UNIV OF TORONTO LIBRARY

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01471200 4

BINDING LIST AUG 15 1922

MÉLANGES

OFFERTS A

M. ÉMILE PICOT

Membre de l'Institut.

JUSTIFICATION DU TIRAGE

5	exemplaires sur PAPIER DU JAPON.	N^os^	1-5
20	— sur GRAND PAPIER DE HOLLANDE.	N^os^	6-25
475	— sur PAPIER VERGÉ.	N^os^	26-500

EXEMPLAIRE N° 100

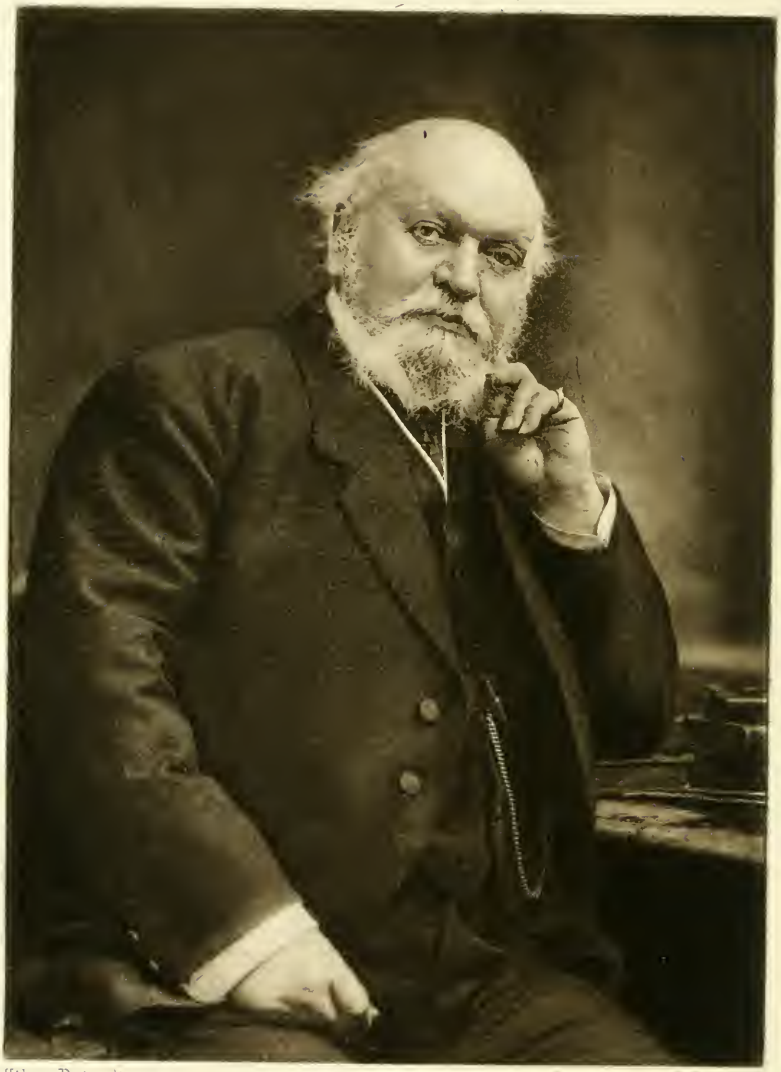

Phot Pirou

ÉMILE PICOT

de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

MÉLANGES

OFFERTS A

M. ÉMILE PICOT

MEMBRE DE L'INSTITUT

PAR SES AMIS ET SES ÉLÈVES

TOME PREMIER

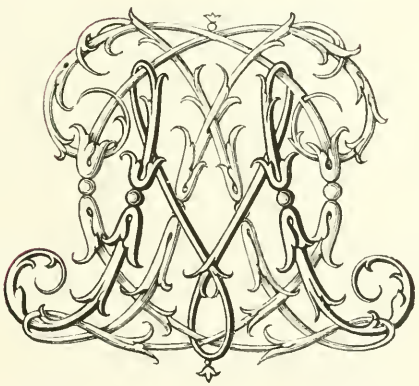

PARIS

LIBRAIRIE DAMASCÈNE MORGAND

ÉDOUARD RAHIR, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS

PASSAGE DES PANORAMAS, 55

—

1913

165339
22/9/21

PC
14
P54M45
1912
c.1

Quelques amis et anciens élèves de Monsieur Émile Picot ont formé le projet de lui donner à l'occasion de sa retraite de l'Ecole des Langues orientales, un témoignage de leur affection et de leur reconnaissance en se réunissant pour collaborer à un volume de Mélanges en son honneur.

LISTE DES COLLABORATEURS

Alessandro D'Ancona, sénateur du royaume d'Italie, professeur honoraire à l'Université de Pise, correspondant de l'Institut.
Lucien Auvray, bibliothécaire principal à la Bibliothèque nationale.
Jean Babelon, archiviste paléographe.
Paul Barbier fils, professeur à l'Université de Leeds.
Julien Baudrier.
Charles Beaulieux, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université de Paris.
Joseph Bédier, professeur au Collège de France.
Luigi Foscolo Benedetto, professeur à l'Université de Turin.
Adrien Blanchet, ancien président de la Société de l'histoire de Paris.
André Blum.
V.-L. Bourilly, professeur à l'Université de Montpellier.
Louis Brandin, professeur à l'Université de Londres.
Biagio Brugi, professeur à l'Université de Padoue.
Alfred Cartier, directeur général des Musées de Genève.
Édouard Champion, libraire.
Pierre Champion, archiviste paléographe.
Comte de Charencey, conseiller général de l'Orne.
Émile Chatelain, membre de l'Institut, conservateur en chef de la Bibliothèque de l'Université de Paris.
Gustave Cohen, professeur à l'Université d'Amsterdam.
L'Abbé J. Corbierre, directeur de la *Revue de sigillographie*.
Henri Cordier, membre de l'Institut, professeur à l'École des Langues orientales vivantes.
Vincenzo Crescini, professeur à l'Université de Padoue.

Santorre Debenedetti, lecteur à l'Université de Strasbourg.
Charles Dejob, professeur honoraire à l'Université de Paris.
Jean Deny, professeur à l'École des Langues orientales.
Léon Dorez, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
Dorveaux (Dr), bibliothécaire de l'École supérieure de pharmacie de Paris.
Théophile Dufour, directeur honoraire des Archives et de la Bibliothèque de Genève.
Arthur Farinelli, professeur à l'Université de Turin.
Félix Gaiffe, professeur au Lycée Carnot, à Paris.
John Gerig, professeur à l'Université Columbia, New-York.
Ferdinand Gohin, professeur au collège Rollin, Paris.
Daniel Grand, archiviste paléographe.
Henri Hauvette, professeur adjoint à l'Université de Paris.
Ernest Hoepffner, professeur à l'Université d'Iéna.
Gédéon Huet, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
Alfred Jeanroy, professeur à l'Université de Paris, correspondant de l'Institut.
Louis Karl, professeur à l'Université de Budapest.
George C. Keidel, professeur à l'Université John Hopkins, Baltimore.
† I. Kont, chargé de cours à l'Université de Paris.
Paul Lacombe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale.
Émile Laloy, conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale.
Artur Långfors, chargé de cours à l'Université de Helsingfors.
Ernest Langlois, professeur à l'Université de Lille.
Gustave Lanson, professeur à l'Université de Paris.
Ch. de La Roncière, conservateur des Imprimés à la Bibliothèque nationale.
Abel Lefranc, professeur au Collège de France.
Pierre le Verdier, président de la Société des Bibliophiles normands.
Cesare de Lollis, professeur à l'Université de Rome.
Henry Martin, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal.
Jules Maurice, membre de la Société des Antiquaires de France.
André Mazon, bibliothécaire de l'École des Langues orientales vivantes.
Guido Mazzoni, professeur à l'Institut d'études supérieures à Florence.
Comte Antonio Medin, professeur à l'Université de Padoue.
F. de Mély, membre de la Société des Antiquaires de France.
Alfred Morel-Fatio, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Andrea Mosschetti, directeur du Musée municipal de Padoue.
Ernest Muret, professeur à l'Université de Genève.
Francesco Novati, professeur à l'Académie de Milan.
Kristof Nyrop, professeur à l'Université de Copenhague, correspondant de l'Institut.
Henri Omont, membre de l'Institut, inspecteur général des Bibliothèques, conservateur du département des Manuscrits à la Bibliothèque nationale.

André Ott, professeur à l'Académie de Stuttgart.
Charles Oulmont, docteur ès lettres.
† Léon-G. Pellissier, professeur à l'Université de Montpellier.
Alfred Péreire.
Hubert Pernot, professeur à l'Université de Paris.
Arthur Piaget, professeur à l'Université de Neuchâtel.
M. L. Polain.
François Préchac, professeur au lycée de Beauvais.
Édouard Rahir, libraire.
Pio Rajna, professeur à l'Institut d'études supérieures à Florence, correspondant de l'Institut.
Paul Ravaisse, professeur à l'École des Langues orientales vivantes.
Alfred Rébelliau, membre de l'Institut.
Seymour de Ricci.
Alphonse Roersch, professeur à l'Université de Gand.
Mario Roques, professeur à l'École des Langues orientales vivantes, chargé de cours à l'Université de Paris.
Émile Roy, professeur à l'Université de Dijon.
† Charles-Émile Ruelle, administrateur honoraire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.
Werner Söderhjelm, professeur à l'Université de Helsingfors.
Henri Stein, conservateur adjoint aux Archives nationales.
Edmond Stengel, professeur à l'Université de Greifswald.
René Sturel, agrégé de l'Université.
Hermann Suchier, professeur à l'Université de Halle.
Antoine Thomas, membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris.
Maurice Tourneux.
Paget Toynbee.
Hugues Vaganay, bibliothécaire des Facultés catholiques de Lyon.
Victor Vander Haeghen, archiviste de la ville de Gand.
Alexandre Vidier, conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale.
Pierre Villey, professeur adjoint à l'Université de Caen.
† Carl Wahlund, professeur honoraire à l'Université d'Upsal.
Axel Wallensköld, professeur à l'Université de Helsingfors.
Raymond Weeks, professeur à l'Université Columbia, New York.
Dr E. Wickersheimer, bibliothécaire de l'Académie de médecine.
Mme E. Wickersheimer.
Maurice Wilmotte, professeur à l'Université de Liège.

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. Henri Omont, *président*.
A. D'Ancona.
Ernest Babelon.
Julien Baudrier.
Joseph Bédier.
Paul Boyer.
Louis Brandin.
Émile Chatelain.
Henri Cordier.
Alfred Croiset.
Léon Dorez.
Comte Alexandre de Laborde.
Paul Lacombe.
Henry Martin.
Frédéric Masson.
Comte Antonio Medin.
Alfred Morel-Fatio.
Henry Morf.
† Gaston Raynaud.
Mario Roques.
Hermann Suchier.
Antoine Thomas.
† Carl Wahlund.
Maurice Wilmotte.
René Sturel, *secrétaire*.

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX

De M. Émile Picot, membre de l'Institut,

Par Paul Lacombe,
Bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque Nationale.

Si toute entreprise bibliographique est téméraire et pleine de risques, que penser d'un bibliographe qui prétend dresser le dénombrement des travaux d'un savant dont l'érudition s'est exercée sur les sujets les plus variés, et qui est lui-même un maître en bibliographie ? Il s'expose à se voir accuser d'une audacieuse présomption et à se faire nettement reprocher un essai dont la réussite se trouve peut-être problématique.

Aussi, l'auteur de cette *Bibliographie*, très désireux de se montrer à la hauteur de sa tâche, mais ayant de très bonnes raisons pour douter de ses forces, soumet humblement son travail à l'indulgence des lecteurs. Cette indulgence, il la devra du moins à l'utilité que les travailleurs pourront tirer d'indications précieuses pour leurs études ; il la trouvera peut-être aussi auprès des amateurs de notre ancienne littérature, qui puiseront aux meilleures sources bien des renseignements susceptibles de satisfaire leur curiosité.

La *Bibliographie* des travaux jusqu'ici publiés par M. Émile Picot a été établie en deux parties. La première de ces parties comprend, par ordre chronologique, la liste des ouvrages isolés ou des *tirages à part* formant autant d'unités bibliographiques. Dans la seconde partie est détaillée la part de collaboration que M. Picot a apportée à certains périodiques, à certains recueils collectifs ainsi qu'aux publications de celles des Socié-

tés savantes dont il fait partie. Cette catégorie d'ouvrages est classée par ordre alphabétique, et dans chacun des chapitres ainsi constitués, l'ordre chronologique a été observé. Ceux des articles qui, dans la seconde partie, ne portent pas de numéro et sont marqués d'un astérisque, ne figurent là qu'à titre de rappel, mais le numéro sous lequel a été décrit le tirage à part est toujours indiqué.

Enfin une table alphabétique très sommaire permet de retrouver la plupart des sujets, d'ordre si varié, que l'auteur a traités avec sa compétence exceptionnelle.

CHER AMI, CHER MAITRE,

C'est un apprenti qui vous dédie ces pages. Il a fait appel à l'indulgence des travailleurs, à qui il prétend faire connaître l'étendue de votre érudition, la variété de vos études. Mais permettez-lui de faire appel surtout à votre bienveillance, nul mieux que vous ne se trouvant qualifié pour juger son travail. Tous ceux qui s'intéressent à la science bibliographique savent en effet que, si depuis trente ans cette science a fait de grands progrès en France, c'est en grande partie à vous, à vos travaux, à vos encouragements, que ces progrès sont dus. Vous avez été un initiateur et un maître dont l'influence a été utile et féconde, et j'en pourrais détailler les preuves ; mais le travail dont vous voulez bien agréer l'hommage en fournit lui-même le témoignage le plus certain.

P. L.

PREMIÈRE PARTIE

OUVRAGES PUBLIÉS SÉPARÉMENT ET TIRAGES A PART

1. — Promenade dans Paris en 1860. Vers lus au banquet de la Saint-Charlemagne, le 26 janvier 1861, par Émile Picot, élève de rhétorique au lycée Bonaparte. — (A la fin :) *Paris, Impr. de Paul Dupont*. S. d. (1861). In-8, 4 p.

2. — Faculté de droit de Paris. Thèse pour la licence. L'acte... sera soutenu le samedi 5 août 1865..., par Émile Picot, né à Paris. Président : M. Colmet de Santerre ; suffragants : MM. Vuatrin, Rataud, Batbie, Beudant... — *Paris, impr. Simon Raçon*, 1885. In-8, 2 ff. et 43 p.

Jus Romanum : *De servitutibus praediorum urbanorum.*
Droit civil français : *Des servitudes établies par le fait de l'homme.*
Droit administratif : *De la grande voirie.*

3. — La Question des Israélites roumains au point de vue du droit, par M. Émile Picot, avocat. *Paris, Aug. Durand et Pedone-Lauriel* [*typ. Hennuyer et fils*], 1868. In-8, 2 f. et 32 p.

Extrait de la *Revue historique de droit français et étranger*, t. XIV (1868), p. 47-78.

4. — Mémoires sur les provinces romaines et sur les listes qui nous en sont parvenues, depuis la division faite par Dioclétien jusqu'au commencement du v^e^ siècle, par Théodore Mommsen, avec un appendice par Charles Müllenhoff et une carte. Traduit de l'allemand, par Émile Picot. — *Paris, aux bureaux de la Revue archéologique ; librairie académique... Didier*

*et C*ie [*Imp. Pillet, fils aîné*], 1867. In-8, 2 f. et 67 p. ; 1 carte grav.

Extrait de la *Revue archéologique*, t. XIII (1866), p. 377-399 ; t. XIV (1866), p. 369-395 ; t. XV (1867), p. 1-15.

5. — Documents pour servir à l'étude des dialectes roumains, recueillis et publiés par Émile Picot. — *Paris, Maisonneuve et C*ie *;* [*Vienne, impr. Ad. Holzhausen.*] S. d. (1873). In-8, 2 ff. (titre et faux-titre), 66 p. et 1 f. n. ch.

Extrait de la *Revue de linguistique*, t. V (1872-73), p. 225-263 et t. VI (1873-74), p. 61-88.

Il a été tiré 10 exempl. sur papier fort.

La couverture porte le chiffre I sur le premier plat, mais cette publication n'a pas été continuée.

6. — Les Serbes de Hongrie. Leur histoire, leurs privilèges, leur Église, leur état politique et social. — *Prague, Grégr et Dattel*, 1873[-1874]. In-8, 474 p. et 1 f. de table.

Anonyme.

Entre les pages 46 et 47, tableau généalogique de la famille des Brancovi´ (1389-1711).

Cet ouvrage a paru en deux parties, mais avec une seule pagination. Il a été tout entier traduit en serbe en 1883 (voir le n° 24), mais dès 1879, le chapitre VII (p. 275-347), consacré à l'histoire des Serbes de Hongrie en 1848 et 1849, avait été traduit et publié séparément (voir le n° 17).

Cf. Henri Gaidoz, *Les Nationalités de la Hongrie*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 août 1876, p. 828-868, et particulièrement la note de la p. 830.

7. — De Deux Publications récentes relatives aux dialectes de l'Italie septentrionale, par Émile Picot. — *Paris, Maisonneuve* [*Vienne, impr. Ad. Holzhausen*], 1874. In-8, 19 p.

Extr. de la *Revue de linguistique*, t. VI (1873-74), p. 266-283.

8. — Les Roumains de la Macédoine, par M. É. Picot. — *Paris, Ernest Leroux* [*Saint-Germain, impr. Eug. Heutte et C*ie], 1875. In-8, 47p.

Extrait de la *Revue d'Anthropologie*, t. IV (1875), p. 385-429.

9. — Bibliographie cornélienne, ou description raisonnée de toutes les éditions des œuvres de Pierre Corneille, des imitations ou traductions qui en ont été faites, et des ouvrages relatifs à Corneille et à ses écrits, par Émile Picot. — *Paris, Auguste Fontaine* [*impr. Chamerot*], 1876. In-8, XV-552 pages. Portrait et 1 héliogr.

Tiré à cinq cents exemplaires, tous sur papier de Hollande, 50 sur papier Whatman et 10 sur papier de Chine.

Il faut joindre à ce volume : *Additions à la* « Bibliographie cornélienne », par *P. Le Verdier et E. Pelay* (Rouen, A. Lestringant ; Paris, Éd. Rahir, 1908, in-8 ; XI-251 p. ; frontisp. héliogravé). Le titre de cette dernière publication ne porte pas le nom de M. Picot, mais les auteurs lui ont dédié leur travail et terminent leur préface en le remerciant de leur avoir communiqué toutes les notes qu'il avait recueillies depuis 1876.

10. — Chronique de Moldavie depuis le milieu du XIV^e^ siècle jusqu'à l'an 1594, par Grégoire Urechi. Texte roumain, avec traduction française, notes historiques, tableaux généalogiques, glossaire et table, par Émile Picot. — *Paris, Ernest Leroux* [*imprimerie Laloux fils et Guillot*; et *Prague, imprimerie du D^r^ Ed. Grégr*], 1878. Gr. in-8, XXVII-662 p.

Publications de l'École des langues orientales vivantes, I^re^ série, volume IX. — Cf. le n° 132.

11. — Le Mistere du Viel Testament, publié, avec introduction, notes et glossaire, par le baron James de Rothschild [et par Émile Picot]. — *Paris, Firmin-Didot* [*Le Puy, impr. Marchessou fils*], 1878-1891, 6 vol. in-8.

Publication de la *Société des anciens textes français*. La publication des tomes I et II appartient en propre au baron James de Rothschild qui mourut le 25 octobre 1881, alors que le tome III était entièrement imprimé. M. Émile Picot ajouta à ce volume une notice nécrologique sur son ami, et compléta l'*Introduction* (CXI pages). Il rédigea aussi celles des tomes IV (1882, CXXXVI pages), V (1885, CLVI pages) et VI (1891, LXXVI pages). Ce dernier volume renferme des *Additions et corrections* (p. 233-

264) ainsi qu'une *Table des refrains*, une *Table alphabétique générale* et un *Glossaire* (p. 265-380).

L'établissement du texte est dû tout entier au baron James de Rothschild qui avait généreusement pris à sa charge les frais d'impression de cette publication, et dont les intentions ont été fidèlement remplies par Mme la baronne James de Rothschild. (Voir le *Bulletin* de la Société, 1881, p. 74 et p. 87, et 1883, p. 74.) Le *Mistere du Viel Testament* a obtenu le prix La Grange à l'Académie des inscriptions (séance du 7 juillet 1893 ; *Comptes rendus*, p. 211).

12. — Noelz de Jehan Chaperon, dit le Lassé de repos, publiés, d'après l'exemplaire unique de la Bibliothèque de Wolfenbüttel, par Émile Picot. — *Paris, Damascène Morgand et Charles Fatout* [*impr. Chamerot*], 1878. In-16, XVII-62 p. et 1 f. bl. Pap. verg.

La couverture imprimée, datée de 1879, porte en plus : *Collection d'anciens chansonniers français, publiée sous la direction du baron James de Rothschild.*

L'*Avertissement* est signé : J. de R. Cette collection n'a pas été continuée.

13. — Pierre Gringore et les comédiens italiens par Émile Picot. — *Paris, Damascène Morgand et Charles Fatout* [*typ. Pillet et Dumoulin*], 1878. In-8, 30 p. et 1 f. d'annonces ; facsimilés dans le texte.

Extrait réimposé de *L'Art*, troisième année (1877), t. IV (onzième de la collection), p. 161-166.

Tiré à 100 exemplaires, tous sur papier de Hollande. — Ce tirage à part renferme (p. 28-30) une *Bibliographie des Heures de Notre-Dame*, qui n'est pas dans l'article original.

14. — La Sottie en France. Fragment d'un répertoire historique et bibliographique de l'ancien théâtre français, par Émile Picot... — *Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur*, 1878. In-8, 96 p.

Extrait de *Romania*, t. VII (1878), p. 236-316. Tiré à 50 ex., plus quelques exemplaires sur papier vergé.

Ce travail, entièrement remanié, se retrouve, avec beaucoup d'additions, dans le *Recueil général de Sotties* dont la publication a été commencée en 1902. — Voir le n° 52.

15. — Catalogue des livres manuscrits et imprimés, anciens et modernes, composant la collection de feu M. E. Rouard... (vente du 17 février 1879 et jours suivants). *Paris, D. Morgand et C. Fatout* [*Lille, impr. L. Danel*], 1879. In-8. Portr.

En tête du volume, p. I-XIV, *Notice sur M. Rouard* (1792-1873), signée : Émile Picot.

16. — Notice sur Jehan Chaponneau, docteur de l'Église réformée, metteur en scène du Mistère des Actes des Apostres, joué à Bourges en 1536; par Émile Picot. — *Paris, D. Morgand et C. Fatout* [*Lille, impr. L. Danel*], 1879. In-16, 2 f. de titre, 21 p., et 1 f. de table.

Il a été tiré quelques exemplaires sur grand papier vergé.

Premier volume de la *Collection de documents pour servir à l'histoire de l'ancien théâtre français*. — Cf. le n° 19.

17. — Srpski Ustanak 1848. i 1849. i Postanak srpskog Vojvodstva. (Prevedeno iz VII. odieka francuske knjige « Srbi u Ugaraskoj, njihova povestica, njihovo političko i društveno stanje, u Prahu, Gregr i Datel, 1873. i 1874. u 2 dela, a preštampan iz « Zastave » nagodinu 1879.) — *U Novom Sadu. Izdanje « Srpske narodne zadružne štamparije »*, 1879. Cena 30 novč. Pet. in-8, 88 p.

Le soulèvement des Serbes en 1848 et 1849, et l'origine de la Voïévodine serbe... — *Neusatz, imprimerie nationale coopérative serbe, 1879. Prix 30 centimes.*

Traduction, par Stéphane Pavlović, du chapitre VII de : *Les Serbes de Hongrie*. Voir le n° 6.

18. — Mélanges de linguistique et d'anthropologie, par Abel Hovelacque, Émile Picot et Julien Vinson. — *Paris, Ernest Leroux* [*Abbeville, typogr. Retaux*], 1880. In-12, VI-330 p.

En plus des exemplaires sur papier ordinaire, il en a été tiré 30 sur différents papiers de luxe.

M. Picot a fourni deux articles à ce volume :

P. 277-281 : Valeur de l'H grec au XIe siècle (imprimé d'abord dans la *Revue de linguistique*, t. II (1868), p. 51-54). — Cf. plus bas le n° 172, ainsi qu'une *Note additionnelle* (n° 174) qui ne se trouve pas dans les *Mélanges*.

P. 282-297 : La Bessarabie, ses origines, son histoire, ses populations. Importance des Bouches du Danube. (Imprimé d'abord dans *La République française* du 14 juin 1878.)

19. — Nouveau Recueil de farces françaises des XVe et XVIe siècles, publié d'après un volume unique appartenant à la Bibliothèque de Copenhague, par Émile Picot et Christophe Nyrop. — *Paris, D. Morgand et C. Fatout* [*Lille, impr. L. Danel*], 1880. In-16, LXXX-244 p.

Il a été tiré quelques exemplaires sur grand papier vergé.

Deuxième volume de la *Collection de documents pour servir à l'histoire de l'ancien théâtre français*. — Cf. les nos 16 et 22

20. — Les Continuateurs de Loret. Lettres en vers de La Gravette de Mayolas, Robinet, Boursault, Perdou de Subligny, Laurent et autres (1665-1689), recueilllies et publiées par le baron James de Rothschild. — *Paris, Damascène Morgand et Charles Fatout*, puis *Damascène Morgand*, puis *Édouard Rahir et Cie* [*Lille, impr. Danel*], 1881-1899, 3 vol. in-8.

Tiré à 600 exemplaires dont 100 sur pap. de Hollande et 500 sur papier vergé.

Tome I. — 1881 : 1 f., XLIV p. et 583 p. chiffrées par col. 1-1166.

P. V-XIV : *Avant-propos*, signé : J. de R.

P. XV (n. ch.) : courte note, signée Émile Picot, et datée du 29 octobre 1881, expliquant que « ce volume était prêt à paraître lorsqu'une mort soudaine est venue frapper M. le baron James de Rothschild ».

P. XVII-XLIV : *Table* [chronologique et] *analytique des lettres*.

Col. 1-1028 : *Lettres* (mai 1665-juin 1666).

Col. 1029-1166 : *Table alphabétique*.

Tome II. — 1882 (La couverture est datée de 1883) : 1 f., XLII p. et 655 p. chiffrées par col. 1-1310.

P. V-X : *Avant-propos*, signé : ÉMILE PICOT.

P. XI-XLII : *Table* [chronologique et] *analytique*.

Col. 1-1136 : *Lettres* (juillet 1666-décembre 1667).

Col. 1137-1310 : *Table alphabétique des Lettres*.

Le titre du deuxième volume est semblable à celui du premier.

Tome III. — 1899 : 1 f., XLV p. et 655 p. chiffrées par col. 1-1310.

P. V-VIII : *Avant-propos*, par M. É. Picot (non signé).

P. IX-XLV : *Table* [chronologique et] *analytique des Lettres*.

Col. 1-1152 : *Lettres* (janvier 1668-décembre 1669).

Col. 1153-1310 : *Table alphabétique*.

Le titre du troisième volume porte : ...*Lettres... recueillies par le baron James de Rothschild et publiées par Émile Picot, membre de l'Institut*.

Ces trois premiers volumes comportent une période de cinq années (1665-1669) et renferment 419 *Lettres*. Il faut espérer que le savant éditeur, qui a bénévolement assumé la charge d'achever l'œuvre commencée par son ami, en poursuivra courageusement la publication jusqu'au dernier volume qui doit contenir les notices biographiques et un glossaire.

21. — Alexandre le Bon, prince de Moldavie (1401-1433). Fragment d'une Histoire de la Moldavie depuis les origines jusqu'à la fin du XV^e^ siècle. Par Émile Picot, membre honoraire de l'Académie roumaine et Georges Bengesco, secrétaire de légation de S. M. le Roi de Roumanie. — *Vienne, Adolphe Holzhausen, imprimerie de la Cour I. et R., et de l'Université*, 1882. In-16, VIII-98 p. et 1 f. n. ch.

Dédié à Son Excellence M. Demètre Sturdza.

22. — Théâtre mystique de Pierre Du Val et des libertins spirituels de Rouen, publié avec une introduction par Émile Picot. — *Paris, D. Morgand et C. Fatout* [*Lille, impr. L. Danel*], 1882. In-16, 252 p.

Il a été tiré quelques exemplaires sur grand papier vergé.

Troisième et dernier volume paru de la *Collection de documents*

pour servir à l'histoire de l'ancien théâtre français. — Cf. les nos 16 et 19.

23. — Notice biographique et bibliographique sur Nicolas Spatar Milescu, ambassadeur du Tsar Alexis Mihajlovič en Chine. Par Émile Picot. — *Paris, Ernest Leroux* [*Vienne, typ. Adolphe Holzhausen*], 1883. Gr. in-8, 1 f. n. ch. et 60 p.

Extrait des *Mélanges orientaux. Textes et traductions publiés par les professeurs de l'École des langues orientales vivantes, à l'occasion du sixième congrès international des Orientalistes réunis à Leyde (septembre 1883). Publications de l'École des langues orientales vivantes*, 2e série, vol. IX, p. 431-492.

Cette notice a été réimprimée dans la *Bibliographie hellénique, ou description raisonnée des ouvrages publiés par des Grecs au XVIIe siècle*, par Émile Legrand, t. IV (1896), p. 62-104. — Cf. le no 80.

24. — Srbi u Ugarskoj, njihova provesnica, povlastice, crkva, političko i društveno stanje. S francuskoga preveo i popravama dopunio Dr Stevan Pavlović. (Prevod je « Matica srpska » u N. Sadu obdarina.) — *U Novom Sadu, L. Jocić* 1883. In-8, 592 p.

« Les Serbes en Hongrie... Traduit du français par Stéphane Pavlović. » Traduction serbe de l'ouvrage décrit sous le no 6.

25. — Le baron James de Rothschild, 1844-1881. — *Paris, Damascène Morgand* [*Lille, impr. L. Danel*], 1884. In-8, 23 p. Portrait.

Extrait du *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, t. I.

Signé Émile Picot, et daté de *Paris, le 7 décembre 1884.* — Ce tirage à part n'a été exécuté qu'à très petit nombre, et seulement sur grand papier de Hollande. Voir l'article suivant.

26. — Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild. — *Paris, Damascène Morgand* [*Lille, impr. L. Danel*], 1884-1912, 4 vol. in-8°.

Tiré à 300 exemplaires sur papier vélin et à 400 exemplaires sur grand papier de Hollande.

Le titre ne porte pas le nom de l'auteur, mais une notice sur le baron J. de Rothschild, en tête du premier volume (notice ayant été tirée à part ; voir le n° 25), est signée Émile Picot. Le signataire reconnaît que, si le possesseur de la collection a pu, avant de mourir, en décrire quelques articles, il est, lui-même, le principal auteur de l'ensemble du *Catalogue*.

Voici la collation des quatre volumes :

I (1884). 2 f. (fx-titre et titre) ; XIX p. (Notice sur le baron J. de Rothschild) ; 672 p. dont la dernière, non chiffrée, contient la liste des 8 planches hors texte, dont 5 en couleurs. Portrait du baron de Rothschild. Très nombreux fac-similés dans le texte.

II (1887). 2 f. (fx-titre et titre) ; 596 p. dont la dernière, non chiffrée, contient la liste des 8 planches hors texte, dont une en couleurs. Très nombreux fac-similés dans le texte.

III (1893). 2 f. (fx-titre et titre) ; 517 p. dont la dernière, non chiffrée, contient la liste des 16 planches hors texte, dont une en rouge et noir. La planche qui doit se placer entre les pages 328 et 329, et qui représente le fol. 28 d'un Livre d'Heures (une *Annonciation*) se rapporte à l'article 2530 et non 2930. Très nombreux fac-similés dans le texte.

IV (Paris, D. Morgand ; Édouard Rahir, successeur, 1912). 2 f. (fx-titre et titre) ; 647 p. dont la dernière, non chiffrée, contient la liste des 20 planches hors texte. Très nombreux fac-similés dans le texte.

En publiant le deuxième volume de ce *Catalogue*, l'auteur annonçait qu'un troisième volume suffirait pour l'achèvement de son œuvre. Ces prévisions se sont trouvées largement dépassées, puisque le quatrième volume a pu à peine contenir les 468 articles qui constituent le *Second Supplément*, augmenté d'une *Table des personnages qui figurent dans les Ballets portés au présent catalogue* (p. 597-642). Il en résulte que la *Table générale alphabétique*, très détaillée, et dont la plus grande partie est déjà rédigée, formera le cinquième volume de l'ouvrage.

L'incorporation d'articles acquis après le premier classement de la collection a nécessité l'addition de deux suppléments ; aussi est-il bon d'indiquer comment les matières se répartissent dans les quatre volumes du *Catalogue* :

Tome I. Théologie. N^os^ 1-100.
Jurisprudence. N^os^ 101-123.
Sciences et arts. N^os^ 124-314.
Belles-Lettres. N^os^ 315-1058.

Tome II. Belles-Lettres (suite). Nos 1059-1920.
Histoire. Nos 1921-2141.
Tome III. Histoire (suite). Nos 2142-2526.
[Premier] Supplément :
Théologie. Nos 2527-2543.
Jurisprudence. Nos 2544-2555.
Sciences et arts. Nos 2556-2570.
Belles-Lettres. Nos 2571-2735.
Tome IV. Second Supplément :
Théologie. Nos 2736-2750.
Jurisprudence. No 2751.
Sciences et arts. Nos 2752-2764.
Belles-Lettres. Nos 2765-3085.
Histoire. Nos 3086-3203.

27. — Le Monologue dramatique dans l'ancien théâtre français, par Émile Picot. — *Paris* [*Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur* pour les pages 1-66 ; *Mâcon, impr. Protat frères* pour les pages 67-240, le titre et la couverture], 1886-1888. In-8, 2 f. et 240 p.

Extrait à 100 ex., de *Romania*, t. XV (1886), p. 358-422 ; t. XVI (1887), p. 438-542 ; t. XVII (1888), p. 207-275. — Double pagination.

Ce travail, ainsi que *Les Moralités polémiques*, citées sous le no suivant, ont valu à l'auteur le prix La Grange à l'Académie des inscriptions (*Comptes rendus*, 1889, p. 174).

28. — Les Moralités polémiques ou la controverse religieuse dans l'ancien théâtre français. — (A la fin :) [*Paris,*] *imprimeries réunies, B, rue Mignon*, 2. S. d. (1887). In-8, 69 p. et 1 f. bl.

Anonyme.

Extrait du *Bulletin* publié par la *Soc. de l'hist. du Protestantisme français*, t. XXXVI (1887), p. 169-190, 224-245, 337-364.

Le nom de l'auteur n'apparaît que dans les deux notes, p. 1 et p. 69, signées N. W. [Nathanaël Weiss].

Ce travail a été récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (voir l'article précédent). Il ne se trouve pas ici en entier, l'auteur n'en ayant repris la publication que beaucoup plus tard : voir plus bas les nos 217 et 218.

28 *bis*. — Catalogue de la bibliothèque géographique et archéologique de feu M. Ernest Desjardins, membre de l'Institut... (Vente du 27 février au 2 mars 1888.) — *Paris, Ch. Porquet* [*typogr. Chamerot et Renouard*], 1888. Gr. in-8°, 2 f. et 155 p.

Ouoique le nom de M. Picot n'apparaisse sur aucune page de ce catalogue, nous savons qu'il en a dirigé le classement et l'impression.

29. — Catalogue des livres rares et précieux, manuscrits et imprimés, composant la bibliothèque de feu M. le baron de La Roche Lacarelle. (Vente du 30 avril au 5 mai 1888.) — *Paris, Ch. Porquet* [*imprimerie G. Chamerot*], 1888. Gr. in-8, XV-190 p. Portrait.

Le *Catalogue* est précédé d'une *Notice* signée : E. QUENTIN-BAUCHART, *de la Société des Bibliophiles françois*.

Il faut y joindre une *Table alphabétique des noms d'auteurs et des ouvrages anonymes...* suivie de la *Liste des prix d'adjudication*, d'une *Table des provenances* et d'une *Table des relieurs* (Paris, Ch. Porquet, 1888. Gr. in-8, 24 p.), dont la rédaction est due à M. ÉMILE PICOT.

30. — Catalogue de livres précieux, manuscrits et imprimés provenant de la bibliothèque particulière de feu M. Léon Techener, libraire à Paris. Troisième partie, précédée d'une préface de M. Émile Picot. (Vente des 20 et 21 mai 1889.) — *Paris, libr. Labitte, Ém. Paul et C^ie^ ; V^e^ Léon Techener* [*impr. Chamerot*], 1889. In-8, XXIV-101 p. Port. 222 n^os^.

La *Préface*, signée : ÉMILE PICOT, comprend une notice biographique sur Léon Techener, suivie de remarques sur les plus beaux ou les plus curieux des livres qui composaient la collection personnelle de ce libraire.

31. — Chants populaires des Roumains de Serbie, publiés par Émile Picot... — *Paris, Imprimerie nationale ; Ernest Leroux, éditeur*, MDCCCLXXXIX (1889). Grand in-8°, 76 p., y compr. les titres et 2 pag. bl.

Extrait du *Recueil de textes et de traductions publié par les professeurs de l'École des langues orientales vivantes à l'occasion du VIII^e^ congrès international des Orientalistes, tenu à Stockholm en 1889*, t. II (*Publications de l'École des langues orientales vivantes*, 3^e^ série, vol. VI), p. 365-436.

32. — Note sur l'enlumineur parisien, Guillaume Richardière et sur son beau-père Philippe Danfrie, par M. Émile Picot. — *Paris*, (*Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur*), 1889. In-8°, 10 p., 2 pl.

Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. XVI (1889), p. 35-42.

La moins grande des deux planches donne le fac-similé de l'inscription renfermant le nom de l'artiste ; l'autre, repliée, est consacrée à la reproduction de la reliure du *Missel* imprimé par Kerver en 1583 et enluminé par Guill. Richardière en 1586. Cette dernière planche ne se trouve que dans le tirage à part, mais elle a paru dans le tome III du *Catalogue Rothschild*, p. 324, n° 2528.

33. — Catalogue de livres rares et précieux, manuscrits et imprimés, comprenant la bibliothèque de feu M. le baron Ach. S****** [Achille Seillière]. (Vente du 5 au 14 mai 1890.) — *Paris, Ch. Porquet* [*Impr. G. Chamerot*], 1890. Gr. in-8°, XI-321 p., 1240 n^os^.

Il faut y joindre une *Table alphabétique des noms d'auteurs et des ouvrages anonymes... suivie de la Liste des prix d'adjudication* (Paris, Ch. Porquet, 1890. Gr. in-8°, 42 p.), qui ne porte pas de nom d'auteur, mais qui est de M. Émile Picot.

34. — Catalogue du Cabinet des livres de Chantilly. Spécimen rédigé par Émile Picot. — *Paris, D. Morgand* [*Lille, impr. L. Danel*], 1890. In-8°, 48 p. et 1 f. bl. Fac-similés dans le texte.

Description bibliographique et notices littéraires de trente-une pièces rares (anciennes poésies françaises) de la collection du duc d'Aumale. Vingt-quatre de ces notices avaient d'abord

paru dans le *Bulletin de la librairie Morgand*, t. V (1889-1892), livraison d'avril 1890, p. 225-338, *passim*, entre les nos 17832 et 18398. — Voir ci-après le no 90.

35. — Supplément aux poésies de Germain Colin [Bucher], publié par Émile Picot. — *Paris, libr. Techener* [*Chartres, impr. Durand*], 1890. In-8°, 16 p. Papier vergé.

Extrait du *Bulletin du bibliophile*, 1890, p. 177-187.

36. — Catalogue des livres rares et précieux, manuscrits et imprimés, composant la bibliothèque de feu M. le comte de Lignerolles. (Ventes des 29 janvier-3 février, 5-17 mars et 16-25 avril 1894.) — *Paris, Ch. Porquet* [*Impr. Chamerot et Renouard*], 1894. 3 parties, en 3 vol. Gr. in-8°, 3286 nos.

Première partie : Manuscrits. Théologie. Jurisprudence. Sciences et arts. Nos 1-675.
Deuxième partie : Belles-lettres. Nos 676-2160.
Troisième partie : Histoire. Nos 2161-3286.

A ces trois parties, dans lesquelles se trouve un certain nombre de notes historiques ou littéraires non signées, mais qui sont de M. Émile Picot, il faut joindre une *Table alphabétique générale* (Paris, Ch. Porquet, 1894. Gr. in-8°, 117 p.), sans nom d'auteur, rédigée par M. Émile Picot.

La quatrième partie du *Catalogue des livres... de feu M. le comte de Lignerolles* (vente du 4 au 16 mars 1895. — Paris, Ch. Porquet [Imprimerie Chamerot et Renouard], 1895. Gr. in-8°) comprend 2010 nos et est consacrée à des livres moins importants que ceux qui avaient été vendus précédemment ; un grand nombre de ces livres sont cependant fort rares. L'impression de cette dernière partie est postérieure à la publication de la *Table* de M. Picot.

37. — [Conférence sur la Roumanie prononcée dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, le 11 mai 1894.]

Cette conférence n'a pas été imprimée, mais une brève analyse en a été donnée dans le *Journal des Débats* du 16 mai 1894 (édition du matin). Voir aussi le journal *Lupta*, publié à Bucarest, no du 3 mai 1894 (v. st.).

38. — La Raccolta di Poemetti Italiani della biblioteca di Chantilly, descritta dal Prof. Emilio Picot. — *In Pisa, dalla tipografia del cav. F. Mariotti*, 1894. In-8°, 30 p.

Extrait de la *Rassegna bibliografica della litteratura italiana*, 1894, p. 114-123 et p. 154-167.

39. — Coup d'œil sur l'histoire de la typographie dans les pays roumains au XVI^e^ siècle, par Émile Picot,... — *Paris, Imprimerie nationale*, MDCCCXCV (1895). In-4°, 43 p. Fac-similés dans le texte.

Extrait du *Centenaire de l'École des langues orientales vivantes* (1895), p. 183-221.

40. — Le Livre et Mistere du glorieux seigneur et martir saint Adrien, publié, d'après un manuscrit de Chantilly, aux frais de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale, avec introduction, table et glossaire, par Émile Picot. Imprimé pour le Roxburghe Club. — *Mâcon, imprimerie Protat frères*, MDCCCXCV (1895). In-4°, 2 f., XXXIV-206 p. et 1 f. d'errata. Une planche double en héliogravure.

Voir le *Catalogue des manuscrits de Chantilly*, t. II, p. 371, n° 620.

41. — Œuvres poétiques de Guillaume Alexis, prieur de Bucy, publiées par Arthur Piaget et Émile Picot. — *Paris, librairie de Firmin-Didot et C^ie^* [*Le Puy, impr. Marchesson*], MDCCCXCVI-MDCCCCVIII (1896-1908). 3 vol. in-8°. Fac-similés dans le texte.

Publication de la *Société des anciens textes français*.

Tome I. — 2 f. (faux-titre et titre) et II-378 p., plus 1 f. n. ch. pour la table.

Tome II. — 4 f. (1 f. bl., faux-titre, titre et *Avis*), 353 p. et 1 f. n. ch. pour la table.

Tome III. — 2 f. (faux-titre et titre) et XV-277 p., plus 1 f. n. ch. pour la table.

42. — Le Pionnier de Seurdre. Monologue dramatique récité à Angers en 1524, réimprimé, avec une introduction et des notes, par Émile Picot. — *Paris, libr. Techener ; H. Leclerc et P. Cornuau* [*Châteaudun, impr. de la Société typogr.*], 1896. In-8°, 33 p. et 1 f. n. ch.

Extrait du *Bulletin du bibliophile*, 1896, p. 157-185.

43. — Une Conjecture sur le poète italien Amomo, par Émile Picot. — (A la fin :) *Mâcon, Protat frères, imprimeurs.* (1896). In-8°, paginé 377-390.

Extrait des *Mélanges Wahlund*, p. 377-390.

44. — Le duc d'Aumale et la Bibliothèque de Chantilly, par Émile Picot, membre de l'Institut. — *Paris, libr. Techener, H. Leclerc et P. Cornuau* [*Châteaudun, impr. de la Société typogr.*], 1897. In-8°, 48 p.

Extrait du *Bulletin du bibliophile*, 1897, p. 304-348.

Cf. *Académie des inscriptions*, séance du 16 juillet 1897, *Comptes rendus*, p. 371.

44 *bis*. — Catalogue de bons livres anciens et modernes provenant de la bibliothèque de feu M. Ch. Schefer, membre de l'Institut... Première partie. Incunables. Voyages en Orient. Histoire des Turcs... (Vente du 8 au 16 mai 1899.) — *Paris, Ch. Porquet* [*typogr. Chamerot et Renouard*], 1899. Gr. in-8°, 2 f. et 175 p.

Un certain nombre d'articles sont accompagnés de notes bibliographiques et littéraires non signées, mais qui sont de M. Picot.

La vente de la seconde partie de la collection de M. Schefer avait été faite avant celle de la première (21 novembre-2 décembre 1898). Le catalogue de cette partie ne renferme aucune note, non plus que celui de la *Bibliothèque orientale* (Paris, E. Leroux, 1899) ayant appartenu au même érudit; aussi ces deux *Catalogues* ne sont-ils mentionnés ici que pour mémoire.

45. — Farce inédite du XVI^e siècle, publiée d'après un manuscrit des Archives de la Nièvre, par Émile Picot. — *Paris, libr. H. Leclerc* [*Vendôme, impr. F. Empaytaz*], 1900. In-8°, 16 p.

Extrait du *Bulletin du bibliophile*, 1900, p. 446-453.

Pièce composée vers 1525 et attribuée à un auteur nommé Arcelin.

46. — Les Italiens en France au XVI^e siècle, par Émile Picot, membre de l'Institut.,. — *Bordeaux, Féret et fils* [*imprimerie Gounouilhou*], 1901. In-8°, 144 p.

Extrait du *Bulletin italien* (*Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 23^e et 24^e années), t. I (1901), p. 92-137 et p. 269-294, et t. II (1902), p. 23-53 et p. 108-147.

La couverture imprimée porte : *Première série.* Ce tirage à part ne comprend, en effet, qu'une partie de l'ensemble du travail, c'est-à-dire les chapitres I, II et III, dont le contenu se divise ainsi :

I. Les princes, les grands seigneurs et les capitaines italiens au service de la France.

II. Les diplomates italiens au service de la France.

III. Les banquiers italiens en France.

Pour la suite de cette étude, voir le n° 85.

47. — Moralité nouvelle de Pyramus et Tisbee, publiée d'après un exemplaire de la Bibliothèque royale de Dresde, par Émile Picot. — *Paris, libr. H. Leclerc* [*Vendôme, impr. F. Empaitaz*], 1901. In-8°, 39 p.

Extrait du *Bulletin du bibliophile*, 1901, p. 1-35.

48. — Les Poésies italiennes de Pierre Bricard. — *Firenze, tipografia di G. Barbera*, MCMI (1901). In-4°, paginé 229-234.

Extrait des *Mélanges d'Ancona*, p. 229-234.

49. — Gli Ultimi Anni di G. B. Andreini in Francia. Nota di Emilio Picot. — *In Pisa, dalla tipografia del cav. F. Mariotti*, 1901. In-8°, 9 p.

Extrait de la *Rassegna bibliografica della litteratura italiana*, 1901, p. 61-67.

50. — Les Français à l'Université de Ferrare au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, par Émile Picot, membre de l'Institut. — *Paris, Impr. nationale*, MDCCCCII (1902). In-4°, 39 p.

Extrait du *Journal des Savants*, 1902, p. 80-102 et p. 141-158.

La couverture imprimée sert de titre. — Compte rendu de : *Cenni storici intorno all' università di Ferrara*, redatti da Giovanni Martinelli, et de : *Titoli dottorali conferiti dallo studio di Ferrara nei sec. XV et XVI*, par Giuseppe Pardi.

51. — Des Français qui ont écrit en italien au XVI^e^ siècle, par Émile Picot, membre de l'Institut. — *Paris, Émile Bouillon* [*Rennes, imp. F. Simon*], 1902. In-8°. Faux-titre et titre, 322 pages et 1 feuillet n. chiffré.

Extrait (tiré à 48 exemplaires) de la *Revue des bibliothèques*, années 1898-1901 : Année 1898, p. 89-121, 263-276, 302-314, 381-390. Année 1899, p. 73-83, 114-134, 201-226, 283-325. Année 1900, p. 40-64, 197-205, 209-231, 386-404. Année 1901, p. 24-54, 124-160, 297-308.

Ce travail contient quarante et une notices dont la matière a repassé, avec beaucoup d'additions et de corrections, dans *Les Français italianisants*. Voir plus loin le n° 63.

52. — Recueil général de sotties, publié par Émile Picot. — *Paris, librairie Firmin-Didot et C^ie^* [*Le Puy, impr. Marchessou*], MDCCCCII-MDCCCCIV (1902-1904). 3 vol. in-8°.

Publication de la *Société des anciens textes français*.

Tome I (1902), 2 f. (faux-titre et titre), XXXI-270 p. et 1 f. de table. Nombreux facsimilés dans le texte.

Tome II (1904), 2 f. (faux-titre et titre), 372 p. et 1 f. de table. Nombreux facsimilés dans le texte.

Tome III (1912), 2 f. (faux-titre et titre), 428 p. et 2 f. — Cf. le n° 14.

53. — Sur une Statue de Vénus envoyée par Renzo da Ceri au roi François I^er^. — *Paris, Ernest Leroux* [*Angers, impr. A. Burdin et C^ie^*], 1902. In-8°, 11 p.

Extrait de la *Revue archéologique*, t. XLI (1902, 2^e^ série), p. 223-231.

54. — Chants historiques français du XVI^e^ siècle, recueillis et publiés par Émile Picot, membre de l'Institut. Règnes de Louis XII et de François I^er^. — *Paris, Armand Colin* [*Coulommiers, impr. Brodard*], 1903. In-8°, 2 f. et 164 p.

Extrait de la *Revue d'histoire littéraire de la France* :
I (1894), p. 143-158, 290-307.
II (1895), p. 36-58, 550-576.
III (1896), p. 376-408.
VI (1899), p. 225-252.
VII (1900), p. 409-429.
Les cinq premières feuilles de ce tirage à part (p. 1-80) s'étant trouvées adirées avant le brochage, ont été reproduites par le procédé anastatique grâce à un exemplaire qui subsistait entre les mains de l'auteur.

55. — Une Édition inconnue du « Praeconium crucis » de Marco Dandolo, par Émile Picot. Extrait... — *Besançon, typographie et lithographie Jacquin*, 1904. In-8°, 8 p.

Tirage à part du *Bibliographe moderne*, 1903, p. 301-306. — Double pagination.

56. — Maistre Pierre Pathelin hystorié. Reproduction de l'édition imprimée vers 1500 par Marion de Malaunoy, veuve de Pierre Le Caron. — *A Mâcon, de l'imprimerie de Protat frères*, 1904. In-8°. 1 f. bl., 1 f. p. le titre, 30 f. de fcs. et 2 f. n. ch.

Tiré à petit nombre, sous la direction de M. É. Picot, et aux frais de M^me^ la baronne James de Rothschild, pour distribution privée. Les clichés ont été exécutés par M. Fernique fils, sans aucune retouche.

Le dernier feuillet est blanc, mais l'avant-dernier porte une courte note, non signée, sur cette ancienne édition de *Pathelin* dont le seul exemplaire connu fait partie de la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild (*Catalogue*, t. II (1887), p. 21, n° 1083).

Voir le n° suivant.

57. — Maistre Pierre Pathelin hystorié. Reproduction en fac-similé de l'édition imprimée vers 1500 par Marion de Malaunoy, veuve de Pierre Le Caron. — *Paris, Firmin-Didot et Cie* [*Mâcon, Protat frères, imprimeurs*], 1904. In-8°, 2 f., 11 p., et 30 f. de fcs. sur papier teinté.

Publication de la *Société des anciens textes français*. Les clichés qui ont été utilisés pour le tirage de cette édition sont ceux qui avaient servi à l'exécution de celle qui est décrite sous le n° précédent. La notice qui précède la reproduction est signée : Émile Picot, et renferme la description des treize éditions imprimées à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe.

58. — Notice sur Nicolas Le Breton, chanoine de Paris (1506-1574). — (A la fin :) *Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur*. S. d. (1904). In-8°, 7 p.

Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXXI (1904), p. 183-189.

59. — Note sur Gio. Pietro Negroli, armurier à Paris au XVIe siècle. — (A la fin :) *Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur*. S. d. (1905). In-8°, 6 p.

Signé : Émile Picot.

Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXXII (1905), p. 81-86.

60. — Notice bibliographique sur le protopope Mihail Strêlbickij, graveur et imprimeur à Iassi, à Moghilev de Podolie et à Dubossar. Par Émile Picot, membre de l'Institut de France, membre honoraire de l'Académie roumaine et de l'Académie royale de Serbie. — *Paris, Imprimerie nationale*, MDCCCCV (1905). Gr. in-8°, 31 p. Fac-similés dans le texte.

Extrait des *Mémoires orientaux. Textes et traductions publiés par les professeurs de l'École des langues orientales vivantes à l'occasion du XIVe congrès international des Orientalistes réuni à Alger (avril 1905). Publications de l'École...* Ve série, vol. V, p. 337-367.

61. — Rabelais à l'entrevue d'Aiguesmortes (juillet 1538). — (A la fin :) *Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur*. S. d. (1905). In-8, 6 p.

Signé : Émile Picot.

Extrait de la *Revue des études rabelaisiennes*, t. III (1905), p. 333-338.

62. — Émile Picot, membre de l'Institut. Rabelais à Lyon en août 1540. — *Paris, H. Champion* [*Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley-Gouverneur*], 1906. In-8°, 4 p.

Extrait de la *Revue des études rabelaisiennes*, t. IV (1906), p. 45-48.

Cet article se retrouve dans *Les Français italianisants*, t. I, p. 97-100.

63. — Les Français italianisants au XVI^e^ siècle, par Émile Picot, membre de l'Institut. — *Paris, H. Champion* [*Laval, imp. Chaillaud ; et Rennes, imp. F. Simon*], 1906-1907. 2 vol. in-8.

L'ouvrage est dédié à l'Université de Padoue. L'*Avant-propos* avait précédemment paru, sous forme d'articles, dans le *Bulletin italien*, voir le n° 46.

De 1898 à 1901, M. Picot avait publié dans la *Revue des bibliothèques* un premier travail intitulé *Des Français qui ont écrit en italien au XVI^e^ siècle* (voir le n° 51) comprenant quarante et une notices sur différents personnages ; la matière en a repassé avec beaucoup d'additions et de corrections dans *Les Français italianisants*, qui comprennent soixante et une notices suivies d'un *Coup d'œil sur le XVII^e^ siècle*, et de nouvelles *Additions et corrections*.

L'ouvrage est terminé par une *Table alphabétique générale* ; il a semblé utile d'en extraire les noms des personnages dont la notice constitue le sujet principal de chaque chapitre. Les noms accompagnés d'un astérisque sont ceux des écrivains dont la biographie et la bibliographie se trouvent déjà dans le travail intitulé *Des Français qui ont écrit en italien au XVI^e^ siècle*, décrit plus haut sous le n° 51 ; le chiffre romain indique le tome, et le chiffre arabe renvoie aux pages des deux volumes des *Français*

italianisants. Il est entendu que cette liste sommaire ne dispensera pas les travailleurs, en cas de recherches d'un ordre plus général, de recourir à la table très détaillée qui accompagne l'ouvrage.

Amomo I, 53.
*Audebert (Nicolas). II, 153.
*Avost (Jér. d'). II, 215.
*Belleforest (Fr. de). II, 89.
*Boileau (Simon). II, 67.
*Bourgoing (Jacq.). II, 209.
*Boyssières (Jean de). II, 187.
*Bricard (Pierre). II, 315.
*Canage (Philippe). II, 115.
Carle (Lancelot de). I, 235.
Cotereau (J.-P.). II, 299.
Du Bellay (Joach.). I, 289.
*Du Boys (Frère Loys). I, 27.
Du Chemin (Jean). II, 137.
*Du Four (J.-B.). II, 3.
Du Monin (J.-Ed.). II, 229.
*Du Soleil (J.-Fr.). I, 33.
*Du Verdier (Claude). II, 193.
*Flory (François). II, 127.
*Gentil (Pierre). II, 71.
Gillot (Jacques). II, 281.
*Gondi (P.-E. de). II, 309.
*Guttery (Gabr. de). II, 259.
*Herberay (Claude de). II, 19.
*Joulet (Pierre). II, 181.
*La Noue (Odet de). II, 249.
La Salle (Alex. de). II, 1.
Le Breton (Nicolas). I. 275.
Le Comte (Le P. J.). II, 335.
*Marguerite d'Angoulême. I, 41.
*Maumont (J. de). I, 53.
*Maurand (Jérôme). I, 221.
*Mesmes (J.-Pierre de). 1, 295.
Millotet (Marc-Ant.). II, 303.
*Monluc (Jean de). I, 251.
*Montaigne (Mich. de). II, 201.
*Mornay (Phil. de). II, 109.
*Perrot (François). I. 325.
*Perussis (Louis de). II, 33.
*Philieul (Vasquin). II, 43.
*Pontoux (Claude de). II, 49.
*Postel (Guillaume). I, 313.
Rabelais (François). I, 95.
*Raince (Nicolas). I, 79.
Romieu (Jacques de). II, 223.
Romieu (Paul). II, 341.
Roville (Guillaume). I, 183.
*Saint-Gelais (Mellin de). I, 51.
Seyssel (Claude de). I, 1.
Taffin (Hermann). II, 95.
*Tessier (G.). II, 205.
*Thierry (Thomas). II, 27.
*Tournebu (Odet de). II, 145.
Tournes (Jean de). I, 161.
*Tournon (François de). I, 105.
*Turrin (Claude). II, 59.
*Valet (Antoine). II, 81.
Vauzelles (Jean de). I, 117.
*Vernassal (François de). I, 271.
Virey (Claude Énoch). II, 325.
Villemin (Jean). II, 241.
*Zuallart (Jean). II, 269.

64. — Maistre Pierre Pathelin. Reproduction en fac-similé de l'édition imprimée vers 1485 par Guillaume Le Roy, à Lyon. — *Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition ; Éd. Cor-*

nély et Cie, éditeur [*Mâcon, Protat frères, imprimeurs. — Clichés de Fernique fils*], 1907. In-8, 8 pag. (fx-titre, titre et notice sur papier vergé); 44 f. de fac-sim. et 2 ff. n. ch. sur papier teinté.

Publication de la *Société des textes français modernes*. La *Notice* est signée (p. 8) : Émile Picot. — Un papillon inséré dans le volume porte cette note : « La bienveillance de M. Émile Picot nous a permis d'imprimer presque sans frais ce fac-similé, dont nos confrères apprécieront tout l'intérêt. »

65. — Le Savetier Calbain remis à la scène, texte et musique, par Émile Picot, membre de l'Institut. Édition annotée et illustrée. — *Paris, Imprimerie nationale ; Ernest Leroux.* S. d. (1907). In-8 carré, IX-52 p. et 2 f. de table. Frontispice et 5 planches. Musique gravée. Papier vélin.

L'*Introduction* est signée : M. D. [Marcel Dieulafoy].

Publication de la *Société française des fouilles archéologiques*. — Cf. le *Bulletin* de la Société, t. II (Paris, E. Leroux, 1908), p. 22-23, dans le compte rendu de l'assemblée générale du 26 juin 1907.

66. — Chãsons nouelles en le gaige prouensal. — *Mâcon, Protat frères imprimeurs. — Clichés de Fernique fils à Paris.* Mars 1909. In-16, 45 p.

Reproduction en fac-similé, avec une notice, tirée à 130 exemplaires. La notice, signée Émile Picot, occupe les pages 41-45. Non mis dans le commerce.

La pièce originale, imprimée dans la première moitié du XVIe siècle, fait partie de la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild (*Catalogue*, t. I, 1884, n° 1021).

67. — Une Querelle littéraire aux Palinods de Dieppe au XVe siècle. Par Émile Picot, membre de l'Institut. Extrait... — *Paris, H. Champion* [*Bruxelles, M. Weissenbruch, impr. du Roi*], 1909. In-8 30 p.

Extrait des *Mélanges Wilmotte*, p. 457-484.

68. — Discours prononcé à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, le 10 mai 1910, par M. Émile Picot, président. — *Paris* (*Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley-Gouverneur*), 1910. In-8, 12 p.

Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXXVII (1910), p. 125-134.

Nécrologie de sociétaires. — Utilité des répertoires renfermant des listes de personnages. — Vœu en faveur de la publication d'une *Biographie nationale française*. (Allusion à une proposition faite jadis par M. L. Delisle et M. Gaston Paris. — Cf. L. Delisle, *Discours prononcé à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France le 6 mai 1902*, p. 20-23.)

69. — Discours prononcé à l'assemblée générale du 9 octobre 1910 par M. Émile Picot, membre de l'Institut, président de la Société libre de l'Eure. — *Brionne* (*Eure*), *impr. P. Amelot*, 1910. In-8, 15 p.

Extrait du journal *Le Brionnais*, 30 octobre 1910 (43e année, n° 2201). — Cf. *Le Brionnais* du 16 octobre 1910, où se trouve un compte rendu de la réunion.

Société libre de l'Eure. Section de l'arrondissement de Bernay. — Éloge funèbre de M. Léopold Delisle.

Ce Discours a été réimprimé dans le *Recueil des travaux de la Société libre... de l'Eure* ; voir plus bas le n° 219.

70. — Le Jardin de Plaisance et fleur de rethorique. Reproduction en fac-similé de l'édition publiée par Antoine Vérard vers 1501. — *Paris, Firmin-Didot et Cie*, MDCCCCX (1910). Pet. in-fol., 2 f. de titre en typogr., 263 f. de fcs. et 1 f. d'annonces.

Publication de la *Société des anciens textes français*. Le verso du faux-titre porte : *Mâcon, Protat frères, imprimeurs. — Clichés de Fernique fils, à Paris*. Au verso du titre se lit la note suivante : *Publication proposée à la Société le 3 février 1909. — Approuvée par le Conseil dans sa séance du 28 avril 1909, sur le rapport d'une commission composée de MM. Longnon, Picot et Raynaud.*

Les clichés, la mise en pages et le tirage ont été exécutés par les soins et sous la surveillance de M. Picot.

La couverture imprimée a été collée à plat sur le cartonnage original. A la fin volume, feuillet d'annonces (4e feuillet de la feuille 66) chiffré au verso : 536.

71. — Artus Fillon, chanoine d'Évreux et de Rouen, puis évêque de Senlis. Discours prononcé par M. Émile Picot, membre de l'Institut, président de la Société [libre de l'Eure, le 17 avril 1910]. — *Évreux, impr. Charles Hérissey ; Paul Hérissey, succr*, 1911. In-8, 2 f. et 58 p.

Extrait du *Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure*, VIe série, t. VIII, année 1910, p. I-LVIII.

P. 1-17 : *Discours*.

P. 17-50 : *Documents biographiques* sur Artus Fillon, au nombre de 82, extraits principalement des Archives de la Seine-Inférieure, de celles de Rouen, et des papiers d'Afforty, conservés à Senlis.

P. 50-58 : *Bibliographie* des ouvrages d'Artus Fillon (17 notices).

Le texte du *Discours* a aussi été tiré à part isolément ; voir le nº suivant.

Une inscription à la mémoire d'Artus Fillon a été placée à Verneuil (Eure) par les soins de la Société libre de l'Eure, le 25 septembre 1910.

71 *bis*. — Artus Fillon, chanoine d'Évreux et de Rouen, puis évêque de Senlis. Discours prononcé par M. Émile Picot, membre de l'Institut, président de la Société, à l'assemblée générale du 17 avril 1910. — *Évreux, impr. P. Hérissey*. S. d. (1910). In-8, 17 p.

Extrait du *Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure*, VIe série, t. VIII, année 1910, p. I-XVII.

Ce tirage à part ne renferme que le texte du *Discours*, sans les pièces justificatives ; voir le nº précédent.

71 *ter*. — Les Imprimeurs rouennais en Italie au XVe siècle. Discours prononcé à la Séance générale de la Société de l'Histoire de Normandie, par Émile Picot, membre de l'Institut, président d'honneur [de la Société]. — *Rouen, imprimerie*

Cagniard (*Léon Gy, successeur*), 1911. In-8, 61 p. Fac-similés dans le texte.

Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, t. XI (1910), p. 134-151 et p. 163-203. Le texte du Discours est suivi d'une Bibliographie des impressions de Pierre Maufer et de celles des frères Le Signerre.

72. — De l'Intérêt du Grand Pouillé du diocèse d'Évreux pour l'histoire littéraire. Discours de M. Émile Picot, membre de l'Institut, président de la Société. Séance générale du 5 février 1911. — *Évreux, impr. Ch. Hérissey*, 1911. In-8, 16 p.

Extrait du *Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure*, 6e série, t. VIII, année 1910, p. CCLXXV-CCLXXXVII.

Notes biographiques et bibliographiques sur Gace de La Bigne, Jehan Drouyn, Jehan Le Blond, Jehan Henry, Frère François Le Roy, Guillaume Pépin, Frère Pierre de L'Angle, Mathurin Carré, Jehan de Calais, etc.

Ce discours a été d'abord imprimé dans le *Courrier de l'Eure* : voir plus bas le n° 107.

73. — Émile Picot. Note sur une tapisserie à figures symboliques conservée au Musée des antiquités de Rouen. Extrait... — *Rouen, imprimerie Cagniard* (*Léon Gy, successeur*), 1911. In-8, 12 p. Fig. dans le texte.

Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie*, t. XI (1910), p. 111-120.

Cf. *ibid.*, séance du 29 mars 1911, p. 107-108.

74. — Notice sur Josias Bérault, commentateur de la « Coutume de Normandie » et sur Le Mesnil, domaine patrimonial des Bérault, par Émile Picot, membre de l'Institut. — *Alençon, imprimerie alençonnaise*, 1911. In-8, 23 p. et un tableau généalogique. Fig. dans le texte.

Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. XXX (1911), p. 157-175.

Le château du Mesnil, situé sur le territoire de la commune de Saint-Martin d'Écublei (canton de L'Aigle, arrondissement de Mortagne, Orne), est la propriété de M. Picot depuis 1905.

74 *bis*. — Recueil manuscrit de poésies exécuté pour Jacques Le Lieur vers 1520, reproduit en phototypie ; accompagné d'une introduction, par M. Émile Picot. — S. l. [Rouen, *Société des Bibliophiles Normands*,] 1912. Petit in-4°. 148 f. en portefeuille.

Publication (n° 75) de la *Société des Bibliophiles Normands*.

Ms. 1064 de la Bibliothèque de Rouen. — L'*Introduction*, que prépare M. Picot, paraîtra en 1913.

DEUXIÈME PARTIE

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES ET RECUEILS COLLECTIFS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.
Voir INSTITUT DE FRANCE.

ALBINĂ.

Albină (Pesta, 1867-1876. In-fol.). [*L'Abeille*, journal roumain, politique, littéraire et économique.]

75. — [M. Émile Picot a publié dans *Albină*, vers le mois d'août ou de septembre 1870, un article d'actualité dont on ne peut dire ni le titre, ni l'importance, faute d'avoir pu trouver à Paris une collection complète de ce périodique.]

ALBUMUL MACEDO-ROMAN.

Albumul Macedo-Roman... sub directiune lui V. A. Urechia (Bucuresci, 1880. In-4°).

76. — P. 102-104 : Les Roumains macédoniens en Autriche et en Hongrie (Paris, 27 février 1880).

Signé : Émile Picot, en fac-similé.

ANNALES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX.
Voir BULLETIN ITALIEN.

L'ART.

L'Art. Revue hebdomadaire illustrée. A. Ballue, édit. Paris. In-fol.

* — Troisième année (1877), tome IV (onzième de la collection), p. 161-166 : Pierre Gringore et les comédiens italiens sous François Ier.

Ce travail, réimposé dans le format in-octavo a fait l'objet d'un tirage à part; voir le n° 13.

Bibliographie moderne.

Le Bibliographe moderne. Courrier international des Archives et des Bibliothèques, publié sous la direction de M. Henri Stein. (Paris, A. Picard. In-8°).

* — Année 1903, p. 301-306 : Une édition inconnue du « Praeconium crucis » de Marco Dandolo.

Voir le n° 55.

Bibliographie de la France.

Bibliographie de la France. Journal général de l'imprimerie et de la librairie. (Paris. Grand in-8°).

77. — Année 1898, n° du 5 février. *Chronique*, p. 26-28 : Nécrologie. Damascène Morgand.

Cet article n'est pas signé, mais une note du rédacteur en chef, p. 26, avertit le lecteur qu'il est de M. Émile Picot.

Bibliographie hellénique.

Bibliographie hellénique ou description raisonnée des ouvrages publiés par des Grecs aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, par Émile Legrand, professeur à l'École nationale des langues orientales. Tome troisième. (Paris, J. Maisonneuve, 1903. In-8°. — Volume dédié à M. É. Picot.)

78. — Tome III, p. 246-247, n° 214 : « La Genealogie du grant Turc a present regnant ».

Description bibliographique de cet ouvrage d'après l'exemplaire qui est conservé au Musée Condé. — Cf. *Chantilly. Le Cabinet des livres. Imprimés...* (Par L. Delisle, 1905), p. 394, n° 1909, et *Chantilly. Le Cabinet des livres. Manuscrits*, t. III, (1911), p. 81, n° 797.

Bibliographie hellénique ou description raisonnée des ouvrages publiés par des Grecs au dix-septième siècle, par Émile Legrand... Tome quatrième. (Paris, A. Picard et fils, 1896. In-8°.)

79. — Tome IV, p. 19 : [Note bibliographique sur la traduction roumaine du « Nomocanon », imprimé à Tirgoviste en 1652.]

80. — *Ibid.*, p. 62-104 : Nicolas Spathar Milescu. Notice par Émile Picot.

Réimpression d'un travail publié pour la première fois en 1883 ; voir le n° 23.

81. — *Ibid.*, p. 104-159 : Pierre Movilă (Mogila). Notice par Émile Picot.

Le Brionnais.

(Brionne. In-fol.)

* — Année 1910, n° du 30 octobre 1910 : Discours prononcé à l'assemblée générale de la Société libre de l'Eure. (Section de l'arrondissement de Bernay.)

Voir plus haut le n° 69.

Bulletin du Bibliophile.

Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire. Revue mensuelle fondée en 1834, par J. Techener... Directeur : Georges Vicaire. (Paris, Henri Leclerc. In-8°.)

82. — Année 1890, p. 84-92 : « Regretz et complainte du pauvre populaire a l'encontre de la gabelle. » (1549.)

*— Année 1890, p. 177-187 : Supplément aux poésies de Germain Colin [Bucher].

Voir le n° 35.

*— Année 1896, p. 157-185 : « Le Pionnier de Seurdre. » Monologue dramatique récité à Angers en 1524.

Voir le n° 42.

*— Année 1897, p. 305-348 : Le duc d'Aumale et la Bibliothèque de Chantilly.

Voir le n° 44.

*— Année 1900, p. 273-284 : Farce inédite du XVI^e^ siècle, publiée d'après un manuscrit des Archives de la Nièvre.

Voir le n° 45.

83. — Année 1900, p. 446-453. Le Concours Brunet. Rapport.

Réimpression du Rapport déjà publié dans les Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cf. le n° 114.

*— Année 1901, p. 1-35 : Moralité nouvelle de « Piramus et Tisbee » (avec un fac-similé).

Voir le n° 47.

84. — Année 1903, p. 164-165 : [Allocution prononcée au dîner organisé par les amis de Claudin pour célébrer sa nomination dans la Légion d'honneur. 28 février 1903.]

Cette allocution se trouve insérée dans un article de M. Georges Vicaire, intitulé : *Hommage à M. A. Claudin*. Le dit article a fait l'objet d'un tirage à part (in-4°; 15 pages; portrait) spécialement destiné aux amis de Claudin qui avaient pris part à la réunion; l'allocution de M. Picot occupe les pages 5-7 de ce tirage à part.

84 *bis*. — Année 1912, p. 101-123, 215-229, 258-268, 301-318, 372-386 : « De l'Orgueil et presomption de l'empereur Jovinien. » Moralité du commencement du XVI^e^ siècle.

Un tirage à part à 105 ex., dont 5 sur pap. vergé, vient de paraître en janvier 1913 : *Paris, H. Leclerc*, 1912. In-8°. 2 f. (titre), 78 p. et 1 f. n. ch.

Bulletin historique et philologique.

Voir Comité des travaux historiques.

Bulletin Italien.

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux... Bulletin italien paraissant tous les trois mois (Bordeaux, Féret et fils. In-8°.)

*— Tome I (1901), p. 92-137, p. 269-294, et tome II (1902), p. 23-53 et p. 108-147 : Les Italiens en France au XVI^e^ siècle. (*A suivre.*)

Voir le n° 46 et cf. le n° suivant.

85. — Tome III (1903), p. 7-36, p. 118-142, p. 219-234, et tome IV (1904), p. 123-142, p. 294-315. (*Suite du travail décrit dans l'article précédent. — A suivre.*)

Voir l'article précédent et cf. le n° 46. Cette partie du travail n'a pas encore été réunie en tirage à part ; elle comprend les chapitres IV et V :

IV. Influence des Italiens à la cour de France (de Charles VIII à Henri IV).

V. Les Artistes italiens en France (peintres, sculpteurs, musiciens, etc.).

La suite n'a pas encore paru.

Bulletin de la Librairie Morgand.

Bulletin de la librairie D. Morgand et C. Fatout. (Paris, Damascène Morgand et Charles Fatout ; *puis* Paris, Édouard Rahir. In-8°.)

86. — Tome I (1876-1878), livraison de mai 1876, p. 303-304 : Les Farces de Georges Alione d'Asti.

Signé : Émile Picot.

87. — *Ibid.*, p. 353-357, n^os^ 2220, 2222, 2229, 2231 : « Le Théâtre des bons Engins », par Guill. de La Perrière (1554). — « Les deux Sermõs Funebres es Obseques & enterrement dv Roy Treschrestien Henri devxiesme de ce nom » (1559). — « Contredictz de Sõgecrevx », par Jean de l'Espine du Pont-Alletz (1530). — « Livre de la Fontaine perillevse, avec la Chartre d'Amours » (1572).

Notices bibliographiques et littéraires signées : É. P.

88. — *Ibid.*, livraison d'avril 1877, p. 578-583, n^os^ 3399-3403 *bis* : Œuvres de Racine (éditions de 1675, 1676-1692, 1679, 1680, 1687 et 1697).

Anonyme.

89. — Tome II (1879-1881), livraison de novembre 1880, p. 473-476, n° 6702 : « Les Fanfares et courvees

abbadesques des Rovle-Bontemps de la haute et basse Coquaigne & dependances » (1613).

Notice signée : É. P., réimprimée dans *La collection Dutuit* (par Édouard Rahir, 1899. In-fol.), p. 201-203, n° 529. Voir plus bas le n° 92 *bis*.

90. — Tome V (1889-1892), livraison d'avril 1890, p. 225-388, *passim*, du n° 17832 au n° 18398 : [Notices (non signées) de plusieurs pièces françaises d'une extrême rareté, acquises par M. le duc d'Aumale.]

La plupart de ces notices se retrouvent dans le spécimen d'un *Catalogue du Cabinet des livres de Chantilly* (1890) ; voir le n° 34.

91. — Nouvelle série. Bulletin n° 5, mai 1907, p. 184-209, n° 787 : [Recueil factice de 19 pièces françaises en vers et en prose, historiques et littéraires, imprimées de 1508 à 1515.]

Anonyme. Cf. *Catalogue de la bibliothèque Rothschild*, t. IV, *passim*.

Centenaire de l'École des langues orientales.

Voir École des langues orientales vivantes.

Centralblatt für Bibliothekswesen.

Centralblatt für Bibliothekswesen, herausgegeben... von Dr. O. Hartwig,... Leipzig, Otto Harrassowitz. In-8°.

92. — XII. Jahrgang (1895), p. 37-40 : Alphabetisches Verzeichnis der französischen Litteratur in der Herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel... Wolfenbüttel, 1894. In-4°. (Compte rendu en allemand.)

Collection d'anciens chansonniers français, publiés sous la direction du baron James de Rothschild.

(Paris, D. Morgand et Ch. Fatout, 1898. In-16.) — Un seul volume a été publié :

*— Noelz de Jehan Chaperon (1878).

Voir le n° 12.

COLLECTION DE DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ANCIEN THÉATRE FRANÇAIS.

(Paris, D. Morgand et Ch. Fatout, 1879-1882. 3 vol. in-16.) — L'auteur avait annoncé aussi le *Théâtre de Jacques Bienvenu, de Genève* et une *Notice sur Jehan L'Espine du Pont-Alais*, ainsi que plusieurs autres volumes dont les titres n'ont pas été spécifiés. Seuls les trois ouvrages ci-dessous ont été jusqu'ici publiés :

* — Notice sur Jehan Chaponneau (1879).

Voir le n° 16.

* — Nouveau Recueil de farces françaises (avec M. Chr. Nyrop, 1880).

Voir le n° 19.

* — Théâtre mystique de Pierre Du Val (1882).

Voir le n° 22.

COLLECTION DUTUIT.

La Collection Dutuit. Livres et manuscrits [par Édouard Rahir]. (Paris, librairie Damascène Morgand ; Éd. Rahir et Cie, successeurs, 1899. In-fol.)

92 *bis*. — P. 201-203, n° 529 : « Les Fanfares et courvees abbadesques des Roule-Bontemps de la haute et basse Coquaigne & dependances » (1613).

Réimpression de la notice précédemment publiée dans le *Bulletin de la librairie Morgand* ; voir le n° 89.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques (Paris, Imprimerie nationale. In-8°).

93. — Année 1903, p. 4 : Rapport sur une communication de M. Edmond Poupé [concernant des représentations scéniques en Provence au XVIe et au XVIIe siècle].

94. — Année 1904, p. 11 : Autre Rapport sur une communication du même correspondant sur le même sujet.

95. — *Ibid.*, p. 23 : Rapport sur une communication de M. G. Doublet [concernant des représentations dramatiques au monastère de Lérins sous Louis XIV].

96. — *Ibid.*, p. 537 : Rapport sur une communication de M. Roger Drouault [concernant les Mémoires de Jean-Baptiste de La Fontaine (1699).]

97. — Année 1905, p. 344 : Rapport sur une communication de M. Edmond Poupé [concernant des représentations lyriques données à Toulon en 1791 et 1792].

98. — Année 1908, p. 430 : Rapport sur une communication de M. Boutillier Du Retail [relative à un épisode de la vie de François Gentil (1579)].

99. — *Ibid.*, p. 463-464 : Rapport sur deux communications de M. Rouchon [relatives à des représentations théâtrales données au Puy au XVIII^e siècle. — L'annotation qui accompagne l'un des documents communiqués est de M. Picot].

100. — Année 1909, p. 60-71 : Discours prononcé comme président du Congrès des Sociétés savantes tenu à Rennes en 1909.

Cf. le n° 106.

101. — *Ibid.*, p. 438. Rapport sur une communication de M. H. Dupont [concernant la présence de Jean de Saxe à Montpellier comme étudiant, en 1336].

102. — *Ibid.*, p. 514 : Rapport sur une communication de M. Joseph Fournier [concernant une lettre inédite de Louis XIII au sultan Amurath IV (1631)].

Congrès international des Bibliothécaires.

Congrès international des bibliothécaires tenu à Paris du 20 au 23 août 1900. Procès-verbaux et mémoires publiés par Henry Martin, secrétaire général du Congrès. (Paris, H. Welter, 1901. In-8°.)

103. — P. 42 : *Compte rendu de* : A Bibliography of Australia and Polynesia, by Edw. Aug. Petherick.

Cette mention d'un très court passage des dits *Procès-verbaux* est la seule qu'il ait été permis de relever, à moins de tomber dans une extrême minutie. Il est cependant impossible de ne pas rappeler la part importante que M. Émile Picot, par l'étendue de ses relations mondiales, par sa notoriété et sa compétence toute spéciale, prit aux différentes réunions du *Congrès* dont il fut l'un des vice-présidents (cf. *ibid.*, p. 44, 56, 57, etc.). Le bibliographe sortirait de son rôle s'il insistait davantage.

Congrès international des bibliothécaires. Jubilé de M. Léopold Delisle. Réunion du 8 mars 1903. Discours et adresses. (Paris, Imprimerie nationale, 1903. In-8°).

104. — P. 3-10 : [Discours prononcé par M. Émile Picot, président de réunion convoquée le 8 mars 1903 à la Bibliothèque Mazarine pour la célébration du Jubilé bibliographique de M. Léopold Delisle.]

Congrès du Millénaire de Cluny.

(*Académie de Mâcon. Millénaire de Cluny. Congrès d'histoire et d'archéologie tenu à Cluny les 10, 11, 12 septembre 1910. I.* (Mâcon, Protat frères, imprimeurs, 1910. In-8°.)

104 *bis*. — P. 110 : Toast de M. Émile Picot, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. (Tournus, 13 septembre 1910.)

Congrès du Millénaire Normand
(Rouen, 6-10 juin 1911).

105. — [Communication d'une lettre de Pierre Corneille, relative au premier mariage de sa fille. (Rouen, 30 septembre 1661.).]

Le *Journal de Rouen* du 8 juin 1911 renferme un compte rendu analytique de cette communication et le *Journal des Débats* du 9 juin, le texte intégral de la lettre de Corneille.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ORIENTALISTES.

(Leyde, 1883. — Stockholm, 1889. — Alger, 1905.)

Voir : ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Congrès des Sociétés savantes à Rennes. Discours prononcés à la séance d'ouverture du Congrès, le 3 avril 1909... (Paris, Imprimerie nationale, 1909. Gr. in-8°.)

106. — P. 7-21 : Les Études historiques et philologiques en Bretagne à la fin du XIX^e^ siècle et au commencement du XX^e^. Discours...

Cf. le n° 100.

LE COURRIER DE L'EURE.

(Évreux, impr. Chauvicourt. In-fol.)

107. — Année 1911, n^os^ des 4 et 9 mars : Société libre d'agriculture de l'Eure. Discours inédit de M. Émile Picot, membre de l'Institut.

Discours présidentiel prononcé le 5 février 1911. Il a été réimprimé : voir plus haut le n° 72.

ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES.

Publications de l'École des langues orientales vivantes. 1^re^ série. Vol. IX :

*— Chronique de Moldavie (1878).

Voir le n° 10.

Mélanges orientaux. Textes et traductions publiés par les professeurs de l'École des langues orientales vivantes, à l'occasion du sixième congrès international des Orientalistes réunis à Leyde (septembre 1883). 2^e^ série. Vol. IX. (Paris, E. Leroux, 1883. Gr. in-8°.)

*— P. 431-492 : Notice biographique et bibliographique sur Nicolas Spatar Milescu.

Voir le n° 23.

Nouveaux Mélanges orientaux... Publications de l'École des langues orientales vivantes, 2e série. Vol. XIX. (Paris, E. Leroux, 1886. Gr. in-8°.)

108. — P. 513-560 : Notice biographique et bibliographique sur l'imprimeur Anthime d'Ivir, métropolitain de Valachie. (Fac-similé.)

Cette notice n'a pas été tirée à part, mais elle a été presque entièrement traduite dans :
« Vieața și activitatea mitropolitului Țĕrei Românesci Antimŭ Ivireamul (1708-1716) Tractatŭ de Stefan Dinulescu » (Cernăuți, 1886. Gr. in-8°).

Recueil de textes et de traductions publié par les professeurs de l'École des langues orientales vivantes à l'occasion du VIIIe congrès international des Orientalistes tenu à Stockholm en 1889. Tome II (1889). Publication de l'École des langues orientales vivantes. 3e série. Volume VI. (Paris, E. Leroux, 1889. Gr. in-8°.)

*— P. 365-436 : Chants populaires des Roumains de Serbie (1889).

Voir le n° 31.

Centenaire de l'École des langues orientales vivantes. 1795-1895. Recueil de mémoires publié par les professeurs de l'École. (Paris, Imprimerie nationale, 1895. (Gr. In-4°.)

*— P. 183-221 : Coup d'œil sur l'histoire de la typographie roumaine au XVIe siècle.

Voir le n° 39.

Mémoires orientaux. Textes et traductions publiés par les professeurs de l'École spéciale des langues Orientales vivantes à l'occasion du XIVe congrès international des orientalistes réuni à Alger (Avril 1905). Publications de l'École... Ve série. Volume V. (Paris, E. Leroux, 1905. Gr. in-8°.)

*— P. 337-367 : Notice bibliographique sur le protopope Mihail Strêlbickij.

Voir le n° 60.

Le Figaro.

109. — Année 1892, 4 juin. [Origine de Pierre Gringore. — Lettre de M. Émile Picot, insérée dans un article, signé A., écrit à l'occasion du volume que M. Émile Badel venait de publier sur le poète.]

Institut de France.

Mémoires de l'Institut national de France. Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome XXIX (Première partie : Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres). Paris, Impr. nat., 1877. In-4°.

110. — P. 37-39 (séance du 8 juin 1869) : [Communication, par M. Renier, de l'envoi fait par M. Émile Picot, vice-consul de France, d'une nouvelle copie de la seconde des inscriptions romaines relevées à Turn-Severin, par M. Engelhart. — Cette nouvelle copie permettait de restituer entièrement l'inscription et en faisait un monument d'une réelle importance.]

Institut de France. Séance publique annuelle des cinq Académies, du lundi 25 octobre 1897, présidée par M. Albert Sorel, directeur de l'Académie française. (Paris, typographie de Firmin-Didot et Cie. In-4.)

111. — P. 19-31 : La Mère des Gondi. Notice sur Marie-Catherine de Pierrevive, dame Du Perron, par M. Émile Picot... Lue dans la séance publique annuelle des cinq Académies, le lundi 25 octobre 1897.

Cf. *Les Italiens en France au XVIe siècle* (1901), p. 37-40, et *Les Français italianisants*, t. II (1907), p. 309.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus de l'année... (Paris, A. Picard. In-8°).

112. — Année 1898, p. 146 : [Allocution prononcée le 11 mars 1898, en présentant à l'Académie un exemplaire de la médaille frappée à l'effigie de Gaston Paris.]

Une reproduction de cette médaille (face et revers) a été exécutée en héliogravure pour être distribuée aux amis de Gaston Paris.

113. — [RAPPORTS SUR DIFFÉRENTS CONCOURS : Prix La Grange, années 1898, p. 280 ; 1903, p. 293 ; 1904, p. 46 ; 1905, p. 222 ; 1906, p. 155 ; 1910, p. 187. — Prix Delalande-Guérineau, 1898, p. 274. — Prix ordinaire, 1901, p. 346. — Prix Bordin, 1909, p. 325. (Aucun de ces rapports n'a été recueilli par les comptes rendus annuels. Exception a été faite pour le rapport cité sous le n° suivant.).]

114. — Année 1900, p. 336-342 (cf. 331-332) : [Rapport au nom de la commission chargée de décerner le prix Brunet.]

Ce rapport a été réimprimé dans le *Bulletin du Bibliophile* ; voir le n° 83.

115. — [DÉLÉGATIONS ACADÉMIQUES : M. Émile Picot a fait partie des délégations chargées de représenter l'Académie des inscriptions et belles-lettres à l'inauguration du monument de Crécy (C. R., 1905, p. 528), à la célébration du troisième centenaire de Corneille à Rouen (C. R., 1906, p. 201) et, enfin, au Congrès du Millénaire normand (C. R., 1911, p. 289). Ces deux dernières missions sont les seules qui en ce qui concerne M. Picot, aient donné lieu à un travail imprimé ; voir les n^os^ 104 *bis* et 105.]

116. — OUVRAGES PRÉSENTÉS EN SÉANCE : Année 1897, p. 222 : Les Correspondants de Peiresc (21^e^ fascicule), par Tamizey de Larroque. — Année 1899, p. 252 et 232 : Lettres de Pereisc, t. VII, et Marguerite de Navarre..., par Abel Lefranc. — Année 1903, p. 135, 187 et 607 : Le Sonnet en Italie..., par H. Vaganay ; Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle, par Paul Lacombe ; Carmen Sylva, Bibliographie et extraits de ses œuvres, par G. Bengesco. — Année 1908, p. 501 : Estienne de La Boëtie contre Nicolas Machiavel, par J. Barrère. — Année 1909, p. 4 et 351 : Les Sources italiennes de « La Défense... de la langue française » de Joachim Du Bellay, par P. Villey ; Les plus anciennes Traductions françaises de Boccace, par Henri Hau-

vette. — Année 1910, p. 192 et 242 : « Les Croniques de Gargantua » publiées en fac-similé, par Seymour de Ricci ; Les Mines d'argent de La Croix-aux-Mines en Lorraine au XVI^e siècle, par M. Girodie. — Année 1911, p. 338, 681 et 822 : Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle. Supplément, par P. Lacombe ; Recueil des lettres de Gaston Paris, publié par A. d'Ancona ; Discours prononcé par P. Le Verdier [Éloge de M. L. Delisle] à l'assemblée générale de la Société des Bibliophiles normands.

Journal des savants.

Journal des savants (Paris, Imprimerie nationale. In-4°).

117. — Année 1901, p. 98-101 : *Compte rendu de* l'Entrée de François premier, roy de France, en la cité de Lyon, le 12 juillet 1515, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque ducale de Wolfenbüttel, par Georges Greigue (Lyon, pour la Société des Bibliophiles lyonnais, 1899. In-4°).

*— Année 1902, p. 80-102 et 141-158 : *Compte rendu de* Cenni storici intorno all' università di Ferrara...

Voir le n° 50 (*Les Français à l'Université de Ferrare*).

118. — Année 1903, p. 334-337 : *Compte rendu de* Andrea Moschetti. Il Museo civico di Padova. Cenni storici... (Padova, 1903. In-4°).

119. — Année 1904, p. 61 : *Compte rendu de* Consuetudini di Paterno *et de* Consuetudini di Randazzo... pubblicate per cura del Comm. Vito La Mantia... (Palermo, 1903. 2 vol. in-8°).

120. — Année 1904, p. 132-134 : *Compte rendu de* : Alexandre Vitalis. Correspondance politique de Dominique Du Gabre, évêque de Lodève... (Paris, F. Alcan, 1903. In-8°).

121. — Année 1905, p. 395 : [Note bio-bibliographique sur Émile Legrand (1841-1903).]

JUBILÉ DE M. L. DELISLE.

Voir CONGRÈS INTERNATIONAL DES BIBLIOTHÉCAIRES.

LITERATURBLATT FÜR PHILOLOGIE.

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie. Unter Mitwirkung von Prof. Dr. Karl Bartsch, herausgegeben von Dr. Otto Behaghel,... und Dr. Fritz Neumann,... Verantwortlicher Redacteur : Prof. Dr. Fritz Neumann. (Heilbronn, verlag von Gebr. Henninger. In-4°.)

122. — Erster Jahrgang, 1880, col. 25-31 : La gente Poitevinerie, avec le Procès de Jorget et de son vesin et Chansons ieouses compousi in bea poictevin. Réimpression conforme à l'édition de 1572. Niort, Martineau et Nargeot, 1877. — La gente Poetvin'rie, ouecque le Precez de Jorget & de san vesin & chonsons jeouses compousie in ¸béa poiteuin. Avec une Introduction par L. Favre. Niort, Typographie L. Favre, 1878. (*Compte rendu en allemand.*)

123. — *Ibid.*, col. 220-222 : Werner, Rich., Drei Farcen des 15. Jahrhunderts. Inaugural-Dissertation zur Erlangung der philos. Doctorwürde an der Universität zu Göttingen. Berlin, 1879. (*Compte rendu en allemand.*)

124. — *Ibid.*, col. 378-380 : Voyage de Charles-Quint par la France, poème historique de René Macé, publié avec Introduction, Notes et Variantes par Gaston Raynaud. Paris, Picard, 1879. (*Compte rendu en allemand.*)

MÉLANGES D'ANCONA.

Raccolta di studii critici dedicata ad Alessandro d'Ancona, festigiandosi il XL anniversario del suo insegnamento. (Firenze, tipografia di G. Barbéra, 1901. In-4°. Portr. et fcs.)

*— P. 229-234 : Les Poésies italiennes de Pierre Bricard.

Voir le n° 48.

Mélanges Julien Havet.

Mélanges Julien Havet. Recueil de travaux d'érudition dédiés à la mémoire de Julien Havet (1853-1893). (Paris, Leroux, 1895. In-8°.)

125. — P. 499-513 : Aveu en vers, rendu par Regnault de Pacy à Pierre d'Orgemont (1415).

Mélanges Wahlund.

Mélanges de philologie romane, dédiés à Carl Wahlund, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa naissance (7 janvier 1896). (Mâcon, Protat frères, imprimeurs. S. d. (1896). In-4°.)

*— P. 377-390 : Une Conjecture sur le poëte italien Amomo.

Voir le n° 43.

Mélanges Wilmotte.

Mélanges de philologie romane et d'histoire littéraire offerts à M. Maurice Wilmotte, professeur à l'Université de Liège à l'occasion de son 25e anniversaire d'enseignement... (Paris, H. Champion, 1910. 2 part. in-8° avec portr. et fcs. Pagination continue.)

*— P. 457-484 : Une Querelle littéraire aux palinods de Dieppe au XVe siècle.

Voir le n° 67.

Mémoires orientaux.

Voir École des langues orientales vivantes.

Millénaire de Cluny.

Voir Congrès du Millénaire de Cluny.

Millénaire normand.

Voir Congrès du Millénaire normand.

Publications de l'École des langues orientales vivantes.

Voir École des langues orientales vivantes.

RACONTARS ILLUSTRÉS D'UN VIEUX COLLECTIONNEUR.

Racontars illustrés d'un vieux collectionneur. Bouquins, Tableaux, Dessins, Fayences, Autographes et Bibelots. [Par Charles Cousin, vice-président de la Société des Amis des livres.] (Paris, Librairie de l'Art, [Lille, impr. L. Danel], 1887. In-fol.)

126. — Page 72-74 : [Lettre à M. Ch. Cousin sur ses collections et son « Voyage dans un grenier ». (Paris, 84, avenue de Wagram, le 23 mai 1878.)]

Reproduction de l'autographe, en fac-similé.

RASSEGNA BIBLIOGRAFICA DELLA LETTERATURA ITALIANA.

Rassegna bibliografica della letteratura italiana, diretta e compilata da Alessandro d'Ancona e Francesco Flamini. (In Pisa, dalla tipografia del cav. Fr. Mariotti. In-4°.)

*— Année 1894, p. 114-123 et 154-167 : La Raccolta di poemetti italiani della biblioteca di Chantilly.

Voir le n° 38.

127. — Année 1896, p. 98-99 : I « Gelosi » in Francia.

*— Année 1901, p. 61-67 : Gli Ultimi Anni di Giovan Battista Andreini in Francia.

Voir le n° 49.

RECUEIL DE POÉSIES FRANÇAISES.

Recueil de poésies françaises des XV^e^ et XVI^e^ siècles, morales, facétieuses et historiques, recueillies et annotées par MM. Anatole de Montaiglon [et James de Rothschild]. Paris, P. Jannet (puis Plon, Nourrit et C^ie^), 1855-1878. 13 vol. In-16.

128. — Tome X (1875), p. 49-53 : Le « Debat de l'yver et de l'este ».

Note bibliographique signée : É. P.

129. — *Ibid.*, p. 70-74 : Le « Proces des femmes et des pulces ».

Note bibliographique, non signée, sur une imitation allemande de cette pièce, écrite par Jean Fischart (1573).

La Réforme économique.

La Réforme économique. Revue bi-mensuelle des questions sociales... (Rouen et Paris. In-8°).

130. — Tome III (1876), p. 354-367 : La Convention commerciale entre l'Autriche-Hongrie et la Roumanie.

Signé du pseudonyme : Auguste Petit.

La République française.

(*Journal quotidien.* — Paris. In-fol.)

131. — Année 1878, 14 juin : La Bessarabie.

Cet article a été réimprimé en 1880 dans les *Mélanges de linguistique.* Voir le n° 18.

Revista pentru Istorie.

Revista pentru Istorie, Archeologie, şi Filologie, sub direcţiunea lui Gr. G. Tocilescu,... (Bucuresci, Tipografia Academiei Române. 1882-1885. In-4°.)

« Revue d'histoire, d'archéologie et de philologie. »

132. — Troisième année (1885), vol. V. fascic. 1, p. 310-318 : Tableau généalogique de la famille de Dragoş.

En traduisant la *Chronique de Moldavie* (cf. le n° 10), M. Picot s'était, nous dit-il, seulement proposé de rendre accessible aux lecteurs un document qui relate un grand nombre de faits non recueillis par les autres chroniqueurs. Il se proposait de condenser ensuite, dans des notes séparées, des renseignements de divers genres, et notamment des tableaux généalogiques aussi exacts que possible, des familles des princes ayant régné en Moldavie depuis le milieu du XIV^e^ siècle jusqu'à la fin du XVI^e^. C'est ici le premier de ces tableaux.

Revue d'anthropologie.

Revue d'anthropologie publiée sous la direction de M. Paul Broca,... (Paris. In-8°.)

*— Tome IV (1875), p. 385-429 : Les Roumains de la Macédoine.

Voir le n° 8.

Revue archéologique.

(*Paris, Didier et C^ie^*, puis *E. Leroux*. In-8°.)

*— Années 1866-1867. Mémoires sur les provinces romaines, par Th. Mommsen. Traduction.

Voir le n° 4.

*— Année 1902 (2^e^ série). P. 223-231 : Sur une statue de Vénus...

Voir le n° 53.

Revue des bibliothèques.

Revue des bibliothèques. Publication mensuelle. Directeurs : Émile Chatelain et Léon Dorez. (Paris, É. Bouillon ; *puis* H. Champion. In-8°.)

*— Huitième année (1898), p. 89-121, 263-276, 302-314, 381-390. Des Français qui ont écrit en italien au XVI^e^ siècle (*A suivre.*).

*— Neuvième année (1899) : *Suite*, p. 73-83, 114-134, 201-226, 283-325. (*A suivre.*)

*— Dixième année (1900) : *Suite*, p. 40-64, 197-205, 209-231, 386-404. (*A suivre.*)

*— Onzième année (1901) : *Suite et fin*, p. 24-54, 124-160, 297-308.

Voir le n° 51.

Revue critique.

Revue critique d'histoire et de littérature. Recueil hebdomadaire. Directeur : M. A. Chuquet. (Paris, E. Leroux. In-8°. — Chaque année comporte deux volumes. — Tous les articles énoncés ici sont des comptes rendus.)

133. — Année 1866 (1), p. 124-125 : Dipinti di Pesto, Vasi di Busiri, Memorie di W. Helbig. Roma, 1865. — Oreste e Pilade in Tauride, dipinto Pompeiano illustrato da W. Helbig. Roma, 1865.

134. — Année 1879 (2), p. 469-478 : Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis, par L. Audiat. Pons, 1879.

135. — Année 1880 (1), p. 516-518 : Die Dramatisierungen der Susanna im 16. Jahrhundert... Von Robert Pilger. Halle a. S. 1879.

136. — Année 1880 (2), p. 172-173 : Histoire du théâtre en France... par B. Pifteau et J. Goujon. Paris, Willem, 1879. 2 vol.

137. — *Ibid.*, p. 310-318 : Recherches bibliographiques sur des livres rares et curieux, par P. L. Jacob (bibliophile). Paris, É. Rouveyre, 1880.

138. — Année 1881 (1), p. 212-215 : Archives du bibliophile breton. Notices et documents... par A. de La Borderie. Rennes, 1880.

Cf. plus bas le n° 147.

139. — *Ibid.*, p. 365-367 : Les Imprimeurs vendômois et leurs œuvres (1514-1881), par le marquis de Rochambeau. Paris, 1881.

140. — *Ibid.*, p. 386-388 : Bibliotheca Belgica... par Ferd. Van der Haegen. Gand, 1878-1880.

141. — *Ibid.*, p. 408-412 : Les Elzevier; histoire et annales typographiques, par A. Willems. Paris, 1880.

142. — Année 1882 (1), p. 185-189 : Les Sciences et les arts occultes au XVI^e^ siècle. Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres, par M. Aug. Prost. Tome premier. Paris, 1881.

Cf. plus bas le n° 153.

143. — *Ibid.*, p. 311-316 : A Magyar Nemzeti és nemzetkozi irodalom Konyvészete... Bibliografie der ungarischen... und internationalen Literatur. Erster Band... Von K. M. Kertbeny,... Leipzig, 1880.

144. — *Ibid.*, p. 405-408 : Essai d'une bibliographie raisonnée. Ouvrages sur Scanderberg..., par G.-T. Petrovitch,... Paris, E. Leroux, 1881.

145. — Année 1882 (2), p. 88-94 : Les Origines de l'imprimerie à Tours (1467-1550)... par le docteur E. Giraudet. Tours, 1881.

146. — Année 1883 (1), p. 330-332 : Traductions en langues étrangères des « Réflexions ou sentences et maximes de La Rochefoucauld. » Essai bibliographique par le marquis de Granges de Surgères. Paris, 1883.

147. — *Ibid.*, p. 472-475 : Archives du bibliophile breton... Par A. de La Borderie. Tome II. Rennes, 1882.

Cf. plus haut le n° 138.

148. — Année 1883 (2), p. 371-375 : Clément Janin. Les Imprimeurs et les libraires de la Côte-d'Or. Seconde édition. Dijon, 1883.

149. — *Ibid.*, p. 405-411 : L'Imprimerie et la librairie dans la Haute-Marne et dans l'ancien diocèse de Langres, par deux membres correspondants de la Société historique et archéologique de Langres [C. A. Daguin et le Frère Asclépiade]. Paris et Langres, 1883.

150. — *Ibid.*, p. 448-457 : Bibliographie des œuvres de Beaumarchais, par Henri Cordier. Paris, 1883.

151. — *Ibid.*, p. 492-496 : Kœnyvkiállitási Emlék. Kiadja az országos magyar iparmüveszeti Muzeum... [Souvenirs de l'exposition bibliographique, publiés par le Musée des produits de l'industrie nationale de la Hongrie...]. Budapest, 1882.

152. — Année 1884 (1), p. 222-226 : Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut, publié par Ph. Tamizey de Larroque. Paris, 1883.

153. — *Ibid.*, p. 312-314 : Les Sciences et les arts occultes au XVI^e^ siècle. Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres, par M. Aug. Prost. Tome deuxième. Paris, 1882.

Cf. plus haut le n° 142.

154. — Année 1885 (1), p. 66-69 : Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon... par M. Pellechet. Paris, 1883.

155. — *Ibid.*, p. 272-275 : Le Voyage d'Outremer... de Jean Thenaud... publié par Ch. Schefer. Paris, 1884.

156. — Année 1885 (2), p. 8-9 : De principe Johanne Stephano Moldaviae... Noticia historica... exscripta a Nicolao Nilles, S. J. Œniponte, 1885.

157. — *Ibid.*, p. 140-147 : Literatura populară română de Dr. M. Gaster. Bucarești, 1883.

158. — Année 1886 (2), p. 206-208 : Histoire de l'imprimerie en Agenais... par Jules Andrieu. Paris, A. Picard, 1886.

159. — Année 1887 (2), p. 44-54 : Excerpta Columbiniana... par H. Harrisse. Paris, Welter, 1887.

160. — Année 1888 (2), p. 493-496 : La Passione di Gesù Cristo, rappresentazione sacra in Piemonte nel secolo xv, edita da Vincenzo Promis. Torino, Fratelli Bocca, 1888.

161. — Année 1891 (2), p. 6-7 : Les Œuvres poétiques de M. Bertaut, évêque de Sées,... publiées... par Adolphe Chenevière,... Paris, Plon, 1891.

162. — *Ibid.*, p. 240-245 : Nicolas Bacquenois, le premier imprimeur de Reims (1552-1560)... par H. Jadart. [Deux éditions.] — Les Origines de l'imprimerie à Reims, par A. Claudin.

163. — Année 1893 (1), p. 143-137 : Elsœssische Büchermarken bis Anfang des 18. Jahrhunderts. Herausgegeben von Paul Heitz... Strasburg, 1892.

164. — *Ibid.*, p. 289-291 : Répertoire bibliographique strasbourgeois jusque vers 1530. I. Jean Grüninger, 1483-1531, par Charles Schmidt. Strasbourg, 1893.

165. — *Ibid.*, p. 337 : Incunabula xylographica et chalcographica. Catalogue 90 de Ludwig Rosenthal. Munich, s. d. (1892).

166. — Année 1893 (2), p. 253-257 : Répertoire bibliographique strasbourgeois jusque vers 1530. II. Martin et Jean Schott, 1481-1499, 1500-1545, par Charles Schmidt. Strasbourg, 1893.

167. — *Ibid.*, p. 377-380 : Arrêts du Conseil de Genève sur le fait de la librairie de 1541 à 1550, recueillis et annotés par Alfred Cartier... Genève, 1893.

168. — *Ibid.*, p. 451-452 : Guillaume Fichet, sa vie et ses œuvres. Introduction de l'imprimerie à Paris, par Jules Philippe. Annecy, 1892.

169. — Année 1894 (1), p. 26-32 : Les Relieurs français (1500-1800). Biographie critique et anecdotique... par Ernest Thoinan. Paris, 1893.

170. — *Ibid.*, p. 147-152 : Die Italienischen Buchdrucker und Verlegerzeichen bis 1525. Herausgegeben von Dr Paul Kristeller. Strassburg, 1893.

171. — Année 1894 (2), p. 380-382 : Les Origines de l'imprimerie à Saint-Lô en Normandie, par A. Claudin. Paris, 1894 (Extr. du *Bulletin du bibliophile*).

Revue historique de droit français et étranger.

Revue historique de droit français et étranger... (Paris. In-8°.)

*— Tome XIV (1868), p. 47-78 : La Question des Israélites roumains au point de vue du droit.

Voir le n° 3.

Revue de linguistique.

Revue de linguistique et de philologie comparée. Recueil trimestriel publié [depuis le tome VI (1873), jusqu'au tome XII (1880)] *par Abel Hovelacque, Émile Picot, Julien Vinson* [et ensuite] *par Girard de Rialle.* (Paris, Maisonneuve et Cie. In-8°.)

172. — Tome II (1868), p. 51-54. Valeur de l'H grec au XIe siècle.

Ce travail a été réimprimé en 1880. Voir le n° 18 et cf. le n° 174.

173. — *Ibid.*, p. 78-103 : La Société littéraire de Bucarest et l'orthographe de la langue roumaine. (*A suivre.*)

Voir plus bas le n° 175.

174. — *Ibid.*, p. 314-315 : Note additionnelle sur la valeur de l'H grec au XI^e^ siècle.

Voir plus haut le n° 172 et cf. le n° 18.

175. — *Ibid.*, p. 327-339 : La Société littéraire de Bucarest... (*Suite et à suivre.*)

Voir plus bas le n° 182 et cf. le n° 173.

176. — *Ibid.*, p. 346-349 : Grammaire, dialogues et vocabulaire de la langue des Bohémiens ou Cigains, par J.-A. Vaillant. Paris, 1868. (*Compte rendu.*)

177. — Tome III (1869-1870), p. 219-226 : Grammaire de la langue Zende, par Abel Hovelacque. Paris, 1869. (*Compte rendu daté de* : Temesvár, le 14 août 1869.)

178. — *Ibid.*, p. 381-382 : Darstellung der altmailaendischen Mundart nach Bonvesin's Schriften, von A. Mussafia. Wien, 1868. (*Compte rendu.*)

179. — *Ibid.*, p. 483-484 : Zur rumaenischen Vocalisation, von A. Mussafia. 1868. (*Compte rendu.*)

180. — Tome IV (1870-1872), p. 71-72 : Sancta Agnes. Provenzalisches geistliches Schauspiel, herausgegeben von Karl Bartsch. Berlin, 1869. (*Compte rendu.*)

181. — *Ibid.*, p. 72-73 : Die Namen der Raubthiere in verschiedenen Sprachen..., von F. W. Culmann. Leipzig, 1869. (*Compte rendu.*)

182. — *Ibid.*, p. 268-281 : La Société littéraire de Bucarest... (*Suite et à suivre. — N'a pas été continué.*)

Cf. plus haut les n^os^ 173 et 175.

183. — *Ibid.*, p. 313 : Les Origines du cheval domestique d'après la paléontologie, la zoologie, l'histoire et la philologie, par C.-A. Piétrement. Paris, 1870. (*Compte rendu.*)

184. — *Ibid.*, p. 401-402 : Die Genitivendung GO in der pronominalen declination der slavischen Sprachen, von F. Miklosich. Wien, 1869. (*Compte rendu non signé.*)

185. — *Ibid.*, p. 402-403 : Mémoire sur les chevaux à

trente-quatre côtes des Aryas de l'époque védique, par C.-A. Piétrement. Paris, 1871. (*Compte rendu non signé.*)

*— Tome V (1872-1873), p. 225-263 : Documents pour servir à l'étude des dialectes roumains. (*A suivre.*)

Voir le n° 5 et cf. plus bas, l'article qui suit le n° 188.

186. — *Ibid.*, p. 307-310 : La Langue des Vogouls de la Konda, d'après la traduction de G. Popov, par Paul Hunfalvy. (*Compte rendu.*)

187. — *Ibid.*, p. 423-425 : Bibliographie de la littérature bulgare moderne (1806-1870), par J. K. Jireček. (*Compte rendu.*)

188. — *Ibid.*, p. 427-429 : Darstellung der romagnolischen Mundart, von Dr. A. Mussafia. (*Compte rendu.*)

*— Tome VI (1873-1874), p. 61-88 : Documents pour servir à l'étude des dialectes roumains. (*Suite et à suivre. — N'a pas été continué.*)

Voir le n° 5 et cf. plus haut, l'article qui suit le n° 185.

*— *Ibid.*, p. 266-283 : De Deux Publications récentes, relatives aux dialectes de l'Italie septentrionale.

Voir le n° 7.

189. — Tome VII (1874-1875), p. 279-282 : Les Dialectes italiques : l'Ombrien, par M. André Lefèvre. (*Compte rendu.*)

190. — Tome VIII (1875-1876), p. 167-186 : Leçon d'ouverture du cours de langue et de littérature roumaine à l'École des langues orientales vivantes de Paris (16 novembre 1875).

191. — Tome X (1877-1878), p. 351-352 : Osnove srpskoga ili hrvatskoga jezika. — Korijeni s riječima od njih postalijem u hrvatskom ili srpskom jeziku. Napisao Gj. Daničić. (*Comptes rendus.*)

192. — Tome XIV (1881), p. 98-100 : Chants nationaux lithuaniens, recueillis par Antoine Juškevič. — Dic-

tionnaire de la langue croate ou serbe, par G. Daničić. (*Comptes rendus.*)

193. — Tome XXII (1889), p. 96-101 : Historija Slowan. Napisal Edward Boguslawski. (*Compte rendu.*)

Romania.

Romania. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, fondé en 1872 par Paul Meyer et Gaston Paris. Publié par Paul Meyer. (Paris, H. Champion. In-8°.)

*— Tome VII (1878), p. 236-326 : La Sottie en France.

Voir le n° 14.

194. — Tome XIV (1885), p. 280-285 : Note sur quelques ballades d'Eustache Deschamps anciennement imprimées.

*— Tome XV (1886), p. 358-422 : Le Monologue dramatique dans l'ancien théâtre français. (*A suivre; voir l'article suivant.*)

*— Tome XVI (1887), p. 438-542 : Le Monologue... (*Suite et à suivre; voir l'article suivant.*)

*— Tome XVII (1888), p. 207-275 : Le Monologue... (*Suite et fin.*)

Ces trois articles ont été réunis en un tirage à part; voir le n° 27.

195. — Tome XVIII (1889), p. 644-645 : Note sur Pierre Michault.

196. — Tome XIX (1890), p. 112-117 : Note sur l'auteur du « Contreblason de faulces amours ».

197. — *Ibid.*, p. 260-282 : Fragments inédits de Mystères de la Passion. (*A suivre.*) La suite n'a point paru.

198. — *Ibid.*, p. 595-598 : Fragment d'un lai inédit d'Arnoul Greban. (*Cf. le n° 201.*)

199. — Tome XXII (1893), p. 243-254 : Une Super-

cherie d'Antoine Vérard : « Les regnards traversans » de Jehan Bouchet.

A la suite de cet article, p. 254-260, note additionnelle de M. Arthur Piaget. — Il existe, de cet article, un tirage à part que j'ai connu trop tard pour qu'il fût possible de le décrire à son rang : *Une Supercherie d'Antoine Vérard*, par É. Picot et A. Piaget. — Paris [Mâcon, Protat frères, imprimeurs], 1893. In-8, 19 pages.

200. — *Ibid.*, p. 274-275 : Le Jeu des « Cent Drutz » dans le diocèse de Pamiers. (*Anonyme.*)

201. — *Ibid.*, p. 281-284 : Complément de l'Oraison d'Arnoul Greban à la Vierge [d'après une nouvelle source indiquée par M. Arthur Piaget]. (*Cf le n° 198.*)

202. — Tome XXIII (1894), p. 475-477 : Poesiĭ populare din Transilvania, culese și adnotate de I. G. Bibicescu... (*Compte rendu.*)

203. — *Ibid.*, p. 477-481 : Nouveau Dictionnaire roumain-français, par F. Damé... (*Compte rendu.*)

204. — Tome XXV (1896), p. 146-148 : « Le Livre du Champ d'or » et autres poèmes inédits par Me Jean Le Petit, docteur en théologie de l'Université de Paris ; publiés avec introduction, notes et glossaire par P. Le Verdier [pour la Société rouennaise des bibliophiles]. Paris, H. Welter, 1896. Pet. in-4°. (*Compte rendu.*)

205. — Tome XXXIII (1904), p. 111-114 : Recueil d'Arts de seconde rhétorique, par É. Langlois... (*Compte rendu.*)

206. — *Ibid.*, p. 114-115 : Un Exilé florentin à la cour de France au XVIe siècle. Luigi Alamanni... par Henri Hauvette... (*Compte rendu.*)

207. — Tome XXXVIII (1909), p. 334 : Eloi d'Amerval und sein « Livre de la Diablerie »... Von Andreas C. Ott. (*Compte rendu.*)

208. — Tome XXXIV (1910), p. 375-376 : Le Poète Jehan Drouyn.

ROXBURGHE CLUB.

*— Le Livre et Mistere du glorieux seigneur et martir saint Adrien (1895).

Voir le nº 40.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS.

Bulletin...

[Aucune des communications que M. Picot a pu faire au cours des séances du Conseil de la Société n'est insérée dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*. M. Picot a, depuis 1881, rempli effectivement les fonctions de trésorier et, depuis cette époque, le *Bulletin* a toujours publié les *Rapports financiers* du trésorier-adjoint, qui renferment très souvent d'intéressantes remarques littéraires sur les publications de la Société.]

Publications.

*— Le Mistere du Viel Testament (avec le baron James de Rothschild. — 1878-1891).

Voir le nº 11.

*— Œuvres poétiques de Guillaume Alexis (avec Arthur Piaget. — 1896-1898).

Voir le nº 41.

*— Recueil général de sotties (1902-1904).

Voir le nº 52.

*— Maistre Pierre Pathelin (1904).

Voir le nº 57.

*— Le Jardin de Plaisance (1910).

Voir le nº 70.

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS.

Les manuscrits à peintures de La Cité de Dieu *de saint Augustin, par le comte A. de Laborde* (Paris, pour la Société des Bibliophiles françois; Édouard Rahir, libraire, 1909. In-fol. Un volume de texte (en deux parties) et un volume de planches.) — [Publication proposée à la Société des Bibliophiles françois par M. Émile Picot.

— Je relève dans ce savant et magnifique ouvrage la mention du nom de M. Picot (*Avant-propos*, p. XVIII), ainsi que les deux indications suivantes courtoisement signalées par l'auteur.]

209. — Tome I (2e partie), p. 374, note 2 : [Sur deux portraits conservés au Musée des Offices, à Florence.]

210. — *Ibid.*, p. 487, note 4 : [Sur les origines de l'imprimerie à Abbeville.]

Société des bibliophiles Normands.

*— Recueil manuscrit de poésies exécuté pour Jacques Le Lieur (1912).

Voir le n° 74 *bis*.

Société d'études italiennes.

211. — [En janvier-février 1895 M. Émile Picot a prononcé devant les membres de cette Société, plusieurs conférences sur *La Littérature italienne en France à partir de la Renaissance* (auteurs, acteurs, imprimeurs, libraires), et, en février 1906, sur *Les Imprimeurs français en Italie au XVe siècle*. Ces conférences n'ont pas été imprimées ; elles ne sont que mentionnées dans le *Bulletin* (n° 28, p. 5).]

Société des études rabelaisiennes.

Revue des études rabelaisiennes, publication trimestrielle consacrée à Rabelais et à son temps. (Paris, H. Champion. In-8°.)

*— Tome III (1905), p. 333-338 : Rabelais à l'entrevue d'Aiguesmortes (juillet 1538).

Voir le n° 61.

*— Tome IV (1906), p. 45-48 : Rabelais à Lyon en août 1540.

Voir le n° 62.

Société française des fouilles archéologiques.

*— Le Savetier Calbain (1907).

Voir le n° 65.

Société d'histoire littéraire de la France.

Revue d'histoire littéraire de la France, publiée par la Société d'histoire littéraire de la France. (Paris, A. Colin. In-8°.)

*— Tome I (1894), p. 143-158 et p. 290-307 : Chants historiques français du seizième siècle. (*A suivre.*)

*— Tome II (1895) : *Suite*, p. 36-58 et p. 550-576.

*— Tome III (1896) : *Suite*, p. 376-408.

*— Tome VI (1899) : *Suite*, p. 225-252.

*— Tome VII (1900) : *Fin*, p. 409-429.

Voir le n° 54.

Société de l'histoire de Normandie.

Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie. (*Rouen.* In-8°.)

*— Tome XI (1910), p. 111-120 : Note sur une tapisserie à figures symboliques conservée au Musée des antiquités de Rouen.

Voir le n° 73.

*— Tome XI (1910), p. 134-151 et p. 163-203 : Les imprimeurs rouennais en Italie au XV^e^ siècle [Pierre Maufer et les frères Le Signerre].

Voir le n° 71 *ter*.

Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. (Paris, H. Champion. In-8°.)

*— Tome XVI (1889), p. 35-42 : Note sur l'enlumineur Guillaume Richardière.

Voir le n° 32.

212. — Tome XXIV (1897), p. 51-53 : « Le Cercle royal » d'Antoine Benoist.

212 *bis*. — Tome XXVI (1899), p. 87 : [Énigme sur le nom de Paris.]

*— Tome XXXI (1904), p. 183-189 : Notice sur Nicolas Le Breton, chanoine de Paris (1506-1574).

Voir le n° 58.

*— Tome XXXII (1905), p. 81-86 : Note sur Gio. Pietro Negroli, armurier à Paris au XVI^e siècle.

Voir le n° 59.

213. — Tome XXXIII (1906), p. 32-33 : [« La Fleur des antiquités » de Corrozet, édition de 1533.]

214. — Tome XXXIII (1906), p. 33 : [Jehan Morant et Dimanche Herbelot, bourgeois de Paris (XV^e s.).]

215. — Tome XXXVI (1909), p. 37 : [Guillaume Crétin, curé de Fidelaire (Eure) et historiographe de Louis XI.]

*— Tome XXXVII (1910), p. 125-134 : [Discours prononcé comme président de la Société le 10 mai 1910.]

Voir le n° 68.

216. — Tome XXXVIII (1911), p. 37-39 : [Mention d'une clôture du Bois de Boulogne dans une sottie représentée par les clercs de la Bazoche en 1549.]

Société de l'histoire du Protestantisme français.

Société de l'histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. (Paris. In-8°.)

*— Tome XXXVI (1887), p. 169-190, 224-225, 337-364 : Les Moralités polémiques ou la controverse religieuse dans l'ancien théâtre français. (*A suivre.*)

Cette première partie du travail de M. Picot a fait l'objet d'un tirage à part, à très petit nombre. Voir plus haut le n° 28. L'auteur donna une suite à son étude (voir ci-dessous), mais cette suite n'étant pas encore terminée, elle n'a pas été tirée à part. Voir les deux n^os^ suivants.

217. — Tome XLI (1892), p. 561-582, 617-633) : Les Moralités polémiques... (*Suite et à suivre.*)

218. — Tome LV (1906), p. 254-262 : Les Moralités polémiques... (*Suite et à suivre.*)

La suite n'a pas paru.

Société des textes français modernes.

*— Maistre Pierre Pathelin (1907).

Voir le n° 64.

Société historique de l'Orne.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne. (Alençon. In-8°.)

*— Tome XXX (1911), p. 157-175 : Notice sur Josias Bérault... et sur Le Mesnil, domaine patrimonial des Bérault.

Voir le n° 74.

218 *bis*. — Tome XXXI (1912), p. 54-57 : [Olivier Basselin ou Bachelin, auteur des Vaux de Vire, et Olivier Basselin ou Bachelin, maître des œuvres du roi, au milieu du XV^e^ siècle, à Vire. — Toast prononcé à Vire, le 28 août 1911, au cours d'une *Excursion dans le Bocage normand*, organisée par la Société.]

Orderic Vital et l'abbaye de Saint-Évroul. Notices et travaux publiés en l'honneur de l'historien normand, moine de cette abbaye. Fêtes du 27 août 1912. (Alençon, 1912. Grand in-8°. XX-212 p. et planches.)

218 *ter*. — P. 79-101 (et *Errata*, p. 212) : Liste des abbés de Saint-Évroul.

Le lendemain des Fêtes de Saint-Évroul, les membres de la Société historique de l'Orne et de plusieurs autres Sociétés savantes de Normandie furent invités par M. et M^me^ Picot à se réunir chez eux, au château du Mesnil. Après le déjeuner, gracieusement offert par les châtelains du Mesnil, les convives tinrent séance dans le grand salon du château ; au cours de cette séance, M. Émile Picot lut à ses hôtes une communication (*Étude d'histoire locale : Le Boisbertre*) qui s'imprime au moment où s'achève la présente *Bibliographie*.

Société libre de l'Eure.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. VI^e série. Tome huitième. Année 1910. (Evreux, impr. Ch. Hérissey, Paul Hérissey, succ^r, 1911. In-8°.)

*— P. I-LVIII : Artus Fillon, chanoine d'Évreux et de Rouen, puis évêque de Senlis. (Discours prononcé par M. Émile Picot, membre de l'Institut, président de la Société, à l'Assemblée générale du 17 avril 1910.)

Les pages I-XVII contiennent le texte du *Discours* ; les pages XVII-L contiennent des *Documents biographiques* sur Artus Fillon, au nombre de 82 ; suit une *Bibliographie* des ouvrages de ce personnage (p. L-LVIII), comprenant 17 articles. — Voir les n^os 71 et 71 *bis*.

219. — P. CXXIV-CXXXV : Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Section de Bernay, le 9 octobre 1910, par M. Émile Picot, membre de l'Institut, président de la Société.

Éloge funèbre de M. Léopold Delisle. — Ce *Discours* avait d'abord paru dans *Le Brionnais* du 30 octobre 1910 et il en avait été fait alors un tirage à part. Voir le n° 69.

*— P. CCLXXV-CCLXXXVII : De l'Intérêt du Grand Pouillé du diocèse d'Évreux pour l'histoire littéraire. (Discours prononcé par M. Émile Picot, membre de l'Institut, président de la Société, à l'Assemblée générale du 6 février 1911.)

Voir le n° 72.

Le Temps.

Le Temps. (Journal quotidien. In-fol.)

220. — Année 1903, 5 décembre, p. 3 : Nécrologie. Émile Legrand.

M. Picot avait prononcé une allocution aux obsèques d'Émile Legrand. C'est cette allocution, modifiée au commencement et à la fin, qu'il a insérée dans *Le Temps*, sous forme d'article nécrologique.

Voci latine.

Voci latine. Dela fraţi la fraţi !... 1ª Culegere de adhesiuni a gintei latine... prin V. A. Urechia, preşedinte Ligei pentru unitatea culturală a Românilor. (Bucuresci, 1894. In-4°.)

221. — P. 27 : [Vœux en faveur des Roumains de Transylvanie.]

Lettre (texte roumain) datée du 20 mai 1894, et reproduite en fac-similé.

TABLE SOMMAIRE DE LA BIBLIOGRAPHIE

Abbeville. Imprimerie à —, 210.
Adrien (Saint), 40.
Agenais. Imprimerie en —, 158.
Agrippa (Corneille), 142, 153.
Agnès (Sainte), 180.
Aiguesmortes, 61.
Alamani (Luigi), 206.
Alexandre le Bon, prince de Moldavie, 21.
Alexis (Guillaume), 41.
Alione d'Asti (Georges), 86.
Allemande. Littérature —, 122-124, 129, 135, 178, 180, 181.
Alsace. Imprimerie en—, 163, 164, 166.
Amerval (Éloi d'), 207.
Amomo, 43.
Amurath IV, 102.
Ancona. *Mélanges d'* —, 48. Lettres de Gaston Paris, 110.
Andreini (Giov. Batt.), 49.
Andrieu (Jules), 158.
Angers. Anc. théâtre à —, 42.
« Annales de la Fac. des lettres de Bordeaux », 46, 85.
Anthime d'Ivir, 108.
Arcelin, 45.
« Archives du bibliophile breton », 138, 147.
Armurier à Paris, 59.
« Arts de rhétorique », 205.
Artus Fillon, chanoine d'Évreux et de Rouen, 71, 71 *bis*.
Aryas, 185.
Asclépiade (Frère), 149.
Audiat (L.), 134.
Aumale (Henri d'Orléans, duc d'), 34, 40, 44. Voir aussi Chantilly.
Australie, 103.
Autriche-Hongrie, 6, 24, 76, 130, 143, 151.

Bachelin (Olivier), voir Basselin.
Bacquenois (Nicolas), 162.
Badol (Émile), 109.
Ballades, 194.
Baron (Le) James de Rothschild, 25.
Barrère (J.), 116.
Bartsch (Karl), 180.
Basselin (Olivier), maître des œuvres du Roi (xv^e^ s.), 218 *bis*.
Basselin (Olivier), poëte, 218 *bis*.
Bazoche. Clercs de la —, 216.

Beaumarchais (P.-A. Caron de), 150.
Belgique. Imprimerie en —, 140, 141.
Bengesco (Georges), 21, 116.
Benoist (Antoine), 212.
Berault (Josias), 74.
Bernay, 69, 219.
Bertaut (Jean), 161.
Bessarabie, 18, 131.
Bibicescu (I. G.), 202.
Bibliographie, 137, 140, 143, 144, 146, 150, 151, 154, 159, 164 à 166, 187.
Bibliographie Cornélienne, 9.
« Bibliographie hellénique », 78 à 81.
« Bibliotheca Belgica », 140.
Bibliothécaires. Congrès des —, 103, 104.
Bibliothèques. Voir Chantilly, Colombine, Copenhague, Dresde, Wolfenbüttel.
Biographie française, 68.
Boccace (Jean), 116.
Boguslawski (Edw.), 193.
Bohémiens, 176.
Boisbertre (Le), Orne, 218 *ter*.
Bois de Boulogne, 216.
Bouches du Danube, 18.
Bouchet (Jean), 199.
Bourges, 16.
Boursault, 20.
Boutillier du Retail, 98.
Brancović (Famille), 6.
Bretagne. Imprimerie en —, 106, 138, 147.
Bricard (Pierre), 48.
Brionne, 69.
Brunet. Concours — à l'Institut, 83, 114.
Bucarest, 173, 175, 182.
Bucher (Germain Colin), 35.
Bulgare. Littérature —, 187.

Calais (Jean de), 72.
Calbain, 65.
Carmen Sylva, 116.
Cartier (Alfred), 167.
Carré (Mathurin), 72.
Catalogue Ernest Desjardins, 28 *bis* ; La Roche Lacarelle, 29 ; Lignerolles, 36 ; Rouard, 15 ; Ch. Schefer, 44 *bis* ; Seillière, 33 ; Techener, 30.
Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild, 26.
Catalogue du Cabinet des livres de Chantilly, 34.
« Cent Drutz ». Le Jeu des —, 200.
Centenaire de l'École des langues orientales, 39.
« Cercle royal » (Le), 212.
Ceri (Renzo da), 53.
Chansonniers, 12. Voir aussi Chants.
Chansons nouvelles en langue provençale, 66.
Chansons poitevines, 122.
Chantilly. Bibliothèque de —, 34, 38, 40, 44, 78, 90.
Chants historiques français, 54.
Chants lithuaniens, 192.

Chants populaires des Roumains de Serbie, 31.
Chants populaires de Transylvanie, 202.
Chalon-sur-Saône. Imprimerie à —, 154.
Chaponneau (Jean), 16.
Charles-Quint, 123.
Chenevière (A.), 161.
Cheval, 183, 185.
Chine, 23.
Chronique de Moldavie, 10.
Cigains, 176.
Claudin (A.), 84, 171.
Clément-Janin, 148.
Clercs de la Bazoche, 216.
Cluny. Millénaire de —, 104 *bis*.
Colin (Germain), 35.
Colombine. Bibliothèque —, 159.
Comédiens italiens, 13.
Conférence sur la Roumanie, 37.
Conférences à la Soc. d'études italiennes, 211.
Continuateurs de Loret, 20.
« Contreblason de faulces amours », 196.
« Contreditz de Songecreux », 87.
Copenhague. Bibl. de —, 191.
Cordier (Henri), 150.
Corneille (Pierre), 9, 105, 115.
Corrozet (Gilles), 213.
Coup d'œil sur la typographie dans les pays Roumains, 39.
Cousin (Charles), 126.
Coutume de Normandie, 74.
Crécy, 115.
Crétin (Guillaume), 215.
Croate. Littérature —, 192.
Croix-aux-Mines (La), 116.
« Croniques de Gargantua », 116.
Culmann (F.-W.), 181.

Daguin (C.-A.), 149.
Damé (F.), 203.
Damfrie (Philippe), 32.
Dandolo (Marco), 55.
Daničić (G.), 191, 192.
Danube. Bouches du —, 18.
« Debat de l'yver et de l'este », 128.
Delisle (L.), 68, 104, 116.
Deschamps (Eustache), 194.
Desjardins (Ernest), 28 *bis*.
Deux (De) publications récentes, relatives aux dialectes..., 7.
Diablerie, 207.
Dialecte ombrien, 189.
Dialectes italiens 7 ; — roumains, 3.
Dieppe, 67.
Dieulafoy (Marcel), 65.
Dijon. Imprimerie à —, 148.
Dimanche Herbelot, 214.
Dinulescu (Stefan), 108.
Discours prononcés aux réunions de la Soc. libre de l'Eure, 69, 71, 72, 219 ; de la Soc. de l'histoire de Paris, 68 ; à l'occasion du Jubilé de M. L. Delisle, 104.
Documents pour servir à l'étude des dialectes roumains, 5.

Doublet (G.), 95.
Drago, (Famille), 6, 132.
Dresde. Biblioth. de—, 47.
Droit. Faculté de—. Thèse, 2.
Drouault (Roger), 96.
Drouyn (Jehan), 72, 208.
Du Bellay (Joachim), 116.
Dubossar, 60.
Duc (Le) d'Aumale, 44.
Du Gabre (Dominique), 120.
Du Perron (Marie-Catherine), 111.
Dupont (H.), 101.
Du Retail (Boutillier), 98.
Du Val (Pierre), 22.

École des langues orientales vivantes. Leçon d'ouverture, 190. Publications, *107 et ss.
Élisabeth (S. M.), reine de Roumanie, 116.
Elzévirs, 141.
Engelhart, 110.
Énigme sur « Paris », 212 *bis*.
Enlumineur parisien, 32.
« Entrée de François Ier à Lyon », 117.
Eure, 69, 71, 71 *bis*, 72, 219.
Évreux, 71, 71 *bis*, 72.

Faculté de droit. Thèse, 2.
« Fanfares et courvees abbadesques des Roule-Bontemps », 89, 92 *bis*.
Farce inédite du XVIe siècle, 45.
Farces, 19, 86, 123. Voir Pathelin.
Favre (L.), 122.
Fernique fils, 56, 57, 64, 66, 70.
Ferrare, 50.
Fichet (Guillaume), 168.
Fidelaire (Eure), 215.
Fillon (Artus), 71, 71 *bis*.
Fischart (Jean), 129.
« Fleur (La) des antiquités de Paris », 213.
Florence, 209.
« Fontaine (La) périlleuse », 87.
Fournier (Joseph), 102.
Français (Les) à l'université de Ferrare, 50.
Français (Les) italianisants, 63.
Français (Des) qui ont écrit en italien, 51.
François Ier, 53.

Gabelle, 82.
Gargantua, 116.
Gaster (Dr. M.), 157.
Gelosi, 127.
Genève, 167.
« Gente (La) poitevinerie », 122.
Gentil (François), 98.
Germain Colin, 35.
Giraudet (E.), 145.
Girodie, 116.
Gondi (Famille des), 111.
Goujon (J.), 136.
Granges de Surgères (Marquis de), 146.
Greban (Arnoul), 198, 201.

Grecque. Littérature —, 18, 117, 172, 174.
Gringore (Pierre), 13, 109.
Grüninger (Jean), 164.

Harrisse (H.), 159.
Haute-Marne, 149.
Hauvette (H.), 116, 206.
Havet (Julien), 125.
Heitz (Paul), 163.
Helbig (W.), 133.
Henri II, 87.
Henry (Jehan), 72.
Herbelot (Dimanche), 214.
Hongrie. Voir Autriche-Hongrie.
Hovelacque (Abel), 18, 177.
Hunfalvy (Paul), 186.

Iassi. Voir Jassi.
Imprimerie à Abbeville, 210 ; en Agenais, 158 ; en Alsace, 163, 164, 166 ; en Belgique, 140, 141 ; en Bretagne, 106, 138, 147 ; à Chalon-sur-Saône, 154 ; dans la Côte-d'Or, 148 ; dans la Haute-Marne, 149 ; en Italie, 170, 211 ; à Langres, 149 ; à Lyon, 64 ; à Mâcon, 154 ; à Paris, 32, 56, 57, 70, 168, 199 ; à Reims, 162 ; à Rouen, 71 *ter* ; en Roumanie, 39, 60, 108 ; à Saint-Lô, 171 ; en Saintonge, 134 ; à Strasbourg, 163, 164, 166 ; à Tours, 145 ; en Valachie, 108 ; en Vendômois, 139.
Inscriptions romaines, 110.
Institut. Prix décernés par l'— à M. Picot, 11, 27, 28 ; Rapport sur le concours pour le prix Brunet, 83, 114 ; autres concours, 113 ; présentation d'ouvrages à l'—, 116.
Intérêt (*De l'*) *du Grand Pouillé du diocèse d'Évreux pour l'histoire littéraire*, 72.
Israélites roumains, 3.
Italie. Histoire et littérature, 38, 43, 46, 48, 49, 50, 51, 59, 62, 63, 85, 111, 116, 118, 119, 133, 160, 170, 189, 211.
Italiens (*Les*) *en France*, 46, 85.
Ivir (Anthime d'), 108.

Jadart (H.), 162.
Jardin (*Le*) *de Plaisance*, 70.
Jassi, 60.
Jean de Calais, 72.
Jean de Saxe, 101.
Jean-Étienne, prince de Moldavie, 156.
Jérusalem, 152.
Jireček (J. K.), 187.
Jovinien. Moralité de l'empereur Jovinien, 84 *bis*.
Juskevič (Antoine), 192.

Kertbeny (K. M.), 143.
Kerver (Thielmann), 32.

Konda. Langue des Vogouls de la —, 186.
Kristeller (Dr. Paul), 170.

La Bigne (Gace de), 72.
La Boétie (Estienne de), 116.
Laborde (Comte Alex. de), 209, 210.
La Borderie (Arth. de), 138, 147.
Lacombe (Paul), 116.
Lacroix (Paul), 137.
La Fontaine (Jean-Baptiste de), 96.
La Gravette de Mayolas, 20.
La Mantia (Com. Vito), 119.
L'Angle (Frère Pierre de), 72.
Langlois (É.), 205.
Langres. Impr. à —, 149.
La Perrière (Guill. de), 87.
La Rochefoucauld (François, duc de), 146.
La Roche-Lacarelle (Baron de), 29.
Laurent, gazettier, 20.
Le Blond (Jehan), 72.
Le Boisbertre (Orne), 218 *ter*.
Le Breton (Nicolas), 58.
Le Caron (Pierre), 56, 57.
Lefèvre (André), 189.
Lefranc (Abel), 116.
Legrand (Émile), 23, 78 à 81, 121, 220.
Le Lieur (Jacques), 74 *bis*.
Le Mesnil (Orne), 74, 218 *ter*.
Le Petit (Jean), 204.
Le Puy. Théâtre au —, 99.
Lérins. Monastère de —, 95.
Le Roy (Frère François), 72.
Le Roy (Guillaume), 64.
Le Verdier (P.), 9, 116, 204.
Librairie à Genève, 169 ; — à Paris, 32. Voir aussi Imprimerie.
Lignerolles (Comte de), 36.
Lithuanie, 192.
« Livre du Champ d'Or », 204.
Livre (Le) et Mistere du glorieux... saint Adrien, 40.
Lodève, 120.
Longnon (Auguste), 70.
Loret (Jean), 20.
Louis XIII, 102.
Lyon, 62, 64, 117.

Macé (René), 124.
Macédoine, 8, 76.
Machiavel (Nicolas), 116.
Mâcon. Imprimerie à —, 154.
Maistre Pierre Pathelin (édit. lyonnaise), 64.
Maistre Pierre Pathelin hystorié (édition parisienne), 56, 57.
Malaunoy (Marion de), 56, 57.
Marguerite de Navarre, 116.
Marne (Haute-). Imprimerie dans la —, 149.
Martinelli (Giov.), 50.
Maufer (Pierre), 71 *ter*.
Mayolas (La Gravette de), 20.
Mélanges de linguistique, 18.
Mémoires sur les provinces romaines, 4.

Mesnil (Le), Orne, 74, 218 *ter*.
Michault (Pierre), 195.
Miklosich (F.), 184.
Millénaire de Cluny, 104 *bis*; de Normandie, 105.
Missel impr. par Kerver, 32.
« Mistere des Actes des apôtres », 16.
« Mistère de la Passion », 160, 197.
Mistere de saint Adrien, 40.
Mistere du Viel Testament, 11.
Moghilev de Podolie, 60.
Moldavie, 10, 21, 132, 156.
Mommsen (Théodore), 4.
Monologue (Le) dramatique, 27.
Montaiglon (A. de), 128, 129.
Montpellier, 101.
Moralité de l'empereur Jovinien, 84 *bis*.
Moralité nouvelle de Pyramus et Tisbee, 47.
Moralités (Les) polémiques, 28. Cf. 217, 218.
Morant (Jehan), 214.
Morgand (Damascène), 77.
Moschetti (A.), 118.
Movilă (Pierre), 81.
Müllenhoff (Ch.), 4.
Musée des Offices, 209.
Mussafia (Dr. A.), 179, 188.
Mystère, voir « Mistere ».

Negroli (Giov. Pietro), 59.
Nièvre. Archives de la —, 45.
Nilles (Nicolas), 156.
Noelz de Jehan Chaperon, 12.
« Nomocanon », 79.
Normandie. Coutume de —, 74. Millénaire de la —, 105, 115.
Note sur Gio. Pietro Negroli, 59.
Note sur l'enlumineur Guillaume Richardière, 32.
Note sur une tapisserie à figures symboliques, 73.
Notice bibliographique sur le protopope Mihail Strélbickij, 60.
Notice biographique et bibliographique sur Nicolas Spatar Milescu, 23.
Notice sur Jehan Chapouneau, 16.
Notice sur Josias Bérault, 74.
Notice sur Nicolas Le Breton, 58.
Nouveau Recueil de farces françaises, 19.
Nyrop (Christophe), 19.

Œuvres poétiques de Guillaume Alexis, 41.
Occultisme, 142, 153.
Offices. Musée des —, 209.
Ombrien. Dialecte —, 189.
Orgemont (Pierre d'), 125.
Orgueil. « De l'— et présomption de l'empereur Jovinien, 84 *bis*.
Ott (Andr. C.), 207.

Pacy (Regnault de), 125.

Padoue, 63, 118.
Palinods de Dieppe, 47.
Pamiers, 200.
Pardi (Giuseppe), 50.
Paris. Histoire de —, 1, 58, 59, 68, 212 à 216. Imprimerie à —, 32, 56, 57, 70, 168, 199.
Paris (Gaston), 112, 116.
Passion. Mistere de la —, 160, 197.
Pathelin, 55, 57, 64.
Pavlović (Dr. Stefan), 17, 24.
Peiresc, 116.
Pelay (E.), 9.
Pellechet (Marie), 154.
Pépin (Guillaume), 72.
Perdou de Subligny, 20.
Petherick (E. A.), 103.
Petit (Auguste), pseudonyme de M. É. Picot, 130.
Petrovitch (G. T.), 144.
Philippe (Jules), 168.
Piaget (Arthur), 41, 199, 201.
Pierre Gringore et les comédiens italiens, 13.
Pierre d'Orgemont, 125.
Pierrevive (Marie-Catherine de), 111.
Pietrement (C.-A.), 183, 185.
Pifteau (Benj.), 136.
Pilger (Rob.), 135.
Pionnier (*Le*) *de Seurdre*, 42.
Poésies (*Les*) *italiennes de Pierre Bricard*, 48.
Poitou, 122.
Polynésie, 103.
Pont-Alletz (Jean de), 87.
Popov (G.), 186.
Pouillé du diocèse d'Évreux, 72.
Poupé (Edm.), 93, 94, 97.
« Praeconium Crucis », 55.
« Proces des femmes et des pulces », 129.
Promenade dans Paris en 1860, 1.
Promis (V.), 160.
Prost (Auguste), 142, 153.
Provençal. Chansons en —, 66.
Provence. Théâtre en —, 93, 94, 95, 97.
Provinces romaines, 4.
Puces. « Voir « Proces ».
Puy (Le). Théâtre au —, 99.
Pyramus, 47.

Quentin-Bauchart (E.), 29.
Question (*La*) *des Israélites roumains*, 3.

Rabelais à... Aiguesmortes, 61.
Rabelais à Lyon, 62.
Rabelais. Cf. Gargantua.
Raccolta (*La*) *di Poemetti Italiani della biblioteca di Chantilly*, 38.
Racine (Jean), 88.
Raynaud (Gaston), 70, 124.
Recueil général de sotties, 52.
« Regnards (Les) traversants », 199.
Regnault de Pacy, 125.
« Regretz et complainte du pauvre populaire à l'encontre de la gabelle », 82.

Reims. Imprimerie à —, 162.
Relieurs, Reliure, 32, 169.
Rénier (Léon), 110.
Rennes. Congrès de —, en 1909, 100, 106.
Renzo da Ceri, 53.
Ricci (Seymour de), 116.
Richardière (Guillaume), 32.
Robinet, gazettier, 20.
Rochambeau (Mis de), 139.
Romaines. Provinces —, 4.
Rosenthal (Ludwig), 165.
Rothschild (Baron J. de), 11, 20, 25, 26, 91, 128, 129.
Rouard (E.), 15.
Rouchon, 99.
Rouen, 22, 71, 71 *bis*, 71 *ter*, 73, 115.
Roumaines. Histoire et littérature—, 3, 5, 8, 10, 31, 37, 39, 60, 75, 76, 108, 130, 157, 173, 175, 179, 182, 203, 221.
Roumains (*Les*) *de la Macédoine*, 8.
Roumanie. Imprimerie en —, 39, 60, 108.
Roxburghe Club, 40.

Saint-Évroul. Liste des abbés de —, 218 *ter*.
Saint-Lô. Impr. à —, 171.
Saintonge. Impr. en —, 134.
Savetier (*Le*) *Calbain*, 65.
Saxe (Jean de), 101.
Scanderberg, 144.
Schefer (Charles), 44 *bis*, 155.
Schmidt (Charles), 166.
Schott (Martin et Jean), 166.
Seillière (Baron Achille), 33.
Senlis, 71, 71 *bis*.
Serbes. Histoire et littérature—, 6, 17, 24, 191, 192.
Serbes (*Les*) *de Hongrie*, 6. Voir aussi *Srbi* et *Srpski*.
Seurdre, 42.
Séville. Bibl. Colombine, 159.
Slaves. Langues —, 184.
Songecreux, 87.
Sottie (*La*) *en France*, 14.
Sotties, 14, 52, 216.
Spatar (Nicolas), 23, 80.
Srbi u Ugarskoij, 24.
Srpski ustanak 1848 i 1849, 17.
Strasbourg. Imp. à —, 164, 166.
Strêlbickij (Mihail), 60.
Sturdza (S. E. Demètre), 21.
Subligny (Perdou de), 20.
Supplément aux poésies de Germain Colin, 35.
Sur une statue de Vénus, 53.

Table alphabétique du Catalogue La Roche Lacarelle, 29; du Cat. Lignerolles, 36; du Cat. Seillière, 33.
Tamizey de Larroque (Philippe), 116, 152.
Tapisserie symbolique, 73.
Techener (Léon), 30.
Temesvár, 177.
Théâtre. Ancien — français, 135, 136; comédiens italiens, 13, 127; farce de Pathelin, 56, 57, 64; farces

diverses, 19, 45, 86, 123, monologues dramatiques, 27, 42 ; moralités, 28, 47, 84 *bis*, 217, 218 ; mystères, 11, 16, 40, 160, 197 ; sotties, 14, 52, 216. Représentations théâtrales : Angers, 42 ; Bourges, 16 ; dioc. de Pamiers, 200 ; Provence, 93, 94, 95, 97 ; Le Puy, 99 ; Rouen, 22 ; Toulon, 97 ; Piémont, 160 ;
« Théâtre des bons engins », 87.
Théâtre mystique de Pierre Du Val, 22.
Thenaud (Jean), 155.
Thèse pour la licence, 2.
Thoinan (Ernest), 169.
Tirgoviste, 79.
Tisbée, 47.
Toulon. Théâtre à —, 97.
Tours. Imprimerie à —, 145.
Transylvanie, 202, 221.
Turc. Le Grand —, 78.
Turn-Severin, 110.

Ultimi (Gli) Anni di G. B. Andreini in Francia, 49.
Une conjecture sur le poëte... Amomo, 43.
Une édition inconnue du « Praeconium Crucis », 55.
Une querelle littéraire aux Palinods de Dieppe, 67.
Urechi (Grégoire), 10.
Urechia (V. A.), 221.

Vaganay (Hugues), 116.
Vaillant (J.-A.), 176.
Valachie. Impr. en —, 108.
Vander Haeghen (F.), 140.
Vendôme. Impr à —, 139.
Vénus. Statue de —, 53.
Vérard (Antoine), 70, 199.
Vicaire (Georges), 84.
Villey (P.), 116.
Vinson (Julien), 18.
Vital (Orderic), 218 *ter*.
Vogouls de la Konda, 186.
Vitalis (Alex.), 120.
Voisins (Philippe de), 152.

Wahlund (C. W.), 43.
Weiss (Nath.), 28.
Werner (Rich.), 123.
Willems (A.), 141.
Wilmotte (M.), 67.
Wolfenbüttel. Bibliothèque de —, 12, 92, 117.

Zende. Langue —, 177.

QUARANTE-SIX LETTRES INÉDITES D'ÉRASME

En présentant au public les deux premiers volumes de son admirable édition de la Correspondance d'Érasme, M. P. S. Allen [1] déplorait, en 1906 et en 1910, de n'avoir trouvé aucune trace de la belle série d'épitres érasmiennes ayant appartenu jadis à Mgr de Ram, recteur de l'Université catholique de Louvain, décédé en 1865.

Il s'agissait de nombreuses lettres, adressées par Érasme au célèbre banquier anversois Érasme Schetz, au cours des années 1525 à 1536 : collection importante, précieuse à bien des titres, dont de Ram et le regretté Félix Nève avaient signalé l'existence à plusieurs reprises [2] et que le premier s'était proposé de publier naguère, sans avoir pu toutefois mettre ce dessein à exécution.

Fort au regret de l'insuccès des démarches du vaillant éditeur anglais, je résolus de multiplier les recherches de mon côté. La chance me fut favorable et, en juin 1910, j'eus le plaisir d'annoncer à M. Allen que je venais de retrouver, intact, tout le dossier de Mgr de Ram.

Il appartient actuellement à M. Louis Nève, ingénieur des mines à Louvain, qui, avec une exquise obligeance, s'empressa de le mettre à mon entière disposition.

1. *Opvs epistolarvm Des. Erasmi Roterodami denvo recogn. et auctvm per* P. S. Allen. Oxonii.

2. P. F. X. de Ram, *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, XVII, 1853, p. 255. — F. Nève, *La Renaissance des lettres en Belgique*. p. 43 et 98-101.

Deux jours après, M. Allen vint à Gand prendre copie de ces intéressants documents. Il a l'intention de les publier dans les prochains volumes de son grand ouvrage. Il le fera à la perfection, n'en doutons pas : je me bornerai donc aujourd'hui à quelques considérations générales.

Le dossier qui nous occupe constitue certainement le joyau de la belle collection d'autographes, réunie autrefois par Mgr de Ram et qui se trouve tout entière en la possession de M. Nève.

Il comprend :

1° Quarante-trois lettres originales d'Érasme, dont quarante autographes ;

2° Trois lettres d'Érasme dans des copies d'époque récente ;

3° Quatre lettres autographes de personnages contemporains d'Érasme.

Au total, cinquante épîtres. A une exception près, toutes les lettres d'Érasme sont inédites. Voici l'inventaire détaillé de toute la série : les différentes pièces ont été rangées par M. Allen dans l'ordre chronologique ; le numéro d'ordre est le numéro donné par de Ram.

A. LETTRES D'ÉRASME

1. Érasme à Jérôme Vander Noot, chancelier de Brabant, de Bâle, 14 juillet 1522.

Multorum literis ad me perscribitur. Original. De la main d'un secrétaire, avec signature et corrections d'Érasme. Lettre analysée par F. Nève, dans *La Renaissance des lettres*, p. 89-90.

2. Érasme à Érasme Schetz, de Bâle, 2 juillet 1525.

Si meum nomen tibi bono fuit. Autographe.

3. Érasme à Érasme Schetz, de Bâle, 24 décembre 1525.

Quod tam benigniter offers. Autographe.

4. Érasme à Érasme Schetz, de Bâle, 11 mars 1526.

Non opus est ut de singulis respondeam. Autographe.

11. Érasme à Érasme Schetz, de [Bâle, 2 octobre 1526].

Charissime Schete, accepi per Hieronymum Frobenium florenos. Autographe.

15. Érasme à Érasme Schetz, de [Bâle, janvier 1527].

Brugis apud Marcum Laurinum. Autographe.

43. Érasme à Érasme Schetz, de Bâle, 31 janvier [1527].

Cutbertus episcopus Londoniensis. Copie d'époque récente. L'original, donné par de Ram au baron de Stassart, se trouve actuellement à la Bibliothèque de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

5. Érasme à Érasme Schetz, de Bâle, 27 août 1527.

Marcus Laurinus candidus est amicus. Autographe.

6. Érasme à Érasme Schetz, de Bâle, 13 juin 1528.

De quinquaginta libris sterlingorum. Autographe. Avec note autographe du destinataire : « accepta die x[a] iulii 1528. »

8. Érasme à Érasme Schetz, de Bâle, 30 juillet 1528.

Franciscus Delphus scribit se tibi numerasse. Autographe.

9. Érasme à Érasme Schetz, de Bâle, 2 septembre 1528.

Oro te ut fasciculum in Angliam cures. Autographe.

10. Érasme à Érasme Schetz, de Bâle, 1 octobre 1528[1].

Habeo multa remedia adversus calculum. Autographe.

1. Une lettre autographe d'Érasme à Érasme Schetz, datée de Bâle, 9 novembre 1528, est conservée à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, section des manuscrits, n° II, 3012. Elle a été détachée, sans doute autrefois, de la collection de Ram. En voici l'incipit : « Accepi quæ scripsisti per Polyphemum ».

14. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 9 mai 1529.

Amicissime Schete, accepi litteras tuas in quibus rhetoricaris. Autographe. Lettre signalée par F. Nève, *La Renaissance*, p. 99.

12. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 13 juillet 1529.

Respondi pridem ad illas obiurgatrices. Deux exemplaires : dont un autographe, l'autre copie du temps ; tous deux parvenus vraisemblablement au destinataire par des voies différentes. Lettre signalée par F. Nève, *La Renaissance*, p. 100.

? Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 2 février 1530.

Obruo te litteris, Schete charissime, rogo ut quam celerrime cures. Copie d'époque récente. L'original donné par de Ram à Mgr. Angelini à Rome a passé depuis dans la collection du Chevalier Azzolini à Rome.

18. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 19 mars 1530.

Doleo tibi per errorem exhibitum. Autographe.

19. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 1 juin 1530.

Amice singularis, Hayo Caminga Phrysius. Autographe.

17. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 29 août 1530.

Si scissem tibi fuisse incommodum. Autographe.

16. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 30 octobre 1530.

Accepi litteras tuas Antuerpiæ datas 13. die Augusti. Autographe.

25. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 18 avril [1531].

Scito, mi Schete, litteras quas scribis te huc misisse. Autographe.

23. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 20 avril 1531.

Quum esset hic Quirinus quondam meus. Autographe.

20. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 11 juin 1531.

Accepi litteras Petri Barbirii, Deum immortalem, quales. Autographe.

13. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 17 juillet [1531].

Scripsit ad me Petrus Aegidius quod tibi tradiderit. Copie d'époque récente; original donné par de Ram à Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, décédé en 1874.

22. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 30 août 1531.

Emi hic domum nouam, septingentis florenis aureis. Autographe.

7. Érasme à Érasme Schetz, de [Fribourg], [sept.-oct. 1531].

Delicias illas quas misit Lusitanus ille. Autographe.

44. Érasme à Érasme Schetz, de [Fribourg], [nov. 1531].

Doleo tibi tantum molestiae accidisse mearum litterarum. Autographe.

24. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 13 décembre 1531.

Tandem recepi condita. Schedis meis. Autographe.

26. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 7 mars 1532.

Caesar est in Germania, sed quid agat. Autographe. Lettre signalée par F. Nève, *La Renaissance*, p. 100-101.

27. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 27 août 1532.

Superioribus nundinis diligenter caueram. Autographe.

28. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 5 février 1533.

Si haec epistola veniet in tempore. Autographe.

29. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 7 février 1533.

Nihil succensui de non missa pecunia. Autographe.

30. Érasme à Érasme Schetz, de [Fribourg], 22 mars 1533.

Barbirius noster proximis litteris incusat. Autographe.

31. Érasme à Érasme Schetz, de [Fribourg], 19 avril 1533.

Ex nulla epistolarum quas iam treis accepi. Autographe.

41. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 23 janvier 1534.

Vtinam fasciculus quem ad Tielmannum. Autographe.

33. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 11 mars 1534.

Per D. Tilmannum a Fossa duos fasciculos. Original. De la main d'un secrétaire, avec annotations d'Érasme.

32. Érasme à Damianus à Goes, de Fribourg, 11 mars 1534.

Gaudeo meam epistolam ad te perlatam. Original. De la main d'un secrétaire, avec annotations d'Érasme. Lettre publiée par Mgr. de Ram, Annuaire de l'Université de Louvain, 1853, p. 240-242.

34. Érasme à [Érasme Schetz], de Fribourg, 23 avril 1534.

Vxoris tuæ benignitas mihi magnam iniecit. Autographe.

35. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 11 mai 1534.

Accepi litteras quas ad me ac Damianum a Colonia. Autographe.

36. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 11 juin 1534.

Paulo commodior nunc est valetudo. Autographe.

37. Érasme à Gaspard Schetz, de Fribourg, le 23 juin 1534.

Summopere gratum fuit, adolescens charissime. Copie d'époque postérieure.

39. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 30 juillet 1534.

Fasciculum litterarum quem Argentoratum miseras. Autographe.

40. Érasme à Érasme Schetz, de [Fribourg], 6 décembre 1534.

Arbitror te scire Ioannem Clauthum in Anglia defunctum. Autographe.

IV. Érasme à Érasme Schetz, de Fribourg, 21 février [1535].

Pergratum mihi fuit, vir optime, quod tua diligentia. Autographe.

21. Érasme à Érasme Schetz, de Bâle, 18 juin 1535.

Accepi litteras tuas et filii, quem spero iam diuortium. Autographe.

38. Érasme à Érasme Schetz, de Bâle, 28 juin 1535.

Scripsi nuper per Irenicum Phrysium iuris doctorem. Autographe.

42. Érasme à Érasme Schetz, de Bâle, 1er juin 1536.

Prodigiosa scribis de Anglia. Autographe.

B. LETTRES DE PERSONNAGES CONTEMPORAINS D'ÉRASME.

I. Albert Pighius à la Faculté de théologie de Louvain, de Rome, 12 juillet 1525.

Pessime hic audit veneranda ac sancta illa facultas. Lettre originale, très probablement autographe, fournissant des détails sur les rapports entre Érasme et la Faculté de Louvain. Publiée de différents côtés [1].

V. Cuthbert Tunstall, évêque de Londres, à Pierre Gilles, de Londres, 1er juillet 1527 (?).

Nudius tertius ad te litteras dedi. Autographe. Envoi d'argent pour Érasme.

VI. Eustache Chapuys à Érasme Schetz, de Londres, 23 septembre 1536.

Pie atque humaniter facis, mi Schete. Autographe. Sur la mort d'Érasme. Publié par de Ram, *Annuaire de l'Université de Louvain*, 1853, p. 259-260.

VII. Tilmannus Gravius à Fossa, à Ér. Schetz, de Cologne, 1er août 1536.

Non mihi dubium est, Schete vir humanissime. Autographe. Sur la mort d'Érasme. Publiée par de Ram, *ibid.*, 1853, p. 257-259.

1. Voir H. De Jongh, *L'ancienne faculté de théologie de Louvain*, Louvain, 1911, p. 257.

Il est inutile d'insister, je crois, sur l'intérêt qui s'attache aux documents qui viennent de réapparaître après une éclipse de près d'un demi-siècle. Ils complètent, de la façon la plus heureuse, la belle série des lettres de Schetz à Érasme qui est conservée à Bâle.

Presque toutes les épîtres érasmiennes de la collection de Ram fournissent des détails très précis sur les opérations financières que le banquier anversois a faites pour le compte de son illustre ami. Mais, elles apportent plus que des renseignements — si précieux soient-ils — sur les pensions touchées par Érasme en Angleterre et aux Pays-Bas. Certaines d'entre elles ont une importance historique et nous édifient sur la situation politique de l'Europe (lettres 19 et 16 de juin et octobre 1530), sur la condition des Protestants, sur les rapports entre Érasme et Luther (lettres I, 25 du 18 avril 1531 et 35 du 11 mai 1534).

Esprit chagrin, impressionnable, irrésolu, le grand humaniste se montre très dur pour le chef du protestantisme et pour ses partisans. Il ne ménage généralement pas non plus ses contemporains ; et ces pages contiennent plus d'une appréciation curieuse, plus d'une épithète savoureuse, qui valent d'être entendues et retenues :

« Il faut se défier de Pierre Gilles. — Ledoyen Pierre Barbirius est un être famélique. — Hayo Caminga est d'instinct féroce et criblé de dettes. — Rien de plus scélérat que François Berckman. — Quirinus Hagius est un monstre de perfidie, et le chanoine Molendinus de Tournai un drôle. » Clauthus, mort à Rochester au service d'Érasme, est tout aussi maltraité : *captabat prædam et in venatu periit. Erat merus fucus*, etc. Quant à Marc Laurin, doyen de Saint-Donat à Bruges, il est — et l'expression est pour les lecteurs belges vraiment impayable : *een vlaemschen dayng*, quelque chose — comment dirais-je — comme un grand flandrin, doublé d'un fainéant.

Voilà certes, pris sur le vif, quelques instantanés qui ne sont pas flatteurs !

Mais, faut-il le dire, dans cette galerie de portraits, les deux figures de premier plan sont toujours celles d'Érasme et de son correspondant. Dans les lignes qui précèdent, ne vient-on pas de retrouver Érasme tout entier ? — Combien vivante aussi la physionomie de Schetz, le confident, le conseiller sage, exact et prudent, l'ami des bons et des mauvais jours, si dévoué, si obligeant, si empressé à rendre grands et petits services, à fournir à son illustre ami le canevas d'une dédicace au roi de Portugal ou à choisir pour lui quatre-vingts à quatre-vingt-dix aunes de toile de Hollande pour draps de lit, *mediocris texturæ sed solidæ*. Ailleurs, il lui envoie quelque menu présent, des figues sèches et un flacon de sirop de figues de Barbarie, excellent remède contre la *siccitas*.

Cependant, Madame Schetz n'apparaît pas moins empressée à guider son mari dans les achats qu'il fait pour le grand homme. Érasme ne saurait assez en remercier l'excellente femme : mais, que n'a-t-elle pu, en lui faisant tenir tant de belles choses, lui envoyer du même coup une servante flamande capable de les entretenir convenablement !

Son amitié se traduit, d'ailleurs, autrement que par des paroles. A l'aimable patricienne anversoise, il offre un anneau d'or « consacré » par le roi d'Angleterre ; à son époux, un remède contre la pierre... et il en tient encore plusieurs autres à sa disposition.

Ce n'est pas sans une triste émotion que j'ai sorti de ses plis la dernière lettre que le célèbre penseur adressa à son ami Schetz. Ce court billet, Érasme l'a tracé d'une main défaillante, alors qu'il était vaincu par la maladie. Félix Nève a éprouvé le même sentiment de mélancolie, quand il l'a eu sous les yeux. Il en a fait part en ces termes[1] :

« Cinq semaines avant sa mort, — au moment où il pouvait déjà entrevoir l'abîme creusé autour de lui, mais que

1. F. Nève, *La Renaissance des lettres en Belgique*, p. 101.

ses illusions lui avaient trop longtemps caché, — Érasme écrivait à Schetz, qui l'avait mis au courant des nouvelles d'Angleterre : « Prodigiosa scribis de Anglia. Utinam hæc fuissent deprehensa, priusquam boni illi viri fuissent exstincti. » Ce sont bien les derniers regrets qu'il ait pu adresser à Thomas Morus, à Jean Fisher et tant d'autres illustres victimes, dont il venait de stigmatiser les persécuteurs : autant de noms qui lui rappelaient les belles années où il revenait joyeusement de Londres chez ses amis d'Anvers et de Louvain, dont la maison était pour lui le domicile des Muses. »

Alphonse Roersch,
Professeur à l'Université de Gand.

P.-S. — La présente notice venait d'être envoyée à l'impression quand M. l'abbé Claeys Bouuaert, professeur au Grand Séminaire de Gand, m'a communiqué de la façon la plus gracieuse une lettre inédite et autographe d'Érasme qu'il venait de découvrir dans les archives du Séminaire. Cette épître, inconnue jusqu'à ce jour, est adressée à Jean de Hondt, chanoine de Courtrai, et datée de Bâle, 20 avril [1526]. La date de l'année est fournie par le contexte. Incipit : *Non est quod metuas amicicię nostrę.*

La pièce, fort curieuse, est relative au règlement de la pension qu'Érasme touchait à Courtrai. Elle complète de la façon la plus opportune les renseignements contenus dans les documents qui sont inventoriés ci-dessus. « Le hasard est quelquefois plaisant », écrivait bien justement M^me^ de Sévigné !

A. R.

LE TRAITÉ DE LA SAIGNÉE DE JEHAN LE LIÈVRE, MAITRE RÉGENT EN LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS († 1418).

Jehan Le Lièvre, originaire de Semur, clerc du diocèse d'Autun et maître ès arts[1], qu'il ne faut pas confondre avec Jehan Liefray, clerc du diocèse de Limoges[2], fut vers 1392 reçu maître régent à la Faculté de médecine de Paris[3] et de 1394 à 1395 il fut doyen de ladite Faculté[4].

Médecin et ami du célèbre théologien Nicolas de Clamanges[5], il devint le physicien du duc Louis d'Orléans[6], puis de Charles d'Orléans son fils et c'est ainsi qu'il fut appelé à Blois, en 1408, auprès de Valentine Visconti mourante, ce qui lui valut 50 livres tournois[7]. Il resta le médecin de Charles d'Orléans jusqu'au jour où ce prince fut emmené en captivité en Angleterre ; le 20 juin 1415, quatre mois avant

1. Denifle et Chatelain. *Chartularium Universitatis parisiensis*, IV, p. 79.

2. *Chart.*, III, p. 283 ; p. 611, n. 19.

3. En 1403 il était dans sa douzième année de régence. *Chart.*, IV, p. 74.

4. *Chart.*, III, p. 605.

5. Nicolaus de Clemangiis, *Opera omnia*. Lugduni Batavorum, ap. Johannem Balduinum, 1613, in-4° (Epistolæ C, CVII, CXI). Cf. *Chartularium*, III, p. 611, n. 19.

6. Laborde (comte de). *Les ducs de Bourgogne... 2e partie ; preuves*, III, p. 195 et *passim*. Jehan Le Lièvre est cité également dans 3 pièces conservées à la Bibliothèque nationale (ms. n. a. lat. 2306, f. 31-33), où il est question d'une somme de 200 livres tournois que Louis d'Orléans fit remettre à son apothicaire Godefroy Le Fèvre « pour icelle tourner et convertir par l'ordonnance de nos amez et feaulx phiziciens, maistre Aubry Le Riche et Jehan Le Lievre es choses touchans fait d'appothicairerie à nous necessaires pour ce voyaige que nous entendons faire es parties de Lombardie et d'Ytale ». Cf. *Catalogue Joursanvault*, I, p. 147.

7. Laborde (comte de). *Ob. cit.*, p. 243.

la bataille d'Azincourt, son royal client lui faisait présent d'un hanap [1].

Chéreau a publié en 1862 un curieux monument de l'activité professionnelle de Jehan Le Lièvre : c'est un certificat qu'il rédigea le 9 octobre 1410, d'accord avec ses confrères Thomas de Saint-Pierre et Robert de Saint-Germain et par lequel il lava de tout soupçon de lèpre un certain Jehan de Bierville [2]. Tout récemment, j'ai cherché à mettre en évidence le rôle du physicien des ducs d'Orléans dans l'histoire de l'enseignement anatomique à Paris ; j'ai montré que dès 1407, la Faculté de médecine avait procédé à une dissection et cela, grâce à l'initiative de maître Jehan Le Lièvre [3].

Jehan Le Lièvre, qui mourut en 1418 [4], a laissé trois ouvrages ; ces trois ouvrages, restés inédits, sont représentés chacun par un seul manuscrit. Ce sont :

1° *Instructio secundum communia instrumentà practice maxime experta*. Bibliothèque royale de Munich, ms. latin 207, ff. 182-190, 1444 (livre de thérapeutique assez indigeste).

2° *Regimen contra epidimiam*. Bibliothèque nationale de Paris, ms. latin 7106, ff. 71 v°-73, XV^e^ siècle.

3° *Petit traictié sur le fait du nombre de la declairacion des vaynes qui sont assires sur le corps de la personne*. Bibliothèque nationale de Paris, ms. français 19994, ff. VII^XX^VIII-VII^XX^XII, milieu du XV^e^ siècle.

Ce dernier ouvrage, qui pourrait porter aussi bien le titre plus court de *Traité de la saignée*, est celui que je publie aujourd'hui.

Les auteurs médicaux du moyen âge ne brillent guère par

1. Laborde (comte de). *Op. cit.*, p. 267-268.

2. Chéreau (A.). *Les médecins de la cour d'Isabelle de Bavière, reine de France*, 1398-1435 (*Union médicale*, nouvelle série, XIV (1862), p. 117).

3. Wickersheimer (Ernest). *Les premières dissections à la Faculté de medecine de Paris*. Paris, 1910, in-8°, 13 p., 1 pl. Extr. du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, XXXVII (1910), p. 159-169.

4. Et non en 1408, comme une erreur typographique me l'a fait dire.

l'originalité, pourtant on y rencontre de temps à autre quelque observation personnelle. Rien de pareil dans le *Traite de la saignée* de Jehan Le Lièvre ; ce n'est là qu'une mauvaise compilation dont les éléments empruntés surtout à Rhasès, à Avicenne et à Lanfranc, ont été recueillis sans critique et rassemblés sans art.

Ce qui est intéressant, ce sont les motifs qui ont déterminé un maître régent parisien à composer cet ouvrage.

Le manuscrit français 19994 de la Bibliothèque nationale se compose de deux parties, de dates légèrement différentes : celle (ff. 1-330) qui comprend l'ouvrage de Jehan Le Lièvre, a été écrite en 1454, par le scribe Estienne Beludet, « pour et ou nom » d'un barbier dont le nom a été effacé par un possesseur ultérieur du manuscrit, barbier lui aussi et se nommant Jacques de La Croix [1]. Au surplus, il est de toute évidence qu'au XV^e^ siècle un *Traité de la saignée*, surtout s'il est rédigé en langue vulgaire, ne peut s'adresser qu'à des barbiers. Fiers de leur science, les chirurgiens de robe longue, les membres de la confrérie de Saint-Côme, ont peu à peu abandonné aux barbiers l'exercice de la petite chirurgie, le pansement des plaies, la saignée et la pose des ventouses, et à Saint-Côme aussi bien qu'à la Faculté de médecine on ne parle que le latin.

On lit dans les *Commentaires*, registres de la Faculté tenus au jour le jour par les doyens, que l'enseignement des barbiers fut organisé officiellement à la Faculté de médecine, le 11 janvier 1494[2]. En réalité, bien avant cette date, les maîtres régents dispensaient aux barbiers leurs leçons, mais ils les dispensaient en cachette, afin de ne pas exciter la jalousie toujours en éveil des chirurgiens de Saint-Côme. Les *Commentaires* sont généralement discrets sur ce chapitre. Nous savons pourtant que Richard Hélain, doyen de 1485 à 1488, fit un cours aux barbiers pendant le temps de son

1. Feuillet 9 du manuscrit.
2. *Commentaires*, III, f. 146.

décanat [1], et le *Traictié sur le fait du nombre de la declairacion des vaynes* prouve qu'il eut en Jehan Le Lièvre un précurseur [2].

Le nom de Jehan Le Lièvre mérite donc doublement de ne pas être oublié : il a présidé à la première dissection parisienne dont on ait conservé le souvenir et il a été un des premiers médecins qui s'occupèrent d'instruire les barbiers. Je pense qu'il y a là autre chose qu'une simple coïncidence et que ce n'est point par hasard qu'un maître dont les barbiers ont suivi l'enseignement soit un des premiers anatomistes de la Faculté de médecine [3]. Il semble en effet que parmi les motifs qui décidèrent les maîtres régents parisiens à inaugurer dans leurs écoles la pratique de l'anatomie, il faille tenir compte en première ligne des leçons que la Faculté donnait aux barbiers; c'est surtout à l'usage des barbiers qu'ont été faites les premières dissections.

Cy apres s'ensuit ung petit traictié, fait et compilé par maistre Jehan Le Lievre, tres excellent maistre et docteur en medecine, sur

1. *Commentaires*, III, f. 204 v°.

2. J'ai attribué à Guillaume Basin, doyen à plusieurs reprises de 1472 à 1490, un rôle dans l'histoire de l'enseignement des barbiers auquel il ne semble pas devoir prétendre (*op. cit.*, p. 164). On lit au f. 159 v° du tome III des *Commentaires* : « 14ª die februarii [1496], post missam Facultatis, supplicuerunt barbitonsores ut placeret Facultati confimare conclusiones quas dicebant fuisse factas in decanatu honorandi domini antiqui pro lecturis cyrurgie per magistros nostros ipsis barbitonsoribus in ydiomate materno. » Or en 1495-1496 le plus ancien des maîtres régents, était Jehan Loysel, en latin Johannes Avis. Si donc le terme « antiquus » s'appliquait, comme l'a dit Corlieu (*L'ancienne Faculté de médecine de Paris*, p. 93), au plus ancien des maîtres régents, ce serait au décanat de Jean Loysel et non à celui de Guillaume Basin que les barbiers feraient allusion. Cette interprétation serait aussi mauvaise que l'autre. En réalité « antiquus » désigne ici, non pas le plus ancien maître régent, mais l'ancien doyen Jehan Lucas, sous le deuxième décanat duquel, le 11 janvier 1494, la Faculté inaugura l'enseignement *régulier* des barbiers.

3. De même un autre maître des barbiers, le doyen Richard Hélain, est l'auteur d'une gravure sur bois représentant un squelette et destiné à l'enseignement de l'ostéologie. Cf. WICKERSHEIMER (Ernest), *op. cit.*, p. 164-165.

le fait du nombre de la declairacion des vaynes qui sont assires sur le corps de la personne.

Cy apres s'ensuit le nombre de la declairacion des vaynes qui sont sur le corps de la personne et ont elles gisent et pour quelle maladie prouffite la saignee de chacune vayne, comme dit et enseigne maistre Jehan Le Lievre, tres excellent maistre et docteur en medecine.

Et premierement dit que au fronc en a une. Item es temples en a deux. Item es angles des yeulx en y a deux. Item au bout du nez en y a une. Item en la bouche en y a vj, c'est assavoir es gencivez iiij et dessoubz la langue en y a une et entre les levrez et le menton en a une. Item au col en a ij. Item en chacun bras en a quatre. Item en chacune main en y a deux et aucuns y en mectent trois. Item es costez en y a deux. Item en plat des cuisses en y a deux. Item en chacun pié y en y a iij etc. Somme que il y a sur le corps de la personne xlj vaynes [1].

Cy s'ensuyvent les vaynes qui sont au corps de la personne plus acoustumees à saigner et pour quelle maladie prouffite la saignee de chacune vayne.

Et premierement la saignee de la vayne du chief vault pour ancienne maladie du chief, pour reume et le mal des yeulx et aussi pour memoire du cerveil alegier. La vayne des temples saigne l'on pour les yeulx qui plourent et pour le mal des dens et aussi pour goute. Les deux vaynes qui sont der-

1. D'après des *Questions pour examiner ung barbier* datant du xv^e^ siècle et dont K. Sudhoff a publié des fragments d'après le manuscrit 2512 de la Bibliothèque de l'Arsenal (*Archiv für Geschichte der Medizin*, II, p. 72), il y aurait « quarante et deux veines saingnables. » Aldebrandin de Sienne, dans la 1^re^ partie de son *Régime du corps* (édition de L. Landouzy et R. Pépin, p. 35 et suivantes), donne une énumération semblable. Rhasès (*Liber VII ad Almansorem*, cap. XXI) paraît être la source commune où ont puisé Aldebrandin et Jehan Le Lièvre. Il y a lieu de citer aussi un résumé de Rhasès que renferme le manuscrit latin 6910 A de la Bibliothèque nationale. Ce résumé, en latin, a été publié en 1907 par Sudhoff (*Archiv für Geschichte der Medizin*, I, p. 157-159); Nicaise l'avait déjà signalé dans son édition de la *Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac (p. 561-562).

riere les aureillez saigne l'on pour la maladie des aureillez et par especial à ceulx qui ont petit d'entendement de oïr cler et qui ont la voix cassé et qui doubtent de mesellerie. Les vaynes des angles des yeulx saigne l'on pour les lermes des yeulx et aussi pour les paupieres renversees, mais sang conseil ne faictez telle saignee. La vayne du bout du nez saigne l'on pour maladiez qui pevent advenir ou visaige entre cuir et char, ainsi comme neux et trop grant habundance de sang. Les deux vaynes du col saigne l'on au comancement de mesellerie et si vault pour ceulx qui ont courte alayne et aussi pour oster trop grant habondance de sang et pour trop grant rougeur au visaige. Les iiij vaynes des gencivez saigne l'on pour eschauffoison qui vient en la bouche et pour gencivez enflees de sang et aussi pour la douleur des dans. La vayne qui est dessoubz la langue saigne l'on pour aposteme de gorge et contre escrophules et aussi contre une maladie que l'on appelle esquinance dont une personne pourroit mourir soubdaynement. La vayne qui est entre la levre et le menton saigne l'on pour la douleur du chief et pour apostemes de la gorge et pour le mal des yeulx et aussi pour trop grande habondance de sang qui pourroit nuyre au cerveil. La vayne du cueur saigne l'on pour le cueur qui se deult et pour l'estomac et pour apostumes qui viennent es costez et aussi pour trop grande replecion de sang. La vayne du foye saigne l'on pour eschauffoizon du foye et aussi contre fievres et pour la douleur des costez et tenir le corps en santé. La vayne de la ratelle saigne l'on pour le mal du flam et de la ratelle et aussi du polmon et contre fievres quartes. Les vaines du chief, du cueur, du foye et de la ratelle, leur saignees valent contre les maladies dessus dictez, tant du costé destre comme du senestre, mais au commancement de celles maladies je saygne de la partie contraire pour convertir humours, mais se la maladie avoit duré longuement, je saigneroye de la partie mesmes. La vayne d'empres le poulce, tant à destre comme à senestre, saigne l'on pour le mal de la teste et des yeulx et

contre aposteme de la gorge. La vayne qui est entre le grant doy et son prouchain envers le petit doy, saigne l'on pour la douleur de l'estomac et aussi pour la douleur des costez, comme bossez et apostemez qui pevent venir pour trop grant habondance de sang. La vayne d'entre le petit doy saigne l'on pour la forcelle et la douleur de l'estomac et contre fievrez quartes. Les vaynes des costez saigne l'on, c'est assavoir la dextre contre ydropisie, la senestre contre le mal de la ratelle. Les vaynes qui sont es platz des cuissez saigne l'on pour la enfleure des coullons, tant à dexstre comme à senestre et aussi contre une maladie qui vient es aynes et es parties derriere. Les vaynes des chevilles des piez par dehors saigne l'on pour restraindre le flux des femmes et pour une grant douleur qui se prent en la hanche et au genoil, qui se appelle sciatique et la douleur des rains. La vayne de dessoubz la cheville du pié par dedans saigne l'on pour filz et pour apostumes qui viennent es aignez et aussi pour esmovoir les priveez maladies des femmes quant elles ne les pevent avoir en temps deu. La vayne qui est soulz le gros arteil saigne l'on pour boces et pour apostemes qui viennent pour trop grant habondance de sang, especialement en temps de impidimie et en ses cas je feroye grande saignee selon la force et la vertus du malade dedans ung jour naturel, c'est assavoir xxiiij heurez [1].

Les signes qui se font en la gorge et depuis le col en amont. Celluy que veult estre saigné se doit estraindre de une toaille parmy le col, si fort qu'il puisse souffrir sans grever autre.

Toutes vaynes naissent du foye et les arteres du cueur et la differance si est que toutez vaynes qui ne se meuvent, naissent du foye et celles qui se sautellent, naissent du cueur et les congnoist pour ce que le sang sautelle à yssir et pour ceste cause on le doit tantost estancher, car c'est le sang qui tient le

1. Tout ce qui précède est inspiré du chapitre déjà cité de Rhasès, ainsi que du livre Ier du *Canon* d'Avicenne (Fen IV, cap. 20).

cueur en vertus, et doit estre toute vayne ouverte en lancete et faire l'incision au long de la vayne. Et dit qu'est vayne : vayne est membre consemblable, simple, spermatique, moyenne entre duresse et mollesse, nerveuse, concavee, naissant du foye et portant le sang nutritif de celluy membre à autre, de complexion froide et moiste [1] en substance, chaulde et moistre au regart de ce qu'elle contient. Les membres principaulx du corps humain sont le cueur, le foye, le cerveil et les coullons; le cueur est chault et sec, le foye est chault et moiste, l'ame de la personne gist au cueur, l'esperit de vie est au cerveil. Quant on ne peut trouver la vayne du foye au bras, on la doit prendre en la destre main, entre le petit doy et son prouchain.

Cy s'ensuit autre enseignement sur le fait et vertus de ladite saignee, comme dit et ensaigne maistre Alenfranc de Millan [2], tres excellent maistre et docteur en medecine, et dit que saignee est incision artifficial de sang qui est es vaynes et demande pour quoy est faite saignee.

Elle est faite pour trois chosez : la premiere est faite pour garder la santé du corps de la personne, la ij^e^ est faite pour garder la personne de la maladie acoustumee, la iij^e^ est faite pour oster la maladie jà parfaicte. Les deux premieres sont dictez electivez pour ce que nous eslisons le temps, heure et air et la disposicion du malade qui est neccessere de savoir et ce nous contraint mainteffoiz de saignier la personne en foible force et vertus, et pour lors nous convient faire petite saignee deux ou trois fois l'une apres l'autre, ce qui seroit à une fois à une personne vertueuse et forte.

Le maistre nous enseigne trois chosez principales : la premiere quel doit estre le saigneur et comment il doit saigner, la

1. Erreur du copiste. C'est « froide et seiche » qu'il faut lire. Voir à ce sujet l'*Anatomie* de Henri de Mondeville (p. 31 de l'édition de Bos et p. 20-21 de l'édition de Nicaise), à laquelle est emprunté ce passage.

2. A partir d'ici et jusqu'à la fin, Jehan Le Lièvre n'a fait qu'abréger le chapitre XVI de la 3^e^ doctrine du 3^e^ traité de la *Grande Chirurgie* de Lanfranc de Milan.

seconde quant la saignee est neccessaire de faire, la iij^{e} est de savoir ouvrir la vayne et comment chacune doit estre incisee. Et dois savoir que le saigneur doit estre jeune homme, non mye enfant, ne aussi trop vieulx et doit avoir le corps fort et les mains non mye tramblans. Il doit avoir la veue sayne et soubtille et doit savoir le usaige de congnoistre les vaynes et de les savoir diviser des nerfs et des artairez et doit savoir les lieux esquelz l'on doit savoir trouver les vaynes que l'on doit saigner et là ont les vaynes approuchent des nerfz et arterez afin qu'ilz seiche de chacun le peril. Item il doit avoir pluseurs lancetez et les tenir cleres et reluisans de fin acier et doit avoir les unez soubtillez et deliees et les autres grossez et les autres plus grosses, les unes courtes et les autres longuez, afin que quant il sera mestier de faire en la vayne grant pertuis. il le fault faire de plus grande lancete et en la petite vayne de plus petite lancete, et doit tenir la lancete avecques le poulce et avecques le doy monstreux de la destre main et doit avecques celluy d'empres taster la vayne et regarder avant bien le lieu qui veult bien et seurement saigner.

Ou second cas on ne doit mye saigner les petis enfans se trop grande necessité ne le contraignoit, ne sans le commandement de leurs parens et amis, ne aussi gens vieulx qui sont decrepites, ne gens qui se lievent de maladie, ne aussy femmes grosses d'enfant et par especial es trois premiers mois et es trois derreniers, ne aussi les jouvenceaulx qui sont blans et palez et qui ont pou de barbe et ont gresles vaynes et mussees en leur corps et qui ont pou de sang, car en telz gens le sang doit estre gardé pour tresor. Et quant es autres pors, saichez que la vayne raineuse qui vient du foye si viennent toutes les autres vaynes qui sont sur le corps de la personne comme sur le corps est plus à plain declairé.

Expliciunt les disputacions des saignees par ordre composees et le traictié sur ladite matiere de maistre Jehan Le Lyevre, docteur en medecine. E. WICKERSHEIMER.

SYNONYMES ANCIENS ET MODERNES D' « ECCHYMOSE » [1]

L'ecchymose (du grec ἐγχύμωσις) est une « tache livide, noirâtre ou jaunâtre, qui résulte de l'extravasation du sang dans le tissu conjonctif, à la suite d'un coup, d'une ligature trop serrée ou de toute autre cause apte à déterminer la rupture des vaisseaux capillaires sanguins [2] ». Le mot *ecchymose* n'est entré dans le langage médical que vers le milieu du XVI[e] siècle. Auparavant on disait : *perseüre*, *talleüre*, *macheüre*, *noirceüre*, *noireté*, *lividité*, *liveur*, *concusion*, *sugillation*, *meurtrissure*, *ternissure*, etc.

Dans la traduction française de *la Chirurgie de maître Henri de Mondeville*, faite en 1314, et publiée en 1898 par le D[r] A. Bos (t. II, p. 23-33), il y a un long chapitre sur la « contusion sans plaie », dont l'ecchymose est un des symptômes : on n'y trouve aucune mention de ce symptôme [3].

La Bibliothèque Sainte-Geneviève possède un précieux manuscrit du XIII[e] siècle (ms. 3113), contenant une traduction française du *Circa instans* de Platearius (*Le Livre des simples medecines*), dans laquelle on rencontre quelques recettes

1. M. A. Thomas, professeur à la Sorbonne et membre de l'Institut, m'ayant fait l'amitié de m'aider de ses conseils pour la rédaction de cet article, je lui en témoigne de nouveau toute ma reconnaissance.

2. *Dictionnaire de médecine*, par E. Littré et Ch. Robin, v° Ecchymose.

3. Bien que le mot *persure* ne se trouve pas dans *la Chirurgie* de Henri de Mondeville, Godefroy (*Dictionnaire de l'ancienne langue française*, v° Perceure) l'y a découvert. Il a lu : « chapistre entitulé de *la perçure* des plaies », le passage que le D[r] Bos (*Chirurgie* de Henri de Mondeville, t. II, p. 221, § 2241) a écrit : « chapistre entitulé : de la seccion et de *l'aperture* des plaies ». Le mérite de la découverte de cette erreur revient à M. le professeur A. Thomas.

pour les *perseüres*. La première se trouve au chapitre de l' « Anis » (fol. 4 v°) : « contra *perseüre* de cop et meismement desouz l'oel » ; la deuxième, au chapitre de l' « Aluisne » fol. 5 r°) : « contra la dolor et la *persure* del coup » ; la troisième, au chapitre du « Comin » (fol. 21 r°) : « contra la *perssure* de cop o d'autre chose d'entor les ieuz » ; le quatrième enfin, au chapitre de la « Rue » (fol. 65 r°) : « contra la *perseüre* del colp ».

Le mot *persure* se trouve encore au XVI^e^ siècle dans une nouvelle traduction française du *Circa instans*, intitulée : *Le Grant Herbier en françoys* ; on l'y rencontre aux chapitres *De cimino* et *De faba communi* (fol. XXIX *b* et L *a* des éditions in-folio). Il est écrit *parsure* dans l'*Arbolayre* (fol. 106 *d*), qui est l'édition princeps du *Grant Herbier en françoys*.

Dans ces traductions de Platearius [1], *perseüre* est l'équivalent français des expressions latines : *livor ex percussione* et *livor ex contusione* ; c'est pourquoi je lui attribue comme origine l'adjectif *pers*, qui, d'après le *Dictionnaire général de la langue française* par Hatzfeld, Darmesteter et Antoine Thomas, signifie : « qui est d'un bleu tirant sur le violet ». L'ecchymose a en effet cette teinte pendant un certain temps.

Godefroy a inséré dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française* plusieurs substantifs dérivés de l'adjectif *pers* et synonymes d'*ecchymose : parsure, perseur, perseüre, persure, pierseau*, etc., qu'il a rencontrés dans une quantité d'anciens textes. Il a défini : *persure* et *parsure*, « couleur bleue ? » ;

1. Le *Circa instans* de Platearius fut traduit en français au XIII^e^ siècle : de cette traduction il reste une copie incomplète, qui est à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (ms. 3113) et qui va être publiée incessamment chez Honoré Champion. Au XV^e^ siècle, on en fit une nouvelle traduction, dans laquelle on intercala des chapitres d'Apuleius, de Constantinus Africanus, d'Isaac Judæus, de Macer Floridus, etc. Il existe dans les bibliothèques publiques de nombreux manuscrits de cette nouvelle traduction, qui fut imprimée d'abord sous le titre d'*Arbolayre* (avant 1500), puis sous celui de *Grant Herbier en françoys*. *Le Grant Herbier* a été réimprimé maintes fois au XVI^e^ siècle tantôt dans le format in-folio, tantôt dans le format in-4°.

perseur, « couleur bleue, livide »; *persel* et *piersean*, « bleu ». Quant à *perseüre*, il l'a pris pour une variante de *percoüre*, dérivé du verbe *percer*, et il a donné, à l'article *Percoure*, avec la définition : « ce qui est percé, trou », une quinzaine de citations dans lesquelles il est plus souvent question d'*ecchymose* que de *trou*.

La « *perseüre* de cop desouz l'oel » ou « d'entor les ieuz » portait au XV^e^ siècle, dans la région de Tournai, le nom *d'oeilliere*, que Godefroy a mentionné dans son *Dictionnaire* (t. V, p. 573 *c*); de nos jours on l'appelle un *pochon* [1]. Ce mot qui est emprunté au langage populaire (il figure dans le *Dictionnaire d'argot* de Lorédan Larchey avec le sens de « contusion »), a été introduit dans le *Grand Dictionnaire universel* de Larousse et dans le *Dictionnaire de la langue française* par Littré, où il est défini : « gros coup de poing » et « un coup de poing ». Il vient du verbe *pocher*, qui, au début du XIII^e^ siècle, était déjà employé pour désigner les ecchymoses entourant les yeux.

> Et s'il s'en doute, de son doit
> Li doit chascuns les yex pochier,

dit Gautier de Coincy dans *les Miracles de la Sainte Vierge* (Paris, 1857, col. 273).

Trois siècles plus tard, Rabelais disait (l. III, ch. XX) : « Il m'a presque poché les œilz au beurre noir », et encore (l. IV, ch. XII) : « Il resta tout estourdy et meurtry : un œil poché au beurre noir, huict coustes freussees », etc.

Le mot *tallcüre*, ou *talure*, est le substantif du verbe *taller*, ou *taler*, auquel Carpentier attribue le sens de « froisser, faire des contusions ». A l'appui de son dire, cet auteur donne la citation suivante, datée de 1417 : « Les cyrurgiens qui

1. Cf. *Histoire des expressions populaires relatives à l'anatomie, à la physiologie et à la médecine*, par le D^r^ Édouard BRISSAUD, p. 282 (Paris, 1888). Godefroy (v° Poche, 2) donne un seul exemple de *poche*, substantif féminin synonyme de *pochon*. Le mot *poche* figure dans un extrait des Archives de Tournai, daté de 1387.

firent le rapport que icelle femme estoit *talee* et froissee de ses membres, tout ainsi que s'elle feust cheüe d'un arbre à terre[1]. »

Jehan Aubrion, bourgeois de Metz, emploie, dans son *Journal*[2] rédigé de 1465 à 1512, le verbe *taller* avec le sens de « noircir », de « mûrir », en parlant des raisins. Un autre bourgeois de cette ville, Jacob Le Duchat, nous apprend que de son temps, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, *taler* était synonyme de *meurtrir* et s'appliquait aussi bien à un fruit qu'à une personne. *Talé*, dit-il, est un « mot Messin qui se dit des fruits qui se sont froissés, soit en tombant de l'arbre, ou en s'entreheurtant dans un sac ou dans un panier. On dit de même *fesses talées*, d'un homme qui a les fesses meurtries d'avoir couru la poste, ou d'une personne qui les a en cet état pour avoir été assis sur un siège trop dur. Je crois que c'est de ce *talé* que vient le mot *taloche* en la signification de *coup*; et que *talé* vient de *tabulatum*, froissé ou meurtri contre des ais, comme ceux d'une selle rase ».

Le Duchat revient sur ce mot quelques lignes plus loin (*v°* *Talemouse*) dans les termes suivants : « *Taler* a signifié autrefois *froisser*, comme qui diroit *heurter contre un ais* : et *talé* se dit encore à Metz et dans quelques provinces de France, des poires et des pommes *cotties*, comme dit le peuple, c'est-à-dire, qui étant tombées sur quelque chose de dur, se sont meurtries et froissées en dedans, sans être écorchées ou entamées au dehors : ce que, suivant Bourdelot, au rapport de M. Ménage sur le mot *cottir*, on dit *taler* en quelques provinces[3] ».

Ce que Le Duchat écrivait au commencement du XVIII[e] siècle, est encore exact de nos jours. Dans le Pays

1. Carpentier (Pierre). *Glossarium novum ad scriptores medii ævi*, t. III, col. 946 et t. IV, col. 611, Paris, 1766.

2. *Journal de Jehan Aubrion, bourgeois de Metz* (1465-1512), publié par Lorédan Larchey. Metz, 1857, p. 26, 114, 202, 377, 393, etc.

3. *Dictionnaire étymologique de la langue française*, par Ménage. Nouvelle édition (par Formey), t. II, p. 510, Paris, 1750.

Messin, on dit d'une pomme ou d'une poire qui tombe de l'arbre, qu'elle *se tale* [1] en frappant le sol, et, lorsqu'un enfant veut manger une pomme verte, il commence par la *taler* : cette opération qui consiste à frapper le fruit à petits coups sur une pierre bien plane, a pour but de le ramollir et surtout de le rendre moins sur. De plus, l'expression *fesses talées* est toujours courante. Il en est de même pour le mot *talure*, omis par Le Duchat.

Le substantif *talure*, que Cotgrave a introduit dans son *Dictionarie* (London, 1611) avec l'unique sens d'*ecchymose*, est, d'après le Dr Brissaud, encore employé de nos jours dans le Nivernais, dans le Jura et dans le Morvan. Dans ces régions, « on dit également d'un homme *tallé* qu'il est *coti* [2] ». De même, d'après Littré [3], les Saintongeais appellent *cotit* une « meurtrissure par un coup ».

Cotir, à qui Carpentier [4] attribue la signification de « cogner, battre », figure dans tous les dictionnaires contemporains avec le sens de « meurtrir (un fruit) par un coup », alors que son synonyme *taler* en a été exclu : seul, Larousse [5] a donné l'hospitalité à ce dernier.

Macheüre ou *mâchure* est, d'après le *Dictionnaire* de Hatzfeld, Darmesteter et A. Thomas (*v°* *Mâchure*), « dérivé du verbe dialectal *macher*, meurtrir, d'origine iconnue ». Carpentier [6], qui attribue à ce mot le sens de « meurtrissure, contusion », donne à l'appui de son dire la citation sui-

1. Eugène Rolland (*Flore populaire*, t. V, p. 75, Paris, 1904) dit que « la pomme (ou la poire) meurtrie en tombant, est dite : *cassée*, à Charost (Cher) ; *talée* dans le Pays Messin ; *tolée*, à Ruffey-les-Beaune (Côte-d'Or) ; *tanée*, à Esternay (Marne) ; *clouco*, dans l'Aube ; *macado*, dans le Tarn-et-Garonne ; *macade*, dans le Béarn ; *mâchée*, *mâchuquée*, à Saint-Pol (Pas-de-Calais) ; *écoutie*, dans les environs de Boulogne-sur-Mer.

2. Brissaud, *loc. cit.*, p. 283.

3. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, v° Cotir.

4. Carpentier, *loc. cit.*, t. I, col. 1174 et t. IV, col 171.

5. Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle* et *Nouveau Larousse illustré*, v° Taler.

6. Carpentier, *loc. cit.*, t. II, col. 1101 et t. IV, col. 397.

vante, datée de 1472 : « il n'y eut point de sang espandu, mais seulement *macheüre*. » *Machure*, pour contusion, meurtrissure, est encore usité dans tout le Poitou.

Dans le chapitre de l' « Anis » de l'*Hortus sanitatis translate de latin en françois* (1re partie, fol. xx *b*, Paris, vers 1500), l'expression *lividité et noirceüre* remplace le mot *perseüre* du *Livre des simples medecines*. De même, au chapitre du « Commin » (I, fol. LXVII *a*), on lit : « Quant il est masché et mis sur les *noirceüres* de la face ou du corps, il les nettoye et oste ».

L'expression *lividité et noireté* se rencontre dans un manuscrit de la Bibliothèque de Metz, la *Cyrurgie* de Brun de Long Borc (fol. 37 *a*), qui est du XIVe siècle. On y lit encore (fol. 15 *d*) : « La *concusion* de char est plus tart soudee que droite trancheüre. » Dans la *Pratique* de Bernard de Gordon (I, XI, Lyon, 1495), on trouve : *noirsure ou liveur*. L'*Arbolayre* dit (ch. *De Cimino*, fol. 71 *b*) : « Contre *noireté* ou *persure* causee de cop ou de cheüte », et encore (ch. *De Aniso*, fol. 36 *b*) : « Contre *lividitey* venans du coups » (*sic*).

Au XVIe siècle, Jehan Canappe intitule deux chapitres du *Guidon en françoys* (Lyon, 1538, fol. 136 v°) : « De la concussion ou contusion de char sans playe d'elle », et « De la cure de contusion en Grec Ecchymosis ». On y lit que la concussion « engendre *vestiges et liveurs*, et aucunes fois escorchemens ».

En 1549, Eloy Maignan, dans sa traduction française de l'*Hystoire des plantes* par Leonarth Fousch (*sic*), emploie le mot *sugillation* pour ecchymose : « Vieilles noix, dit-il (ch. CXLII), guerissent gangrenes, charbons et *sugillations* ».

Martin Mathee (*Les six livres de Pedacion Dioscoride*, Lyon, 1553, p. 201, ch. Du Comin sauvage) se sert du terme *meurtrissure* : « Maché, dit-il, et puis appliqué avec miel et raisin cuict au soleil, [le Comin sauvage] enleve les *meurtrissures* ». Quatre ans plus tard, Charles de l'Escluse, plus

connu sous le nom de *Clusius*, renchérit sur Martin Mathee en introduisant dans sa traduction de Dodoens (*Histoire des plantes*, Anvers, 1557, p. 175) des *meurtrissures noires*. Au chapitre du « Noyer ou Gauguier » (p. 513), il dit encore que les « vieilles noix effacent *contusions et taches noires* » ; et au chapitre du « Laurier » (p. 483), que l'huile de laurier « guérit toutes *meurtrissures et contusions noires* ».

Antoine du Pinet a donné dans sa traduction de Pline (*L'Histoire du monde*, t. II, p. 119, 124, 146, Lyon, 1562), quelques autres synonymes d'ecchymoses : *taches ternies*, *taches ternies et meurtries*, *ternissures*, etc.

Le mot *meurtrissure* se rencontre, en 1531, dans le *Dictionarium seu Latinæ linguæ Thesaurus* de Robert Estienne (v° *Livor*) ; et les mots *maschure* et *ternissure*, dans l'édition du *Dictionarium Latinogallicum* [1] publiée en 1546 par le même auteur (v° *Livor*).

Enfin vers 1550, Ambroise Paré francise le mot grec *ecchymosis*, et en tire *ecchymose*, qu'il emploie, conjointement avec *ecchymosis*, dans les ouvrages suivants : « Livre des playes récentes et sanglantes en particulier » ; « Livre des contusions, combustions et grangrènes [2] » ; etc. Ce terme est le seul qui soit resté dans le langage médical. Plus tard paraissent les expressions « avoir des *noirs* », « avoir des *bleus* sur le corps », dont la première figure, en 1690, dans l'édition princeps du *Dictionnaire universel* de Furetière, et la seconde est bien postérieure. Elles sont encore employées de nos jours, mais surtout dans le langage populaire.

P. Dorveaux.

1. Cf. H. Vaganay, *Pour l'histoire du français moderne*. Je dois à l'aimable secrétaire des *Mélanges* M. *Picot*, René Sturel, cette indication, dont je le remercie de nouveau.

2. Ces « Livres » occupent les pages 298 et suiv., 395 et suiv., de l'édition princeps des *Œuvres* d'Ambroise Paré (Paris, 1575) ; mais ils avaient déjà été publiés antérieurement.

MONTAIGNE ET LE *TIMBER* DE BEN JONSON

On n'a longtemps connu Ben Jonson, le rival de Shakespeare, que comme l'auteur de drames admirables. Son recueil de réflexions, intitulé *Timber* ou *Discoveries*, n'a pendant deux siècles et demi que bien peu servi sa réputation. Écrit par lui suivant toute apparence à la fin de sa vie, et publié seulement après sa mort, en 1640, dans l'édition in-folio de ses œuvres, même en son temps, il semble n'avoir fait qu'assez peu de bruit, et il dormait du profond sommeil de l'oubli lorsque, voici une vingtaine d'années, il dut un regain de crédit au chapitre très élogieux que lui consacra Swinburne dans son *Étude sur Ben Jonson*. Quatre éditions en ont été données [1] depuis lors, et divers critiques se sont plu à le louer. Swinburne en parlait comme d'un ouvrage merveilleux « wonderful [2] ». Il le déclarait « supérieur aux *Essais* de Bacon par la vérité de l'observation, par la largeur des vues, par la vigueur de la pensée, et par la concision de l'éloquence... ». Il semblait en faire l'un des principaux titres de gloire de Ben Jonson, et il a réussi à attirer sur lui, sinon la faveur du grand public, qui ne l'a guère écouté, du moins l'attention du monde savant.

Ce mouvement de curiosité nous a valu, entre autres études, un petit travail de M. Fritz Dieckow [3], où l'auteur

1. Les éditions de Henry Morley (1892), de Félix E. Schelling (1892), d'Israël Gollancz (1898) et surtout la savante édition de Castelain (1906). Je citerai l'édition Castelain, qui est enrichie de fort utiles annotations. On lira avec grand profit la thèse que M. Castelain a consacrée à « la vie et l'œuvre de Ben Jonson » (1906).

2. Swinburne, *A Study on Ben Jonson*, p. 129.

3. *John Florio's Englische übersetzung der Essais Montaigne's und Lord Bacon's, Ben Jonson's und Robert Burton's Verhältnis zu Montaigne.*

cherche à établir que l'influence des *Essais* de Montaigne sur le *Timber* a été considérable[1].

On conçoit aisément que cette thèse se soit présentée à l'esprit de M. Dieckow. Elle avait pour elle toutes les apparences de vraisemblance. Bien des raisons portent à croire que Ben Jonson a lu et pratiqué Montaigne. Le succès considérable dont la traduction des *Essais* publiée par Florio en 1603 jouissait en Angleterre en serait une presque suffisante. Mais de plus nous savons que Ben Jonson était en relation avec Florio. Il a dédié à Florio un exemplaire de son *Volpone*, et dans sa dédicace il le salue comme « the ayde of his muses ». N'était-ce pas confesser qu'il a tiré profit de sa traduction ? En tout cas il en possédait un exemplaire qui, muni de sa signature, est actuellement conservé au British Museum. Il nomme Montaigne dans le *Timber* même, et, en 1605, dans une de ses tragédies, dans ce même *Volpone* qu'il offrait à Florio, il l'a mentionné comme l'un des auteurs les plus en vogue autour de lui.

> All our English writers,
> I mean such as are happy in the Italian,
> Will deign to steal out of this author, mainly;
> Almost as much as from Montaigne.

Or, des différents ouvrages de Ben Jonson, lequel pouvait-on songer à rapprocher des *Essais* ? Évidemment ni ses tragédies ni ses ouvrages de pure érudition. Le *Timber*, au contraire, semblait tout désigné. C'est un amas de réflexions, écrites sans ordre, au jour le jour, à mesure que les circonstances ou ses lectures les suggèrent à l'auteur. Le titre disait bien cela : *Timber or Discoveries made upon men and matter : as they have flow'd out of his daily readings ; or had their refluxe to his peculiar notion of the times.* Des sujets très divers y sont abordés, et les questions morales y tiennent une place importante. La longueur de ces petites dissertations, au nombre de cent trente-sept, est très variable : les unes ne comportent qu'une

1. Acte III, sc. 2.

phrase ; d'autres occupent jusqu'à quatre ou cinq pages. Tout cela fait songer aux *Essais*, plus il est vrai peut-être aux *Essais* de Bacon dans l'édition de 1597, la première édition, qu'aux *Essais* de Montaigne ; pourtant, à première vue, le rapprochement des deux œuvres était naturel, et il était naturel aussi de se demander si Ben Jonson n'avait pas profité du travail de son devancier.

Et là-dessus M. Dieckow rapproche une vingtaine de passages du *Timber* d'autant de passages semblables relevés par lui dans les *Essais*. La conclusion qui se dégage de toutes ces comparaisons, si nous l'en croyons, est que Ben Jonson doit beaucoup à Montaigne, et que le *Timber* procède directement des *Essais*.

Je crois que si nous y regardons de plus près nous serons d'un avis différent. Il est facile de multiplier les rapprochements entre des textes quelconques lorsqu'on se contente de similitudes vagues.

Quelques-uns de ceux que nous devons à M. Dieckow portent sur des idées vraiment trop générales pour qu'il y ait lieu d'y voir des marques d'influence. Qu'importe que Ben Jonson blâme le mensonge ? Avait-il besoin de l'autorité de Montaigne pour cela ? Encore si ses mots rappelaient ceux de Montaigne, mais il n'en est rien. « A lying mouth, dit-il, is a stinking pit, and murthers with the contagion it venteth [1]. » Je ne vois rien dans ce jugement, sinon la haine d'un vice haïssable aux yeux de tous les honnêtes gens, qui soit commun avec le texte de Montaigne allégué ici par Dieckow. Je le cite dans la traduction de Florio [2] car Ben Jonson ne savait pas le français et certainement quand il a lu Montaigne, il l'a lu dans la traduction anglaise qu'il possédait. « Verily, lying is an ill and detestable vice [3]... To lie is a horrible-filthy vice [4]. »

1. *Timber*, § 60.
2. Je cite la traduction de Florio dans la réimpression de Saintsbury (1892-93), qui est défectueuse, mais qui est peut-être la plus répandue.
3. *Essais*, I, 9, p. 44.
4. *Ibid.*, II, 18, p. 402.

Je ne suis pas non plus très frappé de les entendre l'un et l'autre déclarer que la vieillesse est une maladie « a disease », et je ne me sens pas enclin à compter comme des disciples ou des imitateurs de Montaigne tous ceux qui pourront dans l'avenir employer la même expression.

Mais les rapprochements de M. Dieckow pêchent plus souvent par un autre défaut. Dans la plupart des phrases où il veut nous montrer une réminiscence de Montaigne je ne trouve qu'un souvenir de quelque auteur ancien, dont Montaigne a sans doute tiré profit avant Ben Jonson, mais qui ne vient pas à Ben Jonson par l'intermédiaire de Montaigne. Souvent les mots mêmes dont il use auraient dû suffire à avertir le critique. « But hear (with Alexander), nous dit-il par exemple, the answer the musician gave him. Absit, o rex, ut tu melius hæc scias quam ego [1]. » Il est bien vrai que le même apophtegme est chez Montaigne, mais Montaigne ne l'a pas cité en latin, il l'a mis en français. Quelle raison, s'il le devait à Montaigne, Ben Jonson pouvait-il avoir de lui donner cette forme latine, qui n'était ni celle de l'auteur ni celle de l'intermédiaire ? Évidemment il a puisé cet exemple dans une traduction latine de Plutarque ou dans quelque recueil latin d'apophtegmes.

Quand Ben Jonson me dit encore : « Money is possest with greater stir and torment then it is gotten [2] », quelle raison pourrait m'inviter à penser à Montaigne plutôt qu'à Sénèque ? Montaigne a dit « There is ever more pain in keeping than in getting of monie [3] ». Il est vrai, mais Montaigne imite ici Sénèque qui a dit : « Majore tormento pecunia possidetur quam quæritur [4]. » Et le contexte prouve amplement d'ailleurs que c'est bien à Sénèque et non à Montaigne que Ben Jonson songeait en écrivant.

1. *Timber*, § 18.
2. *Timber*, § 103.
3. *Essais*, I, 291.
4. Sénèque, *Epîtres*, 115.

Voici encore comment Ben Jonson s'exprime sur le sujet de la clémence des rois : « No vertue is a prince's owne, or becomes him more, then this Clemency : and no glory is greater, then to be able to save with his power. Many punishments sometimes, and in some cases, as much discredit a Prince, as many Funerals a Physician. The state of things is secur'd by Clemency ; Severity represseth a few, but irritates more. The lopping of trees makes the boughes shoote out thicker : And the taking away of some kind of enemies increaseth the number [1]. »

A la lecture de cette phrase, tout naturellement se présente à l'esprit de M. Dieckow le fameux chapitre de Montaigne sur la clémence d'Auguste envers Cinna.

« Doe as Physitians are wont, who when their ordinarie receipts will not worke, have recourse to the contrarie. Hitherto thou couldest never doe any good with severitie...; begin now to prove what good lenitie and clemencie will doe thee. Cinna is convicted, pardon him. To annoy or hurt thee now, he is not able, and thou shalt therely increase thy glory [2]. »

Il est bien vrai que la pensée de Montaigne est voisine de celle de Ben Jonson ; mais quoi ? l'un et l'autre se souviennent encore ici de Sénèque, et Ben Jonson traduit même presque mot pour mot son Sénèque. On s'en assurera aisément. « Nullum tamen clemencia ex omnibus magis, quam regem aut principem decet. Ita enim magnæ vires decori gloriæque sunt, si illis salutaris potentia est... regibus certior est ex mansuetudine securitas. Quia frequens vindicta paucorum odium reprimit, omnium irritat... Alioquin quemadmodum præcisæ arbores plurimis ramis repullulant, et multa satorum genera, ut densiora surgant, recidantur: ita regia crudelitas auget inimicorum numerum, tollendo... Non minus principi turpia sunt multa supplicia, quam medico multa funera. Remissius imperanti melius paretur [3]. »

1. *Timber*, § 91.
2. *Essais*, I, 24, p. 160.
3. *De Clementia*, I, 3, 8 et 24.

La plupart des rapprochements institués par Dieckow ne sont pas plus convaincants que ceux-là. Je ne vais pourtant pas jusqu'à dire que nulle part le *Timber* n'évoque le souvenir de Montaigne. Il est difficile de ne pas reconnaître dans la phrase que voici l'une de ses plus chères pensées, et une pensée exprimée au moyen d'une comparaison qui semble venir directement de lui. Nous y vérifierons du même coup l'hypothèse que Ben Jonson faisait usage de la traduction de Florio, et non du texte original, car nous y retrouverons les mots mêmes de Florio.

« The soul, dit-il, is a perpetual agent, prompt and subtile; but often flexible and erring, intangling her selfe like a silkeworme [1]. » La même image était chez Montaigne, et Florio l'exprimait ainsi : « The mind doth but quest and firret, and uncessantly goeth turning, winding, building and entangling her selfe in her owne work; as doe our silke wormes, and therein stifleth her selfe [2]. »

La réminiscence ici ne semble guère douteuse. Même dans un des cas où Ben Jonson rapporte des observations morales ou des exemples pris aux anciens, et que Montaigne avait cités avant lui, nous pourrons être conduits à admettre l'hypothèse d'un emprunt à Montaigne. En effet, son texte me paraît être plus voisin de celui de Montaigne que du texte ancien qui en est la source première. Il s'agit d'un apophtegme bien connu de Carnéade, qui nous a été conservé par Plutarque dans ses *Œuvres morales* [1].

Florio.	Ben Jonson.	Plutarque.
« For this consideration was Carneades wont to say, that Princes children	« They say Princes learn no art truly, but the Art of Horsemanship. The rea-	« Carneades autem dicebat divitum ac regum filios nihil aliud benè ac rectè

1. § 67.

2. *Essais*, III, p. 331. L'épithète « perpetuall » se trouve à la page suivante : « It is an irregular uncertaine motion, perpetuall, paternelesse and without end. »

learn't nothing aright but to mannage and ride horses ; for so much as in all other exercices, every man yeeldeth, and giveth them the victory : but a horse who is neythera flatterer nor a Courtier, will as soone throw the child of a king, as the son of a base porter » (III, 155).

son is, the brave beast is no flatterer. He will throw a Prince as soon as his Groom. Which is an Argument, that the good Counsellors to Princes are the best instruments of a good Age » (Paragr. 95).

discere, quam equitare : quippè magistri in aliis studiis iis assentantur, et qui colluctatur ultro se submittit : equus nulla habita ratione, privatus an princeps, pauper an dives insideat, vehi ac equitare nescios excutit » (*De adulatore et amico*, 16, trad. d'Érasme, cité par Castelain).

L'expression « the brave beast is no flatterer » semble bien venir de Montaigne ; elle n'a pas son équivalent chez Plutarque [1]. Nous avons donc des raisons très sérieuses, sinon tout à fait décisives, de penser que Ben Jonson a étudié les *Essais*. Mais la vérité est que les deux réminiscences que nous venons de signaler constituent une dette tout à fait insignifiante de Ben Jonson envers son devancier [2].

Avec tout autre écrivain nous serions en droit d'en conclure, au moins à titre d'hypothèses, des conséquences flatteuses pour l'influence de Montaigne. Puisqu'en deux passages, dirions-nous, l'identité des termes nous révèle des souvenirs de Montaigne, n'est-il pas probable que dans d'autres passages encore, où la ressemblance verbale fait défaut, de pareils souvenirs ont inspiré Ben Jonson ? L'argument ne manquerait pas de vraisemblance. Et nous relèverions toutes les idées morales chères aux *Essais* qui reparaissent dans le *Timber*, où nous verrions sinon des preuves, du moins des

1. Voici le texte de Plutarque : Καρνεάδης δ' ἔλεγε ὅτι πλουσίων καὶ βασιλέων παῖδες ἱππεύειν μόνον, ἄλλο δ'οὐδὲν εὖ καὶ καλῶς μανθάνουσι· κολακεύει γὰρ αὐτούς ἐν ταῖς διατριβαῖς ὁ διδάσκαλος ἐπαινῶν καὶ ὁ προσπαλαίων ὑποκατακλινόμενος, ὁ δ'ἵππος οὐκ εἰδὼς οὐδὲ φροντίζων ὅστις ἰδιώτης ἢ ἄρχων ἢ πλούσιος ἢ πένης, ἐκτραχηλίζει τοὺς μὴ δυναμένους ὀχεῖσθαι.

2. Dans le passage que voici, et qui est très directement emprunté de

possibilités d'influence. Mais Ben Jonson imite presque toujours quelqu'un, et il imite de très près. « Il n'y a peut-être pas cent lignes dans les 150 pages du *Timber* » nous dit, avec quelque exagération d'ailleurs, M. Castelain, « qui lui appartiennent en propre ». Si donc, en écrivant le *Timber*, il avait eu ordinairement à la pensée les *Essais* de Montaigne, suivant toute apparence nous en reconnaîtrions des traces beaucoup plus nombreuses. Nous en reconnaîtrions comme nous en reconnaissons de Quintilien, de Sénèque, de Pline, ou, parmi les modernes, de Machiavel, de Juste Lipse, de Vivès, d'Érasme. On admet en général que les *Discoveries* ont été écrits vers la fin de la vie de Ben Jonson. Peut-être avait-il étudié Montaigne nombre d'années auparavant et ne l'avait-il plus présent à la pensée. Peut-être dans des recueils analogues au *Timber*, s'il en a composé vingt ou trente ans plus tôt, comme on le suppose quelquefois, les souvenirs des *Essais* étaient-ils abondants. Peut-être telle ou telle des idées exprimées dans les *Discoveries* avait-elle été, bien longtemps avant, mûrie et déposée par les *Essais* dans le cerveau de l'infatigable érudit, et, enfantée par Montaigne, a-t-elle attendu là

Sénèque, on peut se demander si la dernière phrase ne présente pas encore une réminiscence de Montaigne. Sans être probable l'hypothèse n'est pas impossible.

Florio.	Ben Jonson.	Sénèque.
« It is reported that Severus Cassius spake better ex tempore, and without premeditation. That he was more beholding to fortune than to his diligence ; that to be interrupted in his speech redounded to his profit : and that his adversaries feared to urge him, lest his sudden anger should redouble his eloquence (I, 48).	« I have knowne many excellent men, that would speake suddenly, to the admiration of their hearers : who upon study, and premeditation have been forsaken by their owne wits ; and no way answered their fame. Their eloquence was greater, then their reading : and the things they uttered, better then those they knew. Their for-	« Quosdam disertissimos cognovi viros non respondentes famæ suæ cum declamarent : in foro maxima omnium admiratione dicentes, simul ad has domesticas exercitationes secesserant, desertos ab ingenio... Non est quod illum, ex his, quæ edidit, æstimetis ; sunt quidem et hæc, quibus eloquentia ejus agnoscatur ; tamen au-

pour se produire au jour que quelque autre lecture vînt la solliciter. Nous sommes ici dans le domaine des conjectures, qui offre à chacun une libre carrière. Ce qui semble bien acquis, en revanche, c'est que, dans cet amas de réflexions qui composent le *Timber*, l'influence directe et immédiate des *Essais* est à peu près nulle.

Elle n'est pas plus considérable en somme sur la forme que sur le fond. Si le *Timber* mérite assez bien d'être classé dans la lignée des essais, il appartient à la catégorie des essais qui n'ont pas profité des leçons de Montaigne. Ben Jonson connaît aussi les *Essais* de Bacon. On pense même qu'il a colla-

tune deserved better of them then their care. For men of present spirits and of greater wits, then study, doe please more in the things they invent, then in those they bring. And I have heard some of them conspell'd to speake, out of necessity, that have so infinitly exceeded themselves, at it was better, both for them and their auditory, that they were so surpriz'd not prepar'd. Nor was it safe then to crosse them, for their adversary, their anger made them more eloquent » (Par. 70).

ditus longe major erat quam lectus... Vir enim præsentis animi et majoris ingenii quam studii magis placebat in his, quæ inveniebat, quam in his quæ attulerat. Jam vero iratus commodius dicebat, et ideo diligentissime cavebant homines ne dicentem interpellarent. Uni illi proderat excuti; melius semper fortuna quam cura de illo merebatur. Nunquam tamen hæc felicitas illi persuasit neglegentiam... Ex tempore coactus dicere infinito se antecedebat : nunquam non utilius erat illi deprehendi quam præparari, sed magis illum suspiceres quod diligentiam non relinquebat, cum illi tam bene temeritas cederet. » (Controversiarum, lib. III, 1, 3, 4, 5 et 6).

boré à la traduction latine qui en fut donnée après la mort de leur auteur. Il admirait le grand chancelier, et a écrit à diverses reprises son éloge. Mais, quand il veut lui faire des emprunts, c'est à son *Advancement of learning* qu'il s'adresse, non à son recueil d'observations morales [1]. Il juge bien que Montaigne est le maître du genre, mais écoutez comme il parle et du genre et de son maître : « Some that turn over all bookes, and are equally searching in all papers ; that write out of what they presently find or meet, without choice ; by which meanes it happens, that what they have discredited and impugned in one week, they have before or after extolled the same in another. Such are all the Essayists, even their master Montaigne. These, in all they write, confess still what bookes they have read last ; and therein their owne folly, so much that they bring it to the Stake raw and undigested : not that the place did need it neither ; but that they thought themselves furnished, and would vent it [2]. »

Il n'est pas possible de se tromper plus lourdement. Ben Jonson n'a rien vu de ce qui fait l'originalité, le charme de l'essai de Montaigne. Aux yeux de cet affamé de science, qui rêve de pesants in-folio, l'essai n'est que l'écho d'une lecture. Et l'auteur y mêle si peu d'originalité, il subit si tyranniquement l'influence de son modèle qu'il s'expose à se contredire sans cesse. Même chez Montaigne, Ben Jonson n'a vu que cela. Pour lui tout est compilation. Ne fait-il pas des compilations d'idées intéressantes, lui aussi ? Il ne voit pas du tout que le livre de Montaigne soit différent du sien. Nous n'aurons donc pas à nous étonner que chez lui les emprunts occupent la place essentielle. Dans le sous-titre de son opuscule il se louait non pour son jugement, mais pour l'abondance et la variété des sujets qu'il aborde : *Sylva Rerum et sententiarum quasi ὕλη dicta a multiplici materia, et varietate*

1. M. Dieckow n'a pu instituer que trois rapprochements entre les *Essais* de Bacon et le *Timber*, encore n'ont-ils que bien peu de valeur.

2. *Timber*, § 65.

in iis contenta. Quemadmodum enim vulgo solemus infinitam arborum nascentium indiscriminatim multitudinem Sylvam dicere : ita etiam libros suos in quibus variæ et diversæ materiæ opuscula temere congesta sunt, Sylvas appellabant antiqui : Tymber-trees.

Montaigne nous entretenait presque exclusivement de questions morales et politiques, Ben Jonson ne les néglige pas, mais les problèmes de critique littéraire le retiennent davantage. Ils occupent toute la fin du recueil, et, si le volume a eu quelque succès en son temps, c'est plus à l'autorité de Ben Jonson comme critique qu'il l'a dû qu'à son autorité comme moraliste. Montaigne parlait beaucoup de lui-même. Il arrive à Ben Jonson d'en faire autant, mais cela seulement par accident. Jamais il ne se prend pour thème de sa méditation et n'accroche de réflexions personnelles au récit d'événements auxquels il a pris part, ou à l'analyse de particularités de caractère qu'il remarque en lui-même. Bien plus on a observé que les passages autobiographiques du *Timber* sont pour la plupart traduits textuellement de Sénèque ou d'Apulée. Quand ils ne sont pas traduits, ils nous intéressent par leur valeur documentaire, non par le charme des confidences ou par la pénétration de la réflexion morale. L'opposition des deux tempéraments est d'ailleurs saisissante. Le pesant Ben Jonson, tout engoncé dans son armure d'érudition, ne pouvait guère être séduit par la souplesse intellectuelle qui est l'un des charmes les plus captivants de Montaigne. Il avait l'esprit trop dogmatique, trop instinctivement affirmatif pour n'être par dérouté par la course agile de son devancier à travers les idées les plus disparates, par ses franches allures si déconcertantes d'imprévu, par ce « que sais-je ? » indiscret qui se glisse partout, oppose les peut-être aux peut-être, et ne permet à la pensée aucune assiette ferme. L'autoritaire Ben Jonson n'était guère propre à goûter Montaigne.

Aussi ne s'est-il pas du tout proposé de l'imiter. Les *Essais* de Montaigne ne lui ont pas servi de modèle, et si son *Timber* appartient à la même tradition littéraire, bien plus qu'aux

Essais il se rattache à des types plus anciens, à des *Diverses leçons* et des compilations variées comme le XVI^e^ siècle les a si fort goûtées. Par un piquant hasard il semble même retrouver le titre de quelques-unes d'entre elles : le mot de *Timber* [1], dans sa pensée, à ce qu'il vient de nous expliquer, évoque l'idée de forêt ; le célèbre Pierre de Messie parlait de même de sa « forêt de diverses leçons ». Par-dessus Montaigne, et je dirai presque sans le comprendre, Ben Jonson rejoint Pierre de Messie.

L'œuvre ne méritait guère, semble-t-il, de sortir de l'oubli auquel on s'est efforcé de l'arracher. L'intérêt qu'elle conserve toutefois, à défaut d'originalité, est celui que présentent des mosaïques bien faites. Elle est personnelle dans la mesure seulement où elle nous renseigne sur les goûts et les opinions de celui qui en a collectionné les pièces ; elle vaut surtout par le prix des pensées qui la composent. Si Montaigne y avait apporté sa contribution, ce ne serait là pour lui qu'un mérite assez mince. Il ne s'agirait pas d'influence à proprement parler, d'action d'un esprit et d'un cœur sur un autre esprit et un autre cœur. Son livre serait un des dix ou douze ouvrages dans lesquels Ben Jonson aurait découpé des pensées à sa convenance. Mais la vérité est qu'il n'y a pour ainsi dire pas contribué, et c'est là seulement ce que nous désirions mettre en lumière.

P. VILLEY.

1. Il est vrai qu'on a contesté que ce titre fût de lui.

MICHEL SERVET

SES RELATIONS AVEC LES LIBRAIRES ET LES IMPRIMEURS LYONNAIS

L'animosité, suscitée par la publication, en 1531-1532, de ses premiers ouvrages de controverse, obligea Michel Servet, traité d'hérétique par les autoritaires disciples de Luther, à quitter prudemment l'Allemagne et à se réfugier à Paris. Il chercha, dès lors, à dissimuler sa personne et son passé, sous l'appellation de Michel de Villeneuve, inscrite sur la plupart de ses publications, sur les actes notariés, et admise par le public et les autorités, à tel point, qu'il fut cité, sous ce qualificatif, devant le bailli de Vienne, lors de son procès, en 1553.

Très érudit, possédant non seulement le grec, le latin, l'hébreu, l'espagnol et l'italien, mais encore des connaissances très étendues en philosophie, en théologie scolastique et dans les sciences mathématiques, Michel de Villeneuve, mal servi par une santé délicate, était, en outre et à son grand détriment, pourvu d'un caractère difficile. A Paris, il se perfectionna dans l'étude du français, étudia la médecine sous Sylvius et Fernel et conquit rapidement son diplôme de maître ès arts et de docteur en médecine de l'Université de Paris. Plus tard à Lyon, à partir de 1541, entré au service des éditeurs lyonnais, il s'applique à la Théologie, à la connaissance des Pères de l'Église, à la pénétration des textes de la Bible et, par suite des spécialités de son labeur acharné, acquiert un tel savoir qu'il peut, dans deux périodes bien différentes de sa vie, disputer avec Calvin, lui tenir tête et provoquer, par des ripostes ardentes et habiles, la haine du réformateur de Genève.

L'abbé d'Artigny, dans ses *Mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, très exact pour la partie relative à la *Christianismi restitutio* et au procès de Vienne dont il a eu la procédure entre les mains, ne paraît pas avoir compris les raisons qui ont pu déterminer Villeneuve, résidant alors à Paris, à s'adresser à un éditeur lyonnais et attribue pratiquement ce choix à l'offre de conditions d'impression plus avantageuses. En 1535, Villeneuve, établi à Paris depuis déjà trois ans, y végétait dans des conditions précaires, il avait ameuté contre lui la Sorbonne, par ses spéculations théologiques, les savants, par l'indépendance de ses opinions, le corps médical, par l'acrimonie de ses critiques contre les anciens auteurs.

Ses loisirs lui avaient permis de préparer une nouvelle édition du Ptolémée de Bilibalde Pirckeymher, annotée à sa guise, mais dont il ne pouvait, par cela même, obtenir le privilège nécessaire à sa publication. Grâce à ses relations avec Josse Badius, ancien correcteur et gendre de Jean Trechsel, il fut amené à songer aux imprimeurs de Lyon où la censure était moins sévère, l'indépendance plus grande et le commerce plus facile à raison des privilèges des foires. Il est à remarquer que, sauf deux, toutes les publications faites à Lyon, par Michel de Villeneuve, sont dépourvues de privilège et couvertes uniquement par la marque du libraire qui pouvait en tenir lieu dans une certaine mesure. Il s'adressa donc à Melchior et à Gaspard Trechsel, fils de Jean Trechsel, imprimeur originaire de Mayence, installé vers 1487, à Lyon, où il avait acheté un atelier avec la dot de sa femme. Cet atelier resta, à son décès, indivis entre ses enfants et sa veuve remariée, dans les délais légaux, avec Jean Clein, premier prote de l'atelier. Josse Badius, correcteur, lettré et humaniste de haute valeur, qui avait contribué, plus que personne, par sa science et ses relations, à la prospérité de cette maison, marié, en outre, à Thalie Trechsel, sœur de Melchior et de Gaspard Trechsel, paraissait désigné naturellement pour prendre la direction de l'imprimerie, pendant la minorité de ses

beaux-frères. Le mariage précipité de la veuve Trechse accentua le désaccord qui régnait, de longue date, entre le gendre et la belle-mère. Jean Clein, en prenant la direction de la maison, s'empressa de rembourser, à Thalie Trechsel, la part de l'héritage à laquelle elle avait droit, et Josse Badius et sa femme allèrent s'installer à Paris. Clein mourut, en 1530, laissant la maison à Melchior et Gaspard Trechsel, ses beaux-fils, qui lui donnèrent un énorme développement et une orientation nouvelle. En 1535, l'atelier des Trechsel était le plus important et le plus renommé de Lyon.

Les Trechsel, auxquels Villeneuve accorda sa confiance, étaient, à l'exemple de plusieurs de leurs confrères, enclins aux idées nouvelles, circonstance connue de l'auteur et propice à l'impression de son ouvrage. Il n'eut pas, du reste, à s'en repentir, quant à l'exécution, car les Trechsel étaient les imprimeurs préférés de la Compagnie des libraires, et non plus à l'égard de l'écoulement du livre, rendu facile par ces grands éditeurs lyonnais. Pendant son court séjour, à Lyon, en 1535, tout en surveillant l'impression de son œuvre. M. de Villeneuve sut se créer d'excellentes relations et, surtout, se former au difficile métier de correcteur dont il devait bientôt utiliser les bénéfices, pour améliorer son existence, dans des conditions accommodées à ses inclinations personnelles. Il revint à Lyon, l'année suivante, au fort de sa querelle avec les médecins parisiens. Il est mal aisé de préciser les dates de ses déplacements et la durée de ses voyages, pendant les années 1536 et 1537, mais il résulte de son interrogatoire à Vienne que, revenu à Lyon, en 1536, il y séjourna quelque peu, puis alla à Avignon d'où, n'ayant pu trouver à s'occuper soit comme correcteur, soit comme médecin, il s'empressa de revenir à Lyon et fut employé de nouveau chez les Trechsel et les Frellon.

Prévenu que la petite ville de Charlieu, en Roannais, était alors sans médecin, il s'y rendit aussitôt, fut accepté et s'installa dans une maison appartenant à la famille des La

Rivoire, riches propriétaires du lieu. Il y habita trois ans et fit, pendant son séjour en cette ville, imprimer à Paris, le volume suivant : *Syruporum universa ràtio, ad Galeni censuram diligenter expolita*, Parisiis, ex officina Simonis Colinæi, 1537, in-8, réimprimé à Venise par Vincent Vaugris, en 1545. Ses talents médicaux furent appréciés à Charlieu, mais il ne tarda pas à se créer les mêmes inimitiés qu'à Paris et se rendit impossible par ses extravagances de langage, dit Bolsec.

Il revint à Lyon, à la fin de l'année 1540, et reprit ses fonctions de correcteur dans les ateliers des Trechsel et des Frellon, chez lesquels il avait déjà travaillé à diverses reprises. Son expérience savante accrut le nombre de ses patrons. Le 14 février 1540 (1541 n. s.), par l'acte reproduit ci-après, reçu et passé par Me Cotereau, notaire, dans la maison de Luxembourg de Gabiano, il s'engage à corriger une Bible pour la Compagnie des libraires, représentée par ses principaux membres : Hugues de la Porte, Luxembourg de Gabiano, Antoine Vincent et Jacques de Giunta. Hugues de la Porte et L. de Gabiano étaient directeurs, le premier, de la compagnie dite des textes, le second, de la compagnie dite des lectures, compagnies filiales destinées à partager le travail entre les divers associés.

« Personnellement estably Monsieur Me Michel de Villeneufve dict de Villanovanus, docteur en medecine, demeurant de present à Lyon, lequel saichant et confesse avoir prins en charge et prent par ces presentes de honorables personnes Hugues de la Porte, Luxembourg de Gabiano, Anthoine Vyncent et Jacques de Joncte, marchants libraires citoiens de Lion, presents, et premierement de prelire la glose ordinaire sur la bible contenant six volumes, item la orthograffier, accenctuer, punctuer et dythonguer, item de restituer les dictes dictions grecques ou hebraïques que sont en lettres latines et les marquer en grec et hebreu, item marquer les lieux la ou il faudra inserer les annotations de S. Hierosme seu Gabinius au Viel Testament et les annotations de

Herasme au Nouveau ainsi qu'il sera aduise par ledit Me Michel de Villeneufve et par Me Claude Guilliaud, docteur en theologie de Parys, chanoine d'Ostun [Autun]. Item de escripre en marge les additions marginales contenues en la bible de Robert Estienne suyvant l'ordre dudit Guilliaud et aussi prendre garde aux gloses interlineaires quelles ne se soient duplicquees et sembles (*sic*) aux marginalles. Item de faire le repertoire de dicts six volumes, laquelle œuvre ledict Me Michel sera tenu et devra commencer de present et fournir a deux ou trois presses lesquelles commenceront a la prochaine foyre de Pasques et continuer icelle œuvre, sans icelle interrompre, jusques en fin d'icelle œuvre parfaicte et parachevee et ce pour et moyennant le prix et somme de quatre cens livres tournois. Lequel prix, lesdicts de la Porte, de Gabiano, Vincent et Joncte, tous ensemble et chascun d'eux seul et pour le tout, sans division, confessent debuoir audict de Villeneufve pour cause du present marche et promectent les luy payer assauoir presentement cinquante livres tournois lesquelles ont este payees comptant et reallement desquelles cinquante livres il s'est tenu pour content et le reste assauoir, en fin de chascun volume corrige et rendu, cinquante livres et le surplus en fin de ladite œuvre et repertoire paracheve, promettent les dites parties d'une part et de l'aultre, pour eulx et les leurs, par leurs sermens et obligation et ypotheque de tous leurs biens, avoir agreable, tenir et accomplir chascune partie en droit soy tout le contenu en ces presentes sans jamais contrevenir, sur poyne de tous cousts, despens, dommaiges et interests, eulx soubsmectans a toutes cours Royaulx de seneschaucee, officialite seculier dudit Lion et autres. Faict a Lion, en la maison dudit Luxembourg, le lundi quatorziesme iour de fevrier lan mil cinq cens quarante. Presents : Gaspard Tressel, marchant libraire, et Jehan Rambert, Fournier, habitants dudit Lion, tesmoings. »

Les deux parties tinrent rigoureusement leurs engagements. Michel de Villeneuve mit plus de quatre ans pour accomplir

le sien. L'impression de cette Bible latine, en six volumes que ce correcteur s'était engagé à prélire, fut achevée le 20 août 1545. Surveillé et guidé par Claude Guilliaud, docteur en théologie de l'Université de Paris, chanoine d'Autun, théologien érudit et bibliophile de goût, Villeneuve resta dans une prudente réserve. Antoine Vincent, représentant de la compagnie des libraires et signataire de l'acte, obtint, sans difficulté, en son nom personnel, suivant l'usage établi entre les membres de ladite compagnie, le privilège reproduit ci-après rappelant, en partie, l'acte passé par Cotereau : « Francoys, par la grace de Dieu Roy de France,... Receue auons lhumble supplication de nostre cher et bien aime Anthoine Vincent, marchant demeurant a Lyon, contenant que, a grand labeur et diligence et par gens scauans en bonnes et sainctes lettres qu'il a entretenu depuis quatre ans en ça a ses despens, il a faict reueoir toutes les impressions cy devant faictes de six volumes de la glose ordinaire sur la Bible et restituer les dictions grecques et hebraïques, avec les annotations de sainct Hierosme seu Gabinius et autres tant sur le nouveau que viel Testament et sur le tout faict un Repertoire nouvel lequel il desiroit voulontiers faire imprimer avec ladicte glose ordinaire selon les dictes corrections, additions, annotations et Repertoire pour estre expose en vente en nostre Royaume a l'utilite de la chose publicque diceluy, afin de pouoir recouurer plusieurs grands fraiz et mises quil a en ce faictz et expose. Mais il doubte que les autres Imprimeurs ou libraires le vouldraient en semblable faire imprimer et exposer en vente... Pour ce est il que Nous inclinons a sa supplication et requeste, luy auons en faveur que dessus permis et octroye, permettons et octroyons de grace especial par ces presentes que lesdictz volumes cy dessus declairez et specifiez lesquelz il a faict reuoir, corriger et annoter par la maniere dessus dicte preallablement veuz et visitez par les docteurs en la faculte de Theologie de Paris ou par telz d'iceux que par vous gens de nostre dicte court de Parlement de Paris sera aduise pour savoir si

en iceulx volumes y a aucune chose de mauuaise doctrine et qui soit contraire a la doctrine ecclesiastique, receue en l'eglise gallicaine... Donne a Amboyse le 25 iour de mars 1544 et de notre regne le 30 et uniesme. »

Ce privilège ne paraissant pas suffisant à la Compagnie des libraires, Antoine Vincent le fit confirmer par une nouvelle requête, prise en considération :

« Lettres d'attache. Françoys par la grace de Dieu Roy de France... De la partie de nostre bien aime Anthoine Vincent, libraire de nostre bonne ville de Lyon, nous a este humblement expose qu'il auroit obtenu de nous les lettres patentes en forme de Privileges cy attachez soubz le contreseel de nostre chancellerie pour imprimer les livres contenuz en icelles desquelles il requerroit voluntiers l'enterinement par devers vous. Mais il doubte, parcequelles ne sont a vous addressantes que ne feissiez difficulte icelles enteriner et le recevoir a ce, si sur ce ne luy estoit pourueu de nostre gracieux remede convenable, nous humblement requerant iceluy. Pourquoy nous ce considere voulans soubuenir audict exposant, vous mandons et a chascun de vous commettons par ces presentes que procedez desdictez lettres de privilege selon leur forme et teneur et les faictes ioyr et user plainement, paisiblement et entierement de leffect et enterinement d'icelles. En faisant faire par vous a tous ceulx qu'il appartiendra les defenses contenues en icelles. Nonobstant qu'elles ne soient a vous adressantes que ne voulons nuire ne preiudicier audict exposant, ains en tant que besoing est ou seroit len auons releue et releuons de grace especial par ces presentes car tel est nostre plaisir de ce faire, vous donnons plain pouuoir, auctorite, puissance, commission et mandement especial par ces presentes, mandons et commandons a tous nos iusticiers, officiers et subiects que avons en ce faisant soit obey. Donne a Broys (*sic*) le VIIJ iour de May l'an de grace 1545. Et de nostre regne le trente et uniesme. »

L'entérinement au parlement eut lieu en juillet suivant.

« Extraict des registres de Parlement : Veu par la cour les lettres patentes du Roy a elle addressantes donnees a Amboyse le 25 iour de mars dernier passe impetree par Anthoine Vincent, marchant demeurant a Lyon. Par lesquelles permect et octroye audict Anthoine Vincent faire imprimer, vendre et distribuer en ses Royaumes, pays, terres et Seigneuries six volumes de la glose ordinaire faicte sur la bible que ledict Vincent a faict reuoir et restituer les dictions grecques et hebraïques avec les annotations de sainct Hierosme seu Gabinius et autres tant sur le nouveau que vieil Testament. Et jusques a troys ans à compter du iour et terme de l'impression paracheuee. Sans ce que pendant ledict temps autre que luy les puisse faire imprimer ne vendre si ce n'est de leur consentement et permission. Ausquelz ledict seigneur inhibe et deffend a faire sous peine de confiscation desdicts volumes et d'amende arbitraire et oultre de tous despens dommages et interetz envers ledict Vincent. Mandant ledict seigneur a ladicte court faire et souffrir et laisser iouyr et user ledict Vincent desdicts octroy et permission, iceulx volumes préalablement veuz et visitez par les docteurs de la faculte de Theologie de luniversite de Paris, ou telz autres d'iceux que par la dicte court seroit aduise, ainsi et come il est plus a plain contenu et declaire es dictes lettres. Veu aussi la requeste presentee a la dicte court par le dict Anthoine Vincent a ce que lesdictes lettres luy fussent enterinees, la certification des docteurs en ladicte faculte de Theologie en ladicte universite comis et deputez par ladicte court. Et le consentement du Procureur general du Roy. Tout considere ladicte Court a enterine et enterine audict Anthoine Vincent lesdictes patentes. Et ce faisant suiuant icelles a permis et permect audict Vincent faire imprimer. vendre et exposer en vente les dictz six volumes de la glose ordinaire ainsi reueuz, corriges, restituez et annotez et faict defense a tous autres de iceux six volumes faire imprimer n'exposer en vente iusques au terme de troys ans passez a compter du iour de l'impression dudict

Vincent sera parachevee sur peine de confiscation de leurs volumes, amendes arbitraires, despens, dommages et interestz s'il n'est de la permission et consentement dudict Vincent. Faict en parlement le penultieme de Iuillet lan mil cinq cent quarante cinq. »

Ces trois privilèges, reproduits in extenso au verso du titre de chacun des six volumes de cette Bible, prouvent l'importance qu'attachaient, à la propriété de cette œuvre, les membres de la Compagnie des libraires de Lyon, car pareilles précautions ne sont pas communes.

Le premier volume porte le titre suivant :

BIBLIA || SACRA || CVM GLOSSIS, INTER- || lineari & ordinaria, Nicolai Lyrani || Postillæ & moralitatibus Burgen- || sis Additionibus et Tho- || ringi Replicis. || TOMVS PRIMVS || Continet Pentateuchum. || ... || omnia ad Hebræorum et Græcorum fidem iam pri- || mum suo nitori restituta, & variis scholiis illustrata. || LVGDVNI, ANNO || M.D.XLV. || Cum privilegio Regis. Sept volumes in-fol. à 2 col., volumineux commentaires entourant le texte, manchettes, figures de la suite d'Holbein, lettres ornées et figurées. Le septième volume, renfermant l'index seul, ne porte pas les privilèges, par contre il est précédé de deux avis au lecteur non signés, l'un du correcteur Michel de Villeneuve, et l'autre de l'éditeur, A. Vincent. Il porte, en outre, à la fin la souscription : LVGDVNI, || Ex officina Gaspari Trechsel || M.D.XLV.

Vraisemblablement cette Bible, peu connue, à défaut d'une identification exacte, semble avoir été, pour partie, imprimée à Vienne, et les prévisions de ce labeur ne sont peut-être point étrangères au transfert de l'un des ateliers lyonnais en cette ville. Ce long et important travail méritait bien la rémunération consentie au correcteur qui, pendant plus de quatre ans, lui avait consacré sa science et son application. Au surplus il avait rencontré sa voie, quelque insuffisante qu'elle fût cependant à lui procurer l'argent nécessaire à la satisfaction de ses goûts, non pas de luxe mais de confort.

S'il eût été prudent et sage, M. de Villeneuve eût pu, vers ces temps-là, jouir enfin du calme et du bien-être, auprès de l'archevêque de Vienne, Pierre Palmier. Ce prélat lettré et bienveillant l'attira en cette ville et l'établit dans son palais où il put consacrer ses loisirs à des travaux d'érudition, tout en départant ses soins médicaux à une clientèle sérieuse et reconnaissante qui lui permit de vivre largement et même d'économiser 4.000 écus pendant son séjour.

En conséquence de la grève de 1539, terminée par l'édit de 1541, les imprimeurs lyonnais Macé Bonhomme et Gaspard Trechsel divisèrent leurs ateliers et en transportèrent une partie à Vienne, à la demande de Pierre Palmier ; Michel de Villeneuve en devint naturellement le correcteur. Bonhomme n'usa pas longtemps de ses services car, s'étant aperçu rapidement que deux ateliers d'imprimerie ne pouvaient subsister à Vienne, il se transporta, dès 1542, à Avignon, d'où, après avoir fondé un dépôt à la tête duquel il mit son frère Barthélemy, il s'empressa de revenir à Lyon, reprendre la direction de sa principale maison. Trechsel continua à travailler à Vienne jusqu'à fin de 1543, faisant la navette entre les deux villes. Comme œuvre de début, il imprima, en 1541, la seconde édition du Ptolémée de Pirckeymher, annotée par M. de Villeneuve, mais soigneusement expurgée, pour plaire à Pierre Palmier, précédée d'une épître curieuse, adressée à cet archevêque auquel, dit-il, François Ier avait offert différentes ambassades.

Cette seconde édition expurgée est, en réalité, moins intéressante que celle de 1535, elle ne renferme aucun des ornements tirés des frontispices de différents ateliers d'imprimerie lyonnais qui rendent la première si curieuse pour l'histoire de la gravure sur bois. Cette seconde édition fut publiée aux frais de Hugues de la Porte.

En 1542, Michel de Villeneuve corrige deux Bibles latines éditées aux frais de Hugues de la Porte. La première, imprimée à Vienne par Gaspard Trechsel, ne porte aucune épître du

correcteur. Elle est fort rare, en voici la description : Biblia || sacra. || Ex postremis Doctorum omnium vigiliis ad Hebraicam veritatem et probatissimorum exemplarium fidem. || [Marque de Hugues de la Porte.] || Lvgdvni || Apud Hugonem a Porta, || 1542. [Au verso du dernier feuillet :] Gaspar Trechsel excudebat Viennæ. In-8.

La seconde, moins rare, est plus intéressante :

Biblia || sacra ex Santis Pagnini trala- || tione sed ad hebrai- || cæ linguæ amussim nouissimè ita recognita & scholijs illustrata, ut plane noua edi- || tio uideri possit... || [Marque de Hugues de la Porte]. || lvgdvni, || Apud hvgonem à Porta. || m.d.xlii. || Cum priuilegio ad annos sex. [A la fin, après l'errata et le registre] : Lugduni, || Excudebat Gaspar Trechsel : Anno || m.d.xlii. In-fol. à 2 col. de 6 ff. lim., 267 ff. chiff. et 38 ff. n. chiff. Au folio *ii recto, est l'avis suivant : *Michael Villanouanus lectori* se terminant par : *Quicquid uerò commodi hinc lector retuleris, primum Deo opt. max. deinde Hugoni à Porta Lugdunensi ciui, gratias agito, cuius opera et impensis hæc in lucem prodeunt.* Elle renferme, au folio * ii verso, une épître d'un autre correcteur du même atelier : *Ioannes Nicolaus Victorius omnibus sacrarum literarum candidatis S.* terminée par : *Quod, aut à nemine, aut certé à Bibliopola huius ætatis integerrimo Hugone à Porta debemus expectare, ut quem admodum nunc utriusque Instrumenti historia ipsius beneficio fruimur, ita et hunc annotationum colophonem, ne cui tantæ pars laudis decidatur, eidem feramus acceptum.* Lugduni, ex officina Gasparis Trechsel anno a Christo nato 1542. Des trois Bibles latines, corrigées par Michel de Villeneuve, cette dernière seule a été utilisée par Calvin, lors du procès de Genève, à titre de preuves à la charge du correcteur.

Michel de Villeneuve continua ses relations, à la même époque, avec les Frellon et corrigea, pour ces éditeurs, une Somme de saint Thomas en espagnol, puis traduisit, du latin, en langue espagnole, divers traités de grammaire. Destinés à l'Espagne, édités, sans doute, sous le nom de libraires espa-

gnols, ces ouvrages ne furent pas vendus en France et n'ont point laissé de traces dans nos collections. Leur identification est donc subordonnée à leur révélation dans les collections publiques ou particulières de la Péninsule.

Michel de Villeneuve, par l'intervention de Jean Frellon, leur ami commun, entra, assez tard, en relation avec Calvin, et entretint avec lui un commerce suivi. Frellon était chargé de transmettre la correspondance entre Vienne et Genève dans laquelle Calvin se cachait sous le pseudonyme de Charles Despreville, comme en fait foi la lettre du 13 février 1546 adressée : *Au sire Jehan Frellon marchand libraire à Lyon en la rue Mercière à l'enseigne de l'escu de Cologne*, à laquelle était jointe une réponse destinée : *A mon bon frère et amy maistre Michel Villanovanus, docteur en medecine, soyt donnée ceste présente à Vienne.*

La même année, Michel de Villeneuve fait réimprimer à Lyon, chez G. Rouillé, par Jean Pullon de Trin, la troisième édition de sa *Syruporum universa ratio...* Lugduni, apud G. Rouillium, 1546, rajeunie, en 1547 et en 1548, par l'éditeur.

L'apôtre de Genève, n'ayant pu réduire à ses idées le critique acerbe dont il redoutait le savoir et la dialectique, préféra rompre avec lui, en 1548, et se déclara son irréconciliable adversaire. L'ardent Villeneuve, désireux de prouver l'ignorance du réformateur et d'humilier sa morgue, entreprit alors son fameux ouvrage : *Christianismi restitutio.* La hardiesse et l'hérésie de ses doctrines en rendait l'impression périlleuse. Il s'adressa prudemment à un de ses correspondants, d'origine allemande, Marrinus, demeurant à Bâle, pour le charger de le faire éditer dans cette ville. Marrinus, n'ayant trouvé aucun atelier disposé à courir de pareils risques, renvoya le manuscrit à l'auteur, avec une lettre datée : *Basileæ nono aprilis 52*, saisie dans les papiers de Villeneuve et reproduite in-extenso par l'abbé d'Artigny, pp. 73-74.

Par une délibération du 27 décembre 1551, le conseil de la

ville de Vienne avait autorisé une requête de Balthazar Arnoullet, imprimeur de Lyon, demandant à installer un atelier d'imprimerie dans la ville de Vienne, et l'avait affranchi de toutes impositions. Les ateliers installés en 1541, par M. Bonhomme et G. Trechsel, avaient une raison d'être ; celui d'Arnoullet s'explique difficilement en dehors des besoins et de l'influence de Michel de Villeneuve. Pendant son long séjour à Vienne, ce dernier avait acquis, comme médecin, une belle situation et entretenait de cordiales relations, non seulement avec Pierre Palmier, archevêque de Vienne, et Guy de Maugiron, lieutenant général au gouvernement de Dauphiné, résidant à Vienne, mais encore avec toute l'aristocratie du pays. Il venait de guérir d'une grave maladie la fille d'Antoine de la Cour, vibailli et juge delphinal. Sa renommée était bien établie. Logé dans le palais archiépiscopal, s'étant créé une position agréable et enviable, le caractère de Michel de Villeneuve s'était modifié ; il suivait régulièrement les offices du dimanche et, contrairement à ses anciennes habitudes qui l'avaient si souvent obligé à changer de résidence, il s'abstenait, surtout, en public, de toute discussion religieuse ou autre. L'amitié et l'appui de l'archevêque de Vienne valaient bien une messe.

B. Arnoullet, dûment autorisé, s'empressa d'organiser, dans les premiers mois de 1552, son nouvel atelier de Vienne. Pour le diriger, il mit à sa tête Guillaume Gueroult, prélecteur d'imprimerie, arrivé depuis peu de Genève où il s'était mis en mauvaise posture auprès de Calvin, en sa qualité de membre militant du parti des libertins. Ayant à sa charge, depuis la mort de son beau-père, sa belle-sœur Jacquette Barbou, B. Arnoullet pensa faire une excellente affaire en la mariant à son nouveau chef d'atelier. Sa confiance fut mal placée et il ne tarda pas à se repentir de ce choix. Au début de l'instruction ouverte contre Michel de Villeneuve, après s'être disculpé tant bien que mal au premier interrogatoire, mais ne se sentant pas à l'abri de tout reproche, Gueroult

s'enfuit, alors qu'Arnoullet n'était pas encore de retour d'un voyage à Toulouse, laissant, en plus, l'atelier de Vienne, sans direction, sa femme et ses dettes à la charge de son beau-frère et ce dernier réduit à se débrouiller tout seul avec la justice.

Prévoyant les dangers d'une participation quelconque dans l'impression de la *Chritianismi restitutio* de M. de Villeneuve, B. Arnoullet avait refusé de l'éditer sous son nom et d'y prendre part directement. Pour vaincre sa résistance, M. de Villeneuve s'engagea non seulement à prendre tous les frais à son compte, mais encore à corriger les épreuves et à se charger de la vente. En imposant ces conditions les deux compères furent bien avisés car, en prouvant qu'elles avaient été rigoureusement exécutées, Arnoullet put se disculper de toute participation directe à la publication de l'œuvre de M. de Villeneuve, devant la cour du bailliage de Vienne.

Les précautions minutieuses prises par G. Gueroult, directeur de l'atelier de Vienne, en l'absence de son maître, pour permettre à M. de Villeneuve l'impression de sa *Christianismi restitutio*, sont révélées, dans l'enquête préparatoire de son procès, par Thomas de Straton, un des compagnons imprimeurs du second atelier, soigneusement dissimulé par B. Arnoullet dans les interrogatoires précédents. Les rapports étroits de Michel de Villeneuve avec Guillaume Gueroult sont, en outre, bien curieusement révélés par une lettre de Balthazar Arnoullet à Jacques Bertet, facteur de Sébastien Gryphius, chargé spécialement de suivre les foires de Francfort.

Mathieu Ory, inquisiteur, averti, le 2 mai 1553, que Balthazar Arnoullet possédait un second atelier dans une maison écartée de Vienne où fonctionnaient deux presses, dont le maître imprimeur avait soigneusement évité de faire mention dans ses dépositions, s'y transporta avec Antoine de la Cour, vibailli, et se trouva en présence de trois compagnons imprimeurs, Thomas de Straton, Jean du Bois et Claude Papillon. Avant de les interroger, l'inquisiteur leur remontra qu'ils ne pouvaient ignorer la procédure commencée contre B. Arnoul-

let, leur maître, et Michel de Villeneuve ; qu'il était enjoint, par les règlements de justice, à toutes personnes, sous peine d'être traitées comme hérétiques, de révéler ce qui concernait le livre composé par Michel de Villeneuve, sorti de l'imprimerie de Balthazar Arnoullet, et qu'il y avait preuve qu'eux compositeurs avaient travaillé à l'impression de ce livre. Effrayés du danger et des peines qu'ils encouraient, les compagnons imprimeurs se mirent à genou et Straton, parlant pour ses compagnons, révéla qu'ils avaient imprimé un gros in-octavo intitulé : *Christianismi restitutio*, mais qu'ils n'avaient jamais su, ni compris qu'il contint doctrine hérétique et l'avaient seulement entendu dire, depuis le procès. Ils y avaient travaillé depuis la Saint-Michel dernière, (29 septembre 1552), jusqu'au 3 janvier de la présente année 1553, mais n'avaient osé en donner révélation aux juges de peur d'être brûlés ; ils demandaient grâce, s'en remettant à leur miséricorde. Thomas de Straton ajouta que Michel de Villeneuve avait fait imprimer le livre à ses frais et en avait, lui-même, corrigé seul toutes les épreuves et que lui Straton, par l'ordre dudit Michel de Villeneuve, en avait envoyé, le 13 janvier dernier, cinq balles à Pierre Meyrieu, fondeur de caractères d'imprimerie, demeurant à Lyon près Notre-Dame de Confort.

Nous passerons sous silence l'enquête relative aux faits et gestes de Michel de Villeneuve, mais il est à constater qu'il fut charitablement avisé des témoignages écrasants envoyés contre lui par le réformateur de Genève et que, grâce à la haute influence de Guy de Maugiron, secondé par le vibailli Antoine de la Cour, le conseil de quitter Vienne lui fut donné à temps, avec la possibilité non seulement de l'exécuter mais encore de toucher, avant son départ, une somme de 300 écus d'or déposée chez le grand prieur du monastère de Saint-Pierre, chargé de la faire rentrer d'un débiteur de la Côte-Saint-André, non spécifié.

Moins bien conseillé, très probablement par Guillaume Gue-

roult qui croyait le parti des libertins plus puissant qu'il ne l'était réellement depuis son départ de Genève, Michel Villeneuve eut la naïveté d'aller se réfugier dans cette ville. Il y trouva, en Calvin, un inquisiteur autrement plus redoutable que Mathieu Ory et de plus un implacable ennemi. Dans l'interrogatoire d'avril 1553, devant les juges de Vienne, Michel de Villeneuve se dit natif de Tudelle (Tudela), dans le royaume de Navarre, et âgé de 42 ans, ce qui porterait la date de sa naissance à 1511. A Genève, pour se disculper d'avoir changé de nom et pour expliquer sa nouvelle dénomination, Michel Servet, se déclare originaire de Villeneuve (Villanuova) au royaume d'Aragon. A Vienne, Michel Servet n'ayant aucun intérêt à dissimuler le lieu de sa naissance, il est à croire que Tudela est véritablement son lieu d'origine, cependant tous les biographes s'en rapportant aux pièces du procès de Genève, le font naître à Villeneuve en Aragon.

Guillaume Guéroult s'enfuit à Genève. Plus heureux que Michel de Villeneuve, l'extrait des registres du Petit-Conseil de Genève nous montre qu'il fut simplement l'objet d'une remontrance : « Du mardi 5 septembre 1553. Guillaume Guéroult, librayre. Sus ce que az esté renvoyé en Conseil dès le Consistoire pour auoir espouser sa femme à Vienne rière la papauté, avoir onyx Mess. et se estre confessé combien que fust esté habitant icy. Arresté qui soit liberé des prisons et que luy soit faictes bonnes remonstrances de non plus il retorne à poyne destre chastié. »

Julien Baudrier.

ÉTYMOLOGIES FRANÇAISES

ANICROCHE. — BARGUIGNER. — BIELLE. — CAFOURET. — CHAGRIN. — CRAPAUD. — GALVAUDER. — GARÇON. — GOGUETTE. — GOURME. — JOBARD. — JOLI. — MARAUD. — MARMOT. — NIGAUD. — RAVAUDER. — REQUIN. — REVÊCHE. — TARABISCOTER. — TARABUSTER. — TRIGAUD. — ANGORIE. — GOURGANDINE.

1° ANICROCHE est écrit *hanicroche* par Rabelais qui le cite à côté de « vouges, hallebardes ». Ce terme désignait-il une sorte d'armes ? Nous y reconnaissons en tout cas notre adjectif « croche », mais comment expliquer le dissyllabe initial ? Sur la remarque à nous faite par M. Gauthiot que *Hahn* possède en allemand le double sens de « coq » et de « chien d'une arme à feu », nous avions d'abord pensé que le mot en question avait bien pu désigner une sorte de pistolet à chien très recourbé. Toutefois, n'oublions pas que *hanicroche* se trouve cité à côté d'instruments n'offrant pas un caractère guerrier.

D'ailleurs, ainsi que nous l'a fait observer M. L. Duval, le savant ex-archiviste de l'Orne, Eustache Deschamps, contemporain de Charles VII (voy. édition Crapelet, p. 24), parle de « *croches hanes* pour retirer de dessus le feu les pots, les chaudrons ». Ces deux textes sont cités par Lacurne de Sainte-Palaye (*Dictionnaire historique de l'ancien Langage Français*, Niort, L. Favre, 1875, t. VII, p. 74, in-4°).

On ne contestera pas que *croche-hane* soit simplement le mot employé par Rabelais, mais retourné.

En tout cas, la *vouge* ou *gouge*, outil de menuisier, ne saurait passer pour une arme et la hallebarde constitue surtout un instrument de parade. Aussi préférerons-nous voir dans ce *hane* ou *hani* initial, une déformation de l'allemand *Hand*,

« main », moyen-haut allemand *Hant*. Le mot entier aura donc le sens propre de « main crochue », objet recourbé en métal et destiné à manier les objets trop chauds pour qu'on les touche. Ce serait à peu près l'équivalent du latin *forceps* « pince, tenailles », de *formus*, « chaud, brûlant ». De l'idée de chose crochue, on sera passé naturellement à celle d' « empêchement, obstacle ».

2° BARGUIGNER ne paraît pas avoir, quoi que nous ayons cru d'abord, grand chose à démêler au point de vue étymologique avec l'anglais *to bargain* : « discuter le prix d'une chose, marchander ». Reconnaissons-y plutôt le vieux français « guigner, regarder en dessous, épier », accompagné du préfixe péjoratif *bar* comme dans « barlong ».

3° BIELLE ne serait, a-t-on prétendu, que le nom propre de l'inventeur d'une sorte d'hélice employée dans les bateaux à vapeur. On a même cité, à ce propos, des termes tels que *macadam*, *macfarlane*, *quinquet*, *gibus* qui passèrent de l'inventeur à la chose inventée.

Toutefois, ce qui nous empêche de partager cette façon de voir, c'est la présence en vieux français des mots *bidelle*, *vindelle*, *bindelle* auxquels Roquefort attribue la valeur de « manche de chemise » ; cf. béarnais, *bidelhe*, « bas de vis d'une grosse tarrière » et en dialecte aspois, « boudin, ressort formé d'un fil de fer » ; italien *benda*, « bandeau, voile ». Les finales, *elle*, *elhe* sont, sans conteste, diminutives. Quand au *d* médial, il a disparu en français actuel. Ce phénomène linguistique se produit fréquemment, comme l'on sait, dans notre langue. Le sens primordial de *bielle*, *bindelle* a donc dû être celui de « petit lien ». Rattachons-les à l'allemand *Binden*, « lier », *Band*, « lien ». Ajoutons qu'en basque, *bielle*, *bindelle* se présente sous la forme *gidail*, *a* et désigne l'os de la jambe, le tibia.

4° CAFOURET n'a pas eu l'honneur de figurer au dictionnaire de l'Académie. Il le mériterait cependant, ne fût-ce qu'en raison de l'usage fréquent fait de ce mot par les maî-

tresses de maison. Ce terme désigne un petit débarrassoir, un endroit obscur où l'on dépose les objets gênants. *Cafouret* est visiblement formé de *ca* préfixe péjoratif comme dans *cahutte*, litt. « méchante hutte », *camus*, litt. « vilain museau », de *four* et de la finale diminutive que l'on retrouve dans *garçonnet*, *baquet*, « petit bac » ; *tabouret*, « petit tambour » ; *sachet*, « petit sac ». C'est, au pied de la lettre, le « mauvais petit four ».

5° CHAGRIN au sens de « peine, affliction » n'est visiblement qu'un simple homophone du terme de reliure bien connu, lequel dérive du turc *sagri*, *saghri*, « croupe de cheval, peau qui la recouvre », mais en diffère tout à fait au point de vue étymologique.

Le terme ici étudié et sur l'origine duquel les étymologistes hésitent encore nous apparaît formé du préfixe péjoratif *cha* que l'on retrouve dans *chahut* et le vieux français *chamoisir*. La partie, à la fois radicale et finale *grin*, est, sans doute à rapprocher de l'allemand *Grimm*, « colère, fureur ». Cf. anglais *grim*, « vilain, désagréable, odieux », d'où la locution *the grim ferry man*, « le hideux nocher », c'est-à-dire Caron, le batelier infernal. Dans la forme *chalgrin* employée par Basselin, dans le cours du XV^e^ siècle, le *l* médial est visiblement euphonique tout comme dans *gulbia*, « gouge », employé par saint Isidore de Séville ; dans les termes basques *alzeir*, « acier », *moldesi*, « modestie ».

6° CRAPAUD n'a sans doute, malgré l'opinion contraire soutenue par quelques érudits, rien de commun avec l'anglo-saxon *crespen*, « ramper », ou l'allemand *Krampe*, « crampon ». Par exemple, nous serions tout disposés à y reconnaître le bas-allemand *Krappe* usité chez les riverains de la mer du Nord et déformation incontestable de l'allemand *Krabbe*, « crabe », hollandais *Krab*. Ces termes sont apparentés au latin *carabus*, « écrevisse de mer », peut-être pris lui-même au grec κάραβος (même sens).

Sans doute, ce mot *Krappe* n'est signalé, d'après M. Kluge,

qu'à partir du XVI^e^ siècle, mais son emploi peut être bien plus ancien. Ajoutez à cet élément radical, la finale despective *aud* (cf. à ce propos nos termes, *lourdaud*, *pataud*, *rustaud*). Le mot français serait synonyme de « vilain crabe ». La forme aplatie du crapaud, sa teinte brune lui donnent quelque ressemblance avec le crustacé dont il vient d'être parlé.

En tout cas, *crapule* n'est visiblement qu'une forme diminutive de crapaud.

7° GALVAUDER, du latin *validare* et du préfixe péjoratif *gal* que nous retrouvons p. ex. dans *galimafrée*, *galimathias*, nous montre l'importance de l'étude des préfixes et particules adventices, au point de vue étymologique.

8° GARÇON, en espagnol *garzon* et *garzone* en italien, est encore un de ces termes sur l'origine duquel on a beaucoup discuté. Voyons-y, sans hésiter, un dérivé de *garce*, à rapprocher de l'espagnol *garza*, qui répond à la fois à *aigrette* et à *héron*. Plus tard, il est devenu spécialement synonyme de l'espèce appelée « héron aigrette ». On conçoit ce nom appliqué à une jeune personne coquette et soigneuse de sa chevelure. Plus tard, le sens s'est étendu et en vieux français finit par devenir synonyme de « jeune fille ». En tout cas, l'espagnol *garza* a, sans conteste, une origine germanique ; cf. allemand *Warze*, « verrue, pustule », vieux haut-allemand *Warza*. Le passage de l'idée de verrue à celle d'aigrette s'explique sans peine.

Ce n'est pas, d'ailleurs, le seul exemple que l'on puisse citer de noms d'animaux appliqués à des êtres humains. Citerons-nous, à ce propos, l'italien *ragazza*, « jeune fille », litt. « pie » renforcé de *ra* ou *re* intensif et de *gazza*, « pie » ? On sait d'ailleurs la valeur métaphorique attribuée à certains noms d'oiseaux, tels que « serin, dinde, oie ».

Par un procédé inverse, certaines appellations propres à notre espèce semblent avoir été, plus tard, appliquées à des bêtes domestiques. Tel serait, sans doute, le cas pour le latin *juvenca* qui, outre sa valeur vraisemblablement primitive de

« jeune fille » a enfin pris, par surcroît, celle de « génisse ».

9° GOGUETTE appartient à la même famille que le vieux français *gogue*, « plaisanterie, raillerie, farce ». Aujourd'hui, encore, on dit dans le Perche d'un poulain qui s'agite, se trémousse, qu'il « gogue ». L'origine de tous ces mots paraît gauloise; cf. gallois *gogan* « satire, raillerie »; vieux basbreton *gogun*, *goga*, « fourberie, dérision » et *gogiou*, *gogear*, « moqueur, railleur ».

10° GOURME a vainement été regardé comme une inversion de « morve », bien que les deux termes soient parfois synonymes. La gourme est, en définitive, une inflammation des fosses nasales chez le cheval. C'est ce qui nous permet de rattacher ce mot à l'irlandais *gorm*, « chaud, enflammé » et à un gaulois hypothétique, d'après M. Whitley-Stokes, *gormos* (même sens); cf. vieux latin *formus*, d'où *forceps* « pince, tenailles, pincettes » pour *formiceps*, ainsi que grec θέρμος « chaud »; allemand *Warm*; sanskrit *gharma*.

11° JOBARD ne semble qu'une sorte de doublet de *gobeur*. Le *g* initial primitif devient volontiers *j* en français. Cf. « jambe » et l'italien *gamba*; « javelle » et l'espagnol *gavilla*. Quant à la finale *ard*, généralement prise dans un sens méprisant, elle apparaît p. ex. dans *pendard*, *soiffard*, *paillard*, *roublard*, etc.

12° JOLI que l'on a voulu, en désespoir de cause, rattacher au norrain *hiol*, fête en l'honneur du soleil qui donnait lieu à diverses sortes de réjouissances, se trouve parfois en vieux français, écrit *jolis*. C'est une sorte de vieux participe passé comme « taudis ». Reconnaissons-y un emprunt au béarnais *golitz*, « rouge-gorge », litt. « muni d'un rabat, d'un collet »; cf. espagnol *gola*, « gosier, gorgerin, hausse-col, rabat. Un autre nom en béarnais, du même oiseau, est *golarrouy*, correspondant exactement au terme français. L'on a bien donné aux termes « dinde, serin » une acception défavorable, pourquoi n'aurait-on pas employé celui de « rouge-gorge » dans un sens opposé?

13° MARAUD, d'où « maraude, marauder, maraudeur »,

pourrait difficilement à notre avis être regardé comme un composé de *mal* et de *rôder*. Reconnaissons-y plutôt l'élément radical *mar* suivi de la finale déjà étudiée *aud*. Ce *mar*, d'après Roquefort, constituerait une abréviation de « à la malheure », d'où les locutions *alas, fit-elle, mar fui née* « je suis née sous une malheureuse étoile » ; *ja mar en douterez*, « ce serait déjà un tort que d'en douter ». Maraud se traduira donc litt. par « qui a de la malchance, malheureux ».

14° MARMOT paraît offrir le même élément initial que le précédent, mais accompagné du radical *mot* qui se retrouve p. ex. dans *moutard* et ne peut être que le latin *mustum*, « moût, vin qui n'a pas encore fermenté », d'où *musteus*, « frais, nouveau ». *Marmot* serait donc l'équivalent de « méchant gamin, polisson, mauvais petit bout d'homme ». De là les dérivés *marmotter*, « bredouiller comme un enfant », et *marmotte* qui paraît avoir désigné tout d'abord un singe de petite espèce, tel que ceux rapportés d'Orient par les Croisés. Dans les Indes, abondent, au contraire, les quadrumanes de haute taille. De là le sanskrit *Vanâra*, « singe » : litt. « sicut vir, sicut homo ». On remarquera que notre terme *mousse*, c'est-à-dire « apprenti marin » se rattache, lui aussi à la même racine, mais il est venu par l'espagnol *mozo*, « jeune garçon », où la sifflante s'est maintenue aux dépens du *t* qui suit.

15° NIGAUD nous semble dériver du moyen haut-allemand *Nigen*, « dodeliner, pencher la tête », d'où la forme moderne *Neigen*, « mais avec adjonction de la finale *aud*. Le nigaud serait donc celui qui fait des gestes ridicules, qui remue la tête mal à propos.

16° RAVAUDER est pour une forme basse-latine *revalidare*. Le *e* de la première syllabe est devenu *a* comme dans *rafraîchir*, anciennement *refraischir*. Cf. *mer* et *marin* ; *sel* et *salin*. V. également *galvauder*.

17° REQUIN a dû exister en vieux français au sens de « dur, désagréable ». C'est ce que démontre l'ancien verbe *réquigner*,

d'où le français actuel *rechigner* ; cf. espagnol *rechinar*. En tout cas, l'adjectif *réchin* apparaît d'un usage courant dans notre langue du XI^e^ et XII^e^ siècle. Foulques, comte d'Anjou, avait été surnommé le *Réchin*, en raison de sa mine rébarbative. En un mot, nos aïeux avaient, et pour cause, qualifié le poisson des mers d'Orient de « déplaisant, désagréable », de même que les Grecs modernes qualifient le cheval de ἀλογον », litt. « être déraisonnable ». Nos colons français n'appellent-ils pas *paresseux*, une sorte d'édenté des forêts du nouveau monde, remarquable par la lenteur de ses mouvements ? Le même animal est parfois par antiphrase aussi nommé « lori courreur ».

En tout cas, *requin* nous apparaît composé du préfixe de renforcement et du vieux haut-allemand *Chinnan*, *Kinnan*, « rire », spécialement « rire jaune » et primitivement « faire la grimace ».

18° REVÊCHE n'a pas encore, que nous sachions, été suffisamment expliqué. Nous proposerons d'y voir, outre le préfixe *re* déjà examiné, le norrain *besk*, « aigre », et, plus spécialement encore, le vieil anglais *bisk* (même sens). Littré cite, à ce propos, le poitevin *bisque*, « aigre ». Ce mot aurait-il été porté en France pendant la guerre de Cent ans, de même que *traveler* « voyager » (de l'anglais *to travel*) usité dans l'arrondissement d'Argentan. Ajoutons qu'un souvenir de l'occupation espagnole est resté à Cambrai dans le nom de *Caracol* désignant un colimaçon.

19° TARABISCOTER, c'est-à-dire pratiquer des creux entre les moulures, renferme visiblement le verbe *biscoter* employé dans un sens quelque peu grivois par Rabelais et, en outre, un dissyllabe adventice *tara* dont nous reparlerons plus en détail à propos de *tarabuster*.

Maintenant, quelle origine attribuer à ce verbe *biscoter* ? Serait-il apparenté à *biscotte*, *biscuit* ? Cela n'irait guère au point de vue de la sémantique. Sauf meilleur avis, nous proposerions de le considérer comme formé de *bis*, parfois pris

au sens péjoratif (cf. *biscornu* et, peut-être aussi, *bistourner*) et de l'anglais *cut, to cut,* « tailler, couper ».

20° TARABUSTER est composé du dissyllabe initial péjoratif *tara*, peut-être altération de *cara* (cf. *carabosse*, litt. « fi, la vilaine bosse », et d'un élément radical *bust*. Ce dernier nous paraît identique à l'anglais *bustle*, « bruit, fracas, agitation », d'où la locution *A man of bustle*, « un tapageur, un agité, un querelleur ». Nous avons en vieux français *tabuster*, *tarauster*, « tourmenter, importuner, mettre en désordre » et en vieux provençal *tabus*, *tabust*, *talbust*, « querelle, vacarme, tapage, tourment », ainsi que *tabustar*, *tambussar*, « chagriner, vexer, tracasser, quereller ».

La même racine, mais avec emploi d'un affixe différent, reparaît dans le portugais *embuste*, « embûche », l'espagnol *embustero*, « trompeur, imposteur ». Il est clair que ces termes d'origine anglaise ont pénétré dans les dialectes du sud-ouest par l'intermédiaire de la langue d'oil.

21° TRIGAUD a tout l'air d'être pris à l'allemand *Trugen* « tromper, attraper » et *Trug* « mensonge, illusion », peut-être par l'intermédiaire de l'archaïque *Triegen*, « mentir, tromper ». Cf. à ce propos, l'ancien indo-européen *Dhrugh*, « tromper, nuire », sanskrit *druh,* (même sens), vieux persan, *draouga*, « mensonge », zend, *draoga*, « trompeur ».

22° ANGORIE se trouve employé par Eustache Deschamps comme synonyme d'*Ancolie*. C'est une forme quelque peu anormale, car dans la langue du moyen âge, la plante en question se nommait *anquèle*, *anquélie*. On reconnaît dans ce dernier vocable, le latin *aquilegia*, (même sens); c'est que le calice de cette plante est creux et, par suite, propre à recueillir l'eau de la pluie. N'a-t-on pas lieu de se demander si le vieil écrivain n'avait pu créer ce mot *angorie* à cause d'une certaine analogie purement phonétique d'ailleurs avec l'italien *anguria*, « concombre ». Celui-ci, par contre, paraît pris au grec ἀγγούριον, (même sens), d'où le romaïque ou grec moderne ἀγγουρὶ, «concombre »et ἄγγουρι ξυδάτον ou ξίδατον,

« cornichon », litt. « concombre vinaigré ». Rapprochons-en le russe *ogurets*, « concombre », polonais *ogórek*, allemand *Gurke* et anglais *Gherkin*, « cornichon », litt. « petit concombre ». Tous ces mots ont visiblement une origine commune. Nous avions cru qu'elle n'était autre que le persan *engour*, « raisin, grappe ». Il aurait été communiqué à une époque plus ou moins reculée par les Iraniens aux populations du Nord et de l'Est de l'Europe. Peut-être serait-il, somme toute, plus admissible d'y reconnaître le nom de la ville d'Ancyre, l'Angora actuel ? Bien des noms d'animaux et de végétaux ont, en définitive, été pris de noms de pays ou de localités. Ne disons-nous pas, p. ex. un angora pour un chat appartenant à une race originaire de l'Asie mineure ? Rappelons-nous, à ce propos, le terme latin *Astur* désignant à la fois l'habitant des Asturies et un oiseau de proie qui se rencontre fréquemment dans le Nord de l'Espagne ? Même observation pour les noms de danois, de percheron donnés à des variétés de chiens et de chevaux. D'autre part, on n'oubliera pas le nom de la pêche, c'est-à-dire de fruit persan, venu en Europe par l'Iran, mais qui semble originaire de l'Extrême-Orient.

Concluons en rappelant que les régions de l'Asie moyenne constituent la partie par excellence des cucurbitacés. Enfin le persan *ankhara* « concombre », cité par M. Kluge comme l'origine de l'allemand *Gurke*, ne se rencontre dans aucun des dictionnaires que nous avons pu consulter.

23° GOURGANDINE désigne à la fois une pièce de vestiaire et une femme d'allures légères. Quoi qu'on ait soutenu à cet égard, le mot en question n'a certainement rien à faire avec le boulevard de Gand. Cette voie de communication n'a été ouverte qu'à une époque relativement récente. L'étymologie par nous proposée de *gore gantoise*, c'est-à-dire *truie de Gand* nous semble encore la plus acceptable. En effet, Gand passait au moyen âge pour la Corinthe des Flandres, une ville de plaisir et de dissipation. Il est vrai que la finale *ine* reste d'une explication assez obscure. Y aurait-il trop de témé-

rité à admettre qu'elle est due ici à l'influence exercée par *visitandine*? Nos aïeux ne détestaient pas la grosse plaisanterie et nous les voyons mêler volontiers le sacré au profane. N'appelaient-ils abbesses, les directrices d'établissements n'offrant, certes, aucun caractère religieux?

C^te^ DE CHARENCEY.

VINGT FABLES D'ÉSOPE

TRADUCTION FRANÇAISE DU XV^e SIÈCLE

M. Victor Le Clerc, au XXI^e volume de l'*Histoire littéraire de la France*, mentionne, à propos du dominicain Brocard, que le collecteur du *Rudimentum novitiorum* imprimé à Lubeck, en 1475, y a fait entrer « toute la relation de Brocard, comme, avant lui, Vincent de Beauvais avait enrichi son Miroir historial de tout le voyage de Plan de Carpin chez les Tartares, comme il y avait inséré vingt fables d'Ésope, où l'on a reconnu quelques traces de celles de Phèdre, et que le compilateur de Lubeck transcrit à son tour mot à mot ».

Au tome XVIII de la même *Histoire littéraire*, M. Daunou écrivait à propos de Vincent de Beauvais : « Nous croyons que le *Miroir historial* est le seul qui ait été traduit dans notre langue ; encore n'en connaissons-nous bien qu'une seule version française, celle de Jean de Vignay », écrite avant 1350. Cette dernière assertion n'est pas de tous points exacte. En effet, si le *Speculum historiale* reproduit des fables déjà inscrites dans le *Speculum doctrinale*, et si le *Rudimentum novitiorum* répète ce même texte latin, par contre la *Mer des Histoires*, en 1488, nous donne, à tout le moins pour ces fables, une traduction toute différente de celle de Jean de Vignai qui s'imprimait encore en 1531 : nous la donnons ici, en typographie moderne, telle qu'on la peut lire aux ff. viii, ix et x du « Second volume de la mer des histoires » que Jehan du Pré imprima à Lyon en 1491.

CHAPITRE V^e DE ESOPET

Esopet Adelphus poete estant en grant bruit ou temps de Cyrus roi des Perses nasquit en Grece en la cite Actique. Estoit homme ingenieux et prudent, et fut occis comme dient aulcuns l'an pre-

mier de Cyrus roi des Perses. Il fist aulcunes fables moult elegantes et joieuses, par lesquelles il baille aux hommes plusieurs beaulx enseignemens touchans leur vie et gouvernement. Et furent lesdictes fables de puis par Romulus translatees de grec en latin, et baillees a son filz Tibertinus. Et affin qu'il monstre plus plaisamment les meurs des hommes, il introduit oyseaux, arbres et bestes brutes parlans ensemble : lesquelles choses aguisent l'engin et delectent l'entendement. Parquoy en mettrons aulcunes en ce present livre.

Et premierement contre calumnieux et gens qui ne demandent que occasion de faire desplaisir.

Il faint que ung agneau et ung lou vindrent d'aventure boire en ung mesme ruisseau : le lou buvoit au dessus, et l'agneau au dessoubz et assez loing d'icelluy. Quant ledit lou vit l'aigneau, il luy commença a dire : « Maulvais garnement, tu m'as trouble l'eaue que je vouloye boire. » L'aigneau humblement respondit : « Sire lou, saulve vostre grace, il n'est pas possible naturellement que l'eaue retourne de bas en hault. » Dist le lou : « Ha, je voy bien que c'est, tu me desmens et contredis. » L'aigneau respond : « Monseigneur, pardonnez moy. Je ne vous cuide avoir en riens mesdit ne fait injure. » Puis dist le lou : « Tu veulx faire comme ton pere, lequel m'a este tousjours contraire et m'a fait le plus de maulx qu'il a peu. » Finablement apres plusieurs alter[c]ations le lou impetueusement dit : « Ha, larron, repliques tu encor contre moy? » Ces paroles dictes, il vint a l'aigneau qui estoit innocent et l'estrangla cruellement. Ainsi font ceulx qui ne demandent que occasion de nuyre a aultruy.

Contre ceulx qui se delectent de faire desplaisir a aultruy et nuysent a eulx mesmes.

Une soris voulant passer ung grand fleuve pria une fois la grenoulle que elle luy aidast, laquelle respondit que aussy feroit elle voulentiers, combien que elle n'en eust point de voulente. Ainsy ladicte grenoulle print ung gros fil et le lya au pie de la soris, puis commenca a nager. Quant elles furent au millieu du fleuve, ladicte rayne desirant faire noyer la soris se plonga au parfond de l'eau. A l'opposite resistoit la soris, qui par force au dessus de l'eaue se soustenoit. Ce pendant, ung hua ou escoufle volant par dessus ledit fleuve ravit de ses grifz ladicte soris, et la rayne semblablement lyee audit fil. Parquoy apert que celluy qui veult nuyre a aultruy nuyst souvent a soy mesmes.

Contre les couvoiteux et insaciables.

Comme ung chien passoit par dessus ung pont portant en sa gueule une piece de chair, il vit en l'eaue estant au dessoubz dudit pont l'ombre de la chair, de laquelle il cuida que ce fust une aultre piece plus grande que la sienne. Ainsi soubz esperance de aler prendre l'autre, il lessa choir en l'eaue celle qu'il tenoit. En quoy il fut lourdement deceu, car il n'en eut finablement ne l'une ne l'autre, en temps que celle qu'il portoit fut perdue en l'eaue, et l'ombre consequamment. Parquoy apert que ceulx qui demandent ce qui n'est pas a eulx et ne se contentent point de raison perdent souvent le leur et l'autruy.

Contre ceulx qui se acompaignent a plus grans que eulx.

Une vache, une chievre, et une brebis se acompaignerent une foys au lyon pour aler ensemble a la chasse, en promettant l'un a l'autre par leur foy et serment que quelque chose qu'ilz prinsent, ilz feroient loyale part, et equale distribution l'un a l'autre. Quant ilz furent es bois ilz prindrent ung cerf, lequel fut divise en iiij parties. Puis dist le lyon : « La première part sera pour moy, en tant que je suis lyon et roy par dessus toutes bestes. La seconde est mienne en tant que je suis plus fort que nul de vous. La iij^e^ semblablement en tant que j'ay couru plus fort que vous. Et s'il y a aulcun de vous qui se mette a la iiij^e^ part, il sera mon ennemy mortel. » Par ce moien il eut tout et les autres rien.

Contre ceulx qui font plaisir a maulvais garnemens et ingratz.

Comme le lou mengoit des os, l'ung se mist d'aventure de travers dedens son gosier, dont il fut si grevement moleste qu'il promist de donner grand pris a cel luy qui pourroit tirer tel os. La grue qui a le col et le bec longs fut priee tresinstamment pour donner aide et medecine audit lou, laquelle se efforca de ce faire et acomplir, dont finablement tira ledit os de la gorge dudit lou. Apres ce, demanda estre remuneree comme le lou avoit promis. A laquelle respondit : « O miserable grue, tu es moult ingrate de mes vertuz et forces ! congnois que lors que tu avoyes tôn col dedens ma gorge, je te eusse estranglee et devouree de mes dens se j'eusse voulu. Et pour ce ne demande aultre loyer et tu feras que saige. » Par ainsi n'eut la povre grue aultre rnmuneration du maulvais lou.

Contre ceulx qui croyent trop facilement a gens qui les flatent, dont apres se repentent.

Lors que ung corbeau eut pris ung frommaige sus une fenestre, et puis s'en fust vole sur ung hault arbre, ung regnart le vit d'aventure qui ala au dessoubz de luy, en desirant menger du from-

maige. Parquoy luy dist en le loant : « O noble corbeau, est il creature au monde semblable a toy en beaulte ? Tu as une lueur et resplendisseur de plumes incredible. Tu as une voix la plus doulce, ung chant le plus melodieux, et une organe le mieulx retentissant de tous les oyseaulx du monde. Et pource je ne me puis saouler quant je peux ouir telle melodie. » Le corbeau oyant les paroles du regnart print une vaine gloire dont il se efforca de chanter mieulx que par avant. En ouvrant son bec, le frommaige cheut qu'il tenoit, lequel fut legierement recoeilly du faulx regnart, par ainsy il perdit son frommaige et se repentit grandement en recongnoissant sa folie.

Pour monstrer que l'omme est craint et redoubte tant que la force luy dure.

A l'eure que le lyon qui avoit este fort estoit devenu viel et greve tellement qu'il n'y avoit plus en luy que la peau et les os, vint a luy le porc sanglier, escumant et course, lequel de ses dens crochus le detrencha en vengance d'un cop que par avant avoit receu d'icelluy lyon. Semblablement vint le thoureau, qui de ses cornes le hurta cruellement. En apres vint l'asne qui de ses piez de derriere le frappa au front. Apres ce, ledit lyon plorant et gemissant commenca dire : « Quant j'estoye en ma force chascun me honnoroit, tout le monde me craignoit, on avoit grant fraieur en me voyant seulement, mais maintenant je congnois ceulx a qui j'ay este gracieux, aux quelz j'ay aide, et que j'eusse bien blece se j'eusse voulu, sont ceulx qui me tourmentent et font le pis qu'ilz pevent. »

Contre ceulx qui se ingerent de exercer offices et vouloir faire choses desquelles ilz sont indignes.

L'asne voyant que chascun jour le petit chien faisoyt chiere a son maistre, et semblablement le seigneur au chien, tellement qu'il estoit souefment nourry de la table de son seigneur, et que les serviteurs luy donnoient tousjours quelque lopin friant, il commenca dire en par soy en ceste facon : « Se monseigneur et ses serviteurs ayment ce chien qui est une beste ville et immunde et qui ne luy sert de riens, combien me doibt il aymer ? Je suis beaucoup plus noble et meilleur et plus utile qu'il n'est. Je sers en plus de negoces qu'il ne fait. Je aporte en l'ostel le boys qu'on y brule et l'eaue qu'on y boit, et dequoy on se sert en la cuisine. En oultre je porte les immundices et ordures hors la maison, et fais infinitz aultres services. Parquoy me semble bien que je suis digne de plus grand honneur. » Ainsy l'asne considerant ces

choses, vit d'aventure son seigneur entrer dedens sa maison, vint au devant de luy en saultant et recanant. Et puis en cuidant se jouer, mist ses piez de devant sur les espaules de son maistre, lequel commenca incontinent a crier a l'aide, voiant la folie, importunite et pesanteur de l'asne, cuidant qu'il fut enrage. Pour lequel cry toute la famille fut esmeue, et vint voir la cause de tel cry, laquelle congnue, fut l'asne bastu de pierres et de gros bastons, tellement que on luy rompit les costes, les os, et tous les membres. Et puis fut gete es champs comme mort et inutile a toute œuvre.

Contre ceulx qui font desplaisir a gens de petit estat.

Comme ung lyon dormoit enmy les boys, vint d'aventure une soris des champs, laquelle couroit apres une aultre de telle radeur et course, que elle passa par dessus le lyon, dont il fut esveille et print de sa pate ladicte soris, laquelle luy requist tres instamment d'avoir mercy et pardon, en tant que elle ne l'avoit point fait a son essien, mais d'aventure.

Le lyon pensant en soy mesme quelle vengance il pourroit avoir et quel honneur il acquerroit en ce faisant et en metant a mort ladicte soris, luy pardonna et la lessa courir. Apres peu de jours, ledit lyon cheut en une fosse, en laquelle estoit entrelasche et pris es lags, ou estoyent lyens et cordes de diverses facons, dont commenca a geter crys doloreux. Quant la soris le ouyt, elle acourut vistement a luy. La cause de son cry congnue, elle luy dist : « O lyon ! n'ayes point de paour, car je te rendray le plaisir que tu me as fait. Je ne suis point ingrate, et sy ay puissance de toy aider. » Lors commenca considerer les lieux des ligatures, et puis ronger les nerfz, couper les cordes moyennant ses dens, par ainsy deslya et delivra ledit lyon. Doncques pour conclusion appert qu'on ne doibt pas nuyre a tous ceulx sur lesquelz sa puissance se estend.

Contre ceulx qui ne se soucient point de l'endemain.

Ung larron voulant de nuyt desrober aulcuns biens trouva le chien de la maison en laquelle il vouloit exercer et acomplir son larcin, auquel il getta du pain affin qu'il se teust et ne abayast point. Le chien considerant telle chose dist au larron : « Tu me donnes du pain, non pas pour plaisir ne prouffit que tu me vueilles, mais pour mon detriment et dommaige, car se tu m'en donnes maintenant, tu n'as pas intention de m'en donner demain quant j'aray grant fain ; et pourtant tu te abuses : je ne pense point seulementa la vie et provision presente, mais j'ay devant les yeulx le temps advenir. Et pource par ung morseau de pain ne me clorras

point les machoueres, mais, se ne t'en vas, je abayeray et crieray au larron si hault contre toy, que je esveilleray mon maistre et tous ses serviteurs. »

Contre ceulx qui sont espoventez de peu de chose.

Une fois advint que une montaigne gemissoit et faisoit sy grans crys que toute nation a l'environ en fut espoventee et perturbee, car on ne savoit quelle chose ymaginer. Finablement, apres plusieurs doubtes, ladite montaigne enfanta une soris. Parquoy furent rapaisez en leurs couraiges.

Contre ceulx qui sont trop pusillanimes et ne pevent vivre en leur estat et condition.

Un temps fut que les lievres firent conseil entre eulx et delibererent de soy lesser precipiter et trebucher miserablement en une fosse, pource qu'ilz estoient en crainte continuelle et jamais en seurete, vindrent au port d'ung fleuve ouquel estoient grenoilles et raynes infinies, lesquelles voyans lesdis lievres eurent aussy grande frayeur comme eulx, donc se jetterent incontinent dedens l'eaue. Quant les lievres congnurent ceste chose, l'ung d'iceulx commenca a dire : « Nous ne sommes pas seulx qui ont crainte et paour, ces bestes cy en ont leur part. Et pource je conseille que nous vivons comme avons acoustume, car tel temps de crainte et de paour ne durera pas tousjours. » Doncques ceulx qui ne pevent porter ne souffrir aulcun mal quant ilz seurvient, doibvent considerer et en eulx mesmes regarder le mal que les aultres endurent.

Pour monstrer que l'en ne se doibt point porter orgueilleux ne vanter des biens qu'on a d'aultruy.

L'oyseau apelle le gay voyant en son chemin belles plumes de paon estans a terre, les prist, s'en orna, et aux siennes les joignist et mesla. Apres contenna et desprisa ses compaignons et aultres oyseaulx de son espece, et voulut se associer a la compaignie et tropeau des paons. Quant ilz virent, congnoissans icelluy estre incongnu, presumptueulx et non point de leur sorte, luy osterent injurieusement ses plumes, le batyrent de leurs talons et mordirent moult aigrement sans le lesser jusques a ce qu'ilz le tindrent comme mort. Cela fait, le povre gay craignant beaucop, retourna a ses compaignons, desquelz il avoit plusieurs injurie ou temps qu'il estoit orne de plumes d'aultruy. D'aventure vint l'ung d'iceulx, lequel luy dist : « Se tu eusses ayme et este content des robes que ta nature te avoyt ottroyee, tu n'eusses point este injurie d'iceulx paons, ne deboute de nous. » Doncques appert que on se doibt contenter de son estat.

Contre ceulx qui loent les choses qui leur sont dommagables, mais par opposite vituperent celles qui leur sont utiles et prouffitables.

Nostre poete faint que ung cerf buvant de une clere fontaine et voyant ses cornes, commença grandement a les loer, mais par opposite vitupera ses jambes et cuisses qui estoyent gresles et menues. Ce pendant vindrent les veneurs huans avec leurs chiens abayans, lesquelz queroient ledit cerf, lequel moyennant l'agilité de ses jambes eschappa d'iceulx, courant par la plaine et parmy les champs. Mais quant il vint en la forest grande et espesse de branches, ne peult sy vistement aller pour la magnitude et longueur de ses cornes qui le retindrent et retarderent tellement qu'il fut pris. Lors icelluy voyant sa mort prouchaine dist : « J'ay vitupere les choses qui me estoyent utiles, c'est assavoir mes jambes, et ay loe celles qui me ont deceu et este nuysibles. »

Contre ceulx qui se dient mieulx valoir que les aultres.

Dit Esopet que la mouche et le formy avoient ensemble altercation moult grande, pource que l'une se disoit mieulx valoir et estre plus digne que l'autre. Premierement disoit la mouche : « O miserable formy, te veulx tu acomparer a moy ? Se tu le fais, tu es trop presumptueuse de telle chose ymaginer, car en moy sont loenges infinies.

Quant on fait aulcuns sacrifices en immolant les aulmailles et bestes, je suis celle qui premiere taste et gouste des tripes et du sang du sacrifice. Quoy plus ? Je suis chascun jour assise sur la teste du roy. Je baise la royne, ses damoiselles et ses belles bourgoises en leurs rians bouchettes et joues vermeilles, je chemine sur leurs blancz tetins. Et fais avec ce infinies aultres choses dignes de memoire, desquelles absolument tu ne fais riens. Et pource tu doibs toy taire et sans plus te vanter. » Respond le formy : « O malheureuse mouche, tout ce que tu dis peult estre alegue contre toy et ta miserablete : tu loes et prises ce que tu devroyes despriser. Tu te vantes de ce que habites es cours des roys et des princes, avec ce que tu baises les belles dames. Et pource, je te demande se d'iceulx es desiree, et se c'est a leur requeste, ou se tu y vas sans mander ? Chascun scet la verite, chascun congnoist que on te chasse de tous costez, et que se tu y peulx estre empoignee tu y es en male journee. En oultre tu n'as bruit ne vie fors en este seulement, car en yver tu meurs de male froidure sanglantement. Et moy par oposite, fais grande chiere en yver aussi bien qu'en este et vis en seurete. Parquoy est trop manifeste que tu te vantes folement, et que tu ne peulx estre bonnement comparee a moy. »

Contre le povre orgueilleux.

Il faint que la grenoille ou raine voyant en ung pre ung bœuf paissant, qui estoit gros et grant, pensa en soy mesmes, que elle seroit aussy grosse et aussy grande comme luy, se elle povoyt emplir sa peau, parquoy elle se enfla et demanda a ses petis grenoilles : « Suis je aussy grosse comme luy ? » Respondirent nenny. De rechief se enfla, et leur demanda semblablement, lesquelz respondirent encor que nenny. Apres ce, voulut encor se enfler, et ne peult, mais rompit sa peau, dont mourut miserablement. Pour ceste cause est dit en commun langaige : Ne te enfles point trop de paour que tu ne creves.

Pour monstrer que ceulx qui sont en prosperite ne doibvent point faire injure a aultruy considere que le roc de fortune est muable.

Le cheval orne de frain d'or et d'argent, pare d'une belle selle, plaisante housse, et d'aultres riches ornemens, rencontra d'aventure en ung passage estroit l'asne venant de loing, et charge d'ung pesant feiz, parquoy ne povoit pas aller legierement ne soy destourner de sa voye, dont ledit cheval luy dist orgueilleusement : « Se je creoye mon couraige, je te tueroye a ceste heure en donnant coupz de piedz, car tu as bien veu que je venoye, et sy ne t'es pas arreste ne destourne a coste pour me laisser passer a mon ayse. » Le povre asne oyant ces menasses et orgueilleuses paroles ne dist mot, mais s'en alla simplement sa voye tout marmiteux. Aulcun espace de temps apres ce, advint que le cheval estoit tout maigre et rompu de courir la lance et de chevaucher, tellement que son maistre le fist servir a charier plastre, a porter fiens et immundices, et luy bailla parement telz comme affiert a tel office. Lors estant en tel estat fut du maistre asne rencontre qui commenca a le moquer et dire en ceste facon : « Combien te ont prouffite tes precieux ornemens, pompes et orgueil dont as use par cy devant ? Tu dois bien congnoistre que en nulle chose ne prouffitent. Et pource sers maintenant es offices rustiques et villains comme nous sans plus toy orgueillir. »

Contre ceulx qui par trahison lessent leurs compaignons, et soubz esperance de mieulx avoir se accompaignent a leurs adversaires.

Lors que les chevaulx batailloyent contre les oyseaulx, et que la bataille estoit forte de chascun coste, la chavesoris voyant que la fin de la bataille est moult doubteuse, congnoissant en oultre que les chevaulx estoient en grant multitude, se despartit des oyseaulx et associa ausdis chevaulx, esperant qu'ilz seroient victorieux. Apres vint l'aigle soudainement se joindre aux oyseaux, par le moyen de

laquelle principallement furent iceulx chevaux surmontez, et les oyseaulx victorieux.

Pour laquelle victoire fut paix criee entre les deux parties. Mais la chavesoris qui desloyaument avoit laisse sa compaignie, c'estassavoir les oyseaulx, fut condannee par sentence de estre esplumee par telle maniere qu'il ne osast se trouver de jour en la presence d'aultres oyseaulx quelconques, mais volast seulement de nuyt. Ainsi est de ceulx qui cuident entretenir deux parties : car ilz ne sont agreables a l'une partie ne a l'autre.

Contre les flateurs et ceulx qui leur favorisent et soustiennent le menton.

Au temps jadis advint que deux hommes, l'ung bon et vray, l'autre maulvais et menteur vindrent a la province des singes. Lesquelz arrivez furent veulx d'ung singe qui estoit capitaine et maistre de tous les aultres, lequel fist iceulx hommes incontinent amener devant soy, et estre interroguez quelle chose ilz vouloient dire de luy. Mais avant fist venir aultres singes devant soy asseoir a dextre et a senestre, et se assist ou millieu comme il avoit veu autre fois faire aux roys, princes et gouverneurs, puis dist devant tout le monde : « Qui suis-je maintenant ? » Respondit l'omme mensongier et menteur. « Vous estes ung grant empereur ou ung grant roy. » Interroga de rechief. « Quelz sont iceulx estans a l'entour de moy ? » Respondit : « Ilz sont les contes, barons, chevaliers, escuiers, et gentilz hommes de vostre maison. »

Quant ce maistre singe oyt telles paroles il fut bien joyeulx, et commanda donner grans dons a celluy dont avoit ainsy este loe. L'autre homme qui n'avoit intention que de dire verite, considerant telle façon de faire dist en parsoy : Se mon compaignon par dire mensonges est ainsy remunere, quelz biens me fera l'en se en moy interrogant je respons bien ! Incontinent fust questionné de monseigneur le singe, disant : « Toy bon homme dis à ton advis qui je suis, aussy quelles creatures sont ceulx que tu vois a l'entour de moy ? » Respondit : « Tu es ung singe pour tout potage, et semblablement ceulx qui sont à l'environ de toy. » Ces paroles dictes, commanda d'estre deciré de leurs ongles et à bons dens, pource qu'il avoit dit verité cuidant bien faire. De ceste maniere et condition, sont les maulvais hommes qui ayment malice, fallace et menterie, mais par opposite heent honnestete et verite.

Contre ceulx qui par vertu ne pevent riens, mais n'ont seulement que plet.

Nostre poete faint que l'asne venant de jouer rencontra d'aventure

le lyon venant de l'autre coste et luy dist : « Montons au coupelet de ceste montaigne, et la je te monstreray combien plusieurs me craignent. » Auquel obtempera le lion. Quant ilz y furent l'asne commenca recaner et crier selon sa nature sy horriblement que tous les regnars, lievres et aultres bestes oyans tel cry, furent espoventez sy merveilleusement qu'ilz s'en fuirent toutes. Lors dist le lyon à l'asne : « Ta voix est si hideuse que se je ne te eusse congnu je m'en fusse legierement fuy comme les aultres. »

Pour monstrer que on ne doibt point decepvoir aultruy.

Nostre poete faint comme l'escoufle ou huat estoit sus une branche en speculant de quel coste venoit le vent, il vit d'aventure le nid du rossignol ouquel estoient les petis. Survint le pere visiter son nid, lequel voyant telle escoufle qui de coustume destruisoyt et devoroyt les petis oyseaulx, luy pria qu'il pardonnast aulx siens.

Respondit que aussy feroit il, mais qu'il dist quelque jolye chancon. Lors le rossignol commença a chanter, combien qu'il n'eust nulle joye mais fut parfondement marry en cueur. Tel chant finy, dist l'escoufle : « Tu n'as point bien chante, et pource je mengeray tes petis oyseaulx ».

Ce pendant seurvint l'oyseleur avec ses gluons et autres instrumens, lequel lascha sa reiz dont ledit hua fut tost pris et abatu a terre. Et pour ce ceulx qui se delectent de tromper ou decepvoyr aultruy, doibvent penser et craindre que eulx mesmes ne soient trompez.

Contre ceulx qui baillent le baston duquel il sont bastus.

Dist Esopet : Quand la cuignie fut faite homme elle pria aux arbres de luy donner ung manche de boys qui fust fort et ferme, laquelle requeste fut accordee. Quant le fer et le manche furent bien joingz et disposez ensemble, l'omme commença couper quelconques arbres il luy plaisoit, dont tous les arbres furent bien esbahys. Et en regardant l'ung l'autre, dist le chesne au fresne : « Nous avons bien gaigne et desservy d'estre ainsy pugnis, quant à nostre ennemy avons ottroye la chose dont sommes tourmentez et abatus. » Et pource on doibt saigement se garder de bailler a son ennemy chosedont luy puist nuire.

En recommandation et loenge de liberte.

En une journee que le lou deambuloit parmy les boys il rencontra ung chien gros, gras, grant, bel, et en bon point, auquel il dist: « Mon frere, dont vient ce que tu es sy gras et en sy bon point ?»

Le chien respondit : « Pource que je suis custode et gardien de la maison et la deffens des larrons, on me donne de bon pain, gras os a ronger, lesquelz souvent sont tous couvers de chair chascun me gette quelque morseau. J'ay de l'eaue à mon appetit, je couche a couvert et descouvert ainsy comme il me plaist. Par ainsy je passe le temps sans soucy, dont me engresse comme tu vois. » Puis dist le lou : « Je vouldroy bien estre comme toy, et que je trouvasse mon esculee drecee sans me soucier de pourchasser ainsy ma vie a courir et recourir, car je n'ay ne bien ne joye, ne nuyt ne jour. » Le chien luy dist : « Se tu veulx vien t'en avec moy et ne doubte rien, je feray tant que tu auras comme moy. » En allant le lou se apperceut que le chien avoit le col use d'une chayenne, parquoy dist : « Dont procede cecy ? » Respond le chien : « Pour ce que je suis aulcunesfoys terrible, on me lye d'une chayenne par le col, mais de nuyt je suis toujours deslye, voys entre les maisons de ça et dela, et dors où il me plaist. » Lors dist le lou : « Il ne m'est point necessite de vivre en telle servitude. Je veul estre en mon liberal arbitre et aller à toute heure où bon me semblera, es champs, es boys ou en la ville, et menger puis montons, puis brebis, puis vaulx, puis vaches, selon ce qui me viendra à l'appetit. Et pource je vueil retenir ma maniere de vivre que j'ay de long temps acoustumee, demeure en la tienne se tu veulx. »

Contre ceulx qui veullent vivre sans riens faire.

Faint le poete Esopet. Les mains, piez et aultres membres estoyent indignez et marriz contre le ventre tellement qu'ilz ne luy vouloient riens donner pour vivre, disans qu'il ne faisoit nulle œuvre, mais estoit toujours en oisivete. Ainsy furent aulcuns jours oisifz comme luy, durant lesquelz jours ne luy administrerent viande aulcune dont le ventre crioit a chascun jour a la fain. Quant le ventre eust jeusne longuement les aultres membres furent sy lasches et sy vains qu'ilz ne se povoient porter, parquoy voulurent bien lors donner viande au ventre, mais il la refusa disant qu'il n'en vouloit point et qu'il avoit clos les conduis, par lesquelz devoit la viande passer. Par ainsy le ventre et les membres perirent tous ensemble.

Contre les envieux avaricieux.

Le singe pria le regnart qu'il luy pleust donner ung petit de sa queue qui estoit trop grande, affin qu'il en peust couvrir ses fesses qui sont tant laides et tant infames. Et disoit ledit singe au dit regnart pour persuasion que telle queue pesante de grande longueur et traynant par terre, ne luy estoit utile en riens. Auquel respondit le regnart : « Se elle estoit sy longue et sy grande que je ne

peusse aller sans la trener par terre, par dedens la boe par les buissons et par les espines sy n'en aroies tu ja, car je ne vueil point que tu soies embely de ma queue ne de ce qui est mien. »

Ceste fable est pour vous, envieux et avaricieulx, qui aves des biens plus qu'il ne vous appartient, et qui ne vous servent de rien. Vous series bien marris se les aultres avoyent aulcun bien, et aymes plus que les biens soient perdus, qu'on s'en serve aulcunement.

Contre ceulx qui desirent la mort affin que apres ne soient plus en peine.

Ung marchant allant en aulcunes foires et marchandises, menoit son asne charge de merseries, frappoit des bastons et piquoit d'aguillons pour le faire haster affin qu'il venist plus tost a son jour. Pour laquelle cause l'asne souvent en ses regretz desiroit a mourir, ymaginant que apres sa mort n'auroit plus nul labour ne tribulation, finablement fut sy las et sy travaille qu'il y laissa les houseaulx, apres ce fut escorche et de sa peau furent fais taburins, cribres et aultres instrumens sur lesquelz incessamment on frappoit, dont il fut moult esbahy apres sa mort, voyant qu'on le tourmentoyt aussy bien lors comme devant. Pour ceste cause appert qu'on ne doibt point desirer la mort, car on ne scet qu'on deviendra finablement.

Contre ceulx qui dient qu'ilz n'ont cure d'une chose quant ilz voient qu'ilz n'en pevent finer.

Le regnart ayant grant fain regarda d'aventure une grape de raisins ou de meures pendue en ung arbre bien hault pour laquelle avoir il se efforca souvent en se levant sur ses ergos et piez de derriere cuidant y atteindre et parvenir, finablement quant il veit qu'il perdoit sa peine il se departit desplaisant et marry en disant qu'il n'en vouloit point, et que elles n'estoient pas asses meures, mais estoient aigres et ameres. Telle fable peult estre convenablement alleguee contre gens cautelleux et ypocrites, lesquelz en leurs couraiges sont tres ambicieux d'offices et de benefices et se efforcent de parvenir. Et toutesfois ilz disent qu'ilz n'en veullent point.

Contre ceux qui ne craignent point entrer es maisons des princes et seigneurs.

Le lyon venant sur l'aage de viellesse faignit qu'il estoit malade et entra dedens sa caverne, en laquelle alloient les aultres bestes le visiter, mais quant ilz estoient dedens jamais n'en yssoyent car il les mengoit. Le regnart considerant ceste chose venoit souvent devant la fosse et caverne dudit lyon en le saluant et disant :

« Bon jour mon compere, comme te portes-tu ? » Mais il n'avoit garde de entrer dedens, toutesfois le lyon le pria finablement qu'il y entrast comme les aultres. Respondit que non feroit. Il interroga pour quelle cause ? Respondit : « Pource que je voy les vestiges et les traces de ceulx qui y sont entrez, mais je n'en ay veu nul yssir ne retourner. » Par cecy appert comment il ne fait point aulcunesfois trop seur entrer es maisons des princes. Et se d'aventure on y est entre, on doibt bien adviser comment on en doibt sortir.

Contre les paresseux qui ne veulent besoigner quant il ont oportunite.

Le formy tirant et serchant en yver hors de sa tayniere et formiere le froment et aultre ble que elle avoit assemble en l'este, fut priee et requise tres instamment du cicade ou crignon mourant de fain ad ce qu'il luy pleust de partir aulcune chose pour vivre, lequel formy demanda audit grelet ou crignon : « Que faisoyes tu maleureux durant l'este ? que n'en as tu assemble et amasse comme moy ? » Respond : « Je n'avoye pas oportunite ne loysir, car j'estoye parmy les hayes et les champs ou je chantoye et me faisoye ouir. » Lors le formy riant et tirant son grain dedens sa case commenca dire : « Se tu as chante en este, dance et fais des saulx en yver. » Par ceste fable nous est donne a entendre que l'en ne doibt point estre en oisivete, mais bien employer son temps affin que en puissions passer l'yver et dur temps de viellesse sans dangier d'aultruy, mais par les diligences que nous aurons faites en nostre jeunesse.

Ces choses dessusdictes ont este extraictes des fables de Esopet, lesquelles pour oster l'ennuy des hommes pevent estre aulcunesfois recitees en sermons et predications publiques, quant le cas et matiere le requierent, car il y a plusieurs integumens et moralites comprises, lesquelles font beaucop a l'edification de l'omme. Toutesfois on doibt bien cautement et prudamment adviser comme on les amene a son propos, de paour qu'on ne esmeuve a ris et moquerie le peuple gros et rustique, qui en l'eglise doibt estre induit a plour et penitence. Aultre cause peult estre assignee, c'est assavoir de paour que le peuple ne prist par ce sur le prescheur exemple de perdre temps à la narration de telles fables. De cestuy Esopet qui fist ces fables est incertain s'il fut celluy qui l'an premier de Cirus fut occis à Delphis, comme tesmoigne Eusebius, ou s'il fut ung aultre.

Ces fables ne sont point inconnues. M. L. Hervieux, au tome II (éd. de 1894) de ses *Fabulistes Latins*, p. [234]-245,

donne le texte latin de Vincent de Beauvais d'après la deuxième édition de Mentellin, 1473. Au tome I, p. 455-9, il est parlé des trois éditions françaises du *Miroir*, mais on ne donne pas le texte : réparons cette omission en citant le début du passage relatif à Ésope d'après l'édition de Verard du 29 septembre 1495.

Du quart livre de Vincent hystorial [I, cix].

De Esope et de ses fables faintes moralement contre les maleureux envieux. chapitre ii.

L'an premier du regne de Cyrus Esope des delphins destruit. De cestui Esope sont fables elegantes et familieres. Lesquelles ung nomme Romulus translata de grec en latin, et les envoya à son filz Tyberim, ainsi lui escrivant : En la cite de Acticque Esope homme grec et ingenieux a ses familiers et servans enseigne quelles choses les hommes doivent observer. Et affin qui monstre la vie et les meurs des hommes, il amene a prouver chascune fable oyseaulx et bestes et arbres parlans, et pource moy, Romule, de parole grecque les ay translatees en latine. Et vrayement, mon filz Tybere, se tu les liz et y advise de plain courage, tu trouveras les choses joyeuses qui te dourront causes de rire et te agueront l'engin.

Si comme contre les malicieux et accusateurs de faulx, il faint ung aignel et ung loup ayant soif vindrent a ung ruissel pour boire et au contraire l'ung de l'autre bevoyent ; c'est assavoir le loup bevoit au hault du ruissel et l'aignel au bas ung peu loing. Quant le loup vit l'aignel, il dist : « Tu m'as troublee mon eaue que je boy. » L'aignel pacient dist: « Comment t'ay je troublee ton eaue ? elle vient de toy a moy ? » Le loup respondit: « Tu ne dis pas vray. » Et l'aignel dist : « Je n'ay point mal dit. — Ton pere, dist le loup, m'a fait plusieurs maulx. » Et en la fin de la noise et altercation, le loup de malicieuse voix dist : « Et parles tu encores a moy, larron ! » et incontinent se dressa encontre l'innocent et luy osta la vie.

Le caractère archaïque de cette traduction imprimée quatre ans après la deuxième édition de la *Mer des Histoires*, semble inviter les historiens de la langue française à éviter les généralisations et les affirmations basées sur un seul texte. La *Mer des Histoires* vit ses éditions revues et augmentées se suc-

céder jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle, alors que le *Miroir historial* ne fut plus imprimé après 1531 : la tâche fut sans doute jugée trop dure qui eût modernisé le vocabulaire et la syntaxe de Vignai ; on le fit pour la *Légende dorée*, mais il s'agissait d'une œuvre bien plus populaire et bien moins longue.

Hugues VAGANAY.

LES LAUDES ET COMPLAINCTES DE PETIT PONT

En rédigeant le catalogue du fonds français de la *Bibliothèque Colombine* de Séville, dont les bibliophiles connaissent bien l'importance considérable, au point de vue de l'histoire de la littérature et de l'imprimerie françaises à la fin du XV^e^ et au début du XVI^e^ siècle, un petit volume m'est passé par les mains, dont les amis de Paris et les amateurs de poésie populaire liront le contenu avec plaisir.

En voici la description :

f° 1 r° ¶ Les laudes et || complainctes de || petit pont || ¶ Jo. le hap.

v° En souffrāt iay souffert soufferte
En endurant tant endure...
f° 4 v° Se nous pouons auoir la recouurance
De cest acteur quon dit Jehan le Hap

FINIS

pet. in-8° goth. de 4 ff. n. c. sig. aii, aiii, 26 lignes à la page.

Au bas du f° 4 v°, se trouve une note manuscrite de Fernand Colomb, analogue à celle que l'on lit sur la plupart des livres composant la bibliothèque de l'érudit sévillan :

Este libro costo 2 dineros en leon por otubre de 1535 y el ducado vale 570 dineros.

Le titre est orné d'un bois que l'on retrouve en tête de la *Fortune d'amours* dans une édition sans lieu ni date, dont un exemplaire est conservé également à la Colombine. Ce bois n'est qu'une reproduction grossière de celui qui décore les éditions des *Songes du prophète Daniel* données par Jehan Trep-

perel. On peut consulter à la Bibliothèque Nationale (Invent. A. 5176) un exemplaire de ce dernier ouvrage qui provient de la Bibliothèque Colombine, et que Harrisse a décrit dans ses *Excerpta colombiniana* [1].

L'auteur de la curieuse petite pièce que l'on trouvera réimprimée ici, et qui nous présente un tableau si pittoresque de la vie parisienne au début du XVI[e] siècle, est un certain Jean le Happère. Son nom se trouve cité deux fois en abrégé : la première au titre : Jo. le Hap., et la seconde au dernier vers: Jehan le Hap. (La rime exige ici qu'on complète le mot, Hap-[père] rimant avec retraire).

Ce personnage nous est à peu près totalement inconnu, les derniers vers de notre petit poème, qui en font mention, restent une énigme. Nous savons seulement qu'en mars 1527 (n. st.) il publiait une édition de l'*Art et science de bien parler et soy taire*, traduction du traité d'Albertano de Brescia [2].

Je n'ai rencontré nulle part la description de ce petit ouvrage, l'exemplaire de la Colombine qui nous l'a conservé peut être considéré comme unique. C'est ce qui m'a déterminé à le réimprimer tel quel d'après la copie que j'en ai prise tout récemment à Séville [3].

Jean BABELON.

LES LAUDES ET COMPLAINCTES DE PETIT PONT.

En souffrant j'ay souffert soufferte,
En endurant tant enduré,
En perdant perdu mainte perte,
Et onc murmur ne murmuré.
Je perdurant trop perduré,
En ennuyant de nuyct me ennuye,
Tant que en fureur je suis furé,

1. Paris, 1887, pp. 169-170.

2. V. *Recueil de poésies françaises* de MM. de Montaiglon et Rothschild, tome X, pp. 159 et 166 ; et le *Catalogue de la Bibliothèque Rothschild*, par M. E. Picot, au n° 525.

3. *Les laudes et complainctes de Petit-Pont* forment un recueil avec d'autres brochures de même nature, reliées ensemble. Le tout porte à la Bibliothèque Colombine la cote 15.2.6.

Si fort que en vivant je ne vie.
Parquoy déviant me devie,
En definant fine ma fin,
Et si est ma fin infinie
Mes inclinant incline inclin.
Pourtant de ingenieulx engin
Attedié de injures fatigant,
Je vueil voulant de vouloir tout enclin
Me complaindre complainte complaignant.

Je, Petit Pont, assis en lieu plaisant
Dedans Paris, tout au beau de la ville,
Au fort sur l'eaue velocite courant,
Hault eslevé plus que n'est bastille,
En tour quarrée fort et puissant stille,
Imprenable de tous les environs,
Porte soubz moy grant passer de la ville.
Combien que soys appellé Petit Pont,
Je sers de tout et fust ce de prisons.
Prisonniers sont en moy plusieurs enclos
Chantant les chans de diverses chansons,
Jamais je n'euz minute de repos,
Les prisonniers chantent hault gresle et gros.
Tant en y a qu'ilz ont grosse disette,
Mais bien fournis de mordans et de gros,
Vous le voyez a leur pendant pouchette;
Bien peu en voy qui quelque bien leur gette,
Ilz sont hays par leurs malles façons,
Chascun leur dit : « Mon aulmosne est ja faicte,
« Donner ne fault pour Dieu a telz larrons. »
Puis ilz disent : « Espoir jamais n'aurons,
« De fain nous fault mourir et cy entendre,
« Et quant plusieurs maulx enduré aurons
« Pour noz meffaitz on nous menera pendre. »
Pensez quant j'oy telle complaincte tendre
De ceulx qui sont enfermez dedans moy,
Ilz vouldroient bien de dueil qu'allasse fendre,
Et que je fusse sans huys et sans paroy.
Et puis ung tas, je ne sçay quelle arroy,
Mules, muletz de monsieur et madame
Qui passera plaisantant dessoubz moy
Sans dire guare a homme ne a femme,

Qui, possible est, emprunte ceste dragme
Pour soy braguer, faire appeller monsieur,
Qui donne au diable son corps aussi son ame.
S'on ne luy faict en passant quelque honneur,
Il faict serrer les gens contre le meur
Par ses groniars allant devant derriere,
Jure maulgré, c'est pitié et douleur ;
Par dessoubz moy, helas ! qu'en ay je affaire !
Et puis après, de quoy ne me puis taire,
Ung asne vient tout chargé de porée
Et une lourde qui le touche derrière,
Qui crie et brait a gueulle desployée :
« Mes beaulx choulx blancz ! a ma belle porée !
« Mon beau persil, ysope et senriete !
« Mes beaulx lectues tendres comme rosée !
« Beaulx espinars ! belle ozeille porrette ! »
Il n'est si bon cerveau ne bonne teste
Que par leur bruyct ne soit toute estourdie
Plus de trois cens par chascun jour arreste
Salles et ordes affectées comme pie ;
Et puis après ung grant crieur de lye,
Qui crye si fort qu'il me faict tout trembler
Pour son vinaigre plus amer que n'est suye,
Et sa brouette qui luy veult ressembler.
Après il vient pour illecques assembler
Grant compaignie de ses anges de gresve
Allans, venans pour meubler, desmeubler ;
Leur bruictz et faictz totallement me gresve :
L'ung cotteretz, l'autre bourrée en verve,
L'autre gros boys et l'autre marée fresche,
L'autre salé, l'autre pois, l'autre febve,
L'autre voulaille en quelque lieu despeche ;
Une minute en paix on ne me laisse,
On crie, on brait, il semble que tout fonde.
Mille chevaulx, muletz, asne, asnesse,
Par dessoubz moy voy passer tout le monde,
Cent charriotz passans, tout y redonde,
Chargés, vuidés et de divers pays,
Si grant douleur il n'en est poinct au monde,
Et si ne suis que ung des pontz de Paris.
Tant de charrettes, banneaulx grans et petis

Vont et reviennent tout le jour sans cesser,
Et bien souvent font de grosses folies
Tant qu'il convient toute la rue laisser.
Et puis il vient, qu'on ne seroit besser,
Tant d'escoliers en grande compagnie,
Qui vont si tost qu'on ne les peult passer
Aux messagiers et la cossonnerie.
Et puis après une grant sonnerie
De boulengiers qui crient leur pain si hault :
Petis pattez et la tarte jolye !
Beaux eschauldez et petis choux tous chaulx !
Puis ung garson qui crie livres nouveaulx :
Farce nouvelle, prenostication !
Mes gros navetz, mes raves et porreaulx !
A mes carottes, ma botte de cresson !
Et puis aussi la terrible chanson
De ses tripieres, chascune d'elle hue :
Margot, Bietrix, Henrette Perrichon,
La grande tripiere Alison la barbue.
Ilz crient, ilz jurent : A ma belle morue !
A mes rogetz ! A ma grant raye vive !
Mes solles fresches ! moulle de mer venue !
Moulle en l'escaille ! beau merlan, belle visve !
Beau harenc fraiz, belle plie toute vive !
Mes quarreletz et mon beau saulmon fraiz !
Ystres bellistres d'auprès Sainct Sauveur d'Yve !
Harenc salé de Flandres tout auprès !
Puis l'une dit quant elle a beu vingt foys :
« Va, villaine, ta marée est puante,
« Tes macquereaulx estoient a huyt jours fraiz,
« Ta raye put, ne la metz plus en vente,
« Tes rougetz sont tous blancz et doz et ventre,
« Tu les as tins par trop en ta bouticle,
« Ton bacquet est crasseulx, puant meschante,
« Tu n'es pas bonne a revendre replicque. »
— « Saincte Marie ! respond l'autre et replique,
« Vieille putain, paillarde macquerelle,
« Vieille moynesse et houllière publicque,
« Ma marée est plus que la tienne belle,
« Va a heulleu ou est ta kirielle,
« Tu es passée, ridée et descriée,
« Tous les estas, exceptez les femelles,

« T'ont chevauchée, batue, tirée, traingnée,
« Va, vieille dacgue, va, vieille hacquenée ! »
— « Va, va, vieille hacquebute a crochet,
« Tu as esté sept foys pyloriée,
« Va, maraulde, les ladres te l'on fait ! »
— « Vieille esdentée, va te pendre au gibet,
« Tu l'as gaigné passé plus de vingt ans,
« Plus de vingtz hommes par toy se sont deffaitz,
« Va au hault pas avecques les meschans ! »
— « Et toy, rompue, puante entre les gens,
« Vieille galleuse, naplière pouacresse,
« Qui t'eust faict droit passé plus de dix ans
« Rendue fusse a clicqueter, ladresse ! »
Bien debatu, tensé, mauldit en presse
A beaulx cheveux s'ilz ne sont touz se prennent,
Parmy les boues se trainent et oppressent,
D'esgrataigner les visaiges ne faignent,
Puis leurs bacquetz, harens et morues baignent
Parmy les boues et la fresche marée,
Les trippières a les departir viennent,
Et les fruictières qui crient a la huée.
Une tripière a gueulle desployée,
Eschevelée comme la Proserpine
Crie : « La ! la ! la ! paillardes ont l'année ! »
Une putain la ribaulde domine,
Puis ung crieur de vin ou pouldre fine,
Tant de vieilles portantes allumettes,
Ung moustardier qui fait sanglante mine
Plus que ne fait de Perreaulx la vachette,
Puis une vieille de villaige ou garsette
Crie : « Foirre, foirre, mes œufz frais et mon beurre ! »
Des vieilz souliers, vielz pourpoint ou jaquete,
Puis du sablon de la gravelle traicte,
Plastre, cyment, pierres et de la chaulx ;
Ne jour ne nuyst il n'y a point d'areste,
Voila les laudes qu'on me fait bas et hault.
Puis me desplaist de ne sçay quelz lourdaulx
Pissant, chiant encontre mes murailles,
Et ses merciers a gaines et cousteaulx,
Plus de poisons que n'en a la courcaille.
Georget Perrin, a tout sa grant tenaille,

Avec Ragot et sa grosse potence,
Mathelin, Yves a l'ordre caymandelle
Me viendront veoir quelque feste ou dymenche,
Nous parferons noz laudes se g'y pense,
Et en registre nous les ferons retraire,
Se nous povons avoir la recouvrance
De cest acteur qu'on dit Jehan le Hap [père].

FINIS

VIE DE SAINTE AGATHE

(RÉDACTION ANGLO-NORMANDE EN VERS)

L'histoire de sainte Agathe a joui d'une assez grande popularité en France, si l'on en juge par le nombre des manuscrits qui nous en sont connus. Les légendes en prose ont été énumérées et décrites sommairement par M. Paul Meyer dans sa magistrale étude sur les *Légendes hagiographiques en prose* (*Hist. littéraire*, t. XXXIII, voir *Table*, p. 633). Il ne nous est parvenu qu'une rédaction en vers; c'est celle publiée ci-dessous.

Elle a été décrite en premier lieu par Francisque Michel dans ses *Rapports à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique sur les anciens monuments de l'histoire et de la littérature de la France qui se trouvent dans les bibliothèques de l'Angleterre et de l'Écosse*, Imprimerie royale, Paris, 1838, p. 261 [1], où il en cite les quatre premiers et les quatre derniers vers ; et en dernier lieu par M. Paul Meyer (*op. cit.*, p. 337) qui en cite le premier vers après avoir donné les indications suivantes : « vie en vers octosyllabiques, composée en Angleterre au commencement du XIV^e^ siècle, probablement par Bozon (le frère mineur Nicole Bozon ?). Ms. Londres, Musée britannique, Cotton, Domitien, XI, fol. 105. Voir Francisque Michel, *Rapports au Ministre* (*Doc. inéd.*), p. 269 [2]. »

Le ms. Cotton, Domitien XI, contient du folio 91 *v.* au folio 106 *v.* les vies des saintes suivantes : Lucie, Marie-Madeleine, Marguerite, Marthe, Élisabeth de Hongrie, Christine, Julienne, Agnès et Agathe. Celles de Marie-Madeleine, f. 92 *r.*-95 *r.* ; de sainte Marguerite, f. 95 *r.*-97 *r.* ; de sainte Marthe, f. 97 *r.*-99 *r.* ; de sainte Christine, f. 101 *v.*-102 *v.* ; de sainte Julienne, f. 102 *v.*-103 *v.* ; de sainte Agnès, f. 103 *v.*-105 *v.* ; de sainte

1. Et non 269 comme le dit l'article cité ci-dessous p. 337.
2. Lire 261, cf. n. 1.

Agathe, f. 105 *v.*-106 *v.* ne se trouvent que dans ce ms. Et aucune d'elles n'a été publiée. Celle de sainte Lucie a été publiée par Auguste Beaugrand [1]. Celle de sainte Élisabeth de Hongrie se trouve également dans un ms. de la bibliothèque du duc de Portland à Welbeck (Nottinghamshire) et a été publiée par M. Ludwig Karl au tome XXXIV de la *Zeitschrift für Romanische Philologie*, pages 295-314, d'après les deux manuscrits.

La langue de toutes ces légendes est bien la même que celle des *vies* de sainte Marie-Madeleine et de sainte Agnès ; il y a des analogies frappantes de versification et de style, si bien qu'on peut accepter comme très probable l'hypothèse que M. Paul Meyer a émise, à savoir que ces neuf *vies* de saintes sont fort vraisemblablement toutes dues à un seul et même auteur, celui qui s'est nommé à la fin des deux *Vies* qu'on vient de citer, Nicole Bozon [2]. La langue et la versification de *sainte Agathe* ne peuvent être étudiées dans un article forcément aussi court que celui-ci : l'essentiel ne serait d'ailleurs qu'une répétition de ce que MM. Paul Meyer et Ludwig Karl ont établi pour la langue de Bozon [3]. Qu'il suffise de signaler ici quelques rimes intéressantes au point de vue anglo-normand : *quer*, *changer*, *muer*, v. 33-5 ; *feer*, *quer*, v. 89-90 ; *nute*, *apparut*, v. 103-4 ; *vus*, *dieus*, v. 131-2 ; *fu*, *neu*, v. 157-8 ; *murs*, *seugnours*, v. 163-4 ; *venkeu*, *feu*, v. 175-6, *seugnour*, *dur*, v. 179-80 [4].

La source de cette *Vie* ne nous est pas parvenue. Ce devait être un résumé fait plus ou moins immédiatement d'après la

1. *Sainte Lucie, vierge et martyre de Syracuse, sa vie, son martyre, ses reliques, son culte*, Paris, 1882, 8°, XIII-203-CXXXV pp. — Dans *Les contes moralisés de Nicole Bozon*, on trouvera les 105 premiers vers de la « vie de sainte Angneys ». *Soc. Anc. Textes français*, 1889, p. XLVIII-LII.

2. Cf. Thomas Wright, *Biographia Britannica Literaria*, Anglo-Norman Period, London, 1846, p. 331, et Paul Meyer, *Les contes moralisés de Nicole Bozon*, p. XLVIII.

3. Meyer, *op. cit.*, p. LVIII-LXVI ; Ludwig Karl, article cité, pages 298-302.

4. Il y a aux vers 33-35 une rime redoublée en *er*, et aux vers 108-110 une rime redoublée en *ent*.

vie latine anonyme (cf. *Acta SS.* 5 février, t. IV, p. 621-4) : il devait être fort semblable à ceux que nous trouvons dans le *Libellus de festivitatibus SS. Apostolorum* d'Adon de Vienne (édition dans Migne, *Patrologia*, CXXIII, 198-200) ; dans le *Speculum Historiale* de Vincent de Beauvais, XI, chap. 42-44 (édition de Douai, 1624) ; dans la *Legenda Aurea* de Jacques de Voragine, ch. 39[1] (édition Græsse, p. 170-3) ; mais il en différait par trop de points pour qu'on puisse reconnaître en l'un d'eux ou même en la combinaison des trois la source immédiate de la légende anglo-normande rimée. En effet celle-ci place après le supplice du chevalet l'épisode des coups dont Agathe fut frappée par ordre de Quintien ; les vies latine et grecque anonymes et tous les résumés donnent l'épisode des coups en premier lieu et le supplice du chevalet n'a lieu que le jour suivant. Le passage que Vincent de Beauvais et J. de Voragine résument d'après la vie latine, et qui met vivement en relief la résistance opposée par sainte Agathe à ceux qui l'exhortent à s'évader de sa prison quand l'occasion lui en est présentée, et sa volonté de se sacrifier à Dieu, est à peine ébauché dans notre version, où il revêt une forme par trop insignifiante (cf. v. 120-4)[2]. Les vers 199-202 nous mentionnent non seulement comme dans les autres rédactions, la disparition de l'*enfant* qui était venu assister à l'enterrement d'Agathe, mais encore celle des cent autres qui l'avaient accompagné et sur le sort desquels les autres rédactions sont muettes. Aucun texte ne

1. Citons en outre les *vies* dues à saint Antonin, Pierre de' Natali et Jacques Foresti. Elles sont bien postérieures à Bozon, mais toutes les rédactions sont étroitement liées les unes aux autres.

2. Cum ergo tota nocte ex immenso lumine territi custodes aufugerent et carcerem apertum relinquerent, rogabant eam quidam ut fugeret. At illa : Absit, inquit, ut fugiam et coronam patientiæ perdam et custodes meos tribulationibus tradam. Ego enim, adjuta a Domino, perseverabo in eo qui me sanavit et confortavit (*Speculum historiale*, XI, 43 *fin*). Cum ergo ex immenso lumine custodes territi aufugissent et apertum carcerem reliquissent, rogabant eam quidam ut abiret. Absit, inquit, ut fugiam et coronam patientiæ perdam et custodes meos tribulationibus tradam (*Legenda aurea*, Édition Græsse, p. 172). Cf. Boll. *Acta SS.*, t. IV, p. 623.

nous donne le moindre équivalent pour les vers 94-96[1] ; pour le vers 144, qui d'ailleurs a pu n'être ajouté que pour la rime ; pour le vers 192, qu'on peut à vrai dire aussi considérer comme une cheville. Pour tout le reste il y a concordance, très souvent absolue, avec les trois résumés en question, comme on s'en rendra compte en se reportant aux éditions de Adon, Jacques de Voragine et Vincent de Beauvais mentionnées ci-dessus, et en les comparant au texte de la légende anglo-normande.

Pour cette dernière nous avons tenté de rétablir les vers octosyllabiques de l'original ; nous indiquons par des crochets ronds les suppressions ; par des crochets carrés les additions ; par des italiques ce qui, tout en étant acceptable au point de vue anglo-normand, ne devrait pas compter dans la mesure de vers français ; enfin par des caractères gras le début de chaque paragraphe marqué dans le ms. par un ¶ bleu ou rouge[2].

1. Ce qui s'en rapproche le plus, c'est l'explication donnée par saint Antonin : scilicet intellectum et voluntatem. Saint Antonin (1389-1459) est bien postérieur à Bozon ; il se peut que les deux auteurs aient eu pour ce passage une source commune.

2. Les ¶ sont alternativement rouges ou bleus. Il n'y a d'exception que pour les vers 115 et 125 où les deux ¶ consécutifs sont rouges, et pour les vers 147 et 155 où les deux ¶ consécutifs sont bleus. Ajoutons que l'initiale de chaque vers est teintée de rouge, ainsi que l'A et l'N allongée du dernier mot AMEN ; que la rubrique : *La Vie Seinte Agace virgine* est écrite en rouge et que l'initiale du premier vers est rouge et ornée à l'intérieur d'une feuille d'acanthe déformée teintée de bleu. Il y a un point à la fin de chaque vers, sauf au v. 178, où l'on trouve le signe ⸗ qui vient également après *grant matere*, v. 192. Après *Poȝ de tere*, v. 156, et *Nette*, v. 193, il y a un point. Enfin presque tous les *y* sont surmontés d'un point. Il va sans dire que nous distinguons *i* de *j* et *u* de *v* et que nous avons résolu toutes les abréviations.

MS. COTTON, DOMITIEN XI, fol. 105 *v*. b

LA VIE SEINTE AGACE VIRGINE

Or*e* voyl*e* cunter de Seinte Agace,
Ki de bounté s[i] vyt la trace.
Ele comencea [dunc] par tens
A Dieu doner [tres]touz ses sens.
En la Cathanense citée
Pur Dieu amour fut turmentée.
E la manere vus dirray
Cum [en] escrit trové le ay.
Par Quincian ki fut justise
Fut la verité bien enquise
Ke Seint*e* Agac*e* esteit cristiene,
Ke il ne [out] pas vie seine ;
Par tant ke [il] fut mescreant,
Ne sout de Dieu [ne] tant ne quant.
Mult li peysa ke la pucele,
Ke tant fu bone e si bele,
La ley de païens out guerpie :
Kar il la voleit a(ver) amye.
Dunc il la prit e [il] l'a myse
O un*e* matron*e* ke l'ad aprise
K'ele lessat cel[e] enprise
E s*e* affeitat a la justise.
Cele matron*e*, Affrodosie,
O[ve] li out la compaynie
De neif files [mult] deshonestes,
Sembles a les tres ordes bestes.
Cestes mistrent [tut] lur pouer
La seinte pucel*e* besturner.
La matron*e*, a un certeyn jour,
A Quincian fit [dunc] un tour
E a li dit en tel*e* manere :
« La pere dur*e* de plus legere
Enmoller puse ke son quer
E fer e ploum puse changer

5 En cathanense la c. — 11 ke Sainte Agace > kele — 26 les > li.
34 puse > plus tost

[Plus tost] ke son purpos (re)muer. »
Quincian, kant oÿt ceo dire,
Le corage out esmeü de ire.
La fit mander hastivement,
Si l[i]a dit irréement :
« Damoysele sanz [nule] resoune, [196 *r*. a]
Me distes vostre condicioune. »
Ele respondit benignement :
« Sir[e], ne mye soulement
Su jeo venu de franche gent,
Meis tut mon lyn port tesmoynage
Ke (jeo) su venu de hault lynage. »
E Quincian a ceo respound :
« Si vos[tres] parenz nobles sount,
[Dites] pur quey dunc, par amours,
Serve apparez en vos mours. »
La pucele dit : « Serve suy
A mon segnour dulce Jhesu,
Ki en tere vynt pur moy servir.
Sa serve su, ne voil dedir. »
Kant de Jhesu [ele] out parlée
E baudement de li prechée,
Apres sa predicacion,
Comandé fu a la prison.
Meis unke(s) hom*me* plus joyousement
A feste ala pur vere la gent
Cum ele fit a la prison;
Tant out vers Dieu devocion.
L'endemeyn [si] fut presentée
E a Quincian remenée,
Ki devant ele fit lever
Un engin pur cele pener.
E kant ele fut en ceo tourment,
Agace dit, oyant la gent :
« Si cum celi ke ad trové
Son desir lounges desiré
Se delite en ceo travail,
Ansi est de moy sanz [nul] fail ;
En ceste peyne corporele
Unke joye ne trovey tele.

65 ele > li

Ke si cum furment n'est (poynt) resceu
En gerner pur estre teneu,
Si batu ne seit e ventée,
Ausi est pur [la] veritée
De cele alme ke jeo porte :
De glor*ie* n*e* entr[e]ra point la porte,
Si mon cors ne seit [mult] penée,
Par quey l'alm*e* ert glorifié » [106 *r* b]
Quincian ad [lors] comandé
Ke seint*e* Agac*e* seit bufetée
E ke l'em la fit [un] turment
En les mameles long[e]ment,
E apres longes tourmenter
Les mameles del cors trencher.
« Coment, tyrant cruel e feer,
Poez, dit el*e*, trover en quer
[De]tant reviler la nature
Dunt as resceü ta nurture ?
Tut ay jeo perdu mes mameles,
[Meis] autres ay que sunt plus beles
Feye, esperanc*e* en Jhesu Crist.
Cels deus unt nurri mon esp(i)rit. »
Quincian fut [mult] coruscée
E en la prison l'ad liv(e)rée
E comanda ke la virgine
N'eust sustenanc*e* ne medicine.
Lors se mustre en la prison
Ke tut*e* alum(in)a la meson
Une lumere cele nute
Par un enfant ki apparut.
[E] apres l'enfant vynt un honme
O medicines a grant sonme,
« Jeo su, [li] dit il, cea venu
Pur [vus] aleger vostre enu.
Vus recoverez bien e bel
Par medicin*e* vostre mamel. »
« Unke, dit el*e*, de honme mortel
Prender*e*y medicin*e* corporel.
Jeo ay Jhesu mon sauveür :

80 entr.[a]

108 Le ms. portait d'abord anu ; l'*a* a été gratté, mais est encore visible. *e* est au-dessus du grattage.

De soule parole put fere socur. »
Li veuz honme dunke suzrit ;
A Seinte Agace respondit :
« Jeo su le apostle Jhesu Crist :
Il vus enveit santée parfit. »
Li honme dunc desaparut.
E pleyne santé ele resceut,
E tant de lumere cele nut
En la prison apparceu fut
Ke les gardeyns de la prison
Pur poür se muscent en tapison. [106 *v.* a]
Le quart jour apres [en]suant
La fit [re]mander li tyrant.
Si l[i] a dit k'ele lessat
Sa folie e se tournat :
« Creyez [dunc], fit il, en Jovis
Nostre dieu [e] si serrez vifs. —
Autel, dit ele, fusez vus
Cum[e] est Jovis vostres dieus ! »
De ceo fut Quincian (mult) grevez.
« Pur quey, dit ele, vus coruscez ?
Ou vostre dieu est honurable,
Ou sa value n'est fors fable :
Si il est trové honurable,
E vus fussez a li semblable,
En tant vus dy [mult] grant honour
Ke fussez sembl(abl)e a tel segnur ;
E si vus trove(re)z Jovis fable
Ke a nul honme est purfitable,
A ma reson bien assentez,
Ke rien ne vault de estre amez. —
Lessez, dit il, tele afere,
Ou peyne e dolur vus frount tere. —
Jeo ne ay poür, dit Agace,
Ne de peyne, ne de manace.
Si vus me gettez a lyouns,
Il ne me f[e]rount si bien noun ;
Si vus me facez mettre al feu,
Les angels serrunt tost al leu
Pur mey refreider en cele peyne
Par dulce rosée celestïene. »

115 dunke > dunc

Lor[e]s Quincian debrisa
Poz de tere ke esparpila
En meneu pec*es* par my le fu
E prist Agac*e* le cors tut neu,
(E) la veutra a mount e a val ;
Meis el*e* ne sentit poynt de mal.
Lors fit Dieus pur Seinte Agace
Ke terre mut en cele place :
Abatit partie de les murs
E occit de l[e]s granz sengnours
[Deus nomméz] Falcon e Silvan,
[Ki er*ent*] conseylers Quincian. [106 *v* b]
E Quincian s'en est alée,
A Seint*e* Agac*e* emprisonée.
Seint*e* Agace en la prison
S*e* mit a genulz en oreyson,
Leva ses meyn*es* a Dieu e dit :
« Jeo vus mercy, dulc*e* Jhesu Crist,
Par ki mon cors [or] est sauvé
De vileyn*e* ordur*e* trop usée,
Par ki ayde jeo ay venkeu
Peyn*e* e turment de fer e feu.
Ore est tens, se il vus plest,
Ke del secle, ou peril est,
Me prengnez a vus, cher sengnour,
A la joye ke tuz jours dur. »
Kant la pucele out ceo dit,
A Dieu rendit le espirit
Devant le puple la present,
Ke l'ount enterré noblement.
Le jour k*e* [ele] fut enterré,
Un enfant s*e* est [a tuz] mustré,
Aourné mult estrangement;
O[ve] li enfant plus ke cent.
Une table de marbre mist

165 Falcon>Fulcon — 166 ki erent > Les — 177 se il>si.

Les corrections des vers 164-6 sont basées sur les passages suivants des textes latins : Et oppressit consiliarum judicis, *nomine* Silvanum et amicum ejus nomine Falconium, quorum consilio perpetrabat scelera (A. SS. 622) ; et opressit *duos* consiliarum judicis et amicum ejus (Ado) ...*duos* consiliarios Quintiani opprimeret (V. de B. et J. de V.).

A son cheif ou il out escrit
Treys paroles en latin dit,
Grant matere en leu petit.
NETTE CORAGE. A DIEU HONOUR.
DELIVERANCE A GENZ SOCOUR.
Nette corage el*e* out en li ;
A Dieu honour avynt de li ;
(E) socour a genz vendra par li :
Les treis parol*es* entendez ci.
Kant unt chevi l'enterrement,
Les enfanz [tut] sodeynement
Vunt lur veye, ne mes sunt veü
En cel païs, ne coneü.
Ore pri jeo Seinte Agace
K*e* en ceste vie nus purchace
De nos pechez remission
E a nostre fin sauvacion.

AMEN

Londres, 1912.

Louis BRANDIN

190 il out>fut — 197 a genz > al pais.

CORRESPONDANCE INÉDITE DE CLAUDE AQUAVIVA AU SUJET DE L'INSTALLATION D'UN COLLÈGE DE JÉSUITES A GAND (XVI^e siècle).

La correspondance, composée de seize pièces, dont nous publions aujourd'hui la partie inédite, comprend, outre la lettre de l'abbé de Saint-Pierre, qui figure en tête, et quatre documents émanant du magistrat de Gand, neuf lettres de Claude Aquaviva et deux d'Olivier Manare.

Le P. Cl. Aquaviva, fils du duc d'Atri, général de la Compagnie de Jésus, de 1581 à 1615, et le P. O. Manare (*Manaraeus*), provincial pour la Belgique, de 1589 à 1594, sont l'un et l'autre des personnages illustres dans les annales de l'ordre et leur bibliographie aussi bien que leur biographie n'est plus à faire.

On connaît bien également les recteurs du collège de Gand, Gilles de Bavière (*Aegidius Bavarius*) et Charles Goossins (*Gossinus* ou *Goswinus*), morts, le premier en 1627, l'autre en 1624. Le P. Guillaume Creighton (*Creyton* ou *Chricton*), cité incidemment dans une lettre de 1591, était né en Écosse et mourut à Lyon en 1615 ; comme les précédents, il occupe par ses œuvres une place dans la bibliothèque de la Compagnie [1].

Quant à l'abbé de Saint-Pierre-lez-Gand, qui de 1582 à 1595 dirigea l'antique monastère bénédictin de ce nom [2], il fut en rapports suivis avec les disciples de saint Ignace. A la fin de sa lettre, il se plaît à rappeler qu'étant au Mont Cassin il reçut la visite de Cl. Aquaviva, celui-ci accompagné du P. Bellarmino — Robert Bellarmin, le célèbre théologien.

1. Voir C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

2. A. Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre* (Gand, 1871).

Sept lettres d'Aquaviva existent en original ; presque toutes les autres pièces sont des copies faites en 1671, d'après les archives des Jésuites, à Rome. En cette année avait surgi un vif débat entre la maison de Gand, d'une part, et les échevins de cette ville, d'autre part, ces derniers voulant se soustraire aux obligations contractées par leurs prédécesseurs du XVI^e^ siècle.

La correspondance, qui est déposée aux archives de la Flandre orientale, permet de compléter les renseignements publiés sur l'histoire des Jésuites dans la capitale flamande [1].

Après avoir été dominée pendant environ cinq ans par le parti calviniste, la ville avait dû se soumettre à l'autorité du roi d'Espagne, conformément au traité de Réconciliation du 17 septembre 1584. Et le magistrat installé par Philippe II, s'était hâté de faire appel à une mission des Pères pour extirper l'hérésie et propager la foi catholique.

Diverses donations furent bientôt faites aux Jésuites, soit par des particuliers, soit par l'administration communale. Les biens auxquels il est fait allusion dans quelques lettres, et qui finalement furent attribués au nouveau collège, sont ceux du couvent de Sainte-Marie-Madeleine dit des Filles-Dieu ; le transfert en fut autorisé par une bulle de Sixte-Quint en date du 13 août 1589.

Victor van der HAEGHEN.

1586, 24 février, Gand. — L'abbé de Saint-Pierre-lez-Gand au P. Général (Claude Aquaviva) à Rome.

Il lui exprime toute sa reconnaissance. La mission envoyée à Gand a eu une excellente influence sur les esprits. Vives instances pour obtenir l'établissement d'un collège en cette ville. Le Magistrat, qui a déjà choisi un ample local renfermant une église, ne permettra jamais qu'une œuvre si bien commencée ne soit pas menée à bonne fin.

1. Voir, *Précis historique*, Louvain, 1883, article de P.-L. Delplace ; *Messager des sciences historiques*, Gand, 1887 et 1888, articles de V. van der Haeghen.

Admodum Reverende in Christo Pater observandissime.

Sæpius sæpissime nobis occasionem dari exoptavimus qua grato argumento Reverendæ Paternitati Vestræ salutem et officium nostrum deferre concederetur. Sed quoniam aliunde nullum sese obtulit, non esse prætermittendum duximus accepti saltem beneficii memoriam agnoscere. Quod cum ab illorum missione demanarit, quos e suis Reverendis Patribus sanctissima Societas vestra ad hanc rempublicam, partim charitatis intuitu, partim nostris precibus decrevit et concessit : putavimus equidem ad nos spectare cum civitatis tum nostro nomine gratias habere quam maximas quod eandem apud nos hactenus sustinuerit. Cuius incredibilem fructum et ubertatem coram si cerneret, tantum abest ut de mutatione unquam cogitaret, ut etiam auctionem metropoliticæ civitati tam spatiosæ tribuendam constitueret. Ita enim universi prope populi mentes vestrorum pietas, exemplum et prædicatio invasit, ut merito animas eos lucrifacere nemo non cognoscat. Hanc ob causam magistratus (quantum nos iudicare possumus) serio contendere videtur de temporanea hac missione in perpetuitatem commutanda. Istorum amplissimus, saluberrimus et commodissimus locus collegio delectus, in quo ecclesia pulchra consistit intra muros. Et quanquam iam modo illi dotando per publicam calamitatem quæ omnes provincias et civitates Belgii pervasit, facultates non suppetat (*sic*), nunquam tamen commissurum plane confidimus res tam feliciter inchoatas debito, desideratoque fine destitui. Merito namque Societatem vestram diligunt quorum (*sic*) ope et opera iam nunc experiuntur hominum conscientiis iustam authoritatem superiorum imprimi. De nostra autem voluntate cupimus Reverendam Paternitatem Vestram hoc sibi persuadere pro necessitudine quæ nobis cum Societate sanctissima intercedit universum studium et benevolentiam in eius consolationem, quantum valemus velle deferre.

Itaque pro zelo et affectione qua sincerissime illam veneramur et colimus, in Christi Jesu visceribus hortamur et obsecramus instantissime ne unquam iubeat aut concedat suos hinc avocari, sed spe quasi certa collegii propediem instituendi, ceptam missionem foveat et adaugeat. Deus Optimus Maximus admodum Reverendam Paternitatem Vestram Ecclesiæ suæ, Societati et nobis florentem ac incolumem quam diutissime conservet. Cuius sanctissimis sacrificiis pientissimisque precibus, nos Divinæ Majestati commendari cupimus.

Gandavi ad luctuosas [1] Sancti Petri in Monte 24 februarii 1586.
Reverendæ Paternitatis Vestræ

Servus in Christo,

Lambertus, abbas Sancti Petri Blandiniensis, quem dignata est V. P. una cum P. Bellarmino in Monte Cassino invisere.

Inscriptio foris supradictæ epistolæ :

Reverendissimo in Christo P., P. Generali sanctissimæ Societatis Jesu.

Romæ

Copie notariée faite à Rome en 1671.

1586, 4 mars, Gand. — Le Magistrat de Gand au P. Claude Aquaviva à Rome.

Il le supplie de permettre aux PP. de continuer leur mission à Gand où les hérétiques ont exercé de si grands ravages. — Ils auront un temple très commode, des jardins agréables et étendus, une habitation pour y installer leur collège.

Copie notariée — faite à Rome en 1671. — Imprimé [2] V. van der Haeghen, *Les Jésuites à Gand au XVI^e siècle* (Gand, 1887-1888).

1586, 19 mars, Rome. — Claude Aquaviva au P. Gilles de Bavière, supérieur de la Société à Gand.

Après les longues calamités qui ont affligé la cité, l'effort des nôtres sera extrêmement utile pour relever la ville et promouvoir la religion catholique. Pour ce qui concerne l'installation du collège, il ne faut pas se hâter mais agir d'après l'avis du P. Provincial, qui connaît les ressources de la province.

Reverende in Christo Pater.

Pax Christi.

Libenter cognovi ex R^ae V. litteris istius nostræ missionis statum, quem esse bonum gaudeo et ut melior in dies sit Dominum Deum in cuius omnia posita sunt, ex animo rogo. Non enim dubito quin cum semper tum hoc præsertim tempore post tam multas et tam diuturnas et temporales et spirituales calamitates

1. *Ad luctuosas.* Allusion à l'état dans lequel l'abbé avait retrouvé son monastère en septembre 1584, après les dévastations commises par les sectaires.

2. Nous avons publié le texte d'après la minute conservée aux archives de la ville, minute datee du 2 mars.

quibus civitas ista afflictata est, nostrorum opera vel maxime utilis futura sit ad eam recreandam, et ad religionem catholicam in ea promovendam. Quo magis nostros convenit quos Dominus ad hoc opus evocavit, adniti ut omni studio, totisque viribus se impendant proximis ad Christum adducendis, et in ea re nulli labori aut incommodo parcant, certissime scientes paratam sibi esse mercedem, quam absoluto diurno penso magnus ille pater familias operariis omnibus fidelibus ac diligentibus cum magno fœnore persolvet. Quanquam ea est ipsius bonitas ut ne id quidem tempus omnino expectare soleat, sed sæpe etiam in ipso agro sudantibus prandium submittere soleat, suarum scilicet gratiarum et consolationum abundantiam, quam etiam eo cuique liberalius ac largius impertit quo eum in laborando alacriorem ac ferventiorem videt. Quare cum tam bonum Dominum habeamus, decet nos etiam qui ad hoc electi sumus, quicquid ab illo accepimus, quoniam omnia ab illo accepimus, illius obsequio atque honori reddere ; et R. V. quod iam facit in ista urbe, id semper facere debet ut per se et reliquos nostros quam maxime divinum honorem amplificet, et proximorum saluti serviat. Etsi quod ad collegium ipsum instituendum pertinet, in hoc nolim R^am^ V. festinare, sed omnia semper ad P. Provincialem referre, eiusque consilio gubernare, quippe qui norit quas vires provincia habeat et quid oneris sustinere queat. Nec de cetero habeo iam quod scribam nisi quod commendo R^am^ V. et reliquos nostros gratiæ Dei, ut ipsos semper custodiat et excitet, quod mihi vicissim eorum precibus et sanctis sacrificiis assidue implorari cupio.

Romæ 19 martii 1586.

R^æ^ V.

Servus in Christo

Claudius [Aquaviva]

Reverendo in Christo Patri, P. Aegidio Bavario, Superiori Societatis Jesu. Gandavi.

Original, avec sceau en placard.

1586, 17 avril, Rome. — Le P. Cl. Aquaviva à Lambert, abbé de Saint-Pierre, à Gand.

Il le remercie de ses marques de bienveillance à l'égard de la mission.

Admodum Reverende Pater ac Domine in Christo observandissime,

Gratissimæ mihi fuere D. V. litteræ, utpote testes ipsius pie-

tatis ac benevolentiæ etiam peculiaris in Societatem nostram, quam ego ut ante aliquot annos plane cognoram, ita gavisus sum eam adhuc in D. V. animo vigere ac talibus etiam monumentis atque operibus sese ostendere. Quare debet sane D. V. idem sibi de nobis polliceri, quippe cum eius virtus tanto iam tempore perspecta nos sibi magnopere obligarit ac devinxerit ac propterea si quid unquam incidet quod pro nostra tenuitate ad eius obsequium voluntatem efficere valeamus, certo sciat nihil nobis gratius futurum quam si cum omni fiducia nobis ut suis utatur. Nam quod modo auctoritatem etiam suam pro ista nostrorum missione continuanda interponit, et eius autoritas tanti apud nos est, et res ipsa adeo pia et sancta, et ad Dei honorem adeo pertinens ut facile a nobis concedi debuerit. Atque utinam ii quidem eam operam istic navare possint, quem (*sic*) et ardens D. Vestræ zelus desiderat, et ipse civitatis afflictæ status, quem D. V. deplorat, requireret. Sed tamen sperandum est Dominum Deum pro sua infinita bonitate tum illis sua ope atque auxilio affuturum ad aliquem fructum in proximorum animis faciendum, tum etiam civitatem ipsam suo brachio protecturum itaque adiuturum ut brevi in ea pietas ac religio, bonorumque omnium copia reflorescat, quoniam ipse est qui erigit elisos et alligat contritiones eorum. Quod nos quoque pro parte nostra libenter precabimur, simulque D. Vestræ pro eius virtute et in nos caritate uberem et superefluentem retributionem. Romæ 17 aprilis 1586.

D. V. admodum R.
Servus inutilis in Christo
Claudius Aq[uaviva]

Reverendo in Christo Patri ac Domino Lamberto, Abbati S. Petri Blandiniensis. Gandavi.

Original, avec sceau en placard.

1586, 20 octobre, Gand. — Le Magistrat de Gand au P. Cl. Aquaviva, à Rome.

Le Magistrat renouvelle ses instances ; il promet de fournir aux PP. des ressources pour vivre convenablement.

Copie notariée faite à Rome en 1671. — Imprimé, *Les Jésuites à Gand*, n° 7.

1587, 9 février, Rome. — Le P. Cl. Aquaviva au Magistrat de Gand.

Malgré son vif désir de répondre au vœu exprimé par les administrateurs de la vaste cité qui a tant souffert de la part des hérétiques, il est au regret de ne pouvoir y donner suite. Dans cette province comme dans beaucoup d'autres les ouvriers font défaut. Pour le moment il ne peut que s'efforcer de maintenir la mission, qui rend tant de services.

Illustres et admodum Magnifici Domini,

Quas Dominationes Vestræ 20 octobris ad nos litteras dederunt plurimis nominibus gratissimæ fuerunt, ac esse quidem debuerunt, testes enim erant cum affectus benevoli in societatem nostram, tum piissimi etiam zeli in causa Domini promovenda; cui nos quoque quibuscumque rationibus possumus, servire debemus. Et certe non mediocriter nobis et fidei catholicæ gratulati sumus, quod eiusmodi moderatores civitas ista amplissima nacta sit, quæ tot et tanta tam recenter ab hæreticis est passa, ut tanto studio procuretur animarum salus, quæ rerum publicarum gubernatoribus tantopere a Deo commendata est, Quo magis etiam dolemus quod eiusmodi sit hoc tempore inopia nostra operariorum ut sanctissimis DD. Vestrarum desideriis piissimisque postulatis satisfacere non possimus. Tot enim loca sunt tum in ista, tum aliis non paucis provinciis, quæ nostrorum hominum operam, quantulacumque est, his temporibus postulant ut nullo modo omnibus satis esse possimus; immo nec collegiis quidem iam admissis operariorum satis exhiberi a nobis potest, quod tamen ex officio et obligatione nobis incumbit, cum ea admiserimus. Itaque quanquam et propter amplitudinem istius insignis civitatis, fructusque magnos animarum, qui inde non immerito sperari possunt et propter benevolentiam quam nostri hactenus a DD. Vestris, ceterisque istis catholicis civibus experti sunt (cui etiam non mediocrem addiderunt cumulum hac nova oblatione monasterii ad collegium Societatis instituendum) propensionem magnam sensimus ad id concedendum ac desiderandum quod postulabatur; quia tamen certissime intelligimus vires nostras in præsenti id minime ferre, coacti sumus rem in aliud tempus differre, quo id maiori nostro commodo istiusque civitatis ampliori utilitate præstare possimus. Interea temporis DD. Vestræ fruentur laboribus ac opera missionis istius quæ istic est, quam nos quocumque etiam incommodo continuare enitemur, ea preterea spe ut aliquando per Dei gratiam maiorem numerum operariorum concedamus, quo DD. Vestrarum

petitioni de collegio quoque satisfaciamus. Nec aliud habemus quod modo scribamus, nisi ut amplissimam animæ gratiæ abundantiam DD. Vestris ac universæ isti civitati comprecemur.

Romæ 9 februarii 1587.

Ill. DD. VV.
Servus inutilis in Christo
Claudius Aq[uaviva].

Illustribus et admodum Magnificis Dominis Consulibus et Magistratui Gandavensibus.

Original, avec sceau en placard.

1591, 21 mai, Gand. — Le Magistrat de Gand au P. Général, à Rome.

Il le supplie de donner suite à la promesse faite en 1587 à Gand, d'un collège.

Copie notariée de 1671. — Imprimé : *Les Jésuites à Gand*, n° 20.

1591, 7 juillet, Rome. — Le P. Cl. Aquaviva au Magistrat de Gand.

Il est disposé à accueillir favorablement la demande de la ville et à établir à Gand un collège. Il a reçu, notamment du P. Aegidius (Gilles de Bavière), les meilleurs renseignements au sujet de la générosité de la ville. Il écrit au P. Provincial à l'effet de permettre l'ouverture de l'école après examen de la situation.

Original. — Imprimé, d'après le texte conservé aux Archives de Gand, par F. de Potter, *Petit cartulaire de Gand* (1885), p. 132, où on a lu la signature : C. Laudius.

1591, 8 juillet, Rome. — Le P. Cl. Aquaviva au P. Gilles de Bavière, à Gand.

Il donnera satisfaction au désir exprimé par le Magistrat au sujet de l'école.

Gandavi, P. Aegidio Bavario [1], Superiori.

Non parva consolatione affectus sum ex iis quæ R. V. de bono progressu totius residentiæ binis litteris ad me scripsit. Spero enim et semper antea speravi haud penitendum, fructum exstiturum ex nostrorum laboribus in tali civitate tam ampla atque tam per se propensa ad pietatem. Quod vero senatus eam liberalitatem et benevolentiam commemorabat, id quoque nos ædificavit atque etiam multo amplius eorum humanitati obligavit. Quare quoad scholas attinet si res ita paratæ sunt ut suum cursum tenere possint, nos quidem libenter obsequemur communi desiderio quod etiam litteræ dominorum consulum ad nos ostendunt. Quamobrem scribimus P. Provinciali si fundatio sufficiens parata sit concedere in nomine Domini ut scholæ instituantur, et precamur ut eam rem velit civitati isti utiliter evenire. Illud quidem mihi gratum est quod Ra. Vestra et nostri omnes qui isthic sunt strenuos se et diligentes operarios in ista vinea præstent, quo et Dei honorem propagari et civium liberalitati mutuam gratiam spiritualem referre possint, nec aliud modo occurrit nisi quod commendo, etc. (*sic*).

Romæ 8 julii 1591.

Copie notariée faite à Rome en 1671.

1591, 22 novembre, Gand. — Acte par lequel les échevins de Gand s'engagent à servir aux PP. de la Société une pension annuelle de 1200 florins, à condition qu'ils ouvrent leur école au commencement de l'année prochaine.

Copie collationnée, XVIIe siècle. — Imprimé : *Les Jésuites à Gand*, n° 35.

[1591, Rome.] Billet du P. Cl. Aquaviva à transmettre au P. Olivier Manare, provincial de Belgique.

Que si la fondation est suffisante, il y aura lieu d'accorder ce que le Magistrat de Gand désire si ardemment.

Addendum P. Oliverio, Provinciali

Domini consules Gandavenses scripserunt ad nos de collegio iam instituendo et P. Aegidius idem scripsit, multa addens de commoditate cuiusdam domus coemptæ, sed quia oportet videre quæ sit fundatio respondi me scripturum R. Vestræ ut sciamus quo

1. Le scribe a écrit par erreur : Bomario. Plusieurs de ces copies ont d'ailleurs été faites avec peu de soin.

statu ea sit. Quare expectabimus eius informationem. De subsidio nostrorum qui sunt in Scotia spectamus P. Creytonem aliquid egisse apud regem.

De negotio Gandavensi [1] re melius perpensa recordati sumus R^m Vestram antea misisse informationem, nosque et respondisse nos contentos esse ut aperirentur scholæ modo sit illa fundatio quam R. V. scribebat. Quare id R. V. videbit et si ita sit concedet eis civibus quod adeo desiderant.

Copie notariée faite à Rome en 1671.

1591, 25 novembre, Tournai. — Le P. Olivier Manare au P. Cl. Aquiva.

Les Gantois insistent toujours vivement au sujet de l'école : les catholiques bien entendu, non les hérétiques.

Il serait difficile d'obtenir plus que la pension de 1.200 florins, qui sera perpétuelle si elle est accordée avec les formalités qui lui donnent force de loi.

Admodum Reverende in Christo Pater Noster.

Adhuc instant Gandavenses pro scholis vehementer, sed catholici zelum Domini habentes, nam ut civitas patet hereticis et politicis qui animam habent venalem et solum querunt suum compendium, non tantum non petunt scholas Societatis, sed ab eis abhorrent, vellentque nostros a civitate prorsus abactos. Propterea vix eveniet ut plenus Magistratus consentiat in sumptus necessarios pro comparandis scholis, exoneranda domo nostra ere alieno, et supplenda dote alioqui non sufficiente, præcipue tamen existimant pensionem 1200 florenorum fore omnino perpetuam, cum authoritate publica et accedente consensu Magistratus in ordinarias expensi rationes civitatis relata fuerit, præsertim si rursus ad perpetuam rei memoriam tabulæ (*sic*) confici curatur sigillo munitæ civitatis, qui modus confirmationis vi receptæ præscriptæque consuetudinis quæ vim habet legis, pravissimorum virorum testimonio, tanti robur est ad stabiliendam eam pensionem in sempiternum ac si altero modo solemniori quavis adiecta clausula confirmata esset.

Tornaci 25 novembris 1591.

Oliverius Manaræus [2]

1. La copie porte par erreur : Gandaviensi.

2. La copie, qui est d'ailleurs fautive, porte par erreur : Manereus.

Erat scriptum foris :

Admodum Reverendo in Christo Patri, Patri nostro Claudio Aquaviva, Societatis Jesu Præposito Generali,

Copie notariée faite à Rome en 1671.

1591, 16 décembre, Tournai. — Le P. O. Manare au P. Cl. Aquaviva.

Les Gantois, représentés par le Magistrat, ont enfin donné les lettres munies du sceau de la cité par lesquelles ils accordent la pension sans aucune restriction. Ils en font mention dans leurs registres des comptes, dont la reddition a lieu en présence de commissaires royaux. Mais la question n'a pas été soumise au peuple, dont il aurait été dangereux de demander l'assentiment.

Admodum Reverende in Christo Pater.

Gandenses tandem dederunt quas potuerunt litteras, id est Magistratus primarius communi consensu munitas sigillo civitatis sine ulla rectrictione aut conditione aggravata pro pensione quam promiserunt annuatim mille ducentorum florenorum, eamque retulerunt ad libros rationum civitatis, quibus reddendis præsunt commissarii regii duo vel tres ab aula regia destinati ut nullum dubium supersit de pensionis firmitate ac perpetuitate, tantum defuit omnimode celebritati plebis consensus quem vix hoc tempore obtineremus, imo vix peti posset absque periculo alicuius tumultus, sicut ante duos menses indicavi. Dabimus itaque principium scholis ineunte proximo anno. Alia non occurrunt impresentiarum, nisi ut me cum tota provincia commendem precibus et sanctis sacrificiis V. R. P^tis^ quam Deus nobis servet quam diutissime incolumem.

Tornaci 16 decembris 1591.

Servus in Christo indignus
Oliverius Manaræus.

Erat scriptum foris :

Admodum Reverendo in Christo Patri, Patri Claudio Aquaviva, Societatis Jesu Generali Præposito.

Romæ.

Copie notariée faite à Rome en 1671.

1595, 28 octobre, — 1596, 6 juillet, — 1613, 30 octobre, Rome.

Trois lettres de Claude Aquaviva, les deux premières au P. Gilles de Bavière, la troisième au P. Charles Goossins, autorisant le collège de Gand à faire des aliénations de biens en Flandre.

Originaux portant la signature de Cl. Aquaviva et le sceau de la Société de Jésus ; les deux premières lettres sont aussi signées : Jacobus Dominicus secret[s].

Ces trois derniers documents, qui sont d'intérêt plutôt local, contiennent tous la clause restrictive :

Conscientiam tuam onerantes ne pecuniam pretii huiusmodi in alios usus distrahas, sed in depositum penes te conserves, donec eam in bonis, ut præfertur, utilioribus colloces.

Le Thème de *Camaralzaman*

EN ITALIE ET EN FRANCE AU MOYEN-AGE.

Il existe dans les littératures orientales (notamment en arabe) et dans les littératures occidentales (France, Italie) des contes plus ou moins développés, dont le thème essentiel peut être résumé ainsi : deux amants font route ensemble ; au beau milieu du voyage, un objet précieux, appartenant à la femme, est enlevé par un oiseau de proie, à un moment où la femme est endormie ; l'homme court après pour le rattraper, il se trouve ainsi éloigné de sa compagne ; les deux amants ne sont réunis qu'après des aventures diverses.

La forme la mieux connue de ce conte se trouve dans les *Mille et une Nuits* : c'est le conte de *Camaralzaman*[1]. Bien que ce récit soit universellement connu, il est nécessaire d'en rappeler ici brièvement les traits essentiels :

Camaralzaman, prince de l'Ile des enfants de Khaledan, et Badoure, princesse de Chine, habitant des pays très éloignés, sont rapprochés un moment par l'intervention surnaturelle des *djinns*; ils deviennent amoureux l'un de l'autre. Le prince va à la recherche de la princesse, qui est devenue folle d'amour ; il la trouve, la guérit, l'épouse et la ramène dans son pays. Pendant le voyage, un oiseau enlève le talisman de la princesse endormie, que le prince examinait ; Camaralzaman court après l'oiseau et est ainsi séparé de la princesse. Il est recueilli dans un port de mer par un vieux jardinier, en attendant qu'il puisse revenir dans son pays. La princesse Badoure, de son côté, une fois que le prince a disparu, revêt ses habits et se fait passer pour le prince. Elle arrive dans un pays, le royaume d'Ébène, où le roi, la prenant pour un homme, lui

1. Voir pour les différentes traductions et imitations : V. Chauvin, *Bibliographie des ouvrages arabes* (Liège, 1901), V, 204, n° 120. Je laisse, dans le résumé, aux noms la forme que leur a donnée Gâlland et qui nous est familière depuis notre enfance.

propose d'épouser sa fille. Elle accepte, mais, après la cérémonie du mariage, elle révèle son sexe à la princesse, qui consent à garder le secret. Le roi meurt bientôt après et Badoure devient roi à sa place.

Camaralzaman, en attendant, vit toujours avec le jardinier ; un jour, il retrouve, dans les entrailles d'un oiseau, le talisman de la princesse. Le lendemain, il découvre un trésor ; il le met dans des pots avec des marchandises (des olives) ; il cache le talisman dans un des pots. Un navire doit le transporter avec ses marchandises vers la ville où règne (à son insu) la princesse Badoure, sa femme. Par suite d'un hasard, le navire part avec la cargaison, mais sans lui.

Le navire arrive au port et les olives sont achetées par la princesse Badoure, qui fait toujours fonction de roi. Elle trouve le talisman, le reconnaît, soupçonne ce qui est arrivé et ordonne au capitaine de retourner à son port d'origine et de lui amener le garçon jardinier, propriétaire des olives. Le prince est ainsi ramené près de Badoure, qui le reconnaît sans se faire reconnaître. Ce n'est qu'après diverses surprises, imaginées par Badoure [1], que celle-ci découvre son identité : Camaralzaman est ainsi réuni à sa femme et épouse en outre l'autre princesse, femme du pseudo-roi.

Au conte arabe *A* [2] s'oppose un groupe de quatre récits, deux orientaux et deux occidentaux.

B. Un conte traduit du turc, *Aventures du prince Abdulselam et de la princesse Chelnissa*, dans la *Bibliothèque universelle des romans*, août 1777, p. 51 [3]. Quelques indications peu précises sur l'original turc sont données par le traducteur, p. 9.

C. Un récit oral, recueilli chez les Tatares-Tobol et traduit par Radlof, *Proben der Volkslitteratur der Türkischen Stämme Süd-Sibiriens*, IV, 484.

1. L'original arabe a ici des scènes plus qu'osées, que Galland et Lane laissent de côté, mais que Burton a traduites (*A plain and litteral translation*. Benares, 1885, III, 301).

2. Le conte inséré dans le *Bahar Danush* (traduction de Jonathan Scott, Shrewsbury, 1799), III, 277, est une imitation directe de celui des *Mille et une Nuits*, donc sans valeur pour la critique.

3. Le traducteur est probablement Cardonne, qui est nommé dans le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier parmi les collaborateurs de la *Bibliothèque univ. des romans* et qui a traduit d'autres contes turcs dans ses *Mélanges de littérature orientale*.

D. Le roman en prose française de *Pierre de Provence et de la belle Maguelonne*, qui semble avoir été composé vers le milieu du xv^e^ siècle (on y trouve au début la date de 1453). Voir, pour les éditions et les traductions, Brunet, *Manuel du libraire*, IV, col. 643, et V. Chauvin, *ouvrage cité*, V, 210[1].

E. Le petit poème populaire italien *Ottinello e Giulia* publié en dernier lieu par M. Aless. d'Ancona, dans son recueil *Poemetti popolari italiani* (Bologne, 1889). Ce poème se trouve mentionné en 1488 (d'Ancona, p. 406) et ne saurait, par conséquent, être postérieur au xv^e^ siècle.

Au lieu d'analyser chacune de ces quatre versions à part, il sera plus pratique et plus instructif de dire d'abord en quoi elles se ressemblent et diffèrent de *A*; on pourra voir ensuite en quoi elles diffèrent entre elles et tirer de ces différences les conclusions qu'elles comportent.

Dans aucune de ces quatre versions, le premier rapprochement des deux amants n'a lieu d'une façon merveilleuse, par l'entremise d'êtres surnaturels, comme dans *A* : dans tous nos récits les choses se passent d'une façon naturelle[2]. L'aventure caractéristique du thème — séparation des amants par un oiseau qui enlève un objet précieux — est essentiellement la même dans tous les récits, et analogue au récit de *A*; seul *E* présente, dans cette partie du conte, une différence sur laquelle nous reviendrons. Dans tous les récits, sauf dans *D*, le jeune homme, après la séparation, est accueilli, comme dans *A*, par un jardinier ou chargé de travaux de jardinage. Dans *D* cet épisode est remplacé par un autre, où le héros, enlevé par des

1. Personne ne croit plus à un original provençal perdu de ce charmant récit. Cependant l'auteur était probablement un homme du Midi : il s'intéressait spécialement à la ville de Maguelonne. Mais, déjà au xv^e^ siècle, les Méridionaux, capables de manier avec habileté la langue du Nord, n'étaient pas rares. Comp. G. Paris, *Esquisse histor. de la littérat. franç. au moyen âge* (Paris, 1907), p. 246-249. Pour la date du livre, comp. G. Paris, *Romania*, XVIII, 511.

2. Dans *B*, le héros a, avant sa rencontre avec l'héroïne, toutes sortes d'aventures qui ne nous intéressent en rien.

corsaires « mores », tombe au pouvoir d'un « soudan ». Dans tous les récits, l'héroïne, après sa séparation d'avec l'amant, s'habille en homme : mais elle a des aventures tout autres que dans *A* : au lieu de jouer le rôle de roi, elle bâtit un hôpital (*D*), une auberge qui est en même temps un hôpital pour voyageurs pauvres (*E*), un asile pour marchands en voyage (*C*), elle entre au service d'un traiteur (*B*). Dans les quatre récits, l'amant finit par arriver à l'établissement où se trouve l'amante et est reconnu par elle.

Un trait négatif que nos trois versions *BDE* ont en commun, c'est que le héros expédie un trésor, caché sous des marchandises[1], comme dans *A*, mais n'y ajoute pas, comme dans *A*, l'objet précieux enlevé par l'oiseau et retrouvé par lui[2]. (Dans *C*, le héros trouve un trésor, mais ne l'expédie pas et le garde sur lui.) De là de grandes différences pour la marche ultérieure du conte, quand on compare *B-E* à *A* : dans *B-E* l'amante, au moment où le trésor lui parvient, ne sait qu'en faire et demeure passive, tandis que dans *A*, elle sait à quoi s'en tenir et agit. Notons, dès maintenant, que cette différence est au désavantage des versions *B-E*.

Examinons maintenant les différences entre nos quatre versions et les conséquences qu'on peut en tirer. *B* (le conte turc) a une longue introduction, qui manque au conte tatare ; en outre, il est défiguré par un épisode adventice absurde[3], qui

1. Du sel (*B*, *D*), des thons salés, *tarantelli* (*E*).

2. Il n'est plus question de l'objet précieux dans *C* et *E*. Dans *D*, les bijoux sont retrouvés dans le ventre d'un poisson ; on les montre aux parents de Pierre de Provence, qui croient leur fils perdu ; cette vue ne fait naturellement qu'augmenter leur désespoir. (Les objets précieux retrouvés dans un poisson sont un thème fort ancien : exemple, l'anneau de Polycrate.) Dans *B*, le héros retrouve l'objet précieux dans le nid d'un faucon, mais trop tard pour pouvoir le joindre au trésor.

3. Le prince Abdulselam, après sa séparation d'avec Chelnissa, est réduit en esclavage, et vendu à un vieillard qui commence par le bien traiter, mais le condamne à de durs travaux de jardinage, après que le prince a séduit sa fille. Cet épisode absurde est évidemment de l'invention du même rédacteur qui a fait de l'introduction du récit un tissu d'incohérences.

est probablement l'œuvre du dernier rédacteur turc ; enfin, dans *B*, l'héroïne entre au service d'un « traiteur », sans qu'il soit question, comme dans *C*, *D*, *E*, d'un établissement de bienfaisance ou d'utilité *publique*. Donc, *C* ne peut provenir de *B*, au moins de la rédaction traduite dans la *Bibliothèque universelle des romans*.

Je me suis demandé si le récit turc, dont la date n'est pas connue et qui peut avoir été rédigé à une époque très récente, ne dérive pas du livre de *Pierre de Provence* qui eut, comme on sait, une immense popularité et qui fut même traduit en hébreu [1]. Mais *B* ressemble tantôt à *D* (*Pierre de Provence*), tantôt à *E* (*Ottinello e Giulia*) [2] ; en outre, tout en différant profondément de *A*, il présente de grandes analogies avec ce récit : dans *A* l'héroïne est une princesse de Chine, dans *B*, la fille « du grand mandarin de la Chine » ; le récit des aventures du héros, après la séparation des deux amants, de son séjour dans l'île où il fait du jardinage, présente aussi de nombreuses ressemblances de détail avec *A*, surtout si l'on ne tient pas compte des absurdités, qui sont l'œuvre du dernier rédacteur. *B* est par conséquent une version vraiment orientale, et n'a pas subi d'influences venues d'Occident.

Poursuivons. *D* (*Pierre de Provence*) est le seul récit où le héros, séparé de l'héroïne, ne se trouve pas recueilli par un jardinier ou chargé de travaux de jardinage. L'épisode du jardinier se trouvant dans *E* (*Ottinello*), ce poème ne peut provenir de *D*, ainsi que l'a déjà constaté M. d'Ancona. — Mais, d'autre part, *D* ne peut être un dérivé de *E* : dans ce poème, et dans ce poème seulement, les *deux* amants sont endormis, au moment où l'oiseau enlève l'objet précieux. *D* a ici la version normale. On peut encore remarquer que le thème du récit est plus vraisemblable à mesure que la patrie du héros

1. Voir Chauvin, *l. l.*, p. 211.

2. Pour la scène de la séparation des amants, *B* est d'accord avec *D* ; mais le jardinier qui manque dans *D*, se trouve dans *E* comme dans *B* ; de plus, « l'auberge » de *E* rappelle le « traiteur » de *B*.

et celle de l'héroïne sont plus éloignées l'une de l'autre. A ce point de vue, *D*, où le héros est fils du comte de Provence et l'héroïne, fille du roi de Naples, reste dans les limites de la vraisemblance ; tandis que *E*, où Ottinello est fils du prince de Salerne et Giulia fille du prince de Capoue, princes voisins, est aussi invraisemblable que possible. *D* est donc indépendant de *E*.

Nous arrivons à ce résultat que les versions *B-E* sont indépendantes l'une de l'autre, mais dérivent d'un original commun, différent de *A*, que nous appellerons *X*.

Quelles sont les relations entre *A* et *X* ? Au premier abord, *X* paraît plus simple, non surchargé de l'épisode surnaturel placé au début de *A* [1]. Mais, d'autre part, *A* possède sur *X* cette grande supériorité que nous avons déjà signalée : l'épisode du trésor, illogique et inutile dans *X*, est, dans *A*, logique et utile à l'action. Ceci est décisif : *X* dérive de *A*, peut-être par transmission orale [2] ; le conte turc et le conte tatare sont

1. L'éminent arabisant Lane, dans sa traduction des *Mille et une Nuits* (*The Thousand and One Nights*, London, 1840, II, 231), suppose que *A* et *D* (*Pierre de Provence*) dérivent également d'un récit plus ancien. (Lane ne connaissait pas les autres versions du groupe *B-E*). Il faut remarquer que Lane a pu être influencé, à son insu, par sa théorie, aujourd'hui généralement abandonnée, d'après laquelle les *Mille et une Nuits* seraient un ouvrage très récent, non antérieur au XVIe siècle.

2. Il n'est pas impossible que *X* ait subi, vers la fin, l'influence d'un récit d'une autre famille. M. Rua a songé au roman d'*Apollonius* (voir d'Ancona, *l. l.*, p. 400 note). Mais, dans *Apollonius*, qui d'ailleurs n'appartient pas aux littératures musulmanes, il n'est pas question d'un hôpital ou d'un établissement analogue. Je songerais plutôt au conte si répandu de la « femme chaste convoitée par son beau-frère ». Dans une version très éloignée de la forme primitive de ce thème, *les Amants de Syrie ou l'héroïne* (*Mille et une Nuits*, édit. du « Panthéon littéraire », p. 720), il est également question d'un caravansérail, que l'héroïne fait construire et qui amène le dénouement. Le désir d'écarter l'épisode obscène que *A* présente dans cette partie du récit, a pu être également une raison déterminante du changement; cependant l'exemple des traducteurs européens, antérieurs à Burton, montre qu'on pouvait laisser cet épisode de côté, sans modifier profondément la marche du récit. Cette raison ne suffit donc pas pour expliquer la modification dans *B-E*.

Note supplémentaire. — Dans un appendice aux *Poemetti*, M. d'Ancona

les témoins de l'existence de cette version dérivée en Orient. Du monde musulman la version *X* pénétra, probablement par voie orale, en Italie, vers la fin du XIV^e^ ou le commencement du XV^e^ siècle; dans ce pays, le conte fut versifié; d'Italie, le récit passa, probablement de nouveau par voie orale, dans le midi de la France, où il reçut une jolie forme littéraire dans le roman de *Pierre de Provence*.

Maintenant, le thème essentiel de *Camaralzaman* avait-il déjà passé en Occident à une époque bien antérieure, puisque nous le retrouvons dans les premières années du XIII^e^ siècle, dans le *Roman de l'Escoufle*? — Mais c'est là un sujet nouveau, qui dépasse le cadre de la présente notice.

G. Huet.

donne (p. 453 et suiv.) cinq versions italiennes du thème, abrégées ou altérées. La première (nouvelle de Ridolfi) est un arbégé de *D* (les noms y sont). La seconde (nouvelle de Sabadino degli Arienti) présente, quoique altérée, de grandes analogies avec *D* : on y trouve le bijou avalé par un poisson ; le récit de l'enlèvement du bijou a également de grandes ressemblances avec *D*. — Dans la troisième version (récit épisodique du *Mambriano* de Francesco Bello, dit l'Aveugle de Ferrare) les données ont été fortement modifiées par l'auteur et le récit est difficile à classer : on y trouve les pirates et le « soudan » comme dans *D*, mais aussi le travail de jardinage comme dans *E*. — Les versions IV et V dérivent du *Mambriano*.

LAZARE DE BAIF MAITRE DES REQUÊTES

Dans sa consciencieuse biographie de *Lazare de Baïf*, M. Pinvert n'est pas parvenu à fixer d'une façon précise à quelle date ce personnage obtint la charge de maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel du roi. Se fondant sur une note manuscrite de Gaignières et sur une épigramme de Voulté, il donne l'année 1538[1]. M. Augé-Chiquet s'exprime d'une manière aussi vague, bien qu'il approche un peu plus de la vérité[2]. Après avoir relaté l'admission de Lazare de Baïf au Parlement en qualité de conseiller clerc, le 27 mars 1534, il ajoute : « Trois ans plus tard environ, il devient maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel du roi. » C'est bien en effet au milieu de 1537 que Lazare de Baïf fut pourvu de cette charge. Les textes analysés ou reproduits plus loin ne laissent aucun doute à cet égard ; ils montrent en outre grâce à quels appuis, dans quelles circonstances et malgré quelles difficultés, il réussit à obtenir satisfaction.

« Du dernier juing v^c^ xxxvii. M^e^ Lazare de Bayf, conseiller en la court, a presenté lettres de provision de l'estat de m^e^ des requestes que tenoit M^e^ René Raguegneau, lequel, pour aucunes bonnes causes et considérations à ce le mouvans le Roy l'avoit deschargé de sondit estat[3]. »

Ce René Ragueneau, que Baïf devait remplacer, ancien conseiller au Parlement, était maître des requêtes depuis le mois d'août 1523[4]. Il avait été récemment impliqué dans une

1. Lucien Pinvert. *Lazare de Baïf* (1496 ?-1547). Paris, 1900, p. 67-68.

2. M. Augé-Chiquet. *La vie, les idées et l'œuvre de Jean-Antoine de Baïf*. Paris, 1909, p. 14.

3. Bibl. nat. Dupuy, vol. 83, f. 337 et suivants.

4. *Catalogue des actes de François I^er^*, t. VII, p. 492, n° 26061 ; cf. *id.* p. 470, n° 25802.

vilaine affaire. Accusé de faux ainsi que son clerc Jean Monnault par François d'Argillières, sieur de Vallescourt, lieutenant général de Clermont en Beauvoisis, il avait été cité devant le Parlement de Rouen, auquel on avait adjoint pour la circonstance dix conseillers du Parlement de Paris [1]. Ragueneau fut suspendu de son office pour un temps ; son clerc fut « condamné à faire amende honnorable et banny à temps pour le cas privillegié et pour le delict commun renvoyé à l'evesque » ; et tous les deux ensemble « ès despens, dommaiges et interestz ».

A la suite de cette condamnation, François Ier, à qui l'arrêt parut « bien cornu » et non « tel que les merites du personnage le requeroient », considéra l'office de Ragueneau comme vacant et, sur requête du cardinal Jean de Lorraine, il l'accorda à Lazare de Baïf. Mais Ragueneau protesta énergiquement lorsque Baïf, le 30 juin, demanda l'enregistrement de ses lettres de provision. « Les gens du roy mandez dirent qu'il n'y avoit que trois cas esquelz on povoit dire ung office vacant et d'icelluy pourveoir, assavoir par mort, par resignation et par forfaicture. » Ne trouvant aucun de ces cas dans les lettres de provision, ils refusaient de recevoir et instituer Baïf et ils admettaient l'opposition de Ragueneau.

Le 4 juillet, Baïf ayant retiré ses lettres du greffe, on lui demanda s'il persistait « en la reception qu'il avoit requis audict estat ». Il répondit affirmativement et, pour bien montrer qu'il n'avait aucune animosité personnelle contre Ragueneau, il expliqua dans quelles conditions il avait été pourvu de sa charge, qu'il n'avait pas sollicitée. « Falloit entendre, dit-il, que, en faveur du cardinal de Lorraine, *qui l'a tousjours nourry et entretenu*, le Roy, y a ung an, promit audict cardinal le premier office de maistre des requestes qui vacqueroit, dont luy [Baïf] n'avoit rien sceu, sinon par le recit

1. *Catalogue*, etc., t. III, p. 149, nº 8172 (29 octobre 1535), et p. 168-169, nº 8272 (29 janvier 1536).

que luy en feit lors ledict cardinal et oncques puis il n'y pensa. Advint que ces jours passés, il alla à Fontainebleau où estoit le Roy [1], comme encores est, et ledict cardinal et le grand maistre de France [2], pour saluer le Roy et lesdicts seigneurs, lesquelz il trouva ; et luy dist ledict grand maistre que le Roy l'avoit retenu son maistre des requestes au lieu dudict Raiguegneau. Après se presenta au Roy, lequel quand il le veit luy feit bon recueil et luy dist ces parolles : « Mons^r de « Bayf, je vous retiens maistre des requestes de ma maison, car « foy de gentilhomme, je ne me serviray jamais de Raigue- « gneau. » Et tournant sa parolle audict grand maistre, luy dist : « Mons^r le grant maistre, faictes despescher ses lettres. » Et est tout la poursuitte qu'il en feit jamais en faict. »

La cour, pour toute réponse, commanda à Baïf de rapporter ses lettres au greffe. Celui-ci n'en fit rien et, pour vaincre la mauvaise volonté de la cour, il recourut à de puissants appuis. Il avait déjà pour lui le cardinal de Lorraine ; il s'adressa au cardinal Jean du Bellay, au logis duquel le greffier du Parlement le trouva lorsque le 11 juillet il alla lui réitérer l'ordre de la cour.

Jean du Bellay, par l'intermédiaire du greffier, fit savoir au Parlement qu'il avait à lui faire, à ce sujet, et d'ordre du roi, une importante communication. « Et parce qu'il avoit prins des pillules ledict jour et ne pouvoit sortir, envoyoit prier le premier president de faire ses excuses envers la court et luy remontrast qu'elle ne touchast aucunement audict affaire, ains supercedast jusques ad ce qu'il eust parlé à la court, de ce dont le Roy luy avoit baillé mandement, estant asseuré que si autrement elle faisoit, elle rendroit le Roy trés mal content. »

C'est seulement une semaine après, le 19 juillet, que Jean du Bellay vint au Parlement présenter les lettres missives du roi et demander la réception de Baïf. Il prononça un long discours. Après un exorde insinuant, il déclara que François I^er,

1. François I^er était à Fontainebleau depuis le 5 juin ; il y resta jusqu'au 3 ou 4 juillet.

2. Anne de Montmorency.

avait « deschargé, c'est à dire privé ledict Raguegneau de l'office de m^e des requestes, parce que ledict Raguegneau avoit esté accusé de crime de faulx ». Il ne voulait plus entendre parler de ce personnage. Toutes les démarches tentées en faveur du condamné n'avaient fait qu'irriter davantage le roi. Dans une récente séance du conseil privé, — et Jean du Bellay pouvait en parler sciemment, car il était présent, — « il avoit esté exacerbé si fort qu'il declaira plusieurs foys qu'il ne vouloit plus et n'entendoit que ledict Raguegneau le servist et que si jamais ne devoit avoir autres maistres de requestes de son Hostel que ledict Raguegneau, il n'en auroit jamais, et que si les juges qui avoient donné ledict arrest avoient esté negligens de faire la justice dudict Raguegneau ainsi qu'il l'avoit meritté, que luy qui estoit la loy la feroit ». Quant au reproche qu'on adressait à Baïf, d'avoir « poursuivy l'office d'un qui encores estoit vivant », Jean du Bellay « estoit tesmoing du contraire. Bien estoit vray que le Roy estant à Fontainebleau, ledict Bayf se trouva en la compagnye du cardinal de Lorraine au disner du Roy auquel icelluy de Bayf feit la reverence, et luy porta le Roy bon visaige et après le disner, le Roy soy levant de table et se pourmenant avec le cardinal de Lorraine, regardant ledict Bayf, dist audict cardinal qu'il y avoit ung office de maistre des requestes de son Hostel vaccant (qu'il entendoit estre celluy dudict Raguegneau) et le donnoit audict Bayf, et commanda que l'on luy en expediast ses lettres de provision. Et à la verité croioit que le Roy avoit esté meu à faire ce don audict de Bayf pour ce *qu'il est homme de vertu, de bonnes lettres et luy a faict plusieurs grandz services hors le royaume et s'est le Roy bien trouvé de son service ès choses où le Roy l'a employé.* Or avant ce don ainsi faict par le Roy estant encores en Picardye [1], se seroit trouvé personnage devant luy, lequel luy auroit tenu propos en ceste sorte. « Sire, vous avez plusieurs fois declairé que

1. Durant les mois de février à mai, François I^er avait fait une tournée en Picardie pour surveiller et activer les opérations militaires contre les Impériaux.

jamais vous ne vous serviriez de Me René Raguegneau en l'office de me des requestes de vostre Hostel. Je sçay ung personnage très suffisant, lequel s'il vous plaist le pourveoir dudict office, il vous en viendra, sans vendition et par moyen très honneste, xvm francs ». Auquel le Roy feit ceste responce : « Foy de gentilhomme ! xvm francs sont bons, veu le feiz que je porte ; mais j'ay pieça ordonné que Bayf ait la premiere maistrise vacante et je veux que ce soit ceste cy. » Qui donnoit à congnoistre le voulloir du Roy estre se servir dudict de Bayf en l'office de maistre des requestes de son Hostel et que Raguegneau ne s'en meslast plus. » Il fallait donc obtempérer à la volonté si clairement manifestée de François Ier et recevoir Baïf sans difficultés. Quant à Ragueneau, il serait bien inspiré s'il cessait ses protestations. Qu'il se rappelât la réponse du roi à propos d'un personnage dont la faute était moins grave et que la cour (le Parlement) soutenait dans ses réclamations. François Ier avait dit « qu'elle pourroit bien tant faire que ledict personnage se trouveroit sans teste et partant sans office ».

Le premier président Lizet, tout en protestant de la bonne volonté du Parlement, rejeta sur le règlement de plusieurs affaires urgentes, auxquelles étaient intéressées la comtesse de Penthièvre, la duchesse de Vendôme, etc., les difficultés opposées à Lazare de Baïf. Il était visible que l'intention de la cour était, comme d'habitude, de traîner les choses en longueur. Mais ni le roi, ni les protecteurs du nouveau maitre des requêtes ne se laissèrent prendre à cette tactique. A la fin de juillet, nouvelle intervention, du cardinal de Bourbon, cette fois. Baïf présente en même temps des lettres de jussion. Le Parlement finit par obéir. Nous n'avons pas le texte de l'arrêt de réception ; mais on peut l'inférer de ce fait que le 8 août fut installé Michel de l'Hospital qui remplaçait Baïf dans sa charge de conseiller clerc au Parlement[1].

1. E. Dupré-Lasale, *Michel de l'Hospital avant son élévation au poste de*

La nomination de Baïf était donc définitive. Il la devait à la faveur du roi qu'il avait su se concilier par ses œuvres et par ses services. Il la devait également à l'appui de ses protecteurs, Jean du Bellay, le cardinal Louis de Bourbon, et surtout le cardinal Jean de Lorraine, qui depuis 1524 était pour lui un véritable Mécène [1].

L'office de maître des requêtes de l'Hôtel était très important. Les maîtres des requêtes résidaient le plus souvent auprès du roi, remplaçant même parfois le chancelier lorsqu'il était absent. Ils « réunissaient dans leurs attributions la gestion des biens du domaine royal pour ce qui concernait l'administration intérieure et la connaissance de toutes les causes qui, à raison de la qualité des parties ressortissaient directement à la juridiction royale ; ils étaient à la fois les intendants et les conseillers de la couronne [2]. » Comme tels ils pouvaient être envoyés en mission pour certaines affaires et dans diverses parties de la France : pour ces voyages et « chevauchées » ils recevaient 250 livres par an [3]. Nous avons retrouvé, dans un carton des Archives nationales [4], cinq

chancelier de France (*1505-1558*), Paris, 1875, p. 71-76. L'auteur a connu, par une autre copie, et utilisé partiellement les documents relatifs à Lazare de Baïf. — Comme Michel de l'Hospital devait épouser bientôt la fille de Jean Morin, le lieutenant criminel de la prévôté de Paris, on lui accorda le même jour la dispense qui lui était nécessaire, puisqu'il était conseiller clerc.

1. Sur les rapports du cardinal avec Baïf, voir A. Collignon, *Le mécénat du cardinal Jean de Lorraine* (*1498-1550*), p. 40-55. Après 1534 « nous perdons la trace des relations [de Baïf] avec le cardinal de Lorraine. Mais tout permet de supposer qu'elles demeurèrent ce qu'elles avaient été jusque-là ». La nomination de Baïf atteste le bien fondé de cette supposition.

2. L. Pinvert, *op. cit.*, p. 68.

3. C'est en effet ce qu'il reçut pour ses « chevauchées » de 1538. *Catalogue*, etc., t. VIII, p. 168, n° 30814. On trouvera dans cet acte les noms des onze collègues de Baïf. — Le nom de Baïf est cité dans un acte du 17 janvier 1538. *Catalogue*, t. III, p. 452, n° 9593.

4. Archives Nationales, J 966, liasse 3. Outre les cinq lettres publiées

lettres qui nous montrent Lazare de Baïf dans l'exercice de ses nouvelles fonctions et opérant une de ces « chevauchées » dans le sud-est de la France. Elles sont toutes les cinq adressées au chancelier Antoine Dubourg, et donnent des détails curieux sur la manière dont Baïf s'acquittait de sa mission. Il s'agissait de recueillir le produit de l'imposition des trois décimes mises sur le clergé [1]. Malgré les pouvoirs très étendus dont il était pourvu, notre maître des requêtes se heurta à de nombreuses difficultés sur lesquelles il s'explique avec précision, en demandant conseil au chancelier. Ces témoignages sont assez intéressants pour mériter d'être reproduits.

I

Monseigneur [2], je suis arrivé en ceste ville de Vienne ce lundi VIII^me^ de ce moys pour faire dilligence de acomplyr la commission qu'il vous a pleu me donner et y ay trouvé deux difficultez desquelles m'a semblé faire le debvoir de vous advertyr pour en sçavoir vostre voulenté. La premiere est que j'ay trouvé icy ung conseiller de la court de Parlement de Grenoble envoyé pour faire saisir les grains et vins qui sont en ce pays pour fournyr aux estappes dressées entre cy et Briançon et envoyer au pays de Pyedmont [3], avecques deffences de non transporter lesdictz grains et vins ; laquelle chose pourra empescher de trouver acheteurs, s'il me fault procedder à

ci-dessous, cette liasse en contient une sixième datée de Venise et se référant à l'ambassade de Baïf dans cette ville (1529-1534). Ce sont des originaux.

1. Le texte de la commission du 25 mars, complétée par le mandement du 29 mars suivant, est Bibl. nat. fr. 25721, n° 498. Cf. *Catalogue*, etc., t. III, p. 514, n° 9879, et 517, n° 9892. Les maîtres de requête avaient pouvoir de saisir les biens des personnes qui se refuseraient à payer et de les emprisonner elles-mêmes.

2. Antoine Dubourg, chancelier de France après la mort de Duprat (de juillet 1535 à novembre 1538).

3. Le Piémont était occupé militairement par les troupes françaises depuis la fin de 1537 et l'une des principales difficultés de cette occupation était constituée par la nécessité de chercher au dehors les matières de ravitaillement.

quelque execution et vente de fruictz, car nul ne y vouldra mectre argent s'il n'a puissance de les transporter ailleurs ; par quoy, bien que je puisse procedder et passer oultre nonobstant oppositions ou appellacions quelzconques, toutesfoiz je ne pourré vendre si je ne treuve des acheteurs. — L'aultre difficulté est que ce que j'ay trouvé en mon roolle cottise l'abbé de Rommans [1] et l'abbé de Sainct Theodoric, qui est Sainct Chef [2], ainsi que l'on dict [et] sont tous deux de long temps uniz à l'archevesché de Vienne. A ceste cause, si en taxant l'archevesque de Vienne l'on a eu esgard à tout son bien et revenu, de taxer de rechef ces deux membres qui sont du nombre de son revenu, ce seroyt tiré d'un sac deux moutures. Il vous plaira, Monseigneur, me en mander vostre bon plaisyr, affin qu'il soyt par moy accomply selon mon povoir. Je en eusse escript au Roy, mais il m'a semblé advis ne estre besoing de le ennuyer par ma lettre, et vous, Monseigneur, si voyez que bien soyt le en pourrez advertyr.

Monseigneur, je treuve les gens de ce pays icy bien denuez d'argent et croy qu'il sera bien difficille de en tirer beaucoup, car ilz ont esté grandemant foullez de toutes sortes, et tant plus je yray avant, tant plus les trouverré pouvres. Je me suis arresté icy à Vienne pour ung peu les soubzattendre, car si promptemant je procedoys à l'execution, je ne auroys pas faict en troys moys les deniers en vendant leurs fruictz comme je pourré avoir d'eulx par gracieuseté. Mais je n'ay encores peu toucher denier et si me fault icy faire teste et rompre le foussé affin qu'ilz donnent exemple aux aultres.

Monseigneur, je supplye le Createur vous donner en santé très bonne et longue vye. De Vyenne, ce x^me^ jour d'apvril 1537 [1538].

Vostre humble serviteur,
de Bayf [3].

1. Romans, canton de l'arr. de Valence (Drôme).
2. Saint-Chef, canton de Bourgoin, arr. de la Tour-du-Pin (Isère).
3. La dernière formule et la signature sont de la main de Lazare de Baïf, pour cette lettre et les suivantes.

II

Monseigneur, j'ay receu presentement deux de voz lettres, l'une du XIII^e^, l'aultre du XX^e^ de ce moys, et, pour faire responce à toutes deux, je suyveray ce qu'il vous a pleu m'escripre touchant messieurs les nepveuz de monseigneur le R^me^ cardinal de Tournon [1], et suis bien ayse de en estre deschargé; car la gracieuseté que l'on leur eust faict icy eust esté publyée par toute ma charge et ung chacun en eust demandé autant, dont est trop meilleur que cela ayt esté faict par le moyen de mondict seigneur le R^me^. Quant est des fruictz et estappes, Monseigneur, j'ay entendu de gens de bien et de ceulx qui en ont la charge mesmement en ceste ville de Vallance, qu'il n'y a pas bledz pour fournyr à la moictié de ce que l'on demande. Par ainsi il ne se fault poinct attendre à la vente des fruictz sinon de ceulx qui sont sur terre et *nondum percepti*. Je y feray le mieulx qu'il me sera possible et le plus dilligemmant, mais ung chacun me dict que s'ilz eussent esté advertiz ung moys davant, ilz eussent donné ordre de trouver argent.

Monseigneur, je supplye, etc. De Vallance, ce XXII^me^ jour d'apvril après Pasques.

Vostre humble serviteur
de Bayf.

III

Monseigneur, j'ay trouvé une difficulté en ceste ville de Montelymart [2] touchant le doyen de Saincte Croix, eglise collegialle de ceste ville. Il est bien vray que en mon roolle il n'y a nommé pour cottisé que le doyen seul à cent escuz. Je me suis enquis du revenu que peult avoyr le doyen, et ay trouvé par le rapport du seneschal de ceste ville que son revenu ne sçauroyt fournyr au quart de ce qu'il est cottisé; au moyen

1. François de Tournon, archevêque d'Embrun, de Bourges, cardinal (1530) et gouverneur du Lyonnais et Forez depuis 1536.
2. Montélimar (Drôme).

de quoy j'ay esté d'avys que ceulx qui ont faict ladicte cottisation entendoyent y comprandre le doyen et le chappitre, car tous ensemble porteront plus aysement tel emprunct que ne feroyt pas le doyen seul. Et pour ce que vous estez près d'icy [1], le doyen et les chanoynes m'ont prié vous en escripre pour en sçavoyr le voulloyr du Roy et le vostre; par quoy il vous plaira me en mander vostre advis, car il s'i attand et ne pourroys resoudre avecques eulx sans cela.

Monseigneur, je vous advertiré d'une aultre chose que j'ay faicte et croy que vous me en advouerez. C'est que moy estant à Vienne, je monstré mon roolle au vibaillif dudict lieu, lequel me dist, et aussi le procureur du Roy estant là, que son filz avoyt le prieuré d'Oyeulx et aultres beneffices à Grenoble et à Vallance, et voullurent veoir s'il estoyt cottisé et à combien. Je le leur monstré et trouverent que pour ledict beneffice nommé d'Oyeulx [2], il estoyt cottisé à cent escuz; et pour ung prieuré nommé Thullin [3], qui est de Grenoble, à cent cinquante escuz; et pour ung aultre prieuré nommé Saint-Marcel [4], qui est de Vallence, à six vingtz escuz; or, depuys est venu à Vallance et a composé avecques moy et a payé deux cens vingt escuz pour tous. Et là je fuz adverty qu'il y a ung aultre prieuré près de ceste ville, nommé Sainct Marcel [5], de la valleur de six à huit cens livres et m'a baillé quatre vingtz escuz d'or soleil, et posé ores qu'il n'y ayt que ung Sainct Marcel en mon roolle je en ay prins de deux, car le prieuré de Sainct Marcel que tient le filz dudict vybaillif est du dioceze de Dye [6], et au dioceze de Dye, il n'est point cottisé; et à mon advis a esté obmis par erreur, car il est de bonne et grosse valleur. Toutes foiz l'argent qu'il m'a baillé

1. Le roi et la cour étaient à la Côte-Saint-André, canton de l'arr. de Saint-Marcellin (Isère).
2. Oyeu, canton de Virieu, arr. de la Tour-du-Pin (Isère).
3. Tullins, canton de l'arr. de Saint-Marcellin (Isère).
4. Saint-Marcel-lès-Sauzet, canton de Marsanne, arr. de Montélimar.
5. Saint-Marcel-lès-Valence.
6. Die (Drôme).

ne monte pas la cottisasion des deux aultres ; de quoy vous ay bien voullu advertyr, car je ne vouldroys point faillir en pençant faire le proffict du Roy. Il y a tout plain d'aultres prieurez de grosse valleur qui ne sont point cottisez. Mandez moy s'il vous plaist que je vous en envoye ung roolle et la valleur d'iceulx. Quant tout est dict, les deux prieurez de Sainct-Marcel sont soubz Vallance, car Dye est du dioceze et uny à Vallance.

Monseigneur, je supplye, etc. De Montelymart, ce premier jour de may 1538.

Vostre humble serviteur,
Lazare de Bayf.

IV

... Monseigneur [1], si la court eust esté loing d'icy, je eusse passé oultre sans vous en fascher ; mais voyant que vous estez près d'icy, vous en ay bien voullu advertyr pour leur satisfaire ; car, par ce moyen, j'ay tiré d'eux la somme de soixante six escuz qui est presque les deux tiers desdicts cent escuz à quoy ledict doyen estoyt cottisé, qui n'avoyt pas ung solz, ainsi que j'ay entendu de ceulx qui le congnoissent, et croy qu'il ne les eust sceu trouver. Car, comme m'a dict le seneschal dudict lieu, son doyenné ne luy vault pas vingt cinq escuz et, s'il n'y est et n'y réside, n'y prant comme rien, et à ne en bouger, n'en sçauroyt avoyr tiré trente cinq escuz, ainsi que m'a dict ledict seneschal. L'eglise collegiale de Cretz [2] est bien plus riche et en a on plus tiré d'argent, et de beaucoup d'aultres ausquelz l'on ne demande rien.

Monseigneur, je supplye, etc. De Viviers, ce II^me^ jour de may 1538.

Vostre humble serviteur,
Lazare de Bayf.

1. Le début de la lettre reproduit textuellement le premier paragraphe de la lettre précédente.
2. Crest, canton de l'arr. de Die.

V

Monseigneur, je suis arrivé en ceste ville de Frejus [1] où ay trouvé grant pouvreté, de sorte que je ne sçay commant en tirer argent. J'ay passé par Arles, Marseilles et Thoullon; et à Marseilles ay trouvé le chappitre, lequel a payé entierement ce qu'il estoyt cottisé; mais de l'evesque [2] j'ay trouvé que le Roy avoyt faict mectre en ses mains tout le temporel, le revenu duquel pour la pluspart a esté distribué à ung chasteau que le Roy faict faire à une ysle nommée Hic [3] près Marseilles. En venant en ceste ville j'ay passé par une prevosté appellée Pignans [4], laquelle vault mil ou douze cens escuz et n'est poinct en mon roolle; ladicte prevosté est à l'evesque de Riez [5], auquel j'ay parlé en Avignon pour son evesché, et me remist à quant il auroyt parlé à monseigneur le connestable [6], mais depuys je n'ay poinct oy nouvelles de luy. Suyvant les lettres que vous m'avez escriptes, je vous envoye ung roolle des beneffices non cottisez là où j'ay passé, qui sont de bonne valleur. Il vous plaira en sçavoyr le voulloyr du Roy, car à mon retour cela se pourroyt mectre à execution. Je me envoys à Grace [7], à Vance [8], à Riez [9] et à Senez [10], et de là me retireroy à Aix [11] pour en tirer ce qu'il me sera possible. Mais, Monseigneur, vous plaise entendre qu'il y a près de deux

1. Fréjus, canton de l'arr. de Draguignan (Var).
2. Jean-Baptiste Cibo, évêque de Marseille depuis 1530, sur résignation de son oncle Innocent Cibo.
3. If. La construction du château d'If avait commencé en 1529.
4. Pignans, canton de Besse, arr. de Brignoles (Var).
5. Antoine de Lascaris, de la maison de Tende.
6. Anne de Montmorency, connétable depuis février 1538; il avait épousé Madeleine de Lascaris; par suite l'évêque de Riez était son parent par alliance.
7. Grasse (Alpes-Maritimes).
8. Vence, canton de l'arr. de Grasse.
9. Riez, canton de l'arr. de Digne (Basses-Alpes).
10. Senez, canton de l'arr. de Castellane (Basses-Alpes).
11. Aix-en-Provence.

moys que je suis en ceste commission et n'ay receu du Roy que deux cens livres et m'a cousté du mien ce que je avoys jusques à cent cinquante escuz. Je ne en ay plus. Si vous n'avez pitié de moy, je ne sçay où je en trouverray. Il vous plaira y avoyr esgard et me mander ce qu'il vous plaist que je en face, car aultrement je suis trop loing de mes amys pour en recouvrer d'eulx. Il me deplaist de vous l'escripre, mais neccessité m'y contrainct.

Monseigneur, le commys de maistre Martin de Troyes [1] qui est avecques moy a pour fournyr la somme de deux mil escuz; et si n'ay encores rien receu de l'archevesque de Arles [2], des evesques de Marseilles et de Thoullon [3], ne de l'abbé de Sainct-Victor, qui est monseigneur le cardinal Trivultio, qui se pense exempter pour ce qu'il est protecteur de France et va à l'assemblée [4].

Monseigneur, je supplye, etc. De Frejus, ce v[e] jour de juing 1538.

Vostre humble serviteur,
Lazare de Bayf.

Sur l'activité de Lazare de Baïf dans les années qui suivirent, nous avons fort peu de renseignements et trop succincts : on les trouvera réunis dans les ouvrages cités de MM. Pinvert et Augé-Chiquet [5]. On sait qu'en mai 1540, il fut envoyé au colloque de Haguenau et qu'il en revint, ayant joué un rôle

1. Martin de Troyes, trésorier de l'extraordinaire des guerres. C'est à lui que Baïf devait verser les sommes perçues.

2. Jean II Ferrier, archevêque d'Arles depuis 1521.

3. Agostino Trivulzio, cardinal (1517), évêque de Toulon depuis 1524, protecteur du royaume de France en cour de Rome. Il était également abbé de Saint-Victor (de Marseille) depuis 1531. Il avait été exempté des décimes pour ses bénéfices, en récompense de ses services, par lettre du 6 sept. 1537. *Catalogue*, t. III, p. 387, n° 9292.

4. L'assemblée de Nice où François I[er] et Charles-Quint, séparément, devaient avoir une entrevue avec le pape Paul III, quelques semaines plus tard.

5. L. Pinvert, *op. cit.*, p. 78-81, 120-123 ; M. Augé-Chiquet, *op. cit.*, p. 19.

médiocre, vers septembre ou octobre [1]. En février 1541, il fut chargé de vérifier les titres des usages de la forêt de Blois et le 7 mai suivant il les transmit, à fin d'examen, au siège de la Table de Marbre [2]. A la fin de la même année, c'est du moins Marguerite de Navarre qui nous l'apprend, il aurait eu commission, en compagnie de Jean de Bagis, conseiller au grand conseil, de se rendre à Nérac pour « informer sur le faict de M. de Condom », — Erard de Grossolles, dont Marguerite avait à se plaindre, — « et autres choses concernant le proufict du Roy ». Mais Baïf ne fut pas pressé de partir, — si tant est qu'il ait fait le voyage, — car quelques mois après Marguerite attendait encore l'arrivée des commissaires [3].

A ce moment on constate la présence de notre maître des requêtes en Champagne [4]. Enfin, le 10 juillet 1544, il est chargé de procéder à « l'alienation, vente et engagement des domaines, gabelles, aides et impositions en Languedoil » ; un mois après, par lettres du 24 août, il est désigné, à la place de Martin Fumée malade, et en compagnie d'Antoine et de Guillaume Bohier, pour accomplir le même office en Languedoc et Poitou [5]. Pour les trois années qui lui restaient encore à vivre, nous n'avons plus de renseignement. L'impression qui reste des documents que nous avons analysés comme de ceux que nous avons publiés, — et ce sera notre conclusion, — c'est en somme celle qu'a exprimée Chappuys dans son *Discours de la court* [6] :

> Bayf a bien avecques sa science
> Bon jugement et grande experience.

V.-L. BOURRILLY.

1. Voir, outre l'ouvrage de M. Pinvert, E. Doumergue, *Jean Calvin*, t. II, p. 592-593, 603 ; et V.-L. Bourrilly, *Lazare de Baïf et le landgrave de Hesse*, dans le *Bulletin historique du Protestantisme français*, 1904.

2. *Catalogue*, etc., t. IV, p. 181, n° 11833 (24 février 1540/1), et p. 203, n° 11394 (7 mai 1541). M. Pinvert ne parle pas de cette affaire et M. Augé Chiquet (*op. cit.*, p. 19), trompé par la différence des styles, dit que l'affaire dura plus d'un an.

3. L. Pinvert, *loc. cit.*, d'après Génin, *Lettres de Marguerite de Navarre*, p. 371, 380, et *Nouvelles lettres*, p. 196, 221.

4. L. Pinvert, *op. cit.*, p. 79.

5. L. Pinvert, *op. cit.*, p. 120-123 ; *Catalogue*, etc., t. IV, p. 668, n° 14120.

6. Claude Chappuys, *Discours de la court*, 1543.

LES PLANS DE CATHERINE II
POUR LA CONQUÊTE DE CONSTANTINOPLE

L'impératrice Catherine II a fait deux fois la guerre aux Turcs, la première fois malgré elle, ceux-ci la lui avaient déclarée pour arrêter ses agissements en Pologne ; la paix de Kutchuk-Kainardji mit fin à cette guerre glorieuse pour les armes russes. Irritée par l'annexion de la Crimée et du Kouban, la Porte commença les hostilités contre la Russie une seconde fois en 1787, avant même de déclarer la guerre, et malgré la menace que l'internonce lui avait faite que l'Autriche interviendrait si elle attaquait la Russie. Les défaites de la Porte et l'intervention de la Prusse, de l'Angleterre et de la Hollande amenèrent la conclusion des traités de Sistova (5 août 1791) et d'Iassi (19 janv. 1792). L'Autriche n'acquérait qu'Alt-Orsova et une frontière plus régulière sur l'Unna, la Russie en revanche voyait ses limites portées du Dniepr au Dniestr.

Cet agrandissement était cependant bien en dessous des ambitions et des espérances de l'impératrice. Dès le 13 novembre 1782, elle avait obtenu l'assentiment de Joseph II à la création d'un royaume de Dacie comprenant la Moldavie, la Valachie et la Bessarabie, et à l'érection d'un empire grec à Constantinople pour son plus jeune fils Constantin. L'Autriche devait avoir Chotin, la Valachie jusqu'à l'Aluta, la Serbie, la Bosnie, les possessions de terre ferme de Venise, l'Istrie et la Dalmatie. Venise devait être indemnisée par les îles grecques. C'était l'expulsion des Turcs d'Europe. Les événements militaires de 1787-89 prouvèrent cependant que

la marche vers Constantinople était plus difficile qu'on ne l'avait cru. Les Russes ne parvinrent même pas à faire sur le Danube autant de progrès que dans la guerre de 1768-1774. Les difficultés des transports par terre, les maladies, suite des privations, et la nécessité de garder un littoral s'étendant du Danube au Kouban, réduisaient leurs armées à de faibles avant-gardes lorsqu'elles arrivaient au delà du Danube.

Contre cette difficulté, il n'y avait pas de remède en 1768-1774. C'est seulement après cette dernière date que l'annexion de Nikolaiev et de Sébastopol avait enfin fourni le moyen de créer une flotte russe sur la mer Noire. Mais l'administration n'était pas le côté brillant de Catherine II. La création de cette flotte avança lentement jusqu'en 1787 ; elle fut ensuite poursuivie avec énergie par Potemkine, mais ce n'est qu'en septembre 1791 que la seconde bataille d'Ienikale donna pour la première fois aux Russes une supériorité navale marquée. Néanmoins, en dépit de la faiblesse de sa flotte, dès 1789, l'impératrice avait projeté de faire attaquer directement Constantinople par mer. Le 20 juillet 1790, S. R. Voronzov, ambassadeur de Russie en Angleterre, écrivait de Richmond à son frère : « Le comte de Bezborodko m'avait écrit, l'hiver dernier, qu'à la fin d'avril ou au plus tard au commencement de mai, le prince Potemkine ferait par mer une tentative sur Constantinople. Nous sommes au mois de juillet, nous avons des nouvelles d'Iassy de la fin de juin, et notre armée n'a pas bougé encore [1]. » Le secret sur ses desseins militaires n'était pas une des forces de Catherine II, non seulement tous les principaux diplomates russes en étaient informés, mais même ses ennemis. Le 2 mars 1791, Frédéric Guillaume II écrivait au sultan pour le mettre en garde contre le plan attribué à Potemkine de partir au printemps d'Oczakow pour prendre Varna et ensuite de là se diriger sur Constantinople [2].

1. *Arkhiv kniazia Vorontsova*, 9, 175.
2. Zinkeisen, *Gesch. des osm. Reiches*, VI, 813.

Outre la nécessité de dominer la mer Noire, ces deux guerres avaient prouvé encore que, pour que la Russie pût agir efficacement contre les Turcs, il fallait que les autres puissances fussent occupées. L'intervention de la Prusse, de l'Autriche et de l'Angleterre avait déjà rendu difficiles les négociations en 1772-73. La guerre avec la Suède, l'intervention armée de la Prusse, de l'Angleterre et de la Hollande en 1790-91, avaient mis de nouveau en lumière la nécessité de complications en Europe pour que la Russie eût les mains libres. Les Polonais eux-mêmes avaient profité des embarras de Catherine pour modifier leur constitution le 3 mai 1791. Les troubles causés chez nous par la Révolution avaient procuré leur liberté d'action à tous nos voisins. Catherine, mettant en avant sa haine du jacobinisme, les exhorta à intervenir contre nous et à nous traiter comme elle traitait elle-même les « Jacobins de Pologne ». Le 14 décembre 1791, Chrapowicki, son secrétaire, notait que l'impératrice lui avait dit : « Je me casse la tête pour embarquer les cours de Vienne et de Berlin à intervenir dans les affaires françaises » ; et elle lui faisait écrire au vice-chancelier Ostermann : « Je veux engager ces cours dans les affaires françaises pour avoir les coudées franches. J'ai beaucoup d'entreprises qui ne sont pas terminées et il faut qu'elles soient occupées pour ne pas me gêner [1]. »

Les événements firent ce que les excitations russes n'avaient pu et forcèrent les puissances à s'engager contre la France. Catherine, prétextant ses embarras avec les « Jacobins de Pologne », se garda de les suivre. Elle en profita pour signer avec la Prusse le second partage de la Pologne dont l'Autriche était exclue (23 janvier 1793).

Ce soin de Catherine à éviter ce qui pouvait entraver sa liberté d'action ne pouvait qu'inquiéter la Porte qui avait de plus à refaire et à perfectionner son état militaire pour ne point subir de nouveaux désastres en cas de guerre. Il est dif-

1. Schilder, *Pavel*, I, p. 247.

ficile de distinguer les préparatifs faits pour se défendre de ceux faits pour attaquer. Le vice-amiral Mordvinov, commandant la flotte russe de la mer Noire, écrivait le 23 novembre 1792 à Catherine II : « Les renseignements reçus de Constantinople sur les préparatifs des Turcs et l'armement d'une grande flotte sous le prétexte de soumettre le pacha d'Égypte et les révoltés des autres provinces turques, pourraient bien être dictés par l'intention malfaisante de fondre sur nos ports de la mer Noire et d'anéantir notre flotte en utilisant notre manque de préparation. » L'impératrice, en réponse, ordonna de préparer les navires et les défenses des côtes, puis le 16 (27) janvier 1793, elle écrivit à Mordvinov : « La menace d'une guerre de la part de la Porte parjure remonte à la conclusion de la paix ; de là date la multiplication des arsenaux pour augmenter plus rapidement ses forces navales, portées à 30 vaisseaux de ligne. Elle arme avec l'intention de fondre sur nos provinces. En cas de rupture, notre flotte doit sortir en mai sous le commandement d'Ouchakov pour prévenir les Turcs, leur barrer le chemin entre Bourgas et Constantinople, et les battre, séparément si c'est possible, quand ils iront se réunir dans cette dernière ville. De la rapidité de la sortie de nos navires dépend en grande partie le succès. Pendant que les armées de terre s'avancent lentement et surmontent fatigues et privations, la flotte peut, s'avançant par un chemin plus court, embraser les murs de Constantinople par les flammes de Tchesmé. Des mouvements rapides, inattendus de l'ennemi, des attaques hardies, au moment de l'ouverture des hostilités, le frapperont d'une nouvelle crainte, si importante pour nous. Les Turcs en deviendront aussi timides qu'ils sont actuellement hardis et téméraires ; des victoires remportées au début dépendent presque toutes les suivantes. L'ennemi surpris est à moitié vaincu, particulièrement au commencement des opérations militaires, quand ses marins nouvellement choisis et inexpérimentés, sont inaccoutumés au feu et aux fatigues de la guerre. » Deux millions de roubles furent mis à la dispo-

sition de Mordvinov, tant pour la flotte à voiles que pour celle à rames. L'armement de cette dernière était confié au vice-amiral de Ribas. Il devait, à la première nouvelle d'une rupture, entrer dans les bouches du Danube et s'emparer des rives du fleuve. Deux bataillons de grenadiers furent placés sous son commandement, et vingt-cinq chaloupes cosaques et des vaisseaux restant de l'ancienne flottille de la Méditerranée, lui furent adjoints [1].

Une lettre de Rostoptchine à S. R. Vorontsov, du 9 (20) mars 1794, donne des renseignements intéressants sur le même sujet : « Il semble que la guerre est inévitable pour la Russie, puisque l'impératrice la veut, malgré les réponses modérées et pacifiques de la Porte (au sujet de l'affaire du tarif des douanes). Elle persiste dans l'intention de parvenir à son but et de remplir les gazettes du bombardement de Constantinople. Elle dit, à sa table, qu'elle perdra un jour patience et fera voir aux Turcs qu'il est aussi aisé d'aller à leur capitale que de faire le voyage de la Crimée. Elle accuse même quelquefois le prince Potemkine de n'avoir pas exécuté son projet et d'avoir manqué de bonne volonté, *car il ne fallait que cela*. D'un autre côté, elle désire assurer la Valachie et la Moldavie au grand-duc Constantin et le faire régner par là. Mais ce qui rend la guerre encore plus probable, c'est le désir qu'a le comte Zoubov de commander l'armée [2]. »

Une autre lettre de Rostoptchine au même, du 8 (19) décembre 1795, contient aussi quelques détails intéressants : « Un certain Wolan (*ou* de Volland), officier du génie, qui accompagna M. Koutouzov à son ambassade de Constantinople, chargé de lever des cartes du pays, est revenu avec le fruit de ses travaux. Il a apporté des plans superbes et un projet avec lequel trois colonnes parties, l'une de Bender, l'autre de Jassy, la troisième d'Oczakow, et soutenues par une flottille nombreuse, doivent arriver au mois d'août à Constan-

1. Skalovski, *Ouchakov*, I, 205-206.
2. *Arkh. Voronts.*, 24, 260.

tinople, ne mettant que trois mois de marche. Ce projet est si beau et si facile qu'on se propose de le réaliser à la première occasion. En attendant, Wolan a eu la troisième croix de Wolodimer et une gratification en argent [1]. »

Ces idées étaient d'ailleurs courantes en Russie à cette époque : en août 1793, lorsque la Porte augmenta les droits de douane au-dessus des 3 °/₀ que devaient payer les Russes, Markow (le second membre du Collège des affaires étrangères) avait esquissé le plan de se tenir sur la défensive sur terre avec de grosses masses de troupes et d'aller par mer droit sur Constantinople d'où l'on pouvait facilement s'emparer de tout l'Empire [2]. Le mot de Souvarov à Catherine II : « Donnez-moi 30.000 hommes et je conquerrai Constantinople » doit vraisemblablement trouver son explication dans un plan de ce genre.

Les desseins de Catherine avaient toujours pour base l'entente avec l'Autriche. Plus cette dernière puissance était accaparée par la guerre avec la France et inquiétée par la conduite égoïste de la Prusse, et plus elle se sentait forcée de satisfaire la Russie pour s'appuyer sur elle. Dès le 18 décembre 1793, Thugut chargeait Cobenzl de déclarer que l'Empereur doit surtout chercher ses garanties « dans la noble loyauté du gouvernement russe », et toute sa correspondance est pleine d'affirmations de la « déférence de l'Empereur pour les avis et les désirs de l'Impératrice ». Catherine se rapprochait d'autant plus de l'Autriche que cette puissance restait forcément empêtrée dans la guerre contre la France, tandis que la Prusse, pour avoir les mains libres comme la Russie, cherchait à faire la paix avec nous. Au lieu (comme le voulait Bezborodko), de faire reconnaître par la Prusse et l'Autriche la part de la Russie dans le dernier partage de la Pologne et de les laisser se disputer le reste, elle signa avec l'Autriche un traité fixant les

1. *Arkh. Voronts*, 8, 119.
2. Zinkeisen, *Gesch. des osm. Reiches*, VI, 877.

trois parts et força la Prusse à l'accepter, ce qui valut à l'Autriche les palatinats de Cracovie et de Sandomir. En échange, elle fit signer par l'Empereur des articles secrets portant 1° la reconnaissance de la convention du 12 (23) janvier 1793 relative au second partage de la Pologne au profit exclusif de la Russie et de la Prusse ; 2° l'extension au cas d'une attaque prussienne de l'alliance austro-russe contre la Porte ; 3° la confirmation des engagements contractés par Joseph II en 1782 pour le partage de l'Empire ottoman.

En discutant ces articles avec Markow, Cobenzl lui fit observer qu'il était sans instructions pour la clause n° 3 dont on n'avait jusqu'alors fait aucune mention. « Je vous avouerai ingénuement, répondit Markow, qu'aucun de nous n'avait le projet de l'insérer; c'est une idée personnelle à l'impératrice sur laquelle elle vient de me donner des ordres et à quoi elle tient essentiellement. »

Cobenzl signa *sub spe rati*. « Entre temps, écrivit-il à Thugut, et par l'occupation de la Crimée, et par la paix de Jassy, la Russie a acquis pour elle tout ce qui devait lui revenir en propriété, tandis que, grâce aux malheurs que nous avons éprouvés, nous sommes restés dans notre ancienne position vis-à-vis des Turcs... Il me paraît, dans le fait, avantageux pour notre cour que l'Impératrice, en nous assurant son adhésion et son concours au lot important que nous convoitons sur l'Empire Ottoman, veuille bien de son côté ne plus faire de conquêtes pour elle, et en cas de grand succès, établir un Empereur grec et un roi de Dacie dans les belles contrées qu'il serait difficile de l'empêcher de garder pour elle-même. Tout le ministère russe, sans exception, désapprouve ce projet de l'impératrice ; il le croit d'autant plus contraire aux intérêts de la Russie que, s'il pouvait jamais réussir, il faudrait d'abord que ce puissant empire s'épuise pour soutenir des souverains de sa création qui, une fois bien établis, deviendraient pour lui des voisins plus redoutables que les Turcs, sans que les liens du sang empêchent les guerres,

suite naturelle du voisinage. Ce grand projet, enfanté par l'Impératrice elle-même, a toujours été son idée favorite et le pivot principal de la réunion des deux cours impériales ; il serait dangereux par conséquent d'y faire des objections d'autant plus inutiles que le cas est encore bien éventuel, et que, s'il n'a pas lieu pendant la vie de l'Impératrice, il ne s'exécutera probablement pas sous le règne du grand-duc, qui y est absolument contraire [1]. »

L'Empereur signa le traité, mais assurément, par nécessité et pour retenir la Russie d'agir seule pendant qu'il était complètement occupé par la France. La crainte de voir Catherine commencer la guerre contre le Turc revient comme un refrain dans la correspondance de Thugut.

Les négociations avec l'Angleterre et la politique de cette puissance constituaient pour Catherine une autre face du problème, et par suite les rapports des diplomates anglais sont pour nous une source précieuse de renseignements. Les menaces de Pitt en 1791 avaient vite été oubliées, en apparence au moins. L'usurpatrice du trône de Russie se portait en champion de la légitimité et excitait les rois à combattre les Jacobins. Dès le 29 décembre 1792, Grenville écrivait à Auckland que « les ouvertures russes communiquées par Whitworth sont un événement très important ; améliorées, elles peuvent conduire aux plus heureuses conséquences ». Mais les négociations devaient être laborieuses. En mars 1793, le duc de Richmond écrivait à lord Grenville que Woronzow (l'ambassadeur russe à Londres) déclarant qu'il avait ordre de refuser un secours en troupes de terre et n'offrant que des vaisseaux dont l'Angleterre n'avait pas besoin, il convenait de transférer la négociation à Saint-Pétersbourg. On ne signa le 25 mars à Londres qu'une déclaration de l'intention des deux pays d'agir en commun contre la France. La négociation transférée à Saint-Pétersbourg n'y marcha pas plus vite. Whitworth

1. *Archiv für Kunde österr. Geschichtsquellen*, 42 Bd., 80.

écrivait le 20 (31) janvier 1794 à lord Grenville : « Je ne serais pas surpris si le renseignement que je vous ai donné il y a quelque temps au sujet des mesures que cette cour veut prendre pour amener l'indépendance de la Moldavie se confirmait. On a toujours la pensée qu'une députation de cette province doit venir demander à être placée sous la protection de l'impératrice [1]. » Il en concluait qu'il devait se défier de ceux auxquels il avait affaire et ne signer qu'un traité nettement avantageux.

Le 14 (25) février 1794, il communiquait encore à Grenville les difficultés que la question turque entraînait dans les négociations au sujet d'une alliance anglo-russe. Il éprouvait des scrupules à céder aux vœux de la Russie et à faire dépendre le secours qu'elle devait fournir contre la France dans cette guerre du fait qu'il n'y aurait pas de guerre russo-turque. « D'après les meilleurs renseignements, écrivait-il, les Turcs ne pensent point actuellement à attaquer les deux cours impériales s'ils n'y sont pas absolument forcés par celle de Saint-Pétersbourg. Mais la crainte n'est que trop fondée que si l'impératrice voit à la fois l'occasion favorable d'exécuter ses plans contre les Turcs et ensuite la possibilité de se soustraire à ses engagements contre nous, elle préférera la guerre avec la Porte à une participation à notre guerre actuelle. Je suis donc forcé de demander la suppression de cet article avec plus d'opiniâtreté que je ne le ferais si j'étais convaincu de la droiture de ces gens-là. Malgré la saison avancée, je préfère laisser Votre Excellence décider elle-même plutôt que de m'exposer au danger de payer sans obtenir la chose. Dans tous mes entretiens avec les ministres de l'Impératrice, je me suis efforcé de leur faire saisir d'une part, les dangers d'une guerre avec la Porte, de l'autre, que les avantages territoriaux qui en résulteraient pour eux ne pouvaient être mis en comparaison avec le danger auquel l'Europe et eux-mêmes seraient exposés si de nouveaux systèmes venaient à s'établir et servaient avec

1. Ernst Hermann, *Dibl. Corr.*, p. 438.

succès à la chose dont l'anéantissement devait être le vœu de l'Impératrice comme c'était son intérêt. Ils m'ont assuré que lors de la discussion de ce point dans quelques jours, on me donnerait satisfaction. Mais Votre Seigneurie peut se fier à moi : seul un secours effectif dans la guerre actuelle, un secours ne dépendant pas d'un événement ultérieur et encore moins de la simple crainte d'une guerre avec la Porte, peut me donner satisfaction... Je suis d'autant plus disposé à être méfiant à l'égard de cette cour que j'ai de bonnes raisons de croire que l'on a fait espérer à la cour de Vienne un dédommagement en Valachie en place de ce qu'elle revendique en Pologne. On n'a rien omis pour apaiser les craintes de l'Autriche et on a présenté les préparatifs faits ici comme répondant au danger menaçant les deux alliés. L'impératrice a fait la proposition de se charger de la défense des frontières jusqu'à Widdin ; mais elle compte encore plus sur le succès de son grand projet : l'envoi de sa flotte et de son armée par le détroit jusqu'à Constantinople pour dicter la paix sur les murs du Sérail. Votre Seigneurie sait depuis longtemps que c'était le plan favori de l'Impératrice. J'espérais qu'à raison des grands événements actuels on l'aurait abandonné, mais je crains d'avoir eu trop de confiance dans la modération de cette princesse ou plutôt de son entourage [1]. »

1. Hermann, *Dipl. Corr.*, p. 440-442. — Le 3 février 1794, Frédéric Guillaume II écrivait à Lucchesini : Les corps d'armée des généraux Dolgorouki et Souvorow en Ukraine et en Crimée, chacun de 60.000 hommes, doivent se tenir prêts à marcher au premier signal ; on établit des magasins à Kaminiec, Vilna et Kovno. Le général Igelström a dit à M. de Buchholz qu'il savait que l'Empereur avait fait part à l'Impératrice de sa crainte que les Turcs puissent l'inquiéter en Bosnie et que cette souveraine, fidèle à ses engagements, avait fait faire des représentations à la Porte, et les appuierait par des troupes si l'on n'en tenait pas compte. — Le 21 fév./4 mars 1794, Goltz écrivait de son côté de Saint-Pétersbourg : « On semble avoir résolu la guerre contre la Turquie, car, indépendamment des préparatifs militaires, les soupirs du comte Ostermann et le congé de six semaines du prince Bezborodko pour un voyage à Moscou, prouvent suffisamment que l'on a rejeté l'opinion de ces deux ministres et que l'un comme l'autre veulent se soustraire aux suites malheureuses que cette guerre peut avoir.

Les mêmes sentiments persistèrent chez les Anglais en 1794 : le 25 août, George III écrivait à Lord Grenville : « Les conseils de la Russie engageant la Prusse à se tenir tranquille, c'est tout ce que le Nord peut nous fournir d'assistance [1]. » Encore le 6 janvier 1795, Whitworth écrit à Grenville : « Je suis convaincu que si l'Impératrice donne enfin son assentiment à ce que nous considérons comme la base du traité, ce ne sera pas par excès de zèle, mais pour assurer à ses nouvelles positions en Pologne la garantie de S. M. Britannique [2]. » Mais le 31 janvier 1795, « les événements survenus en Hollande ayant entièrement changé l'état de la guerre », Whitworth se présenta au vice-chancelier et commença par lui dire que les circonstances exigeaient la prompte signature du traité d'alliance et que le gouvernement anglais reconnaissait que le concours de la Russie lui serait tout aussi utile s'il était prêté

Le comte Markow est sans doute le grand mobile de cette entreprise. Il a échauffé la faible tête du favori et l'Impératrice s'est laissée facilement entraîner à exécuter le dessein qu'elle a si longtemps couvé. On dit que le plan d'opération est d'occuper simplement les frontières et d'envoyer la flotte droit sur Constantinople dont on considère la conquête comme sûre. Pour séduire l'Autriche, on lui a promis de faire avancer un corps d'armée jusqu'à Widdin et l'on fait semblant d'être persuadé que ce lui sera facile de défendre ses frontières depuis là jusqu'à l'Adriatique avec ses propres troupes. » — Le fait de l'évacuation partielle de la Pologne au commencement de 1794 et de la concentration des troupes russes dans le sud est attesté par diverses sources. L'absence de préparatifs maritimes simultanés de la Russie, attestée par de nombreuses correspondances contemporaines, n'est pas une preuve bien forte de l'absence d'idée aggressive contre la Porte à cette époque chez Catherine. L'insouciance et l'incurie administratives sont une des caractéristiques de son règne, si remarquable par l'habileté de sa diplomatie. La souveraine qui avait conçu le plan hardi d'une attaque directe de la flotte russe sur le Bosphore se contentait de 15 vaisseaux dans la mer Noire (dont 8 seulement en bon état). La Porte, dès janvier 1793, avait formé le plan d'en avoir 30 ; le 16 (27) novembre 1794, l'ambassadeur de Russie à Constantinople écrivait à S. R. Vorontsov que ces 30 vaisseaux, les Turcs « les auront dans trois ans, même plus tôt, mais des vaisseaux bien conditionnés, d'une bonne construction, bien armés, et une artillerie bien servie » (*Arkh. Voronts.*, 14, 36).

1. Mss. of J. B. Fortescue, II, 265.
2. Hermann, *Dipl. Corr.*, 508.

par une escadre et non par des troupes de terre. En vue de ce qui précède, la cour de Londres renonçait à son exigence d'un secours de troupes immédiat et demandait que l'on en finisse au plus vite avec cette affaire. Whitworth se hâtait tellement qu'il signa le traité sur-le-champ et pria le vice-chancelier d'en envoyer un exemplaire à Londres avec les ratifications de la Russie.

Aux termes de cet acte, les deux états se garantissaient leurs possessions actuelles et celles qu'ils pourraient acquérir par des traités; s'il arrivait cependant que l'un d'eux fût attaqué par mer ou par terre, l'autre devait lui prêter, dès que la réquisition lui en aurait été faite, les secours qui y étaient stipulés. Le secours russe dans la guerre actuelle doit être de 12 vaisseaux et 6 frégates. Par un article séparé et secret, S. M. Britannique admettait comme casus fœderis toute guerre *défensive* que la Russie aurait à soutenir contre la Porte, s'engageant à y coopérer en accueillant les escadres russes dans ses ports, en leur accordant aux prix courants tous les moyens de ravitaillement, de radoub et d'équipement dont elles pourraient avoir besoin, et en contenant les autres puissances qui voudraient troubler leurs opérations tant par un langage ferme que par des démonstrations effectives [1].

Il ne paraît pas que Catherine se soit exagéré l'importance de ce traité purement défensif. Le secours promis fut, il est vrai, envoyé en 1795, sous le commandement du vice-amiral Khanykov, mais il fut rappelé en juillet 1796. « Je me suis acquitté dès hier soir de votre commission pour M. de Woronzow », écrivait en août 1796 Starhemberg à Grenville. « Il sent comme vous et moi combien le procédé de sa cour est affreux et déplacé [2]. » A Saint-Pétersbourg, on déclara, après réclamation de l'Angleterre, qu'il y avait eu malentendu, que l'on n'avait rappelé l'escadre que pour substituer de nouveaux navires aux anciens, et on envoya à

1. Martens, *Traités de la Russie*, II, 282.
2. Mss. of J.-B. Fortescue, III, 234.

Khanykov qui se trouvait à Copenhague, l'ordre de renvoyer en Angleterre les vaisseaux en bon état, soit sous son commandement, s'ils étaient assez nombreux, soit sous celui d'un de ses subordonnés, si ce n'était pas le cas. En exécution de cet ordre, le contre-amiral Makarov retourna en Angleterre avec trois navires, deux frégates et un transport, auxquels se joignirent plus tard deux frégates envoyées en Écosse [1].

Le 17 (28) sept. 1795, l'Angleterre adhéra aux engagements du traité d'alliance entre ses hauts alliés « pour autant qu'ils sont conformes à ceux qui sont stipulés dans ses traités particuliers avec chacun d'eux ». C'est ce qu'on appela la Triple Alliance. Elle était dirigée presque autant contre la Prusse que contre la France.

Si les affaires de Pologne avaient été réglées définitivement en octobre 1795, en revanche dès la fin de cette année, la guerre commençait avec la Perse, la Russie s'étant décidée, un peu tard d'ailleurs, à soutenir son vassal le roi de Géorgie, Héraclius. En vain celui-ci avait réclamé dès le printemps des secours à Hudowiczqui commandait la ligne du Terek-Kouban. Les Persans avaient pu prendre Tiflis en septembre et emmener 60.000 esclaves sans qu'un seul Russe fût mis en mouvement. La direction de cette guerre fut confiée à Valérien Zoubov. La veille de son départ, en février 1796, il déclara que si ses projets réussissaient, il ne reviendrait pas avant cinq ans. On parlait d'aller jusqu'à Ispahan. En fait, le gros des Russes s'arrêta au confluent de l'Arax et du Kour pour y attendre l'attaque d'Aga Mohammed, le souverain de la Perse.

Les victoires des Français, au printemps de 1796, amenèrent de nouveaux développements de la politique de Catherine II. Aux demandes de secours de l'Autriche, demandes fondées en droit aux termes des traités d'alliance depuis que les Français avaient envahi le territoire allemand de cette puis-

1. Miliutin, *Geschichte des Krieges im Jahre* 1796, p. 12 et 300. Veselago, *Krotkaa Istoriia rousskago flota*, p. 215.

sance, l'Impératrice avait longtemps opposé l'impossibilité où elle se trouvait de les accorder. Elle représentait que la Galicie et la Pologne étaient encore troublées par des symptômes d'agitation qui ne manqueraient pas de prendre un caractère menaçant dès que les armées russes évacueraient la Pologne pour aller faire la guerre à la France. Au surplus, le gouvernement russe donnait à entendre que l'Autriche n'était pas à l'abri d'une attaque de la part de quelque puissance voisine que ce soit (dépêches du 4 mai et du 9 juin 1796).

Mais plus la cour de Vienne essuyait de revers, moins elle accordait d'importance à ces explications. Le baron Thugut finit même par déclarer ouvertement à l'ambassadeur de Russie « que toutes ces appréhensions au sujet des troubles en Galicie étaient sans nul fondement ». Il insistait donc sur l'accomplissement du traité d'alliance en renouvelant ses demandes d'un secours effectif. « Il faut, écrivait-il à Cobenzl, le 18 août 1796, que l'on sache enfin d'une façon sûre ce qu'on peut espérer du bon vouloir de la Russie. » A peine cette dépêche était-elle partie que Thugut en recevait une du 11 août annonçant que Catherine était prête à envoyer 60.000 hommes au printemps. Elle n'exigeait en échange que de gros subsides anglais, mais aucun programme de contre-révolution. Elle formait seulement le vœu de voir les puissances alliées tâcher d'engager la Prusse à se joindre de nouveau à la coalition. Elle en fit la proposition à Berlin en septembre, insistant péremptoirement sur une réponse immédiate, mais sans réussir à faire sortir le gouvernement prussien de sa réserve, il lui promit seulement de « contempler de loin ses efforts généreux ». D'ailleurs les choses n'allaient pas sans difficultés même avec l'Angleterre et l'Autriche. Si le 19 octobre, le cabinet anglais, obligé par la guerre avec l'Espagne d'évacuer la Corse, envoyait en offrir la souveraineté à Catherine, en revanche, le 16 novembre, Starhemberg protestait auprès de Grenville sur ce que l'on constituait les subsides de la Russie aux dépens de ceux donnés à l'Autriche.

« Nous nous verrons forcés d'agir avec une efficacité proportionnée à la façon dont on veut nous restreindre », lui écrivait-il. Les négociations de Malmesbury à Paris inquiétaient aussi Thugut au point qu'il demandait le 30 novembre 1796 si l'impératrice jugeait la continuation de la guerre possible dans le cas où l'Angleterre refuserait de faire savoir ses intentions sur la question d'une paix séparée. Markow, de son côté, se préoccupait d'un projet de cession du Hanovre à la Prusse pour la décider à agir contre la France (10 août) et Thugut enfin demandait à Eden qu'on ajoute aux Pays-Bas autrichiens Liège et la Flandre hollandaise (16 novembre) ou qu'on effectue l'échange avec la Bavière. Le ministre autrichien était saisi d'un accès de colère quand le 26 novembre suivant Morton Eden lui parlait de céder la Belgique à la Prusse : « Et la compensation de la Bavière ! », s'écriait-il. Cependant Whitworth et William Eton, dans des lettres écrites après la mort de Catherine II, ne semblent pas douter de son intention d'intervenir contre la France. « Mais que ses plans contre la Turquie, dit Eton, restèrent sans changements jusqu'à la fin de sa vie, cela ne peut souffrir aucun doute. Un des motifs qui portèrent l'Impératrice à intervenir fut la crainte de la paix. Elle voulait effectuer son plan pendant la guerre actuelle. Le corps de troupes qu'elle offrait n'aurait pas, pensait-elle, tellement affaibli son armée qu'elle ne pût en même temps exécuter son plan, et d'ailleurs elle levait 150.000 recrues [1]. » Les papiers publiés jusqu'aujourd'hui, sans infirmer ces vues de William Eton, ne les confirment pas non plus ; ils ne permettent pas non plus de voir jusqu'où Catherine entendait aider l'Autriche contre la France, ni par quelles garanties elle entendait s'assurer que cette puissance et l'Angleterre ne lui fausseraient pas compagnie dans une guerre contre la Turquie comme elles le firent à l'empereur Nicolas en 1854. L'ajournement de l'opération

1. Hermann, *Dibl. Corr.*, 602.

contre les Turcs n'eut pas signifié son abandon. L'impératrice, alors âgée de 67 ans, croyait avoir du temps devant elle. Elle avait toujours dit qu'elle vivrait 80 et quelques années. Elle pouvait faire une petite diversion du côté de la France pour revenir ensuite à la Turquie, d'autant qu'elle voulait peut-être d'abord fort sagement finir la guerre avec la Perse. Mais l'exécution du plan des trois royaumes n'en était pas moins son but principal. Alexandre devait avoir la Russie, Constantin Constantinople et l'Empire grec. Quant à la Dacie, Catherine avait été longtemps à ne savoir qu'en faire parce qu'elle n'avait que deux petits-fils ; aussi, en réclamait-elle avec insistance un troisième à sa belle-fille Marie Feodorovna, et sa joie fut immense quand, après quatre naissances de filles, cette princesse accoucha le 25 juin 1796 de l'enfant qui fut Nicolas Ier. Elle avait enfin son roi de Dacie. Leur père Paul Ier devait être déshérité. La mort inopinée de Catherine, le 17 novembre 1796, lui conserva le trône.

Émile Laloy,
Conservateur-adjoint au Département des imprimés de la Bibliothèque nationale

UN RÉGIME DE SANTÉ DU XVe SIÈCLE POUR LES PETITS ENFANTS, ET L'HYGIÈNE DE GARGANTUA

La pédagogie moderne a loué maintes fois le *Gargantua* de Rabelais d'une composition si nette, d'une part le tableau satirique de l'enseignement purement verbal, mnémonique du moyen âge, de l'autre le plan de l'éducation nouvelle qui fait appel à la raison et donne aux sciences leur part légitime. Mais ce beau livre a un singulier début, ou, pour parler comme Rabelais, cette « belle robe d'or triumphante [1] », une bordure « de... boue » un peu large, toute une série de chapitres parfaitement ignobles sur l'hygiène des tout petits enfans. Qu'en faire de ces chapitres ? Il n'est plus question de les louer, mais de passer vite, en plaidant les circonstances atténuantes ou les droits de la bonne nature : « Négligeons les folies du début, la naissance de Gargantua par l'oreille gauche, la description de sa layette, les premiers signes d'intelligence qu'il donne à son père Grandgousier dans un chapitre dont on ne peut pas même rappeler le titre. De trois à cinq ans, il passe son temps comme les enfants du pays, « a boire, manger et dormir, a manger, dormir et boire, a dormir, boire et manger ». Rabelais, qui jusqu'à sa mort n'a dédaigné aucune de ces trois choses, ne semble pas trouver mauvais cet épicurisme de la première enfance. Gargantua ne tardera pas, d'ailleurs, à rattraper le temps perdu [2]. » Cette explication, que nous empruntons à un livre de pédagogie très connu, et pour ainsi dire classique, est ingénieuse, mais tient-elle vraiment compte des faits ? Le bons sens indique que

1. *Pantagruel*, chap. v, fin.

2. G. Compayré, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le XVIe siècle*, Paris, Hachette, 1879, tome I, p. 62.

jamais, à aucun moment du moyen âge, les petits enfants, surtout ceux des rois, n'ont pu être élevés avec une telle incurie. Un texte inédit du xv^e^ siècle qu'on pourrait rapprocher de beaucoup d'autres, va nous montrer qu'en fait ils étaient élevés avec les plus grands soins. Ces précautions et règles d'hygiène, personne ne les ignorait, le médecin Rabelais moins que tout autre. Si, les connaissant, il en a pris juste le contre-pied, c'était à dessein, et les « folies » qu'on nous dit de négliger ont une raison qu'il est possible d'entrevoir en comparant le *Pantagruel* au *Gargantua*.

Commençons par imprimer et dater au moins approximativement le petit traité d'hygiène infantile annoncé. Le manuscrit 776 de la Bibliothèque de la ville de Valenciennes (petit in-folio sur papier, relié en veau, écriture cursive gothique à longues lignes du xv^e^ siècle) provient de la famille des Croy, les serviteurs dévoués des ducs de Bourgogne. Il contient seize pièces diverses, en prose et en vers, la plupart connues et disséminées sur presque toute la durée du xv^e^ siècle. Il suffira d'y signaler :

1° en tête, fol. 1-44, un extrait des Mémoires d'Olivier de la Marche, — livre II, chap. IV.

2° fol. 113 verso-124 v°, n° 11, une Moralité du poète Michault Taillevent jadis signalée par M. Émile Picot dans la *Romania* et que j'ai l'intention de publier.

Comme cette Moralité est consacrée au traité d'Arras (1435), et que la publication des Mémoires d'O. de la Marche est de l'extrême fin du xv^e^ siècle, il s'ensuit que notre petit traité d'hygiène (n° 7, fol. 91-92) est compris entre ces deux dates, et qu'il a vraisemblablement servi aux petits princes de la maison de Bourgogne. La langue très simple, et qui n'a rien de commun avec celle des grands rhétoriqueurs, paraît appartenir plutôt au commencement qu'à la fin du xv^e^ siècle, mais cette simplicité s'explique tout naturellement dans un traité technique, et ne permet pas, semble-t-il, une datation précise. En tout cas le texte très clair ne demande que quelques notules.

Sy commenche le régime et l'ordonnanche comment l'en doit nourrir enfans de roys, de princes et de tous grans seigneurs jusques a l'eage de V ou de VJ ans.

Et premiers l'enfant doibt estre en chambre dont les fenestres soient vers Orient, en air assés net et cler, et en moyen estage, bien fermez contre fors vens.

Item ne soit hasté de le faire aler [1] jusques ad ce que Nature l'adonra.

Item ne soit point souvent bagnié [2], mais soit lavé tous les jours en eaue douce et de moyenne chaleur.

Item son desjuner soit d'un oef bien froit et mollet ou d'une pomme cuitte avec ung pau de pain tendre, non chault, tirant sur le blanc.

Item ne soit point acoustumé de mengier planté de soupes, et par especial a autre heure qu'au disner.

Item a son disner, pour potage, prendra de l'eaue d'un chappon, de l'eaue de veau, de l'eaue d'un trumeau [3] de boef frés, de l'eaue d'une poulle, ou de puree, avecques ung peu de verjus et de saffren, ou de lait d'anesse boully ou de chevre, ou de blanc mengier d'amandes ou de collés [4] de poullailes ou de pertris, ou d'escreviches, ou de perques [5] avecques ung peu de souppes.

Item soient ces chars tresbien cuittes et tresbien menuement taillies, tellement qu'il n'ait paine de les machier, et lui soient baillies avecques ung peu de licqueur comme avec sause sans gingembre, ou avecque son potaige; et soient toutes ces chars jeunes et tendres, perdris, faisans, plouviers, widecos [6], alouettes, poucins, gelines, moutons, veau, chevreau, lappreux, et seront ces chars [nectes] [7], et soit bien adverti cellui qui taille sa char qu'il n'y ait nul osselet.

Item les oeufz frois et mollés lui sont tresbons, pochés en l'eaue, ou au beurre, et cuis en l'eaue avecques les cocquilles ou es breses. folio 91, v°

1. Marcher.
2. Les bains trop nombreux affaiblissent.
3. Jarret.
4. Coulis, sorte de consommé. Voir le *Ménagier de Paris*, II, 5.
5. Perches.
6. Ancien nom de la bécasse.
7. Le mot a été sauté dans le manuscrit.

Item ne soit point induit a plenté mengier et soit acoustumé de pau boire et a petis trais.

Item doibt boire eaue boullie et chucree, assaouree [1] et coulouree d'un peu de vin franchois de moyenne couleur, et doit souffir de la VJ^e^ partie.

Item ne doibt guerres user de poisson, soit en temps de char ou de quaresme, car il seroit trop fleumaticque, et de ceulx qui mains nuisent sont vendoises, perques, becquereaux [2], escreviches et leurs piés, et de mer les solles, les rougés, lesquelz soient bien menus despechiés et bien nettoyés de arestes.

Item, au lever de table, on lui peut donner les bors d'une poire, comme dit est, et la moitié d'une pomme cuitte bien chucree, et boyve, ainsy que dit est, s'il a soif [3].

Item au soupper souppe, ainsi que est dit du disner, sans potage, ou bien peu.

Item soit gardé de dormir sur jours, sinon es loingz jours d'esté.

Item, doit disner a X heures, souper à VJ [4], couchier à X, et dormir le matin jusques a VII ou a VIII heures.

Item, se ses dens lui font dolleur au saillir des gengives, soient les gengives ointes et doulcement frottees de la cervelle d'un lievre rotty ou de sain de chappon.

Item, se il avoit faulte d'aller a chambre, soit boutté ung petit lardon bien maigre en son siege, ou une treue [5] de beite, ou une tige de mauve, gressee d'un peu de beurre ou d'huille d'ollive.

Item et entour lui soient joyeuses gens qui chantent souvent, et jouent de harves, de douchannes [6], fleutes et autres bas ins-
fol. 92, r° trumens. Et meismement doit bien estre advisé que sa nourice soit joyeuse et son lait floris.

Item soit bien advisé qu'il ne soit vestu ne chauchiet estroit, et soit bien gardé du froit, et est bon qu'il ait une chemise d'escar-

1. Acidulée.

2. Petit becquet ou saumon. *Becquereau* manque dans Godefroy.

3. On a reconnu le vieux dicton : Une poire demande à boire.

4. Et encore cet autre :

Lever à six, diner à dix,
Souper à six, coucher à dix
Fait vivre l'homme dix fois dix.

5. C'est évidemment la côte ou la nervure médiane de la bette ou carde poirée, mais on ne trouve pas dans Godefroy le mot *treue* ou *creue* avec ce sens.

6. Doucainne, doucine, sorte de chalumeau ou hautbois.

latte dessus la sienne en yver, et en esté de fin blanchet. Et soit sa teste bien couverte d'un beguinet d'iver, et d'un bonnet double par nuit ; et de jor, d'un petit chapperon doble pour le garder d'enrumer.

Car enfant naturelement tirent au fleumaticq de legier, et quant la reume leur descent sur le pomon, et ils ne scevent crachier, pour ce advient que ilz en estaingnent maintes fois.

Cy fine le regime des josnes enfans des Princes.

Il suffit de lire ces lignes pour se convaincre que le médecin, leur auteur, aimait les petits enfants, et qu'il savait les traiter et approprier ses soins à leur âge. L'enfant dont il s'occupe doit avoir un an, sinon davantage, puisqu'il ne prend plus exclusivement de la bouillie, ou qu'il n'est plus « élevé au petit pot », comme on disait jadis, d'où la variété de son alimentation. Si l'on en avait la place et le loisir, on montrerait facilement que plusieurs de ces prescriptions ne sont pas nouvelles, mais se retrouvent déjà bien antérieurement dans l'éducation du petit duc de Ponthieu, le futur roi Charles VII, laquelle a été minutieusement décrite par Vallet de Viriville et par du Fresne de Beaucourt d'après les comptes authentiques. Ainsi pour les précautions contre le mauvais air et contre le froid, indispensables dans ces grandes salles mal fermées, aux grands murs blancs, revêtus par intervalles de tapisseries. Les fenêtres du petit Charles VII sont feutrées et ses berceaux munis d'écrans, sans compter les paravents. Ainsi encore la mention des harpes et des flûtes qui doivent réjouir les petits ducs de Bourgogne, et qui font penser, à tort du reste, à un passage célèbre de Montaigne, puisqu'il s'agit ici de distraire, d'éveiller, et non de réveiller. A moins d'un an, Charles VII avait déjà lui aussi ses joueurs de harpes [1]. Mais la musique qu'on fait aux petits enfants leur est peut-être moins agréable

1. « A. Perrin Chappecel, pour une harpe prinse et achetée de lui par le commandement et ordonnance de la Royne [Isabeau de Bavière] et delivree aux gens de Mgr de Ponthieu pour en jouer devant ledit seigneur, pour ce le XVe jour de fevrier l'an mil CCCC et trois, XXXVI sols parisis. » (Archives Nationales, KK 43, folio 88 vo.)

que celle qu'ils font eux-mêmes, et cela aussi était prévu dans l'éducation du petit roi :

A lui (Jehan Clerbout orfèvre) pour un petit chauderon de laitton qu'il a baillié et livré pour faire jouer et esbattre le dit seigneur, lequel estoit mal disposé. Pour ce, par marché à lui fait, le derrenier jour de juing (1404) XII s. par. (Arch. Nat. KK 43, fol. 90 v° 91 r°).

C'est assez dire que la layette n'est pas négligée, et que le même petit roi possède, comme les ducs de Bourgogne, un nombre déraisonnable de chemises en escarlatte vermeille de Bruxelles, de béguins, béguinets et autres fanfreluches. Ainsi en 1400 comme en 1500, les petits enfants des rois et des princes étaient élevés avec le plus grand soin, rien n'était abandonné au hasard, c'était un véritable luxe de précautions et de minuties. Faut-il remonter plus haut dans le moyen âge ou descendre plus bas, citer les prescriptions de Raymon Lulle sur la nourrice, la nourriture et l'éducation des petits enfants dans la 1re partie du livre de Blaquerne, ou le beau manuscrit [1] bien contemporain de Rabelais, celui-là, qui fut offert à Louise de Savoie et au roi François Ier pour l'éducation du dauphin François ? A quoi bon ? Il vaut mieux expliquer le plus brièvement possible pourquoi le début du *Gargantua* est si fort éloigné de la réalité, ou plus précisément pourquoi Rabelais qui cite et critique si exactement les livres d'enseignement du moyen âge, le *Donat*, le *Facet*, l'*Alanus in Parabolis* etc., feint d'ignorer tous ses traités d'hygiène.

Commençons par le *Pantagruel* qui, très vraisemblablement composé et publié avant le *Gargantua*, suit immédiatement les *Grandes chroniques gargantuines* et emploie les mêmes procédés de grossissement et d'exagération faciles. Si les manuscrits de

1. *Les triumphes des vertus*, manuscrit signalé, et longuement décrit et analysé par Paulin Paris, *les Manuscrits de la Bibliothèque du roy*, I, 286, 290 et IV, 136.

la vieille comédie de Guillaume de Blois [1], l'*Alda*, n'étaient pas si rares, on pourrait croire que Rabelais y a pris la scène initiale, celle du père qui ne sait s'il doit se désoler de la mort de sa femme ou se réjouir de la naissance de son fils. Quoi qu'il en soit, le voilà « né a tout le poil » le beau fils auquel il faut 4600 vaches pour l'allaiter ; il est si goulu qu'il commence par en dévorer une, et il continue par l'ours venu pour le lécher. Ce sont là plaisanteries banales sur l'appétit colossal des petits géants, d'ailleurs sans mélange de grossièretés. On ne nous dit pas exactement ni même pas du tout ce que ce petit monstre vient apprendre à l'école avant qu'il aille s'amuser dans les diverses Universités, puis finalement travailler à Paris pour devenir « un abysme de science. » Point de dates ni de détails minutieux ; nous sommes en pleine fantaisie, les chapitres se suivent et ne se ressemblent pas, sans lien bien logique.

Dans le *Gargantua* la trame du récit est autrement serrée et le récit lui-même autrement précis et détaillé. Mêmes plaisanteries traditionnelles d'abord sur la taille des petits géants et sur leurs vaches nourricières, 17.913 cette fois, et les dimensions de leurs layettes et de leurs jouets, mais aussi des dates, des étapes bien marquées. Quand le nourrisson est sevré (à un an et onze mois !), et qu'il a remplacé le lait par « la purée septembrale », voici l'emploi minutieux du temps d'abord jusqu'à trois, puis jusqu'à cinq ans, l'adolescence ; c'est une gradation d'absurdités, pour ne pas dire plus, et en tout

1. C'était exactement la même situation, mais il s'agit d'une fille.

Dum parit, Alda perit...
Dixit et ingeminans vix protulit illa : « Va—ale »,
In lucem prodit filia, mater obit,
Et miser et felix dolet et laetatur habetque
Vir causam fletus, laetitiaeque pater.

L'*Alda*, encore inconnue, en 1820, des rédacteurs de *l'Histoire littéraire de la France*, t. XV, p. 415, n'a été publiée qu'en 1842 par Th. Wright d'après un ms. de la Bib. Imp. de Vienne, cf. *Hist. litt. de la Fr.*, t. XX, p. 51.

cas rien, ni le boire, ni le manger, ni le dormir, rien n'est réglé. A cinq ans l'enfant est livré à maistre Thubal Holoferne et à Jobelin Bridé qui le soumettent à un enseignement stupide, dont, à vingt ans largement sonnés, Ponocrates viendra le délivrer pour lui inculquer une science, mais tout d'abord une hygiène nouvelle. Qu'est-ce à dire ? Ce beau régime ou cette absence de régime a porté ses fruits. Les sorbonnagres l'ont laissé, sinon rendu, paresseux, goinfre, ivrogne, malpropre. Ne faut-il pas que le corps soit renouvelé comme l'esprit, que la transformation soit complète ? C'est ici peut-être la véritable explication des « folies » qu'on nous disait de négliger, et qui tiennent étroitement au dessein de Rabelais. Si l'enseignement du moyen âge prêtait à la critique, l'hygiène des petits enfants, on l'a vu, ne laissait pas grand'chose à désirer. Rabelais a ridiculisé l'un comme l'autre, en bloc, pour forcer la symétrie, compléter l'antithèse. Semblable à ce Grec de ses bons amis dont on a dit « qu'il ferait gagner à Pompée la bataille de Pharsale, si cela pouvait arrondir tant soit peu sa phrase ». Dans l'espèce, étant donné le véritable régime si sagement et si minutieusement réglé des petits princes, la plaisanterie était d'autant plus comique qu'elle était plus énorme ou plus absurde.

Émile Roy.

DEUX TÉMOIGNAGES INÉDITS SUR LE COSTUME DES ÉLÉGANTS AU XIVe SIÈCLE

I

Le manuscrit français 25405 de la Bibliothèque nationale (anc. Notre-Dame 242) est composé de deux volumes du XIIIe siècle originairement distincts, reliés ensemble [1]. Sur le dernier feuillet du premier manuscrit (fol. 88 ro er vo) on lit un fragment sans titre — le *Catalogue général* l'appelle « Satire du temps présent » — qui a été tracé, après coup, sur un feuillet laissé en blanc à la confection du manuscrit, par une main qui n'est probablement pas celle d'un copiste de profession. L'écriture en est, par endroits, presque effacée; c'est une grande cursive, qui me semble accuser le milieu du XIVe siècle. Je crois que les détails que contient ce petit fragment ne sont pas entièrement dépourvus d'intérêt pour ceux qui s'occupent de l'histoire du costume. C'est en effet principalement par les témoignages des écrivains que nous connaissons certains détails concernant l'habillement au moyen âge : il est même tellement rare que certaines modes passagères et particulièrement extravagantes aient laissé des traces dans les produits des arts descriptifs, que Alwin Schultz, l'homme qui de nos jours connaissait le mieux l'histoire du costume, a pu écrire qu'il est inutile de tâcher de mettre le témoignage des poètes et des moralistes d'accord avec celui des dessins contemporains [2].

1. Voir A. G. Van Hamel, *Li Romans de Carité et de Miserere*, par le Renclus de Moiliens, 1885, p. XIX ; C. Couderc et Ch. de La Roncière, *Catalogue général des manuscrits*, 1902, p. 580.

2. Alwin Schultz, *Deutsches Leben im XIV. und XV. Jahrhundert*, Grosse Auflage, Wien, 1892, p. 285.

Voici maintenant ce qu'on lit au fol. 88 du manuscrit français 25405 de la Bibliothèque Nationale :

Mout va li siecles bestournant,
Car che derriere va devant
Et che devant si va derriere.
Or ne sai je en quel maniere
D'ore en avant me maintenrai,
Se droit ou tort me main tenrai,
Car li siecles trop se bestourne.
Or me couvient que je m'atourne,
Se je weuls vivre ne durer ;
Car il me couvient endurer
Par mout de fois mout de paroles
Que je tiens pour niches et foles.
Car le monde couvient servir
Par flaterie et par plaisir,
Si que [s']aucuns weut amender
D'un autre, il li couvient flater.
Et mal ait cele flaterie,
De leur flater se Dix (?) n'en rie
Ne fache de cheus qui les croient,
Qui par leur flater se desvoient
De maintenir les grans beubans
Et sans proweche estre aquerans.
Caperons metent par derriere
Et les coquilles par derriere (*sic*),
Et le poitrine [ont] escolee [*fol. 88 v°*]
Plus que femme qui escolee [*corr.* estalee ?]
Est de sur (*sic*) a l'uis d'un bordel ;
Chertes, che n'est ne bon ne bel.
Et puis ont manches fachounees
De mailles, cordes, boutounees,
De l'espaulle dusques as poins.
Et de che n'ai je mie soing
K'es manches a mout peu de drap :
Pas ne se crotent u hanap
Quant woelent boire, che m'est vis.
Et si lairoient trop envis
Leur surcos trop large[s] au pis.
Et encore me fait trop pis
Ke trop dessus le cul se chaingnent,

Mais [que ?] mie trop ne s'estraingnent.
Et puis si ont coutel a pointe,
Qui devant le ventre s'apointe,
Tout au travers, bas le pumel.
Et si se tienent par revel
As testes estendus les bras.
Et si vestent mout divers dras;
Et puis wont du cul et d'espaulle
Chascuns a desguiser se maulle.
Et font toupés comme rounchis,
A woult sanblant comme esmaris.
Et ont saullers decrenelés,
Mout volentiers les decaupés...

Malgré quelques détails qui offrent des difficultés, on peut dire, d'une manière générale, que la satire qu'on vient de lire a trait à ce changement radical du costume qui commence à se produire dans les dernières années du XIII^e siècle et qui devient un fait accompli vers 1330. A cette époque, le luxe dans l'habillement augmente singulièrement ; le goût est aux étoffes précieuses, aux tissus mélangés de plusieurs couleurs (v. 46). La différence essentielle entre la coupe de l'ancien costume, inauguré sous Philippe Auguste, et celle du costume moderne, dit d'origine catalane [1], est qu'aux anciens vêtements longs et larges fut substitué un costume court et extraordinairement étroit (c'est sans doute à cela que font allusion les vers 36, 37 et 40). Ce nouveau costume apparut simultanément dans toute l'Europe centrale : vers 1330, on le signale en Italie, en France, en Angleterre, de Bohême jusqu'en Styrie et à Cologne. Ce fut naturellement la jeunesse qui donna le signal de la nouvelle mode. Les jeunes dandies aux allures insolentes que blâme notre poète anonyme portent un costume qui, pour plusieurs détails, s'accordent avec les costumes qui, dans la première moitié du XIV^e siècle, éveillent l'indignation des moralistes des différents pays de l'Europe.

1. J. Quicherat, *Histoire du costume en France*, 1875, p. 225.

L'habitude des hommes de se décolleter (v. 25-28) est attestée par un passage curieux du *Pélerinage de vie humaine*, poème composé, entre 1330 et 1332, par Guillaume de Deguileville. Étant donnée l'extrême rareté de l'édition [1], il est utile de citer in extenso le passage qui intéresse l'histoire du costume. C'est Orgueil qui parle :

Nouvelletez se font par moi,
Plus en fais assez que li roi.
Je fais chaperons pourfilez
De soie et or entour listez,
Chapiaus hupés et haut crestus
A marmousés cocus locus,
Estroites cotes par les flans,
Manches a penonchaus pendans,
A blanc surcot rouge manche.
A col et poitrine blanche
Cote bien escoletee,
Pour bien estre regardee;
Vestemens trop cours ou trop lons,
Trop grans ou petis chaperons,
Estiviaus petis et estrois
Ou grans dont on feroit bien .iij.
Greille çainture ou large trop...

Un chroniqueur styrien de l'époque, que l'on désigne ainsi, Anonymus Leobiensis, donne (après 1322) sur la même habitude les renseignements les plus explicites : « Ampliabant etiam tunc capicia, id est foramina per que caput vestes egreditur, ut in hominibus istis pectora, humeri, scapule in maxima parte apparerent [2]... »

La ceinture était mise très bas (v. 39) [3]. Même ce couteau que nos élégants portent avec une si agaçante désinvolture (v. 41-43) est parfaitement de style : comme les clercs commençaient à imiter la tenue des élégants mondains, l'Église

1. *Le Pélerinage de vie humaine*, de Guillaume de Deguileville. Edited by J. J. Stürzinger. Printed for the Roxburghe Club. London, 1893.

2. Cité par Alwin Schultz, *Deutsches Leben im XIV. und XV. Jahrhundert*, p. 288, note.

3. *Ibid.*

dut bientôt intervenir, et, dans le second canon du synode de Cologne de 1337, est en effet expressément blâmée l'habitude très répandue de porter partout des poignards, que certains introduisirent même dans les églises « in grande cleri scandalum » et « in omnipotentis Dei offensam [1] ».

Sur le chaperon (v. 23), notre poète ne nous donne aucun renseignement de détail, mais nous savons par d'autres sources qu'au XIVe siècle « on eut d'immenses chaperons dont la cornette fut allongée au point de tomber plus bas que le dos et d'aller battre les jambes, comme une queue de bête [2] ». C'est sans doute cette cornette qu'il faut entendre par le mot *coquille* du vers 24 ; toutefois je ne trouve nulle part ailleurs « coquille » rendant le latin *cuculla* [3]. Du reste, le passage en question est évidemment corrompu, comme le montre la répétition des mêmes mots *par derriere* à la rime des vers 23 et 24. — Les jeunes hommes dont notre poète satirique trace le portrait portent leurs cheveux d'une manière qui était à la mode à partir de la fin du XIIIe siècle : entre la séparation des cheveux était laissée une touffe dont on faisait une grosse boucle relevée sur le front [4] — « comme aux chevaux », dit notre poète (v. 49). Et l'auteur du *Roman de Fauvel* dit (en 1310) des chanoines élégants de son temps :

Ne vivent mie clerjaument,
Anciés vivent bestïaument...
A Fauvel sont fis et neveus :
A *dorenlot* sont lor cheveus.
Il sont de l'Yglise fillastre,
Quer euls font trop le gentillastre...

1. *Ibid.*, p. 289, note 2.

2. Quicherat, *Histoire du costume en France*, p. 227.

3. Littré, *s. v.* COQUILLE, 3°, dit bien que « coquille » signifie une sorte d'ancienne coiffe de femme, mais je ne saurais dire d'où il a tiré ce renseignement. — *Coquille de perles* signifie, selon Godefroy, t. II, *s. v.* COQUILLE 2, « sorte de garniture de perles ». On sait que les perles firent fureur au XIVe siècle (Quicherat, *l. c.*, p. 233).

4. Quicherat, *l. c.*, p. 193 ; Schultz, *Das höfische Leben*, I2, p. 287.

Juste à l'endroit où il devient question des souliers, notre fragment s'arrête. Pour ce qu'on entend par souliers découpés (v. 52), mentionnés déjà dans le *Roman de la Rose* (v. 830 suiv.), on peut voir les dessins de souliers contemporains donnés par Viollet-Le-Duc dans son *Dictionnaire du mobilier* [1]. Ce sont des souliers où le cou-de-pied est laissé libre : ils sont échancrés du côté interne presque jusqu'à l'orteil, ou externe jusqu'au petit doigt; l'entaille laissait voir les basses chausses de couleur. Mais je ne saurais dire exactement ce que c'est que les souliers *decrenelés* [2] de l'avant-dernier vers : la suite qui manque nous aurait peut-être renseignés là-dessus. Seraient-ce des souliers entaillés sur leurs bords en languettes ? Le canon déjà cité du synode de Cologne de 1337 condamne ceux qui « in calceis modo vario perforatis et incisis, sic etiam quod incisum corium aliquibus in calceis appendet per frusta volitantia hinc inde... induuntur [3] », et le concile de 1360 blâme également « calceos per particulas pendentes scissos vel etiam multipliciter perforatos [4] ». C'est ce soulier qui précéda la *poulaine*, qui est un soulier muni d'un allongement démesuré de la pointe : on sait la vogue extraordinaire qu'eut cette forme à partir de la seconde moitié du XIV^e^ siècle.

II

L'autre passage que j'ai à signaler aux curieux de l'histoire du costume, a l'avantage d'être daté d'une manière à peu près précise. C'est un douzain tiré de la *Voie d'infer et de paradis*,

1. T. III (1872), p. 161 ; IV (1874), p. 337.

2. *Decreneler* ne se trouve pas dans le *Dictionnaire* de Godefroy. Paléographiquement il serait aussi exact de lire *decrevelés*, mais ce serait aussi un mot inconnu. — Je saisis cette occasion pour dire que l'article DESTREVELLER de Godefroy (t. II, p. 671^b^) doit être supprimé, et le passage, tiré des *Veus du Paon* de Jacques de Longuyon (et non pas du *Restor du Paon* [de Brisebarre], comme dit erronément Godefroy), doit être rangé *s.v.* DESCLAVELER.

3. Schultz, *Deutsches Leben*, p. 289, note 2.

4. *Ibid.*, p. 294, note.

de Jehan ou Jehanet de le Mote, poète qui composa, en 1339, les *Regrès Guillaume, comte de Hainaut*, et, l'année suivante, le *Parfait du Paon* [1]. Il fut contemporain de Gille Le Muisi, qui le mentionne, avec Guillaume de Machaut et d'autres, parmi les meilleurs « faiseurs » de son temps [2]. *Li Voie d'infer et de paradis* est inédite, mais une édition se trouve en préparation. Je cite l'unique manuscrit, Bibl. nat. fr. 12594, fol. 171 :

Après sceis tu que tu feras ?
Robe d'or ou de soie aras
Si estroite par les costés
Que gastés n'i soit pas li draps;
Mais les manches longues feras
D'une grant aune ou plus assés,
S'avras tes sollers decopés,
Et tes caperons crenetés.
Et quant d'aucun priés seras,
Ne soit ja faite carités :
Fai leur une frongne du nés
Et puis di : « Va, au gibet vas ! »

Le costume que visent les vers ironiques de Jehan de le Mote est, dans les grands traits, le même que celui dont nous venons de traiter: c'est le même vêtement extrêmement étroit, ce sont les mêmes souliers découpés. Si le poète anonyme, cité en premier lieu, ne dit rien sur le chaperon, l'auteur de la *Voie d'infer et de paradis*, par contre, l'appelle *crenelé* [3]. Ce mot, il est vrai, ne se trouve pas dans les dictionnaires, mais il y a lieu de croire que le poète parle de la mode d'entailler le chaperon sur les bords en languettes, d'un travail minutieux et compliqué [4].

1. Pour les références, voir G. Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, p. 131 ; G. Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, II, 1, p. 749, 818, etc.

2. Voir Ch.-V. Langlois, *La Vie en France au moyen âge, d'après quelques moralistes du temps*, 1908, p. 318.

3. Ou *creveté* ?

4. Quicherat, *l. c.*, p. 233.

Toutefois la différence essentielle entre le témoignage du poète anonyme et celui de Jehan de le Mote concerne les manches. On est quelque peu étonné de voir l'auteur anonyme du premier poème mentionner les manches très étroites garnies de boutons et de lacets jusqu'aux poignets (v. 29-35). Ce ne sont pas les manches attribuées généralement au XIV^e^ siècle, mais à une époque antérieure. Quicherat [1] écrit à ce propos : « Au milieu du règne de saint Louis, les manches du *surcot* allèrent jusqu'au poignet, larges par le haut, très fort serrées sur l'avant-bras. Une nouveauté paraît à ces manches. Ce sont des garnitures de boutons. Elles étaient si justes par le bas qu'il aurait été impossible de les mettre si elles n'avaient point été fendues. Les boutons étaient pour les fermer. » Par contre, les manches caractéristiques pour le XIV^e^ siècle — et ce sont ces manches d'une étendue démesurée que porte l'homme mondain à qui Jehan de le Mote enseigne le meilleur moyen d'aller en enfer — sont fendues jusqu'au coude et portent un prolongement sans raison, dit quelquefois *vexillum*, tandis que les boutons et les galons persistent toujours comme garniture [2]. Cette différence veut-elle dire que le poème anonyme soit antérieur au poème de Jehan de le Mote ? Cela est possible, mais je n'oserais l'affirmer. Il se peut aussi que, à un moment où les manches larges étaient déjà portées à peu près par tout le monde, les arbitres des élégances, voulant se particulariser, aient adopté l'autre extrême. En tout cas, il va de soi qu'au moyen âge, comme de nos jours, la mode variait souvent, et que beaucoup de liberté était laissée aux extravagances individuelles. C'est ce que dit, en 1329, un grave écrivain allemand, Pierre de Zittau [3], avec une indignation involontairement comique : « In vestibus tanta est diversitas et deformitas quanta deformium mentium diversitas intus dictat. Se quisquis reputat feliciorem qui excogitat novum morem. »

Artur LÅNGFORS.

1. *L. c.*, p. 183.
2. Schultz, *Deutsches Leben*, p. 287, 289.
3. Cité par Alwin Schultz, *Deutsches Leben*, p. 286, note 4.

LE MANUSCRIT DES NOUVELLES DE FRANCESCO MARIA MOLZA

Francesco Maria Molza (1489-1544), un des pétrarquistes et des poètes latins les plus connus du XVI^e^ siècle italien, ami intime des Bembo, des Sadoleto, des Caro, des Vittoria Colonna, et de tout ce qu'il y avait de versificateurs, de savants, d'artistes et de viveurs à la cour de Léon X, de Clément VII et de Paul III, commensal et serviteur des cardinaux Hyppolite de Médicis et Alexandre Farnèse le Jeune, jouissait parmi ses contemporains non seulement de la réputation d'un poète sans pair, mais aussi de celle d'un second Boccace. Quelques nouvelles qu'il avait écrites dans sa jeunesse à l'imitation du grand conteur florentin et auxquelles il avait l'intention d'en ajouter un nombre assez grand pour compléter la centaine, permettaient à ses amis, très peu avares de leurs applaudissements, de l'élever au rang de l'auteur du premier *Décaméron* [1]. Ce nouveau recueil de *Cent Nouvelles* n'ayant pas paru du vivant de Molza, on s'attendait à le voir sortir de ses papiers, et Doni, dans sa première *Libreria*, annonça sa

1. On trouve pour la première fois une mention des nouvelles de Molza dans un poème par lequel Girolamo Casio, le très curieux orfèvre, mécène et poète, célèbre une disputation qui avait eu lieu à Boulogne en 1525. Il nomme tous les assistants, entre autres Molza, en disant de lui : « Il Molza vi era, Francesco Maria, In più scientie e Vertù singulare; Tullio e Maron crede ciascun ch'l sia, Nuovo Petrarca e Boccatio volgare. » Voy. le remarquable travail de F. Baiocchi, *Sulle poesie latine di Francesco M. Molza*, Pisa 1904, p. 24 et suivantes. Quelques années plus tard, Paolo Giovio, dans ses *Dialoghi*, écrits à Ischia après le sac de Rome, dit en parlant de Molza : « .. tantumque excitat risum in facetissimis fabulis, quas ad imitationem Boccaccii jucunde conscripsit, ut in summa naturae ipsius comitate summi vatis gravitatem minime desideres. » Voy. Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, édit. de Milan, 1724, vol. XIII (t. VII, p. 4), p. 2450. Il est très probable que toutes les nouvelles étaient écrites à cette époque et que Molza ne reprenait plus ce genre de littérature.

publication [1]. Mais il ne parut jamais, et on devait se contenter des échantillons qui avaient été publiés à deux reprises différentes, savoir une nouvelle à Boulogne en 1547 [2] et quatre à Lucques par Vincent Busdrago, en 1549 [3]. La première fut reproduite par Sansovino dans son recueil *Cent nouvelles choisies*, mais seulement dans les éditions de 1562 et 1563, et dans un état mutilé. Une des nouvelles de l'édition Busdrago, dite du « Mantouan », figurait dans une édition ancienne des nouvelles de Bandello comme provenant de lui, mais fut restituée à Molza par Sansovino, qui la reproduisait dans plusieurs éditions de son *Choix*. Elle passa ensuite dans le recueil de Zanetti, *Novelliero Italiano*, de 1754, où elle fut imprimée d'après un manuscrit dont l'auteur avait eu connaissance par l'abbé Serassi, le biographe de Molza et l'éditeur de ses poésies ; ce qui n'empêche pas — et pour cause, comme nous le verrons tout de suite — que le texte ne soit tout à fait identique avec celui imprimé par Busdrago. Cette nouvelle se trouve encore publiée dans deux recueils postérieurs [4].

Ainsi, on connaissait en tout cinq nouvelles de Molza. Mais les éditions devinrent peu à peu excessivement rares, surtout celle de Busdrago, exécutée seulement pour essayer ses caractères nouveaux, et les deux nouvelles qu'avait publiées Sansovino, étaient difficiles à reconnaître, parce que le nom de l'auteur ne se trouvait que dans la table. Autour de l'édi-

1. 1550, p. 15 : « Elles acquerront, affirme-t-il, une telle renommée que le monde en sera stupéfait. » L. Gaurico, humaniste et astronome de grand renom, qui sans doute avait connu Molza à la cour de Paul III, dit dans un traité d'astronomie en 1552 : « Marius Molza Mutinensis edidit Decameroneum librum vulgo Centum novellas ; sed nondum impresae circumferentur. » Cité dans l'introduction de la traduction française, dont il sera parlé tout de suite.

2. *Novella di M. Francesco Maria Molza. Nouellamente stampata, e posta in luce. In Bologna, M. D. XLVII.*

3. *Quattro delle novelle del honoratissimo Molza. Stampate in Lucca per Vincenzo Busdrago il di primo de Giugno del XLIX*, 1549.

4. *Novelle di varj autori con note.* Miln, Tip. de' Classici italiani, 1804, et *Tesoro de' Novellieri italiani*, Paris, 1847.

tion Busdrago il se formait une légende : les bibliographes les plus autorisés ne l'avaient jamais vue et commençaient à mettre en doute son existence. Enfin, en 1869 [1] Salvatore Bongi, qui avait été assez heureux pour mettre la main sur un exemplaire, en donna une réimpression, mais à un nombre excessivement restreint de copies (pour ne pas contribuer à la propagation d'une littérature immorale!) [2]. Deux ans auparavant, Zambrini avait fait reparaître la nouvelle de 1547 dans un fascicule de la *Scelta* de Romagnoli [3]. Mais ces publications ne contribuèrent pas beaucoup à répandre la renommée de Molza prosateur. Une traduction française de l'édition Bongi, publiée par un anonyme à Bruxelles en 1890, et précédée d'une assez bonne introduction, ne semble pas avoir été tirée à un grand nombre d'exemplaires, non plus, puisqu'elle est épuisée et introuvable dans le commerce [4]. Mais elle a du moins engendré une reproduction de deux nouvelles, incorporées à un recueil de nouvelles italiennes traduites en français et parues récemment, où elles se trouvent accompagnées d'une introduction confuse et pleine d'informations inexactes et de seconde main [5].

1. Voy. ce qu'en dit Passano (qui l'avait eue en main), *I Novellieri Italiani in prosa*, seconda edizione, Parte I, 1878, p. 431 et suiv. Les destinées de ce bouquin rarissime ont été décrites par M. Boselli, bibliothécaire de Lucques, dans un article : *Le vicende di un libro rarissimo* (Rivista delle Biblioteche, IV, 1893, p. 160 et suiv.). C'est M. B. qui a réussi à acheter pour sa bibliothèque le seul exemplaire qui en doit exister.

2. *Quattro Novelle di Francesco Maria Molza da una stampa rarissima del secolo XVI*, Lucques, typ. Giusti, octobre 1869.

3. *Tre novelle rarissime del secolo XVI*, dans la *Scelta di curiosità letterarie inedite o rare dal secolo XIII al XVII*, dispensa LXXXV, Boulogne, Romagnoli, 1867. (Les autres sont : une nouvelle de Guidiccione et une de Giacomo Savi Bolognese.)

4. *Les nouvelles de F. M. Molza, traduites pour la première fois en français* par MM. L. Illustrations de F. Gailliard, Bruxelles, Henry Kistemaeckers, 1890.

5. Ad. van Bever et Ed. Sansot-Orland, *Œuvres galantes des Conteurs Italiens* (*XIV*e, *XV*e et *XVI*e *siècles*), Paris, Société du Mercure de France, 1908, p. 292 et suiv.

Je n'entreprendrai pas ici un examen des nouvelles de Molza, qui méritent sans doute d'être étudiées de près. Je dirai seulement que la nouvelle de 1547 n'est autre chose qu'une version de la nouvelle publiée pour la première fois par Doni sous le titre *Storia dell'origine delle guerre tra i Francesi e gli Inglesi di Jacopo di Poggio*, réimprimée en 1834 par Molini sous le titre *Novella di incerto Autore del sec. XV* et par Bongi en 1850 sous le nom de *Novella della Pulcella di Francia, dove si racconta l'origine delle guerre tra i francesi e gli inglesi, di Iacopo di Poggio Bracciolini*. Elle est, comme on sait, étroitement apparentée au groupe des Crescenzia, Uliva, la fille du roi de Dacie, etc. [1]. Molza a dû puiser à la même source que Poggio; étant donné les grandes différences de style, je ne crois pas que l'un des auteurs se soit servi du texte de l'autre. Quant aux autres, elles sont des variantes de thèmes plus ou moins connus, traités ici d'une manière assez amusante, assez personnelle et excessivement peu gênée. C'est la servante qui, revêtue de la défroque d'un moine, aide sa maîtresse à se tirer d'une situation fatale ; c'est la jeune femme éprise de son beau-père, surprise par le mari et s'enfuyant pour se jeter dans la première porte ouverte, c'est-à-dire dans les bras d'un amoureux, languissant jusqu'ici sans espoir (l'histoire tant goûtée du « Mantouan ou le mari deux fois cocu ») ; c'est le jeune homme aux goûts pervers, guéri, mais imparfaitement, par une machination surprenante de sa femme ; c'est enfin l'histoire très drôle des deux trompettes du duc de Mantoue, qui, enfermés dans une église, vont être témoins d'une scène amoureuse entre un moine et une femme qui lui apporte à manger, et qui font sonner puissamment leurs instruments « pour célébrer la noce », ce qui fait croire aux coupables que le jour du dernier jugement est arrivé. Dans cette histoire il y a un épisode remarquable : à propos de la conduite immo-

1. Voy. surtout l'étude de A. Wesseloffsky, dans l'introduction de la *Novella della figlia del re di Dacia*, Pisa, 1861.

rale du religieux, l'auteur lance une invective véhémente et très personnelle contre un ecclésiastique à Rome, qu'il accuse de tous les vices possibles. Malheureusement, il n'y a rien de précisé, si ce n'est que ce personnage indigne a acheté pour argent comptant un évêché ; mais, même ce trait est trop général pour laisser reconnaître le modèle.

L'abbé Serassi, dans l'introduction qui précède son édition des poésies de Molza, affirme que la famille Cortesi à Modène possédait un manuscrit des nouvelles de cet auteur : « Di manoscritte se ne conservano quattro presso il Nobile Sig. Marchese Gio. Batista Cortesi Modonese ; dell'altre io non so nulla, e forse sono perite [1]. » Ce manuscrit, dont l'existence fut signalée à Apostolo Zeno par l'abbé Giambatista Vicini, qui lui aussi avait entrepris une édition de Molza, et sur lequel Zeno inséra une notice dans sa *Biblioteca*, sans savoir que ces nouvelles étaient imprimées [2], n'était autre chose qu'une transcription de l'imprimé de 1549, comme l'a démontré avec toute évidence Bongi, dans la préface de sa réimpression. Il avait disparu déjà en 1788, quand l'abbé Bozzoli le recherchait auprès de la famille Cortesi, et l'on croyait qu'il avait été détruit à cause de son contenu indécent [3].

Mais à un autre endroit, et plutôt en passant, Serassi parle d'un autre manuscrit. Il dit qu'il tenait une partie des poésies de Molza d'un manuscrit qui lui avait été communiqué par le très docte et très gentil seigneur D. Francesco Valletta de Naples et qui avait été copié sur le recueil complet des œuvres italiennes de Molza, préparé par son fils en vue d'une édition générale. Il contenait, selon Serassi, non seulement 90 sonnets en dehors de ceux qu'il connaissait auparavant, mais aussi un *Capitolo burlesco in lode della Torta*, dont personne n'avait

1. *Delle poesie volgari e latine di Francesco Maria Molza. Corrette, illustrate, et accresciute colla vita dell' autore scritta da Pierantonio Serassi*, t. I, Bergamo, 1747, p. LXXXVIII et suiv.

2. *Biblioteca*, t. II, p. 85, note.

3. Voy. Papanti, *Catalogo di Novellieri Italiani in prosa*, 1871, p. 216 et suiv.

parlé jusque là, et sept nouvelles sur les cent que Molza aurait écrites [1].

Or, ce manuscrit, qui vers 1750 appartenait à Valletta et formait un « corpus » complet des productions en italien de notre poète, je crois le reconnaître maintenant dans deux différents manuscrits, se trouvant à deux endroits différents.

La partie qui contient les vers, est sans aucun doute le manuscrit Cod. Palat. 269 de la Bibliothèque Nationale de Florence. Il porte le titre suivant : *Rime di Franco Maria Molza nobile Modenese raccolte dal Conte Camillo Molza suo Pronipote et Al sermo sigre il sigre D. Alfonso d'Este Principe di Modena, Reggio etc. Dedicate* [2]. Il est daté du 15 avril 1614 et une remarque de la main de Valletta se rapporte à la communication qu'il en avait faite à l'abbé Serassi : « Le notate con questo segno (suit le signe) si sono mandate a Bergamo come inedite. » Il contient 338 sonnets et les autres poésies, parmi lesquelles on retrouve en effet le chapitre sur la tarte. On constate que ce manuscrit a dû contenir quatre parties, mais il n'y en a que trois. La quatrième, celle qui contenait les nouvelles, a été détachée du manuscrit.

Elle se trouve actuellement dans la Bibliothèque Casanatense à Rome, sous le numéro 3890 des manuscrits. Ce volume y a passé de la bibliothèque du célèbre bibliophile Giacomo Manzoni, ministre de la république romaine. Il figure dans le catalogue de sa bibliothèque manuscrite, dressé en 1894 par M. Tenneroni [3]. Cette seconde partie n'est probablement jamais entrée à la Bibl. Nat. de Florence. Il y a comme titre : *Parte delle novelle di Franco Maria Molza Nobile Modenese*. L'écriture, qui accuse plutôt une main du XVIe que

1. *Op. cit.* Prefazione (non paginée).

2. Selon la *Biblioteca Modenese* de Tiraboschi, ce Camillo Molza, mort en 1631, était ambassadeur à Rome.

3. Annibale Tenneroni, *Catalogo ragionato dei manoscritti appartenuti al fu Giacomo Manzoni*, Città di Castello, 1894, p. 132.

L'auteur croit que la nouvelle de 1547, réimprimée par Zambrini, est inédite.

du XVII^e siècle[1], est absolument la même que dans le ms. Palat. 269 de Florence. Les quatre premières nouvelles sont celles de l'édition de 1549, et elles se suivent dans le même ordre que dans l'imprimé. La cinquième est celle de l'édition de 1547 Le texte se couvre presque entièrement avec celui des imprimés, mais il y a pourtant assez de petites divergences pour prouver que le manuscrit n'est pas, comme celui des Cortesi, une copie de l'imprimé (ce qui est exclu déjà par son contenu différent), et assez de petites fautes pour éloigner toute supposition de l'identité de ce manuscrit avec celui exécuté par les soins du fils de Molza. Il est très probable que les éditions primaires et notre manuscrit se sont servis de ce recueil, actuellement perdu.

En dehors de ces cinq nouvelles, qui occupent les folios 1-53 du manuscrit, il embrasse encore deux morceaux: la *Novella sesta* (fol. 53 v°) et une dernière nouvelle qui porte comme seul titre: *si crede del Molza*. Si l'éditeur de 1549 ne les a pas imprimées, c'est sans doute parce que la sixième est incomplète et que la paternité de Molza pour la septième était mise en doute. Ainsi, ces morceaux sont restés inconnus, ce qui n'est guère une perte pour l'histoire littéraire. En tout cas, ils devront figurer dans une étude d'ensemble sur les sources et le style des nouvelles de Molza. En attendant, je me contenterai de les signaler en disant deux mots de leur contenu.

Au début de la *novella sesta*, l'auteur s'adresse, comme il a l'habitude de le faire, aux *donne* qu'il imagine former son auditoire et qu'il désigne toujours par quelque attribut comme *amorose*, *vaghe*, *bellissime*, *piacevole*, etc., et il raisonne d'abord théoriquement sur la question de savoir si l'on peut tomber

1. C'est aussi l'opinion de Tenneroni, voy. *op. cit.*, et de M. le Bibliothécaire de la Casanatense, qui a bien voulu me communiquer son avis sur le manuscrit. La date de 1614 a pu être ajoutée après coup, ou bien la différence entre l'écriture de la fin du XVI^e et du commencement du XVII^e siècle n'était-elle pas très sensible.

amoureux de quelque personne sans l'avoir vue. Quoiqu'il soit difficile de le croire, dit-il, l'amour a pourtant produit cet effet, ce qui est prouvé par des faits tellement évidents qu'il n'y a pas moyen d'en douter. Une histoire récemment arrivée servira de preuve de ses forces incomparables, incompréhensibles et inexprimables. A Mantoue il y avait un Podestà, qui sans être aucunement ferré sur la science, croyait devoir se mêler à chaque discussion sur des choses les plus diverses, et celui qui ne le connaissait pas pouvait, par conséquent, le prendre pour un homme très sage, un Furnio ou même un Pomponazzo [1]. Il était, de plus, très vaniteux et s'imaginait que toutes les femmes étaient éprises de lui. Un magistrat de Mantoue, voulant se moquer du Podestà, envoya un jour une femme pour lui dire que telle noble dame était tombée amoureuse de lui. Le Podestà n'eut guère la patience d'écouter cette déclaration jusqu'à la fin, tellement il fut enflammé de l'amour de cette inconnue, et il écrivit sur-le-champ une lettre tougueuse, où il déclara que son grand désir était de la servir et de l'honorer. Là-dessus l'auteur s'adonne à quelques réflexions sur la thèse posée au commencement de l'histoire et qui lui semble déjà prouvée par la conduite du Podestà. Reprenant le fil de son récit, il ne le continue cependant pas, et le manuscrit s'arrête au beau milieu d'une phrase, ajoutant seulement: *manca il resto.*

Il est évident qu'ici comme ailleurs Boccace a servi de modèle, mais la façon de poser la question théorique n'est pas sans rappeler certaines nouvelles de Bandello. Le raisonnement donne un peu dans la prolixité ; la peinture du caractère du Podestà est pleine de verve satirique et de vivacité dans le style.

1. Pomponazzo est le philosophe célèbre et bizarre de Padoue et de Bologne, Furnio (Forno) est un de ses élèves de la dernière ville, connu, lui aussi, par son savoir. Cf. Tiraboschi, *Storia*, vol. XI (t. VII, p. 2), p. 617.

La scène de la dernière nouvelle est à Rome. A la fin il est dit qu'après avoir entendu cette histoire, l'assistance était d'opinion qu'elle méritait d'être mise au nombre des *Cent Nouvelles*. « Et si vous, belles dames, n'en riez pas autant que ceux qui étaient présents quand elle fut racontée, ne m'en accusez pas, mais accusez plutôt Valerio Portio, très noble Romain et lié à moi par la plus intime amitié, car c'est lui qui me l'a racontée, et accusez aussi son frère Antonio, car ils se ressemblent tellement que même leur mère ne saurait les distinguer l'un de l'autre, et ils s'efforcent de s'égaler non seulement par leur apparence et leurs vêtements, mais aussi par les habitudes et l'esprit, pour qu'on ne puisse distribuer ni blâme ni louange à l'un sans que tout retombe sur l'autre dans la même mesure. » Je ne retrouve, il est vrai, parmi les amis romains de Molza aucun Portio, mais cela ne prouve rien : les frères en question n'avaient pas besoin d'être des littérateurs pour raconter des anecdotes amusantes et légères, et Molza fréquentait à Rome les cercles les plus différents. Il n'est pas exclu, cela va sans dire, que quelqu'un de ses amis ait pu imiter sa manière et ajouter à ses nouvelles celle-ci, pour être « mise au nombre des cent » ; mais le ton et le style me paraissent rappeler les autres nouvelles du manuscrit à un tel degré qu'il n'est guère possible d'avoir des doutes sur leur provenance commune. Quant à la matière de cette dernière nouvelle, elle est loin d'être inconnue : il s'agit d'un trafic amoureux entre la marâtre et son beau-fils ; quand le mari les surprend et poursuit le gaillard pour l'attraper, celui-ci lui lance pour se défendre un mot qui ressemble de très près à celui du jeune homme de la cinquième des *Cent Nouvelles nouvelles*, amoureux de sa grand'mère. Mais notre histoire est sensiblement moins grossière, malgré tout, et Molza, en transportant l'anecdote dans le domaine de la réalité et en affirmant que l'événement a donné naissance à un proverbe connu, a su lui donner beaucoup plus de vie et de vraisemblance. Tout de même, elle n'est point la meilleure des nouvelles que le manuscrit nous a livrées.

Le nombre de ces nouvelles n'a certainement jamais atteint le chiffre de cent ; il est même fort douteux qu'il y en ait eu, au moins fixées par écrit, plus que les six et demie que nous connaissons maintenant.

Helsingfors (Finlande).

Werner Söderhjelm.

GABELLA

Gli etimologisti pendono incerti fra l'origine germanica e l'origine araba di questa parola. Lasciamo i troppo vecchi, e incominciamo dal fondatore della etimologia scientifica. E di che non fu egli fondatore, nel dominio romanzo, Federico Diez ?

Gabella *it. pg., sp. pr.* gabela *imposta, dazio, fr.* gabelle *dazio sul sale; vb. it.* gabellare *daziare. Si trova la sua fonte nell' anglosass., d'egual significato,* gaful, gafol, *ingl.* gavel (*v. Du Cange*), *dal vb.* gifan, *got.* giban *Grimm II, 24; quindi lat. med.* gablum, gabulum ; *finalmente* gabella (*propriam. plur. di* gabellum *da* gabulum ?). *Questa derivazione è grammaticalmente la più sicura : quella dall' antico altoted.* garba *manipulus presuppone una caduta non usitata di* r *innanzi* b ; *quella dal vb. arab.* qabala (*ricevere*) *un affievolimento, non altrimenti manifesto, dell' iniziale araba* q (ق) *in* g [1].

Degli arabisti, l'Engelmann aderiva [2] ; mentre accadeva il contrario del Dozy e del Devic [3].

E lo Scheler, nelle appendici al vocabolario dieziano, confutava il grande maestro appunto rifacendosi al Devic, in questa guisa :

Gabella. *Il Devic oppugna l'argomento contro l'etimo aralo col richiamo alla accessoria forma ital.* caballa, cabella ; *soggiun-*

1. Diez, *Etym. Wört.* 5, I, 150.

2. W. H. Engelmann, *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, Leyde, 1861, p. 19.

3. Dozy-Engelmann, *Gloss. des mots esp. et portugais dérivés de l'arabe*², Leyde, 1869, p. 75 ; M. Devic, *Dictionn. étym. des mots d'orig. orientale*, compreso nel *Supplément* del Littrè, s. v. *gabelle*. Cfr. altresì L. de Eguilaz y Yanguas, *Glosario etimológico de las palabras españolas de origen oriental*, Granada, 1886, pp. 402-403.

gendo che, del resto, il mutamento dall' arab. q *a* g *non è punto così raro : p. es. in* algodon *da* qoton [1].

Balziamo al *Dictionnaire général de la langue française ;* ed eccovi, senz' altro, *gabelle* rimandata al provenzale e dal provenzale a' misteri d' un' origine nebulosa, non senza tuttavia riferimento all' arabo *kabala :*

Gabelle... *mutuata al provenz.* gabela.... *parola d'origine incerta* (*cf. l'arabo* kabala *imposta,* § 22), *che esiste pure nello spagn. e nell' ital.* [2].

Il Littré invece aveva sottoscritto all' opinione del Diez ; ma poi si ricredette, seguendo il Dozy [3]. La sentenza favorevole all' etimo germanico, avversa, per conseguenza, come s'è visto, all' etimo arabo, fu, per contrario, accolta risolutamente dal Körting [4].

È chiaro pertanto che non ho inteso di ritessere la storia compiuta delle etimologie della nostra voce : mi bastava offrire qualche prova dell' incertezza, in che ondeggia la scienza circa l'origin sua, palleggiata dunque, come avvertivo, incominciando, fra germanico ed arabo.

1. Diez-Scheler, *Etym. Wört.*, cit., p. 728.

2. Nel *Traité de la formation de la langue fr.*, aggiunto al *Dictionn.*, § 22, *gabelle* è registrata, senza più, nella lista delle voci d'origine araba ; ma cf. § 11, ov'è pur collocata negl' imprestiti dal provenzale ; sí che l'origine araba sarebbe data anche qui come indiretta.

3. V. il suo grande *Dictionnaire*, s. v. *gabelle* ; e poi, sotto la stessa voce, le *additions et corrections.*

4. *Lateinisch.-Rom. Wört.* [3], 4112. Dello stesso Körting v. l'*Etym. Wört. der französ. Spr.*, Paderborn, 1908, s. v. *gabelle.* Fra noi, la *Crusca* [5] spiega la medesima risolutezza in riguardo invece all' origine araba, affermando : « *dall' arabo* qabela, *Tassa, Imposizione...* » V. s. v. *gabella.* Lo Zambaldi, *Voc. etim. it.*, Città di Castello, 1889, 558 d-e, preferisce l'etimo germanico. Si comporta allo stesso modo lo Zaccaria, *L'elemento germ. nella lingua ital.*, Bologna, 1901, s. v. *gabella.* Per l'etimo arabo propende, all' incontro, il Pianigiani, *Vocab. etim. della lingua ital.*, Roma-Milano, 1907, s. v. *gabella.* Ed araba aveva affermata già la nostra voce il Narducci, *Secondo saggio di voci italiane derivate dall' arabo,* Roma, 1863 (estr. dal *Giorn. Arcadico,* XXXIII, N. S.), pp. 19-20.

*
* *

Sí : l'anglosassone ebbe *gafol*, *gafel*, *gafol*, nel senso di « tassa, tributo, rendita, interesse, usura » [1]. E con che si connetta questa voce è troppo chiaro e noto : con *gifan* dello stesso anglosass. (cui risponde nell' ingl. *to give*) e quindi col got. *giban*, come con tutti gli altri consimili esiti germanici, fino al moderno ted. *geben*. E del moderno ted. si ricordano subito, anche per il significato, *gabe*, *abgabe*, in quanto dicano appunto « imposta, tassa ». Il latino medievale ci dà varie forme, in relazione con le anglosassoni predette : *gabulum*, *gablum*, *gavulum*, *gavlum*, *gabalum*, *gavalum*, *gavelum*, *gavel-*, *gavena*. E il senso equivale : *census*, *tributum*, *reditus*, ecc. [2].

Foneticamente, di fronte a *-j-* della base anglosass. è legittimo *-v-* di *gavulum*, *gavel-*, e sim. : quanto a *gavena*, poichè il termine sorse entro la giurisdizione del conte di Fiandra, si pensò a *gave*, *gaven* (« dono, tributo ») del fiammingo [3].

Men limpido è *-b-* di *gabulum*, *gablum*, che, qualora *-b-* avesse più che un valor grafico, sospingerebbe il pensiero ad un' età molto antica del germanico, anteriore all' affievolimento anglosassone. Anzi, a dir vero, non si riconosce *b* intervocalico, come schietta esplosiva lab. sonora, neppure al gotico [4]. Allora si pensa all' altotedesco ; ma qui non c'entrerebbe. Comunque si voglia, il rapporto fra *gafol*, *gaful* e *gabulum*, *gablum* è indubitabile.

Se infatti si esamini un po' da quali territorî derivino gli esempî raccolti dal Du Cange e da' continuatori, si scorge

1. H. Swet, *The student's Dictionary of Anglo-Saxon*, Oxford, 1897 ; J. Bosworth, *An anglo-saxon Dictionary*, enlarged by Toller, Oxford, 1898.

2. Du Cange, *Gloss. med. et inf. Latinitatis* [5], s. v. *gablum* e l'altre citate. Per *gavel-* cfr. anche ingl. *gavel*.

3. Du Cange, s. v. *gavena*.

4. V., p. es., E. Mackel, *Die Germ. Elem. in der franz. u. provenz. Sprache*, Heilbronn, 1887, p. 179 : « Intervokales *b* giebt es im Germanischen nicht. »

tosto como ci s'aggiri per l'Inghilterra, per la Fiandra, per la Francia di settentrione : e ci si sente allettati a credere che dall' Inghilterra siensi *gabulum*, *gablum*, e il più de' congeneri termini, diffusi ne' documenti dell' altre due contrade. Sembrano, ancor meglio, codeste voci comparire prima nelle leggi de' re inglesi, come traduzione della corrispondente parola nazionale.

E il glossario ducangiano è cosí alle mani di tutti, che non ho bisogno di recare prove di quanto avverto, potendo ognuno, che lo voglia, percorrere i luoghi citati e riscontrare la giustezza della mia osservazione.

Ma perchè limitarsi a sfogliare il Du Cange, se possiamo aprire, senz' altro, la raccolta delle leggi anglosassoni ? Di parecchie tra queste, accanto al testo, ci si spiegano innanzi le versioni latine. A quale tempo spettino codeste versioni, di chi sieno, rimane ignoto. Probabilmente furono eseguite sotto i primi re normanni [1]. Semplice o composto con parole, che determinano la qualità del tributo, *gafol* è per lo più tradotto con *gablum* [2]. Si tratta dunque d'una voce giuridica anglosassone, che si fa latina, al pari d'altre, come può, e di lí trasmigra ove si stendono i possessi ed i rapporti inglesi, dopo che i duchi di Normandia si sono elevati, con l'armi, alla dignità di re d'Inghilterra. Per questo tramite la parola isolana si comunica a' documenti latini continentali, non varcando però, salvo errore, i termini già indicati della Fiandra e della Francia nordica.

Nè solamente latina si fa codesta voce : si fa essa anche neolatina : più precisamente divien francese. *Gavele*, *gavle*, *gavre*, *gavene*, *guavene* sono le forme, che intanto c'importa considerare.

1. R. Schmid, *Die Gesetze der Angelsachsen*, Leipzig, 1858, p. xix.

2. Ivi, pp. 22-23 (leggi di Ine, 6, § 3) ; pp. 30-31 (leggi di Ine, 23, § 3), pp. 52-53 (leggi di Ine, 67) ; pp. 362-363 (App. I, 9) ; pp. 372-373 (App. III, 3) ; pp. 374-375 (App. III, 4, §§ 1, 2) ; pp. 376-377 (App. III, 4, § 4, 5, 6) ; 396 (App. VII, 2, § 7). Si vegga poi nelle *leges Henrici primi*, 56, § 3, p. 460.

Quest' ultime, *gavene*, *guavene*, fan riscontro a *gavena*, che fu già, poco sopra, ricordata.

Peró *gavena*, si diceva, non discende forse da *gafol*, *gafel*. Nasce probabilmente fiamminga ed ivi, nella terra nativa, riman ferma. Il valore è, press'a poco, quel medesimo, poichè *gavena* si denominava il dono, il tributo feudale, che, nel territorio cameracense, veniva offerto al conte di Fiandra, di su' raccolti grani, da parte delle chiese e de' vassalli, che quegli proteggeva [1].

Ma *gáv'ne* non poteva produrre *gavre* [2] ? Per verità, *gavre* può essersi svolto anche da *gavle* ; sí che verrebbe ricondotto a *gafel*, *gavel-*.

Certo queste varie voci si equivalgono nel rispetto ideale e risuonano su quegli stessi territorî [3]. De' dialetti appunto costituenti il tipo picardo è infatti sicuro indizio l'incolumità *di ga* iniziale, ond' è riconfermata a que' territorî la pertinenza di codeste voci.

Un altro riflesso francese di *gafol*, *gablum* è *gable*, che ha uno de' sensi primitivi del termine anglosassone : « interesse, usura ». E cosí ne vengono *gableor* e *gablier*, « usuraio », *gabler*, « esercitare l'usura »[4].

Ma qui la parola discende un po' giù nell' isola di Francia, se troviamo con *gable* anche *jable* [5].

1. Du Cange, s. v. *gavena* ; Godefroy, *Dictionn. de l'ancienne l. fr.*, s. v. *gavre*. Il Du C. legge malamente *gaulum* per *gavlum* : cosí, nel suo *Gloss. fr.*, *gaule* per *gavle*.

2. Cfr., per es., Schwan-Behrens, *Gramm. des Altfranz.* [8], § 188, pp. 109-110. Del resto, si tratterebbe d'un ben noto fenomeno : cfr. W. Meyer-Lübke, *Hist. Gramm. der franz. Spr.*, Heidelberg, 1908, p. 114, § 143.

3. Godefroy, *l. c.*

4. Godefroy, s. v. *gable*. Ci sono derivati anche da *gavene* : cfr. Godefroy, s. v. *gavené*, « soggetto a *gavena*, *gavre* » ; *gavenier*, « chi percepisce la *gavena*, il *gavre* ».

5. Godefroy, s. v. *gable*.

*
* *

Or bene : qual è il rapporto di *gabella* (ital., port., provenz., catal. *gabella*, provenz., spagn. *gabela*, fr. *gabelle*) con le parole fino a questo punto via via ricordate ? Corrispose a *gabulum* un supponibile *gabellum*, ed è *gabella* un femminile uscito, secondo un comunissimo e tanto noto procedimento, dal plur. di codesto *gabellum* [1] ? Certo il francese puro avrebbe voluto *javelle* : la persistenza di *ga-* accenna invece a' territorî nordici di *gavre*, *gavle* e degli altri termini menzionati poco fa [2]. Altri vide (e fu l'etimologista insigne del dizionario generale francese, nel passo che già recammo) in *gabelle* una mutuazione da *gabela* provenzale.

Per me, credo che quest' ultima derivazione sia giusta. E invero, a guardare il gruppo degli esempî ducangiani su *gabella*, si vede che, mentre il tipo *gablum* e i derivati ci trattenevano nel settentrione, entro a' territorî mentovati, dall' Inghilterra alla Francia più nordica, il tipo *gabella* ci trasferisce a mezzogiorno, nel dominio provenzale, nell' italiano, nell' aragonese [3]. *Gabella* si direbbe una voce prediletta nel bacino mediterraneo, di lí salita poi nel settentrione francese. E non è questa l'unica forma, in cui ci apparisca : presso a *gabella* risuona *cabella*. Il qual fatto è di somma importanza ; sí che torna ora necessario fornire qualche prova della esistenza di codest' altra forma.

Anche qui ci soccorre il glossario ducangiano, che di *cabella* porge esempî, in maniera da render manifesto come non sia fortuita la coincidenza de' due termini con *ca-* e con *ga-*.

Tutto un gruppetto di voci derivanti da *cabella* conferma poi la vitalità di codesta iniziale, che assolutamente non può

1. Diez, *Etym. W.*⁵, I, 150.

2. Schwan-Behrens, *Gramm.* cit., § 138, n., p. 89. La conservazione poi di *-b-* potrebbe dipendere dal carattere giuridico-lett. della parola.

3. Du Cange, s. v. *gablum*.

rappresentarci un qualsiasi svarione grafico. C'è, poniamo, *cabellator*, al modo stesso che *gabellator*, *cabellotus*, al pari che *gabellotus* [1].

Gli esempì accolti nel grande glossario della latinità medievale sono tratti, in parte, da monumenti genovesi. Ed ecco, per l'appunto, dagli annali d'Ogerio Pane balzare : «... *cabella* de Clavari et de Vulturi [2]. » Cosí da quelli di Bartolomeo Scriba : «... et quod in Saona *cabellam* salis construerent [3]...» Ivi stesso : « ...ubi *cabellas* victualium pro communi Janue fieri fecerat et in eis *cabellatores* sive ministros constituerat, et in ipsas *cabellas* victualia conduci fecit [4]... »

Vediamo ora le *leges gennenses*.

Monumenta Hist. Patriae, XVIII, 75 : « 128. *De duobus licteratis in qualibet* cabella *salis Ianne constituendis*...

In qualibet *cabella* civitatis Ianue sint duo qui scribere et legere sciant... et unus eorum *cabellatorum* recipiat precium et alius inde rationem reddat de mense in mensem... Et scribas dictarum *gabellarum* infra dies tres a meo introytu faciam iurare, et cogam insuper eos *gabellatores* quod super se vel submissam personam non emant, nec aliquo contractu in se transferant salem qui assignatur alicui ad *cabellam* vel denarium... »

Ivi, 76 : « 129... quod *gabellatores* mictant in ligno salis mensuratorem qui debeat implere vel calcare cum palla... mensuratores vel *gabellatores*... Et teneantur *gabellatores* sal non facere... Et sint in qualibet *gabella* civitatis Ianue mensuratores quatuor... de *cabellis* Communis Ianue... »

Ivi ancora, 77 : « 132. *De ratione reddenda per* Gabellatores *Communis*.

Teneantur et debeant omnes *cabellatores* tam *cabellarum*

1. Du Cange, s. v. *cabella, cabellati, cabelloti* ecc. V. *cabelloti* anche s. v. *gabelloti*.
2. *Monum. Germ. Hist., SS.*, XVIII, 134, 17.
3. Ivi, 161, 5.
4. Ivi, 163, 10 ecc.

Ianue et Riperie que Comuni Ianue pertinent omni anno reddere rationem de toto sale qui per eos emptus fuerit et receptus et venditus... et de eo quod restabitur in voltis et in *cabellis* eorum successoribus reddere rationem... »

Cosí, via via, *cabellatores*, *cabellerius* (c. 78, 81, 86, 89, ma nel titolo [156]: « de *gabelleriis* »; 90) : cosí ancora, c. 78 : *cabella*; mentre c. 80 : « 138. *Quod aliqua persona non emat salem nisi in* gabellis. » E nel testo qui si ripete « in *gabellis* ».

Ivi sempre, 219 : « Item officium *cabelloti cabelle* salis Ianue appretiatum in libris viginti ianuynorum. Item aliud officium alterius *cabelloti* dicte *cabelle* appreciatum in libris viginti ianuynorum. Salarium dictorum *cabellatorum*, pro quolibet in anno, est libras septuaginta ianuynorum. Item scribania dicte *cabelle* appreciata in libris viginti ianuynorum... »

Cosí, ivi : « officium unius *cabelloti cabelle* salis Saone..... aliud officium alterius *cabelloti* ecc. ecc. » Ivi sempre : «... *cabelloti cabelle*... » Ed altrettali esempî offre la col. seg. 220.

Non c'è dunque nessun dubbio : *cabella* è tutt' altro che forma accidentale ed arbitraria. E non basta : importantissima riesce la promiscuità, nel testo delle leggi genovesi, circa l'uso delle due forme : *cabella* e *gabella*, *cabellator* e *gabellator*, *cabellerius* e *gabellerius* ; promiscuità, la quale non ci si presenta punto isolata e propria solo di Genova, come si vedrà più oltre [1]

Ma è facile persuadersi che il suono arcaico è quello di *ca-*; e che *cabella* è da stimare anteriore a *gabella*. Non occorre infatti sapere molto più in là degli elementi della grammatica romanza per esserne pienamente sicuri. Se non è inam-

1. Per Genova, v. anche Rezasco, *Diz. del linguaggio ital. stor. ed amministr.*, s. v. *gabella* : dalla *Institutio Cabellarum Gemensium* un altro es. di *cabella* (« s'ha da riscuotere la *cabella* de' cambj »). Genovese è pure il casato *Cabella*. Non potrebbe essere l'arcaico *cabella* fossilizzato in cognome? E l'altro cognome, fuori di Genova, *Gabelli* non rappresenterebbe, alla sua volta, la forma più recente ?

missibile lo scadimento da *ca-* a *ga-*, del quale più testimonianze ci si porgono, impossibile è, per contro, il trapasso inverso da *ga-* a *ca-*. Su questo punto ci accadrà di tornare. Per ora, crediamo di poter asserire, che se *gabella* è *cabella*, con lo scadimento avvertito ; forma dunque seriore da quella primitiva dipendente, com' è verisimile, anzi ovvio ; vuol dire che non è l'origine di *gabella* da cercare nel gruppo *gafol-gabulum*. Si tratta invece di forme (*gabulum* e *gabella*), che si ravvicinarono nel suono e nel senso, casualmente, da opposte plaghe.

*
* *

Poichè ora cade in acconcio ripensare all' etimo arabo. Donde venne *cabella* ? Da *cabâla* dell' arabo, la cui *a* lunga sonava anche *e* ; per cui poteva *cabâla* (grazie alla così detta *imâla*) risolversi in *cabela* [1]. Il senso ? Quadra stupendamente, come, del resto, è risaputissimo : « imposta, tassa » ; accontentandosi dell' accezione predominante e generica [2]. E la radice, onde il nome si spicca, vale : « ricevere, prendere » ; per modo che se *gafol* si spicca da *gifan* (ted. mod. *geben*), ossia dall' idea di « dare », *cabela* muove invece da un verbo denotante « prendere ». È la medesima cosa sotto due aspetti : sotto quello del contribuente, che dà, e sotto l'altro dell' esattore, che prende : la tasca privata, che si vuota, e la tasca pubblica, che si riempie. E sono due voci, la germanica e

1. Cfr. Dozy, nella cit. 2 ed. del *Glossaire* dell' Engelmann, p. 75. E v. pure Ch. Seybold, *Die Arab. Spr. in den romanischen Ländern*, nel *Grundriss* del Gröber, I², 3, p. 520 : « Lang a : â wird im Westen, besonders in Granada, zu ê î (sogen. Imâle); daher â, span. meist *e*, *i* (selten *a*, *o*). » L'Eguilaz, *Glosario* cit., p. 403, pensa anche all' ar. « *chawéla*, gabela... ».

2. Quatremère, nel *Journ. des Savants* (a proposito di A. P. Pihan, *Gloss. des mots français tirés de l'arabe*, etc.), 1848, p. 49 ; Engelmann, *Glossaire* cit., p. 18 ; Dozy-Engelmann, *Gloss.* ², p. 74 ; Devic, *Dictionn. étym.* cit., nel *Supplément* del Littré, s. v. *gabelle* ; Eguilaz, *Glosario* cit., s. v. *alcabala*. Per le particolari accezioni v. opp. cc.

l'araba, che l'una non sa dell' altra, e quasi s'incontrano, senza conoscersi, generando per via, ciascuna, il suo manipoletto di termini neolatini, che rimangono, mi pare, indipendenti. La Spagna ed il Portogallo, com'è pur notissimo, conservarono la voce araba con l'articolo annesso, nel loro *alcabala*, *alcavala*, che rimangon fedeli all' ordine delle significazioni tradizionali, per entro all' uno ed all' altro dominio iberico [1]. Ma l'ital. *cabella* non potè certo uscire di costí [2]: vo' dire da *alcabala*, *alcavala* dell' ispano-portoghese. O non ebbe, d'altra parte, ancor essa l'Italia i suoi speciali e immediati rapporti con gli Arabi? La Sicilia conobbe e conosce la forma originaria con *ca-*, accanto all'altra seriore con *ga-* [3]. Genova, alla sua volta, fu agli Arabi allacciata per più modi. La voce le venne dal mare, di mezzo alle guerre ed a' commercî. Ma non s'ha a credere solamente siciliana o genovese la nostra parola *cabella*; poichè ci vien dato d'incontrarla anche a Siena ed a Pisa, per la qual' ultima peró torna il pen-

1. Du Cange, s. v. *alcavala*; Diez, *Etym. Wört.* 5, II *b*, 417; Körting, *Lat.-Rom. Wört.* 3, 533. Cfr. inoltre i noti lessici dello sp. e del pg.; e le opp. poco fa citate. *Alcabala* s'introdusse anche nel catalano: cfr. il *Diccionari de la llengua cat.* del Labernia, s. v.

2. Fu asserito che l'ital. ebbe *caballa*, insieme con *cabella* (Dozy, nella 2 ed. *Gloss.* dell' Engelmann, p. 75; Devic, *Dictionn. étym.*, nel *Supplément* del Littré, s. v. *gabelle*; Scheler, app. all' *Etym. Wört.* 5 del Diez, *l. c.*); ma non m'accadde finora di trovare esempî di codesta forma.

3. L'Amari, *St. de' Musulmani di Sic.*, III, 1, Firenze, 1868, p. 330, menziona la *cabella bucherie*, notando che la denominazione si palesa come normanna; ma ciò vale per *bucheria* (Du Cange, s. v.); non per *cabella*. Vedasi infatti, *op. cit.*, III, 2, Firenze, 1872, p. 887, *gabella* tra le voci di provenienza araba. Presso il Rezasco, *Diz. del linguaggio ital. stor. ed amministr.* s. v. *gabella*, da' *Capitoli del re Martino di Sicilia*, del 1403 (*Capitula Regni Siciliae*, t. I, Panormi 1741): « Spacciranno li litteri spectanti alla Secretia, *cabelli* e patrimonio regali. » Ivi stesso: « Se li *cabellotti* inter se... hanno questione... » Ho riscontrato il passo nell' ed. de' *Capitula*, che potei aver sotto mano (*Capitulor. regni Siciliae* etc., *regum Martini et Ferd. I*, t. III, Panormi, M.DC. XIV, pp. 328-329): e v' ho letto, per verità, in più moderna forma, *gabelli* e *gabelloti*. Cfr. poi Mortillaro, *Nuovo dizion. sicil.-ital.* 3, s. v. *cabbella*.

siero a' tramiti escogitati per Genova. Dal mare tuttavia s'inoltrò la parola dentro terra, nel comune uso italiano [1].

Ed è parola abbastanza antica anche per noi. Gli esempî recati, massime i genovesi, la fanno risalire per lo meno al secolo XIII. Quanto agli Arabi, ne' cui scrittori si trova assai spesso, sebbene i lessici non la registrino, appare la nostra voce già dal secolo X [2], mentre *gabulum*, *gablum*, in che si tradusse *gafol*, e donde più direttamente vennero le forme francesi già ricordate, rimontano, probabilmente . secondo s'avvertiva, solo a' primi re normanni d'Inghilterra.

S'aggiunga finalmente che *cabella* entra nel novero d'altri notissimi termini d'origine parimente araba, i quali tutti concorrono a rappresentarci l'influsso de' dominatori musulmani del bacino occidentale mediterraneo nell' ordine finanziario, amministrativo, economico. Anche se mancassero dirette notizie della signoria degli Arabi in Ispagna, in Sicilia ed in qualche parte del continente italiano, ce la attesterebbero que' termini. Non sono voci arabe *dogana*, per esempio, *magazzino*, *tariffa*, *zecca*? Basterebbero voci consimili a rievocarci tutto un organismo diretto, fra l'altro, a regolare i rapporti

1. *Statuti senesi scritti in volg. ne' secoli XIII e XIV* ecc., per cura di FILIPPO-LUIGI POLIDORI, Bologna, 1863 (*Collez.* maggiore della r. Commissione per i testi di lingua), pp. 318, 319, e « spoglio delle voci », p. 394: « *Cabella*. Gabella... Una tal forma dovrebbe registrarsi nel modo e dove più piacerà, come più prossima all' origine da cui deriva. » Cfr. REZASCO, *l. c.*, donde traggo pure quest' altro esempio trascelto nel *Libro della Catena*, cod. membr., Arch. di Siena, contenente le provvisioni del reggimento popolare dal 26 nov. 1403 al 1 luglio 1409 : « Niuno Camarlingo di vino ne' Cordieri possino nè debbino *cabellare* niuna botte se non piena. » Per Pisa, v. i *Ricordi di Miliadusso Baldiccione de' Casalberti*, *pisano*, nell' app. al t. VIII dell' *Arch. stor. ital.*, Firenze, 1850, p. 28 (anno 1355) : «... quando io v' era [a Massa] *cabellotto* per lo Comune di Pisa... » Ivi stesso però, pp. 18, 21, 22 ecc. : *gabella*, *gabelle*. Cfr. ancora REZASCO, *l. c.*, ove da' *capitoli della resa di Fojano* del 1452, *Miscell. stor. lett.*, t. III, Firenze, 1849, si trae pure quest' es. : « Omne intrata, pasqui, silve, piani et omne altra *cabella* menuta... » V. poi anche *Crusca* [5], s. v. *gabella*.

2. Per la storia dell' etimo arabo or ora accennata, v. ENGELMANN, *Glossaire* [1], p. 18; e DOZY-ENGELMANN, *Gloss.* [2], p. 74.

3. Cfr. SEYBOLD, nel cit. *Grundriss*, p. 517.

del movimento economico con le finanze dello stato. *Cabella* deriva appunto ancor essa dall' imporsi della civiltà dominatrice degli Arabi irradiantesi pur su le genti non soggette a diffondere l'esempio de' suoi sistemi e meccanismi di governo e di commercio.

*
* *

La difficoltà, che il Diez opponeva all' etimo arabo di *gabella*, era questa : che *q-* (o *k-*, o *c-*, se altrimenti si voglia) di *qabala* presenterebbe un indebolimento in *g-* affatto insolito e nuovo. Si riproduceva quest' obbiezione dallo stesso dizionario etimologico del Diez in principio delle presenti note. Ebbene : quale consistenza ha cosí fatta obbiezione ? Questo del Diez, che parve un argomento decisivo all'Engelmann, è ben lungi dal riuscir tale al Dozy, che anzi lo confuta e respinge, affermando che la guttural forte esplosiva iniziale araba si trasmuta qualche volta nella debole corrispondente entro alle favelle nostre [1]. Il Devic reca, a conforto di codesta opposizione, l'esempio di *qoṭon*, che nello spagn. diventa *al-godon* [2]. Un più recente arabista dá poi, senz' altro, questa legge : *q* (ق) diventa, ne' parlari neolatini, *c* (*qu*) e *g* [3]. Per mio conto osservo che ben potè la voce araba mantenere incolume la sua guttural forte iniziale nella prima fase della sua introduzione fra noi ; ma che più tardi *ca-*, fattosi ormai nostrale, s'affievolí nel corrispondente nesso *ga-*. Sarebbe stato un fenomeno secondario. E la traccia del passaggio è nella promiscuità già notata di *cabella* e *gabella*. La guttural forte è rimasta invece risolutamente nello spagnuolo e nel portoghese, protetta forse dalla conservazione dell' articolo arabo (*al-*), che tuttavia non valse a difendere *-c-* di *alcoton* [4].

1. Engelmann ed Engelmann-Dozy, *ll. cc.*

2. Devic, *l. c.* Lo sp. ha pure, meno usato, *alcoton*. Aggiungi pg. *algodão*.

3. Seybold, *op. cit.*, pp. 517, 519.

4. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues rom.*, I, 377, § 427 ; Körting, *Lateinisch-Rom. Wört.* [3], 1776 ; Meyer-Lübke, *Roman. Etym. Wört.*, 1539.

Certo anche nella generale grammatica romanza il trapasso da *ca* a *ga-* è tutt' altro che de' più comuni : non parrebbe tuttavia, per nessun riguardo, impossibile e strano. E invero chi non rammenta a questo punto l'esitazione antica ne' derivati da * CAMBA, CATTO, CAVEA, per cui l'ital. *gamba* o il franc. *jambe* accanto a *camba* del sardo, del provenz. e del catalano ; l'ital. *gatto*, lo spagn. *gato* presso al fr. *chat*, al provenz. *cat*, coesistente però qui stesso con *gat* [1] ; l'ital. *gabbia*, lo spagn. *gavia* allato al venez. *cheba*, al franc. *cage* [2] ? I quali classici esempî potrebbero, come tutti sanno, venire suffragati da più altri ancora, lontani nel tempo o recenti [3]. Per il caso nostro conviene anche aggiungere che siffatto mutamento da *ca-* a *ga-* si avverte piuttosto in voci d'origine esotica : e tale è *cabella*. E non basta : per *cabella* si potrebbe invocare altresí la forza assimilativa della sonora interna (*-b-*) come spinta al passaggio nella sonora della sorda iniziale [4].

Ma lasciando stare quest' ultimo argomento, perchè non mancano esempî, da' quali apparisce che una tal condizione non sempre riesciva necessaria [5], notiamo ora che l'antico genovese, dove pure ci si offeriva la promiscuità di *cabella* e di *gabella*, conosceva, com' è naturale, ancor esso il trapasso

1. MEYER-LÜBKE, *Gramm. des l. rom.*, *l. c.* ; KÖRTING, 2020 ; MEYER-LÜBKE, *Rom. Etym. W.*, 1770. Per il prov. cfr. LEVY, *Petit Dictionn. Prov.-Français*, Heidelberg, 1909, s. v. *cat*.

2. MEYER-LÜBKE, *Gramm.*, *l. c.* ; KÖRTING, 2040 ; MEYER-LÜBKE, *Rom. Et. W.*, 1789.

3. Vedi sempre MEYER-LÜBKE, *Gramm.*, *l. c.* E vedi ancora dello stesso la *Gramm. stor.-comparativa della lingua ital.*, Torino, 1901, p. 89.

4. MEYER-LÜBKE, *Gramm. ital.*, *l. c.*

5. Basti rammentare ancora *gatto* CATTO. Per esempî invece della presenza di sonora interna in parole, ove si sia avverato l'affievolimento *ca-* in *ga-*, v. presso DU CANGE *gavagium* per *cavagium* (s. la prima voce) ; *gavaldatus* (*CABALLITATUS). E v. presso il LEVY, *Provenz. Suppl.-Wört.*, I, 181 ; IV, 8, *Cabot* e *Gabot*. Altri esempî vedi in riflessi dialettali di CARDELLO (venez. *gardelin* ecc.) e di CARDUO : cfr. MEYER-LÜBKE, *Rom. etym. W.*, 1686, 1687.

da *ca-* a *ga-* [1]. E si badi altresí che l'uso di *cabella* nel senese merita, da un altro canto, qualche considerazione appunto perchè quel dialetto favoriva singolarmente il trapasso medesimo [2]. Il persistere di *cabella* proprio in codesto territorio indica tanto meglio la non grande antichità di cosí fatto imprestito arabo e la tenacità della forma sua primitiva. Potrebbe *cabella* essere uscito da *gabella* ? Questo si sa ch'è impossibile, e che l'isolato *castaldo* da *gastaldo* non costituisce legge : una rondine non fa primavera. Ancora : torna quasi superfluo rilevare che *cabela*, da *cabăla* originario, potè assai presto venire attratto analogicamente nell' orbita ampia de' nomi, primitivi o derivati, desinenti in *-ęllo*, *-ęlla*. Si pensi però che *ă* risolvevasi ne' dialetti dell' arabo in *e* aperta; onde *cabela* sonava certo anche per sè *cabęla*.

*
* *

Spagna e Portogallo possiedono *alcabala*, *alcavala*, come pure *gabela*, *gabella*. In Ispagna almeno s' ha il senso che quest' ultima voce non sia indigena; che sia, all' incontro, italiana. Infatti Pedro de Alcalà, dovendo tradurre *gabela*, dice : « *gabela* en italiano como *alcavala* » [3]. Altri contrappone, a ogni modo, alla parola di Spagna, ad *alcavala*, *gabella* come termine genericamente straniero [4]. E non sarebbe punto a

1. Flechia, *Annotazioni genovesi*, nell' *Arch. glott. it.*, X, 153, § 29; Parodi, *Studi liguri*, ivi, XIV, 9, § 39 ; XV, 62, s. v. *gameao* ; *goo* ; *gorfo*.

2. Hirsch, nella *Zeitschrift für rom. Phil.*, IX, 562 ; Meyer-Lübke, *Gramm. ital.*, *l. c.*

3. Cfr. Engelmann, *Gloss.* cit. Non ho sotto mano del *Vocabulista* di Pedro de Alcalá neppur l'ediz. moderna procurata dal de Lagarde (cfr. Seybold, *op. cit.*, p. 521).

4. P. de Covarruvias, *Tesoro de la lengua castellana ó española*, Madrid, 1674, p. 27. s. v. *alcavala* ; ove si cita Juan Parladorio, *Rerum quotidianarum*, cap. 3, num. 1, come autore del seg. passo : « Hoc tributi genus exteri *gabellam*, nostrates *alcavalam* appellant. » Nell' Aragona troviamo esempio dell' uso di *gabella* fin dal 1281 (Du Cange, s. v. *gablum*: v. *gabella*, 2); ma l'Aragona era compresa nel grande ambito provenzale.

meravigliare che la medesima voce fosse tornata in Ispagna dall' Italia, sotto forma diversa. Quanto al senso, nel fondo è lo stesso. Non dispiaccia tuttavia, che il valore o i valori di codesto allotropo sieno qui posti di fronte:

ALCABALA. *Tributo del tanto por ciento del precio, que pagaba al fisco el vendedor en el contrato de compraventa, y ambos contratantes, en el de permuta.* || DEL VIENTO. *Tributo que pagaba el forastero por los géneros que vendía...*

GABELA. *Tributo, impuesto ó contribución que se paga al estado. Algunos quieren que sea determinado tributo que se llamaba así ; pero en el sentir común es voz genérica.* || *ant. Lugar público adonde todos podían concurrir, para ver los espectáculos que se celebraban en el...* [1]

C'è dunque identità nel fondo, ma diversità nella specificazione ; per modo che non si potrebbe scambiare l'una con l'altra forma della stessa voce originaria.

Quanto alla Francia, già s'avvertiva come *gabelle* rappresenti una irradiazione meridionale. Il latino de' documenti dà, con *gabella,* qualche volta anche *cabella* [2] : il che riconferma sempre la provenienza meridionale della parola. Possiamo così raffigurarci l'area geografica d'essa parola :

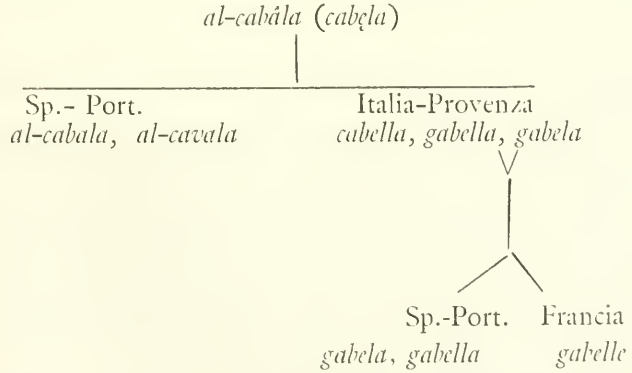

1. *Diccionario de la lengua castellana por la R. Acad. Española*[13].

2. DU CANGE, s. v. *cabella.* Ha da far nulla con *gabellare* il provenz. *cabelhar,* che fu spiegato italianamente : « mostrar cosa altrui » (STENGEL, *Die beid. ältesten Provenz. Gramm.*, 89, 6) ? *Gabellare* è «sottomettere alla

Osservo che gli esempi francesi di *cabella-gabella* (documenti latini) e di *gabelle*, e derivati, sono alquanto tardivi [1]. Li superano cronologicamente gli esempî italiani. Certo è, rispetto a questi ultimi, tardiva la determinazione francese del valore della parola. Da principio ebbe dessa il significato generale di imposta, come altrove; imposta indiretta; per cui s'aveva la *gabella vini*, poniamo, ed altre simili [2]; ma poi si venne fissando l'uso del termine, per maniera che *gabelle* non indicò se non l'imposta regia su la vendita del sale monopolizzata a vantaggio dello stato. Fu monopolizzata la parola stessa. Non tutte però le terre di Francia vennero egualmente sottoposte alla gabella sul sale: n'erano esclusi, per esempio, l'Artois, la Fiandra ed altre regioni contermini, da cui *gabelle*, che l'incolumità di *ga-* farebbe credere altrimenti nativa di lí, non potè forse provenire anche perchè v'era sconosciuta [3]. Essa fu dunque, giova ripeterlo, una mutuazione meridionale. E cosí non mi pare che un contatto fra *gablum*, *gable*, *gavle*, e *gabella*, *gabelle*, nel periodo formativo di codeste voci, sia intervenuto, per guisa da invitarci a credere che *ga-* di *gablum* ecc. influisse su l'origine di *ga-* di *gabelle*. I paesi, ove prima da *cabella* si passò a *gabella*, ignoravano *gablum*, *gable*, *gavle*.

gabella »; ma qui sarebbe nel senso di « far vedere la merce perchè sia gabellata ».

1. Desumo ciò dagli esempî veramente francesi del Du Cange (s. v. *gablum*, *gabella*); e del Godefroy, s. v. *gabelle* e derivazioni.

2. Bisogna vedere specialm. Rezasco, *op.* e. *l. cit.*, per conoscere la ricca varietà delle significazioni di *gabella*. Mi rimane oscuro il rapporto, che possa collegare (se pur collega) il senso italiano di *gabella* come ufficio de' gabellieri e luogo, ove la gabella si paga, ed il senso spagnuolo di località, da cui si godano pubblici spettacoli. L'ufficio della gabella sorgeva forse, in qualche paese di Spagna, in tal propizio punto da indurre a tramutarlo in loggia adatta al godimento di pubblici giuochi e spettacoli.

3. Cfr. A. Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, Paris, 1906, pp. 569 sgg. Per ciò che riguarda l'Artois ecc., ivi, p. 570, n. 7.

*
* *

Ho procurato di mettere un po' d'ordine in una materia piuttosto arruffata, sbozzando (non pretendo, si badi bene, non pretendo di più), a larghe linee, la storia di *gabella* e distinguendola da quella di *gafol*, *gablum* e derivati. Ne esce, come già si notava, una curiosa coincidenza di voci prossime di suoni e di sensi : coincidenza fortuita, ma che doveva ingenerare confusione, lasciando nell' oscurità la genesi delle due forme indipendenti. Altri determini, lumeggi, corregga, compia. M'auguro che non si sentenzî un brutto giorno che, a proposito di gabella, ho gabellato nulla piú che ciance e spropositi.

Vincenzo Crescini.

A NOTE ON *STORIA*, *STORIATO*,

AND THE CORRESPONDING TERMS IN FRENCH AND ENGLISH, IN ILLUSTRATION OF *PURGATORIO*, X, 52, 71, 73.

The technical use by Dante in the tenth canto of the *Purgatorio* of the words *storia* and *storiato* has proved a stumbling-block to a certain number of commentators and translators of the *Divina Commedia*[1].

In the *Vocabolario Toscano dell' Arte del Disegno* of Filippo Baldinucci (published at Florence in 1681) the technical meaning of *storia* is explained as follows :

'*Istoria*, appresso i nostri Artefici, pigliasi per quella invenzione espressa in pittura, o in scoltura, la quale rappresenti qualche fatto, o vero, o finto, o storico, o poetico, o misto.'

In the passage in question in the *Purgatorio* Dante applies the terms to sculpture — to the instances of humility sculptured in bas-relief on the white marble wall of the terrace of the first circle of Purgatory :

'Io conobbi quella ripa intorno,
Che dritto di salita aveva manco,
Esser di marmo candido, e adorno
D'intagli sì, che non pur Policreto,
Ma la natura lì avrebbe scorno.
L'angel che venne in terra col decreto
Della molt' anni lacrimata pace,

1. This has been especially the case with English translators. Longfellow and Vernon, for instance, render *istoriato* by « chronicled » ; Ford and Wheeler by « recorded » ; Butler, « narrated » ; Dugdale, « related » Mrs Ramsay, Johnson, Haselfoot, and others, « told » ; and so on. French translators as a rule render the word correctly by « sculpté » or « représenté ». I have noted two, however, who have gone astray, namely Mesnard and Saint-Mauris, who both render it by « raconté ».

Che aperse il ciel dal suo lungo divieto,
Dinanzi a noi pareva sì verace
Quivi intagliato in un atto soave,
Che non sembrava imagine che tace.
Giurato si saria ch' ei dicesse : *Ave!*
Perchè ivi era imaginata quella,
Che ad aprir l'alto amor volse la chiave;
Ed avea in atto impressa esta favella :
Ecce Ancilla Dei, sì propriamente
Come figura in cera si suggella.
'Non tener pur ad un loco la mente!'
Disse il dolce maestro, che m'avea
Da quella parte onde il core ha la gente;
Perch'io mi mossi col viso, e vedea
Diretro da Maria, da quella costa
Onde m' era colui che mi movea,
Un' altra storia nella roccia imposta;
Perch' io varcai Virgilio e femmi presso
Acciò che fosse agli occhi miei disposta.
Era intagliato lì nel marmo stesso
Lo carro e' buoi, traendo l'arca santa,
Per che si teme officio non commesso.
Dinanzi parea gente; e tutta quanta,
Partita in sette cori, a' due miei sensi
Faceva dir l'un 'No', l'altro 'Sì, canta'.
Similemente, al fummo degl' incensi
Che v'era imaginato, gli occhi e il naso
Ed al sì ed al no discordi fensi.
Lì precedeva al benedetto vaso,
Trescando alzato, l'umile Salmista,
E più e men che re era in quel caso.
D'incontra, effigiata ad una vista
D'un gran palazzo, Micol ammirava,
Sì come donna dispettosa e trista.
Io mossi i piè del loco dov'io stava,
Per avvisar da presso un'altra storia,
Che diretro a Micol mi biancheggiava.
Quivi era istoriata l'alta gloria
Del roman prince, lo cui gran valore
Mosse Gregorio alla sua gran vittoria;
Io dico di Traiano imperadore;

Ed una vedovella gli era al freno,
Di lacrime atteggiata e di dolore.
Intorno a lui parea calcato e pieno
Di cavalieri, e l'aquile nell'oro
Sovr' essi in vista al vento si movieno.'
(vv. 29-81.)

Storia (and its derivatives *storietta*, *storiettina*), and *storiato* are similarly used of sculpture or carving by other Italian writers. Ser Mariano da Siena in his *Viaggio in Terra Santa* (1431) writes :

' La Chiesa del sepulcro... è longa, tonda da piei, e da capo; la porta in nel mezzo della longhezza, e sono due porte allato l'una a l'altra, e sono molto belle, e storiate di pietre' (Ed. 1822, p. 25).

In a *Cronichetta Antica*, quoted by Tramater[1], we read : —

' Di fuori a quella pietra è intagliato di storie della battaglia che Trojano vinse.'

Borghini, in *Il Riposo* (1584), speaks of 'cinque istoriette di marmo nel campanile di Santa Maria del Fiore'; and Vasari, of ' stanze trovate sotterra piene di grotteschine, con quelle storiettine così belle. '

Benvenuto Cellini applies the term in his *Trattati della Oreficeria* (1568) to figures or designs modelled in wax :

' Si faccia un dintorno alto due dita alla detta storietta di cera ' (quoted by Tramater).

In French, *histoire* and *historié* are used in the same way of sculpture and carving. Several instances of this use occur in the *Inventaire du Mobilier de Charles V, Roi de France* (1379-80)[2]. We there find the terms applied to carvings in ivory and ebony :

' Ung tableaulx d'ivyre, de deux pièces, historiez de la Passion ' (No 2763).

1. *Vocabolario Universale Italiano* (Napoli, 1829-40).
2. Published in Paris in 1879 by Jules Labarte (*Documents inédits sur l'histoire de France*).

' Ungs autres tableaulx d'ybénus, de cinq pièces, où ou mylieu est de saincte Katherine, et les autres pièces sont ystoriées de sa passion ' (No 2764).

' Ungs autres tableaux d'yvire, de deux pièces... ouvrez et ystoriez de la Passion ' (No 2765).

' Ungs autres tableaulx, tous d'yvire, de deux pièces, ystoriez du jour de Pasques flories, de l'Annonciacion, de la Gésine, du Crucifiement et du Couronnement' (No. 2766).

' Ungs autres tableaulx d'yvire, de six pièces, garniz d'argent, tous ystoriez de la vie Nostre Dame et de la Passion' (No. 2767).

' Ungs autres tableaux d'yvire, de six pièces, qui sont faiz comme d'enlumineure dehors, et dedens ystoriez de plusieurs saints' (No. 2771).

Littré quotes from Ambroise Paré the description of one Jean de Gourmont as ' tailleur d'histoires ', that is, a sculptor or carver[1].

Instances of the similar use of *historia* and *historiatus* in medieval Latin, as applied to sculpture and carving, are quoted by Du Cange :

' Item Jacopo Derpin incisori imaginum pro triginta historiis in trino per eum incisis ' (*Comput. Ms. fabr. S. Petri Insul. ann.* 1519).

' Histriatus, historiis sculptus vel depictus ; unde pannus vel paries, in quo plures depinguntur historiae vel sculpturae, histriatus dicitur, id est historiatus ' (*Gloss. Bibl. Mss. anonymi ex Bibl. reg.*).

In English the corresponding terms are found applied to carvings in stone, metal, ivory, etc.

T. Washington, in his translation (1585) of *Nicholay's Navigations*, speaks of

1. Godefroy quotes a passage from *Le Voyage de Naples de Charles VIII* (c. 1495) of André de la Vigne, in which mention is made of ' images, histoires d'allebastre fin, de marbre, d'or et d'argent '.

'A great colomne, in ye which are carved by histories the things memorable, which have been done in this Hippodrome' (II, xvi, 50 b).

'A great colomne of marble historied after the maner of those of Antonin and Adrian... at Rome' (*ibid.*).

John Evelyn, in his *Diary* (1645):

'A long and spacious walk, full of fountaines, under which is historized the whole Ovidian Metamorphosis in rarely sculptur'd *mezzo relievo*' (6 May).

Richard Lassels, in his *Voyage of Italy* (c. 1660):

'In the Sacristy we were shown... the curious back of an altar of ivory cut into histories after a rare manner' (ed. 1670-98, I, 76).

'Doors all of brass historied with figures containing the remarkable histories of both the Testaments' (*ibid.*, I, 127).

'Brazen doors historied with a fine *basso relievo*' (*ibid.*, I, 148).

Thomas Gray, in his *Elegy written in a Country Churchyard* (1750):

> 'Can storied urn[1] or animated bust
> Back to its mansion call the fleeting breath?'
> (Stanza XI.)

Erasmus Darwin, in his *Botanic Garden* (1791):

> 'The storied pyramid, the laurel'd bust,
> The trophy'd arch had crumbled into dust'
> (Part II, p. 59.)

H. W. Longfellow, in his *Outre-Mer* (1833):

'Are then the sculptured urn and storied monument nothing more than symbols of family pride?'

(*Prose Works*, 1886, I, 75.)

1. It is curious to note that of the ten Italian and French translations of Gray's *Elegy* included in the volume of translations of the poem published by Alessandro Torri at Verona in 1817 only one, that of Domenico Trant, gives the phrase ('l'urna istoriata') corresponding to Gray's 'storied urn'. Two of the translators, Cesarotti and Lastri, prefer the phrase 'urna effigiata'; the others employ a paraphrase.

T. N. Talfourd, in his *Castilian* (1853) :

> ' Softest light
> Shed by one silver lamp revealed the walls
> Of alabaster, storied with the deeds
> Of saints and martyrs. '
>
> (Act III, sc. iv.)

The same terms were applied to mosaic, tarsia, and other inlay work. Thus Ristoro d'Arezzo, in his *Composizione del Mondo* (1282), comparing the heavenly constellations to designs in mosaic, says :

' Pare che le figure del cielo fossero disegnate e composte di stelle, a modo delli savi artefici che fanno la nobilissima operazione mossaica, ad ardonare od a storiare le pareti e pavimenti de' palazzi de' grandi imperadori e de' grandi re e de' grandi templi ' (I, 7, *ed.* 1859, p. 7).

' E' l cielo pare che sia ordinato e istoriato di figure d'animali ' e pesci dalle stelle, quasi a modo musaico (*ed. cit.*, I, 7, p. 8).

' Troviamo la parte di settentrione del cielo tutta piena e storiata d'animali ' (*ed. cit.*, I, 10, p. 11).

And Giovanni Villani, in his *Cronica*, in his account of the damage done by the damp to the mosaic designs in the dome of the Baptistery at Florence :

' Nel detto anno [1345] si cominciò a rivolgere e rinnovare la coperta del marmo del duomo di San Giovanni, e la cornice d'intorno troppo più bella che non era prima, perocchè per lungo tempo la coperta de' marmi in prima in alcuna parte era rotta e guasta, e faceva acqua e guastava le dipinture d'entro e le storie del musaico ' (XII, 46, *ed.* 1823, Vol. VII, p. 117).

In the *Storia della Vendetta di Cristo* (c. 1380), quoted by Tramater, we read :

' In questa cella era la passione di Cristo tutta istoriata ad opera musaica '.

Filippo Baldinucci, in his *Vocabolario Toscano dell' Arte del Disegno*, already quoted, defines *tarsia* as

' Una sorta di musaico fatto di legname, col commettersi in tavole di noce diversi pezzetti di legni colorati, co' quali si formano figure, e storie, prospettive, e altro. '

Scarron, in his *Virgile Travesti* (1648-52), uses the term *historié* of ivory inlaid with ebony :

> 'Les moindres meubles sont d'ivoire
> Historiés d'ébène noire.'
>
> (Quoted by Littré.)

We find these terms applied also to the designs in tapestries, needle-work, and woven stuffs of various kinds. Among the ' tappiz à ymages ' registered in the *Inventaire du Mobilier de Charles V* are included

' Ung grant drap de l'euvre d'Arras, ystorié des faiz et batailles de Judas Macabeus et d'Anthoqus ' (No 3695).

' Ung petit drap ystorié de la bataille du duc d'Acquictaine et de Florence ' (No. 3696).

' Ung tappiz à ymages de l'istoire du duc d'Acquictaine (No. 3700).

Du Cange gives instances of *historia* (' pannus figuris intextus ') and *historiatus* (' intextus figuris ') in the same connection :

' Campsor non audeat tenere in sua tabula, tapits, vel alios pannos seu istoriam ' (*Constit. Jacobi II reg. Aragon. ann.* 1301).

' Paramenta alba historiata atque indumenta ' (*Leges Palatinae Jacobi II Regis Majoric.*, III, 73).

' Unum pannum lanae historiatum, unum tapetum, etc. ' (*Antiquit. Bened. Occitan. Mss. apud Stephanot.*, II, 325).

' Unum pannum historiatum historia Alexandri ' (*Inventar. ann. 1449 ex Tabul. D. Venciae*).

Storied was similarly used in English. Samuel Rogers, in his *Pleasures of Memory* (1792), writes of

'The storied arras, source of fond delight,
With old achievement charms the wildered sight'.
(*Part* I, ll. 53-4.)

Thomas Hood, in the *Haunted House* (1830):

'Rich hangings, storied by the needle's art
With scripture, history, or classic fable.'
(*Part* III, *st.* 15.)

John Thrupp, in *The Anglo-Saxon Home* (1862), speaks of

'The storied mantles worn by kings at their coronation, on which mythological subjects were delineated' (p. 227).

And William Morris, in the *Earthly Paradise* (1870):

'The storied hangings that bedight the wall.'
(*Vol.* III, *part* IV, p. 103.)

Sir Henry Wotton uses *historified* in the same sense: 'some fine historified table cloth for a banquet' (*Reliquiae Wottonianae*, 1651).

Milton and other English writers apply the same term (*storied*) to the designs in painted glass windows. In *Il Penseroso* (c. 1632), Milton speaks of

'Storied windows richly dight,
Casting a dim religious light.'
(vv. 159-60.)

Sir Walter Scott, in *Marmion* (1808):

'As the ancient art could stain
Achievements on the storied pane.'
(*Introd. to Canto* V.)

Shelley, in a letter to Peacock from Milan (20 April 1818), speaking of the Cathedral, writes:

'There is one solitary spot among those aisles, behind the altar, where the light of day is dim and yellow under the storied window, which I have chosen to visit, and read Dante there.'

(*Prose Works*, 1888, II, 225.)

A more familiar use of *storia, storiato*, etc., and the corresponding terms in other languages, is in connection with the art of painting, both painting on a large scale, and the delicate art of illuminating. As regards the former, the terms were applied both to the internal and external embellishment by painting of buildings, as well as to the ornamentation of such objects as ships, litters, etc.

In the *Tavola Ritonda* we find *istoriato* (here always coupled with *dipinto*) used of the decoration, for instance, of a palace :

' Cavalcando Tristano i' tale maniera, al terzo giorno arrivò a uno palagio tutto dipinto e storiato ' (*La Tavola Ritonda o l'Istoria di Tristano*, Bologna, 1864. Vol. I, p. 73).

Of a tower :

' Cavalcando gli tre cavalieri in tale maniera, eglino passano dinanzi a una bella torre, la quale era tutta dipinta e storiata ' (*Ibid.*, Vol. I, p. 482).

Of a reception room :

' Una grande sala del palagio, tutta dipinta e storiata a dame e damigelle e ad altre nobili figure ' (*Ibid.*, Vol. I, 229).

Of a bedroom :

' Messer Tristano e lo donzello Alcardo... essendo l'ora, furono messi a tavola, et poi furono menati in una bella camera, tutta dipinta e storiata, là ove avea due ricche e belle letta ' (*Ibid.*, Vol. I, p. 294-5).

Of a ship :

' Tristano fece fare una nave tutta dipinta e storiata ' (*Ibid.*, Vol. I, p. 73).

Of a horse-litter :

' Lancialotto fae alla reina grande onore ; e falla assettare in una gabbia cavalleresca, tutta dipinta e storiata, la quale portavano quattro ricchi e grossi palafreni ' (*Ibid.*, Vol. 1, 412).

Boccaccio uses *istoriato* in the same way in the *Teseide* of a temple :

'Ed era il tempio tutto istoriato
Da sottil mano e di sopra e d'intorno[1].'
(VII, 36.)

Historiare ('historias picturis repraesentare') and *historialiter* are used in a similar connection in two passages quoted by Du Cange:

'Fecit sumtuose depingi et in honorem virginum historiari capellam' (*Chron. Beccense*, p. 27).

'Forinsecus dealbavit illud [delubrum], intrinsecus autem depinxit historialiter [id est, historias et figuras depinxit]' (*Dudo lib. 3 de Actis Normannorum*, p. 153).

In the following amusing passage from one of the *novelle* of Franco Sacchetti, *storia* is used of frescoes by Giotto and others:

'Chi è uso a Firenze, sa che ogni prima domenica di mese si va a san Gallo e uomini e donne in compagnia; e vanno là su a diletto, più che a perdonanza. Mossesi Giotto una di queste domeniche con sua brigata per andare, ed essendo nella via del Cocomero alquanto ristato, dicendo una certa novella, passando certi porci di santo Antonio, ed uno di quelli correndo furiosamente, diede tra le gambe a Giotto per sì fatta maniera, che Giotto cadde in terra. Il quale ajutatosi da sè e da' compagni, levatosi e scotendosi, nè biastemmò i porci, nè disse verso loro alcuna parola; ma voltosi a' compagni, mezzo sorridendo, disse: o non hanno e' ragione? che io ho guadagnato a mie' dì con le setole loro migliaja di lire, e mai non diedi loro una scodella di broda. Gli compagni, udendo questo, cominciarono a ridere, dicendo: che rileva a dire, Giotto è maestro d'ogni cosa? mai non dipignesti tanto bene alcuna storia, quanto tu hai dipinto bene il caso di questi porci; ed

1. Thomas Warton, who quotes this passage in his *History of English Poetry* (ed. 1824, Vol. II, p. 189), in connection with the story of *Palamon and Arcite*, and Chaucer's *Knight's Tale*, has a long note on *istoriato* as here used, with examples of parallel usages in medieval Greek and Latin; this note, however, is little more than a compilation, without acknowledgment, from Du Cange.

andaronsene su a san Gallo ; e poi tornando da san Marco e da' Servi, e guardando, com' è d'usanza, le dipinture, e veggendo una storia di nostra Donna e Josefo ivi da lato, disse uno di costoro a Giotto : de dimmi, Giotto, perchè è dipinto Josef così sempre malinconoso ? e Giotto rispose : non ha egli ragione, che vede pregna la moglie, e non sa di cui ? '

(*Novella* LXXV.)

History is used similarly of wall-paintings[1] by Alexander Barclay in his *Cytezen and Uplondyshman* (1514) :

> 'All the walles within of finest golde,
> With olde historyes and pictures manifolde.'

The term, as applied to painting, was used in English of easel-pictures as well. Thus Jonathan Richardson, in his *Theory of Painting* (1716), says :

' There are painters of faces, history, landscapes, battles, drolls, still-life, flowers, fruit, ships, etc... When a painter intends to make a history (for example) the way commonly is to design the thing in his mind, to consider what figures to bring in, and what they are to think, say or do ; and then to sketch upon paper this idea of his... A history painter must describe all the various characters, real or imaginary... The face-painter is under a greater constraint than he that paints history ' (ed. 1792, pp. 20, 62, 77, 79).

Samuel Johnson, as reported by Boswell under the year 1773, observed that

' Robertson paints minds as Sir Joshua paints faces in a history piece. '

History-painting, as appears from the above quotation from Richardson, was classed as a distinct branch of the art, as opposed to portrait-painting and landscape. It is thus defined in William Aglionby's *Painting Illustrated in three Dialogues* (1685) :

' History-painting is an assembling of many figures in one

1. Godefroy quotes instances of the similar use of *histoire*.

piece, to represent any action of life, whether true or fabulous, accompanied with all its ornaments of landskip and perspective [1]. '

Bishop Berkeley in the *Guardian* (1713) says :

' As I cannot go to the price of history painting, I have purchased at easy rates several beautifully designed pieces of landskip and perspective. '

And Sir Joshua Reynolds, in his *Discourses delivered at the Royal Academy* (1776) :

' A landscape of Claude Lorraine may be preferred to a history of Luca Giordano. '

As applied to the illumination of manuscripts, and later to the illustration and ornamentation of printed books, the terms in question are not uncommon, but from the nature of the case have a somewhat narrower range. The following, from the *Inventaire du Mobilier de Charles V* already quoted, may be given as typical instances in the case of manuscripts [2] :

' Ung grant Bréviaire sans note, très bien escript et très bien ystorié et enluminné ' (No. 1233).

' Les très belles grans Heures dudit seigneur, très bien escriptes et très noblement enluminées et historiées ' (N° 3066).

' Ung très beau Bréviaire, en deux mendres volumes, très bien escript et ystorié ' (No. 3280).

' Ung très bel Psaultier, très noblement escript, avecques les vigilles de mors, de plusieurs ystoires au commancement ' (No. 3291).

1. With this may be compared the following definition (quoted by Tramater) from the *Dizionario delle Belle Arti del Disegno* (1797) of Francesco Milizia :

' Dicesi istoriato un ritratto nel quale la persona si è posta in azione sia coll' unirla ed aggrupparla con altre persone, per esempio con una famiglia, o parte della medesima, sia coll' inserirla nella rappresentazione di un avvenimento storico. '

2. Godefroy quotes from the *Archives municipales d'Abbeville*, under date 1508, an instance of *historieur* in the sense of ' illuminator ' : ' Enlumineurs ou historieurs sur parchemin ou pappier. '

' Ung très beau Bréviaire très parfait, bien escript, très noblement enluminé et très richement ystorié... et en sont les fueillez par dehors ystoriez à ymages ' (No. 3294).

' Ung Messel Colletaire à l'usaige de Romme, très bien escript, bien enluminé et ystorié ' (No 3301).

' Ung gros Psaultier, très richement enlumyné d'or et ystorié d'anciens ymages ' (No 3303).

' Ung autre Psaultier mendre, très bien escript et noblement enluminé, et a grant quantité d'ystoires au commancement dudit livre ' (No 3304).

' Ung livre de dévocions, en françoys et en latin, assez grandet, sans aucunes heures, et est ystorié au commancement à ymages ès quatre fueillez de Dieu et de Nostre Dame ' (No. 3309).[1]

The ' historiation ' was not necessarily always in colour, but was sometimes in plain black and white, or black and gold :

' Ung grant Journal, bien escript et de grosse lectre, bien enluminné et ystorié de blanc et de noir ' (No 1236).

' Ung livre où sont les Heures du Saint Esperit et de la Passion, très bien ystoriées de blanc et de noir ' (No. 3045).

' Ung petit Bréviaire, en deux volumes, et deux estuiz brodés, enluminez d'or et ystoriez de blanc et de noir... et sont les fueillez ystoriez ' (No 3295).

' Ung autre Bréviaire assez longuet, enluminé et ystorié d'or et de noir, à l'usaige de Romme ' (No 3302).

Historiare was similarly used of the illumination of manuscripts in medieval Latin. Du Cange quotes from the *Archivum Massiliense*:

' Solvunt Joanni de Bosco illuminatori librorum de Avi-

1. Godefroy quotes an interesting instance of *historier* in this sense, as applied to the decorative effect of vegetation, from Antoine Dupinet's translation of Pliny (1567):

' On diroit que nature a prins plaisir de vigneter et historier en verdure cette montagne ' (IV. 8).

nione pro istoriando librum novum seu de novo transcriptum... florenos auri decem.'

And in like manner *storied* in English, as in Caxton's *Myrrour*:

'On like wise is it of many of thise not wise clerkis covetous that have the precyous bookes richely lymned storyed and wel adoubed, that doo nothinge but loke and beholde them without[1]' (*Part* I, chap. 5, p. 25).

As applied to the decoration and illustration of printed books, these terms were employed in much the same way. Such titles as 'Esopo historiato', 'Dante historiato', indicate that the books in question are illustrated with woodcuts[2]; such, for instance, as those which figure in the edition of the *Divina Commedia* printed at Venice in 1507 by Bartholomeo de Zanne da Portese, the title of which is 'Danthe alighieri Fiorentino historiado'.

In the same connection, such terms in French as 'lettre historiée', 'vignette historiée', 'frontispice historié; and in English, 'historiated initials', 'historiated title-page', and the like, are in current use, and are now practically almost the only survivors of a terminology which was familiar to Dante and throughout the Mildle Ages.

PAGET TOYNBEE.

August, 1911.

1. For this, and for many of the foregoing English quotations, I am indebted to the *New English Dictionary*, edited by Sir James Murray, who kindly also allowed me access to material for the *Dictionary* as yet unpublished.

2. In this connection may be mentioned the edition by Jean de Vauzelles of Holbein's 'Dance of Death', which was first published at Lyons in 1538 with the title, 'Les simulachres & historiees Faces de la Mort, autant elegamment pourtraictes, que artificiellement imaginées'; and the Italian translation of the same, 'Simolachri, Historie e Figure de la Morte', first published at Venice in 1545 (see É. Picot, *Les Français Italianisants au XVI^e siècle*, I, 127, 133).

BORNES ARTU

On a signalé un certain nombre de passages d'ancien français qui renferment le nom quelque peu étrange de *bornes* (ou de *bonnes*) *Artu*. Le but de cet article est de réunir plusieurs mentions de ce nom n'ayant pas encore été signalées.

D'abord quelques mots au sujet des commentaires des savants. Paulin Paris, dans ses *Manuscrits françois*[1] parle des chansons d'Alexandre le Grand et de l'arrivée de ce héros aux *bornes Artu*. « Mais, dit-il, la corruption du nom d'Hercule est ici trop évidente pour avoir besoin d'être prouvée : *Arcu*, *Artu* sont toujours dans nos anciens poèmes le même nom, sinon le même héros, et cela vient, disons-le en passant, à l'appui de ce que j'ai avancé relativement à l'histoire d'Arthus (voy. t. I, p. 175). » Si nous nous reportons aux pages 175 et 176 des *Manuscrits François*, tome premier (1836), nous voyons que l'auteur croit la légende de Merlin calquée en bonne partie sur d'autres légendes plus anciennes : il compare Merlin à Mercure, Artus à Hercule : « Ainsi, dit-il, dans l'épopée bretonne viennent se fondre plusieurs des traditions de l'antiquité profane et sacrée. » Le même auteur dit aussi, dans son analyse du *Roman d'Alexandre* : « Arrivée des Grecs aux colonnes d'Artu, Arcu ou Hercule[2] ». M. H. Michelant ne commente pas les

1. Paris, 1840, t. III, pp. 92, 93.

2. *Idem*, t. III, pp. 104, 105. C'est au volume VI de son ouvrage que P. Paris publie les vers souvent publiés depuis :

Si vous dirai de Daire c'Alixandre conquist,
De Porus le roi d'Inde que cacha et ocist,
Et des bones Artu que cerqua et que quist.

M. P. Meyer a cité ce passage d'après les divers mss. ; voir : *Romania*, XI, pp. 277, 281, 286, 295, 321 ; et, du même critique, *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge*, I, pp. 59, 274, variantes.

mots *bornes Artu* dans son édition du *Roman d'Alexandre*, où ces mots reviennent cependant plusieurs fois [1]. Par contre, M. P. Meyer, dans son ouvrage *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge* [2], montre qu'il considère *Hercu*, plutôt qu'*Artu*, comme la bonne leçon. M. Meyer avait déjà indiqué, dans sa remarquable *Étude sur les mss. du Roman d'Alexandre* [3], que *bornes Artu* voulait dire les colonnes d'Hercule de l'Orient.

M. George L. Hamilton, dans son livre, *The Indebtedness of Chaucer's Troilus and Criseyde to Guido delle Colonne's Historia Trojana* [4], parle de la « geographical misconception so often found in mediaeval writers, which first confused, and finally made one, the Eastern "bornes" of Bacchus or Alexander, and the Western limits set by Hercules or Arthur. »

M. M. Lipke, qui a écrit une thèse sur le *Moniage Renoart*, montre qu'il ne comprend pas les mots qui nous occupent, là où il dit: « bonesartu, ein unbekanntes heidnisches Land [5] ».

M. E. Langlois cite sept mentions de *bornes Artu* dans sa *Table des Noms propres dans les chansons de geste*, mais il ne se voit pas appelé à discuter le sens de ces deux mots [6].

M. J. Runeberg, *Études sur la geste Rainouart*, p. 97, note 1, dit que les mots *bornes Artu* signifient les colonnes d'Hercule, « qui bien souvent sont désignées ainsi pendant le moyen âge [7] ».

1. *Li Romans d'Alixandre*, Stuttgart, 1846.

2. Paris, 1886, vol. II, p. 171, et note 2. E. Talbot, *Essai sur la légende d'Alexandre le Grand dans les Romans français*, Paris, 1850, n'a peut-être pas compris le sens du mot *bornes*: voir à la p. 167, note 3.

3. *Romania*, XI (1882), pp. 216, 323. A la dernière de ces pages, l'auteur dit : « Il s'agit des bornes d'Hercule et nullement d'Arthur de Bretagne. »

4. Publié par la Columbia Press, New-York, 1903; voir à la p. 57, note 1.

5. *Ueber das Moniage Rainoart*, Halle, 1904, p. 66. Voici, pour le vers que cite M. Lipke, la leçon du ms. de Milan : *La fille au roi d'outre bones Artu* (fol. 175 ro). Le ms. de Berne a également *bones Artu* (fol. 120 ro).

6. Paris, 1904.

7. Helsingfors, 1905.

M. George L. Kittredge a publié, il y a deux ans, une étude des plus solides sur les *Pillars of Hercules*. Cette admirable étude a passé presque inaperçue, à cause du fait qu'elle a paru dans un livre de mélanges dédié à M. Frederic Ward Putnam [1]. La bibliographie qu'offre M. Kittredge est très complète tant pour les colonnes d'Hercule de l'Orient que pour celles de l'Occident. L'auteur montre que Lambert le Tort et Alexandre de Paris ont traduit le mot *trophea* de leur source par *bornes* Arcu ou Ercu, c'est-à-dire Hercule [2].

Il est clair que l'expression *bornes* ou *bonnes* [3] *Artu* indique les limites que le roi Artur est supposé, d'après l'imagination populaire, avoir établies, et que le mot *Artu* n'a ici rien à faire avec Artur, mais dérive d'une corruption d'*Hercule*. Le changement d'*Hercule* ou d'*Ercu* à *Arcu*, puis à *Artu*, n'est pas surprenant. Il atteste la grande popularité du roi de Bretagne. Le public français du moyen âge, à en juger d'après les poèmes, n'avait aucune idée du pays indiqué par *bornes Artu* : c'était un pays « sarrazin » très éloigné, soit de l'Orient, soit de l'Espagne. Aucun poète français, que je sache, n'a raconté une

1. *Putnam Anniversary Volume. Anthropological Essays*, New-York, G. E. Stechert, 1909, pp. 545-66. Une brève mention de l'article de M. Kittredge se trouve dans l'*Archiv für das Studium der Neueren Sprachen*, CXXIV, p. 428.

2. P. 559, note 1. Je dois cette référence à mon savant ami, M. J. Douglas Bruce, qui exprime l'opinion, lui aussi, que *Arcu*, et puis *Artu*, sont des corruptions d'*Ercu*.

3. Il y a un bon nombre de passages qui montrent *bonnes* au sens de *bornes*; voir, par exemple : les *Narbonnais*, v. 1201; *Aymeri de Narbonne*, v. 430; *Méliador*, 10061; *Guibert d'Andrenas*, ms. du Musée Britannique, Bib. Reg. 20. B. XIX, fol. 157 r°:

> « Se ne me mostres lo gue isnelement,
> Par la ou vient et passe vostre jent,
> Ge t'ocirrai a m'espee trenchant ! » —
> « Enfes, fet il, a cele pierre grant,
> La ou cez ondes flotent si durement,
> Par iluec puez passer seürement.
> Ce sont les bonnes que fichierent Persant. »

Voir aussi dans Littré, au mot *borne*.

expédition dans laquelle Artur aurait établi ces bornes mystérieuses. Les copistes souvent ne comprenaient pas ces mots de *bornes Artu*, et les ont, soit supprimés (les mss. du *Roman* d'*Alexandre* en font foi), soit altérés [1].

Voici le relevé des passages déjà cités qui renferment les mots *bornes Artu* : P. Paris donne un passage, que M. P. Meyer cite et discute plus tard ; M. M. Lipke cite mal un vers, que M. J. Runeberg explique plus tard ; M. E. Langlois mentionne sept passages qui offrent cette expression ; M. G.-L. Kittredge en mentionne trois. A ces passages, on peut ajouter les suivants : *Roman d'Alixandre*, édition de Michelant, p. 168, v. 36 ; p. 312, vv. 3, 4 ; p. 380, v. 33 ; p. 519, v. 14. On doit mentionner aussi ici, du même poème, à la p. 213, le v. 33 : *Trosqu' al daerain liu Hercules a bosnés* (c'est-à-dire, *bornés*). *Aliscans*, édition de Halle, offre les mots *bones Artu*, à la p. 358, v. 25. Remarquons en passant que Rolin, dans son édition de cette chanson (à la p. 93, sous la variante 6470) donne ainsi la leçon du ms. de Venise : « jusqas bors artu [antu]? ». Le *Moniage Guillaume*, seconde rédaction, offre *bones Artu* (l'éditeur lit, par erreur sans doute, *boues artu*), ms. de Londres [2]. Une altération de *bornes Artu* ou *Hercule* se trouve dans le récit en prose de la bataille d'Aliscans (voir la *Bataille d'Arleschant*, thèse de M. Fritz Reuter, Halle, 1911, p. 123). On y parle du roi Margot : « Il estoit si puissant qu'il possedoit la terre des tours d'Arcalde jusques en habisme ou les vens dessendent ; et dist l'en que la est la gueule d'enffer ou les deables habitent les plus souvent ». Il y a deux passages dans la *Bataille Loquifer* qui renferment les mots qui nous occupent : *Teue ert la terre jusqu'a bones Artu* [3], et :

1. Le ms. 792 du *Roman d'Alexandre* remplace les mots : *Et des bornes Artu* par : *Et des autres merveilles* : voir *Romania*, XI, p. 274. Nous allons voir d'autres exemples d'altération.

2. *Les deux Rédactions en vers du Moniage Guillaume*. W. Cloetta, Société des anciens textes.

3. Le ms. de Boulogne porte : *dusc'as obes Artu* (fol. 143 v°).

C. liues erent, outre la bone Artu [1]. Enfin, il y a un passage de *Guibert d'Andrenas*, où il s'agit des Sarrazins :

De la terre qui fu roi Fernagu,
Cil que Rollanz ocist par sa vertu,
De ça la mer jusqu'as bones Artu [2].

Columbia University, New-York.

Raymond Weeks.

1. La ms. de Boulogne porte: *.C. liewes loing, outre les pors Artu.*
2. Ms. du Musée Britannique, Bib. Reg. 20. B. XIX, fol. 160 ro.

EINIGE BEMERKUNGEN

ÜBER DIE ALTFRANZÖSISCHEN POETISCHEN BEARBEITUNGEN DES LEBENS CHRISTI UND DER JUNGFRAU MARIA.

Nachstehende teils ergänzende teils berichtigende Bemerkungen zu den dankenswerten Notizen, welche P. Meyer in den letzten Jahren an verschiedenen Stellen über altfranzösische poetische Bearbeitungen des Lebens sowohl Christi wie der Jungfrau Maria mitgeteilt hat, fussen der Hauptsache nach auf Arbeiten und Materialien mehrer meiner Schüler. Sie werden, hoffe ich, sowohl P. Meyer selbst wie seinen Lesern willkommen sein.

I

1. In seiner *Notice sur la Bible des sept états du monde de Geufroi de Paris* in den *Notices et extraits*, etc. Band XXXIX, Paris, 1908, bemerkt P. Meyer S. 286 : « *Dans le récit de la fuite en Égypte le compilateur a introduit deux contes que je n'ai pas trouvés dans les poèmes relatifs à l'enfance de Jésus.* » Keine der beiden Erzählungen wird im Prolog Geufrois erwähnt. Die erste schliesst sich auch auf Blatt 46^{c} der Hs. G (Bibl. nat. f. fr. 1526) ohne Uberschrift an das voraufgehende Kapitel von den *Innocents* an. Sie handelt von dem Sämann dessen Samen unmittelbar aufgeht, wächst und reift. Die zweite folgt auf Bl. 47a und trägt den Titel : *Comment nostre dame fu herbergié chiés le larron et de l'enfant du larron qui fut gariz.* Das nächste Kapitel mit der Überschrift : *Ci parole comment nostre sires vint en Egipte et de la mort Herode* wird ebenfalls

im Prolog nicht besonders angeführt, fehlt aber allerdings nicht in der poetischen Bearbeitung des Lebens Christi, welche, wie P. Meyer S. 239 festgestellt hat, Geufroi fast vollständig ausgeschrieben hat, und von welcher zwei ziemlich späte und verderbte Hss.: P (Arsenal 5204) und P¹ (Bibl. Nat. 9588) bekannt sind. Aus der ersten der vorgenannten beiden Erzählungen teilte P. Meyer 15 Zeilen aus dem Schlusse mit, der vollständige Text beider findet sich jetzt in E. Knappes Dissertation (Greifswald 1911) S. 60 f. Beide Berichte, wenn auch in textlich verschiedener Fassung, bringen nun, was P. Meyer entgangen ist, auch eine ganze Anzahl Hss., welche, uns die von C. Chabaneau unter dem Titel *Li Romanz de Saint Fanuel* veröffentlichte Gedicht-Kompilation in zum Teil stark abgeänderten Fassungen überliefern. R. Reinsch hat sie nach L (Bibl. Nat. 1533) in seinem Buche. « Die Pseudo evangelien von Jesu und Marias Kindheit » S. 60 ff. und 54 ff. in bedeutend abgeänderter und erweiterter Fassung mitgeteilt. Dieselbe Version bieten noch die Hss. T (Turin), D (Donaueschingen), E (Arras), N (Wien) sowie die Pariser Hss. 1768 (M) 2815 (S) und Nouv. acq. 10036 (J) (in dieser letzten fehlt allerdings die erste Erzählung). Das ergiebt sich aus einer Angabe in Schneidewinds Dissertation Greifswald 1909, S. 29 zu Z. 2112-2306, auf welche ich anderwärts zurückkommen werde.

2. Ebenda Notice, etc. S. 284. Anm. 2 bemerkt P. Meyer bezüglich der Erwähung in G 41c einer Reliquie von Chartres (des Hemdes der Jungfrau): *Cette mention d'une relique célèbre ne se rencontre pas dans les autres récits en vers français qui nous sont parvenus sur l'histoire de la Vierge, du moins dans aucun de ceux que je connais.* Dazu möchte ich auf eine Ersatzstelle für A (Montpellier) 107-111 in D (Donaueschingen) hinweisen, welche in F. Intemanns Dissertation Greifswald 1907 S. 43 abgedruckt ist. Die Zeilen 32-34 dieser Ersatzstelle lauten:

Sy ha vestue sa chemise
Qui est a Chartres la cité,
Sy comme on dit par verité.

Sie decken sich fast Wort für Wort mit dem Texte in G.

3. Wie unter 1. erwähnt wurde, bietet G im ersten Buche mehrere Kapitel, welche in den Hss. PP^1 fehlen und merkwürdiger Weise auch im Prologe von G nicht angeführt werden. Dasselbe lässt sich für die erste Sektion des zweiten Buches konstatiren und nur für eins der hier in PP^1 fehlenden Kapitel wird im Prolog die Überschrift als für Kapitel 21 verzeichnet. Gerade dieses Kapitel wird in P30f $P^1$107a am Schlusse aber nachgetragen. P. Meyer hat verabsäumt auf diese G eigenen Zusätze aufmerksam zu machen. Ich teile deshalb ihre Überschriften mit.

G schaltet nach Kapitel 11 zwei Kapitel ein: 1. Bl. 64 d *Ci parole des sermons Jhesu-Crist et de ses comandemenz*; 2. Bl. 66 a. *Si comme nostres sires geta les deables des .II. hommes et les envoia es pourciax*; nach Kapitel 20 eins: 3. Bl. 82 d: *Comment nostre sires converti saint Mathieu l'evangelistre*; als Kapitel 21: 4. Bl. 83 b *Del riche homme qui ne vouloit bien faire au povre ladre* (ist P 30f P^1 107a nachgetragen); nach Kapitel 22 sieben: 5. Bl. 87 a *Ci raconte d'une povre fame qui herberja nostre seigneur et ses deciples*, abgedruckt in *Regrès Nostre Dame par Huon le Roi de Cambrai p.p. A. Långfors*, Paris, 1907 S. 175 f.; 6. Bl. 87 d *Del fol riche qui volt faire granz guerniers por ses biens estuier et ne volt riens donner pour dieu*; 7. Bl. 88 a *Ci parole del pharisien et del publican qui alerent orer au temple*; 8. Bl. 88 c *Ci parole de Zacheus comment il volt veoir Jhesu-Christ*; 9. Bl. 88 d *Del riche homme qui mist .V. sous a l'euvre du temple et de la povre fame qui i mist .III. poitevines*; 10. Bl. 89 b *Si comme nostre sires dormi en la nasselle et comme li deciple orent paor de la mer*; 11. Bl. 89 c (ohne Überschrift, ebenso wie die folgenden Kapitel, doch ist hier der Raum dafür frei gelassen); endlich nach Kapitel 23 eins: 12. Bl. 90 d. (Vgl dazu Shakesperes Merchant of Venise.)

Ich teile die beiden leztgenannten Kapitel mit:

I

89c25] Un jor parla, si com moi [samble,
Jhesus au peuple par [essample,
« .I. preudomme » dist il [« semoit
28 Bon blé en terre qu'il avoit.
Avint que cil hom s'endormi,
Lors vint ilec son anemi,
89d] Mauvese semence a getee
Sus la bone qui fu getee
3 Et puis d'ileques s'en torna.
Et li preudon se resveilla,
A son ostel sa voie tint;
6 Et quant li noviau[s] tens [revint,
Et que li blé(z) furent creü,
Veoir ala quex li siens fu,
9 Si vit qu'il fu tot plains [d'orties
De chardons et de gargeries[1].
A ses cergens dit : quil [devoit
12 Que li siens blez itel estoit
Que il avoit si bon semé.
Cil ne sorent la verité,
15 Et li preudons a respondu :
'Savez pourquoi c'est avenu?
Quant jel semai, je m'en- [dormi,
18 Si vint ilec mon anemi
Qui mauvès grains prist a [geter
Seur ce que il me vit aidier,
21 Et de ce sont ce[s] large- [ries[1],
Et ces chardons et ces orties.'
Li serjant dïent a estroux :
24 'Sire, les arracherons nous?'
'Nennil.' dist il 'Lessiez ester,
Tant que l'en doie mestiver!
27 Que qui or les arracheroit,
Le bon blé ovec osteroit.
Mès en mestives, ce me [semble,
30 Soiera l'en trestot ensemble;
90a] Li bon[s] blez iert mis en [grenier
Et la largerie[1] el foier.
3 Quant par fagoz sera fanee,
L'en l'ardra souz la chemi- [nee. »
Dist Jhesu-Crist le fils [Marie:
6 « Or oëz que ce senefie!
Li preudom c'est dieu li [puissant,
Li bons blez c'est la bonne [gent,
9 Et les mauve[ses] herbes sont
Les mauveses genz de cest [mont
Qui ovec les bons sont mel- [lez
12 Par quoi souvent sont tam- [pestez,
Et par ceus sont il espur- [giez.
Souvent avient de leur pe- [chiez
15 Que les mauvès voudront [oster,
Bien porroit l[es] bons soz- [planter.
Mès diex trestout mestivera,
18 Quant il le monde jugera;
Les bons metra en paradis,
Les maus an enfer a toz dis ».

II

90d13] Uns preudons estoit par [verté
Forment aquis de povreté

1. Vgl. Godefroi unter *jargerie*.

Qui grant plenté d'enfanz [avoit,
De mout grant parenté [estoit,
Mès de trestouz fu vil tenu.
Quant il fu povres devenu,
A Judas emprunta deniers.
Judas qui fu forz usuriers
Par tel couvent li a presté :
S'il nes ravoit a jor nommé,
Que .I. membre li tren- [cheroit,
Lequel que il donques vou- [droit.
Cil que povreté justisa
Pour son besoing li ostroia,
Les deniers em porta qu'il [prist.
Ce ne sai ge que il en fist ;
Mès rendre mie ne les pot
Au terme que cil mis li ot.
91 a] Quant terme vint de paie- [ment,
Judas vot avoir son argent.
Cil demanda pour dieu res- [pit,
Et Judas si jura et dit
Que .I. membre li trenche- [roit,
Se son argent ne li rendroit
En l'endemain sanz plus [atendre.
Cil qui devoit les deniers [rendre
A Jhesu-Crist s'en est alé,
Tot l'afere li a conté.
Nostre sires manda Judas
Et si li dist isnel le pas
Que del bon homme eüst [merci,
Et que il le vouloit issi.
Judas ne l'osa escondire,
Au cuer en ot et duel et ire.
Judas pensa en son corage
Qu'encore vendroit cel do- [mage
Et cele perte que fete a
A son mestre et le traïra.
Si comme il le pensa, le fist ;
Que il traï puis Jhesu-Crist,
Einsi com vous oïr porrez,
Se vous entendre le voulez.

4. Für die G 92 b folgende Passion reproduziert Geufroi das in vielen andéren Hss. erhaltene Gedicht, dessen Text kürzlich H. Theben in seiner Dissertation (Greifswald 1909) unter Zugrundelegung von F (Fitzwilliam-Museum Cambridge) nach 16 Hss. herausgegeben hat[1]. Es verdient aber hervor gehoben zu werden, dass Geufroi auch hier die in PP^1 überlieferte Bearbeitung des neuen Testamentes ausgeschrieben hat, denn diese Bearbeitung stimmt hier auch mit den übrigen Hss. im ganzen überein. Wie zu PP^1 zeigt G in der Passion allerdings auch noch zu Y (Arsenal 3527) nahe Text-

1. A. Graf hat in seiner Dissertation (Greifswald 1910) S. 9 ff. die Varianten von drei weiteren Hss. C^a (Trinity Coll. Cambridge) B (Bern) und D hinzugefügt und S. 39 ff. den Schneidewindschen Varianten-Apparat (Dissert. Greifswald 1909 zu A (Montpellier) von A 2865-3667 fortgesetzt.

Verwandtschaft. Beachtenswert ist ferner, dass für die Fortsetzung der Passion (Christi Höllenfahrt, und Auferstehung) ausser G, P,P[1], Y auch noch Fund T[1] zu der Gruppe hinzutreten. Diese 6 Hss. bieten für die Fortsetzung der Passion eine völlig selbständige weitere Fassung. Diese hat F. Pfuhl unter Zugrundelegung von F (im Anschluss an H. Theben) in seiner Dissertation (Greifswald 1909) veröffentlicht, während A. Graf (ebenda 1910) die engere Fassung U (Bibl. Nat. 20040) mit den Varianten von H (London Add. 15506), V (Bibl. Nat. 24301), Q (Bibl. Nat. 1822) und, soweit sie dazu gehören, auch von D, E, L, O (Arsen. 5201), N, C[a] herausgegeben, ferner aber auch die Varianten der anderen Hss. (ausser E) zu der entsprechenden Stelle in A zusammengestellt hat.

5. Pfuhls Text reicht auf S. 34 bis G 135a. Im Anhang III S 44-47 sind aber noch einige G eigentümliche Kapitel welche dort auf Bl. 135 a-137 d stehen, abgedruckt. Darauf folgt 138 a unmittelbar die *Assomption nostre dame* von Wace. Auch diesen Text hat Geufroi, und zwar ziemlich wortgetreu, seiner Bibel einverleibt. Er schliesst damit seinen neutestamentlichen Bericht ab, wie er ihn zuvor mit Waces Conception begonnen hatte. Wie Geufroi bei der Übernahme beider Texte verfahren ist, ergiebt der Abdruck seiner Wiedergabe des ersten in Intemanns Dissertation (Greifswald 1907) und die Neuausgabe des zweiten durch Pantel in seiner Dissertation (Greifswald 1909). Intemann hat dem Text von G die varia lectio von 12 Hss. und des Waceschen Textes von Mancel und Trébutien beigefügt. Ausserdem hat er dem darauf folgenden Anfang von Geufrois Wiedergabe der poetischen Bearbeitung des neuen Testaments (G Bl. 40 d-46 a) die entspechende Partie der völlig abweichenden zum Teil aber mit A (Montpellier) übereinstimmenden Version F gegenübergestellt. Pantel dagegen hat die *Assomption* von Wace nach 11 Hss. (unter denen sich auch G befindet) neu veröffentlicht

1. Wahrscheinlich gehört T auch schon im Text der Passion zu dieser Gruppe.

und die beiden jüngeren Bearbeitungen, die Redaktionen β und γ, daneben und darunter zum Abdruck gebracht. Geufrois steht hier dem Text von E[1] (Bibl. Nat. 19166) am nächsten.

II

S. 10 seiner Dissertation bedauert Pantel die Hss. der Bibl. nat. f. fr. 818 und 1527 nicht für seine Bearbeitung der Himmelfahrt Mariae verwertet zu haben; denn P. Meyer giebt Hist. littér. XXXIII 364 an, dass auch sie den Waceschen Text enthalten. Diese Angabe ist aber irrigt[1], wie ich mich durch Einsicht der Hss. überzeugt habe. Hs. 818 enthält zwar Bl. 4 d *la conception nostre dame Marie*, aber nichts von der *assomption*. Die Hs. 1527 aber enthält statt des zweiten Waceschen Gedichts eine neue, von den sonst bekannten völlig verschiedene Bearbeitung des Lebens Christi von seiner Geburt bis zur Grablegung, Bl. 1–10 c steht allerdings ebenfalls die *Conception* bis zu Z 1131 des Intemannschen Textes von G, dann aber folgt ein oft durch Reflexionen unterbrochener Bericht über Christi Geburt und seine weiteren Lebensschicksale[2]. Die Hs. ist unvollständig. Mit Bl 34 d bricht der Text (kurz vor der Kreuzabnahme) ab. Das Gedicht ist beachtenswert wegen der trotz später Abfassungszeit zahlreich unterfliessenden Assonanzen wegen der starken dialektischen Färbung und wegen der vielen Versfehler. Auf den unteren Blatträndern sind Kapitelüberschriften eingetragen. Ich beschränke mich vorerst auf die Mitteilung des Anfangs des selbständigen Textes auf Bl. 10c25 - 11b18 und des Schlusses, bemerke aber, dass die Kopie in grosser Eile angefertigt werden musste, da ich die Hs. erst kurz vor meiner Abreise von Paris einsehen konnte.

1. Ebenso irrig ist die Angabe in Hist. litt. XXXIII 366, wonach die Hs. Bibl. Nat. ff. 22928 Bl. 3 das Gedicht auf Mariae Heirat enthalten soll. Der Irrtum ist durch eine ärgerliche Vertauschung der Anfangszeilen dieses Gedichtes mit denen einer auf derselben Seite der Hist. litt. angeführten *Nativité N. D.* entstanden.

2. Der Pariser Handschriften-Katalog liess derartiges nicht vermuten.

10 c 25] Espous fu non point autre-
[ment, [G 1129
Ou lei estoit moult chaste-
[ment, [G 1130
27 Et li tens tant ala avant,
[G 1131
Que delivrer dust de l'an-
[fant.
[*Si cum Jhesucrist fu nez*].
Cesars Augustes filz Julie
30 Qui tout le monde out en
[baillie
Par tout le monde fist crïee
10 d] Que la gent feissent assam-
[blee
En la cité don il sont né
3 Et li jone et li sené
Et espousé et espousee ;
Car il fera magnifestee,
6 Des gens diverses vuelt
[savoir
Et lor meniere et lor pooir.
Et se nuns son comans lai-
[roit...
9 Dou desfendeour de Serie
Fu premiers faite ceste maie-
[rie (?).
Tuit i vont et singullerment,
12 Pour ce qu'il feissent pro-
[feitement
En lor cité don il tenoient,
De cui lor lignaige mou-
[voient.
15 Josep en vint de Galilee
D'une cité qui est nommee
Nazareht en la Juerie
G 1129 18 En la cit David et baillie
1130 Qui noumee est Behtleem
1131 — Pour ce qu'il estoit de la
[gent
21 David le roi et sa lignie —
Avec s'espousee Marie
Plaine son ventre dou roi
[celestre,
24 Et pres estoit ja dou jus
[mestre.
Quant furent la, oiés qu'a-
[vint !
De l'acouchier li tens avint.
27 Dont enfanta Marie son fil
Et en povres drapiaus le
[mist,
En une cresche l'anclina,
30 Pour ce qu'il n'avoit nul
[leu la
Ou il feissent lor mansions.
11 a] Toutes avoient prins les
[maisons
Li riche gent de cel païs.
3 Dieus n'avoit cure, ce m'est
[vis,
De naitre en mont en grans
[palais
Qui sunt de pierre et de fus
[fais,
6 Naitre vouloit en povreté
Qui est plus seurs qu'an
[richeté.
Les richesses adès haït
9 Et het, de richesses fi fi.
Tant li püent con chien
[porri
De cel monde tuit li riche
[houme
12 Qui en deniers et en la
[soume
Lor cuer mestent et lor
[entante
Et as povres gens n'an pre-
[sentent.
15 Des richesses paie aucuns (?)
N'aront paradis n'autre
[dieu. (?)
A se samblant poués savoir
18 Que les richesses mout
[haioit,
Et que paradis ja n'avront
Li malvais riche de cest
[mont,

Quant raconte que en tel [fourme
Püent li riche entrer houme
En hautesses dou ciel lassus
Coume .i. chamous qui est [lassus
D'une esguille parmei le cul.
Ces richesses je ne di mie
Qui par bonté sunt bien [aquises
Et as povres sunt departie,
Mais de celles cui avarice
Les riches gens dedans lei [lise (?),
Qu'ains se laroient mestre [en cendre,
11 b] Qu'.i. sol denier osent des- [pandre.
Richesse assamblent sus [richesse,
Soulee n'iert ja lor ivresse ;
Boivre vuellent, et s'ont tant [beu,
Que deniers vomissent lor [cul,
Con de l'eswangile la soume
Nos raconte d'un grant riche [home :
.i. riches hons sa devant fu
De pourpre et de bise vestus
Et si vivoit planteurement
Toute jour et diversement.
O sa porte estoit delés
.i, povres hons qui souelés
Desirroit estre des mïestes
Que il de sa table fors jeste,
Souvent crioit li povres hons
A haute vois et as haus sons
Qu'i li anvoiast a mangier...
33 d 19] Et .i. a pris ysope asil
Met e fiel de beste meslin,
Si les a tous trampés [ansamble,
A Jhesu dist, si con reman- [bre :
« Buvés, buvés ! Tel potion
Aiez assés et a foison ! »
Et quant Jhesus avoit gouté,
Tout bellement si ra crïé :
« Or ai je trestout con- [sommé
Et aconpli et asommé
Ce que li prophete ont [noumé. »
Celle parole a Jhesus dite :
« Biaus dous peres, mon [esperite
34 a] Commans an tes mains et [delivre ».
Et quant il out huchié encor,
Son chief encline et resoit [mort.
Et la cortine qu'au(t) temple [estoit
Par mei fandist, quant dieus [mouroit ;
Par mei fandirent les pierres,
Et la terre tremble et des- [cerre,
Et li sepulcre ont fors jeté
Mains houmes mors qui [raviné
Sont fors de terre et suscité
Et aparurent en la cité
De Jherusalem a mains [houmes,
Si con l'escris le dist et [soume...
34 c 5] Mais .i. de[s] chevaliers qu'out [non
Longis aveugles, a Jhesu
C'est adreciés par l'autre [gent ;
Si an dust avoir grant [argent,
Mais que le costel li pres- [sast (= perçast)
De sa lance et nou laissast.
Li chevalier l'ont amené
Et une lance li ont douné,

Au destre costel li apuient
Et puis amsamble trestuit [huient :
« Boutés, Longis, sans ares- [ter,
Jusques nos voiens le sanc [cler !
A nos est vis que il se faint,
C'est grans dammaiges, c'il [nos vaint. »
Et Longis boute, et sa lance [entre
Dedens le costel sans atente
Jusques au cuer, et aigue [en saut
Et sans ensamble. A eus [pou vaut ;
Cil qui le vist le vos tes- [moigne.
Et cil Longis sans nulle [aloigne
Qui out santi par sus sa [lance
Le sanc descendre, sa main [avance
Et a ses ex dou sanc aporte ;
La veu resoist, si se conforte
Et pria dieu mercis et crie.
Et nostre sires li ostrie
Verai pardon, mais ne [retrace
A nul pechié ne a la trace.
Au soir en vint .i. cheva- [liers,
Joseph out non li sires [chiers
D'Arimathie une cité.
Riches hons fu et out esté
Devant grant tens mais [reponnus.
A servir dieu cil est venus
A Pylate et li demande
.i. petit don et qu'il li rende
De son servise qu'il (l)a servi.
Or est li tens, ce m'est avis,
Qu'ait son loier et ait sa paie
De son travail, quan l'espié [traie. (!)
« Sire Pylate, sou ne devoit
A toi desplaire et mal- [senoit [1],
Je requerroie, biaus dous [sire,
Que me paiasses dou mar- [tire
C'ai deservi en ton servise.
.i. petit don requier d'isè [2] :
Le prophete que ont tué
Li Juif en crois et mesmué. »
Quant Pylates oït le most
Qu'il estoit mors, s'apela [tost
Centurion qu'il li deist voir,
C'il estoit mors. « Mors est [il voir. »
Fait la garde qui l'out gardé
« Jusques la mors l'out des- [fardé,
J'i fui, sire prevos, par dé. »
« He, » fait Pylates « Josep [amins,
De petit don t'iés entremis
Requerre a moi. Bien te [deüsse
Doner a toi, se je peüsse,
Autre chose et plus grant [don.

(Der Rest fehlt).

E. Stengel.
Greifswald.

1. Vgl. *malsené* bei Godefroi.
2. Bekannte, und namentlich bei Gautier de Coinsi begegnende Reimbindung.

TROIS SIÈCLES
(1576-1875)
DE LITTÉRATURE RELATIVE AU PLUS ANCIEN MONUMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE.

LES SERMENTS DE STRASBOURG DE L'AN 842.

> Il n'est pas douteux qu'il vaut mieux (*pour un bibliographe*) être exact que complet, d'autant que nul ne peut se vanter d'avoir fourni une bibliographie complète, tandis que la patience, le soin et la bonne foi permettent l'exactitude.
>
> Em. Picot.

Dans le volume collectif offert à Ad. Mussafia [1] et destiné à célébrer le 100e semestre de son activité universitaire, a paru la première partie d'une bibliographie des *Serments de Strasbourg*, embrassant la littérature du XVIe siècle. Cette entreprise répondait aux encouragements flatteurs et au vœu du maître même de la philologie romane à notre époque : Gaston Paris [2]. Une seconde partie, embrassant le XVIIe siècle, a été donnée dans les *Mélanges* offerts à M. Maur. Wilmotte [3] à l'occasion du 25e anniversaire de son enseignement ; enfin, dans une plaquette publiée à la veille du 70e anniversaire de la naissance de M. P.-A. Geijer [4], l'étude bibliographique de ces textes a été complétée et conduite jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

1. Halle, Max Niemeyer, 1905.
2. Voy. *Romania*, XIX, 1890, p. 129.
3. Paris, Honoré Champion, 1910.
4. Paris, Honoré Champion, 1911.

On trouvera mentionnés, dans ces trois publications, outre les commentateurs des *Serments*, les auteurs qui se sont bornés à en éditer le texte sans commentaires. Persuadé d'ailleurs que « ce qui abonde ne vicie pas », l'auteur s'était cru autorisé à citer des extraits qui peut-être constituent — selon l'avis d'un bon juge [1] — plutôt une bibliothèque qu'une bibliographie du sujet.

Au contraire dans la nomenclature suivante qui embrassera trois siècles entiers — depuis la première mention des *Serments* dans la littérature érudite, en 1576, jusqu'à l'édition splendide en fac-similé héliographique donnée, en 1875, par Gaston Paris dans l'*Album* de la Société des anciens textes français — on admettra seulement, pour plus de sobriété, les principaux commentateurs et quelques traducteurs intéressants des *Serments*, rangés par ordre chronologique.

ÉRUDITS

AYANT COMMENTÉ OU TRADUIT LES SERMENTS.

Bodin (J.), Les six livres de la République, Paris, 1576, in-fol.

P. 117. *Traduction française* [2] *des deux Serments.* (*Cf. une traduction latine*[3] *dans:* Io. Bodini, De Republica libri sex latine ab autore redditi, Paris, 1586, in-fol., p. 612.)

Fauchet (Cl.), Recueil de l'Origine de la langue et poesie françoise, Paris, 1581, in-4° ; & Antiquitez Gauloises et Françoises, Paris, 1602, in-8°.

P. 28 & f. 23 r°. Fauchet *est le premier qui a trouvé, dans Nithard, ces Serments* (*voy.* Bodin, *l. c.*). *Il en donne, dans ses deux ouvrages, le texte et une traduction française* [4].

1. Voy. *Romania*, XXXV, 1906, p. 113.

2. *La traduction française de* Bodin *a été réimprimée par :*

Du Haillan (B. de G.), L'Histoire de France, Paris, 1585, in-8°, t. I, f. 337 r°.

3. *La traduction latine de* Bodin *a été réimprimée par :*

Pfeffinger (J. F.), Vitriarius illustratus, seu Institutiones juris publici romano-germanici, Gothæ [1731], in-4°, t. I, p. 57.

4. *La traduction française de* Fauchet *a été réimprimée par :*

Vigenère (Bl. de), Les Commentaires de Jules César, Paris, 1589, in-fol.

T. I, f. 101 v°, col. 2. *Traduction française des deux Serments, accompagnée de quelques remarques.*

Freher (M.), Fœderis Ludovici Germaniæ, et Karoli Galliæ regum... apud Argentoratum Anno dcccxlii percussi, formulæ [Heidelbergæ], 1611, in-4°.

Dissertation [1] *de huit feuillets; texte des deux Serments, accompagné de commentaires.*

Pontanus (J. I.), Originum Francicarum libri sex, Hardevici, 1616, in-4°.

P. 604. *Le texte des deux Serments, avec la traduction française* (*d'*Ant. Thysius) *et quelques notes.*

Vredius (Ol.), Historia comitum Flandriæ, Brugis, 1651, in-fol.

T. II, p. 360. De Wree *donne le texte des Serments avec deux traductions interlinéaires, l'une en latin, l'autre en français.*

Du Cange (Ch.), Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, Lutetiæ Parisiorum, 1678, in-fol.

T. I, Præfatio, § xxxvi. *Texte des Serments avec traduction latine* [2]*; notes sur quelques passages.*

Mézeray (Fr. E.), Histoire de France, Paris, 1643, in-fol., t. I, p. 258;

Piganiol de la Force (J. A.), Introduction à la description de la France, Paris, 1752, in-12, t. I, p. 11.

1. *La dissertation de* Freher *a été utilisée par* :

Duchesne (A.), Historiæ Francorum scriptores, Lutetiæ Parisiorum, 1636, in-fol., t. II, p 381.

Schilter (J.), Scriptores rerum Germanicarum, Argentorati, 1702, in-fol., p. 101.

Dumont (J.), Corps universel diplomatique du droit des gens, Amsterdam et La Haye, 1726, in-fol., t. I, p. 9, col. 2.

Mieris (Fr.), Groot Charterboek der Graaven van Holland, Leyden, 1753, in-fol., t. I, p. 12.

Des Roches (J.), Epitome historiæ belgicæ, Bruxellis, 1782, in-12, t. I, p. 160.

De Bast (M. J.); *voy. ce nom, plus loin.*

2. *La traduction latine de* Du Cange *a été réimprimée par* :

Daniel (G.), Histoire de France, Paris, 1713, in-fol.

T. I, col. 668. *Texte et traduction française* [1] *du premier Serment.*

Leibniz (G. W.), Collectanea etymologica, Hanoveræ, 1717, pet. in-8°.

T. I, p. 181. *Texte des Serments avec traduction latine* [2].

Anonyme, Vnsre Teutsche Haupt- und Mutter-Sprach, München, 1723, pet. in-8°.

Dans : Parnassus Boicus, oder Neu-eröffneter Musen-Berg, p. 21. *Texte et traduction allemande du premier Serment.*

Schilter (J.), Thesaurus antiquitatum teutonicarum, Ulmæ, 1727, in-fol.

T. II, p. 240, col. 1. *Le texte des deux Serments, avec la traduction* [3] *latine* (*de* J. Frickius).

Eckhart (J. G. von), Commentarii de rebus Franciæ orientalis, Wirceburgi, 1729, in-fol.

T. II, p. 354. *Texte des Serments avec traduction latine.*

Astruc (J.), Mémoires pour l'histoire naturelle de la province de Languedoc, Paris, 1737, in-4°.

P. 506. Astruc *donne d'abord le texte des Serments avec tra-*

Tieffensee (C. Fr.), Dissertatio academica de lingua Romanorum rustica, Jenæ, 1735, in-4° p. 19.

Muratori (L. A.), Antiquitates Italicæ medii ævi, Mediolani, 1739, in-fol., t. II, col. 1017.

Daniel (G.), Histoire de France, Paris, 1755, in-4°, t. II, p. 333.

Wachsmuth (W.), Von der lingua rustica latina und romana, *dans* : Athenæum, Humanistische Zeitschrift, Halle, 1817, in-8°, t. I, 2, p. 301.

Vinet (A.), Résumé de l'histoire de la littérature française, Bruxelles, 1839, in-12°, p. 175.

1. *La traduction française du* P. Daniel *a été réimprimée par :*

Laguille (L.), Histoire de la province d'Alsace, Strasbourg, 1727, in-fol., p. 116, col. 1.

2. *La traduction latine de* Leibniz *a été réimprimée par :*

Michaeler (C.), Tabulæ parallelæ antiquissimarum Teutonicæ linguæ dialectorum, Œniponte, 1776, in-8°, t. IV, p. 207.

3. *La traduction latine de* Frickius *a été réimprimée par :*

De Bast (M. J.); *voy. ce nom, plus loin.*

duction latine, ensuite le même texte répété et traduit en languedocien [1].

Duclos (Ch.), Mémoires sur l'origine et les révolutions de la langue française, *dans les* Mémoires de l'Académie des Inscriptions, Paris, 1741, in-4°.

T. XVII, p. 178. *Texte du premier Serment avec traduction française.*

Lévesque de la Ravalière (P. Al.), Les poësies du Roy de Navarre, Paris, 1742, pet. in-8°.

T. I, p. 97. *Texte du Serment de l'armée de Charles, avec traduction française.*

Poutrain (J. Al.), Histoire de la ville et cité de Tournai, La Haye, 1750, in-4°.

T. II, p. 704. *Texte des deux Serments, avec une version latine et une traduction française.*

Schoepflin (J. D.), Alsatia illustrata, Colmariæ, 1751, in-fol.

T. I, p. 810. *Texte des deux Serments, accompagné d'une traduction en patois alsacien* [2], *&c.*

Bullet (J. B.), Mémoires sur la langue celtique, Besançon, 1754, in-fol.

T. I, p. 23. *Texte et traduction « à la lettre » des deux Serments; explication des mots.*

Bonamy (P. N.), Explication des Sermens en langue romance que... firent à Strasbourg en 842, *dans les* Mémoires de l'Académie des Inscriptions, Paris, 1759, in-4°.

T. XXVI, p. 640. Bonamy *donne le texte des Serments avec deux traductions interlinéaires, l'une en latin* [3], *l'autre en langage*

1. *La traduction languedocienne d'*Astruc *a été réimprimée par :*
Schoepflin (J. D.); *voy. ce nom, plus loin.*
Oberlin (J. J.); *voy. ce nom, plus loin.*
Grandidier (Ph. A.); *voy. ce nom, plus loin.*
2. *La traduction alsacienne de* Schoepflin *a été réimprimée par :*
Oberlin (J. J.); *voy. ce nom, plus loin.*
Grandidier (Ph. A.); *voy. ce nom, plus loin.*
3. *La traduction latine de* Bonamy *a été réimprimée par :*

du 12e siècle[1] *; de plus une traduction en français moderne*[2] *et une dissertation*[3].

Jaucourt (Chevalier de), *Romane* ou *Romance* (*Langue*); *dans l'*Encyclopédie, Neufchastel, 1765, in-fol.

T. XIV (*Reggi—Sem.*), p. 343, col. 2. *Texte des Serments avec deux traductions interlinéaires, l'une en un latin du temps, l'autre en langage du 12e siècle, et enfin une traduction française.*

Lacombe (J.), Dictionnaire du vieux langage françois, Paris, 1767, in-8°.

T. II, p. v. *Texte* (*revu par* Winckelmann, *à Rome, sur le manuscrit de Nithard*), *avec une traduction du Serment de l'armée de Charles en « Langue Romance ».*

Meusel (J. G.), Algemeine Welthistorie, Halle, 1772, in-4°.

P. 130. Meusel «*macht drey Zeilen, wovon die erste den Eyd, wie ihn Nithard aufgezeichnet, die zwote, eben diese Worte in der ältern lateinischen Sprache, und die dritte, in der alten provenzalischen oder dem in zwölften Jahrhundert gebräuchlichen französischen Sprache vorstellen soll*». *En outre il ajoute une traduction allemande.*

Roquefort (J. B. B.); *voy. ce nom, plus loin.*

Mandet (Fr.); *voy. ce nom, plus loin.*

1. *La traduction en langage du 12e siècle a été réimprimée par :*

Roquefort (J. B. B.); *voy. ce nom, plus loin.*

Marchal (Ch.), Observations sur la langue celtique. Second Mémoire sur le Celtique, Bruxelles, 1819, in-8°. *Dans le* Mercure Belge, t. VI et VII, p. 252.

Luden (H.); *voy. ce nom, plus loin.*

Mandet (Fr.); *voy. ce nom, plus loin.*

Ideler (J. L.), Geschichte der Altfranzösischen National-Literatur von den ersten Anfängen bis auf Franz I., Berlin, 1842, in-8°, p. 33 ; *Sprachproben*, p. 4.

Pers y Ramona (M.); *voy. ce nom, plus loin.*

2. *La traduction française de* Bonamy *a été réimprimée par :*

Court de Gébelin (A.), Monde primitif, Paris, 1778, in-8°, t. V, p. CIIJ.

De Bast (M. J.); *voy. ce nom, plus loin.*

3. *La dissertation de* Bonamy *a été réimprimée par :*

De Bast (M. J.); *voy. ce nom, plus loin.*

Mandet (Fr.); *voy. ce nom, plus loin.*

OBERLIN (J. J.), Essai sur le patois lorrain, Strasbourg, 1775, in-8°.

P. 10; 71. *Texte des Serments avec, entre autres, une traduction conforme au langage des environs de Lunéville*[1].

CASTILHON (J. & J. L.), Journal de Trévoux, Paris, 1776, in-12.

T. I, p. 312. *Traduction gasconne du premier Serment* (*autre que celle d'*ASTRUC).

PLANTA (J.), An account of the Romansh language, London, 1776, in-4°.

P. 19; 28. *Oath of LEWIS the Germanic. 1. Latin from which the Romances are derived. 2. Gallic Romance in which the oath was taken. 3. French of the twelfth century. 4. Romansh of Engadine, called Ladin. 5. Romansh of both dialects.*

GRANDIDIER (Ph. A.), Histoire de l'Église de Strasbourg, Strasbourg, 1778, in-4°.

T. II, p. CCXVII. GRANDIDIER *donne, entre autres, des traductions latine, française et allemande.*

LE BRIGANT (J.), Autres détachemens de la langue primitive, Paris, 1787, in-8°.

P. 10. *Commencement du texte du premier Serment avec une traduction celtique, et des notes.*

BECKER (K. Fr.), Weltgeschichte, Berlin, 1802, in-8°.

T. IV, p. 387. *Texte du premier Serment avec traduction allemande.*

ROQUEFORT (J. B. B.), Glossaire de la langue romane, Paris, 1808, in-8°.

T. I, p. XX. ROQUEFORT *donne, outre diverses traductions, un fac-similé, assez fautif dans certains exemplaires, corrigé dans d'autres.* (*Cf.* ZACHER, *dans* Zeitschrift für deutsche Philologie, III, 1871, p. 94.)

1. *Cette traduction d'*OBERLIN *a été réimprimée par :*
GRANDIDIER (Ph. A.); *voy. ce nom, plus loin.*
SCHNAKENBURG (J. F.), Tableau synoptique des idiomes populaires de la France, Berlin, 1840, gr. in-8°, p. 272.

Champollion-Figeac (J. J.), Nouvelles recherches sur les patois, Paris, 1809, pet. in-8°.

P. IX; 156. Champollion-Figeac *donne, outre le texte « le plus authentique » des deux Serments et deux traductions « les plus exactes de toutes celles qui sont connues », le premier Serment tel qu'il « a été traduit dans le douzième siècle ».*

Kopp (U. Fr.), *article sur* Roquefort, Glossaire de la langue romane; *dans* Heidelbergische Jahrbücher der Literatur, Heidelberg, 1809, in-8°.

T. II, 1, p. 315. « *Diplomatisch-richtige Abschrift von beyden Sprach-Denkmälern, mit Beybehaltung der Abbreviaturen* »; *quantité de notes.*

Henry (G.), Histoire de la langue françoise, Paris, 1812, in-8°.

T. I, p. 91. *Texte des Serments avec traduction française en regard ; de plus, une traduction allemande.*

Ypey (A.), Beknopte Geschiedenis der Nederlandsche Tale, Utrecht, 1812, in-8°.

P. 252. *Commencement des Serments, avec quelques notes.*

Gley (G.), Langue et littérature des anciens Francs, Paris, Nancy, Londres, Bamberg, 1814, in-8°.

P. 194. *Texte & traduction littérale des Serments.*

Mourcin (J. Th. de), Serments prêtés à Strasbourg en 842, Paris, 1815, in-8°.

Mémoire de XIV et 85 pages, avec un fac-similé du manuscrit et un tableau des diverses leçons fautives. Diez[1] *n'a pu voir cette monographie ;* Gaston Paris[2] *la mentionne avec éloges.*

De Bast (M. J.), Recherches historiques et littéraires sur la langue celtique, gauloise et tudesque, Gand, 1816, in-4°.

T. II, p. 52. De Bast *donne le texte des deux Serments, accompagné de traductions et d'une interprétation « courte et succincte » (d'une dizaine de pages).*

1. *Voy. ce nom, plus loin.*
2. Voy. *Romania*, XVI, 1887, p. 629.

DAUNOU (P. Cl. F.), *article sur* RAYNOUARD, Élémens de la Grammaire de la langue romane; *dans le* Journal des Savans, novembre, 1816, in-4°.

P. 148. *Texte des Serments avec quelques remarques.*

NIESERT (J.), Magazin der Geographie, Historie und Statistik, Dortmund. (*Ce* Magasin *a paru sous divers titres :* Magazin von und für Dortmund, *s. l. n. d. ;* Dortmundisches Magazin, 1797; Magazin für Westphalen, 1798, 1799 &c.).

Année 1816, p. 305. « Jos. NIESERT, *Pfarrer zu Valen in Westfalen, hat sich.. unnütze Mühe gegeben, alle bisherigen Abdrücke vereint abzudrucken, um aus allen einen nicht bessern Text herzustellen*[1]. »

CIAMPI (S.), De usu linguæ italicæ saltem a sæculo quinto R. S. acroasis, Pisis, 1817, in-4°.

P. 23. *Texte et traduction latine du premier Serment.* CIAMPI *traduit* cadhuna *par* καθ'unam[2].

MALEVILLE (P. J. de), Analyse du Mémoire de M. de MOURCIN[3], Paris, 1817, in-8°.

Dans : Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France, t. I, p. 379. *Texte des deux Serments, avec la traduction française en regard.*

RAYNOUARD (F. J. M.), Choix des poésies originales des Troubadours, Paris, 1817, gr. in-8°.

T. II, p. CXXV; p. 1. *Texte du manuscrit, texte mis en ordre*[4] *et traduction française*[5] *des deux Serments. Du même auteur :*

1. *Voy.* MASSMAN (H. F.), Die deutschen Abschwörungs —, Glaubens —, Beicht — und Betformeln, *dans* Bibliothek der gesammten deutschen National-Literatur von der ältesten bis auf die neuere Zeit, t. V: *Die kleinen Sprachdenkmale des VIII. bis XII. Jahrhunderts*, Quedlinburg et Leipzig, 1839, in-8°, p. 57, note (48).

2. *Romania*, II, 1873, p. 81 ; et XXII, 1893, p. 482.

3. *Voy. ce nom, plus haut.*

4. *Le texte « mis en ordre » par* RAYNOUARD *a été réimprimé par :* MANDET (Fr.); *voy. ce nom, plus loin.*

5. *La traduction française de* RAYNOUARD *a été réimprimée par :* TARBÉ (Pr.), Recherches sur l'histoire du langage et des patois de Champagne, Reims, 1851, in-8°, t. I, p. XXXI; p. 16.

Lexique roman ou Dictionnaire de la langue des Troubadours, Paris, 1836, gr. in-8°, t. II, p. III. *Observations sur les Serments.*

SCHMIDT (F. W. V.), Sammlung französischer Schriftsteller aus dem neunzehnten bis in das dreizehnte Jahrhundert zurück, Berlin und Stettin, 1818, pet. in-8°.

P. XIII; p. 239. *Texte du premier Serment, avec traduction en langage du 12e siècle et en français moderne.* (*Cf.* STENGEL, Ausgaben und Abhandlungen, t. LXIII : Beiträge zur Geschichte der romanischen Philologie in Deutschland, Marburg, 1886, in-8°, p. 47, n° 24).

WILLEMS (J. F.), Verhandeling over de nederduytsche Taelen Letterkunde, opzigtelyk de zuydelyke Provintien der Nederlanden, Antwerpen, 1819, in-8°.

T. I, p. 79. *Texte des deux Serments, avec la traduction française et une traduction hollandaise.*

GUIZOT (Fr. P. G.), Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au 13e siècle, Paris, 1824, in-8°.

P. 477. *Texte des deux Serments, traduction littérale et facsimilé.*

RAOUX (A. P.), Mémoire sur l'origine des langues flamande et wallonne ; *dans :* Mémoires sur les questions proposées par l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, 1826, in-4°.

T. V, p. 49. *Texte des deux Serments, avec « mot pour mot, les termes de la basse latinité dont il dérive ».*

THIERRY (A.), Lettres sur l'Histoire de France, Paris, 1827, in-8°.

P. 161. *Traduction*[1] *des deux Serments.*

1. *La traduction de* THIERRY *a été réimprimée par :*
MICHELET (J.), Histoire de France, Paris, 1835, in-8°, t. I, p. 374.
PEIGNOT (G.), *voy. ce nom, plus loin.*
MAGGIOLO (L.), *voy. ce nom, plus loin.*

Pertz (G. H.), Monumenta Germaniæ historica, Hannoveræ, 1828, gr. in-fol.

Scriptorum t. II, p. 665 ; tabula n° VIII ad p. 777. *Texte avec des notes et un fac-similé.*

Luden (H.), Geschichte des teutschen Volkes, Gotha, 1830, in-8°.

T. V, p. 430. *Texte et traductions, latine, allemande, etc.*

Orell (C. von), Alt-Französische Grammatik worin die Conjugation vorzugsweise berücksichtigt ist, Zürich, 1830, in-8°.

P. 356. *Texte des deux Serments avec traduction française. Dans une nouvelle édition* Altfranzösische Grammatik (Formenlehre), Zürich, 1848, in-8°, *le texte est accompagné de notes.*

Villemain (Ab. F.), Cours de littérature française, Paris, 1830, in-8°.

T. I, p. 79. *Texte des deux Serments, avec une traduction et quelques remarques.*

Charpentier (J. P.), Essai sur l'histoire littéraire du moyen âge, Paris, 1833, in-8°.

P. 190. *Texte des deux Serments, avec traduction.*

Genthe (Fr. W.), Handbuch der Geschichte der Französischen Litteratur, Magdeburg, 1834, in-8°.

P. 19. *Texte des deux Serments, avec traduction allemande.*

Peignot (G.), Essai analytique sur l'origine de la langue française et sur un recueil de ses monumens (*Extrait des* Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon), Dijon, 1835, in-8°.

P. 45. Peignot *donne un fac-similé lithographié et, d'après* Thierry, « *un texte rétabli selon l'orthographe romane* ».

Barthe (F.), Histoire abrégée de la langue et de la littérature françaises, Paris, 1838, in-8°.

P. 4. *Texte et traduction des deux Serments.*

Rydberg (Sv.), Traité de l'origine de la langue romane en France, Lund, 1838, in-16.

P. 19. *Texte et traduction verbale du premier Serment ; de plus, huit pages de notes.*

Lefranc (Em.), Histoire élémentaire et critique de la littérature, Paris et Lyon, 1840, in-8°.

P. 280. *Texte des deux Serments, avec traduction.*

Mandet (Fr.), Histoire de la langue romane (roman provençal), Paris, 1840, gr. in-8°.

P. 60. Mandet *donne, du premier Serment, le texte original, le texte mis en ordre par* Raynouard, *l'interprétation latine de* Bonamy, *des versions en français du 12e siècle et en français du 14e siècle, une traduction en français moderne et, enfin, les commentaires de* Bonamy.

Thommerel (J. P.), Recherches sur la fusion du franco-normand et de l'anglo-saxon, Paris et Londres, 1841, in-8°.

P. 32. *Explication d'un passage des Serments.*

Mary-Lafon (J. B.), Tableau historique et littéraire de la langue parlée dans le midi de la France et connue sous le nom de langue romano-provençale, Paris, 1842, in-8°.

P. 118. *Texte du premier Serment avec, en regard, « un texte composé des mots correspondants dans la langue de Rome ;* M.-L. *a tenu principalement à rétablir les mots latins en suivant l'ordre grammatical des actes publics de l'époque ». Quelques notes insignifiantes.*

Schwartz (K.), Der Bruderkrieg der Söhne Ludwigs des Frommen, Fulda, 1843, in-4°.

P. 66. *Texte des deux Serments, avec traduction allemande.*

Diez (Fr.), Altromanische Sprachdenkmale, Bonn, 1846, in-8°.

P. 3 *et suiv. Le meilleur commentaire qui ait été écrit sur les Serments* [1].

1. *Les deux Serments avaient déjà été publiés par* Diez, *dans* : Die Poesie der Troubadours, Zwickau, 1826, in-8°, p. 324, note. (*Ils n'ont pas été reproduits dans la traduction de ce livre faite par le Baron* F. de Roisin, La Poésie des Troubadours, Paris et Lille, 1845, in-8°.) *Dans sa grammaire* (1e éd., 1836, 1838 et 1844 ; trad. franç., Paris, 1874-1876), Diez *revient plus de cinquante fois aux Serments de Strasbourg.*

MAGGIOLO (L.), Des langues de l'Europe au IX^e siècle (*Extrait des* Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy), Nancy, 1846, in-8°.

P. 18. *Texte du premier Serment, avec quatre traductions ; 1° en latin du 5^e siècle, 2° en italien du 13^e siècle, 3° en français du 13^e siècle, 4° en français moderne ; quelques notes.*

MOLDENHAVER (A.), Über Entstehung und Ausbildung der französischen Sprache, Bamberg, 1850, in-4°.

P. 4. *Texte du premier Serment avec trois traductions : en langage du 12^e siècle, en latin et en allemand.*

DU MÉRIL (Ed.), Essai philosophique sur la formation de la langue française, Paris, 1852, in-8°.

P. 397. *Texte des deux Serments avec un ample commentaire.*

BURGUY (G. F.), Grammaire de la langue d'oïl, Berlin, 1853, in-8°.

T. I, p. 19. *Texte des Serments, avec quelques notes pour leur explication.*

CHEVALLET (A. de), Origine et formation de la langue française, Paris, 1853, gr. in-8°.

T. I, p. 82. *Fac-similé lithographié, texte, traduction et quelques notes.*

PERS Y RAMONA (M.), Historia de la lengua y de la literatura catalana desde su origen hasta nuestros dias, Barcelona, 1857, in-8°.

P. 71. *Texte du premier Serment avec, entre autres, une traduction espagnole* [1].

BRAKELMANN (J.), Die Nithardhandschrift und die Eide von Strassburg; *dans* Zeitschrift für deutsche Philologie, III, 1871.

P. 92. BRAKELMANN *fournit, dans cet article posthume, des renseignements fort intéressants* [2].

1. *D'autres traductions espagnoles se trouvent dans* HERVAS (L.), Idea dell' universo, t. XVII (*le premier des quatre tomes qui sont consacrés aux langues*), Cesena, 1784, in-4°, p. 187.

2. *Cf.* G. P., *Romania*, I, 1872, p. 145, note.

Storm (J.), Remarques sur le vocalisme des Serments de Strasbourg; *dans* Romania, III, 1874, p. 286-290.

P[aul] M[eyer], Sur les Serments de 842; *dans* Romania, III, 1874, p. 371-373.

Suchier (H.), Zur Lautlehre der Strassburger Eide; *dans*: Jahrbuch für romanische und englische Sprache und Literatur, XIII, 1874, p. 383-385.

Cornu (J.), dift = *DEBET*; *dans* Romania, IV, 1875, p. 454-457.

Paris (G.), Les plus anciens Monuments de la langue française (IX^e^, X^e^ siècles); Album de neuf planches exécutées par la photogravure, Paris, 1875, gr. in-fol. Planche I.

C. W. Wahlund.

Upsal (Suède), 1911.

LE SORT DE LA VOYELLE PROTONIQUE NON INITIALE LATINE EN ROUMAIN

Autant que je sache, les savants qui ont traité du développement phonétique du roumain n'ont pas donné de règles précises sur le sort de la contrefinale des mots d'origine latine. Dans la plupart des cas, on s'est contenté de signaler certains mots isolés où la voyelle contrefinale latine a disparu, sans chercher à expliquer pourquoi, dans des cas phonétiquement équivalents, elle s'est maintenue plus ou moins intacte [1]. M. Meyer-Lübke, dans sa *Grammaire des langues romanes* (t. I, § 342), déclare, il est vrai, qu'en roumain *a* latin passe à *ă*, que *u* tombe et qu'à la place de *e*, *i* on rencontre *ă* « comme voyelle de liaison devant les suffixes » (*fringător*, *fugător*, *căzămînt*, *așternătură*, *bunătate*), mais les exceptions qu'il signale à cette règle restent, pour la plupart, inexpliquées. C'est pourquoi il ne m'a pas paru superflu de soumettre à un examen plus détaillé la question du sort de la protonique non initiale latine en roumain. J'ai dû cependant me borner essentiellement à grouper et à commenter les matériaux recueillis dans les excellents dictionnaires étymologiques de Pușcariu (*Etymologisches Wörterbuch der rumänischen Sprache*,

1. Voir par ex. Miklosich dans les *Sitzungsberichte der phil.-hist. Classe der Kais. Akad. der Wiss.* (Vienne), t. CII (1883), p. 11-14 ; H. Tiktin, *Zs. f. rom. Phil.* XII (1888), p. 449 ; *Grundriss der rom. Phil.* I² (1904-1906), p. 576 ; *Rum. Elementarbuch* (1905), p. 49-50 ; Th. Alimanesco, *Essai sur le vocalisme roumain* (Lausanne, 1895), p. 88, 90, 91 ; Th. Gartner, *Darstellung der rumän. Sprache* (1904), p. 103 (*uscă* < *exsūcare*) ; etc.

I, 1905) et de Candrea-Densusianu (*Dictionarul etimologic al limbii romîne. Elementele latine.* Fasc. I-III, 1907-1910) [1].

D'après le témoignage des inscriptions et des grammairiens latins, le latin vulgaire, par opposition à la langue littéraire, présentait déjà un certain nombre de formes syncopées, résultant de la chute de la pénultième ou de la contrefinale [2]. Il est clair que ces formes syncopées se retrouvent en roumain, en tant que cette langue a gardé les mots en question ou en a formé des dérivés.

C'est ainsi que la forme *vetranus* (*betranus*) [3] se continue dans le roum. *bătrîn* [4].

La chute préromane connue d'un *ĭ* pénultième ou contrefinal entre certaines consonnes (*l* et *d*, *r* et *d*, *m* et *n*, *s* et *t*, *g* et *l*, etc.) [5] explique les formes roumaines suivantes :

(*l-d*) *căldare, căldură, scălda, încălzi*, etc., dérivés de *cal(ĭ)dus*, roum. *cald* ;

(*r-d*) *înverzi, vărzar*, etc., dérivés de *vir(ĭ)dis*, roum. *verde* ; cf. **virdia* > *varză* (P. 1863) ;

(*m-n*) *Dumnezeu, dumneata, domniță, domnesc*, etc., dér. de *dom(ĭ)nus, dom(ĭ)na*, roum. *domn, doamnă* ;

(*s-t*) *adăposti*, etc., dér. de *ad-depos(ĭ)tum* (P. 21) ou *ad-appos(ĭ)tum* (C.-D. 15), roum. *adăpost* ;

(*g-l*) *veghia, priveghia*, etc. < *vig(ĭ)lare*.

De même, la réduction de *-avĭ-* et *-avŭ-* en *-au-*, attestée

1. En citant ces deux ouvrages je me servirai des abréviations *P.* et *C.-D.*

2. Pour la syncope préromane en général, voir E. Gierach, *Synkope und Lautabstufung. Ein Beitrag zur Lautgeschichte des vorlitterarischen Französisch* (= *Beih. zur Zs. f. rom. Phil.*, n° XXIV, 1910), p. 10 et suivantes.

3. Pour cette forme syncopée, voir O. Densusianu, *Hist. de la langue roumaine*, t. I, p. 57 et 100.

4. Je passe sous silence, ici et ailleurs, les formes *dialectales* qui, pour la question qui nous occupe, ne présentent rien de particulièrement intéressant.

5. Pour les formes syncopées en question, voir Lindsay-Nohl, *Die lateinische Sprache*, p. 212 ; Densusianu, *ouvr. cité*, I, p. 58 (*domnus*) et 83.

pour le latin vulgaire[1], se retrouve en roumain, où, en position protonique, cette diphthongue semble normalement avoir perdu son élément labial [2] :

**cavĭtare* > *căuta* [3] ;

**expavĭmentare* > a. roum. *spămînta*, roum. mod. *spăimînta* (forme créée sous l'influence de *spaimă* < **spăimă* < **expavīmen* + *-ă*), P. 1611-1612 ;

**excavŭlare* > trans. *sgăura* (C.-D. 721) [4].

Enfin, de même qu'en latin vulgaire l'*ŭ* pénultième ou contrefinal manque entre une occlusive palatale ou labiale et *l* [5], ainsi le roumain ne présente pas de contrefinale dans les mêmes conditions phonétiques [6] :

1. Voir Meyer-Lübke, *Einführung in das Studium der roman. Sprachwissenschaft*, 2e éd. (1909), §§ 116 et 131 ; E. Gierach, *ouvr. cité*, p. 30.

2. Voir, outre a. roum. *spămînta* < **expavĭmentare*, les mots suivants, dont il sera encore question plus bas : *aluniă* < **abellona*, *arunca* < *averruncare*, *desfăca* < **disfabĭcare*, *lălătoare* < **laboratoria*, *pămînt* < *pavĭmentum*, *spăria* < **expavoriare*. Des formes comme *căuta* (< **cavĭtare*) et *sgăura* (< **excavŭlare*) s'expliquent aisément par l'influence analogique des formes accentuées sur le radical (*caută*, *sgaură*, etc.).

3. Pour le maintien de la diphthongue *au* en position protonique, voir la note précédente. — Le *Dictionnaire* de Candrea-Densusianu (no 295) préfère l'étymologie **cautare* (de *cautus*, pt. p. de *cavēre*), mais je ne vois pas de raison sérieuse pour croire que l'ancienne diphthongue latine *au* se soit développée autrement que la diphthongue « préromane » *au*. Des formes comme *auzi* (< *audire*), *lăuda* (< *laudare*), etc. peuvent être dues à l'influence analogique de *aude* (< *audit*), *laudă* (< *laudat*), etc. — On serait fort tenté de considérer également le verbe *căta* comme la continuation de **cavĭtare* (cf. Weigand, *Rum. Jb.* II, 222); seulement, les autres langues romanes demandent *captare* (voir P. 312; C.-D. 286; Meyer-Lübke, *Rom. etym. Wb.*, no 1661). Peut-être *căta* remonte-t-il *dialectalement* à **cavĭtare*, puisque souvent *căta* et *căuta* s'excluent mutuellement (v. Weigand, *Rum. Jb.* VI, 26 ; VII, 41 ; VIII, 268 ; IX, 174).

4. Pour le maintien de la diphthongue *au*, voir ci-dessus, note 2. *Găurice*, *găurică*, *îngăuri*, etc. sont des dérivés directs de *gaură* (< **cavŭla*) C.-D. 720.

5. Voir Lindsay-Nohl, *ouvr. cité*, p. 201, note ; Densusianu, *ouvr. cité*, I, p. 86 et 90 ; Meyer-Lübke, *Einf.*2, § 114.

6. Pour la chute normale, en roumain, de la pénultième *ŭ* après *c*, *g* et *t* (> *c*) devant *l*, voir l'étude de A. Taverney dans les *Études romanes dédiées à Gaston Paris* (1891), p. 276 et suivantes. Cf. Puşcariu, *Rum. Jb.* VIII, p. 181 et suiv.

a) *c-l* :

**ascla* (pour **astla* < *ass(ŭ)la*), roum. *aşch(i)e* : dér. *aşchia*, etc. ;

circ(ŭ)lus, mr. *ţercl'u* : dér. mr. *nţircl'are*, *disţircl'are* (C.-D. 316) ;

colic(ŭ)lus (lat. cl. *cauliculus*), roum. *curechiŭ* : dér. *curechier*, etc. ;

genuc(ŭ)lum (**genunc(ŭ)lum*), roum. *genu(n)che*, etc. : dér. *genu(n)chia*, *îngenu(n)chia*, etc. ;

**intortoc(ŭ)lare* (pour **intorticulare*), roum. *întortochia* (P. 889) ;

manuc(ŭ)lus (**manunc(ŭ)lus*, lat. cl. *manupulus*), roum. *mănunchiŭ* (mr. *mînucl'u*) : dér. *mănunchia*, etc. ;

oc(ŭ)lus, roum. *ochiŭ* : dér. *ochi*, *deochia*, etc. ;

oricla (lat. cl. *auricula*), roum. *ureche* : dér. *urechelniţă*, etc. ;

peduc(ŭ)lus, roum. *păduche* : dér. *păduchia*, *păduchios*, etc. ;

**puclus* (pour **putŭlus*) : dér. *puchios*, *puchină*, etc. (P. 1393) ;

**ras(ĭ)c(ŭ)lare*, roum. *răşchia* (P. 1441) ;

trunc(ŭ)lus, roum. *trunchiŭ* : dér. *trunchia*, etc.

b) *g-l* :

cing(ŭ)la (> **clingla* > **clinga*), roum. *chingă* : dér. *chinguţă*, *chinga*, *închinga*, etc. ;

coag(ŭ)lum (> **claglum* > **clagum*), roum. *chiag* : dér. *închega*, etc. ;

**jung(ŭ)lare* (lat. cl. *jugulare*), roum. *junghia* et dérivés ;

ung(ŭ)la, roum. *ungh(i)e* : dér. megl. *naungl'ari* (P. 1816), etc.

c) *p-l* :

pōp(ŭ)lus (> **ploplus* > **plopus*), roum. *plop* : dér. *plopiş*, etc. [1].

d) *b-l* :

**cub(ŭ)la*, roum. *culă* (P. 434) : dér. *scula* (P. 1559) ;

1. *Pōpulus* et ses dérivés ont eu, en roumain, un développement anormal (roum. *popor*, *popora*, etc.) ; cf. Puşcariu, *Zs. f. rom. Phil.* XXVII, 741, et E. H. Tuttle, *The Romanic Review* I, 433.

**fib(ŭ)laria*, roum. *fiulare*.

Les cas où la syncope de la contrefinale remonte indubitablement au latin vulgaire ayant été ainsi éliminés, nous pouvons tout d'abord constater que la contrefinale latine, quelle qu'elle ait été, a disparu en roumain *toutes les fois* qu'elle a été précédée d'une consonne labiale (*v* ou *b*), et non pas seulement dans les combinaisons *-av(ĭ)-*, *-av(ŭ)-* et *-p(ŭ)l-*, *-b(ŭ)l-*, mentionnées ci-dessus (p. 2-3 et 4-5). Il faut alors distinguer deux cas : 1° si la contrefinale latine est un *a* (dans les combinaisons *-ava-*, *-aba-*), il y a probablement eu d'abord vocalisation et amuïssement de la consonne labiale et ensuite contraction des deux *a* en un [1], et 2° si la contrefinale est une autre voyelle, elle s'amuït la première et la consonne labiale vocalisée forme diphthongue avec la voyelle précédente (*au*, *eu*, *iu*), après quoi les diphthongues *au* et *eu* se réduisent à *a* et *e* [2] :

1° Lat. *-ava-*, *-aba-* > roum. **-aua-*, **-aa-*, *-a-* (*-ă-*) :

**clavatorium* > **clătoriŭ* > mr. *cl'itor ; *clavatoria* > **clătoare* > buc. *chietoare*, dr. (par assimilation) *chiotoare* (C.-D. 326) [3] ; etc.

**lavatura* > *lăturĭ* (pl.) ; *spălățel* et d'autres dérivés de *spăla* (< **experlavare*) [4] ; etc.

caballarius > a. roum. *călarĭu ; caballaris* > *călare* (C.-D. 211) [5] ; **caballaricius* > *călăreț ; *incaballicare* > *încăleca ; *discaballicare* > *descăleca* [6] ; etc.

1. J'admets ce développement, et non pas, comme première étape, la syncope de l'*a* contrefinal, parce que, comme on le verra plus bas, l'*a* contrefinal ne s'est pas, en règle générale, amuï en roumain.

2. On verra par les exemples donnés plus bas que cette monophthongaison dans la syllabe protonique est souvent contrecarrée par l'influence analogique des formes où la diphthongue est accentuée et, par conséquent, s'est maintenue. Cf. ci-dessus p. 3.

3. M. Meyer-Lübke (*Rom. et. Wb.*, n° 1982) admet, dubitativement, l'étymologie **clavītorius*.

4. Des dérivés comme a. roum. *lăutorĭu* sont tirés du pt. p. *lăut*.

5. Selon P. 253, *călare* viendrait de *caballarius* (**caballarie* ?).

6. Dans les trois derniers dérivés, ce sont les deux syllabes qui précèdent la contrefinale qui se sont contractées.

2° a) Lat. *ave-*, *abe-*, *-abĭ-*, *-avī-*, *-avo-*, *-abo-* > roum. **au*, *a* (*ă*) :

averruncare > *arunca* (P. 132) [1] ; etc.

**abellona* > *alună*, avec son dérivé *alun* ; etc.

**disfabĭcare* > *desfăca* (C.-D. 568) ;

pavīmentum > *pămînt* (mr., megl. *pimintu*, ir. *pemint*) [2] ;

**expavoriare* > *spăria* (*sperja*) [3] ;

**laboratoria* (sc. dies) > mr. *lălătoare* (C.-D. 942).

b) Lat. *-ĕvĭ-*, *ĭvĭ-*, *-ēbĭ-*, *-ĭbĭ-* > roum. **-eu-* ,*-e-* :

**grĕvĭtiosa* > a. roum. *grecioasă* (C.-D. 759) ; **ingrĕvĭcare* > *îngreca* [4] ;

**cĭvĭtatem* (pour *cīvĭtatem*) > *cetate* [5] ;

**dēbĭtorius* > a. roum. *detoriu*, roum. mod. *dator* ; [6]

**bĭbĭtivus* > *beţiv* ; **bĭbĭticius* > a. roum. *beţiţ* ; **imbĭbĭtare* > *îmbăta* ; etc. [7].

c) Lat. *-īvŭ-* > roum. *-iu-* :

**invīvŭlare* > **înviura*, *înviora* (P. 1903). [8]

1. L'étymologie *eruncare* (Tiktin, *Rum.-d. Wb.*, p. 100) serait aussi admissible, puisque l'*e* initial, devant une consonne simple, devient régulièrement *a*.

2. Je ne vois pas la nécessité d'admettre, avec M. Puşcariu (*Et. Wb.*, nº 1251), **pavīmentum* pour *pavīmentum*.

3. Les difficultés phonétiques dont parle M. Puşcariu (*Et. Wb.*, nº 1615) s'évanouissent complètement, si l'on admet la monophthongaison de *ău* protonique en *ă*.

4. *Greutate*, *îngreuna*, etc. ont été influencés par *greu* (< **grevis*).

5. A cause des autres formes romanes (it. *città*, fr. *cité*, etc.) une forme latine avec *ĭ* dans la syllabe initiale est, au fond, assez problématique. Peut-être, dans ce mot, la labiale s'est-elle amuïe avant la chute de la contrefinale, de sorte qu'on a eu comme forme intermédiaire **cietate*, d'où ensuite, par l'absorption de l'*i*, *cetate* ; cf. Densusianu, *Hist.* I, p. 85. M. Meyer-Lübke (*Einf.*,[2] § 172) propose également la forme intermédiaire **cietate*, mais la fait venir de *cīv(ĭ)tatem*, ce qui me paraît peu clair.

6. Dans *deula*, *dăula*, si ce verbe vient vraiment de **dēbīlare* (voir Puşcariu, *Beih. zur Zs. f. rom. Phil.* XXVI, 70), on a la diphthongue des formes accentuées sur le radical.

7. *Băutor*, *băutură*, etc. sont formés sur le pt. p. *băut*.

8. *Noutate* ne vient pas de *nŏvĭtatem* (P. 1194) ; c'est un dérivé de *nou* (< *novum*).

Si, d'une part, toute voyelle contrefinale disparaît régulièrement après une consonne labiale, il est clair, de l'autre, que la contrefinale latine ne peut pas tomber, si elle est entourée de consonnes qui ne sauraient être prononcées sans une voyelle d'appui. On a donc régulièrement : *commandare* > a. roum. *cumînda*, *calendarius* > *cărînd*ar, *admissarius* > *armăsar*, etc. [1].

Si, maintenant, nous jetons un coup d'œil sur le reste des mots roumains qui remontent à des mots latins ayant au moins deux syllabes protoniques (incl. l'initiale), nous apercevons aisément que, dans la grande majorité des cas, la voyelle contrefinale n'a pas disparu. On est donc *a priori* tenté de formuler, pour le roumain, une « loi phonétique » selon laquelle la voyelle contrefinale du latin vulgaire reste, excepté après une consonne labiale, et de chercher à expliquer, d'une façon ou d'une autre, les exceptions à cette « loi ». Après avoir examiné ces « exceptions », je suis cependant arrivé à la conclusion que ce n'est que la voyelle *a* qui se maintient régulièrement, tandis que toutes les autres voyelles, pourvu qu'elles ne soient pas entravées, sont normalement syncopées. C'est que les cas où *a* manque sont assez rares et se laissent expliquer, tandis que les cas où une autre voyelle manque sont presque toujours rebelles à toute explication qui tient compte de « l'infaillibilité des lois phonétiques ».

Voici d'abord une liste de mots roumains pour lesquels on a admis la syncope de la contrefinale latine *a* [2] :

1. Dans cet exposé sommaire, je n'examine pas : 1° les conditions phonétiques qui exigent une voyelle d'appui, et 2° le développement spécial des voyelles contrefinales non syncopées.

2. Dans cette liste, qui, du reste, n'a pas la prétention d'être complète, n'entrent que des mots appartenant au daco-roumain littéraire. Dans les *dialectes* se rencontrent bien des mots qui ont perdu la contrefinale *a*, conservée en daco-roumain. Cette syncope dialectale, que je n'ai pas examinée spécialement, est sans doute un phénomène postérieur à la syncope générale de la contrefinale latine. Je signale quelques cas : mr. (*a*)*cumprare* (à côté de *acumpărare*, dr. *cumpăra*) < *comparare* ; ir. *amnot* (dr. *amânat*) < *ad-mane* + *-atum* ; ir. *derpoi* (à côté de *dirapoi*, dr. *dinapoi*) < *de-in-*

aimintre(*a*) < *alia-mente* ;

al(*t*)*mintre*(*le*)*a* < *altera-mente* ;

amnar (à côté de *amănar*), pour lequel M. Puşcariu (*Et. Wb.*, nº 82) admet l'étymologie *ad-manuarium* ;

ascuți, que le *Dictionnaire* de Candrea-Densusianu (nº 99) fait venir de **exacutire* ;

destul < **desatullus* ;

flămînd < *flammabundus* ;

negustor (à côté de *negustător*) < **negotiatorius* (Puşcariu, *Rum. Jb.* XI, 62) ;

păresimi < *quadragesima* ;

plăpînd < **palpabundus* [1].

Ces « exceptions », je me les explique comme suit :

Aimintre(*a*) a subi l'influence de *aiure*(*a*) (< *aliubi*) ; de même, *al*(*t*)*mintre*(*le*)*a*, celle de *altfel* (<*alter* + mag. *fél*). *Amnar* doit tout de même représenter un *ign*(*i*)*arium* (cf. *lignum* > *lemn*, etc.), mais il est, en même temps, très probable que la forme *amănar* est due à une contamination avec *manuarium*, survivant dans les formes sans *a* initial (P. 82) [2]. *Ascuți* remonte certainement à **ad-excotire* [3]. *Destul* me semble être le plus difficile à expliquer. Vu son ancienneté (voir les exemples dans Tiktin, *Rum.-d. Wb.*, p. 534-535), il ne peut guère être une forme dialectale généralisée. Je ne vois donc pas d'autre possibilité pour expliquer la syncope de la contre-finale que de regarder *destul* comme un composé très ancien

ad-post (Byhan, *Rum. Jb.* VI, 206) ; mr. *dimneatsă*, *dumneatsă*, megl. *dimnețsă* (à côté de mr. *dimineatsă*, megl. *diminețsă*, dr. *dimineață*) < *de-mane* + *-itia* ; buc. *drepnea* < **drepanella* (C.-D. 516 ; on pourrait, à la rigueur, admettre l'étymologie **drepĭnella*, calquée sur **hirundĭnella*) ; etc.

1. A ces « exceptions » n'appartiennent naturellement pas les mots où, par la disparition d'une consonne labiale intervocale, l'*a* contrefinal et l'*a* tonique se sont contractés (p. ex. **experlavare* > *spăla*).

2. L'existence simultanée de *ign*(*i*)*arium* et de *manuarium* explique aussi les deux acceptions si différentes : « briquet » (*amnar*) et « manche » (*mîner*), réunies dans le mr. *mănar*.

3. L'étymologie **excotire* (P. 140) ne rend pas compte de l'*a* initial roumain.

de *de* et *satullus*, remontant jusqu'au latin archaïque, à l'époque où, par l'effet de l'intensité initiale, un *a* qui se trouvait dans une syllabe intérieure ouverte se changeait en *ĭ* (voir F. Sommer, *Handb. der lat. Laut- und Formenlehre*, p. 110 et suiv.). On a donc dû avoir **desĭtullus* à côté de *satullus*. *Flămînd* et *plăpînd* n'ont perdu leurs voyelles contrefinales que par la contraction de *a-i* en *u* après la vocalisation de *b* (la désinence *-înd* est naturellement analogique) [1]. *Negustor* ne vient pas de **negotiatorius* ; c'est une dérivation roumaine de *negoț* (< *negotium*). Enfin, *păresimĭ* remonte à un lat. vulg. **qua-(d)resima*, forme prouvée déjà par le fr. *carême*.

Comme je l'ai dit déjà plus haut (p. 7), j'admets la syncope régulière de toute voyelle contrefinale autre que *a*. Voici un certain nombre d'exemples à l'appui de cette assertion :

1° Chute d'un *ĕ* :

desidĕrare > a. roum. *deșira* ;

**nigĕllina* > *neghină* (P. 1163).

2° Chute d'un *ē* :

**invenēnare* > mr. *nvernare* (à côté de dr. *învenina*, megl. *(a)nvirinari*), signalé par Miklosich, *Sitzungsber. d. phil.-hist. Cl. der Kais. Ak. d. Wiss.* (Vienne), CII, 12 ;

**exdērumigare* [2] > mr. *zdrumiga* (Papahagi, *Rum. Jb.* XII, 104) ;

**exdēruminare* > mr. *zdrumina* (Papahagi, *ibid.*) ;

**exdēruncinare* > *sdruncina* (étym. incertaine, v. Candréa-Hecht, *Les éléments latins de la langue roumaine. Le Consonantisme*, p. 85 et suiv.).

3° Chute d'un *ĭ* :

a) entre *l* et *c* :

alĭcubi > mr. *arcó* (C.-D. 901) ;

**follĭcellus* > *folcel* ; **suffollĭcare* > trans., ban. *sufulca* (C.-D.

1. Je regarde *căscăund* < **cascabundus* comme influencé par le verbe *căsca*.

2. Dans ce mot, ainsi que dans les deux suivants, *ē* précède une syllabe à accent *secondaire*.

621), à côté de *sufleca* (< **suff(o)llicare*), influencé probablement par *sufla* (< *sufflare*) [1] ;

**ollĭcella* > *ulcea* (*ulcică*) ;

**salĭcetum* > *sălcet* [2] ;

**vallĭcella* > *vălcea* (*vălcică*).

b) entre *r* et *c* :

**arborĭcare* > *aburca* (Pușcariu, *Zs. f. rom. Phil.* XXXI, 616) ;

carrĭcare > mr. *cărcare*, ir. *carcę* ; **discarrĭcare* > *descărca* ; **incarrĭcare* > *încărca* ;

**deobscurĭcare* > *descurca* ; *încurca* a été formé postérieurement sur le modèle de *descurca* (P. 514 ; Meyer-Lübke, *Rom. et. Wb.*, n° 4360 : < **incolĭcare*, dér. de *colus* « rouet ») ;

**orĭcare* > *urca* (P. 1824). [3]

c) entre *r* et d :

**horrĭdorem* > *urdoare* (P. 1828).

d) entre *m* et *n* :

**indemĭnare* > *îndemna*.

e) entre *t* et *n* :

disglutĭnare > *dejghina* ; cf. *răşghina* (C.-D. 482).

f) entre *d* et *c* :

1. Le *Dictionnaire* de Candrea-Densusianu, qui semble considérer *sufleca* comme une formation régulière, explique *sufulca* par l'influence analogique des formes accentuées sur le radical (**suffollico* > **sufolc*). Les deux savants roumains ont cependant oublié que, dans de telles conditions phonétiques, l'*i* pénultième ne tombe pas (cf. **infollico* > *înfulec*, **incaballico* > *încalec*, etc.).

2. Vu *salce* < **salcem* (pour *salicem*), la forme préromane était peut-être **salcetum*.

3. A cause de *g* pour *c*, je ne puis croire que *scurga* vienne de **excurrĭcare*, comme l'admet M. Geheeb (*Rum. Jb.* V, 35). Le mot, qui n'est pas dans le *Dictionnaire* de Candrea-Densusianu, doit être une formation postérieure, tirée de *scurgătoare*, dérivé de *scurge* (< *excurrere*). — Même réserve *mutatis mutandis* pour une autre étymologie du même savant (*Rum. Jb.* V, 32) : **exvolĭtare* > *sburda* (*zburda*). Ici on a probablement affaire à un mot slave (v. Cihac, *Dict.* II, 328).

**pedĭciolus* > *picior* [1].

g) entre *c* et *c* :

**felicĭcatus* > *ferișcat* (Meyer-Lübke, *Rom. et. Wb.*, n° 3234 a).

h) entre *p* et *t* :

capĭtellum > *cățel* « gousse d'ail » (P. 315 ; cf. *Rum. Jb.* XI, 10) [2].

i) entre *ct* et *t* :

**directĭtatem* > *dreptate* [3].

j) entre *xc* et *t* :

**deexcĭtare* > *deștepta*, le *p* s'expliquant par l'influence de *așteptа* (P. 528, C.-D. 494).

k) entre *nt* et *c* :

**frontĭcella* > a. roum. *fruncea* ; **subfrontĭcella* > a. roum. *sufruncea* (P. 1629, C.-D. 659-660) ;

montĭcellus > *muncel* ;

**sentĭcella* > *sîmcea* (P. 1589).

l) entre *st* et *c* :

**fustĭcellus* > *fuscel* (C.-D. 706).

m) entre *c'l* et *c* :

**mic(u)lĭcare* > *mișca*, megl. *mitškari* (Pușcariu, *Rum. Jb.* XI, 130) ;

**mucc(u)lĭcare* > a. roum. *mutšca*, roum. mod. *mușca* (P. 1136) ;

**pic(u)lĭcare* > *pișca* (Pușcariu, *Rum. Jb.* XI, 131).

n) entre *sc'l* et *c* :

**musc(u)lĭcellus* > *mușcel* [4].

1. M. Pușcariu (*Et. Wb.*, n° 1305) admet dubitativement cette étymologie.

2. Le *Dictionnaire* de Candrea-Densusianu (n° 287) et M. Meyer-Lübke (*Rom. et. Wb.*, nos 1636(3) et 1763) identifient étymologiquement ce *cățel* avec *cățel* (« petit chien ») < *catellus*.

3. On a admis une haplologie syllabique soit latine (P. 551 : **directatem*), soit roumaine (C.-D. 513 : **dreptătate* > *dreptate*). Peut-être le mot a-t-il été formé directement sur *drept*.

4. Je ne vois pas la possibilité de tirer *mușcel* (*muscel*) de *montem*, comme le fait M. Tiktin (*Rum.-d. Wb.*, p. 1025).

4° Chute d'un *ĭ* :

**conrĭmare* > *curma* ; **exconrĭmare* > *scurma* (Puşcariu, *Zs. f. rom. Phil.* XXVII, 739) ; **derĭmare* > *dărma* (à côté de *dărîma*), P. 485 ;

**farrĭmare* > *fărma* (à côté de *fărîma*) ; **exfarrĭmare* > *sfărma* (à côté de *sfărîma*), cf. P. 582 ;

**interrĭtare* (contamination de *terrĭtare* et de *irrĭtare*) > *întărta* (à côté de a. roum. *înterita*, roum. mod. *întărîta*) C.-D. 872 [1] ;

**mentĭtionem* > *minciună* (Tiktin dans le *Grundr. der rom. Phil.* I², p. 576) [2] ;

**oblĭtare* > a. roum. *ulta*, mr. *ultare*, ir. *uţo* (dr. mod. *uita* et megl. *ul'itari* ont été refaits sur les formes à radical accentué) [3] ;

**renīc-* (cf. **renīculus* > *rinichiŭ*, P. 1466) + sl. *-ačь* > *rîncaciŭ* [4] ;

vestīmentum > *veş(t)mînt*.

5° Chute d'un *ŏ* :

collŏcare > *culca* [5] ;

consŏcr(um) a donné les dérivés *cuscrie*, *cuscrenie*, *încuscri*, etc. [6].

1. L'impossibilité de l'étymologie **interrĭtare* (P. 879) est prouvée par le fait que l'accent porte sur *î* dans *întărît*, etc. (cf. C.-D. 872).

2. M. Puşcariu (*Rum. Jb.* XI, 52 ; *Et. Wb.*, n° 1082) donne la préférence à *mentionem*, abréviation par haplologie syllabique.

3. M. Meyer-Lübke (voir P. 1789) veut séparer de *uita* « oublier » le verbe réfléchi *să uita* « regarder », en admettant pour ce dernier l'étymologie **obītare*. Comme cependant le développement normal aurait dû être : **obītare* > **uta*, **obĭto* > **ot* (cf. *cubitum* > *cot*), etc., il semble difficile, malgré la différence sémantique, de séparer étymologiquement les deux verbes.

4. Selon M. Puşcariu (*Et. Wb.*, n° 1463), *rîncaciŭ* serait un dérivé de **rînc* < **renĭcus*. Contre cette hypothèse il faut alléguer que **renĭcus* aurait dû donner **rînec*, et non pas **rînc* (cf. *manĭca* > *mînecă*).

5. Comme *culcare* est attesté pour le bas-latin (v. P. 435), la chute de la contrefinale pourrait être préromane.

6. Vu leur *u* initial, il faut croire que *cuscru*, *cuscră* ont été influencés par les dérivés à désinence accentuée.

6° Chute d'un *ō* :

**formōsitia* > a. roum. *frîmseaţe* ; **informōsiare* > a. roum. *înfrumşa, înfrîmşa* (C.-D. 655-656) [1] ;

nesciō + *quid, qui, qualis, quantus* > *neşte, neştine, nescai, neşcît*, etc. [2]

7° Chute d'un *ŭ* :

**adsŭbmucceare* > *asmuţa* (dans ce composé c'est la première des protoniques non initiales qui a disparu, parce qu'elle était plus faiblement accentuée que la seconde, influencée par le verbe simple **mucceare* (roum. *muţa*) [3] ;

ambŭlare > *umbla ; ambŭlemus, ambŭletis* > a. roum. *blemŭ, blămŭ, bleaţĭ, blaţĭ* (P. 1797) ; *perambulare* > *preumbla, plimba* (à travers **primbla*, **plimbla*) ;

caseu(m) + *liga* (impératif précédé de son régime) > *cîş-legĭ* (pl.) ;

eccu(m)-illóc > a. roum., ban. et mr. *acló* (à côté de dr. mod. *acolo*, mr. *aculó*), et (*de-*)*in-eccu(m)-illóc* > mr. *ncló, dincló* (à côté de dr. *încolo, dincolo*, mr. *ncolea*) ; *eccu(m)-modo* > a. roum. *acmu*, megl., ir. (*a*)*cmó*, etc. (à côté de dr. *acum*) ; *eccu(m)-sic* > mr. *acşi*, et *eccu(m)-sic-hac* > *aşa* [4] ; *eccu(m)-talis* > *atare* (à côté de *cutare, acătare*), mr. *ahtare*, etc. ; *eccu(m)-tantum* > *atît* (mr. *ahtîntu*, etc.) ;

medius + *locus* > *mijloc* [5] ;

1. Les formes *frumuseţe, îmfrumuşa*, etc. sont naturellement dues à l'influence de *frumos*.

2. Quant à *interrŏgare* > *întreba*, il y a eu métathèse : **intergoare*, d'où régulièrement la forme roumaine (voir P. 891).

3. L'étymologie **exmucceare*, qu'admet M. Puşcariu (*Et. Wb.*, n° 1146), aurait donné **smuţa*.

4. Dans le *Rum. Jb.* XI, 12, M. Puşcariu admet l'étymologie *ecc' sīc*, mais dans son *Dictionnaire* (n° 133) on trouve : *a* + *sic* > *aşa*, mr. *ašè, ašĭ*, megl. *ša*, ir. (*a*)*šǫ*.

5. Je ne vois pas la nécessité d'admettre, avec M. Puşcariu (*Rum. Jb.* XI, 54-55 ; *Et. Wb.*, n° 1076), l'étymologie **mediolus-locus*. L'influence du mot simple *loc* me semble avoir pu empêcher la transition de *l* intervocal à *r*.

monŭmentum [1] > *mormînt* ;

**orŭlarè* > *urla* (P. 1834) ;

purŭlenta > mr. *purintă* (Weigand, *Krit. Jahresber.*, VII, 1, 95) [2] ;

ulŭlare > *urla*. [3]

8° Chute d'un *ū* :

exsūcare > *usca* (à côté de *usuca*) ; *exsūcatum* > *uscat* « terre » ;

mandūcare > *mînca* ;

**subrūpare* > *surpa* (à côté de a. roum. *surupa*).

Les exemples de la syncope de la protonique non initiale en roumain que je viens de mettre sous les yeux du lecteur, et dont on pourrait aisément augmenter le nombre, suffisent, à mon avis, à prouver que cette syncope doit être considérée comme un fait *normal*, indépendant de la nature des consonnes environnantes, en tant que celles-ci n'exigent pas de voyelle d'appui. Quant à la question de savoir à quelle époque cet amuïssement s'est accompli et s'il a atteint toutes les voyelles (sauf *a*) en même temps, je ne saurais rien en dire à présent. Avant l'apparition des premiers textes roumains, cette contrefinale latine avait, en tout cas, normalement disparu [4].

Mais, à côté de ces cas, en somme peu nombreux, qui prouvent la syncope normale de toute autre voyelle que *a*, le roumain possède une quantité énorme de mots qui n'ont pas

1. On peut aussi partir de *monîmentum*, exigé par les autres langues romanes et attesté pour le latin vulgaire (P. 1109).

2. P. 1409 : < *polenta*.

3. Mr. *vultor*, dr. *vîltoare*, trans. *sovîlta*, etc., que le *Dictionnaire* de Candrea-Densusianu (nos 783 et 794) fait venir du radical **volŭt-*, remontent à **volt-* (v. P. 904), des participes analogiques en *-ŭtus* n'ayant pas existé. — Mentionnons encore que le même ouvrage (n° 870) tire *însura* de **inŭxorâre* (donc avec syncope de la première voyelle protonique non initiale). J'admets, pour ma part, plutôt une sorte de substitution de préfixe (**insurare* pour **uxorare*) ; cf. P. 874.

4. L'étude du sort de la contrefinale dans les mots d'origine non latine pourra aider à fixer l'époque relative de la syncope de la contrefinale latine.

perdu cette contrefinale. Comment expliquer la contradiction ? Si l'on excepte quelques mots mi-savants, comme *împărat* < *imperator* (cf. a. fr. *emperere*) [1], ainsi que les cas où, par assimilation avec un *a* précédent ou suivant, une autre voyelle s'est changée en *a* (p. ex. *bunătate* < *bonĭtatem*, *săptămînă* < *septĭmana*, *rădăcină* < *radĭcina*) [2], on peut, à mon avis, inscrire tous ces cas contradictoires sur le compte de la toute-puissante *analogie*. Voici quelques exemples pour faire voir sous quelles formes je me représente cette influence analogique :

1° La contrefinale d'un verbe se maintient sous l'influence d'autres formes du même verbe où la voyelle en question reste, parce qu'elle est tonique ou posttonique :

ajuta < *adjūtare* (cf. *ajut* < *adjūto*) ; *stîmpăra* < **extempĕrare* (cf. *stîmpăr* < **extempĕro*) ; *mesteca* < *mastĭcāre* (cf. *mestec* < *mastĭco*) ; *flutura* < *fluctŭlare* (cf. *flutur* < *fluctŭlo*) ; etc.

2° La contrefinale d'un dérivé ou d'un composé se maintient sous l'influence du mot simple, où la voyelle en question ne tombe pas, parce qu'elle est tonique, initiale ou posttonique :

veninos < *venēnosus* (cf. *venin* < *venēnum*) ; *furnicar* < **formīcarium* (cf. *furnică* < *formīca*) ; *ajutor* < *adjūtorium* (cf. *ajut* < *adjūto*) ; *strănepot* < **extranĕpotum* (cf. *nepot* < **nepotum*) ; *tinereţe* < **tenĕritia* (cf. *tînăr* < **tenĕrus*) ; *pîntecos* < *pantĭcosus* (cf. *pîntece* < *pantĭcem*) ; *degetar* < *digĭtale* (cf. *deget* < *digĭtus*) ; *căpăţînă* < **capĭtina* (cf. *capete*, pl. de *cap* < *caput*) ; *părticea* < **partĭcella* (cf. *parte* < *partem*) ; *săptă-*

1. On sait que le roumain n'a guère fait d'emprunts au latin littéraire du moyen âge. Aussi M. Puşcariu (*Rum. Jb.* XI, 43) n'admet-il pas le caractère mi-savant du mot *împărat*. Pendant les derniers siècles, on a naturellement introduit beaucoup de latinismes, dont je ne m'occupe pas ici.

2. Pour le suffixe roumain *-ătate*, cf. Meyer-Lübke, *Gramm.* II, § 350. — Je dois cependant avouer que je trouve ces cas d'assimilation « harmonique » peu assurés. Aussi tâcherai-je de les expliquer autrement plus bas.

mină < *septĭmana* (cf. *şapte* < *septem*) [1] ; *turturea* < *turtŭrella* (cf. mr., megl. *turtură* < **turtŭra*) ; *friguros* < *frigŏrosus* (cf. *friguri*, pl. de *frig* < *frigus*) ; etc.

3° La contrefinale d'un dérivé à suffixe double se maintient sous l'influence du dérivé primitif, où la voyelle en question ne tombe pas, parce qu'elle est tonique ou posttonique :

bunicel < *bonus* + *-īc(c)-* (cf. *bunic*) + *-ellus ; cornişor* < *cornu* + mag. *-iş* + *-iolus ; frumuşel* < *form-* + *-ōs-* (cf. *frumos*) + *-ellus ; cornuţel* < *cornu* + *-ūt-* (cf. *cornut*) + *-ellus ; cornuleţ* < *cornu* + *-ŭll-* + *-itium ; căluşor* < *caballus* + mag. *-uş* (cf. *căluş*) + *-iolus ; cornurel* < *cornu* + *-ŭl-* + *-ellus* ; etc. [2].

4° La contrefinale qui, sous forme d'un *ă*, fonctionne comme « voyelle de liaison » devant certains suffixes, est due à l'influence des suffixes commençant normalement par un *ă* (< lat. *a*) [3] :

bătătură < *batt-* + *-atura ; fugător* < *fug-* + *-atorius ; căzămînt* + *cad-* (rad. assib. *caz-*) + *-amentum ; sănătos* < *san-* + *-atosus ; bunătate* < *bon-* + *-*atatem* [4] ; *rădăcină* <

1. Peut-être s'agit-il, pour ce mot, d'une assimilation régressive préromane (*ĭ-a* > *a-a*) ; v. ci-dessus p. 15.

2. Il est clair que, dans beaucoup de cas, la bonne explication n'est pas facile à trouver. Des suffixes composés peuvent toujours s'ajouter directement à un radical, sans l'intermédiaire d'un premier dérivé. Il y a, dans l'ouvrage de M. Puşcariu sur les suffixes diminutifs en roumain (*Rum. Jb.* VIII, 86-223), plusieurs remarques intéressantes à ce sujet.

3. Je ne saurais admettre, avec M. Meyer-Lübke (*Gramm.* II, § 350), l'intercalation d'une « voyelle disjonctive » entre deux consonnes irréductibles.

4. Comme un suffixe **-atatem* ne se retrouve pas dans le latin classique, on peut admettre que les autres suffixes commençant par *-at-* (*-atura*, *-atorius*, etc.) ont fait naître **-atatem* dans le latin vulgaire de l'Est. Un autre moyen d'expliquer le roum. *-ătate* serait de considérer l'*ă* contrefinal comme la désinence féminine de l'adjectif qui forme la base du dérivé (*bună* < *bona*), formation analogique provoquée par le genre des substantifs en *-ītas* ; cf. l'explication analogue que donne M. Meyer-Lübke (*Gramm.* II, § 493) pour les formes françaises en *-eté* (*ancienneté*, etc.). Enfin, il y a l'explication qui part de l'hypothèse d'une assimilation harmonique (v. ci-dessus p. 15).

radīcina influencé par le suffixe *-ăcină* (p. ex. dans *mortăcină*, dérivé de *mortăciŭ* < *mort-* + sl. *-ačь*) [1] ; etc.

Conformément à l'exposé précédent, j'établis donc les règles suivantes concernant le sort de la voyelle protonique non initiale latine en roumain :

1° Entravée, la voyelle se maintient.

2° L'*a* libre reste sous forme d'un *ă*.

3° Les autres voyelles libres tombent.

4° Les exceptions s'expliquent, pour la plupart, par une influence analogique quelconque.

A. Wallensköld.

1. On peut aussi regarder *rădăcină* comme un cas d'assimilation progressive datant de l'époque préromane (**radacina*) ; v. ci-dessus p. 15.

DAS ÄLTESTE VORKOMMEN DES WORTES *COISEL*.

Das Wort *coisel* gehört nicht zu den allgemein bekannten. Es liegt vor, entstellt, aber noch erkennbar, in der Fortsetzung der *Chançun de Guillelme*, die wir als *Chançun de Rainoart* zu zitieren pflegen. Die Stelle lautet :

Par mi l'Archamp corut un doit de sanc tel,
Ben en peust un grant coissel turner.

V. 2992, 2993.

Hier ist *e* für *c* geschrieben, wie der selbe Schreiber auch an verschiedenen Stellen der *Chançun de Guillelme* geschrieben hat, z. B. *Saraguee* für *Saragnce*, *eelui* für *celui*, *une* für *unc* (ich verweise auf die Verse 221, 223, 404, 1419 meiner Ausgabe der *Chançun de Guillelme*, Halle 1911). Die Vertauschung von *ss* und *s* kommt in vielen Handschriften vor.

Das Wort lautet richtig *coisel*, daneben *choisel*, und ist von Gaston Paris, *Romania*, XVI, S. 564-565, erläutert worden : es bezeichnet eine Vorrichtung am Mühlrad.

Dem, was Gaston Paris sagt, habe ich nur wenig hinzuzufügen.

Die Bretonische Form, die *coazell* lauten soll (vgl. G. Paris a. a. O.), wird von Le Gonidec im *Dictionnaire celto-breton ou breton-français* (Angoulême, 1821) als *koajel* aufgeführt. [Sollte nicht in *coazell* ein Druckfehler vorliegen : z für j ?]

Le Gonidec widmet dem Worte folgenden Artikel : (S. 99) *koajel* (de 2 syll., *koa-jel*). *Milin koajel*, s. f. Moulin dont la roue qui est à l'eau tourne perpendiculairement, et l'essieu horizontalement ; ce sont les plus anciens. Dabei wird verwiesen auf *krufel* (S. 122). *Milin-krufel*, s. f. Moulin dont la

roue tourne horizontalement et l'essieu perpendiculairement ; ce sont les plus modernes. Herr Dr. Karl Köhne, der Heft 71 von O. Gierke's Untersuchungen veröffentlicht hat (Das Recht der Mühlen bis zum Ende der Karolingerzeit, Breslau 1904) hat die Güte gehabt, mir über die Sache folgende Auskunft zu geben : « Mit *moulin à choisel* werden Wassermühlen bezeichnet, für welche das Wasser durch besondre Leitungen (clusac-Kanäle oder Röhren) gesammelt wurde. Die Richtigkeit dieser Auffassung geht aus der bei Du Cange unter *molendinum choiseullum* mitgeteilten Gründungsurkunde der Abtei Fontanetum hervor. Damit stimmt auch überein, was Godefroy *Dict.* unter *coisel* mitteilt und die daselbst angeführte Quellenstelle. Es handelt sich offenbar um die heute sog. oberschlächtige Wassermühle, bei der das Rad durch eine von oben her auffallende Wasserkraft getrieben wird. Unter *coisel* wird also die — im Mittelalter in der Regel hölzerne — Leitung verstanden, welche das Wasser von einer höhern Gegend der tiefer gelegenen Mühle zuführt. Vgl. Moriz Heyne, *Fünf Bücher Deutscher Hausaltertümer*, II, Leipzig, 1901, S. 263, 264, und besonders die daselbst S. 265 wiedergegebene Abbildung aus dem XV. Jahrhundert. »

So weit Herr Karl Köhne.

An der Eingangs zitierten Stelle ist mit *coisel* offenbar ein oberschlächtiges Mühlrad gemeint.

Da G. Paris *choisel* immer nur in dem zusammengesetzten Ausdruck *moulin à choisel* fand, sagt er : « Il est à remarquer qu'il ne se trouve jamais seul. » Unsere Stelle der *Chançun de Rainoart* widerlegt diese Bemerkung.

Die von Gaston Paris angesetzte Etymologie (*cancellus* [1], vom Mittelgriechischen κάδος « Becher ») wird das Richtige treffen.

Weitere Belege für das Wort und seine verschiedenen Formen findet man zahlreich in der Sammlung der *Dictionnaires topographiques de la France*, auf die ich hiermit verweise.

1. Wofür Gaston Paris *caucellum* schreibt.

Mistral, im *Tresor dóu Felibrige*, kennt ein prov. *chaussello*, *caussello* (zu dem auch auf *cassolo* verwiesen wird), in der Bedeutung, « auget mobile placé au-dessous de la trémie d'un moulin ». Das ist offenbar ein ganz andrer Begriff, und ein ganz andres Wort, das mit *coisel*, *choisel* nichts zu tun haben dürfte und das von Mistral, vielleicht mit Recht, von lat. *capsa* hergeleitet wird [1].

Halle.

Hermann Suchier.

1. Verschiedene Litteraturangaben über die Entwicklung der Mühle sind mir auf meine Bitte von Herrn Kollegen Meyer-Lübke gütigst zur Verfügung gestellt worden. Doch lasse ich sie hier bei Seite, in der Hoffnung dass der über « Wörter und Sachen » so gelehrte Romanist sich dazu entschliessen möge, sie einmal selbst zu verwerten !

CHARTE BERRICHONNE DE 1268.

Les documents linguistiques du centre de la France sont encore peu nombreux. La petite charte qui fait l'objet du présent article se trouve dans une série des Archives nationales où les médiévistes n'auraient pas cru tout d'abord la trouver : la série Q (section domaniale), l'une des deux sections plus particulièrement relatives à la période révolutionnaire. Sa cote exacte est Q [1] 362. Elle fait partie aujourd'hui du carton moderne Q [1] 362-369, qui comprend des dossiers primitivement plus volumineux et qui occupaient chacun son carton distinct. C'étaient les titres de propriété des biens nationaux et des biens confisqués de toute sorte. Les archivistes de l'époque révolutionnaire étaient très souvent d'anciens bénédictins et des généalogistes laïques, qui nous ont conservé un grand nombre de pièces historiques, dont l'utilité administrative aurait pu être facilement contestée. Telle est la charte berrichonne du 12 septembre 1268.

La chemise en papier qui sert de couverture à cette charte (comme pour toutes les pièces de la série Q) porte, d'une écriture de la fin du XVIII[e] siècle, l'analyse suivante, où il n'y a à relever qu'une erreur (moulins des *Trois Rois* au lieu de moulins des *Trois Roues*) : *Rente de 36 septiers de blé, moitié froment et moitié seigle, sur les moulins appelés les Trois Roys, due par le sieur Turpin, chevalier, à Guillaume de Chauvigny, seigneur de Châteauroux*. Ce Turpin était « sire de *Cressi* » [1]. Une ficelle

1. Il s'agit de *Crissay* (Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de l'Ile-Bouchard), dont le seigneur était, vers le milieu du XIII[e] siècle, Herbert Turpin, qui eut pour femme Macée de Beaumont (voir Carré de Busserolle, *Dict. d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, 1878-1884, 6 vol. in-8, t. II, p. 424, col. 2).

rouge attache par le bas la charte de parchemin à la feuille de derrière de sa chemise individuelle en papier.

Nous donnons une transcription diplomatique de cette charte, en indiquant par des italiques les lettres abrégées.

A touz ceus qui verron*t* cetes p*re*sens lettre[s], Arberz Turpins, chevalers, sire de Cressi, *et* Macée, fame de celuy Arbert, salu[t en] Nostre Segnior [1]. Sachen*t* tuit qe nos *et* nostre her devo*m* per*dura*blaman*t* à noble home, nostre ch*er* segn*ior*, Guillaume de Chauvigni, segn*ior* de Chatel-Raos, *et* à ses hers, dez *et* uit sext*ers* de froman*t* *et* dez *et* oit sext*ers* de segle, à rendre chescun [2] an, de nos ou de nos hers, au dit noble *et* à ses hers aou Blanc à quatre termes, cet assavoir : à Nahau, nuff sest*ers*, à la feste Nostre-Dame de Marz, nueff sest*ers*, à la Saint Johan, nueff sest*ers*, et à la [l. 5] Sa*in*t Michel, nueff sest*ers* [3], en sigan*t* l'un t*er*me anp*rès* l'aut*re*, par la raison de ses molins, qe il nos a balliez *et* acen*s*ez à nos *et* à nos hers p*er*petuemant [4], li qel molin sun*t* apelé li mo*n*lin [5] de Trois Roes *et* son*t* assis aou Blanc, au desus dou pon*t*, sur l'aive de Crouse [6], *et* les nos a balliez *et* acen*s*iez en tel covene*n*ces qe tuit li molant [7] qui moloen*t* au davan*d*iz molins, au ten*s* qe il estoen*t* sie*n*, moudron*t* au diz molins ausi come davan*t* ; *et* veu[t] li diz nobles qe nos *et* nostre her p*er*durablaman*t* puissom prandre en son bois

1. *Segnior*, en toutes lettres. Dans les autres passages où ce mot est écrit avec une abréviation (*sen* suivi de l'abréviation latine de *ur* ou *or*), nous l'avons transcrit, par conséquent, *segnior*. On trouve aussi une fois *Senhor*, dans la formule de la date (Voir ci-dessous).

2. L'*e* de *chescun* a une forme indécise entre *e* et *o*, mais qui semblerait se rapprocher plutôt de *o*.

3. 9 setiers à Noël (*Nahau*), 9 setiers à l'Annonciation (25 mars), 9 setiers à la Saint-Jean-Baptiste (24 juin), 9 setiers à la Saint-Michel (29 septembre), c'est-à-dire aux quatre termes habituels des paiements au moyen âge.

4. Mot abrégé *pptuemant*, par imitation de l'abréviation latine *perpetuum* (*ppm*).

5. *Sic* pour *moulin*. La barre d'abréviation qui est sur la lettre *i* s'étend avant et après la lettre *l* et semble avoir été prolongée intentionnellement sur la lettre *o*. Il s'agit naturellement de moulins à eau.

6. La Creuse, rivière qui passe au Blanc.

7. *Molant*, personnes qui faisaient moudre leurs grains aux moulins du Blanc. On disait aussi *mounant*.

de la Faugeroe touz les estoers [1] à fere *et* à refere les davant diz molins *et* l'escluse, *et* qe li davant dit nobles ne si her ne porront vandre ne doner ne dessiper [2] tant dou dit [l. 10] bois qe nos *et* nostre her n'i puissom trover les estoers davant nomez, au dit *et* au regart de deus prodeshomes, l'un eslit par nos *et* par nos hers *et* l'autre par lo dit noble *et* par ses hers. *Et* se ainsic estoit qe li molin davant dit fondoent ou deperissoent ou amaumetoent, par aucune aventure, qe il ne puissent moudre, par ce ne remaindroit il mie qe nos *et* nostre her ne fussom tenu à rendre *et* ne rendissom au dit noble *et* asses hers perdurablamant lo davant dit blé au termes desus nommez; *et* quant à tenir *et* à garder anterinamant tot jorz mès totes les covenances desus dites, nos obligom *et* avom obbligié nos *et* nos hers *et* touz nos biens [l. 15] muebles *et* non muebles qe nos avom ou pohom avoir en tote la chastelarie [3] dou Blanc. *Et* prometom an bone foi par nos *et* par nos hers qe nos ne nostre her ne irom encontre, ne dire chouse encontre les davant dites covenances, chouse ne raison qe puissent aider à nos ne à nos hers ne au dit noble ne asses her nuire. *Et* li davandiz nobles a obligié soi *et* ses hers à tenir *et* à garder les covenances davant dites.

Et en tesmoing de ce nos, davant dit Harbert *et* Macée, avom doné au dit noble segnior de Chatau Raous [4] et à ses hers cetes lettres, saelées de nos saheus. Ce fut fet en l'an de Nostre Senhor [5] mil deus cenz sissante et oit, ou mois de setembre, le mescredi anprès la Nativité Nostre Dame. — H. [6].

Deux analyses d'archivistes du moyen âge se trouvent au

1. *Estoer*, matériel et toutes choses nécessaires aux réparations. Voir Godefroy, au mot *Estor*, § 2.

2. *Dissiper*, mot savant très rare avant la Renaissance. Le dictionnaire de Darmesteter, Hatzfeld et Thomas n'en donne qu'un exemple ancien, qui est du XIIIe siècle.

3. *Chastellenie* est le mot habituel. *Chastelarie* est très rare.

4. Le scribe avait d'abord écrit *Chau*, commencement du mot *Chauvigni* (Guillaume de Chauvigny, seigneur de Châteauroux), puis il a achevé la fin du mot en faisant une surcharge et une correction où l'on peut lire *Chatau* ou *Chaiau*.

5. *Senhor*, forme méridionale, rare à une pareille distance du Limousin. Le scribe a oublié de tracer le jambage inférieur de l'*h*, qui doit descendre au-dessous de la ligne dans la minuscule de cette charte.

6. La grande fête de la Nativité de la Vierge (8 septembre) tomba un samedi en 1268. Le mercredi suivant fut donc le 12 septembre 1268. La lettre H est peut-être l'initiale du nom du scribe.

dos de la charte. La première est contemporaine de l'acte et peut-être de la main même du scribe qui l'a écrit : *De negocio molendinorum de Olblinquo*. Ce dernier nom est le nom latin de la ville du Blanc (Indre), *Oblincum*, ancienne station romaine. La seconde analyse est en français et du XIV^e^ siècle : *Lettre de XXXVI sextiers de blé de rente en la terre du Blant. — E. E.* Ces deux lettres majuscules sont une ancienne cote d'archives.

On remarque le caractère archaïque de la langue, comme dans toutes les régions très isolées, qui sont souvent d'un demi-siècle ou d'un siècle en retard sur les autres, au point de vue du langage, de l'écriture, des usages, etc.

Au point de vue paléographique, l'abréviation de *et* présente une particularité très curieuse : à côté de la forme courante, dérivée d'une note tironienne, on la trouve sous la forme d'une ligature qui était en usage dans les manuscrits latins deux cents ans auparavant. Il y a un signe de ponctuation formé de deux traits faisant un angle. La lettre *h* est employée, dans l'intérieur des mots, pour séparer les deux éléments des diphtongues : *Nahau* (Noël), *pohom* (pouvons), *saheus* (sceau).

Au point de vue philologique, on remarque que la déclinaison des substantifs est encore presque intacte, même dans les noms propres : *Arberz Turpins*. On trouve plusieurs mots rares et anciens : *prodeshomes*, *chastelarie*, et un verbe qui manque dans Godefroy et dans La Curne de Sainte-Palaye : *amaumetre* (mettre à mal ou venir à mal, en parlant des accidents qui peuvent arriver aux moulins à eau). Une forme particulièrement ancienne de l'article *au* nous est donnée dans l'expression *aou Blanc* (2 fois) : on doit, en effet, dire *au Blanc* et non pas *à Le Blanc*, comme l'écrivaient les archivistes qui ont fait les anciennes analyses de la série Q. On constate l'assimilation et le renforcement de l'*s* avec les mots courts qui la précèdent : *assavoir* (à savoir), *asses* (à ses). Enfin, on voit le commencement de la chute de l'*s* devant le *t*, dans les mots

très usuels : *cetes* pour *cestes* (2 fois), *cel* pour *c'est*[1].

A propos de ce petit document, qu'on nous permette de renouveler un vœu déjà émis depuis longtemps, celui de la publication d'un *corpus* des chartes en langue vulgaire antérieures au XIV^e^ siècle. On a déjà des recueils partiels importants, surtout pour le Nord de la France, comme celui de Tailliar (*Recueil d'actes des XII^e^ et XIII^e^ siècles en langue romane wallonne*, Douai, 1849, in-8° de près de 900 pages). M. d'Herbomez a donné des extraits du chartrier de la ville de Tournai, presque entièrement composé de pièces en français : une publication complète aurait été au moins triple ou quadruple de celle de Tailliar. Enfin, le recueil des chartes de Joinville par M. de Wailly est célèbre, ainsi que les études critiques auxquelles il a donné lieu. Les chartes en langue vulgaire sont des textes d'une importance capitale, parce qu'ils sont datés et localisés.

Daniel GRAND,
ancien élève de l'École des chartes.

1. Le dialecte et le patois berrichon sont ceux dont la bibliographie est peut-être la plus sommaire. Le *Glossaire du Centre de la France* du comte Fr. Jaubert (1856-1858, 2 vol. in-8°) est encore le répertoire lexicographique le plus complet. Un autre glossaire très succinct a été publié depuis par M. Jean Tissier (*Dictionnaire berrichon*, Paris, 1885, in-32) et un aperçu philologique par M. Hugues Lapaire (*Le patois berrichon*, Moulins, 1903, in-16). Une entreprise qui aurait mérité de réussir a été la publication commencée par un simple instituteur, Pierre Ponroy, dans lequel il faut voir aussi un des précurseurs pratiquants de l'orthographe phonétique, puisqu'il prenait le pseudonyme de Pière (*sic*) de la Loje (*sic*) et intitulait son ouvrage *Glossaire du Bas-Bèri* (*sic*) (1891-1893, in-8°), interrompu après quelques fascicules (voir *Romania*, XXI, p. 326, et, pour l'identification du pseudonyme, le *Catal. gén. de la librairie française* de Lorenz, t. XV, p. 100).

SUR LA MORT DE PAN DANS RABELAIS
ET QUELQUES VERSIONS MODERNES

L'anecdote énigmatique sur la mort de Pan que Plutarque nous raconte (*De defectu oraculorum*, éd. Teubner, III, 1891, p. 69-142) est devenue plus populaire dans la littérature occidentale que beaucoup de légendes d'un sens plus clair ou d'une moralité plus élevée. M. Jean Plattard a suivi sa fortune jusqu'à Rabelais dans sa remarquable thèse (*L'œuvre de Rabelais*, Paris, 1910, p. 291-294). Il a montré que Rabelais a traduit Plutarque d'après l'original dont deux exemplaires sont revêtus de l'ex-libris de Rabelais et il a gardé du grec l'accusatif Thamoun employé comme régime direct au lieu de Thamus ou Thamum. L'auteur de Pantagruel (Quart livre, ch. XXVIII), cependant, ne s'est pas borné à traduire Plutarque, il a remplacé l'explication démoniaque de celui-ci par une interprétation fantastique. Guillaume Bigot (*Christ. phil. prael.*, p. IV, p. 442) l'a devancé dans cette voie en identifiant Pan avec Jésus-Christ (At de magno Pane, id est de Christo, id ambagiose daemones loquuti sunt, etc. *l. c.*).

La filiation des textes est établie, mais l'origine et le sens de l'anecdote restent toujours obscurs. Le zèle des philologues n'a pas manqué de construire des hypothèses ingénieuses. M. L. Garello (*La Morte di Pan*, Milano, 1908) a exposé toutes les interprétations qu'on a hasardées pour reconstruire sur cette base l'évolution de la légende. Mais il est loin d'avoir épuisé le sujet et résolu le problème.

Le nom du dieu est le point de départ pour M. Roscher (*Pan als Allgott. Festschrift für Overbeck*, Leipzig, 1893). Le Pan agreste et le Pan (= le tout) des philosophes sont identifiés à l'époque du symbolisme alexandrin. D'autre part le

Pan grec fut peut-être confondu avec le dieu Chnum ou Mendes des Egyptiens dont parle Hérodote (l. II, ch. XLVII, cf. Plattard, *o. c.*, p. 198).

M. S. Reinach (*Bull. corr. Hell.*, XXXI, 1907, p. 1-12) partage l'opinion de M. Roscher sur l'authenticité du texte, mais il rejette son explication. Suivant lui l'anecdote racontée par Epitherses a subi quelques transformations. La scène devant les Palodes où le pilote crie la nouvelle de la mort de Pan vers le rivage est ajoutée au noyau primitif suivant lequel les voyageurs ont entendu à l'île de Paxo ou au port des Palodes une voix forte qui a crié trois fois le nom du pilote Thamus leur annonçant par des hurlements plaintifs la mort de Pan. Ils croyaient entendre le nom du pilote qui s'appelait par hasard Thamus, mais c'étaient les complaintes que les adorateurs du grand Thamus ont chantées sur le rivage. Ce Thamus est le dieu syrien qui répond à l'Adonis grec (= sém. le seigneur). M. Reinach reprend ainsi l'hypothèse de Liebrecht (éd. *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury, p. 180) et il y ajoute une explication de Plutarque que la critique ne peut pas approuver [1].

Bigot et Rabelais ont identifié Pan avec Jésus-Christ. L'opposition des deux se trouve déjà dans Eusèbe (*Praeparatio Evangelica*, l. V, ch. XVII, éd. Teubner, t. I, 1867, p. 238, 239) qui l'ajoute à l'anecdote de Plutarque. Les poètes modernes suivent l'une ou l'autre version, il y a même une tendance de parallélisme entre le dieu des païens et le Seigneur. Nous en voulons énumérer quelques-unes pour montrer la vitalité d'une anecdote obscure qui souffre tant d'applications.

1. M. Reinach rejette la scène devant les Palodes comme ajoutée au récit primitif. Or il a dit : « L'anecdote que Plutarque tient de bonne source, et qui fut comme authentiquée par l'enquête de Tibère » (*o. c.*, p. 8). La contradiction est évidente : il prend pour authentique ce qui convient à sa théorie préconçue et il retranche le reste. Mais ce qu'il garde ne reste pas intact. Le nom de Thamus ne se trouve pas dans le message entendu par les voyageurs tel que Plutarque nous le raconte, mais M. Reinach l'y fait entrer et ajoute le grand Pan (= tout) comme épithète. Une pareille reconstruction n'a aucune valeur, sauf pour l'auteur qui en peut tirer tout ce qu'il veut.

Fontenelle [1] (*Histoire des oracles*, ch. I, Œuvres, II, 1736, p. 516) rapporte la légende d'après le hollandais Van Dale (*De oraculis veterum ethnicorum dissertatiunculae*, III, Amstelodami, 1700). Au nom du rationalisme, il la rejette, quitte à la laisser croire à Eusèbe et à d'autres grands hommes. Mais les oracles n'« avaient pas cessé ni à la venue de Jésus-Christ », ni après le siècle de Voltaire. Les poètes les ont ressuscités au XIX^e siècle. Paul Arène a composé son poème *En Mer* en 1876 (*Poésies*, Paris, 1900, p. 79-81). Le Dieu-Enfant y succède à Pan, il détruit le monde païen et Thamus lui offre son bateau.

Cette idée originale fait défaut à M. Michel Jouffret (*Poèmes idéalistes*, Paris, 1900, p. 85-89) qui suit la version Bigot-Rabelais [2]. Une description précise du voyage de Thamus et de l'effet de l'oracle trahissent le poète parnassien. L'allusion à Jésus se trouve à la fin du poème :

> Or, dans la même année à peu près vers les ides
> D'avril, en Israël, les prêtres déicides,
> Les scribes, les docteurs, ainsi qu'il est écrit,
> Crucifiaient celui qu'on nomme Jésus-Christ.

Henri Heine a fait connaître l'anecdote de Plutarque à d'autres poètes. Il l'a rapporté dans un article polémique contre Louis Bœrne daté du 18 juillet 1830 (*Sämtliche Werke*, Hamburg, 1862, p. 73-74). La révolution de juillet à Paris lui suggère l'idée philosophique de l'évolution des religions. Le sang de Jésus-Christ a tué les dieux de Grèce ; ils ne vont pas renaître, mais une nouvelle conception du monde réunira peut-être la tradition grecque avec l'idéal chrétien.

Hermann Lingg accepte cette interprétation dans son épopée (*Die Vœlkerwanderung*, 1866-1868, ch. I^er, str. 51-54). Il suit le récit de Plutarque comme Heine, mais il ne nomme ni Thamus ni les Palodes. Adolphe Pichler, un autre compatriote

1. Garello, *o. c.*, p. 13.
2. Jouffret emploie la forme grecque Thamoun comme Rabelais.

de Heine, a consacré un poème au même sujet (*Neue Marksteine*, 1878-1886 : *Der Tod des grossen Pan*, 1885). L'opposition du christianisme au paganisme y est mieux marquée. Pan et Jésus, tous les deux, sont morts, mais Pan reste enseveli, tandis que Jésus est ressuscité. Comme source, Pichler renvoie aux écrits du Pseudo-Denys l'Aréopagite (Migne, *Patr. Graeca*, XXII, 1023). Le premier évêque d'Athènes ne mentionne pas la mort de Pan dans les écrits qu'on lui attribue depuis la conférence entre catholiques et Severians à Constantinople en 533. Mais il raconte dans la septième lettre adressée à Polycarpe Antistite (*Opera Omnia*, Venetiis, I, 1755, p. 599) la coïncidence de la mort de Jésus avec une éclipse de soleil à Héliopole en Egypte qu'il y a observée en disant à son ami Apollophane : ἢ τὸ Θεῖον πάσχει, ἢ τῷ πάσχοντι συμπάσχει (ou la divinité souffre ou elle sympathise avec quelque souffrant). Est-ce que Pichler a pensé à ce passage ou faut-il voir dans le Pseudo-Denys une fausse source ? Nous l'avons cité, car il est curieux d'y trouver la formation d'un mythe solaire autour de la mort de Jésus. Un pareil mythe est peut-être au fond du récit de la mort de Pan.

L'auteur russe Ivan Tourguenev dans ses *Nymphes* (*Œuvres*, 1879, Poèmes en prose, déc. 1878) revient à la conception païenne et il lui donne un développement original. Devant un beau paysage il prend le rôle de Thamus et il crie : « Il est ressuscité ! Le grand Pan est ressuscité ! » La déesse Diane paraît avec sa suite bruyante, mais ayant aperçu une croix d'église, elle disparaît.

Le poète hongrois Jules Reviczky (1855-1889) fut inspiré par plusieurs auteurs nommés en composant sa *Mort de Pan* en 1889. D'abord par Heine dont il a traduit plusieurs chansons, puis par Tourguenev auquel il a dédié une poésie (*Poésies*, 1900, p. 214, trad. all. par Nascher, 1896, p, 56), enfin par Lingg qu'il a caractérisé dans une revue (Vasárnapi Ujság, 1888). Tout de même dans son poème on trouve quelques traits originaux. La peinture d'une orgie précède le message miracu-

leux (M. de Polignac, *Poésies magyares*, Paris, 1896, p. 185-189) :

En bas, dans le bateau
L'air est plein de rumeurs.
Un repas copieux,
Des rudes bateliers
Épanouit les cœurs.

Ce fait rend plus probable l'hallucination de Thamus : « le vin a troublé ses oreilles. » Il remplit sa mission, après quoi une voix plaintive fait des réflexions :

L'âme de la nature au loin s'est envolée,
Les dieux ne viennent plus s'amuser sur la terre.
Adieu la gaieté sans souci !
La conscience est venue rendre les cœurs plus durs,
Et la réflexion uniforme domine...

Une autre voix répond :

Pan et les siens sont morts, mais Dieu vit toujours,
Il n'est plus dans les prés, les bois, mais dans les cœurs.
Les dieux voluptueux ont cessé d'exister...

Ce dialogue est une paraphrase de Heine ; le symbole de la croix est emprunté à Tourguenev :

Et voilà que vers l'Est, ou l'air et les vapeurs
Sont empourprés par les purs rayons de l'aurore,
Touchant d'un bout au ciel et de l'autre à la terre,
La croix paraît.

La beauté de cette conception malgré la forme rapsodique a assuré la popularité du poème de Reviczky. Elle a trouvé des imitateurs d'une valeur inégale. M. Edmond Mihalovich, directeur de l'Académie de musique à Budapest fut inspiré à une symphonie sur la *Mort de Pan* qu'on a jouée à Budapest en 1898 et à Berlin le 17 novembre 1902. Eugène Komjáthy (1858-1895), l'ami de Reviczky (cf. le poème composé à sa mort : *Homályból*, 1895, p. 202-204) a invoqué plusieurs fois le nom de Pan en cherchant l'expression équivalente de ses pensées :

C'est la fête de l'amour aujourd'hui; Aphrodite est la compagne de Pan. Vivent les Dieux ! l'ancienne foi de l'homme ne mourra jamais.

La joie ne fait pas oublier la misère, le combat éternel: l'instinct amoureux crée une vie nouvelle et détruit une autre (*Nouvel été, l. c.*, p. 250).

L'été mourant (*l. c.*, p. 158) se rapproche mieux du thème de la mort de Pan. Le dieu agonisant est couché sur l'herbe et toute la nature est en deuil.

Komjáthy donne l'impression d'un poète de talent qui n'a pas trouvé ni le milieu, ni le temps pour se développer dans toute son originalité. Il a des sensations fortes, mais il doit souvent emprunter les moyens d'expression. C'est ainsi que Reviczky lui a suggéré le nom symbolique de Pan. M^lle^ Minka Czóbel, une femme poète (elle n'a pas révélé la date de sa naissance) l'a pris peut-être à la même source (cf. *Budapesti Szemle*, CXII, 1902, p. 470-475), mais elle veut cacher sous ce nom la pauvreté de son inspiration poétique et faire voir une conception originale dans la combinaison variée de Pan avec Jésus. Un livre de son recueil (*Opálok*, 1903) est consacré à Pan. Elle nous présente Jésus et Pan crucifiés; un voyageur voit ce tableau hideux, il les enlève de la croix et fait un bûcher. Une autre fois c'est Pan qui rencontre Jésus-Christ sur la croix en route (?) et ils tombent d'accord que les humains ne comprennent pas le sens des mots bonheur et beauté. Pan apporte des fleurs au pied de la croix. Il nous semble que Jésus représente le bonheur et Pan la beauté. Mais M^lle^ Czóbel ne paraît pas tenir beaucoup à cette idée, car dans un autre poème (*Māya*, 1893, p. 14), les vierges voient encore Pan et elles connaissent son pays qui se trouve dans le bonheur des cœurs [1]. Nous ne voulons plus citer qu'un vers de la fin d'un dialogue entre Pan et les déesses (*Kakukfuevek*, 1901, p. 312):

1. *Kakukfüvek*, 1901, p. 112, ces vers sont supprimés.

Comme elle est touchante la sottise éternelle !

Les versions anciennes et modernes de la mort de Pan ont depuis deux mille ans dit tout ce qu'on peut tirer de ce sujet insignifiant. Les poètes italiens sont les derniers qui l'ont traité [1]. Le symbole commence à être banal et en voyant les aberrations de quelques modernes on a envie de leur crier : « Le grand Pan est mort, ne troublez plus son repos ! »

Budapest. Louis Karl.

1. Gabriello d'Annunzio dans la *Vita*, Milano, 1906, p. 9, 10, et Carducci, *Poesie*, Bologna, 1907, p. 799 (cf. Garello, *l. c.*, 216, n. 1 et 217 n. 2). M. A. Arnoux a composé une pièce de théâtre : *La mort de Pan*, en deux actes et en vers (Paris, 1909), représentée à l'Odéon le 7 janvier 1909.

DIE PARISER HANDSCHRIFT NAT.-BIBL. IT. 2034 (FONDS LIBRI) UND BENEDETTO MENZINI

Ausser den 166 Handschriften aus den Fonds Libri und Barrois des Lord Asburnham, in deren Besitz die Pariser Nationalbibliothek durch die Abmachung vom 7. Februar 1888 mit dem Strassburger Buchhändler Trübner gelangte, besitzt sie auch den Restbestand italienischer Papiere, die Lord Asburnham nach dem Kauf der italienischen Regierung von Libri her noch besass [1].

Dieselben sind in dem in Nota erwähnten Catalog als ms. it. 2033-36 eingetragen [2]. Gaston Raynaud gibt von unserer Hs. it. 2034 daselbst, p. 137, folgende Beschreibung : « Correspondance de Francesco Redi, comprenant 148 lettres, savoir une lettre de Francesco Redi à Jean-Baptiste Redi, du 21 septembre 1675, et 148 lettres reçues par Francesco Redi des correspondants dont les noms suivent. »

In der daselbst folgenden Aufzählung, wobei Raynaud nach dem jeweiligen Namen des Schreibers die Zahl der Briefe, mit dem ersten und letzten Datum, verzeichnet, findet sich, nach Filippo Baldinucci, Paolo Boccone, Carlo Dati, Paolo Falconici, Alessandro Marchetti, und vor Geminiano Montanari, Giuseppe del Papa, Donato Rossetti, Paolo Segneri, Alessandro Segni, Giuseppe Segni, Spanheim, Mich.

1. Léop. Delisle, « Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois », Paris 1888, H. Champion, p. XVI, Anm. 1.

2. Irrtümlicherweise steht p. 136 « Recueil de lettres originales italiennes du XVe et du XVIe siècle », Angabe, die sich auch bei L. Auvray, « Inventaire des mss. italiens acquis de 1886 à 1892 [mss. 2001-2066] », Paris 1892, in-8°, 12 S. S. A. aus. « Bibl. Éc. des Chartes », wiederholt.

Angelo Tilli, der Name Benedetto Menzini's, mit der Angabe :

« Benedetto Menzini, 37 lettres du 15 janvier 1675 au 22 mars 1704[1] ».

Von der Hs. it. 2034 habe ich nur diese Menzini zugeschriebenen Briefe untersucht.

Eine nähere Prüfung ergibt, dass diese 37 Briefe ursprünglich nicht alle von Menzini geschrieben und unter den von ihm wirklich aufgesetzten nicht alle an Redi gerichtet sind, der am 1. März 1698 starb.

Die Nummern I-XXV, XXVII, XXVIII, XXX-XXXVII sind Briefe Menzini's, und zwar sind sie gerichtet :

I-XXIV an Francesco Redi ; XXV, XXVII, XXVIII, XXXIV an Francesco Del Teglia ; XXXI, XXXII au den Abate Alamanno Salviati ; XXIII wohl an Menzini's Vorgesetzten in seiner Eigenschaft als *Coadiutore* an der Sapienza zu Rom : XXXV an den Erzbischof von Florenz, [Tommaso] della Gherardesca ; XXXVI an den Bischof von Fiesole, [Orazio] Panciatichi ; XXXVII ist ein Widmungsschreiben von 1704 an den Erbprinz Ferdinand von Toscana.

Die übrigen zwei Briefe sind zwar allerdings *vielleicht* von Menzini's Hand abgeschrieben, dagegen sind sie nicht von ihm aufgesetzt : XXVI von Girolamo Basadonna in Venedig an den Abate Michele Cappellari in Venedig ; XXIX vom Grafen Girolamo Frigimelica Roberti in Padua an den obenerwähnten Abate Michele Cappelari in Venedig.

Diese beiden Briefe beziehen sich auf Menzini's Bewerbung, im Jahre 1693, um den Posten eines Lectors an der Universität Padua.

Von diesen 37 Stücken der Pariser Hs. it. 2034 (Fonds Libri) sind bereits gedruckt :

1. Auvray, *l. c.*, verweist auf Delisle. — Flament, in seiner Ms. gebliebenen « Table alphabétique du fonds italien », schreibt nur : « Redi (Francesco) Correspondance, 2034 ; — (J.-B.) Lettre de F. Redi à —, 2034.

1) III, V-VIII, X-XXIV vom Canonico Domenico Moreni in « Lettere di Benedetto Menzini e del Senatore Vincenzio da Filicaia a Francesco Redi », Florenz 1828, Magheri, wo sie sich an folgenden Stellen befinden :

Brief III p. 8-9 ; V p. 1-5 ; VI p. 11-12 ; VII p. 6-8 ; VIII p. 12-14 ; IX p. 68, Anm. 2 ; X p. 69-71 ; XI p. 72-77 ; XII p. 78 ; XIII p. 81, Anm. 2 ; XIV p. 82-3 ; XV p. 84 ; XVI p. 84-5 ; XVII p. 86-8 ; XVIII p. 106-7 ; XIX p. 99-102 ; XX p. 102-6 ; XXI p. 111-3 ; XXII p. 116-8 ; XXIII p. 139-40 ; XXIV p. 140-2.

2) In den « Opere » Menzini's (Florenz 1731-2, 4 Bände, Tartini e Franchi), im 3. Band :

XXVI p. 327 ; XXVII zum grössten Teil p. 329-30 ; XXVIII, die erste Hälfte, p. 330 ; XXIX p. 330-2 ; XXX p. 333-4 ; XXXI p. 352-3 ; XXXII p. 355-6 ; XXXIV p. 360 ; XXXVI p. 358.

Die übrigen Nummern, also I, II, IV, XXV, XXXIII, XXXV, XXXVII, sind meines Wissens nicht veröffentlicht.

Moreni schreibt, *l. c.*, p. XXIII, die von ihm veröffentlichten Briefe hätte er aus der Erbschaft des letzten männlichen Sprossen der Aretiner Redi « wieder aufgefischt » [1]. Wo, sagt er nicht.

Nun hatte Libri seinerzeit die Hauptsache der aus dem Besitz Francesco Redi's stammenden Papiere erworben [2], welchen Kauf er dazu benutzte, viele seiner Diebstähle unter Redi' scher Flagge segeln zu lassen [3]. So dürfen wir wohl die Herkunft der in der Pariser Sammelhandschrift it. 2034 (Fonds Libri) befindlichen, schon von Moreni abgedruckten Briefe Menzini's aus diesem Kauf herleiten.

1. « queste lettere dell' uno, e dell' altro le ho ripescate tutte quante da un vasto disordinato pelago di scritture di tal fatta, passate, non è guari, per testamentaria disposizione dell' ultimo maschile rampollo della famiglia Redi di Arezzo, unitamente a più Codici, ... »

2. Delisle, *l. c.*, p. XV.

3. Delisle, *l. c.*, p. XV-XVI.

Weniger durchsichtig ist die Herkunft der andern Briefe Menzini's im Besitze Libri's. Francesco Del Teglia, Menzini's jüngerer Freund, hat die grosse, bereits erwähnte Ausgabe von Menzini's Werken in die Wege geleitet [1], und dafür auch die Vorrede geschrieben. Menzini hatte ihm letztwillig seine Papiere anvertraut [2].

Ob nun Del Teglia in seinem Testament die in seinem Besitz befindlichen Papiere der Magliabechiana vermacht hat oder ob dieselben nach seinem Tode verkauft wurden, entzieht sich meiner Kenntnis. Der Umstand aber, dass die Magliabechiana Briefe Menzini's an Francesco Del Teglia besass, und dass diese Briefe früher in grösserer Zahl als heute vorhanden waren [3], würde vielleicht dafür sprechen, dass die heute in Paris befindlichen Briefe Menzini's an Del Teglia entweder von Libri, oder von Andern vor ihm, gestohlen worden sind.

Zu den von Moreni 1828 veröffentlichten Briefen unserer Hs. ist folgendes zu bemerken. Die Wiedergabe ist im Allgemeinen eine genaue, nur dass Moreni, dem Brauch seiner Zeit folgend, da und dort kleine Aenderungen an einzelnen Wörtern vornimmt, was er p. XXIV folgendermassen ankündigt : « ... debbo in fine dichiararmi d'aver talvolta soppresse in alcune di esse lettere del Menzini, abbenchè da esso dette per solo brio, o per espressione enfatica, certe voci improprie, e scorrevoli d'ordinario nelle bocche di persone o ineducate, o immorali. »

Irrtümer in Daten sind ihm folgende unterlaufen [4] :

1. « Opere », Band IV, p. 31 (Vita).

2. Cf. Romeo A. Gallenga Stuart « Benedetto Menzini » (Firenze 1899), p. 29.

3. Cf. Aurelio Lancetta, « Lettere Inedite di Benedetto Menzini », Modica 1897, Maltese Abela, p. 16-7, Angabe, welche Herr Bibliotheksdirektor Morpurgo von der Biblioteca Nazionale Centrale zu Florenz mir für den Codice Magliabechiano n. 1295, Classe VIII, auf schriftlichem Wege zu bestätigen die Güte hatte.

4. Wir müssen doch wohl, nach dem was Moreni, *l. c.*, p. XXIII, schreibt, annehmen, dass ihm die Originale, nicht bloss Abschriften, zur Verfügung standen.

Brief VII, « senza data », trägt in der Hs.das Datum 15. Gennaio 1675. Brief XVIII trägt in der Hs. das Datum 2 Giugno 1685, nicht 8. Giugno 1685. Brief XXIV ist in der Hs. vom 16. August 1692 datirt, nicht 1691. Uebersehen, oder weggelassen, ist von Moreni, p. 71, die dritte Seite von Brief X, des Inhaltes (nach der Unterschrift) : « Se la bellezza, che vi da fastidio, facesse in me quell' effetto che V. S. mirabilmente esprime nel suo nobil sonetto, vorrei per l'allegrezza dar fuoco a tutto il Parnaso. » In seiner Anm. 2 zu pag. 81, gibt Moreni p. 82 nicht di neue Form der dritten Zeile des ersten *ternario* des von ihm, weil in die « Opere » nicht aufgenommen, p. 81 abgedruckten Sonettes : « Ha brieve ancor per questa valle il vanto » (statt : « Sol per campagne ha non oscuro il vanto »).

Die in die « Opere » aufgenommenen Briefe unserer Hs. weisen, ausser kleineren Differenzen, Lücken auf, insofern es sich um Briefe an Francesco Del Teglia handelt. Es scheinen dieselben von ihm, auf die Ausgabe hin, zurechtgestutzt worden zu sein, indem dies oder jenes, was dem nunmehr zu Amt und Würden gelangten Adressaten nicht passte, einfach unterdrückt wurde [1]. Brief XXVII, « Opere » III, p. 329, beginnt in unserer Handschrift so : « Ricevei anco il Sonetto per la Cantatrice e se non le accennai di averlo ricevuto sarà stato error della memoria, e non della volontà ». Diese dreieinhalb Zeilen des Originals sind durch einen doppelten, rechts im rechten Winkel nach oben geführten, mit Tinte gezogenen Strich vom folgenden Text : « Mi rallegro che » u. s. w., « Opere, » l. c., getrennt, wobei in den « Opere » nach

1. Diese Vermutung findet ihre Bestärkung darin, dass ein Brief an Francesco del Teglia vom 23. Juni 1691, Cod. Magl. 1295, Classe VIII, in den « Opere », III, p. 335-6, als an « Sig. N. N. » adressirt und ohne Datum sich vorfindet. Cf. Lancetta, *l. c.*, p. 15. — Lancetta's Ansicht geht dahin (p. 15), die Herausgeber der « Opere » hätten nicht Menzini's Autographen, sondern eine ungenaue Abschrift benutzt.

che das am Anfang eines Briefes übliche « V. S. » zugefügt ist.

Brief XXVIII, der in den « Opere », III, p. 330, mit « le sue composizioni lo meritano, mentre resto » u. s. w. schliesst, ist in der Originalhs. doppelt so lang und lautet nach dem Satz « perchè le sue composizioni lo meritano », folgendermassen : « Voglio fare a V. S. una ammonizione, ma prima pregandola a voler rice [1] || vere in buon grado questa mia confidenza. Le di lei lettere non vorrei che fossero tanto puntigliose, diffinitive, a giudicia[r]le ; perchè elle non paiono scritte a me. Del resto sappia che io sono amico che tolero volentieri i difetti dell' altro amico; non d*ico* però che non mi fosse più caro ch'io e gli altri amici fossimo senza difetti. Forse ella arrossisce a questi miei detti ? Non ci va altro che stimargli per nulla, e stracciar questa carta ; mi riverisca cotesti signori mentre resto di buon cuore

Di V. S. Jll^ma^ Roma, 9 Luglio 1693
Dev^mo^ Serv. Vero
B. Canonico Menzini.

Ich gehe nunmehr zu den meines Wissens unveröffentlichten sieben Briefen über, deren Text ich am Schluss dieser Studie folgen lasse.

Brief I, ohne Datum und Unterschrift, ohne alte Numerirung, Pariser Numerirung (rot) 58, dürfte zwischen die Jahre 1675 und Frühjahr 1684 fallen, da Redi Menzini's Bitte im Brief von 28. Februar 1675 (Moreni, l. c., p. 20, Z. 3 ss.), er möchte alle von ihm erhaltenen Briefe zerstören, grösstenteils gefolgt zu sein scheint [2], und anderseits dieser Brief I vor Menzini's Uebersiedelung nach Rom Ende 1685 geschrieben sein muss [3]. Trotz des Fehlens einer Adresse lässt Inhalt und

1. An dieser Stelle, unten auf Seite 1 des Briefes, ist von anderer Hand, im rechten Winkel zum Text, die Zahl *64* in alter Tintenschrift angebracht.

2. Von Moreni bereits bemerkt, *l. c.*, p. XXIII-IV.

3. Im Brief XVIII (Moreni, *l. c.*, p. 106-7) vom 2. Juni 1685, aus Florenz datirt, spricht Menzini von seinem vergeblichen wiederholten Versuch, von

Ton es wahrscheinlich erscheinen, dass Redi der Empfänger war.

Brief II (alte Numer. 200, Pariser 59) gehört wohl nach Brief IV (alte Numer. 202, Pariser 63) gestellt, was ich auch später tue. Beide Briefe (IV und II) beziehen sich auf Menzini's Bemühungen, im Sommer 1677 in seinem Lehramt zu Prato, wo er die Jugend « umanità e rettorica » lehrte, bestätigt zu werden [1]. Der aus Prato stammende Padre Lorenzo Calvi zu Florenz hatte seinen Pratenser Verwandten (unter Andern den Organi) den Besuch von Menzini's Unterricht untersagt. Darob Zorn Menzini's, dessen böse Zunge ihn dann, trotz all seiner Anstrengungen, von einflussreichen Persönlichkeiten durch Redi's Vermittlung Empfehlungsschreiben zu erhalten, sein Lehramt kostete.

Da Menzini in einem Brief vom 23. Mai 1677 (Moreni, l. c., p. 37, Z. 7 ss.) von Empfehlungsschreiben, die er haben möchte, in allgemeiner Weise schreibt, und anfangs Brief IV auf diesen Brief von 23. Mai 1677 sich zu berufen scheint, dürfte Brief IV nicht lange nach dem 23. Mai 1677 geschrieben sein. —

In Brief II hat Menzini bereits den Brief des Marchese Riccardi (cf. Brief IV) erhalten. — In einem Brief vom 15. Juli 1677 (Moreni, *l. c.*, p. 43) schreibt Menzini von der Bestätigung : « Ora inquando a questa rafferma credo, che si anderà in lungo qualche mese ». Somit dürfte Brief II in den Herbst 1677 fallen. —

Brief XXV, vom 8. März 1693, gehört vor den in den « Opere », III, p. 326-7, abgedruckten Brief an Del Teglia. —

Brief XXXIII, wohl ein Entwurf, denn er ist sehr unordentlich geschrieben und voller Correcturen, bietet uns einen interes-

der Grossherzogin empfangen zu werden. Da Pfingsten im Jahre 1685 auf den 10. Juni fiel, Menzini laut Brief I am 2. Pfingsttag, behufs einer Audienz, in Florenz sein wollte, ist für diesen Brief I an 1685 nicht zu denken.

1. Cf. Leonardo Bruni, « La Biografia di Benedetto Menzini », in « Rassegna Emiliana », II (Modena, 1889), p. 246-7.

santen Beitrag zur Kenntnis von Menzini's Erfahrungen als Lehrer an der Sapienza. Seine 1701 auf Veranlassung des Cardinals Gio Batt. Spinola als « cancelliere supremo » der Sapienza erfolgte Ernennung zum *coadiutore* Michele Brugueres', Lectors für Beredsamkeit [1], scheint ihm nicht den materiellen und sonstigen Gewinn gebracht zu haben, der von seinen Biographen angenommen wird [2].

Wenigstens war sein nimmersatter Ehrgeiz unzufrieden, und seine Tätigkeit wurde angefochten. —

Brief XXXV, ein Entwurf, zusammen mit Brief XXXVI auf einem Blatt geschrieben, trägt das Datum 22. *April* 1704, das indessen *März* lauten muss, wie aus der Correctur Menzini's bei Brief XXXVI, aus dem Inhalt und aus der Tatsache hervorgeht, dass die Antwort auf Brief XXXV (« Opere », III, p. 358-9) vom 25. März datirt ist. —

Brief XXXVII, Widmungsschreiben von 1704 an den Serenissimo Signor Principe di Toscana (Erbprinz Ferdinand von Toscana), ist auch wieder ein Entwurf, wohl von Menzini's Hand, aber mit stark veränderter, wahrscheinlich durch Krankheit zum Teil unleserlich gewordener Schrift. Nach dem Inhalt zu schliessen sollte Brief XXXVII beim Fürsten Menzini's « Accademia Tusculana » als Widmung einführen.

Text der sieben unveroeffentlichten Briefe Menzini's der Pariser Handschrift Nat.-Bibl. it. 2034 (Fonds Libri).

I. (alte Numerirung fehlt ; neue [Pariser] 58).

Il giorno della mia partenza sarà domenica a otto ; chè

1. Bruni, *l. c.*, p. 255. — Cf. « Opere », IV, p. 25-6.

2. Cf. Moreni, « Lettere di Lorenzo il Magnifico al Sommo Pontefice Innocenzio VIII, e più altre di personaggi illustri toscani », Florenz 1830, Magheri, p. 104, Anm. 2 zu pag. 103. — Bruni, *l. c.*, p. 255 : « Le condizioni del Menzini ancora migliorarono quando nel 1701 fu nominato coadiutore a Michele Brugueres, pubblico lettore d'eloquenza alla Sapienza di Roma ».

così resto in appuntamento. Onde lo aspettare sei o sette giorni, che peraltro non mi darebbe fastidio, per l'angustie del tempo, e per il bisogno che vi è di provvedersi di alcune cose mi riesce lunghetto. Sarò dunque costì tra tre giorni, cioè la seconda festa della Pentecoste, stimando bene, se così le parrà, di rassegnarmi a S. A. E se poi a Firenze ella avrà da favorirmi di vantaggio, io terrò obbligo alla sua gentilezza siccome faccio e farò sempre mentre le faccio devotiss^mo^ rev^mo^

di V. S. Illustrissima

devot*issimo* obbl*igatissimo* serv*idore*

Bene*de*tto Menzini

IV. (alte Numer. 202, Pariser Numer. 63).

Illustrissimo Signor Signor e Padrone Colendissimo

Dopo che l'ebbi scritto l'ultima volta, mi venne nuovo pensiero, e come che i secondi sono spesso migliori de' primi, io non me ne distolgo. Quelle lettere potrebbonsi procurare : del che io la supplico. Vorrei che fossero a sigillo volante, senza il giorno della data, per potermene servire in tempo. E se ivi si dicesse che io so, che si fa congiura [1] contro di me, non mi dispiacerebbe.

L'Organi [2] che tra gli indotti è il Savio, e tra' savi il Coglione, la vuol vedere insino alla conna. È doventato amico del fratello, cioè di quel Pincaccio del Prete Calvi, di cui era nemico, solo a questa fine. A re malvagio consiglier peggiore. Or via dunque

Signor Marchese Vitelli — Al Signor Gio. Apolloni

Al Signor Ant. Maria Capolini.

Signor Marchese Riccardi — Al Signor Regnadore Regnadori

basta chiederla a Giuliano.

1. Cf. Moreni 1828, *l. c.*, p. 44, oben (Brief vom 15. Juli 1677).

2. Über diesen Andrea Organi, mit dem sich Menzini in der Schule zu Prato zankte, cf. Moreni, *l. c.*, p. 29, den Brief vom 8. Dez. 1676.

Dal Signor Generale Serristori Al Signor Cavaliere Niccolao Bizzochi.

Al Signor Senator Michelozzi [1].

Se però vi ha attacco, potranno essere e V. S. e' l signor Forzoni [2].

Scrivo male [3] : perchè tra gli animali son doventato animalissimo; e non spero d'aver a mostrar chi i sono s' i non rivolto il berrettino.

Di V. S. Illustrissima

Devotissimo Obbligatissimo Servitore
Benedetto Menzini.

Aeussere Adresse :

All' Illustrissimo Signor Signor et Patrone Colendissimo
Il Signor Francesco Redi
Firenze.

II. (alte Numer. 200, neue Numer. 59).

Anrede und Adresse wie bei IV.

Oggi che siamo al dì 15 si è determinato il consiglio per il dì 21, sicchè sabato prossimo sa(p)remo o dentro o fuora di questo negozio. Ho ricevuto la lettera del Signor Marchese Riccardi, e la ringrazio. Se il signor Marchese Salviati vorrà favorirne di quella lettera al Signor Geppi, spero che sarà di aiuto grande grandissimo : perciò lo desidero. Scrivo breve et in fretta perchè ho delle occupazioni. Mi ami tanto quanto ella sa che io le son servitore.

Di Vostra Signoria Illustrissima

1. In seinem Brief vom 8. Dez. 1676 (Moreni, *l. c.*, p. 29-30) vermutet Menzini, dass Organi sich über ihn beim Senator Michelozzi beschwert. — Cf. ferner den Brief vom 14. Dez. 1676 (Moreni, *l. c.*, p. 31-2).

2. Pietro Andrea Forzoni hatte in diesen Streitigkeiten zu Prato bereits Ende 1676 Menzini geholfen. Cf. den Brief vom 14. Dez. 1676 (Moreni, *l. c.*, p. 30-31.)

3. Diese Bemerkung Menzini's erklärt sich daraus, dass im Ms., gegen den Schluss, die Zeilen ziemlich durcheinander geworfen sind.

Devotissimo obbligatissimo affezionatissimo Servitore Vero
Benedetto Menzini.

XXV (neue Numer. 99).

Illustrissimo Signor mio Patrone Colendissimo.

8 Maggio 1693 (Jahreszahl von anderer Hand).

Ricevei giorni addietro l'Ariosto [1] di cui mi favorisce il signor Salvini [2] gentilissimo, e l'ordinario passato gli scrissi ringraziandolo vivamente; ed in quella lettera gli ingiunsi anche non so che di mio servizio. Onde se non ha ricevuto la mia lettera mi faccia onore di avvisarlo; affinchè veda di recuperarla et attendo la di lui cortese risposta.

Il Sonetto che oggi ricevo è più di mio genio del passato. Nulladimeno non vorrei che ella si desviasse dallo stile dell' Ecloga la quale a me piacque assaissimo.

Voglio dire che vorrei che i sonetti mi piacessero come l'Ecloga. Ci vedo un poco del cascante, e le cose non || mi paiono pellegrine come quelle di altre volte. Ma so molto bene che nello scrivere non si può sempre essere uniformi : onde accetti benignamente quanto le accenno in questo proposito.

Ho veduto il procaccio dal quale mi è stato fedelmente consegnato ciò che m'invia : onde di nuovo la ringrazio vivamente.

Rappresenterò al Signor Leers [3] le sue cordiali espressioni alle quali so che egli corrisponde con pari affetto : e le professa una parzialissima stima. Adesso egli sta componendo per l'Arcadia ; e si porta egregiamente. E qui col fine la riverisco ossequiosamente.

Di V. S. Illustrissima Roma 8 Maggio 1693

1. Brief Menzini's darüber an Salvini, « Opere », III, p. 325, vom 3. Mai 1693.

2. Abate Anton Maria Salvini, Mitglied der Crusca, mit dem Menzini correspondirte. Siehe « Opere », III, passim.

3. Ueber den römischen Dichter Filippo Leers cf. Moreni, *l. c.*, p. 141, Anm. 1

Devotissimo Obbligatissimo Servitore [1]
Benedetto Menzini [1].

P. S. Non intendo di qual altra opera ella dica che il signor Salvini mi abbia mandato eccetto che l'Ariosto : perciò vorrei saperlo.

Ohne Adresse.

XXXIII (neue Numer. 108).

Non ho mancato di portarmi alla Sapienza [2] ogni mattina assegnata nell' Indice; e ne può far fede un sacerdote a cui ho dato sempre lezione. Dica a codesti Signori chiunque si sieno che si lamentano della mia infrequenza in leggere, che trovino essi li scolari, che vedrò sodisfar loro. Del resto io non faccio il Pedagogo, nè vo a cercar chi mi ascolti. Si dovrebbon ben vergognare di tenere nella Cattedra dove è stato Mureto e tante persone illustri, tenervi, dico, senza alcuno onorevole stipendio, me che o lettore o Coadiutore che io mi sia, pur fo fede co i miei scritti latini già stampati di non esser molto lontano da quelli che già con tanto onore tennero qua simil posto. Se fosse in luogo mio qualche bestia, tutta Roma correrebbe; e lo dico perchè || mi pare che qui si contentino di cervelli men che mediocri. Ho voluto aprirmi con lei perchè il giovane mi ha portato non so qual sua doglianza dalla quale spero che desisterà mentre di sincero novamente la reverisco.

di Casa 19 Giugno 1703
Devotissimo Servitore
Benedetto Canonico Menzini.

XXXV

All' Arcivescovo fiorentino
Monsignore della Gherardesca. (alte Numer. 70, neue Numer. 111).

1. Im rechten Winkel zu diesen zwei Zeilen steht, wie bei dem auch an Del Teglia gerichteten Brief XXVIII, eine Zahl, und zwar hier *54*.
2. In der Hs. *sapienza*.

Ho trasmesso costà ad un mio parzialissimo amico alcuni esemplari d'una mia picciola operetta stampata ultimamente qui in Roma; tra i quali essendovene uno destinato a V. S. Illustrissima io la prego a riceverlo come un contrassegno dell' umilissimo ossequio che le professo. Non si è già potuto mandar prima perchè a Nostro Signore il Papa, piacche ch'io la distribuissi dentro la settimana santa essendo materia proporzionata a quei sacratissimi giorni. Mi è nota la pietà et il zelo di V. S. Illustrissima onde spero che ella onorerà questa mia ancorchè breve fatica di un amorevole gradimento mentre resto con ogni più vivo e vero ossequio

Di V. S. Illustrissima Roma 22 Marzo [1] 1704

Umilissimo e Obbligatissimo Servitore

Ohne Unterschrift noch Adresse, weil blosser Entwurf.

XXXVII

(alte Numer. 73, neue Numer. 112).

Dedicatoria al Serenissimo Signor Principe di Toscana.

1704.

Le delizie dell' amenissima Villa di Pratolino, nobil cura di V. A. Serenissima, hanno risvegliato in me un desiderio di scriver cosa che a quel gentilissimo... [2] fosse confacevole. Perchè tutto quello che di quella Regia Villa mi ricade nelli animo, sin da quel tempo ch'io prima di partir da la patria ebbi quivi fortuna di goder l'apparato di superbe e magnifiche scene, mi..... [3] di esemplare di tutto quello che adesso io scrivo in questa Tusculana Villeggiatura. Così non andasse inferiore questo mio scritto a quanti altri scrittori simil genere vi praticarono, come la Villa di Pratolino per i loghi, per ' fonti, per gli artificiosi... [4] dell' acque, per le amenissime

1. Im Ms. *Aprile*.
2. Ursprünglich *diporto*, das durchgestrichen und durch ein mir unleserliches Wort ersetzt ist.
3. Unleserliche, aus fünf Buchstaben bestehende Verbalform.
4. Unleserliches Wort.

praterie, per i fruttiferi colli è al certo superiore alle Tusculane delizie. V. A. dunque in leggendo questa mia operetta nell' ore di suo diporto, potrà ragionevolmente credere che io le rendo ciò che è suo mentre l'animo imbevuto dell' Idea di costà a saputo far idolo di cio che di lontano io scrivo, ed aggrandire le cose di qua con quelle specie che io ho vedute nella Toscana.

Stuttgart [1].

Andreas C. Ott.

1. Der Handschriftenabteilung der Nationalbibliothek zu Paris, sowie der Nationalbibliothek zu Florenz (Uffizien) spreche ich auch an dieser Stelle für die mir gütigst zu Teil gewordene Unterstützung meinen besten Dank aus.

Die Abkürzungen in den Anfangs = und Schlussformeln der Briefe habe ich grösstenteils aufgelöst, meist ohne sie, der Undeutlichkeit der Hs. wegen, durch Cursivdruck kenntlich zu machen.

LA CRYPTOGRAPHIE GRECQUE

SIMPLES NOTES, SUIVIES D'UN TABLEAU GÉNÉRAL DES ALPHABETS SECRETS [1]

J'ai réuni depuis de longues années les matériaux d'une étude sur les alphabets cryptographiques, qui n'ont jamais été groupés dans leur ensemble [2]. L'étude projetée sera faite *ni fata obstent*. En attendant, je profite de l'hospitalité qui m'est offerte par les amis de M. Émile Picot, un de nos maîtres les plus éminents en bibliographie savante, pour tracer en quelque sorte le programme du travail proprement dit, qu'il doive être exécuté par moi ou par d'autres.

La *Palaeographia graeca* de Bernard de Montfaucon (1708) est le premier ouvrage où il soit traité de la cryptographie, puis il faut attendre jusqu'en 1879 pour avoir, — et encore fort succinctement — quelques données sur son histoire et un certain nombre d'exemples de son emploi, dans la *Griechische Palaeographie* de V. Gardthausen [3]. Quant à la *Palaeographia critica* d'Ulrich Kopp (1829), ouvrage monumental qui ne mérite pas l'oubli dans lequel il est tombé, la cryptographie grecque aurait dû y trouver une plus grande place, surtout la question relative aux clefs connues des alphabets secrets. Toutefois, il reproduit ce que nous appelons l'alphabet des copistes (Alphabet I de notre tableau) d'après Montfaucon, avec quelques corrections (t. III, p. 269). Aux pages

1. Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 22 septembre 1911.

2. J'ai pu augmenter sensiblement cette série de notes cryptographiques, grâce à l'*Inventaire sommaire des mss. grecs de la B. N.*, par M. H. Omont (Table alphabétique), véritable vade-mecum de tout helléniste paléographe.

3. Il ne mentionne même pas les six groupes tirés par Montfaucon (*Pal. gr.*, p. 376) d'autant de manuscrits de Paris (voir plus bas).

222 et suivantes, il relève par ordre alphabétique les lettres auxquelles la déformation a fait prendre une signification nouvelle. Il est vrai que le savant Hessois travaillait plutôt sur les monuments figurés ou sur les livres imprimés, tandis que toute la littérature du sujet est encore plus ou moins latente dans les manuscrits. J'essaierai de l'en faire sortir.

Montfaucon (*Pal. gr.*, p. 285 s.) énumère et reproduit en fac-similé six alphabets tirés d'un manuscrit du monastère bénédictin de Santa Maria, à Florence (aujourd'hui M. 53, Badia).

Le 1er est l'alphabet grec ordinaire.

Le 2e, l'alphabet des copistes.

Le 3e consiste en signes indépendants des lettres grecques ordinaires (alph. IV).

Le 4e se rattache à l'alphabet ordinaire, dont les lettres sont légèrement déformées.

Le 5e présente des lettres encore plus rapprochées des ordinaires. Montfaucon voit dans ces deux alphabets une variété de l'onciale.

Le 6e est, comme le 3e, purement cryptographique (alph. V)[1].

D'autre part, il donne également en fac-similé (page 376) une série de six autres alphabets ou groupes cryptographiques, qu'il a relevés en divers manuscrits de Paris, savoir :

1er alphabet, tiré du Codex Regius 3078 (aujourd'hui 2024). fol. 194 v, ad calcem ; — voir plus bas, les alphabets non identifiés.

2e, du Regius 2506 (1332), fol. 483. Voir *ibid.*

3e, du Regius 2357 (832), « initio »[2].

4e, du Regius 5189, ad calcem[3].

5e, du Regius 3232 (2558), fol. 42. — Voir *ibid.*

1. Gardthausen (*Gr. Pal.*, p. 239 s.) a reproduit les 3e et 6e, ce dernier d'après le Baroccianus, d'Oxford, ms. 50.

2. La feuille de garde correspondant à cette indication porte les traces d'une écriture effacée aujourd'hui.

3. Il m'a été impossible de trouver la cote actuelle de ce manuscrit.

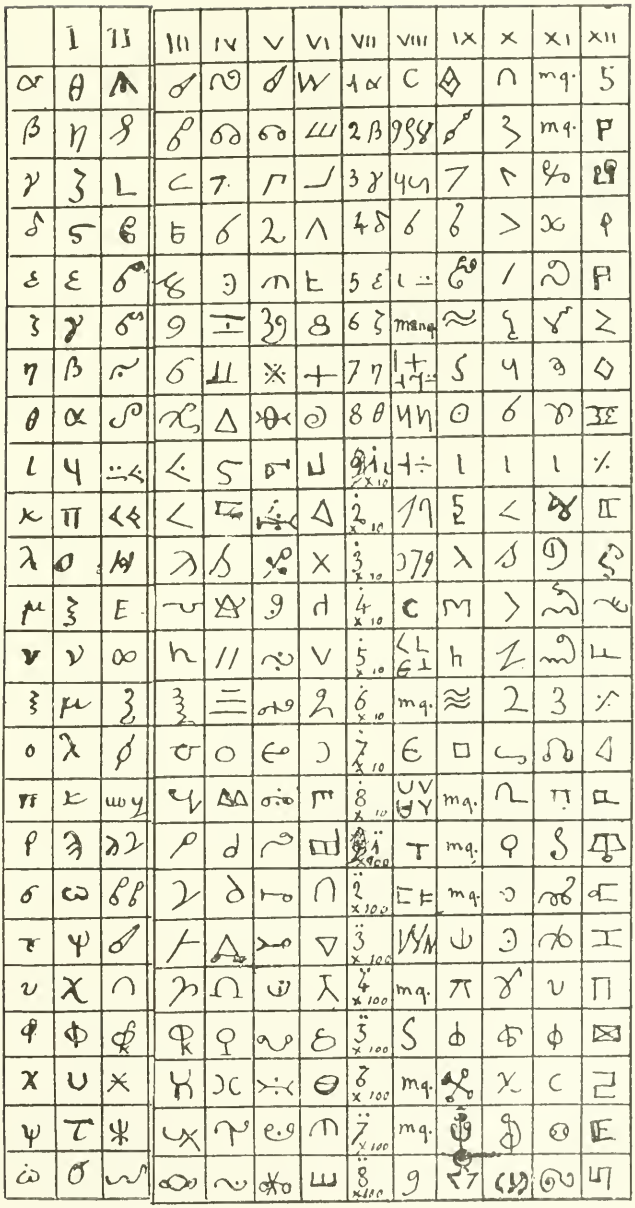

	XIII	XIV	XV	XVI	XVII	XVIII	XIX	XX	XXI	XXII	XXIII	XXIV
α												
β												
γ												
δ												
ε												
ζ												
η												
θ												
ι												
κ												
λ												
μ												
ν												
ξ												
ο												
π												
ϱ												
σ												
τ												
υ												
φ												
χ												
ψ												
ω												

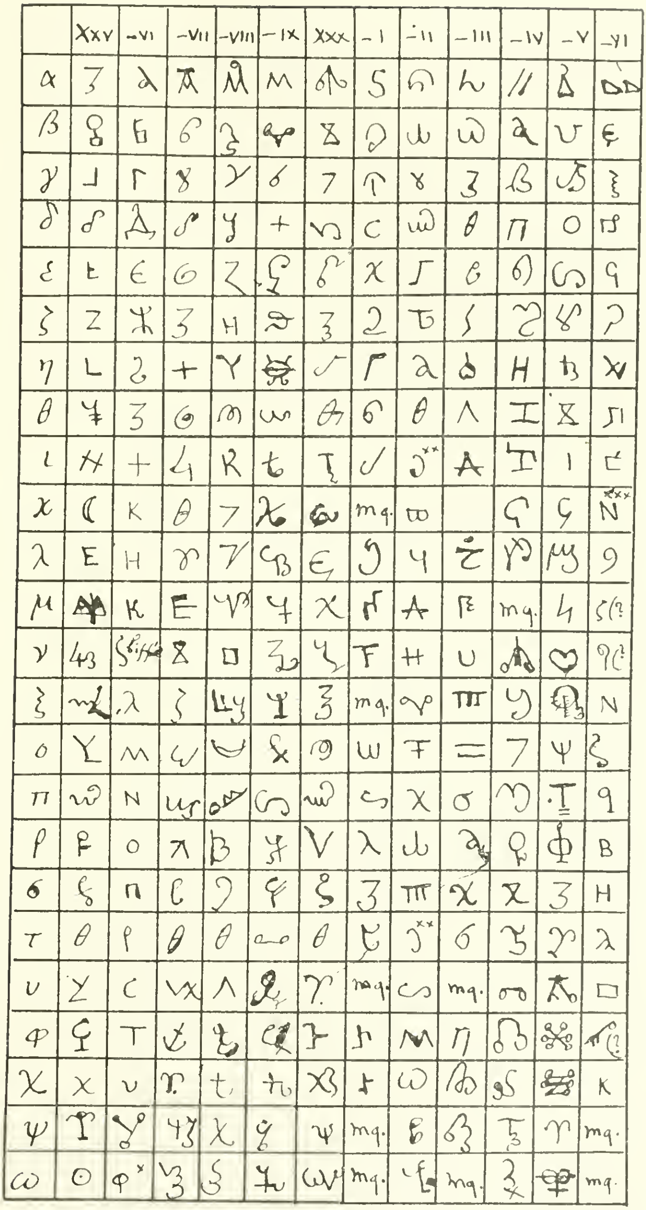

× Suivent les signes χ, ħ, ϖ. ×× Signe à demi-rongé par les vers.
××× Montfaucon: ζ.

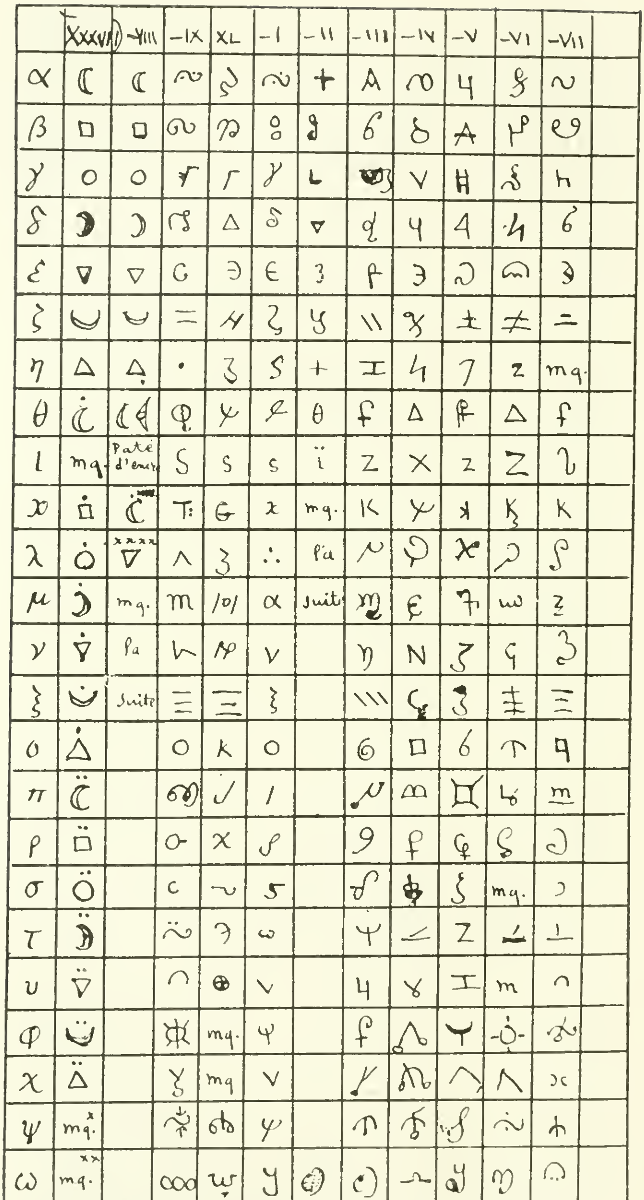

× Restituer ☾. ×× Restituer ☐. ××× Lire ☽. ×××× Lire ∇.

6e, du Regius 3502 (1630), fol. 101 v.

Ce sont là les « Alphabets de Montfaucon », avec lesquels on a parfois confondu ceux de Florence.

ALPHABETS SECRETS IDENTIFIÉS

Le tableau que j'ai dressé, aussi complet qu'il m'a été possible, des alphabets secrets accompagnés de leur clef[1], doit être précédé de quelques explications.

Alphabet I. — Parmi les alphabets dont nous possédons la signification, le plus usuel, et probablement le plus ancien, est celui qu'emploient toujours les copistes lorsqu'ils veulent dissimuler leur souscription et leur signature. On en trouve la clef dans plusieurs manuscrits[2].

C'est le seul système où la série alphabétique ordinaire est remplacée en partie par une autre disposition dont M. Jules Martha nous a dévoilé le mécanisme[3]. Son ingénieuse observation peut se résumer en ces termes : Aux lettres Α-Θ de la série alphabétique ordinaire correspondent les mêmes lettres, disposées dans l'ordre inverse ; seulement le Δ est remplacé par le signe numérique ϛ ; la lettre Ι l'est par le signe numérique Ϥ. Puis même interversion appliquée au groupe Κ-Π. La lettre Ρ est représentée par le signe ϗ ; enfin nouvelle interversion du groupe Σ-Ω. L'ordre des lettres suivi dans ce système correspond, mais dans l'ordre inverse, à la valeur numérique des lettres : 1er groupe : 1-9 ; 2e : 20-90 ; 3e : 200-800. C'est ce qui explique les substitutions indiquées (ϛ opur Δ, Ϥ pour Ι, ϗ pour Ρ). Ces trois lettres devaient être remplacées par les chiffres qu'amène la série des nombres. Voici la concordance des deux alphabets (série alphabétique ordinaire

1. Que M. Marcel Vernet, correspondant de la Société des Antiquaires de France, dont l'amicale obligeance et l'habileté consommée m'ont procuré la photographie de ce tableau, reçoive ici mes plus vifs remerciements.

2. Notamment le Codex monacensis graecus 201, du XIIIe siècle, les manuscrits de Messine 150 (1211) et 162 (1337), le Berolinensis 173, fol. 84 v., le Parisinus 2705 fol. B v.

3. Société des Antiquaires de France, séance du 11 avril 1894.

et alphabet I de notre tableau), que je mets ici sous les yeux du lecteur pour en faciliter la vérification.

α β γ δ ε ζ η θ ι κ λ μ ν ξ ο π ρ σ τ υ φ χ ψ ω
θ η ζ ϛ ε γ β α ϥ π ο ξ ν μ λ κ ϡ ω ψ χ φ υ τ σ

Il serait oiseux de mentionner ici les souscriptions auxquelles est appliqué ce système et qui se rencontrent dans presque tous les manuscrits datés[1]. J'en reproduirai seulement, après Montfaucon (*Pal. gr.*, p. 286) et Gardthausen (p. 236), le plus ancien exemple connu, tiré du Codex Regius 2610 (aujourd'hui nr. 1085), exécuté en l'an 1001.

ε ζ ϡ θ′ φ β ϥ [2] θ′ υ ε ϡ λ ω ο ε λ ν ψ
ὲ γ ρ ά φ η ὲ <ι> ά χ ε ρ ὸ ς Λ έ ο ν τ
λ ω π ο β ϡ ϥ π λ χ ε ν υ σ ϡ θ α ι ζ χ
ο ς κ λ η ρ ι κ ο ῦ ὲ ν χ ώ ρ α Λ ὶ γ ύ
κ ψ λ χ
π τ ο υ.

Puis, en clair :

ἔτους κόσμου, ϛ φ θ ἰνδ. ιγ′ (ιβ′ corr. Gardthausen).

Les plus anciennes applications de ce système, d'après l'opinion commune, remonterait, on vient de le voir, au début du XI[e] siècle avec le Parisinus 1085 [3], peut-être même dans un codex Vaticanus, fonds arabe, contenant le Nouveau Testament, qui serait du IX[e]. (Les plus récentes se rencontrent encore dans les souscriptions du XVI[e] siècle.) Or j'ai relevé dans

1. Voir H. Omont, *Liste des manuscrits grecs* [de la B. N.] *datés*, dans son *Inventaire sommaire des mss. de la B. N.*, t. IV, p. LIII ss. — Cf. Montfaucon, *Pal. gr.*, livre I, chap. VI, où sont relevés les manuscrits, datés pour la plupart, dont il a eu connaissance. Plusieurs d'entre eux ont des souscriptions cryptographiques.

2. La lettre ϡ est constamment représentée ici par le signe numérique ϛ au lieu de ϥ. Je ne sais si la confusion de ces deux signes vient d'une déformation du ϥ, ou d'une erreur du scribe, qui aurait pris l'un pour l'autre.

3. Scholz, *Bibl.-krit. Reise*, p. 126, cité par Gardthausen (*Gr. Pal.*, p. 235), qui rectifie son déchiffrement.

un papyrus grec un exemple de cette cryptographie qui la fait dater du IIIe ou IVe siècle de notre ère[1]. Voici cet exemple :

κ λ ψ ϛ ω ξ θ π θ. ο λ ν. ο θ η ω ν.
π ό τ ι σ μ. α κ α λ ὸ ν λ α ϐ ώ[2] ν.
ϛ θ λ ψ ϛ λ ν ϛ ε ψ θ ω.
ι α ο[3] τ ι ο ν ι (?) ε τ α ϛ (?).

Gardthausen (*Gr. Pal.*, p. 232) est porté à croire que l'origine de ce système « le plus ancien de tous » est à rechercher en Orient.

Alphabet II. — Alphabet alchimique (ms. 299 de Saint-Marc, à Venise, fol. 193r, publié avec fac-similé, par Marcellin Berthelot (*Les alchimistes grecs*, t. I, p. 156). Suit un exemple de son application.

Alphabet III. — Autre alphabet alchimique (*ibid.*) avec fac-similé. Suivent deux exemples.

Alphabet IV. — C'est le troisième alphabet de Florence (Montfaucon, *Pal. Gr.*, p. 286) reproduit avec quelques corrections par Gardthausen (*Gr. Pal.*, p. 240), qui, renseigné par un ami, lui assigne le nr. 53 (Badia).

Alphabet V. — Sixième alphabet du manuscrit de Florence (Montfaucon, *ibid.* ; Gardthausen, *ibid.*) avec des cor-

1. British Museum ; Papyri ; nº CXXI, col. 27. — Voir C. Wessely, *Neue griechische Zauberpapyri*, dans les « Denkschriften » de l'Académie impériale de Vienne, t. XLII, 1893, p. 54. Premières mentions de notre découverte : *Revue critique* du 29 février 1894 ; *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, séance du 4 avril 1894. — Elle a été enregistrée par Wessely lui-même dans le tome XLIV des Denkschriften, 1896, nr. 4, p. 9. Voir Gardthausen, *Zur byzantinischen Kryptographie* (*Byz. Zeitschrift*, t. XIV, 1905, p. 616 ss.).

2. Le copiste a conservé par mégarde la lettre de l'alphabet ordinaire, comme il est arrivé dans quelques autres manuscrits ; mais lui-même ou un reviseur l'a surmontée d'un trait.

3. Lire ιαω. Le Parisinus 2249 donne des variantes, f. 274 pour l'alphabet II et p. 279 pour l'alphabet III.

rections qui, comme celles du précédent, lui ont été envoyées par le susdit ami, et dont notre tableau a bénéficié.

Alphabet VI. — Extrait du Baroccianus 50 (Bibliothèque bodléienne à Oxford).

Alphabet VII. — Un autre codex Baroccianus, le ms. 33, de l'année 1595, contient les éléments d'un alphabet « numérique » dont Gardthausen (p. 238), a découvert le principe. Il s'agissait de déchiffrer la partie cryptographique de cette légende :

διὰ χειρὸς ἐμοῦ 5 1 2 7 3 1 7 4 ἱερέως 3 7 4 3 1 2 1 7 4...

D'après ce principe, le chiffre arabe 1 désigne le chiffre grec α′, qui, à son tour, désigne la lettre α; 2, ϐ′ 6; 3, γ′, γ; et ainsi de suite [1]; 1, ι′, ι; 2, κ′, κ; 3, λ′, λ; 4, μ′, μ; 5, ν′, ν; 6, ξ′, ξ; 7, ο′, ο; 8, π′, π; 1, ρ′, ρ; 2, σ′, σ; 3, τ′, τ; 4, υ′, υ; 5, φ′, φ; 6, χ′, χ; 7, ψ′, ψ; 8, ω′, ω. On voit que chaque chiffre surmonté d'un point doit être multiplié par 10, surmonté de 2 points, multiplié par 100. La souscription se déchiffre ainsi : Νικολάου... τοῦ Λαχίου.

Alphabet VIII. — Dans le Parisinus 2421 (Colbertinus 1240), du XVI^e siècle, les folios, 32-33, qui ont été intercalés lors de la reliure, contiennent : 1° l'alphabet ordinaire, 2° un alphabet cryptographique que l'on retrouve, copié par Ismaël Boulliau, dans ses *Miscellanea* (ms. 20 du suppl. gr., fol. 196^v). Il y a lieu de croire que le rédacteur de ces deux feuillets a puisé les éléments de l'alphabet secret dans des textes qui se lisent aux folios 21 et 163 du beau manuscrit 2424 (Regius 2732) du XIII^e siècle. Dans ces textes figurent plusieurs mots cryptographiques (ff. 21^v, 58, 59, 69, 70^v, etc.), par lesquels le copiste a remplacé ceux qui offensaient sa pudeur; mais une main moins

1. Je complète le tableau de Gardthausen en ajoutant les lettres qui ne sont pas dans le groupe cryptographique, vu que le paléographe allemand dans ce tableau, ne donne que les lettres de ce groupe.

scrupuleuse, du siècle suivant, croyons-nous, en a donné un déchiffrement placé au-dessus des signes, et c'est du relevé des lettres formant ces mots qu'on a pu déduire l'alphabet du 2421. Ce qui justifierait cette explication, c'est que les lettres qui n'y sont pas représentées (φ, χ, ψ) manquent précisément dans le 2424 [1].

Alphabets IX-XVII. — Ces neuf alphabets sont empruntés au Parisinus 2419, fol. 274 r, copié par Georges Meidiatès en 1461 (ou plutôt en 1465) [2] disposés horizontalement, précédés de l'alphabet latin et de l'alphabet grec ordinaire.

Alphahet IX. — Premier du manuscrit.

— X. — Deuxième; manquent les signes des lettres α et β.

— XI. — Troisième.

— XII. — Quatrième.

— XIII. — Cinquième.

— XIV. — Sixième.

— XV. — Septième.

— XVI. — Huitième.

1. Notre regretté confrère et ami Paul Tannery a fait une étude approfondie de ce manuscrit, notamment au point de vue de la géomantie et de la cryptographie. Son travail, resté inédit, sera probablement publié et complété par des amis compétents. Il m'avait obligeamment communiqué les résultats cryptographiques de son travail.

2. Voir Berthelot (*Les alchimistes grecs*, introduction, p. 156), qui a fait quelques observations sur ces alphabets après les avoir reproduits en facsimilé.

Alphabet XVII. — Neuvième; manquent les signes des lettres ε et suivantes.

Alphabet XVIII. — Groupe tachygraphique publié par Ulrich Kopp (*Pal. crit.*, t. I, p. 493; p. 471 et s.; Gardthausen, *Gr. Pal.*, p. 212). Quelques-uns des signes de ce système sont entrés dans l'usage courant des copistes. Tels ceux de l'α (—), de l'ε (/), de l'ι (|), du Τ (⊹ /) et de l'ω (ᔕ). Il en va de même de certains groupes de lettres, notamment ϑὲ (ϑ7).

Alphabet XIX. — Autre groupe tachygraphique (première colonne de la planche XII dans la *Gr. Pal.* de Gardthausen). Il diffère peu du précédent.

Alphabets XX-XXVI. — Le manuscrit grec 173 de la Bibliothèque royale de Berlin (*olim* Claromontanus 295, Phillipsianus 1577), fol. 84ᵛ-85, contient neuf alphabets parmi lesquels M. Franz Boll, qui a décrit ce manuscrit (*Catal. codicum astrol. gr.*, t. VII, codices germanici, nr. 26, p. 48) en a donné sept seulement en fac-similé.

Le premier alphabet de Berlin n'est autre que la série des lettres ordinaires. Le suivant ayant pour titre : ὑφηλτι (?) ἀλφάβιτος, précédé de la clef, est l'alphabet des copistes (alph. I de notre tableau).

Alphabet XX. — Ἑτερα ἀλφάϐητος.

— XXI. — Σιϐυλλιακὰ γράμματα.

— XXII. — Ἱερογλυφικὰ γράματα (*sic*).

— XXIII. — Περσικὰ γράμματα.

— XXIV. — Πυθαγορικὰ γράματα.

Alphabet XXV. — Ἑτέρα ἀλφάβητος.

— XXVI. — Ἑτέρα ἀλφάβητος. J'ai cru reconnaître dans ce dernier alphabet un grand nombre de lettres russes. Tels sont les signes correspondant aux lettres grecques β, γ, ζ, ι, κ, λ, μ, ν, ο, π, σ, τ, φ, χ et ψ.

Alphabets XXVII-XXXV. — Le Parisinus 684 du supplément grec, fol. 207-209, présente une série de neuf alphabets.

Alphabet XXVII. — Premier alphabet : Ἀλφάβητος ἀστρονομική.

— XXVIII. — Deuxième : Ἕτερος ἀλφάβητος.

— XXIX. — Troisième : Ἕτερος ἀλφάβητος.

— XXX. — Quatrième : Ἕτερος ἀλφάβητος.

— XXXI. — Cinquième : Ἕτερος ἀλφάβητος.

— XXXII. — Sixième : Ἕτερος ἀλφάβητος.

— XXXIII. — Septième : Ἕτερος ἀλφάβητος.

— XXXIV. — Huitième : Ἕτερος ἀλφάβητος.

— XXXV. — Neuvième : Ἕτερος ἀλφάβητος.

Alphabet XXXVI. — Sixième alphabet de Montfaucon (*Pal. Gr.*, p. 376, avec fac-similé), qui l'a reproduit d'après le Codex Regius 3502 (ms. actuel 1630), fol. 101 v. Malgré quelques corrections résultant de mon collationnement, la concordance de ce manuscrit avec l'alphabet ordinaire, dont il n'est pas accompagné, reste pour moi quelque peu conjecturale.

Alphabets XXXVII-XXXVIII. — Le Parisinus 2705 (Regius 2790) m'a fourni, dans la partie exécutée au XIV^e^ siècle, trois alphabets surmontés tous trois de l'alphabet ordinaire.

XXXVII. — Le premier offre cette particularité que les sept premières lettres (α-η) sont représentées par des signes astronomiques et géométriques qui, dans le second septenaire (θ-ο), reparaissent surmontés d'un point et, dans le troisième, de deux points. Le signe de l'ι manque. Ceux des lettres ψ, ω ainsi que les lettres elles-mêmes manquent aussi. Ces signes sont d'ailleurs faciles à suppléer (voir le Tableau général).

Le second alphabet est celui des copistes.

XXXVIII. — Le troisième ne comprend que les signes des lettres α-λ. Il diffère à peine du premier.

Alphabet XXXIX. — Parmi les six alphabets qui figurent dans le Parisinus 2091 (Regius 3496), fol. 117 ^v^, un seul vient s'ajouter à ceux du tableau, savoir, le premier, qui est surmonté de l'alphabet ordinaire, et dont le quatrième est une répétition, avec des variantes sans importance. Le deuxième, ainsi que le cinquième, est celui des copistes. Quant au troisième et au sixième, ce ne sont pas, à proprement parler, des séries cryptographiques, mais des alphabets ordinaires de grande dimension, dans lesquels chaque point extrême de la lettre est bouclé.

Alphabets XL-XLII. — Ils font partie d'une collection de treize groupes cryptographiques contenus dans le Parisinus 2316, fol. 418-419, présentés par le copiste comme autant d'alphabets ; ils y occupent les trois derniers rangs, et d'ailleurs, je les reproduis sous toutes réserves, à cause des doublets qu'on y rencontre. On les retrouvera plus loin, sous leurs titres respectifs « alphabets non identifiés », n^os^ 24 à 26.

XL. — Ὀπτικά (?), 23 signes.

XLI. — Ἱερογράμματα, 24 signes.

XLII. — Τὰ καλάμια (?), 9 signes.

Alphabets XLIII-XLVII. — Le Parisinus 2228, outre le texte, d'une longueur exceptionnelle dont il sera parlé plus loin [1], nous procure cinq nouveaux alphabets par lesquels ce texte débute. C'est à M. Henri Omont que nous en devons la connaissance, car dans un examen trop hâtif du manuscrit, nous les avions confondu avec les signes qui leur font suite et dont quelques-uns, au surplus, se retrouvent dans les séries alphabétiques, principalement dans la première. Les cinq alphabets, comme le long texte cryptographique, ont aussi des signes communs avec un certain nombre de ceux que nous avons rencontrés dans les alphabets précédents. Du reste on pourra constater, à l'inspection du tableau général, que cette similitude existe pareillement entre plusieurs d'entre eux [2].

Lorsqu'on rapproche quelques-uns des caractères cryptographiques, figurés dans ce tableau, des signes numériques de Maxime Planude, dits « chiffres arabes », on est frappé de leur ressemblance [3].

SIGNES CRYPTOGRAPHIQUES NON IDENTIFIÉS (ALPHABETS INCONNUS)

Les alphabets que nous venons de passer en revue ont pu tous être mis en concordance avec l'alphabet grec ordinaire ; mais outre cette catégorie de groupes sûrement alphabé-

1. Sous le nº 5 des « signes non identifiés », p. 12.

2. Notons en passant que le manuscrit de Paris 2750 (Regius 2565), fol. 208, contient quatre alphabets qui ne sont pas cryptographiques, savoir. 1er grec ordinaire ; 2e alphabet latin ; 3e grec attique, avec ce titre : κατὰ δὲ τοὺς τῶν ἑλλήνων τρόπους ; 4e, lettres capitales présentant diverses formes, telles que A A Λ, etc.

3. D'Ansse de Villoison (*Anecdota graeca*, planche de la page 267) a donné un décalque de cette série numérique d'après les manuscrits vénitiens de Saint-Marc, nos 303 et 323. A peine est-il nécessaire de rappeler qu'il y a toute une littérature sur l'origine de nos chiffres.

tiques, il y en a qui, généralement courts, viennent s'intercaler dans un texte en clair, et, fait assez étrange, aucun des exemples que j'ai rencontrés dans les manuscrits, et que je vais mentionner ou reproduire [1] ne se rattache d'une façon exclusive et suivie, à l'un de nos alphabets.

Bien que Montfaucon ait cité (p. 376) et donné en facsimilé « sex alphabeta » [2], ce qui ferait croire qu'il s'agit là de six séries alphabétiques, ce terme ne s'applique proprement qu'à son sixième groupe (alphabet XXXVI). Les autres « alphabeta » de Montfaucon sont des groupes empruntés à des alphabets non identifiés [3].

1. Papyrus de Londres, British Museum Pap. 121, ligne 98, publié par C. Wessely, *Neue griech. Zauberpap.* Wien, 1893, p. 39.

2. Même papyrus, lignes 927-928.

3. — ligne 991.

4. Parisinus 2537 (Regius 3482), daté de l'an 1272 [4], fol. 119 [v]. Quelques signes communs avec ceux de notre alphabet VI. Ce sont les signes des lettres η, ν, σ, υ, ω. Les cinq premiers du groupe donnent le mot σωτήρ.

5. Le Parisinus 2228 (Regius 2702), volume grand in-4° à 2 colonnes (jusqu'au fol. 31 inclus), datant du XIV[e] siècle, puis, sur parchemin, du XI[e], est, comme on l'a dit plus haut, le manuscrit où l'on rencontre le texte cryptographique de beaucoup le plus étendu. Il s'intercale dans un recueil de recettes médicales et occupe les folios 12 [v], 2[e] colonne-13 [r–v], en tout 5 colonnes, continuant jusqu'au § 89 et dernier du recueil.

1. Les groupes cryptographiques ne sont reproduits ici qu'autant qu'ils ne contiennent que des lettres appartenant à l'alphabet ordinaire.

2. Voir plus haut le détail des manuscrits qui les contiennent.

3. Gardthausen n'a rapporté qu'un très petit nombre de groupes, et encore lorsqu'il a pu en donner le déchiffrement.

4. C'est le principal manuscrit qui nous ait permis de constituer le texte des Cyranides (*Lapidaires grecs*).

6-11. Dans un recueil de recettes médicales qui a compris 693 articles, mais finissant avec l'article 664, le Parisinus 2510 (Regius 3495), exécuté en 1384 par Jean Staphidas jusqu'au fol. 137, contient une suite de groupes cryptographiques, savoir :

6. Fol. 22 r. Titre de la recette. Πρὸς τὸ ὑπνῶσε (lire ὑπνῶσαι) ἄρωστον (l. ἄρρωστον). Chacun des signes de ces groupes est suivi d'un point.

7. Fol. 23r. Περὶ ἀνδρογύνου ὅταν μισεῖ (*sic*) ὁ εἰς τὸν ἄλλον. Γράψον τοὺς χαρακτῆρας τούτους, καὶ ἀς τοὺς βαστάζῃ ἡ γυνή. Signes surmontés tous d'un double point.

8. Fol. 24r. Εἰς φαρμακευθέντας. Λαβὼν ποτύριν (l. ποτήριν), γράφε ταῦτα τὰ γράμματα.

9. Fol. 24 r. Mêmes signes à écrire ἐν χαρτίῳ et à suspendre au cou d'un aliéné.

10. Fol. 25 r. Ἰς (l. εἰς) τὸ λύσε (λῦσαι) μάγια :

11. Fol. 25 r. Εἰς τὸ λύσε ἄνδραν δεδεμένον.

12. Parisinus 1630 (Regius 3502), du XIVe siècle. Montfaucon a reproduit (*Pal. gr.*, p. 376) en fac-similé l'alphabet secret qui figure au fol. 101 v (alphabet XXXVI) comme sixième exemple. Le copiste a fait suivre immédiatement cette série alphabétique d'une observation qui semble se rapporter à un autre groupe, omis dans son texte, et d'un déchiffrement qu'il présente en ces termes : <T>αῦτα τὰ γράμματα ἐγράφησαν εἰς τὸ ὄρος τῶν Ἐλαιῶν εἰς τὸ μαθητεῖον ἐν τῇ πέτρᾳ ὑπὸ τῶν ἀχράντων δακτύλων τοῦ δεσπότου Χυ (Χριστοῦ) ὅπου εἶπεν τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ· Γρηγορεῖτε καὶ προσεύχεσθε ἵ<ν>α μὴ εἰσέλθητε εἰς πηρασμόν (l. πειρασμόν) ἑρμηνεύονται δὲ οὕτως : Καθισμα δεσποτικόν. ἀγγελικῇ πέτρα. θρόνος χερουβικός. Montfaucon ajoute : « Haec porro nugacissimum Graeculum sapiunt, qui et inscriptionem et interpretationem commentus est. »

13. Le Parisinus 1038 (Regius 2913), du XIVe siècle, aux folios 80r et 152v, fournit deux groupes de signes, bouclés pour la plupart à leurs extrémités, ce qui leur donne une sorte d'ornementation. Ils n'ont d'ailleurs rien de commun

avec les alphabets, bouclés aussi, portant les nos 3 et 6, mentionnés à propos de l'alphabet XXXIX.

14-26. Le Parisinus 2316 (Regius 3177), du XVe siècle, fol. 18v-19r-v, se distingue de tous les manuscrits consultés par le grand nombre de groupes cryptographiques qu'il nous fait connaître. Chacun de ses treize groupes porte un titre dont la rédaction, presque toujours défectueuse et quelquefois incompréhensible, sera reproduite ici dans sa forme textuelle [1]. Aucun de ces groupes n'est accompagné de sa clef. Plusieurs caractères des alphabets susmentionnés s'y retrouvent. On aura pu constater semblable communauté de signes dans ces divers exemples.

14. Ἀρχὴν τὸν ἀλφαβήτων ὅλων ὄντων φιλόσοφον· πρώτ<ην> ἀρχὴν τοῦ ὁραῖος. Nombre des signes, 24, égal, comme on voit, à celui des lettres de l'alphabet ordinaire. Néanmoins la répétition de plusieurs signes dans quelques-uns des groupes qui vont suivre ôte la pensée d'y voir des séries alphabétiques [2].

15. Τοῦ ἁπλοῦ (23 signes).

16. Τοῦ ἱερογλυφικᾶ (27).

17. Τοῦ ἱεροβελικᾶ (24).

18. Τοῦ Ἱεροπόλεος (24).

19. Τοῦ Ἱερομέφεος (21; 23 si l'on tient compte de deux signes additionnels).

20. Τοῦ ἀρσενοητ. (27).

21. Τοῦ ὀξυρυγχιτ<ῶν> (23.)

22. Τὰ ἱερὰ γράμματα (24).

23. Τοῦ διολάνων (?) (27).

24. Ὀσιακὰ (23).

25. Ἱερογράμματα (24).

26. Τὰ καλάμια (9).

1. Cf. P. Boudreaux, *Catal. codd. gr.*, p.p. Franz Cumont, VIII, 3 : codd. Parisini, 44 (notre ms. 2316).

2. Sur les trois derniers groupes, voir plus haut (p. 11) les alphabets XL, XLI, XLII. Ils reparaissent ici en raison de leur interprétation conjecturale comme séries alphabétiques.

27. Je mentionnerai particulièrement le Parisinus 2314 (Regius 3183), du XIV^e^-XV^e^ siècle, fol. 323 ^r^ et suivants, qui contient un long et curieux traité théologique. L'auteur anonyme y fait jouer un rôle symbolique aux lettres grecques. Il débute ainsi : α, οὐρανὸς πρῶτος· β, στηρέωμα·γ, γῆ ἡ κατοτέρα (*sic*)· δ, γῆ ἡ ἀνωτέρα· ε, τὰ ὕδατα, κτλ. Les signes cryptographiques figurés dans la suite du traité n'appartiennent pas tous à nos alphabets. L'identification des signes connus demanderait un travail minutieux que je ne puis aborder en ce moment, mais je me permets d'en recommander l'étude à tous ceux qu'intéresse la cryptographie grecque.

28. Le groupe contenu dans le Parisinus 2024 (Regius 3078), du XV^e^ siècle, fol. 194 ^v^, premier alphabet de Montfaucon (*Pal. gr.*, p. 376), n'est pas une série alphabétique, car, ici encore, certains signes y figurent plusieurs fois.

29. Montfaucon (*Pal. gr.*, p. 288-289) a reproduit en facsimilé, y joignant son déchiffrement, une longue souscription contenue dans le Codex Colbertinus 591 (ms. 254 de l'ancien fonds grec), exécuté en 1509 par le prêtre Paul. Plusieurs signes y sont empruntés à quelques-uns des alphabets à lui connus. Je ne puis citer, faute de place, sa remarquable interprétation, où s'est donné carrière le sens critique, j'allais dire le génie paléographique du savant Bénédictin.

30. Dans le manuscrit de la Bodléienne, à Oxford, le Barocianus 131, fol. 476 [1], on rencontre le groupe suivant :

ΦΗCΟΧΕΕ ❮ ❮ ❯ · ΕΠΥ [2].

1. Epitoma lithica, § 19, dans les *Lapidaires grecs* et C. E. Ruelle, t. I^er^, p. 167, publiés par F. de Mély.

2. J'ai cru, un moment, reconnaître dans les caractères de ce groupe des signes de notation musicale. On les retrouve tous, en effet, dans les tableaux des tropes dressés par Alypius, reproduits souvent et, en dernier lieu, dans ma traduction de ce musicographe ; mais le déchiffrement obtenu à ce point de vue ne donne pas un résultat mélodique.

31. Même folio. Légende inscrite sur la pierre sardachate [1].

ᐸ S λ Ɔ S λ N ƅ Y Z ᐸ → Ƹ ᐸ
Λ Π P Y N I (lire E I ?)

32. Le Parisinus 2419, fol. 259ʳ, donne la même légende sous cette forme :

Є Λ C C Ɔ S Λ N Ɔ Λ Э 〉 Π P Y N I [2]

33. Le manuscrit grec 173 de la Bibliothèque royale de Berlin [3] présente, entre les folios 72ᵛ et 74ᵛ un groupe de 23 signes, signalé par F. Boll [4], qu'il dit n'avoir pu déchiffrer.

34. Il en est de même du groupe situé au fol. 137ʳ (p. 58).

35. A la marge inférieure du fol. 140ᵛ, on lit cette cryptographie entremêlée de texte en clair :

ἡ γῆ πθιμ. ερνερμεθιε ἡ Γενθίη [5].

36. Au folio 79 d'un manuscrit de Vienne (Cod. medicus gr. 23), nous trouvons un groupe cryptographique précédé de ces mots : ὅπως τὸ ἕνα ὑπόκειται ὑπὸ τῆς δεκάδος καὶ ἡ δεκὰς ὑπό τῆς ἑκατοντάδος, puis une série de signes :

Inc. σ ε η η ν σ ω ω π ε ϛ ν ω ε
Expl. σ λ ω · π θ σ̀ λ″ ψ [6]

Bien que ce groupe comprenne uniquement des lettres ordinaires, comme l'alphabet des copistes, j'ai constaté qu'il ne s'y rattache par aucun point commun.

37. Dans le manuscrit de Saint-Marc à Venise, ms. 152 du fonds Nani (Mingarelli, p. 344), la signature du copiste (le prêtre Michel Papadopoulos) et la date de sa copie (1565) sont suivies de quelques lettres pointées :

Ċ Ŏ Γ̈· Ė O X· ἀμήν. ἀμήν. ἀμήν.

1. Epitoma lithica, § 22 (*Lapid gr.*, t. Iᵉʳ, p. 168).
2. *Lapid. gr.*, p. 168 en note.
3. Voir plus haut les alphabets XX et suivants.
4. *Catal. codd. astrol. graec.*, t. VII (Germanici), p. 178, lignes 20-21.
5. Parmi les groupes dans lesquels l'alphabet ordinaire est coupé par des signes étrangers à cet alphabet, il peut arriver que ces signes soient empruntés à l'alphabet copte. Ulrich Kopp en rapporte un exemple, avec facsimilé suivi d'un commentaire (*Pal. crit.*, t. III, p. 192 et suiv.) daté de l'an 652 de Dioclétien, 946 de notre ère.
6. Gardthausen, *Byzantinische Zeitschrift*, XIV, 1905, p. 616-619.

38. Le manuscrit grec 71 de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, daté de l'an 1020, pratique un singulier système de cryptographie [1]. Chaque lettre est représentée par deux chiffres dont la somme correspond à cette lettre, considérée comme signe numérique. Ainsi le double signe de la moitié S S ($\frac{1}{2}+\frac{1}{2}=1+2$) correspond à la lettre qui désigne l'unité entière, α, κκ (20 + 20), à μ, etc.

Ulrich Kopp (*Pal. crit.*, t. III, p. 209) a donné, disposés dans l'ordre alphabétique, une foule d'exemples de signes cryptographiques recueillis par lui sur les monnaies, les diplômes etc., avec renvoi constant soit à d'autres parties de son ouvrage, soit à ceux où il les a rencontrés. A cette série en succède une autre (p. 222), où les signes sont classés, avec de nouvelles références, suivant l'ordre alphabétique des lettres qu'ils représentent, et rapportés à leur signification. On retrouve dans ces deux séries plusieurs caractères semblables à ceux du tableau général, mais d'une application différente.

On a pu reconnaître dans un grand nombre des signes cryptographiques qu'ont reproduits les exemples cités et le tableau général, des abréviations de termes scientifiques, notamment ceux qui se rapportent à l'astronomie, à l'astrologie, ainsi que ceux dont les anciens Grecs faisaient usage dans leurs traités mathématiques et métrologiques; Montfaucon en a fait un relevé assez complet (*Analecta*, I, p. 320).

Signalons, à titre de curiosité, l'alphabet hiéroglyphique de la « Maçonnerie d'adoption » reproduit par Léo Taxil [2]. On y retrouve, outre les signes astronomiques, plusieurs des caractères appartenant à nos alphabets.

Nous ajouterons quelques mots, à titre d'*excursus*, sur le rôle de l'alphabet grec dans la paléographie latine. Gardthausen ne fait naturellement qu'effleurer la question et ne cite qu'un

1. Voir Gardthausen, *Gr. Pal.*, chap. VI. — Ulrich Kopp, *Pal. crit.*, t. I, p. 475 et suiv.

2. *Les sœurs maçonnes*. Paris, Le Touzey, s. d. 1 vol. in-18, p. 177.

exemple [1], mais U. Kopp l'avait traitée amplement (t. I, p. 477 et suiv.). Le célèbre humaniste Ange Politien s'est donné la fantaisie de pratiquer ou peut-être même d'inventer un double système de cryptographie alphabétique latine, mais sans en révéler la clef [2]. On en doit le déchiffrement (partiel) à la sagacité de M. Léon Dorez [3], qui arrivera peut-être à le compléter [4].

C. É. Ruelle.

1. *Gr. Pal.*, p. 242.

2. Parisinus gr. 3069 (Regius 2829), fol. 305 v, partie datée de 1494. — Ce volume, grand in-4° de 314 feuillets, se compose exclusivement de fragments extraits par A. Politien de nombreux auteurs grecs et de Boèce. C'est une *farrago* très intéressante.

3. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, p. p. l'École française de Rome, t. XV, 1895, p. 8 et ss.

4. Pendant l'impression de cet article, un nouvel examen du Parisinus 2421 (voir ci-dessus, Alphabet VIII) nous a permis de relever (au fol. 34 r°) un groupe non identifié qui devrait porter le n° 39.

LES DIXAINS CATHOLIQUES

ET JAQUES ESTAUGE IMPRIMEUR A BALE

Le catalogue des livres du Comte de Lignerolles a décrit, pour la première fois, sous le n° 1418, une plaquette dont on ne connaissait jusqu'ici l'existence que par une mention de la *Bibliothèque françoise* de Du Verdier [1]. Il s'agit du recueil intitulé :

Les DIXAINS || CATHOLIQVES, || TIREZ || d'aucuns lieux communs de || la Sainte Escriture, & || consolans les || fideles || ✠ || A BASLE. || Par Bernardin Vvilmach [2] || M. D. LXI [1561]. In-8 de 12 ff. non chiffr., signat. A-C. Lettres rondes.

Ces Dixains catholiques sont en réalité très protestants. Le premier est adressé par JAQUES ESTAUGE « A excellente & magnifique dame, Madame de Falais : »

Droitte Pallas, par ton sens & maintien
As aucun lieu remply de ton renom :
Mais encor plus le tien zele chrestien
En toy ardant, augmente fort ton nom.
Ie ce voyant (ô d'Hollande la fleur)
Ores ces vers t'ay voulu presenter.
Les prendras-tu ? Certes sans rien douter
Ie croy que oy : car il n'y a nul pleur
Ne rien Papal : mais recreation
En l'escrit saint du grand Dieu de Sion.

Ces vers ne brillent certes, ni par l'inspiration ni par la facture, mais ils tirent leur intérêt de la personne à laquelle ils

1. Ed. Rigoley de Juvigny, t. II, p. 278. Du Verdier cite l'édition au nom du libraire *Jean Mareschal*.

2. Cet imprimeur n'est pas autrement connu dans les annales de la typographie bâloise. (Communication de M. le Dr Bernoulli). — B. Wilmach n'est, croyons-nous, qu'un pseudonyme.

sont adressés. Cette « droite Pallas », dont la renommée s'est répandue en plusieurs lieux et dont le zèle chrétien a rehaussé le nom, ne peut être autre en effet que Yolande de Brederode, femme de Jaques de Bourgogne, seigneur de Falais et de Bredam, ce parent de Charles Quint, que son attachement à la réforme obligea de quitter les Pays-Bas, et dont nous avons raconté la vie errante et voyageuse à Cologne, Strasbourg, Bâle et Genève [1].

Mais une question se pose ici : d'après les principaux généalogistes de la Belgique, Madame de Falais serait morte en 1557. Dans ce cas, le présent volume ne pourrait être que la réimpression d'une première édition parue avant cette date et actuellement perdue.

Outre la dédicace à Madame de Falais, les *Dixains catholiques* renferment 46 pièces, dont 12 seulement sont signées, savoir :

de Guillaume Gueroult [2], quatre dizains : *Aux amys et*

1. *L'Excuse de noble seigneur Jaques de Bourgogne, seigneur de Falais et de Bredam, par Jean Calvin, avec une Introduction par Alfred Cartier*, Paris, Lemerre, 1896, in-12, et 2e éd. revue et augmentée, Genève, 1911, in-8.

2. La *France protestante* ne fait aucune mention de ce fécond écrivain. Guillaume Gueroult était de Rouen. Ayant embrassé la réforme, il se retira à Genève, probablement en même temps que son oncle, le libraire Guillaume-Simon Du Bosc, lequel fut reçu bourgeois en 1547. Après être resté quelques années dans cette ville, il se rendit vers 1550, à Vienne en Dauphiné, et entra comme correcteur dans l'imprimerie de Balthasar Arnoullet, mais il ne tarda pas à revenir à Genève, où on le retrouve dès le milieu de 1553. Dans l'intervalle, il avait épousé une femme « rière la papaulté », avait été à la messe et s'était confessé. Le Consistoire, qui surveillait toujours de fort près la conduite de ses ressortissants, lorsqu'ils séjournaient en pays catholiques, le manda aussitôt à sa barre (Registres du Conseil, 31 août 1553). Déjà avant son départ il avait été condamné à l'amende et à quelques jours de prison pour paillardise et paroles sinistres contre les ministres (Reg. du Conseil, 5 avril 1549). Gueroult reconnut s'être confessé « craignant la mort », mais il ajouta n'avoir quitté Genève qu'avec le consentement des magistrats, dont il avait obtenu un congé de deux ans. Ce ne serait donc point, comme le prétend Th. de Bèze dans sa vie latine de Calvin, afin de se soustraire au châtiment dont il était menacé pour sa conduite déréglée. Le Consistoire se borna à lui défendre la cène et à le remettre devant Messieurs, mais en

fideles (f. A 4 v°); *Des estrangers* (f. C r°, 2 pièces); *Des martyrs à Paris coronnez* (f. A3) et huit dizains de P. Bord [1]. : *Aux amys et fideles* (f. B.); *De verité cachée* (f. B v°); *De merite* (ibid.); *Du mesme precedent* (f. B 2); *Comment on entrera en paradis* (f. B 3 v°); *L'Eglise* (f. C v°); *L'ascension de Christ* (f. C 2 v°); *Du Diable* (f. C 4).

Parmi les trente-quatre dizains anonymes, les deux premiers portent pour titre : « l'Auteur commence » et « d'un tombé en povreté au Lecteur. » Le poète s'y plaint en termes touchants d'être tombé dans la misère, de se voir abandonné de ses anciens amis et d'être obligé de servir après avoir été maître lui-même :

même temps, une accusation beaucoup plus grave était dirigée contre Gueroult. Dans une lettre communiquée au Conseil, Balthasar Arnoullet qui se trouvait alors en prison à Vienne pour avoir imprimé dans cette ville en 1553, le *Christianismi restitutio* de Michel Servet, chargeait Gueroult d'avoir corrigé l'ouvrage, sans l'avertir que ce livre fût rempli de propositions dangereuses, réprouvables et hérétiques. Les magistrats décidèrent d'interroger à cet égard Servet, dont le procès se poursuivait alors (Reg. du Conseil, 21 août 1553 et Actes du procès, dans *Calvini op.*, t. VIII, pp. 740 et 758). Celui-ci déclara avoir au contraire corrigé lui-même son livre en cachette et Gueroult ne fut pas inquiété. Mais, dès l'année suivante, il s'attirait l'animosité de Th. de Bèze pour avoir entrepris une traduction des Psaumes (voir à ce sujet, A. Cartier, *Arrêts du Conseil de Genève* etc., 1893, p. 156) et ses relations avec les Libertins le rendirent plus suspect encore. Aussi, lorsque les chefs du parti quittèrent la ville après l'échauffourée du 16 mai 1555, jugea-t-il à propos de les imiter (Registres du Conseil, 19 et 23 juillet 1555). On le retrouve de passage à Lausanne en février de l'année suivante avec Perrin et Vandel et encore en 1562 (*Calvini op.*, t. XVI, p. 26 et XIX, p. 474), mais c'est à Paris et surtout à Lyon, où il publia de nombreux ouvrages, qu'il passa le reste de sa vie. Le spirituel et mordant pamphlet qu'il avait fait paraître en 1559, sous le titre d'*Epistre du seigneur de Brusquet aux Syndicz et Conseil de Genève*, avait d'ailleurs exaspéré les magistrats alvinistes et Gueroult se donna garde de tomber en leurs mains. Un mandat qui lui fut délivré par les échevins de Lyon en mai 1569 (communication de M. J. Baudrier) montre qu'il vivait encore à cette date, mais celle de sa mort est inconnue. On trouvera dans Du Verdier (II, 86) et dans le *Manuel du Libraire* (II, 1790) la liste de ses principales productions.

1. Le prénom ne permet pas de penser au pasteur et professeur Jaques Des Bordes (*France prot.*, 2e éd., V, 265). Nous avons trouvé d'autre part dans les archives de Genève, la mention d'un Pierre Borde ou Bordes, de

O quel regret j'ay d'avoir esté maistre
Et puis servir à cet heure presente...

Il semblerait naturel tout d'abord d'attribuer à l'auteur de la dédicace à Madame de Falais, les pièces non signées de notre recueil, mais il convient toutefois de rechercher au préalable qui était ce Jaques Estauge.

Les documents d'archives conservés à Bâle mentionnent la présence dans cette ville, en 1541 et 1542, d'un *Hans Estauge* de Lyon, en allemand *Kündig*, imprimeur [1], et d'un *Jacob Kündig*, appelé aussi *Parcus*, désigné de même comme imprimeur venu de Lyon, lequel fut reçu bourgeois en 1537 et que l'on signale encore en 1538, 1553 et 1562 [2].

On connaît, d'autre part, un certain nombre d'ouvrages tous parus sous la rubrique de Bâle et sous le nom de *Jaques Estauge*, lorsqu'il s'agit de textes français, de *Jakob Kündig* pour les textes allemands, enfin de *Jacobus Parcus* pour les éditions latines [3]. L'adjectif *Kündig*, dans les dialectes de la Suisse allemande, a la signification d'économe, parcimonieux [4] et le nom de *Parcus* n'en est que la traduction latine; l'identité de Jakob Kündig et de Jacobus Parcus n'est donc pas douteuse.

Mais Jaques Estauge est-il le même personnage que Jacob Kündig *alias* Parcus ? Notre cher maître et ami, M. Émile Picot

Cosne-sur-Loire, bailliage d'Auxerre, reçu habitant le 30 mai 1553 et bourgeois le 26 novembre 1556. Un passage des Registres du Conseil (8 octobre 1562) montre que Pierre Bordes s'occupait à transporter des marchandises à Lyon et nous constaterons plus loin que Jaques Estauge était un lyonnais venu à Bâle. Nous faisons d'ailleurs ce rapprochement à titre de simple conjecture.

1. « Hans Estauge von Lyon, zu deutsch Kündig der Drucker » (*Rechnungsbuch der Froben und Episcopius*, herausgeg. durch R. Wackernagel, Bâle, 1881).

2. « Jakob Kündig von Lyon, der Drucker, genannt Parcus » (*Ibid.*).

3. Les marques employées par cet imprimeur ont été reproduites par Heitz et Bernoulli, *Basler Büchermarken*, nº 197 et 198 et par Kögler, *Basler Büchermarken bis 1550* (Zeitschrift für Bücherfreunde XII, livr. 9).

4. Grimm, *Wörterbuch*, V, 2629[b].

a posé la question dès 1895, dans un article très documenté de la *Revue critique* et en a signalé les difficultés [1]. Elle a été reprise par M. Kögler [2] qui paraît bien l'avoir résolue grâce à un document décisif. En effet, *La Declaration de l'instrument pour congnoistre le cours du ciel*, traduite du latin de Sébastien Munster et imprimée à Bâle en 1554 par *Jaques Estauge*, « aux despens de Jehan Mareschal », a été précédée d'une version allemande dont la préface, datée de 1553, nous apprend que cette traduction, œuvre de Marcus Wallpach, fut terminée la même année pour paraître au début de la suivante, à l'adresse de *Jacob Kündig* à Bâle. On trouve d'autre part, dans l'édition française que nous venons de mentionner, une préface datée du mois de septembre 1554, dans laquelle l'imprimeur, après avoir parlé de l'ouvrage latin de Munster, ajoute expressément : « lequel translatasmes en allemand y a un an et ores en nostre vulgaire comme tu voys. »

La preuve est faite dès lors que Jaques Estauge, typographe lyonnais établi à Bâle et l'imprimeur connu dans cette ville sous le nom de Jacob Kündig *alias* Parcus ne font qu'un. Il est à croire aussi que le Jaques Estauge, imprimeur, qui figure à Lyon, le 8 juillet 1539, dans un acte de baptême [3], n'est autre que notre personnage.

Mais doit-on l'identifier avec ce *Jaques Quadier surnommé Estauge*, qui dédie en 1546 un opuscule intitulé *La Guerre des noms et des verbes* « à son vieil compagnon Jan de Tournes, son familier amy des vingt ans passés [4] » et doit-on les reconnaître tous deux dans l'imprimeur *Jacques Cadier*, taxé à Lyon en 1558 et dont on cite deux publications dans cette ville en 1556 et en 1561 [5]. Le fait en soi n'aurait rien que de plausible :

1. Nouv. série, t. XL, p. 94. — M. Picot constate, par exemple qu'Estauge et Kündig ne se traduisent pas l'un l'autre ; Estauge est une forme bourguignonne ou comtoise pour Estage.
2. *Jahrbuch der Kön. Preussischen Kunstsammlungen*, 1910.
3. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. I, p. 145.
4. Emile Picot, art. cité.
5. Baudrier, ouv. cité, t. I, p. 368.

parmi ceux qui, à cette époque, vivaient du commerce des livres, on en citerait plusieurs que les exigences de leur profession ou des motifs d'ordre confessionnel ont contraints à changer fréquemment de résidence ; tel est le cas, par exemple du libraire Guillaume Gueroult dont nous parlions tout à l'heure, ou encore de Pierre Cruche dit Vase, ce remarquable peintre-graveur que l'on rencontre alternativement à Lyon et à Genève, entre les années 1552 et 1565 [1].

Jusqu'ici cependant, nous en étions sur ce point réduit aux conjectures, lorsqu'au moment où nous achevions de rédiger la présente notice, une obligeante communication de M. le Dr Bernoulli, bibliothécaire en chef de l'Université de Bâle, est venue nous apporter un précieux complément d'information. Un opuscule latin du médecin Guillaume Grataroli de Bergame, publié à Bâle « *per Jac. Parcum* » [2], renferme en effet une épître dédicatoire : « D. Stephano Tornondo *Qu.* Parcus Celta », épître datée « Basileæ, XII calen. Decembr. 1552 ».

Les mots « Q. Parci » se lisent également sur l'écusson de la marque reproduite par Kögler-Heitz sous le n° 198a.

Par une fantaisie de plus, Kündig-Parcus aura voulu rappeler ici, sous l'apparence d'un prénom, son véritable nom de famille, celui de Quadier. Nous ne saurions du moins trouver d'autre explication à ces singulières signatures, qui autorisent à reconnaître le lyonnais Jaques Quadier, dit Estauge, dans l'imprimeur au masque changeant, établi à Bâle dès 1537.

Constatons encore, à l'appui de cette hypothèse, que, dans une note autographe placée en tête d'un volume de la Bibliothèque de Bâle [3], Jacob Kündig, qui prend ici le nom de *Jaco-*

1. Voir Natalis Rondot, *Pierre Eskrich*. Lyon, 1901, in-8.

2. *Prognostica naturalia, de temporum mutatione, perpetua. Authore Guilielmo Gratarolo Bergomate, medico physico.* Basileæ, per Jac. Parcum. In-8 de 32 pp. Le titre porte la marque reproduite par Heitz-Bernoulli, n° 198, (Bibliothèque de l'Université de Bâle).

3. « Emptae hodie sabbati. 18 Septembris. 1557. per me, qui Jacobus Parcus Celta, legitimus, et senex vocor : tam propter filium eiusdem

bus Parcus Celta, se dit âgé de 53 ans accomplis; il serait donc né vers 1504. Or, c'est l'année même de la naissance de Jean Ier de Tournes, que Jaques Quadier appelle, nous venons de le voir, « son vieil compagnon et familier amy. »

Le même document nous apprend aussi que Kündig-Parcus avait un fils dont le prénom était le même que celui de son père.

Quoi qu'il en soit, s'il est vrai que celui-ci exerçât encore dans cette ville en 1562, comme l'affirme l'auteur du *Manuel du libraire* [1], on ne peut lui attribuer la paternité des vers parus en 1561 dans les *Dixains catholiques*, où l'auteur se plaint des malheurs qui l'obligent à servir après avoir été maître. On sait d'ailleurs qu'Estauge aimait à présenter lui-même les ouvrages dont il n'était que l'éditeur : c'est ce qu'il a fait par exemple pour les *Elégies de la belle fille lamentant sa virginité perdue* de Ferry Julyot [2]. Il peut donc fort bien avoir dédié les *Dixains* à Madame de Falais, sans être pour cela l'auteur des pièces non signées de ce recueil.

Alfred Cartier.

nominis quam ob id quod nunc ultra 53. annum vixi. Qui vendidit mihi, est Georgius Erny Basiliensis et librorum compactor ». (Biblioth. de l'Université de Bâle, Inc. 601, *Institutiones*, Bâle, M. Wensler, 1478, in-fol., feuillet 1 ; communication de M. le Dr Bernoulli).

1. T. III, col. 599.

2. Dans une pièce placée au vo du titre, Estauge nous apprend qu'il a été l'imprimeur du volume. La souscription porte que l'impression en a été faite *aux depens d'Antoine Ludin, escuyer, citoyen de Bezanson, au mois de mars 1557*, mais il ne résulte nullement de cette indication qu'Estauge ait momentanément transporté ses presses à Besançon; c'est bien plutôt à Bâle que l'ouvrage a dû être exécuté.

לשון אחת בראש חוה מרבית דברי אומות
כשמה היא רמית הזאת מסובבת כל מקומות
וישכל איש בכל מוכלא מלומד בכל למודים
אהיב אוהב לכל היה אשר אחר האל יורים.

Calnatto quendi magistra.	Aquaa.	يَاقُوتَةٌ بِزَابِي
Jacōamnendo divinae.	Ameatraaur.	عقيق خلوفي
Racamoton se tripartitum.	Crisolitaur.	يَاقُوتَةٌ خَضْرَا
Dacōatmaui mundi.	Onicinur.	مهـا
	Barilli.	يَاقُوتَةٌ مُلَوَّنَةٌ بِسَوَادِيَّة

Ce livre fust de Guy postell
qui de tout veoir fist diligence
(Soy cognoissant home mortel)
pour chasser de soy loblìance

Posten fuit Francisci Raphelengii ex dono Postelli.

Riche ne fut, dont pour
Le feist estre si vigil
Qui en tout bon sçavoir
Escoute come en bien
Estant a richesse venu
Lors la laissa pour son
quant il voulut estre
De soy et daulteuy fonde

UN EX-LIBRIS DE GUILLAUME POSTEL

La bibliothèque royale de Leyde possède entre autres manuscrits rares le plus ancien glossaire latin-arabe que nous connaissions. D'après M. C. Seybold, professeur à l'Université de Tübingen, qui en a donné une édition critique [1], les certificats d'origine de cet ouvrage attribué à un juif espagnol converti permettent d'en faire remonter la compilation ainsi que la copie au XI-XII[e] siècle de notre ère.

Certes, la valeur du glossaire de Leyde au point de vue de la connaissance du parler vulgaire hispano-arabe, son ancienneté et sa rareté sont des titres suffisants à le faire tenir pour extrêmement précieux. Mais encore n'est-ce pas seulement par là qu'il se désigne à notre attention. Il arrive que les plus belles choses, comme aussi les plus insignifiantes, quand on les considère par leurs petits côtés, présentent un attrait nouveau et un intérêt d'autant plus vif qu'il est resté jusqu'alors insoupçonné. Ainsi en est-il de ce curieux manuscrit.

Avant de devenir, en 1609, la propriété de l'Académie de Leyde, il avait appartenu pendant environ douze ans à J.-J. Scaliger, qui le tenait lui-même — nous ignorons comment — de son collègue et ami F. Raphelengius. A sa science d'humaniste, le successeur de Juste-Lipse joignait une connaissance plus ou moins approfondie de la langue arabe, dont il avait appris les rudiments dans sa jeunesse de la bouche de Guillaume Postel, en échange d'une hospitalité que le plus

1. *Glossarium latino-arabicum ex uno qui exstat codice leidensi* (Berolini, 1900, in-16).

grand orientaliste du temps, toujours poursuivi par l'implacable malignité de la fortune, était bien aise de trouver à Paris en l'année 1563. « Invideo illi arabicam linguam », disait-il plus tard de son maître. Scaliger légua en mourant à la bibliothèque de l'Académie ses livres et ses manuscrits (1609). Au nombre de ceux-ci était un *Thesaurus linguæ arabicæ*, pour la compilation duquel il avait beaucoup emprunté au glossaire susdit, et ce glossaire lui-même, catalogué aujourd'hui « CLXX, cod. 291 Scal. » avec la mention « *Ex legato illustris viri Josephi Scaligeri* ».

Quant à François Raulenghien qui, sous le nom de Raphelengius, fut non seulement le collaborateur de l'imprimeur Plantin, mais un orientaliste doublé d'un helléniste, il mit largement à contribution, lui aussi, le seul vocabulaire original qui existât à l'époque, pour en tirer un *Lexicon arabicum* que ses fils éditèrent en 1613, seize ans après sa mort. Il dut faire d'autant plus cas de ce manuscrit unique en son genre, qu'il l'avait reçu de Guillaume Postel même, de ce confrère fameux par son savoir universel, ses démêlés avec l'Inquisition et ses extraordinaires tribulations, de Postel « litteratorum litteratissimus », qui était son ami et qui, avant de se dessaisir de son précieux livre, y avait inscrit de sa main trois petits quatrains en manière d'ex-libris, au bas d'une page[1] que ne remplissait pas la double colonne des mots latins en lettres visigothes et des mots arabes en caractères maghrébins, le f° 140 r°. Immédiatement au-dessous de cet autographe dont l'intérêt présent et futur ne lui échappa point, Raulenghien traça à son tour, d'une écriture qui contraste par sa netteté et son modernisme avec celle de son vieil ami, ces simples mots :

« *Postea fuit Francisci Raphelengij, ex dono Postelli.* »

Il ne manque que la date, et c'est chose regrettable. Nous savons du moins quand, où et comment le manuscrit vint

1. Reproduit ici aux 2/3 de l'original.

en la possession de Postel. Dans une lettre écrite de Venise en février 1555, celui-ci mande à son fidèle Masius [1] qu'il lui envoie en communication un lexique latin-arabe dont il s'est rendu acquéreur : « Itaque in hujus rei fidem, etiam quod hactenus in præstantissima meorum thesaurorum parte posui (volui dicere librorum) hoc unum ad te mitto, tanquam mihi, hoc est Lexicon latino-arabicum, cui ob voluminis vetustatem, licet a principio sint aliquot folia vetustate erosa, nam exemplar est, ut videtur, ante 800 annos scriptum, tamen quidquid superest, non potest esse nisi tam preciosum quam rarum [2]. »

*
* *

L'ex-libris qu'une fantaisie de lettré dicta un jour à Postel sous la forme de douze vers octosyllabiques, offre cette particularité fâcheuse qu'il ne nous est pas parvenu intact. Le premier quatrain, grâce à la place qu'il occupe sur la gauche de la page, vers la pliure de la feuille, n'a souffert d'aucun dommage. Mais les deux autres, écrits au contraire de façon à empiéter sur la marge extérieure, se trouvent réduits, à la suite d'un ébarbage des plus maladroits et depuis on ne sait quelle époque, ici de deux ou trois syllabes, là d'une seule, le tout constituant les rimes de sept vers sur huit.

Au deuxième quatrain, le mot final du second vers n'est, par bonheur, amputé que d'un membre : on lit sans peine *vigilant*. Quant aux deux rimes féminines manquantes, elles sont obligatoirement les mêmes que celles du premier quatrain. Il est vrai qu'aux environs de 1575 certains versificateurs restés rebelles aux entraves de la nouvelle poétique ne se piquaient pas toujours d'observer les lois d'alternance

1. André Maes (1515-73), orientaliste flamand, collabora à la Bible polyglotte d'Anvers.

2. Cf. Chauffepié, *Nouveau dictionnaire historique et critique* (Amsterdam, 1753, in-f°, t. III, p. 228).

édictées par Ronsard et Baïf, lesquelles interdisaient à deux rimes soit masculines, soit féminines, de se suivre à moins de chanter à l'unisson; mais cette considération ne doit pas entrer ici en ligne de compte.

Au troisième vers du troisième quatrain, le mot *connu* s'impose de lui-même. Enfin le sens et la nature du dernier vers de la pièce réclament un monosyllabe à rime féminine, plus ou moins synonyme de *néant*, d'où la restitution du vers correspondant, que justifie pleinement la biographie de l'auteur.

Voici, du reste, la teneur de cette singulière épigraphe, que M. Seybold a jugée bonne à publier en note dans sa préface latine, mais sans aucun commentaire et telle qu'elle subsiste, sauf cependant deux petites fautes de copie qu'il y a ajoutées par mégarde; la voici à l'état complet, du moins autant qu'il est possible, en pareille matière, de déduire ce que l'on ignore de ce que l'on connaît, car il est bien évident qu'une *restauration* de ce genre, si ingénieuse qu'elle soit, si judicieuse qu'elle puisse paraître, revêtira toujours dans une certaine mesure, un caractère essentiellement conjectural :

Ce liure fust de Guj Postell
Qui de tout veoir fist diligence
(Soy cognoissante home mortel)
Pour chasser de soy lobliance

Riche ne fut, dont pour[e enfance
Le feist estre si vigil[lant]
Que en tout bon scauoir [gallant.]
Escoute come en bien [il pense :]

Estant a richesse venu
Lors la laissa pour son [Amie ;]
Quant il voulut estre [cogneu,]
De soy et daultruy fonda [mie.]

Ce texte donne lieu à quelques observations.

Vers 1. — *Livre* est écrit avec *u* consonne, comme plus loin *povre* (v. 5) et *sçavoir* (v. 7). — *Guj Postell*, apocope de Guilielmus Postellus.

V. 3. — *Cognoissantê*, lapsus.

V. 4. — C.-à-d. « pour sauvegarder son nom de l'oubli ». Se sachant mortel, il voulut gagner l'immortalité. Cf. le vers 11.

V. 5. — *Fut*, souvent orthographié (comme v. 1) *fust*, par suite d'une fausse étymologie. — *Dont*, c.-à-d. « de là, à cause de quoi » (*de unde*). Ancienne façon de lier les phrases qui subsista jusque pendant le XVII^e^ siècle, notamment chez Bossuet et La Bruyère. « A tout le moins, longtemps ha qu'elle est née, — *Dont* elle est foible... » (MAROT, *Epigramme au roi de Navarre*). Voyez LITTRÉ, à l'historique du mot.

V. 6. — *Feist*, orthographié plus haut (v. 2) *fist*. — *Vigillant* au sens du mot latin, et conformément à l'orthographe du temps.

V. 7. — *Que en*, deux pieds, hiatus admis jusqu'au XVII^e^ siècle. — *Scauoir*, sans cédille. — *Gallant*, var. *gualant* et *galland* c.-à-d. « vaillant », ces deux mots ayant d'ailleurs la même origine : *valentem* ; cf. le vx fr. *galer* « être (bien portant) vif, joyeux, empressé », et *galentir* « fortifier », de *vàlere* ; *galentement* « avec vigueur » (*valenter*) [1]. Le véritable sens du mot s'est conservé en anglais : *gallant* = « brave », mais aussi, comme en français « empressé envers les dames », sémantique attribuable à l'esprit et aux mœurs de la chevalerie [2]. *Gaillard*, anc. *gallart* et *galhart*, c.-à-d. « fort » est

1. Un petit nombre de mots français commence par un *g* qui est la transformation d'un *v* latin : *gaine*, *gâter*, *gué*, *guêpe*, *guéret*, *gui*, *guivre*, *goupil*. Cf. DIEZ, *Gram. des langues romanes*, I, p. 267.

2. On lit chez BRANTÔME (*Vie des dames galantes*, éd. Garnier, p. 255) : « Force dames ay-je cogneu qui ont voulu tousjours avoir un *vaillant* pour leur escorte et deffense ». . . . . « Cela est très bon pour les courtisannes de Rome et pour leurs *braves*, non pour les *gallants* gentilshommes de notre

issu de la même racine, avec un suffixe d'origine germanique. Ces mots, cependant, passent pour venir, celui-ci du celtique *gál* « force », ceux-là du germanique *gailhan* « se réjouir », ou encore *wallan* « bouillonner » (cf. DIEZ, LITTRÉ, HATZFELD). Pour *gala*, voyez LAMMENS, *Remarques sur les mots fr. dérivés de l'arabe* (Beyrouth, 1890, p. 121).

V. 8. — *En bien il pense*. Cf. D'AUBIGNÉ (*Hist.* II, p. 105, éd. de 1616) : « Il veut le tuer qu'on ne pensoit plus *en* lui ». RONSARD (*Sonnets pour Hélène*, LI[e]) : « Or sus venez, pensers, pensons encor *en* elle. »

V. 10. — La première lettre du mot à la rime est lue *d* par M. SEYBOLD. En réalité, on peut y voir tout ce qu'on veut, et particulièrement une amorce de majuscule. Cf. les *d* du second et ceux du dernier vers. — Cette « Amie » à qui Postel fait allusion, n'est autre que la *Vierge vénétiane* ou *Madre Johanna* (1497 † 1549), qui fut son mauvais génie. Il en sera parlé plus loin.

V. 12. — *Ne... mie* est une négation comme *ne... grain*, *ne... goutte*, etc. La particule *ne* serait ici de trop : elle enlèverait d'ailleurs toute signification à ce membre de phrase. *Mie* « peu de chose » est le *le mot de la fin*.

Telle qu'elle nous est parvenue, cette pièce ne contient qu'un unique signe de ponctuation : une virgule au v. 5.

Les trois quatrains dont elle est composée sont à rimes croisées. Par une anomalie qui n'a dépendu que d'un caprice de l'auteur, le deuxième est construit d'une façon différente des deux autres : B, A, A, B, au lieu de A, B, A, B. On remarquera en outre que l'écriture du premier quatrain, droite et d'assez large allure, n'offre pas le même aspect que celle des suivants qui est penchée et ramassée. Et comme ceux-ci se pressent en groupe serré jusqu'au bord de la page élimée,

France ou d'ailleurs ». Au XV[e] s. (notamment) les *bravi* de grands bois étaient dits « *gallans* de la feuillée », et « *gallans* de garnison » les soldats réputés pour leur *vaillance*. (Cf. DU CANGE et MONSTRELET, cités par LITTRÉ.)

alors que les vers du premier s'alignent à l'aise et en bonne place, on se demande, avec quelque apparence de raison, si ces douze vers sont tous de la même venue.

*
* *

C'est, sans aucun doute, au Prieuré de Saint-Martin-des-Champs, où s'écoulent, dans une retraite involontaire, les dix-huit dernières et les meilleures années de sa vie (1563-81), que Postel a rimé l'ex-libris de son lexicon. Vieilli, mais toujours vaillant et surtout assagi par une dure expérience, parvenu au port après avoir couru le monde et essuyé les plus terribles tempêtes, il évoque, en ces douze versiculets égarés dans un de ses « trésors », tout son passé de misère et de gloire, singulier mélange d'aspirations enthousiastes et d'efforts stériles, d'innocente folie et de rudes persécutions. Il fait, dans la paix du cloître, un retour sur lui-même [1]. Il se souvient que, pauvre enfant de vilains courbés sur la glèbe normande, il ne possédait rien, hormis sa prodigieuse intelligence, tandis qu'un désir insatiable le possédait, celui de tout voir et de tout savoir. Devenu orphelin à douze ans, il lui fallut, pour vivre, être tour à tour magister dans une école de village, valet de ferme en Beauce, domestique au Collège Sainte-Barbe, à Paris (1525). Là, jour et nuit, il étudia seul le latin, le grec, l'italien, l'espagnol, l'hébreu, l'arabe, les mathématiques, la théologie. Sa « diligence » fut telle, que le premier de ses ouvrages *De originibus seu de hebraicæ linguæ et gentis antiquitate*, était prêt pour l'impression (il ne le publia qu'en 1538) comme il avait vingt-deux ans. Sa vocation était désormais fixée. Peu à peu l'incertitude des lende-

1. Postel naquit le 25 mars 1510 à la Dolerie, près de Barenton dans le diocèse d'Avranche. Consulter sur Postel une excellente notice de M. A. Lefranc dans son *Histoire du Collège de France* (Paris, 1893, p. 184 sq.), une thèse de M. G. Weill, *De Gulielmi Postelli vita et indole* (Paris, 1892, 8°, 124 p.), et une étude bio-bibliographique documentée de M. E. Picot dans *Les Français italianisants au XVI^e siècle* (Paris, 1906, 8°, I, p. 313 sq.).

mains avait cessé pour lui. Grâce aux amitiés qu'il avait nouées [1], son nom parvint aux oreilles de François Ier qui, très occupé alors à former sa bibliothèque de Fontainebleau, lui donna mission de parcourir le Levant à la recherche de manuscrits orientaux (1535), et le récompensa, à son retour, en le nommant « lecteur ès-lettres grecques, hébraïcques et arabicques » près le Collège de France, aux appointements de 225 livres (6 mars 1538) [2]. Le roi l'enrichit encore, deux ans plus tard, de l'héritage d'Agathias Guidacerius, lecteur d'hébreu, qui venait de mourir. Il avait la faveur du roi et de la Cour, de puissants protecteurs, une réputation considérable, le monopole incontesté des choses de l'Orient. Il était « à richesse venu ». Cependant, comme il avait beaucoup de peine à se faire payer ses appointements, il accepta, par l'entremise du chancelier Poyet, son protecteur, un doyenné « quasi d'esgale value aux gages du roy, comme chose plus seure ». Et il déserta sa chaire. Insigne maladresse, qu'il aggrava encore, lorsque, se fiant à son propre crédit, il s'imagina de plaider auprès du roi, alors à Mont-de-Marsan, la cause du chancelier tombé en disgrâce. Cette démarche, exécutée avec une ardeur sans réserve et manifestement intéressée, acheva de lui aliéner les sympathies de François Ier. Il dut même quitter précipitamment la ville, pour éviter d'être jeté en prison (1542). Dès lors commence pour Postel une nouvelle existence qui n'ajoute à sa célébrité qu'un lustre bizarre et inutile.

Depuis son retour d'Orient, des préoccupations moins scientifiques que politiques, surtout religieuses, l'agitaient

1. Le savant Lascaris le recommande à Marguerite de Navarre, et un ancien élève de celui-ci, Jean de la Forest, chargé d'une ambassade auprès de Soliman, demande à l'emmener avec lui en Orient.

2. Il publie, cette même année, le *De linguarum XII characteribus differentium alphabetum*, le premier essai connu de grammaire comparée et pour lequel sont fondus les premiers types orientaux. Sa *Grammatica arabica* (Paris, s. d., in-4°, 44 p.) doit dater de la même époque.

sourdement. Dans son livre *De la République des Turcs* (Paris 1540[1]), fruit des observations qu'il avait recueillies au cours de son voyage, il s'était fait l'apologiste des institutions musulmanes, avait montré les Mahométans supérieurs en bien des points aux Chrétiens, et n'avait pas hésité à les proposer pour exemple à ceux-ci, qu'il jugeait très sévèrement[2]. Avec l'*Alcorani et Evangelistarum concordiæ liber* (Paris, 1543), il montrait de quel esprit de tolérance, chose rare à cette époque, il était animé. En 1544 il publiait, étant à Bâle, son *De orbis terræ concordia*, où il exposait la nécessité et les différents moyens de ramener les Infidèles au Christ dans le but d'établir la concorde et la paix universelles. Il en arrivait à proclamer que Dieu l'appelait à réunir tous les cultes en un seul et tous les hommes en un peuple de frères sous l'autorité du pape et du roi de France. Cette rêverie n'eut d'autre succès que de le faire traiter de fou à la Cour (1545). Alors, dans l'espoir de trouver des convertisseurs parmi les disciples de Loyola[3], il quitta la France et gagna Rome à pied. Cet admirateur de Mahomet se fit ordonner « prestre apostolique à tiltre de paouvreté » et prit sa tâche tellement à cœur qu'au bout de vingt-deux mois Ignace de Loyola, effrayé de ses idées subversives, le chassait de la Compagnie (fin 1546).

Postel est à Venise dès janvier de l'année suivante, ayant pour asile l'hôpital des S. S. Giovanni è Paolo. C'est là que, pour son malheur, il fait la connaissance d'une sorte d'illuminée qui s'occupait de soigner les malades et se disait envoyée par l'Esprit Saint pour régénérer l'humanité. On la connaissait sous le nom de « Madre Johanna ». A l'égard de

1. 2e éd., Poitiers, 1560, in-4°, beaucoup plus étendue ; 3e éd., Paris, 1575, sous un titre nouveau.

2. Montaigne dira, d'après Postel peut-être : « Comparez nos mœurs à un mahométan, à un païen : vous demeurez tousjours au dessoubs. » Sur Montaigne et Postel, cf. P. Villey, *Les livres d'hist. mod. utilisés par Montaigne* (Paris, 1908, p. 123 sq.).

3. Loyola était entré comme élève au Collège Sainte-Barbe en 1527 ; il se peut que Postel l'y ait connu.

sa famille, elle n'avait jamais voulu s'expliquer, se contentant de dire qu'elle tirait son origine de la substance de Jésus-Christ par sa volonté et sa miséricorde. Elle avait environ cinquante ans, ne savait ni lire ni écrire, passait ses nuits en méditations, voyait souvent le Christ et même le diable [1]. Postel se trouvait à point nommé pour croire en elle ; aussi se fit-il sans tarder l'apôtre de la nouvelle Rédemption. Sous l'influence de cette béate fanatique qui acheva de l'égarer, le pauvre « gallant en tout bon sçavoir » se mit à échafauder le plan d'un système destiné à rétablir la Raison dans sa pureté et à soumettre tout le monde à son empire, en faisant de la femme l'ouvrier de la révolution qui devait asseoir sur des bases nouvelles l'ordre moral, religieux et politique de l'univers. Dans cette grande œuvre de régénération, le plus beau rôle était dévolu à la « Vierge vénétiane », en sa qualité de Messie féminin dont Jeanne d'Arc avait été le précurseur, de mère du « nouveau monde », de seconde Eve dont il était, lui Postel, le fils présumé, désigné, tel Elie, pour annoncer à l'univers l'approche du jugement de Dieu. Ces idées commençaient en dépit de leur absurdité à prendre consistance dans l'esprit des deux visionnaires, lorsqu'au printemps de 1549 Mère Jeanne passa de vie à trépas. Postel ressentit vivement cette perte et conserva pieusement, toute sa vie durant, le souvenir de son « Amie », lui vouant une sorte de culte idolâtre, supportant avec résignation d'être bafoué à cause d'elle (lettre à Masius, fév. 1555), vantant son esprit et son intelligence, rappelant certains prodiges dont elle l'aurait rendu témoin (au même, nov. 1563), parlant encore d'elle avec la même foi admirative après vingt-neuf ans de séparation (lettre à Lindanus, 1578).

Que faire à Venise ? Postel repartit pour l'Orient, en quête de conversions problématiques et de nouvelles découvertes. A Jérusalem (août 1549), il eut la bonne fortune, comme il se

1. Cf. Chauffepié, *l. c.*, p. 224.

trouvait à bout de ressources, de rencontrer Gabriel d'Aramon, ambassadeur du roi de France près la Sublime Porte, qui le tira d'affaire et l'emmena à Constantinople avec sa suite, dont faisaient partie Pierre Belon, P. Gilly et André Thevet. Sa moisson faite, il regagna Venise (fév. 1551). L'année suivante, Paris le revoyait, mais déçu, appauvri, dépaysé : n'avait-il pas tout « laissé pour son Amie » ? Sa chaire était occupée par J. Chéradame; le nouveau roi, Henri II, lui refusait toute compensation. Il dut se contenter, pour vivre, de donner au Collège des Italiens des leçons auxquelles se portèrent de nombreux auditeurs attirés par son éloquence coutumière et, ce qui lui valut d'ailleurs un blâme sévère de la part du roi, la hardiesse de ses opinions. En 1553, la publication d'une douzaine de « libelles » qui résumaient son enseignement, et surtout l'apparition du livre tout à la gloire de la Mère Jeanne, où il exposait leurs communes divagations touchant la nouvelle Rédemption de l'humanité [1], soulevèrent les clameurs du public déjà égayé par toutes les allusions que Postel, jusque dans sa chaire, ne pouvait s'empêcher de faire à la « Vierge vénétiane ». Le mot d'hérésie fut prononcé. Loin d'attendre que le roi et le Parlement aient statué sur les mesures à prendre pour faire cesser cette agitation, Postel mit son salut dans la fuite (mai 1553).

Il fuit de la sorte pendant dix ans, partout signalé comme hérétique, démoniaque ou insensé, et toujours poursuivant avec une égale persévérance son labeur de savant sain de corps et d'esprit et sa chimère de maniaque entêté dans la recherche de l'absolu et la glorification d'une Eve ridicule dont il se dit le « Caïn ».

Le collège de Besançon lui ouvre et lui ferme aussitôt ses

1. *Les tres merveilleuses victoires des femmes du nouveau Monde, et come elles doivent à tout le monde et par raison commander et mesme à ceulx qui auront la monarchie absolue du Monde viril* (Paris, in-16, 1553; 2e éd., 1556; réimprimé à Turin, 1869, in-4°).

portes. Puis il séjourne successivement à Bâle, à Venise, à Vienne enfin, où l'empereur Ferdinand lui fait bon accueil et le nomme professeur avec les mêmes titres et émoluments qu'il avait eus jadis au Collège de France. Mais, tout à coup, six mois après, il fuit de nouveau. « J'entendis pour tout certain qu'hom nomoit hérétikes... Je laissay à Vienne le roy, ses gages et mon entreprinse » (mai 1554). A peine arrivé à Venise, il apprend qu'il est déjà dénoncé au Saint-Office. Il demande des juges. Au bout de quatre mois ceux-ci l'absolvent comme fou. Cette sentence remplit Postel de honte et de colère ; il y voit une condamnation au mépris public, plus grave que la mort. Comme un défi lancé à ses juges, une protestation contre leur sentence, il écrit et publie en italien, pour être compris de tous, deux livres [1] où il reprend et développe les idées qu'il a exposées deux ans auparavant dans *Les merveilleuses Victoires des femmes :* dans l'un, il veut faire connaître au monde les vertus et les mérites de la Mère Jeanne ; dans le second, il exalte les grâces que le ciel a accordées à la ville de Venise et dont la plus précieuse est la venue au monde de la Prophétesse Jeanne. Les foudres du Saint-Office de tomber aussitôt sur sa tête. Il est de nouveau appréhendé (juillet 1555), conduit à Ravenne pour être livré à l'Inquisition pontificale (nov.), puis à Rome pour être jugé et condamné comme hérétique, cette fois, à trois ans de prison (fév. 1556).

Tant de sévérité surprit à ce point le pauvre Postel, qu'il en perdit momentanément la raison [2]. Une tentative d'évasion, qui échoua, lui valut un supplément de peine. Enfin après trois ans et demi de *carcere duro*, la mort de l'inflexible Paul IV et la sédition qui s'ensuivit le rendirent à la liberté,

1. *Le prime nove del altro mondo... cioè la Vergine Veneziana* (s. l., 1555, in-8°), et *Il libro della divina ordinatione, etc.* (Padoue, 1555, in-8°). C'est dans le même temps qu'il envoie à Masius son *Lexicon latino-arabicum* (v. supra).

2. Lettre de Latinius à Masius, 20 janv. 1557.

au moment où, craignant pour sa tête, il s'y attendait le moins (18 août 1559 et non, erreur de ses biographes, 1558).

Grande est la détresse de Postel au sortir des prisons du Château Saint-Ange. Déjà, peu de temps avant de quitter Vienne, il avait dû céder contre 200 ducats sa collection de manuscrits orientaux. La misère va le réduire aux pires tribulations. Il se rend de Rome à Bâle, revient en Italie, repart pour Augsbourg en passant par Trente (Pâques 1561). Ces longs et pénibles voyages, ces démarches de solliciteur sont entreprises en pure perte. Ne sachant plus que devenir, il prend le parti de regagner la France où tout le monde ignore ce qu'il est devenu. Après un séjour de quelques semaines à Dijon, il arrive à Lyon (octobre). Là, il publie quelques ouvrages de courte haleine et s'apprête à traduire les deux Testaments en plusieurs langues, lorsqu'un ordre du roi le fait arrêter sur une plainte en hérésie émanant des Protestants eux-mêmes ; il est vrai que Postel ne les avait jamais beaucoup ménagés (5 fév. 1562). Son innocence ayant été reconnue, il ne tarde pas à être élargi, mais c'est pour se faire incarcérer de nouveau, quand, revenu à Paris (avril), il a pris la décision de se laver une fois pour toutes des crimes que, depuis la publication du livre des *Merveilleuses Victoires*, on n'a cessé de lui imputer. L'instruction de son procès dure plus de six mois. Enfin, le 12 décembre, la Cour du Parlement jugeant que Postel n'est, au fond, coupable d'aucune machination perverse, que ses extravagances proviennent plutôt d'une inoffensive manie, ordonne qu'il sera enfermé pendant trois mois dans l'enceinte du Prieuré de Saint-Martin-des-Champs et que, ce délai expiré, un jugement définitif sera rendu à son sujet après enquête sur ses « manière de vivre, conversation et religion ». Le 29 janvier 1563 [1],

1. G. Weill corrige la date 1563, qu'indiquent les *Mémoires de Condé*, en 1564, n. st. (*l. c.*, p. 43, n. 2). Mais cette interprétation introduit une grave invraisemblance dans la biographie de Postel, et elle ne paraît pas nécessaire, car s'il est exact que l'édit de janvier 1563 (ancien st.)

Postel qui a été relâché dans l'intervalle et a recouvré ses livres et papiers préalablement saisis, est conduit de la maison de son hôte, J.-J. Scaliger, au Prieuré. Le 4 juin suivant, la Cour confirme son jugement en décidant que la communauté baillerait à Postel « par aulmosne » 40 livres parisis pour son entretien.

Postel a enfin trouvé des juges pour s'entendre déclarer qu'il n'est ni dément, ni hérétique. Sa raison et sa religion sont désormais à l'abri de l'injure ; son existence est, par surcroît, à l'abri des coups du sort. Le prieuré de Saint-Martin en effet, loin d'être une geôle expiatoire, sera pour lui un refuge contre l'Erreur et la vie errante, un port d'attache en même temps qu'un port de salut. Telle paraît être la signification de la sentence prononcée à l'égard de cet homme plein de sincérité et d'enthousiasme, mais à l'âme combative et mal équilibrée. Sa réclusion est toute nominale, sa liberté soumise à une règle à peine rigoureuse. Il lui est permis d'aller et de venir, d'enseigner au dehors pour subvenir à ses besoins : ainsi, aux Collèges Saint-Gervais, d'Autun, de Cambrai, il est professeur privé de cosmographie. On le voit comme jadis fréquenter la Cour. Il ne tient qu'à lui de devenir le précepteur d'un des fils de Catherine de Médicis. Charles IX, qui l'appelle « son philosophe », aime à deviser en sa compagnie. Il remplit, sans titre officiel, les fonctions d'interprète du roi pour les langues orientales.

Au Prieuré, où il édifie les moines par sa piété et la douceur de son caractère, Postel reçoit ses amis et ses disciples. « Sur ses vieux ans, les princes et gens de sçavoir alloient veoir ce vénérable vieillard... assis en sa chaire, la barbe blanche lui tombant jusques à la ceincture, avec une telle majesté en son port, une telle gravité en ses sentences,

relatif à la façon de dater les actes, n'a été adopté par le Parlement de Paris qu'en 1567, rien n'empêche de supposer que la date de 1563 fournie par les *Mémoires de Condé* y est déjà formulée en nouveau style.

que nul ne s'en retournoit jamais sans désir de le reveoir et étonnement de ce qu'il avoit oüi [1]. » L'imagination des contemporains est grandement frappée par cette attitude digne et imposante — peut-être composée — de l'émule de Paracelse et de Cornélius Agrippa. Aussi bien, c'est sous cet aspect que les estampes du temps représentent le plus volontiers Postel. Des trois portraits que nous possédons du célèbre visionnaire, le plus intéressant à tous les points de vue est une gravure à l'eau-forte dont je trouve la planche conservée à la Chalcographie du Louvre (n° 2258 du catalogue, 16×12). Il orne à titre documentaire l'*Historia regàlis monasterii S. Martini de Campis* de Dom Marrier [2], qui, Postel mort, occupa au Prieuré la même cellule que lui. Quelques attributs caractérisent ce beau portrait malheureusement sans signature: une sphère armillaire, un compas, des livres, etc... Mieux encore, une inscription toute de circonstance l'accompagne : ce sont, écrits en langue et en cursive hébraïques, quatre vers à la louange de Postel, dus au talent de quelque lettré juif, si ce n'est de Raphelengius lui-même. Voici, vers pour vers, le sens général de ce quatrain gravé dans le cuivre et tombé dans l'oubli :

Des peuples il parla les languages divers,
Pourmena son génie à travers l'Univers,
Et de chasque science en luy parfeist la sõme.
Qui tient Dieu pour Unique eut pour amy cest hõme [3].

1. Florimond de Rémond, *Hist. de la naissance, progrez et décadence de l'hérésie de ce siècle* (Paris, 1605, in-4°).

2. Paris, 1636, in-4°, p. 556. Les deux autres portraits sont donnés par A. Thevet (*Pourtraits et Vie des hommes illustres*, Paris, 1584, in-f°), et par Bullart (*Acad. des Sc. et des Arts*, Bruxelles, 1682, in-f°, p. 297).

3. Traduction littérale : « (1) Une langue dans cette tête parla les idiomes des peuples ; (2) Esprit sublime, il circula en tous lieux ; (3) Et l'intelligence de cet homme fut experte en toutes choses, instruite en toutes sciences ; (4) Aimé [de tous], il aima tous ceux qui reconnaissent l'unité de Dieu. » J'ai pour garant de l'exactitude de cette interprétation la haute compétence de M. Joseph Halévy. Dans la traduction versifiée qu'on trouve chez Dom Marrier, le premier vers seul est compris :

Entre temps, le reclus de Saint-Martin-des-Champs s'occupe, dès 1563, de rédiger plusieurs cahiers d'*Apologies* et de *Rétractations*, dont le dernier porte la date de 1578 ; il les garde inédits (Bibl. Nat. fds fr.). Il travaille surtout à la traduction du *Sepher ha-Zohar* [1]. C'est, en grande partie, de ce fameux commentaire juif du Pentateuque, où l'exégèse se mêle à la Kabbale, au gnosticisme et à bien d'autres choses encore, qu'il avait tiré les éléments de son singulier système. A l'en croire, ce *Livre de la Splendeur* avait livré jadis tous ses secrets à la Mère Jeanne qui pouvait le réciter par cœur d'un bout à l'autre, par un miracle dont bénéficiait son ignorance native. Enfin nous voyons Postel se prendre de goût, dans les trois dernières années de sa vie, à la poésie religieuse [2]. C'est ainsi qu'il s'amuse à ébaucher une longue et insipide *Préface de la tres digne histoire de Nostre Dame de Lyesse* (Bibl. Nat., ms. 2114, fds fr.) :

Bons pelerins qui par deuotion
Voulez souffrir et douleur et tristesse
Pour imiter de Christ la Passion
Icy voyez come hom trouve Lyesse..... etc.

Il compose une espèce de catéchisme qu'il donne au public sous le titre de *Les premiers élémens d'Euclide Chrestien... escrits en vers par Guillaume Postel dit Rorisperge, doyen des*

« Une langue en ce Chef parla maints idiomes ;
« L'âme de ce pourtraict environna tout lieu.
« Cet esprit fut profond, docte entre les Grands hommes,
« Et fut le Bien-aymé des favoris de Dieu ».

Cela a du moins le mérite d'être vraiment de l'époque, non un pastiche.

1. Cf. Béroalde de Verville, *Le Moyen de Parvenir*, éd. du bibliophile Jacob, p. 122. La traduction du *Sepher ha-Zohar* vient d'être publiée pour la première fois par J. de Pauly (Paris, 1911, gr. in-8°).

2. « Il se montra plusieurs années devant sa mort tres Catholique, s'estant purgé de toutes ses opinions, que la superbe grandeur de sa cervelle pouvoit avoir avorté, plus tost que conçeu, soumettant le tout au Jugement de l'Eglise. Disoit ordinairement la messe avec une extraordinaire devotion. » Fl. de Rémond, *l. c.*

Lecteurs du Roy (Paris, 1579, 32 pp. in-8°). Près de huit cents alexandrins mathématiques, où la Théologie se concerte avec la Géométrie « pour la raison de la diuine et éthernelle Vérité démonstrer » ! Ronsard avait bien raison de dire que « tous ceux qui escrivent en carmes, tant doctes puissent-ils estre, ne sont pas poëtes ».

On ne risque guère de se tromper en plaçant à cette époque la composition de l'ex-libris en trois quatrains dont Postel illustra les marges de son lexicon. Tout plats qu'ils sont, ces vers-là sont encore les meilleurs qu'il ait faits. Ils ont ceci de bien, c'est d'être un exact reflet de son âme recueillie. L'heure et le lieu, du reste, étaient propices. « Soy cognoissant home mortel », il offre à son vieil ami Raphelengius, ainsi qu'un gage de son estime, l'un de ses plus précieux livres de chevet. Sur un coin de ce manuscrit, comme « pour chasser de soy l'obliance », il inscrit son nom, rappelle le long effort de sa vie toute marquée de contrastes : « povre enfance », fortune rapide, amers déboires, s'attendrit au souvenir de la folle à qui il crut toujours devoir ce qu'il appelait « son accroissement de lumière », et, nous ayant pris à témoins, avoue humblement qu'il « fonda » sa renommée sur peu de chose. Que de résignation dans ce regard jeté en arrière, de mélancolie dans ce modeste *Exegi monumentum* !

La postérité a rendu justice à ce fou de génie en qui germa l'idée alors inouïe, exprimée par lui en vagues termes mystiques, du socialisme chrétien. Son œuvre, qui est considérable, n'offre plus guère d'intérêt qu'aux bibliophiles. Il n'en est pas moins vrai qu'on le regarde aujourd'hui comme le père de l'orientalisme français. « Postel, avec toutes ses rêveries étranges, en dépit de l'incohérence de ses actes et de ses écrits, a été un grand initiateur. Le premier dans notre pays, il a deviné et entrevu l'immense domaine des langues et des littératures orientales... Avec ce magnifique enthousiasme pour la science universelle qui est le propre de tous les grands savants de la Renaissance, il tenta de défricher seul ce

champ dont l'étendue est si vaste que des générations de travailleurs n'ont pas réussi, à l'heure actuelle, à en explorer toutes les parties. Ses forces le trahirent et sa raison ne sut pas résister à un pareil effort. Mais, n'importe, l'impulsion donnée par lui fut vraiment féconde... Il a compris le premier l'utilité des langues orientales et clairement défini le lien par lequel notre civilisation occidentale s'y rattache à tant de titres différents. » (A. Lefranc, *l. c.*, p. 186).

*
* *

Postel mourut le 6 septembre 1581 et fut inhumé, suivant son désir, dans la chapelle de la Vierge de l'église du Prieuré. On sait que ce monument est devenu la galerie des machines du Conservatoire des Arts et Métiers[1]. Disparu de ce monde, Postel n'en continua pas moins d'occuper l'opinion. Ses traits furent reproduits par l'image, sa biographie esquissée par Marrier, Thevet, Sainte-Marthe. Aux pamphlets d'autrefois, aux accusations mensongères, aux injurieux brocards, succédèrent les dithyrambes passionnés, dictés par un esprit de tendance inverse, et jusqu'à des contes absurdes dont le merveilleux fit tous les frais. Les plus raisonnables de ses biographes se contentèrent cependant de retracer, non sans se contredire, les péripéties de son aventureuse existence en glissant sur « plusieurs choses assez mal digérées tant de sa mère Jeanne, que de quelques curiositez qui, sans la soupeçon

1. Ce que l'on sait moins, c'est que, à une époque difficile à déterminer, les cendres de Postel furent transférées de cette église au cimetière tout proche de Saint-Nicolas-des-Champs, qui s'étendait sur l'emplacement compris actuellement entre les nos 67 et 77 de la rue Beaubourg. Lorsqu'en 1804 ce cimetière fut désaffecté et que les ossements qu'il recélait durent être évacués vers les catacombes, on releva dans l'inventaire des tombes celle de G. Postel. Voyez E. Gérards, *Les Catacombes de Paris* (Paris, 1892, in-12, p. 152). Il ne reste de tout cela qu'une copie d'épitaphe, dans l'ouvrage de Dom Marrier. La Bibl. Nat. possède un testament autographe de Postel (fds fr., 2115 fo 118) qui a été publié par A. Lefranc (*Annuaire de la Soc. de l'Hist. de France*, 1891, XXVIII, 2e partie, p. 211 sq.).

de bourderie, ne sont d'aulcune édification » (THEVET, *l. c.*, f° 590 v°). D'autres crurent ne pouvoir plus congrument louer sa mémoire qu'en confiant leur admiration à la poésie hébraïque, comme on l'a vu, ou à la française, comme en fait foi ce sonnet d'un « dévotionné » anonyme, inséré par Thevet dans sa notice et qui, pour l'inspiration, émane évidemment de la même source que l'épigraphe du portrait de la Chalcographie :

Toy quiconque verras ceste morte peinture,
Asseure toy de veoir un chef, qui a compris
L'un des plus généreux & sublimes espris,
Que Dieu de notre temps ait mis en la nature.

Tout ce que le ciel prend dedans sa couverture
Fut contenu dedans un si petit pourpris :
Tous lieux de terre & mer dessus un globe escris
Furent escris en luy d'une vive escriture.

Il vid d'œil ou d'esprit tout le rond univers :
Il sçeut des nations les langages divers :
Il méditoit en luy la concorde du Monde :

Il fut pauvre & haÿ, mais non des gens de bien,
Il avoit tout en luy & ne possédoit rien.
Or il joüit du bien, qui en tous biens abonde.

Encore qu'il soit de médiocre facture, ce sonnet méritait aujourd'hui de revoir la lumière : le fonds parfois rachète la forme. Nous y trouvons exprimée l'idée qu'on se faisait alors du génie de Guillaume Postel et, de plus, comme une paraphrase indirecte de ses propres quatrains, de cet énigmatique ex-libris dont l'intérêt, pour le moins, n'est plus à deviner.

Paul RAVAISSE,
Chargé de cours à l'École des Langues orientales.

CHATEAUX EN ESPAGNE

Le trinitaire Robert Gaguin, se trouvant à Burgos au mois d'août 1468 pour les affaires de son ordre, soutint avec quelques habitants de cette ville des controverses sur la question de savoir lequel des deux pays, la France ou l'Espagne, méritait la préférence. On a tout lieu de croire que ces discussions demeurèrent courtoises, qu'on n'y entendit aucune parole acrimonieuse, aucune de ces lourdes invectives dont les humanistes du XV^e^ siècle ne se montrent que trop friands. Gaguin, en effet, dans le compte rendu qu'il nous en donne, indique que ses adversaires et lui y mirent de la bonne grâce : « Est mihi, dit-il, quotidianum fere certamen cum Hispanis *inter jocandum*, Gallia ne sit an Castella feracior... » Et ailleurs : « Hisce garritibus, *per jocum* me... lacessunt Hispani. » Il n'apparaît pas non plus — quoi qu'en dise le dernier et savant éditeur des épîtres de Gaguin, M. Louis Thuasne [1] — que les Espagnols en question aient mêlé à la dispute des ressentiments d'ordre politique, résultant de certains conflits entre la France et l'Espagne à propos de la ratification d'un traité du roi Henri IV de Castille avec l'Angleterre, ni que Gaguin ait eu à protester contre « les dénigrements et les insinuations malveillantes qu'il entendait débiter autour de lui ». A mon sens, les controverses de Burgos demeurèrent étrangères à la politique ; elles appartiennent au genre des exercices de rhétorique si fort en honneur à cette époque. En tout cas la riposte de Gaguin qui nous a été conservée a essentiellement

1. *Roberti Gaguini Epistolae et Orationes, texte publié... par Louis Thuasne*, Paris, 1903, 2 vol. 8° (*Bibliothèque littéraire de la Renaissance*).

le caractère d'une diatribe d'humaniste. Suivant l'usage, Gaguin en fit une épître qu'il adressa à son ami François Ferrebouc. Nous en avons la teneur dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale latin 5870 qui a servi à Martène, premier éditeur de l'épître. M. Louis Thuasne l'a rééditée plus correctement en la munissant d'un copieux commentaire [1].

A première vue, on pourrait croire que l'épître à François Ferrebouc réfute seulement des propos tenus à Burgos par les interlocuteurs de Gaguin. En fait, il en est autrement. Gaguin vise dans sa réponse un document écrit, un traité qui s'efforçait d'établir la préexcellence du pays et du peuple d'Espagne sur tous les autres. M. Thuasne a fort à propos cité un passage de l'Abrégé d'histoire de France de Gaguin où celui-ci, rappelant un incident d'un de ses voyages en Espagne, écrit ces mots : « Me trouvant à Tolède, où j'eus l'occasion de vanter Charlemagne et sa conquête d'une grande partie de l'Espagne jusqu'à Tolède, on me montra un livre intitulé *Preconia Hispanie* dans lequel ce que je racontais de Charlemagne est réfuté avec beaucoup de vivacité et de force. » L'incident dont s'agit se passa-t-il en 1468, lors du second voyage de Gaguin, ou antérieurement, lors de son premier voyage en 1465-66 ? Nous ne le savons pas et cela n'a d'ailleurs aucune importance. Ce qui nous intéresse, c'est que, dans l'une ou l'autre circonstance, Gaguin vit un livre intitulé *Preconia Hispanie* et qu'il y nota le passage où l'auteur déclarait fabuleux les récits de nos jongleurs sur les conquêtes de Charlemagne en Espagne. M. Thuasne n'a rien su nous dire de ces *Preconia Hispanie*, et on le lui pardonnera aisément, car non seulement le livre n'a pas été publié, mais son auteur ne jouit pas d'une notoriété bien grande. Jean Gilles de Zamore, de l'ordre des frères mineurs, à qui fut confié le soin d'instruire l'infant Sanche, fils et successeur d'Alphonse X le Savant, a cependant beaucoup écrit et son œuvre historique, notamment, bien

1. *Roberti Gaguini Epistolae et Orationes*, t. Ier, p. 185 à 208.

qu'elle demeure encore inédite, obtint un certain succès de son temps. Mais cet émule, à certains égards, de Vincent de Beauvais, fut moins favorisé que notre grand compilateur et les produits de son activité littéraire tombèrent bientôt dans un oubli profond, sauf auprès de quelques historiens espagnols de l'âge suivant qui l'exploitèrent sans le citer. Parmi les ouvrages de Gilles de Zamore figure précisément un traité, qu'il composa sous le titre de *Brevis libellus de preconiis Hispanie*, à l'adresse de son royal élève, en l'an 1278 [1]. C'est ce traité que les Espagnols de Tolède montrèrent à Gaguin, mais, à ce qu'il semble, sans lui en nommer l'auteur, car on ne voit pas bien pourquoi il l'aurait tu dans le passage cité de son *Compendium*. Le *Libellus de preconiis Hispanie* est divisé en dix livres qui ont tous pour objet de mettre en évidence les richesses matérielles et morales de la péninsule ibérique, en même temps qu'ils tendent à instruire le prince de ses devoirs en lui offrant de grands exemples à imiter, car, dit Gilles, « magis movent exempla quam verba, facta quam dicta, experimenta quam ostentamenta, exemplum Alexandri pugnantis quam Aristotelis disputantis ». Il serait long et fastidieux de le suivre dans sa démonstration ; nous n'en retiendrons qu'un trait qui fut discuté par Gaguin. Dans le deuxième livre du *De preconiis*, Gilles énumérant les grandeurs et les parures de sa contrée, la qualifie entre autres de *privilegiata castris*. Ce mot dont les conversations de Burgos grossirent sans doute beaucoup l'importance, piqua l'attention de Gaguin. « Castella admodum magni pendunt », dit-il au commencement de sa lettre ; « ils font grand cas de leurs châteaux. » Après quoi il revient sur le même sujet, qu'il traite avec un certain détail. Concédant que le nombre des châteaux en France est peut-être inférieur à celui d'Espagne, que les châteaux de ce dernier pays sont en fait très nombreux, très forts et pour la plupart

1. La Bibliothèque nationale de Paris en possède un exemplaire du XIIIe siècle, classé dans le fonds des nouvelles acquisitions latines, sous le numéro 175.

construits sur des hauteurs escarpées, il leur reproche en revanche d'être trop resserrés, de manquer d'ouvrages extérieurs. Bons pour la défense de leur garnison, ils se prêtent mal à repousser de violentes attaques, ne favorisent pas les sorties et n'offrent pas de protection suffisante au territoire environnant, au lieu que les Bastilles françaises, d'une savante et somptueuse architecture, servent de refuge et de soutien aux habitants d'une vaste étendue de terre, etc.

A propos de ce commentaire de Gaguin sur le texte de Gilles *Hispania... privilegiata castris*, M. Thuasne a écrit la note suivante :

> Ce passage évoque le proverbe, *faire des châteaux en Espagne*, dont l'origine se trouve déjà dans une chanson de geste du commencement du XIII^e^ siècle,
>
> Ja en Espaigne n'avroie manantie;
>
> (Voy. *Aymeri de Narbonne*, publié par L. Demaison, Paris, 1887, in-8°, t. II, p. 17, v. 373), et que Guillaume de Lorris a inséré dans le *Roman de la Rose* (édition Méon, Paris, 1814, in-8°, t. I, p. 99, v. 2454) :
>
> *Lors feras chastiaus en Espaigne.*
>
> Cf. Pasquier, Recherches de la France, l. VIII, ch. XVII.

Mais, dira-t-on, si de l'exposé de Gaguin résulte que l'Espagne, ou qu'une partie au moins de l'Espagne, cette partie surtout qui porte le nom de Castille dérivé du pluriel *castella*, reste encore au XV^e^ siècle, pour tout étranger, un pays de châteaux, si l'Espagne possède comparativement à d'autres contrées beaucoup ou trop de châteaux, le proverbe *faire des châteaux en Espagne* devrait signifier faire quelque chose d'inutile, porter de l'eau à la rivière, du charbon à Newcastle ou des chouettes à Athènes. Or tel n'est pas du tout le sens de la locution dès son entrée dans notre littérature. L'art d'amour imité d'Ovide, que Guillaume de Lorris a inséré dans son *Roman de la Rose*, nous décrit les souffrances de l'amant éloigné de son amie. La nuit tombée, dit-il, c'est

alors que ses pensées le tourmentent. Sur la couche où il vient chercher le sommeil réparateur, un trouble soudain l'envahit, il se met à trembler, à tressaillir, se tournant et se retournant sans cesse, comme « fait homme qui a mal as dens ». Alors se présente à sa mémoire celle à qui nulle autre ne saurait ressembler. Alors — transcrivons ici le vieux texte qui nous dispensera de rien atténuer :

il t'iert avis
Que tu tendras cele au cler vis
Entre tes bras trestote nue,
Ausi con s'el fust devenue
Dou tot t'amie e ta compaigne ;
Lors feras chastiaus en Espaigne,
Et avras joie de noient,
Tout con tu iras foloiant
En la pensée delitable
Où il n'a que mençonge e fable [1].

Le sens que prête ici Guillaume de Lorris aux mots *feràs chatiaus en Espaigne* n'est pas douteux. Il veut dire que l'amant dans son délire se repaîtra de chimères, croyant tenir entre ses bras un corps, il ne palpera qu'une ombre, il aura « joie de néant ». A cet égard nulle hésitation, chacun comprend de même. La locution répond donc à d'autres bien connues de nos langues modernes. L'allemand dit « bâtir des châteaux aériens [2] » et possède un proverbe ainsi conçu : « Tel qui bâtit des châteaux en l'air ne pourrait pas construire une hutte sur le sol [3]. » L'espagnol se sert aussi des expressions *castillos en el aire* ou *torres de viento* pour rendre l'idée de projets aventureux, fous et sans aucune réalisation possible. L'anglais se contente même du *castle building*, sans y rien ajouter d'aérien. Donc la constatation faite par Gaguin de la

1. *Roman de la Rose*, v. 2437-46, de l'édition en préparation de M. Ernest Langlois, qui m'a obligeamment communiqué ce passage.

2. *Luftschlösser bauen*.

3. « Mancher baut Schlösser in der Luft der keine Hütte auf dem Lande bauen könnte. »

richesse de l'Espagne en châteaux forts par rapport à d'autres pays, n'évoque pas notre proverbe, comme le pense M. Thuasne, et ne sert nullement à l'expliquer. D'où vient-il et quelle circonstance lui a donné naissance ? Et d'abord une question se pose. Guillaume de Lorris est-il l'inventeur de la locution devenue si célèbre ou avait-elle cours avant lui ? Il ne semble pas qu'on puisse s'arrêter à la première hypothèse, car si vraiment il avait le premier substitué le mot Espagne à d'autres exprimant quelque chose d'imaginaire et de chimérique, il eût jugé une explication nécessaire. Pourquoi l'Espagne plutôt que tout autre pays plus lointain, plus fabuleux, plus utopique ? L'auteur nous devait de le dire, sous peine de n'être pas compris.

Il est beaucoup plus vraisemblable d'admettre qu'au temps de Guillaume de Lorris la locution avait déjà une valeur proverbiale, qu'elle avait pénétré dans le langage courant et que nul n'hésitait sur le sens à lui donner. Selon Littré, qui dans l'historique de son Dictionnaire a cité quelques variantes où d'autres pays remplacent le nom d'Espagne, l'origine de la locution reste fort incertaine : « On a dit aussi, écrit-il, château en Asie, château en Albanie ; de sorte que, au fond, cela veut dire faire des châteaux en pays étrangers, là où l'on n'est pas, c'est-à-dire se repaître de chimères ; le nom d'Espagne a fini par prévaloir, sans doute parce qu'il était très connu par les récits de Roland. » Cette dernière indication mérite d'être retenue, mais les autres variantes *Asie*, *Albanie*, citées par Littré, très postérieures au XIII^e^ siècle et dues sans doute à la rime chez les auteurs où on les trouve, n'ont pas d'importance, n'étant manifestement que des altérations de la locution primitive où figurait sans aucun doute le mot Espagne. Or, pour se rendre compte comment au XIII^e^ siècle, chez nous, *faire des châteaux en Espagne* devient l'équivalent, comme dit Littré, de se repaître de chimères, il faut se souvenir que l'Espagne en ce temps encore passait pour un pays en grande partie au pouvoir de l'Infidèle et que cette croyance

était entretenue chez le public par la lecture des chansons de geste où les prouesses de Charlemagne dans l'Espagne musulmane occupent une si grande place. L'Espagne, qui se confondait avec le midi de la France, autre contrée traditionnellement sarrasine, fournissait à l'empereur les villes ou châteaux à conquérir dont il fait dans l'épopée de si libérales distributions à ses vassaux. Dans le passage d'*Aimeri de Narbonne*, cité par M. Thuasne, nous avons un exemple de ces donations qui ne tentent aucun de ceux auxquelles elles sont offertes, car le désastre de Roncevaux a dégoûté nos Français de tout établissement en terre sarrasine. Il s'agit de la ville elle-même de Narbonne dont l'empereur propose la conquête, et avec un égal insuccès, à Naime, à Dreux de Montdidier, à Richard de Normandie et à plusieurs autres. Richard a une réponse caractéristique. Il en a assez de combattre en pays d'infidèles où il n'a pas passé sept jours sans sa cotte de mailles. Tout ce qu'il désire est de rentrer chez lui :

> Mais, par l'apostre que l'on requiert et prie,
> Se j'estoie or arier en Normendie,
> Ja en Espaigne n'avroie manantie,
> Ne de Narbone n'avroie seignorie.
> Donez la autre, car je ne la quier mie.
> De mal feu soit ele arse !

Cela, l'auteur de la chanson le dit très sérieusement ; nous sommes encore au temps où l'on croit au ton tragique de l'épopée. Mais à cette foi naïve succéda à la longue un doute moqueur. Ces libéralités de Charlemagne, on finit par en rire, comme on rit de toutes les rengaines. *Donner des châteaux en Espagne*, signifie vous payer en paroles. M. E. Langlois, qui le premier a aperçu un rapport entre le passage d'*Aimeri* et notre expression, m'a signalé des vers du *Roman de Baudouin de Sebourg* (XIV^e^ siècle) tout à fait probants à cet égard. Ce chevalier reçoit du roi de Syrie la cité de Rohais, laquelle se trouvait au pouvoir du bâtard de Sebourg, à la suite d'inci-

dents inutiles à rappeler ici. Le don ne charme nullement Baudoin qui en sent toute l'inanité :

> Sire, dit Baudewin, vous me donnés biau don !
> Un chastel en Espaigne, tant qu'en comparison
> Conquerre le m'estuet au fer et au baston [1].

Ainsi un présent fictif, imaginaire et dont personne de sensé ne peut faire état, cela se nomme couramment au XIV^e^ siècle, époque du roman de Baudoin de Sebourg, et sans doute cela se nommait longtemps auparavant, un *château en Espagne*. L'expression s'est combinée avec « donner » et signifie en ce cas, comme on vient de le voir, « payer en monnaie de singe » ; elle s'est combinée aussi avec « faire », on l'a vu tout à l'heure dans le *Roman de la Rose*, et devient alors l'équivalent de ce que d'autres langues expriment par « construire des châteaux en l'air ». Pour nous résumer, le célèbre dicton se rattache étroitement aux chansons de geste du cycle carolingien, et relève en particulier de la tendance d'esprit qui s'observe dans notre littérature dès la première moitié du XIII^e^ siècle et qui consiste à tourner en ridicule la machinerie déjà usée de notre vieille épopée. La richesse traditionnelle et constatée en châteaux de la péninsule ne l'a point motivé et ne l'explique pas, mais elle lui a en quelque sorte préparé le terrain, en habituant nos Français du moyen âge à une association d'idées très étroite entre *Espagne* et *châteaux*.

A. Morel-Fatio.

1. *Li Romans de Bauduin de Sebourc*, Valenciennes, 1841, t. II, p. 412.

LA NOTION MORPHOLOGIQUE DE L'ASPECT DES VERBES CHEZ LES GRAMMAIRIENS RUSSES

L'aspect est certainement un des traits les plus originaux et essentiels de la structure du verbe russe ; mais il doit à son originalité même de n'avoir été dégagé par les grammairiens qu'avec hésitation et lenteur. Rechercher l'origine et suivre l'évolution de la notion morphologique de l'aspect telle que nous la concevons aujourd'hui, ce sera là l'objet du présent article [1].

Les divers traités sur la langue slavonne, dont les manuscrits ont eu cours en Russie du XIV^e^ au XVI^e^ siècle [2], traités composés d'après des modèles grecs et bulgares, sont muets sur le phénomène de l'aspect. Non distingués l'un de l'autre, le perfectif et l'imperfectif y apparaissent comme fondus en un sys-

1. Déjà étudiée par M. Krygin dans une série d'articles laborieux, souvent diffus et obscurs, de la revue pédagogique Гимназія (Revel, année 1889, XXI et XXII ; année 1890, XXVI à XXXI), cette question a été également touchée par M. Bulič dans son important ouvrage, dont le tome premier est seul paru jusqu'à présent : Очеркъ исторіи языкознанія въ Россіи, I (du XIII^e^ siècle à 1825), Спб., 1904. Nous devons, d'autre part, à M. Grunskij la revue critique la plus complète, mais uniquement au point de vue de la syntaxe, de la littérature grammaticale russe : Очерки по исторіи разработки славянскихъ языковъ, I, fasc. 1-2, Спб., 1911, et fasc. 3, Юрьевъ, 1911 ; II, Юрьевъ, 1911. Si plusieurs des travaux examinés dans cet ouvrage n'ont pas été mentionnés ici, c'est parce qu'ils ne nous ont pas paru marquer une étape dans le développement de la notion de l'aspect.

2. Ces traités ont été édités, avec commentaire et index, par M. Jagić, sous le titre de Разсужденія о церковнославянской старинѣ, dans le premier volume des Изслѣдованія по исторіи русскаго языка, Спб., 1895.

tème de conjugaison unique, où se retrouvent les principaux temps du verbe grec. Quant au mot видъ « catégorie », on le trouve employé dans ces traités aux chapitres du nom [1] et du verbe ; mais, même appliqué aux verbes, ce n'est point l'aspect qu'il désigne : correspondant au substantif grec εἶδος, il reproduit simplement la distinction, traditionnelle chez les grammairiens grecs, entre les verbes primitifs (πρωτότυπον εἶδος) et les verbes dérivés (παράγωγον εἶδος). Ainsi lisons-nous dans le traité intitulé Разсужденіе о восьми частѣхъ слова : « видь глаголеть се рѣчи дѣлимѣи на двое, въ прьвообразное и прѣводное, яко се : прьвообразное пріиму, хокю ; прѣводное же : вьсхокю, вьспріиму [2]... »

Au XVI^e^ siècle apparaît en Russie, venu d'Occident, un nouvel ouvrage grammatical : la grammaire latine de Donat, imitée et refaite, comme on sait, en plusieurs langues. La bibliothèque de l'université de Kazan et la Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg possèdent chacune une adaptation manuscrite de cette grammaire. L'exemplaire de Kazan est remarquable parce qu'il a été écrit, suivant le copiste, « единымъ русскимъ языкомъ, без латиньскаго, да бы прочитающимъ ю и учащимся въ немъ болѣе разумно было [3] ».

Dans cette étrange grammaire latine les exemples sont donc traduits en russe : on y trouve seulement, à la fin, quelques prières en latin transcrites en lettres cyrilliques. Il est permis de supposer avec M. Bulič [4] que l'auteur de cette copie a vu dans la traduction russe de Donat une sorte de code général de la science grammaticale, dont les lois ne régissaient pas

1. On trouvera la détermination de la valeur du mot видъ, appliqué au nom, dans l'ouvrage ci-dessus cité de M. Jagić, pp. 350 sqq.

2. Jagić, *op. cit.*, p. 333. — Il n'est pas sans intérêt de remarquer, après M. Jagić (*op. cit.*, p. 360), que la servilité de l'imitateur slave va jusqu'à conserver indûment le genre neutre du grec (прьвообразное = πρωτότυπον ; прѣводное = παράγωγον) à côté du substantif masculin видъ.

3. Jagić, *op. cit.*, p. 813. C'est l'exemplaire de Kazan qui a servi de base à l'édition que M. Jagić a donnée de ce texte.

4. Bulič, *op. cit.*, p. 157.

moins la langue russe que la latine ; et c'est à cette manière de voir, sans doute commune à tous les Russes instruits de cette époque, et dont on trouve encore un reflet à la fin du XVIII^e siècle dans l'œuvre de Lomonosov, que les traits les plus originaux du verbe russe doivent d'avoir été reconnus si tardivement.

Un seul terme peut, dans cette grammaire latino-russe, et pour la question qui nous occupe, attirer notre attention, à savoir le mot образъ appliqué aux formes verbales et traduisant le latin *forma*. Les образы sont au nombre de quatre : « совершеныи, яко : чту ; любомудреныи, или поучательныи, или прилежныи, или поглумятельныи, яко : да чту ; или учащаемыи, яко : почитаю ; начинательныи, яко : разгрѣюся, согрѣваюся [1] ». Quant au mot видъ il n'apparaît que dans la préface dont Dmitrij l'Interprète a muni la traduction, et, comme il n'est accompagné ni de définition ni d'exemples, nous ne pouvons en déterminer le sens : l'indication que donne M. Jagić dans l'index de son édition (видъ= latin *species*) ne semble être qu'une ingénieuse conjecture [2].

Les premières grammaires russo-slavonnes, imprimées au XVI^e siècle [3], sont inspirées surtout par le traité Разсужденіе о восьми частѣхъ слова, et n'apparaissent en somme que comme des adaptations de la grammaire grecque au slave d'église : tel est surtout le cas de la grammaire *gréco-slave* parue à Lemberg en 1591 sous le titre de « ΑΔΕΛΦΟΤΗΣ. Грамматика доброглаголиваго еллиносло̀венскаго языка..., etc. [4] ». Le mot видъ a, dans ces ouvrages, la valeur qu'on a indiquée ci-dessus (= εἶδος, cf. plus haut, p. 344).

1. Jagić, *op. cit.*, p. 840. — Cette division reproduit celle du latin en *perfectae formae verbi*, par ex. *lĕgo ; meditativae*, par ex. *lecturio ; frequentativae*, par ex. *lectito ; inchoativae*, par ex. *fervesco* (cf. *Donati ars grammatica*, dans l'édition des *Grammatici latini*, par Keil, tome IV, p. 359, Leipzig, 1864).

2. Index de l'ouvrage cité de M. Jagić, au mot видъ.

3. On trouvera l'énumération et l'appréciation dans l'ouvrage cité de M. Bulič, pp. 170 sqq.

4. ΑΔΕΛΦΟΤΗΣ. Грамматика доброглаголиваго еллиносло̀венскаго

C'est à la grammaire de Smotrickij, imprimée en 1619, que revient l'honneur d'avoir fait progresser les études grammaticales. Le succès de ce livre fut considérable : réédité à Vilno en 1629 et à Moscou en 1648 (cette dernière édition, sans nom d'auteur, contenant un supplément d'articles attribués à Maxime le Grec), il servit de modèle aux grammaires scolaires et fut refondu, sans changements notables, par Polikarpov et Maksimov [1]. Smotrickij employait pour la première fois le mot видъ avec un sens un peu différent de celui qu'on lui avait prêté jusqu'alors. Il distinguait en effet : 1° видъ первообразный или совершенный (чту, стою); 2° видъ производный, subdivisé lui-même en начинательный (каменѣю, трезвѣю) et учащательный (бѣгаю, читаю) [2]. La nouveauté ne consistait, à proprement parler, que dans l'établissement d'une subdivision entre les dérivés ; mais elle était au plus haut point digne d'attention, car, en mettant à part la catégorie des *déverbatifs* (бѣгаю, читаю), elle préparait la voie à la distinction fondamentale des duratifs et des itératifs.

Tous les traités mentionnés jusqu'ici s'appliquaient uniquement à la langue écrite, c'est-à-dire au russo-slavon d'église. Aussi ne pouvaient-ils satisfaire les étrangers, qui n'y retrouvaient point le russe vivant tel qu'ils l'entendaient parler autour d'eux. Ce fut à l'intention de ces derniers que Heinrich Wilhelm Ludolf publia sa *Grammatica russica* [3]. Un étranger eût dû, semble-t-il, être frappé de certains caractères originaux du verbe russe, comme, par exemple, et au premier chef, du sens futur des présents perfectifs ; mais l'auteur savait mal

языка, совершеннаго искуства осми частей слова, по наказанію многоименитому россійскому роду, во Львовѣ, въ друкарни братской, року 1591 ; сложена отъ различныхъ грамматикъ студійми, иже въ Львовской школѣ.

1. Bulič, *op. cit.*, p. 179.

2. Édition de 1648, feuillet 183.

3. *Grammatica russica quæ continet non tantum præcipua fundamenta russicæ linguæ, verum etiam manuductionem quandam ad grammaticam slavonicam*, Oxford, 1696. Voir, au sujet de cette grammaire, Jagic, Исторія славянской филологіи, Спб., 1910, p. 66 (Энциклопедія славянской филологіи, вып. I).

la langue, et il ne remarque même pas cette particularité : on le voit donner здѣлаю (orthographié phonétiquement) comme un présent ayant pour futur бу́ду здѣлать [1].

La première grammaire proprement russe [2], œuvre attendue depuis longtemps par les meilleurs esprits, porte la date de 1755 (elle ne parut en réalité qu'en 1757) : ce fut celle de Lomonosov. C'était là un monument précieux pour l'époque, riche de matériaux nouveaux rassemblés et disposés suivant une méthode sévère de naturaliste. La théorie du verbe, seul point qui nous intéresse ici, s'y trouvait pour la première fois exposée dans toute son ampleur, mais elle apparaissait comme singulièrement compliquée et, à bien des égards, obscure. L'auteur, fasciné par le verbe français et le verbe allemand, comme jadis les grammairiens du moyen âge par le verbe grec et le verbe latin, répartissait entre dix formes temporelles les diverses catégories verbales reconnues aujourd'hui (perfectifs, imperfectifs, duratifs, itératifs) : les suffixes caractéristiques de chaque formation, par exemple le suffixe -ну- des verbes de classe II ou les suffixes -а́-, -я́-, -ва́- et -ывa, -ивa- des itératifs, devenaient, suivant ce système, les éléments de flexion d'un seul et même verbe. De cette manière de voir résultait une véritable confusion, « eine Verwirrung », comme le remarquait plus tard Kopitar [3]. A l'exclusion des verbes d'unité

1. *Grammatica russica*, au chapitre *De verbo*, pp. 26-40.

2. Le dictionnaire allemand-latin-russe de Weissmann, édité par l'Académie en 1731, contenait une esquisse de grammaire russe en allemand généralement attribuée à l'étudiant Adodurov. Ce travail, sans grande valeur, était scrupuleusement calqué sur l'ouvrage de Smotrickij (cf. Bulič, *op. cit.*, p. 213 ; M. Grunskij estime, par contre, que le travail d'Adodurov témoigne d'une réelle originalité : cf. Очерки по исторіи разработки синтаксиса славянскихъ языковъ, т. I, вып. 1-2, Спб., 1911, pp. 14-18). La grammaire de Michel Gröning (*Grammatica russica, eller grundelig Handleg-ling til ryska språket*, Stockholm, 1750) reproduisait et vulgarisait l'esquisse d'Adodurov (cf. Грамматика русскаго языка Ломоносова, rééditée en 1855 par l'Académie, préface de Davydov, p. XVIII).

3. Kopitar, *Grammatik der slavischen Sprache in Krain, Kärnten und Steyermark*, Laibach, 1808, pp. 302-303.

d'action à suffixe -ну-, les verbes simples perfectifs par eux-mêmes ne formaient point un groupe à part : sans doute la valeur de futur de бро́шу, лишу́, обу́ю, ся́ду, дамъ [1] était-elle occasionnellement notée, mais sans que l'auteur insistât sur le fait et sans que les autres perfectifs simples fussent cités. Quant aux perfectifs composés, Lomonosov avait bien saisi la valeur de futur de leur forme de présent, dont il faisait un futur spécial (бу́дущее совершенное : напишу, cf. édit. de 1755, p. 96) ; mais le rôle essentiel des préverbes lui avait entièrement échappé : ces derniers, suivant lui, n'avaient d'autre effet que de modifier le sens des verbes, et il n'apparaissait point qu'ils pussent transformer un présent en un futur [2]. On peut conclure de là que les deux faits qui caractérisent le mieux l'aspect du verbe russe, à savoir l'existence d'un certain nombre de présents simples à sens de futur et la transformation de tout présent non itératif en *présent-futur* par l'apposition d'un préverbe, n'étaient pas dégagés par Lomonosov dans le système qu'il proposait : peut-être entrevue par Smotrickij, la notion d'aspect est tout à fait absente de l'œuvre de Lomonosov ; et le mot même de видъ n'y figure point.

La grammaire de l'Académie, parue en 1802, modifiait en quelques points les conjugaisons de Lomonosov [3], mais n'apportait rien de nouveau concernant l'aspect des verbes.

1. Россійская грамматика Михаила Ломоносова, Спб., 1755 : cf. p. 69, бро́шу ; p. 135, лишу́, обу́ю ; p. 145, дамъ ; p. 146, ся́ду. Les éditions suivantes ne comportent point de changements essentiels.

2. Cf. édit. de 1755, p. 97 : « Чрезъ разное сложеніе съ предлогами получаютъ времена часто новыя знаменованія и большую силу, о чемъ ниже показано будетъ » ; et *ibid.*, pp. 140-141 : « Многіе предлоги въ прошедшихъ и будущихъ совершенныхъ временахъ наклоненія изъявительнаго и повелительнаго и въ неокончательномъ неопредѣленномъ служатъ къ приданію особливаго знаменованія и силы глаголамъ не имѣющимъ того въ настоящемъ времени изъявительнаго... » (Suit l'indication du sens des préverbes.) Ces deux passages sont les seuls qui concernent les préverbes : nulle part il n'est dit que ceux-ci soient pour quelque chose dans la valeur de futur du présent perfectif.

3. Tous les systèmes de conjugaison appliqués au verbe russe jusqu'en

En Bohême, cependant, l'aspect avait été saisi dès longtemps par le grammairien tchèque Benedikt Vavřinec de Nudožer, dont la grammaire, parue à Prague en 1603, peut être considérée comme un chef-d'œuvre [1]. Celui-ci distinguait nettement l'imperfectif et le perfectif tout en les présentant comme étroitement unis et se complétant l'un l'autre. La ligne de séparation tracée entre les deux aspects était, au reste, purement morphologique : chacun d'eux représentait un *thème* différent, celui du présent d'une part, et celui du futur de l'autre [2] ; mais les conjugaisons de ces deux thèmes ne s'emmêlaient pas en une seule : exposées successivement, elles gardaient chacune une certaine individualité. Benedikt n'allait pas, à vrai dire, jusqu'à reconnaître dans ce qu'il appelait *themata* les formes de deux verbes différents, mais il isolait suffisamment les formes imperfectives des perfectives pour que la structure du verbe tchèque en ressortît cohérente et claire. La distinction des perfectifs simples et des perfectifs composés était catégoriquement exprimée [3] ; le rôle des préverbes était bien vu [4] ; le caractère imperfectible des itératifs était indi-

1820 ont été exposés et critiqués par Dobrovský dans sa préface au *Lehrgebaüde der russischen Sprache* de Puchmayer (Prague, 1820), pp. IX-XLI.

1. *Grammaticae bohemicae ad leges naturalis methodi conformatae et notis numerisque illustratae ac distinctae libri duo. Auctore M. Laurentio Benedicto Nudozierino*, Pragae, 1603.

2. Cf. la grammaire de Benedikt de Nudožer, p. 53 : « Thema appello in conjugatione principium reliquorum temporum, unde ea formantur. Quia igitur a futuro, quod eamdem cum præsenti terminationem in omni conjugatione habet, eadem tempora, quæ e præsenti descendunt, tanquam secundarium thema illud constituo. A primario themate, videlicet præsenti, *dáwám*, sunt *dáwal*, *dáwati*, *dáwage*. A secundario, nempe futuro, *dám*, sunt *dal*, *deg*, *dáti*, *dage*. »

3. Cf. *ibid.*, p. 48 : « Futurum thema fit, quando præsens, unde futurum regulariter formetur, deest, ut *dam*, *lehnu*, *klekнu*... Sic præsens cum certis præpositionibus compositum saepe thema futurum efficit, ut a præsenti themate *chowám* fit futurum thema *zachowám*, *přichowám*, *dochowám*..., etc. »

4. Cf. *ibid.*, p. 48, passage cité : « Sic præsens cum certis præpositionibus compositum sæpe thema futurum efficit..., etc. » Il est intéressant de remarquer que, plus loin, Benedikt fait allusion aux préverbes qui n'ont

qué [1]. Quant aux formes temporelles, le présent-futur était fortement opposé au présent proprement dit, le futur périphrastique au présent-futur [2]. Tout le système de l'aspect en un mot, tel que nous le comprenons aujourd'hui, était esquissé dans l'œuvre de Benedikt. C'est ce même système qu'ont reproduit dans la suite, et sans modifications profondes, Constantius, Rosa, Doležal, Nejedlý, Dobrovský.

Nettement saisi en Bohême, dès le début du XVII[e] siècle, par Benedikt, le mécanisme morphologique de l'aspect n'était qu'entrevu en Pologne, à la fin du XVIII[e] siècle, par Kopczynski [3]. Cet auteur, réagissant dans sa grammaire encombrée de latin contre les abus des latinistes, séparait l'un de l'autre perfectif et imperfectif confondus jusque-là en un verbe unique, « dla ułatwiénia dzieciom łacińskich czasowań [4] ». Il indiquait l'existence de verbes simples perfectifs en face d'imperfectifs (*wziąc* en face de *brać*) et la transformation, par l'apposition d'un préverbe, de certains verbes simples imperfectifs en composés perfectifs (*nabrać*). Mais quels verbes simples étaient perfectifs par eux-mêmes, et quels verbes simples imperfectifs devenaient perfectifs par l'apposition d'un préverbe ? C'étaient là questions auxquelles Kopczyński suggérait une réponse plutôt qu'il ne la formulait catégoriquement : « Ekonomiiá ięzyká nászego i w tym się wydáié, że zé słowá dokonánego robimy niedokonáne, i wzáiemnié, przéz odmianę, uięcie, lub dodánie iédney tylko

d'autre utilité que de former un perfectif, sans prêter au verbe un sens nouveau, et qu'on appelle aujourd'hui *préverbes vides* : « (Futurum fit)... additis particulis *w*, *po*, *vel pŭ*, etc., si quae aliae ejus modi sunt, quae additae praesenti vim praepositionis non habere videntur. » (*Ibid.*, p. 72.)

1. Cf. *ibid.*, p. 48, suite du passage cité ci-dessus : « Excipe si thema est derivatum : tum enim praesens thema manet, ut *přidáwám*. »

2. Cf. *ibid.*, p. 72 : « Futurum itaque fit primo descriptione syntactica ut *piši*, *psati budu*. »

3. *Gramatyka dla szkół narodowych*, w Warszawie, 1778 (en un volume) et *Grammatyka dla szkół narodowych na Klassę I* (1780), *na Klassę II* (1780), *na Klassę III* (1783).

4. *Grammatyka dla szkól narodowych na Klassę II* (1780), p. 177.

litéry álbo naywięcey syláby (np. słowa dokonáne : dáć, dałem ; — niédokonáne : dawać, dawałem... etc. [1]). »

En dehors des pays slaves, le philologue allemand Johann Severin Vater, professeur à l'université de Halle, était amené, par l'étude qu'il faisait alors du polonais et du russe, à découvrir de son côté le système de l'aspect [2] et à en formuler les règles capitales dans son *Lehrbuch der allgemeinen Grammatik* [3]. Empruntant, à vrai dire, au polonais la plupart de ses exemples, mais citant aussi parallèlement quelques formes russes, lui-même prévoyait combien ses idées devaient paraître audacieuses, et, dans la préface, il croyait devoir aviser ses

1. *Gramatyka dla szkół narodowych* (1778), p. 158.

2. Nous avons tout lieu de penser que les vues de Vater sur le verbe polonais et le verbe russe lui étaient personnelles, et nous n'en voulons pour preuve que les premières phrases de la préface de sa *Grammaire abrégée de la langue polonoise* (édition française et édition allemande, Halle et Strasbourg, 1807) : « L'étude de la grammaire universelle m'ayant mis dans le cas d'étudier la langue polonoise et la langue russe, j'ai exposé dans mes *principes de la grammaire universelle* (publiés en allemand à Halle en 1805) quelques-uns des résultats auxquels cette étude m'avait conduit. Il m'est parvenu *depuis ce temps-là* une grammaire excellente de la langue polonoise, écrite en polonois, en trois volumes, par le vénérable abbé M. Kopczyński. L'estimable auteur, qui à une profonde connaissance de sa langue joint une sagacité rare et une exactitude scrupuleuse, a donné à la grammaire polonoise une forme entièrement différente de celle qu'elle avait eue jusque-là. » Quant au tchèque, on peut supposer que Vater ne l'a jamais étudié, — ce que suffirait à expliquer le discrédit où était alors tombée cette langue, dans les pays allemands surtout, — mais il n'est pas impossible que Vater, à un moment donné, ait eu entre les mains quelque grammaire tchèque et y ait puisé de précieuses indications : toujours est-il que dans la préface de sa grammaire russe (Leipzig, 1808) il mentionne la langue tchèque (p. XI et XII : « die Sprache Böhmens und Mährens »).

3. *Lehrbuch der allgemeinen Grammatik*, Halle, 1805, p. 113 et 114 : « Die Endigung eines Zustandes bezeichnet der Deutsche oft durch die Präposition *aus*, z. B. *aus-brauchen*, *aus-essen*. Die polnische Sprache hat gerade eine solche Zusammensetzung für diese Bedeutung sehr haüfig, und die also zusammengesetzten Verba (Verba perfecta) haben die Eigenthümlichkeit, dass ihre Praesens-Form, der Bedeutung nach, ein Futurum ist, z. B. *przeczytam*, ich werde durchlesen, zu Ende lesen... Wenn aber dieselben Präpositionen, mit Verbis frequentativis zusammengesetzt, nicht diese Wirkung hervorbringen, sondern z. B. *przeczytywam* ein ordentliches Prae-

lecteurs qu'il avait consulté nombre de grammairiens et d' « indigènes [1] ». Pour ce qui est du polonais, ses vues étaient, semble-t-il, et dès ce moment-là, bien arrêtées, puisque, deux ans seulement plus tard, il exposait en détail, dans sa *Grammaire abrégée de la langue polonoise* [2], le système qu'il n'avait qu'esquissé dans le *Lehrbuch*. Mais, quant au russe, il était encore hésitant et continuait ses investigations et ses enquêtes : aussi le voit-on, à cette époque même, engager une correspondance sur ce sujet avec le jeune orientaliste russe Boldyrev [3], qui se trouvait alors en mission à l'étranger (de

sens ist, so liegt der Grund darin, weil der Begriff der Vollendung durch die Bedeutung des *wiederhohlen*, *pflegen* beschränkt, und dann eben die Fortwährung (nicht die Vollendung) berücksichtigt wird. » Il convient cependant de noter que la conscience très claire qu'avait Vater du rôle des préverbes le conduisait à exagérer l'importance des perfectifs composés aux dépens des perfectifs simples ; ces derniers étaient à peine indiqués : « Dagegen folgen jener Analogie ohne allen Grund alle mit Präpositionen zusammengesezten und auch einige andere Verba der polnischen Sprache, z. B. *dam*, ich werde geben, *trącę*, ich werde stossen, ihre Praesens-Form hat die Bedeutung des Futuri. » La valeur des itératifs était, par contre, déterminée avec beaucoup de finesse et de précision : « *Wiederhohlung* bedeutet oft so viel, als *Fortfahren* in einer Handlung und *Pflegen* » ; et *ibid.*, p. 115 : « (Die Forma frequentativa)... wird nicht bloss da gebraucht, wo der Lateiner das Frequentativum setzen würde, sondern immer sobald die Bedeutung des Verbi in einem Satze *eine laengere Dauer* der Handlung mit einschliesst... »

1. *Lehrbuch*, p. 8 : « Wenn ich den Begriff mancher Form einzelner Sprachen anders bestimme, als die Grammatiker derselben, so bitte ich meine Meinung nicht bloss durch Autoritäten zu bestreiten, sondern zu prüfen, und mir zuzutrauen, dass ich auch über die slavischen Sprachen nicht bloss *mehrere Grammatiker*, sondern auch *Eingeborene* zu Rathe gezogen habe. »

2. Voir la note 1 de la page 13 de cet ouvrage. — On lit au tableau III de l'édition française de cette grammaire (dédiée à M. A. J. Silvestre de Sacy « premier orientaliste de nos jours ») que les verbes polonais se divisent en *consommés* et *non-consommés*, et que « cette classification des verbes est d'une très grande importance et particulière à la langue polonoise ». Il n'est aucunement question du russe dans cet ouvrage.

3. A. V. Boldyrev (1780-1842), professeur et, sur la fin de sa carrière, recteur de l'université de Moscou, fut avant tout orientaliste et ne s'occupa qu'occasionnellement de philologie russe (cf. biographie dans le Biorpa-

1806 à 1811). Pourtant, en 1808, il se décida à publier sa *Russische Grammatik*, laquelle ne contenait qu'une application timide des principes si nettement formulés dans le *Lehrbuch* : l'autorité de Kopczyński et de Smotrickij était opposée, dans la préface [1], à celle de Lomonosov, mais le système des temps, tel que ce dernier l'avait présenté, se retrouvait dans le chapitre des conjugaisons [2]. Vater employait le mot de видъ, qu'il avait évidemment emprunté à Smotrickij.

фическій словарь профессоровъ и преподавателей императорскаго Московскаго Университета, Москва, 1855, 2 vol.). Voici ce que lui-même nous apprend de ses relations avec Vater (Труды Общества любителей россійской словесности при императорскомъ Московскомъ Университетѣ, 1816, VIe partie, pp. 113-114) : « Въ бытность мою въ Германіи, Г. Фатеръ, трудясь надъ сочиненіемъ Русской Грамматики, очень часто относился ко мнѣ письменно и просилъ меня разрѣшить многія трудности, которыя встрѣчались ему вообще въ нашей Грамматикѣ, и особливо въ разсужденіи глаголовъ. Я предлагалъ ему свои мнѣнія; и признаюсь, что переписка моя съ нимъ заставила меня обратить особенно вниманіе мое на глаголы. Я тогда же написалъ разсужденіе объ этомъ, и прежде нежели появилась Фатерова Грамматика (1808), имѣлъ щастіе представить оное Ея Имп. Высочеству Вел. Княгинѣ Маріи Павловнѣ въ Веймарѣ. И такъ, есть ли находится какое-нибудь сходство въ моей теоріи глаголовъ съ Грамматикою Фатера, то это могло произойти или отъ моей переписки съ нимъ, или еще болѣе отъ того, что мы оба, стараясь открыть истину, открыли ее въ одно время. » Ce témoignage, dont nous n'avons aucun droit de suspecter la bonne foi, dispensera de faire plus loin, dans l'exposé des idées de Boldyrev, la part qui revient à Vater : on verra d'ailleurs que ces idées ne sont ni aussi nettes ni aussi complètes que celles du philologue allemand. Quant à l'étude sur les verbes russes, remise à la grande-duchesse Marie Pavlovna, elle aurait été perdue, suppose M. Bulič (*op. cit.*, p. 1024).

1. Préface de la *Russiche Grammatik* (Leipzig, 1808), p. XXII : « Ich hoffe meine Leser zu überzeugen, dass ich folgende Ansicht vom russichen Verbum auf ein sorgfältiges Studium desselben gründe, und ich halte einen wesentlichen Theil derselben für gesichert durch die Kopczynskische Behandlung des polnischen Verbums, und noch mehr durch die alte Lehre der slawonischen Grammatik selbst, welche doch offenbar der russischen Grammatik zum Grunde liegt, und deren Herausgeber zur Zeit Peters des Grossen Beobachter der Bildung der Sprache war. » C'est d'autre part à Lomonosov que Vater faisait évidemment allusion lorsqu'il écrivait quelques lignes plus bas : « Man hat diese mehreren Verba dadurch zu vereinigen gesucht, dass man ihre Infinitive und Tempora als verschiedene Infinitive und von diesen abgeleitete Tempora eines und ebendesselben Verbums betrachtet, und in ein Verbum zusammen geworfen hat. »

2. Cet ouvrage reflète, en somme, les hésitations de son auteur. La nou-

L'année même où paraissait à Leipzig la grammaire russe de Vater, Born publiait à Pétersbourg son *Manuel abrégé de littérature russe* [1]. Ce petit livre, qui renferme entre autres choses intéressantes les premiers essais grammaticaux de Vostokov, contenait un exposé bref, mais précis, du système de l'aspect. Les verbes russes y étaient divisés en imperfectifs (несовершенные), perfectifs (совершенные), itératifs (учащательные ou многократные) et verbes d'unité d'action (однократные). La valeur de futur des présents perfectifs était mise en évidence [2], et les perfectifs simples étaient énumérés [3]. Quant à l'effet des préverbes, il était également bien déterminé ; le caractère imperfectible des itératifs était reconnu [4]. De plus l'auteur remarquait finement que les itératifs expriment souvent une action qui dure [5]. Cette esquisse pénétrante de la structure du verbe russe était-elle due à Born lui-même ou procédait-elle des vues exprimées par Vater dans son *Lehrbuch* de 1805 ? C'est ce qu'on ne saurait décider, faute de preuves suffisantes [6]. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage fit peu de bruit et les hardies innovations qu'il proposait passèrent à peu

velle théorie, séparant ce qu'avait confondu Lomonosov, est assez clairement exposée dans la préface (pp. XXII sqq.), mais elle est obscurcie dans le corps même du livre par le système compliqué des temps (pp. 62 sqq.). Par contre les tableaux qui se trouvent à la fin, et qui procèdent plutôt des idées de Vater, sont très clairs.

1. Краткое руководство къ россійской словесности. Спб., 1808.

2. *Op. cit.*, p. 39 : « Однократные глаголы настоящаго времени не имѣютъ, а выражаютъ въ самомъ словѣ только одно прошедшее и будущее время ».

3. *Op. cit.*, p. 53, liste des perfectifs simples.

4. *Op. cit.*, pp. 47 sqq., chapitre intitulé Объ образованіи глаголовъ совершенныхъ.

5. *Op. cit.*, p. 39 : « дѣйствіе продолжающееся. »

6. Il n'est pas sans intérêt de noter que le livre de Nikolskij intitulé Основанія россійской словесности, paru avant celui de Born (Saint-Pétersbourg, 1807, sept fois réédité de 1807 à 1830), tout en reproduisant intégralement le système des temps de Lomonosov, mettait bien en valeur les diverses nuances sémantiques qui caractérisent l'aspect ; Born a certainement tiré parti de quelques-unes des indications que ce livre contenait.

près inaperçues [1]. Greč toutefois les apprécia à leur valeur et les reproduisit, l'année suivante, dans la plaquette Опытъ о русскихъ спряженіяхъ съ таблицею (Спб., 1811), accompagnée d'une critique élogieuse de Vostokov.

Deux ans plus tard, un professeur du lycée de Vyborg, Auguste Wilhelm Tappe, éditait la première grammaire russe détaillée à l'usage des Allemands [2]. Sa théorie du verbe, qu'il présentait comme le fruit de recherches personnelles [3], se confondait avec celle de Vater et de Born ; la terminologie seule différait en certains points (c'est ainsi que les imperfectifs étaient appelés *indefinita*, et les verbes d'unité d'action *simplicia*). Cette grammaire fut accueillie favorablement par la presse allemande, mais froidement par la presse russe [4]. Cependant elle eut le plus grand succès auprès du public auquel elle était destinée : elle fut rééditée sept fois de 1810 à 1835 (voir *Catalogue de la section des russica* de la Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg, tome II, Saint-Pétersbourg, 1873, p. 398).

Fraîchement revenu de l'étranger, Boldyrev, en 1812, fai-

1. Elles ont échappé à l'attention de M. Bulič lui-même, qui cite l'ouvrage de Born parmi les grammaires « routinières » calquées sur celles de de Lomonosov et de l'Académie et, par contre, exagère singulièrement, comme nous le noterons plus loin, le rôle de Boldyrev (cf. Bulič, *op. cit.*, p. 722-723).

2. *Neue theoretisch-praktische russische Sprachlehre für Deutsche...*, etc., St Petersburg und Riga, 1810.

3. *Op. cit.*, préface, p. VII : « Die § 100 ff. aufgestellte neue Ansicht der russischen Verba rührt ganz von dem Verfasser her, obgleich er fast zu gleicher Zeit mit einem andern sehr würdigen Gelehrten auf mehrere gleichartige Kesultate gekommen zu sein scheint. » Cf. également note 1 de la même page : « Manches aber entlehnte er in der Folge noch ganz auf der Vaterschen Grammatik. » Tappe reconnaît donc, tout en défendant l'originalité de ses idées, l'influence de Vater.

4. Voir l'ouvrage cité de M. Bulič, pp. 737 et 738. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que le critique anonyme du Сынъ Отечества donnait en 1815 un compte rendu très élogieux de la grammaire de Tappe (Сынъ Отечества, 1815, n. 30, pp. 162-165) : or ce critique, suivant M. Bulič (*op. cit.*, p. 738), n'était autre que Greč.

sait part à la Société des amis de la littérature russe près l'université impériale de Moscou de ses observations sur le verbe russe [1]. Critiquant tout d'abord en termes modérés, mais fermes, le système admis par Lomonosov et l'Académie, il s'attachait surtout à en faire ressortir la bizarrerie et l'obscurité. Son point de vue était celui d'un étranger « sachant à fond plusieurs langues et connaissant bien les principes de la grammaire générale [2] » : quel ne devait pas être l'étonnement de ce dernier en constatant qu'une énorme quantité de verbes russes ne possédait pas tous les temps indiqués par Lomonosov, que beaucoup avaient par contre quatre infinitifs, trois impératifs et autant de participes passés actifs (дуть, дувать, дунуть, сдуть ; — дуй, дунь, сдуй ; — дувшій, сдувшій, дунувшій), et qu'enfin les diverses formes d'un verbe soi-disant unique avaient des sens différents (дунулъ « il souffla une fois », сдулъ « il souffla de dessus, il emporta en soufflant ») [3] ! La surabondance de formes ayant une valeur temporelle identique, mais des sens variés, les unes munies et les autres non munies d'un préverbe, devait nécessairement suggérer l'idée qu'il s'agissait en réalité de plusieurs verbes, et telle était en effet la conclusion de Boldyrev.

Le système proposé par Boldyrev en remplacement de celui qu'il critiquait n'avait pas la précision de celui de Vater. L'opposition entre le présent proprement dit et le présent-futur en fournissait naturellement la base, mais cette base était représentée comme instable et flottante. Partant du fait que tout présent est susceptible d'être employé en valeur de futur et légitimant ainsi le sens futur du présent perfectif, Boldyrev négligeait de tracer nettement la ligne de démarcation

1. Труды Общества любителей россійской словесности при императорскомъ Московскомъ Университетѣ, Москва, 1812, IIe partie, pp. 65-85, et IIIe partie, pp. 30-51.

2. Труды, 1812, IIe partie, p. 66 : « зная основательно многіе языки и правила всеобщей грамматики. » N'était-ce pas à Vater que pensait Boldyrev en écrivant cette phrase ? Il est au moins permis de le supposer.

3. Труды, 1812, IIe partie, pp. 73 et 74.

qui, dans la langue actuelle, sépare profondément le présent proprement dit du présent-futur ; il se contentait d'indiquer que les emplois de certains présents avaient été spécialisés et restreints au sens du futur, sans essayer de définir ni de classer lesdits présents [1]. Quant au rôle des préverbes, créant des perfectifs composés à côté des perfectifs simples, il le méconnaissait entièrement [2]. Remarquons enfin, en fait de terminologie, qu'il divisait les verbes « по наружному ихъ виду », mais sans insister particulièrement sur le mot видъ et sans paraître vouloir en faire l'expression d'un système [3].

Les idées de Boldyrev n'avaient, comme on voit, ni la parfaite cohérence ni la rigoureuse exactitude de celles de Vater, de Born et de Tappe [4] ; mais elles eurent sur les idées de ces derniers l'avantage de pénétrer dans le public russe et de bénéficier d'un certain retentissement [5]. Elles ne remportèrent

1. Труды, 1812, IIIe partie, p. 41 : « Поелику мы употребляли форму настоящаго времени, желая означить прошествіе будущее, то отъ сего произошло, что настоящее время очень многихъ глаголовъ лишилось теперь первоначальнаго своего назначенія, и употребляется единственно какъ будущее, на пр. поднесу, изберу, настрою, остригу... etc. » S'il avait compris la théorie de la composition préverbale, Boldyrev eût ajouté : tous les verbes non-itératifs munis d'un préverbe. Ce qu'avait si bien vu et exprimé Vater lui a donc complètement échappé.

2. Труды, 1812, IIIe partie, p. 38 : « ...И въ самомъ дѣлѣ частица, прибавляемая къ настоящему времени простаго глагола, можетъ только измѣнить нѣкоторымъ образомъ значеніе самаго глагола, а не имѣетъ и не должна имѣть никакого вліянія на перемѣну времени ; и мнѣ кажется, что, тотъ сталъ бы тщетно трудиться, кто бы хотѣлъ доказать сему противное. » Cette négation de l'influence des préverbes sur le temps était fondée par Boldyrev sur la comparaison avec d'autres langues où les présents des verbes composés ont la même valeur temporelle que les présents des simples : λέγω, συλλέγω ; *voco, advoco ; io fido, io confido ; je fais, je refais ; ich gehe, ich entgehe ; I move, I remove.*

3. Труды, 1812, IIe partie, p. 70 : « Глаголы можно раздѣлить по наружному ихъ виду на два класса : на первоначальные и производные. »

4. M. Bulič (*op. cit.*, p. 1025) affirme au contraire qu'on ne trouve ni chez Vater ni chez Tappe une analyse aussi fine et aussi brillante des formes verbales. Nous voulons bien reconnaître que le système de Boldyrev était exposé avec un grand talent, mais nous contestons qu'il eût la rigueur de celui de Vater et de Tappe.

5. On trouvera dans le livre cité de M. Bulič (pp. 1015 et 1023-1025) l'indication des critiques que soulevèrent les articles de Boldyrev.

pas, à vrai dire, un succès immédiat et n'éliminèrent pas d'un coup le système de Lomonosov et de l'Académie : elles ne furent d'abord, pour ainsi dire, qu'artificiellement accolées à ce dernier, qui conserva longtemps encore les partisans les plus intransigeants. Le livre de Šafranov, défendant, quarante ans plus tard [1], l'intégrité des conjugaisons de Lomonosov, témoigne assez de la lenteur des progrès accomplis. Ces progrès, à dater de l'article de Boldyrev, n'en furent pas moins décisifs.

Dès 1821, dans sa *Grammaire russe précédée d'une introduction sur la langue slavonne* [2], Ch. Ph. Reiff, qui connaissait admirablement la littérature grammaticale russe et allemande [3], superposait habilement la théorie des aspects au système des temps. Il ne réalisait point, à vrai dire, la séparation des verbes confondus par Lomonosov, mais il mettait suffisamment en évidence les principales particularités de l'aspect. « Les modes et les temps, écrivait-il [4], présentent plusieurs points de vue sous lesquels leur signification peut être envisagée ; de là dans les verbes russes les *branches* (виды), qui sont les différentes formes qui caractérisent ces divers points de vue. » Quant à voir dans chacune de ces branches des catégories de verbes différents, Reiff le croyait possible sur la foi de Vater et de M. de Jacob [5], mais il n'adoptait pas cette vue révolutionnaire.

1. Шафановъ, О видахъ русскихъ глаголовъ въ синтактическомъ отношеніи, Москва, 1852. — L'auteur de cet ouvrage soutenait notamment, contre les « faiseurs d'aspects » (« воздѣлыватели видовъ »), que le russe ne pouvait posséder tant de verbes dénués de présent et, comme il disait, « décapités » : « безголовые глаголы » (*op. cit.*, p. 14).

2. Parue d'abord à Pétersbourg en 1821, puis rééditée à Pétersbourg et à Paris en 1851. Cette grammaire est en français.

3. Il suffit, pour en être convaincu, de lire l'introduction de la grammaire ci-dessus ; l'auteur nous y apprend notamment que la grammaire de Puchmayer, parue à Prague l'année précédente (*Lehrgebaüde der russischen Sprache*, Prag, 1820), lui était connue.

4. Cf. p. 110 de l'édition de 1851.

5. Cf. *op. cit.*, édition de 1851, p. 117, note 1 : M. de Jacob dit,

Greč, dès longtemps acquis au système de Born et en relations d'études continuelles avec Reiff [1], publiait en 1827 sa *Grammaire détaillée* [2], dans laquelle il reconnaissait l'individualité des verbes de même racine et d'aspect différent, n'en maintenant d'ailleurs pas moins le principe d'une conjugaison unique dont les divers temps étaient fournis par chacun de ces verbes. La théorie du verbe gagnait à cette demi-innovation beaucoup de clarté, d'autant plus que la conjugaison était précédée d'une analyse très précise de ses divers éléments. Toutefois cette analyse avait le tort de s'attacher trop aux catégories purement sémantiques et de ne pas dégager fortement les catégories morphologiques, d'où il résultait que l'opposition *perfectif/imperfectif* n'était point assez mise en évidence [3]. De plus, les deux règles fondamentales de la com-

p. 139 (*Allgemeine Grammatik*, Leipzig, 1814) : « Die Lehre von den russischen Conjugationen würde daher sehr an Deutlichkeit gewinnen, wenn man die verschiedenen Verba von einander trennte, und die Formen, welche bloss eine Nebenbedeutung, aber keine eigentliche Zeitbestimmung ausdrücken, von einander separirte. »

1. Reiff a été un des principaux collaborateurs de Greč lors de la confection de la grande grammaire de 1827. Voir préface de ladite grammaire par Bulgarin, p. x.

2. Пространная Грамматика, Спб., 1827, 2e édit., 1830. Cet ouvrage fut traduit en français par Reiff sitôt après son apparition, sous le titre de *Grammaire raisonnée de la langue russe* (2 vol., Saint-Pétersbourg, 1828-1829).

3. Le système de Greč peut être résumé, en faisant usage de la terminologie de Reiff (intéressante pour le lecteur français), comme il suit :

I. Les verbes *simples* ont quatre *aspects* :

1° *indéfini* (пишу письмо) ;
2° *défini* (я иду теперь въ поле) ;
3° *multiple* ou *itératifs* (онъ ѣзжалъ верхомъ) ;
4° *uniple* (молнія блеснула).

II. Les verbes *composés* ont deux *aspects* principaux :

1° *imparfait*, subdivisé en *indéfini* (я разсматриваю ваши сочиненія) et *défini* (выходите ли вы со двора ?) ;
2° *parfait*, subdivisé en *indéfini* (птицы выклевали ему глаза), *défini* (давно ли вы выѣхали изъ города) et *uniple* (птицы выклюнули ему глазъ).

Cf., pour les détails de ce système, pp. 245 sqq. de l'édition russe et pp. 250-255 du tome I de la traduction française de Reiff.

position préverbale, règles fixant le caractère *perfectible* ou *imperfectible* de chaque verbe, n'étaient point aperçues. Enfin le mot видъ, héritage de la plus ancienne terminologie grammaticale, était adopté par Greč et, grâce à lui, définitivement intronisé dans la grammaire russe. Ce même mot était spirituellement interprété, plutôt que traduit, par Reiff : « aspect », au lieu de « catégorie » ; et c'est à l'ingénieux contresens de ce dernier que la langue française doit d'avoir été enrichie d'un emploi nouveau du mot « aspect », à savoir *l'aspect des verbes slaves* [1].

Vostokov, dans la préface de sa *Grammaire russe* de 1831 [2], indiquait lui-même, parmi les ouvrages qui lui avaient été le plus utiles, la grammaire de Greč et le *Lehrgebäude der russischen Sprache* de Puchmayer [3]. C'est en effet à ce dernier qu'il avait partiellement emprunté son système des conjugaisons, s'en tenant, quant à l'aspect, aux divisions et subdivisions sémantiques de Greč, ingénieuses d'ailleurs mais inutiles. Nous ne pouvons douter cependant que Vostokov n'ait entrevu les variations morphologiques au moyen desquelles

1. Il convient cependant de remarquer que le contresens de Reiff n'est certain que du point de vue ancien et du point de vue moderne : le grec εἶδος ne signifiait, sans doute possible, que « catégorie grammaticale », et d'autre part les Russes d'aujourd'hui ne comprennent pas autrement le mot видъ. Mais quel contenu sémantique prêtaient à ce dernier les grammairiens du premier quart du XIXe siècle ? Nous avons vu que Boldyrev divisait les verbes « по наружному ихъ виду », c. a. d. suivant « leur apparence extérieure, leur *aspect* ». Il est possible que Greč ait entendu le mot видъ comme Boldyrev et, lui-même, conseillé, ou du moins approuvé la traduction de Reiff par le mot français « aspect ». Au reste Reiff lui-même était visiblement hésitant, car, dans la seconde édition de sa *Grammaire russe précédée d'une introduction sur la langue slavonne* (Saint-Pétersbourg et Paris, 1851), il s'en tenait au mot « *branche* » (видъ) employé dans la première édition du même ouvrage (cf. plus haut, p. 358).

2. Востоковъ, Русская Грамматика, Спб., 1831. Ne pas confondre avec la *Grammaire abrégée* du même (Сокращенная русская Грамматика, Спб 1830).

3. Préface de l'édition de 1831, pp. IV et V. — Sur la grammaire russe de Puchmayer, voir plus haut p. 348, note 3, et p. 358, note 3.

s'exprime la notion d'aspect, car il constatait que les verbes subissent des modifications coordonnées à la durée, à l'achèvement et à la répétition de l'acte qu'ils représentent [1], et cette constatation, dont au reste il ne faisait pas le point de départ d'une théorie nouvelle de l'aspect, le déterminait à étudier en détail, pour la première fois, le mécanisme de la formation des itératifs en -ыва-, -ива-, les seuls qu'il ait réussi à bien définir [2]. Quant au rôle des préverbes, il en comprenait toute l'importance, mais, à défaut de pouvoir en fixer les limites, c'est-à-dire de pouvoir établir la distinction des *perfectibles* et *imperfectibles*, il se contentait de donner une longue liste, nécessairement incomplète, des perfectifs composés [3]. On peut conclure de là que, s'il n'a pas su esquisser le plan complet du système de l'aspect, Vostokov a, du moins, eu le mérite d'attirer l'attention des grammairiens russes sur les caractères morphologiques de ce système et, en outre, de mettre à leur disposition une vaste collection de faits qui s'y rapportaient directement.

Vostokov avait indiqué plutôt que traité la question de la morphologie de l'aspect ; ce fut l'archiprêtre Pavskij qui, le premier, étudia cette question et, ce faisant, inaugura une période nouvelle dans l'histoire de la théorie des aspects du verbe russe.

La troisième partie des *Observations philologiques* de Pavskij,

1. Édition de 1831, p. 100, § 61 : « Глаголы принимаютъ перемѣны въ окончаніяхъ и въ составѣ своемъ, для означенія продолженія, свершенія и повторенія дѣйствій, что называется видомъ глагола. » Cette définition purement morphologique paraît annoncer une description morphologique des aspects qu'on ne trouve nullement dans la suite de l'exposé.

2. Édit. de 1831, pp. 130 sqq., chap. IV de la Ire partie, § 79. — Ni la première formation itérative à suffixe -á-, -я́-. -вá- ni les anciens itératifs du type носить n'ont été nettement dégagés par Vostokov.

3. Édit. de 1831, pp. 151-192, chap. IV de la Ire partie, § 86 : « Списокъ глаголовъ совершенныхъ по предлогамъ. » L'erreur de Vostokov est ironiquement relevée par Pavskij dans la IIIe partie de ses Филологическія наблюденія, p. 224.

parue en 1842 [1], ne contenait, à la différence des ouvrages précédents, aucune trace du système des temps de Lomonosov ; d'autre part, exempte de toutes les divisions et subdivisions sémantiques où se complaisaient les grammairiens antérieurs, elle exposait avec exactitude et dans toute son ampleur le système morphologique de l'aspect. Pavskij reconnaissait trois « degrés » (степени) : le premier degré (первая степень), correspondant aux perfectifs ; — le degré moyen (средняя степень),correspondant aux duratifs ; — le dernier degré (послѣдняя степень), correspondant aux itératifs. La répartition des diverses formes verbales entre ces trois degrés était opérée suivant une méthode rigoureuse. Les perfectifs simples étaient classés à part ; les duratifs étaient reconnus *déterminés* (однообразные) ou *indéterminés* (разнообразные) ; les itératifs étaient suffisamment définis par leur suffixation et leur système d'accentuation pour être distingués des duratifs [2]. Quant au rôle des préverbes, il consistait à *abaisser d'un degré* les duratifs et les itératifs, c'est-à-dire à transformer les premiers (verbes du degré moyen) en verbes du premier degré (*prév.* + *dur.* = *perf.*), et les seconds (verbes du dernier degré) en verbes du degré moyen (*prév.* + *itér.* = *dur.*) : cette dernière constatation avait le tort d'impliquer que les itératifs simples formaient une catégorie sémantique différente des duratifs [3]. Enfin les perfectifs étaient divisés en *déterminés* (однообразные) et *indéterminés* (разнообразные). En un mot tout le système dont le schéma avait été donné par Vater se retrouvait dans l'étude de Pavskij, mais complété et précisé dans ses détails [4].

1. Филологическія наблюденія Протоіерея Г. Павскаго надъ составомъ русскаго языка. Третье разсужденіе : о глаголѣ. Спб., 1842 (Ire partie, 1841 ; IIe partie, 1842). Ce même ouvrage a été édité une seconde fois en 1850, avec compléments et corrections.

2. *Op. cit.*, IIIe partie, pp. 15 sqq.

3. André Mazon, *Morphologie des Aspects du verbe russe*, Paris, 1908 (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Section des Sciences historiques et philologiques, 168e fascicule), pp. 5 et 6.

4. Pavskij, lui-même nous l'apprend dans la préface de son ouvrage, avait étudié les grammaires tchèques de Nejedlý et de Dobrovský et la grammaire slovène de Kopitar (*op. cit.*, Ire partie, pp. 3 et 4).

Si, même aujourd'hui, le livre de Pavskij semble à peu près parfait, il doit apparaître comme évidemment insuffisant en ce qui concerne l'interprétation historique des formes expressives de l'aspect. Le défaut de perspective y est remarquable : les deux formations itératives (à suffixe -á-, -ѝ-, -вá- d'une part, et à suffixe -ывa-, -ивa- d'autre part) y sont entièrement confondues ; le type itératif ancien носѝть n'est pas rapporté à la catégorie des itératifs, et ces deux erreurs tiennent surtout à ce que Pavskij n'a pas reconnu que la formation nouvelle en -ывa-, -ивa- était devenue éminemment représentative de la valeur itérative, tandis que les formations antérieures avaient, totalement ou partiellement, perdu cette même valeur. En outre, telles explications fondées sur « le génie de la langue » ou « l'euphonie [1] » pouvaient satisfaire le lecteur des années quarante : elles nous font sourire aujourd'hui ; et, d'autre part, nous ne croyons guère à la vertu symbolique qu'aurait la voyelle -a-, d'après Pavskij (suivi d'ailleurs par Katkov) [2], d'exprimer essentiellement la durée d'une action verbale.

S'inspirant de la troisième partie des *Observations philologiques*, Aksakov, en 1855, reprenait à son compte le mot de степень, dont il ne comprenait point, à ce qu'il semble, la portée morphologique, et il exposait en cinquante pages, avec verve et ingéniosité, la théorie la plus paradoxale qu'on puisse imaginer. C'est ainsi que, se fondant tant sur les emplois du présent-futur en valeur de présent « historique » que sur le

1. Cf. par exemple, *op. cit.*, p. 24. De telles explications surprennent d'autant plus qu'elles se rencontrent à côté de remarques très fines et d'observations très pénétrantes (voir par exemple p. 27 la différenciation établie entre les -и- de носить et de вы-шивать, le premier valant simplement -и- et le second -*j*и-).

2. Cf. Pavskij, *op. cit.*, p. 53 : « Отличительная буква -а- въ нашихъ глаголахъ изображаетъ обширность времени и пространства... » ; — cf. Katkov, Объ элементахъ и формахъ славяно-русскаго языка (Moscou, 1845), p. 203 : « Для выраженія отдаленности или давности дѣйствія, языкъ прибѣгаетъ къ характеру -а- (-ае-), самому сильному... » Katkov entend par характеръ -а- (-ае-) : suffixe -*a*- + thème -*je*- des verbes de la classe III.

caractère adjectif du prétérit russe, il affirmait, entre autres choses, que le russe ne possédait pas de formes verbales temporelles [1].

La première édition de la *Grammaire historique* de Buslajev fournit un exposé clair de la théorie de l'aspect telle qu'elle est généralement comprise et enseignée jusqu'à présent par les grammairiens russes [2]. Cette théorie procède en droite ligne des idées de Pavskij ; elle en reflète même les lacunes et les imperfections : c'est ainsi que les itératifs y sont considérés comme formant une catégorie sémantique à part [3] et que le type носи́ть y est défini comme un type duratif, mais restant imperfectif malgré l'apposition d'un préverbe [4]. Quant à la terminologie qui recouvre ce système, elle a été rapprochée avec raison par Buslajev de la terminologie traditionnelle, et les innovations plus ou moins heureuses de Pavskij n'ont pas été adoptées : les perfectifs sont dénommés совершенные et однократные (ce dernier terme étant propre aux verbes d'unité d'action de la classe II), les duratifs продолженные (traduction du latin *durativa*), les itératifs многократные (cf. latin *iterativa*), et le mot de видъ a été rétabli [5]. Il convient toutefois de remarquer que la dénomination d'однократные, employée concurremment à celle de совершенные et ne désignant qu'une espèce particulière de perfectifs, a le tort d'in-

1. К. Аксаковъ, О русскихъ глаголахъ. Москва, 1855. — Cf. p. 11 : « И такъ мы должны придти къ заключенію, что ни одна глагольная форма въ нашемъ языкѣ времени не означаетъ ».

2. Ѳ. Буслаевъ, Опытъ исторической грамматики, ч. I и II, Москва, 1858. — Quant aux aspects, cf. pp. 87-88, 181-184 de la Ire partie, et pp. 136-139 de la IIe partie.

3. Cette erreur ressort du passage suivant où il est constaté qu'un *grand nombre* de présents itératifs (il eût fallu dire : *tous*) est susceptible de n'exprimer que la durée de l'action verbale : « Въ нашемъ языкѣ значительное количество многократныхъ глаголовъ, сложенныхъ съ предлогами, употребляется въ смыслѣ продолженнаго вида, напр. : сказывать... » (*Op. cit.*, p. 183 de la Ire partie : passage maintenu intact dans les éditions suivantes).

4. *Op. cit.*, p. 183 de la Ire partie : passage non corrigé dans les éditions suivantes.

5. *Op. cit.*, p. 181 de la Ire partie.

troduire dans la répartition des aspects un élément sémantique inutile et d'obscurcir la netteté du système morphologique. Au reste cette terminologie a été acceptée, sans modifications sérieuses, par la plupart des auteurs de grammaires descriptives à l'usage des Russes [1] : notons seulement qu'au terme продолженный видъ a généralement été substitué celui de несовершенный, lequel a l'avantage de mieux s'opposer à совершенный.

Depuis la première édition de la *Grammaire historique* de Buslajev, laquelle a créé une sorte de tradition grammaticale sur le point qui nous occupe, la question de l'aspect n'a plus été traitée de façon originale qu'à de rares reprises.

Le livre de Nekrasov (*De la signification des formes du verbe russe*) [2] ne contient aucun classement rigoureux des formes verbales dans le genre de celui que nous avons trouvé chez Pavskij ; le mécanisme de l'aspect, si bien compris par ce dernier, n'y est point exposé d'une façon claire. Fasciné par le mot de степень, qu'il adopte résolument, l'auteur s'efforce avant tout d'en dégager le contenu sémantique et de démontrer la prépondérance de l'aspect sur le temps, au point de nier, comme Aksakov, l'existence de formes verbales temporelles [3]. Cet ouvrage cependant, malgré tout ce qu'il contient de paradoxes et de pure logomachie, peut encore être consulté avec utilité : on y trouve une riche collection d'exemples, une étude détaillée sur les diverses significations des préverbes [4] et nombre de remarques ingénieuses. C'est à Nekrasov, par exemple, que revient le mérite d'avoir critiqué le premier l'opinion de Pavskij et de Buslajev, prêtant aux itératifs une valeur sémantique particulière, et d'avoir reconnu que les ité-

1. Dans les meilleures grammaires scolaires (ainsi dans celle de Gil'jarov et de Kirpičnikov), l'inutile division des perfectifs en совершенные et однократные a été supprimée : le terme de совершенный a seul été retenu.

2. Н. Некрасовъ, О значеніи формъ русскаго глагола, Спб., 1865.

3. Voir le chapitre III intitulé : « Объ отсутствіи формъ въ русскомъ языкѣ для обозначенія временъ глагола. »

4. *Op. cit.*, pp. 175-247.

ratifs expriment tout aussi bien la durée d'un acte que sa répétition [1].

Le plus subtil des grammairiens russes, Potebnja, a touché à deux reprises à la question de l'aspect ; mais, suivant son habitude, il ne s'est pas astreint à donner un exposé systématique : il s'est contenté de fournir des indications dont on peut, au reste, tirer grand profit [2]. L'un des meilleurs élèves de Fortunatov, Ul'janov, a minutieusement catalogué les formes verbales et leurs divers emplois [3] ; mais, soucieux avant tout d'apporter des éléments nouveaux à la grammaire comparée du slave et du lituanien, il devait être empêché, du point de vue où il se plaçait, d'apercevoir en toute sa simplicité le système du verbe russe. Source abondante de faits et d'idées ingénieuses, son ouvrage, essentiellement comparatif, n'a pas créé en Russie de tradition grammaticale nouvelle, et c'est pour cette seule raison qu'à regret d'ailleurs nous nous dispensons d'en exposer les principaux résultats.

Parmi les ouvrages plus récents, qui généralement reproduisent le système de Buslajev [4], la grammaire de M. Bogorodickij [5] est la seule, à notre connaissance, où la théorie de l'aspect soit exposée avec exactitude et clarté. L'auteur rompt heureusement avec la tradition routinière du système des trois aspects, calqué sur le système des trois degrés de Pavs-

1. *Op. cit.*, pp. 152 sqq.

2. Pour la morphologie des aspects, voir la Ire partie de l'étude intitulée Къ исторіи звуковъ русскаго языка (Воронежъ, 1876), pp. 178-243 ; et, pour la syntaxe, Изъ записокъ по русской грамматикѣ (2e édit., Харьковъ, 1889), pp. 342-443.

3. Значенія глагольныхъ основъ въ литовско-славянскомъ языкѣ, Варшава, 1891 (Ire partie) et 1895 (2e partie). Cet ouvrage a d'abord paru dans les tomes XXIV-XXVI du Русскій Филологическій Вѣстникъ.

4. On trouve encore, et cela dans des ouvrages demi-scientifiques, la trace de systèmes plus archaïques : il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir les grammaires de M. Budde (Kazan, 1902, 2e édit.) et de M. Ovsjaniko-Kulikovskij (Saint-Pétersbourg, 1907), où le mécanisme de l'aspect ne paraît même pas entrevu par les auteurs.

5. Общій курсъ русской грамматики, Казань, 1904 ; 3e édit., 1911.

kij, et il ne reconnaît que deux aspects : le perfectif et l'imperfectif [1]. Loin de tomber dans les exagérations d'Aksakov et de Nekrasov, il constate la fusion des notions de temps et d'aspect, remarquant avec finesse que cette dernière seule apparaît aux formes de l'infinitif et de l'impératif [2]. On ne peut que regretter que le manuel de M. Bogorodickij ait un caractère purement descriptif et soit par conséquent dépourvu de toute perspective historique : il en résulte que la perte du caractère imperfectible par certains itératifs, fait qui domine toute la théorie de la composition préverbale, n'est pas indiquée.

On peut juger, d'après l'esquisse historique que nous venons de donner, de la difficulté qu'ont eue les grammairiens russes à prendre conscience du mécanisme si original et en même temps si clair de l'aspect. Cela tient surtout à la complexité des éléments sémantiques dissimulés sous la simplicité du système morphologique. Le maniement des formes verbales faisant pour ainsi dire partie intégrante de la pensée russe et étant par suite aussi spontané et inconscient que possible, c'est sur le contenu sémantique de ces formes et non sur les formes elles-mêmes que se porte naturellement l'attention des sujets parlants. Aussi est-il singulièrement difficile pour un Russe, à moins qu'il ne soit doué d'un tour d'esprit vraiment scientifique, de vider l'aspect de la pensée, à laquelle il sert de moule, pour l'étudier en tant que moule : ceci suffit à nous expliquer la confusion, plusieurs fois constatée ci-dessus, entre les divisions sémantiques et les divisions morphologiques.

1. *Op. cit.*; 3e éd., pp. 227-228.
2. *Op. cit.*; 3e éd., p. 228.

LE CHEVALIER CHRESTIEN
DU
PÈRE CAPUCIN BENOIT DE CANFELD
(1609)

Le Père capucin Benoist de Canfield, plus communément appelé Benoît de Canfeld, né en 1563, mort vers 1610, était anglais, et puritain de naissance. Converti au catholicisme d'une façon merveilleuse, qu'il a narrée lui-même, il vint, en 1586, se faire fransciscain au couvent de Meudon et passa presque tout le reste de sa vie en France. Il a eu, dans la renaissance catholique de la fin du XVI^e^ siècle et du commencement du XVII^e^, un rôle assez notable que j'expose ailleurs. Ici, c'est seulement d'un de ses ouvrages, le *Chevalier Chrestien*, paru en 1609 [1], que je voudrais montrer la singularité, et, à un certain point de vue, l'intérêt littéraire.

C'est un livre de propagande catéchétique, comme il y en eut tant alors. Le Père Benoît, qui était un prédicateur des plus zélés, prétend mettre dans son *Chevalier Chrestien* toute la doctrine de l'Eglise : « dans la première partie, les Mystères et autres choses qui concernent la foi ; — dans la deuxième, toutes les vertus et vices, tout ce qui appartient à l'instruction des mœurs. » Et il s'adresse à toute sorte de personnes : « aux mondains et desbauchez » comme à ceux qui sont nou-

1. Bibl. Nat. D, 6882 ; Invent. D, 20775 ; 1 vol. in-12, couvert de parchemin, 620 pp., plus, au commencement : Dédicace au Roy, Avis au Lecteur, *Approbationes doctorum*, *Licentia* R. P. Leonardi. O. F. M. C. (23 juin 1608) ; extr. du Privilège (24 déc. 1609), achevé d'imprimer (28 juillet 1609) ; — et à la fin : Table des matières et Table des Chapitres, et Fautes eschapées en l'impression. » Manque le titre gravé.

vellement convertis, » à ceux qui sont avancés, comme à ceux qui débutent dans la vie spirituelle, à ceux « qui n'ont pas

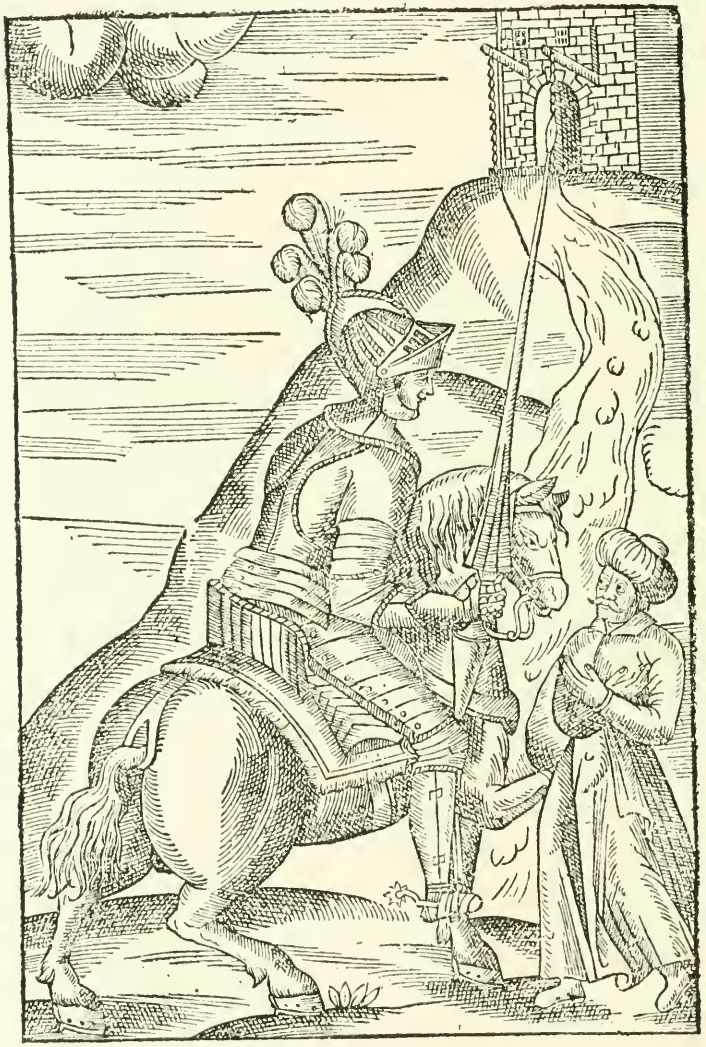

estudié comme à ceux qui sont lettrés. » Mais pour se faire lire (son livre a six cent vingt pages bien pleines), pour « chasser l'ennui d'un long discours par une agréable variété et inu-

sitée manière d'un mystic parler », le P. Benoît s'avisa d'exposer « le tout par voie de métaphore ».

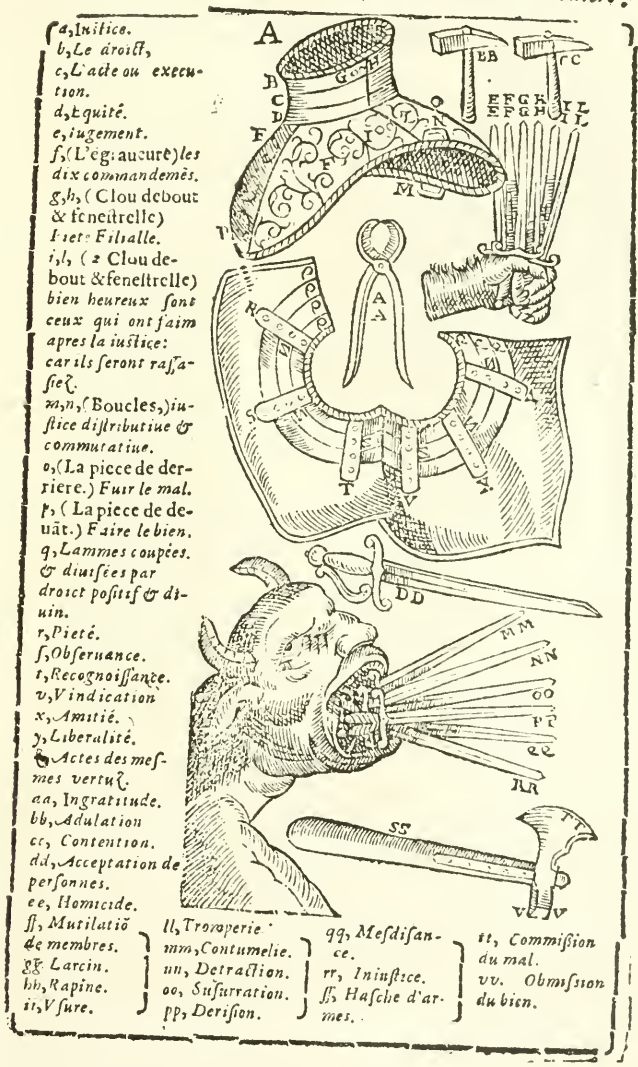

« Métaphore » dans le thème général, d'abord. « Un jeune homme payen, desireux de voir le monde », a entrepris un voyage, et, « après un long chemin, » finit par « s'approcher

d'un plantureux royaume ». « Sur la lizière, il descouvre un beau chasteau eslevé et superbement assis sur un beau rocher, duquel sort un brave Chevalier, bien monté et armé de toutes pièces, » plus resplendissant, en son équipage, « que ny l'or luisant, ny les perles et pierres brillantes, ny les estincelantes

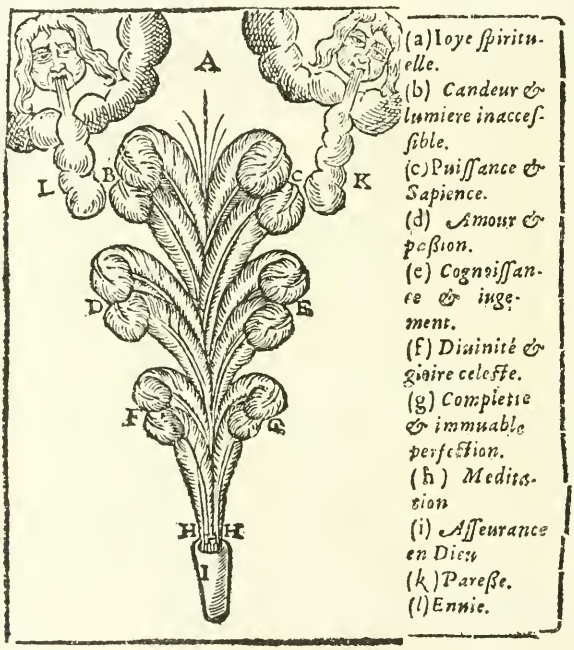

étoiles. » Il lui parle. « Non moins affable que vaillant », le Chevalier respond aux questions du voyageur « sur son pays, sa lignée et ses armes ». Son pays, c'est Christianisme. Lui, il est l'Esprit humain, « fils d'un grand Roy appelé Jesus-Christ et d'une Royne fort noble, son espouse, appelée Eglise Catholique ». « Ses armes et équipages, sont les mœurs et vertus du Chevalier Chrestien ».

C'est surtout dans la seconde partie (p. 203 à la fin), laquelle traite de ce dernier sujet, que « la voie de métaphore » est suivie par Benoît de Canfeld et avec une continuité éton-

namment « variée ». Il a, nous dit-il, écrit son livre durant une captivité de trois ans subie en Angleterre. Il y paraît. C'est le jeu de patience consolateur d'un imaginatif en prison.

Les « similitudes militaires » ne sont pas les seules qu'il entasse. Les vices, qui sont des « ennemis », sont aussi des maladies : Orgueil, « fiévre pestilentielle » ; Courroux, « fièvre chaude » ; Inconstance, « fièvre tierce » ; Avarice, « fièvre con

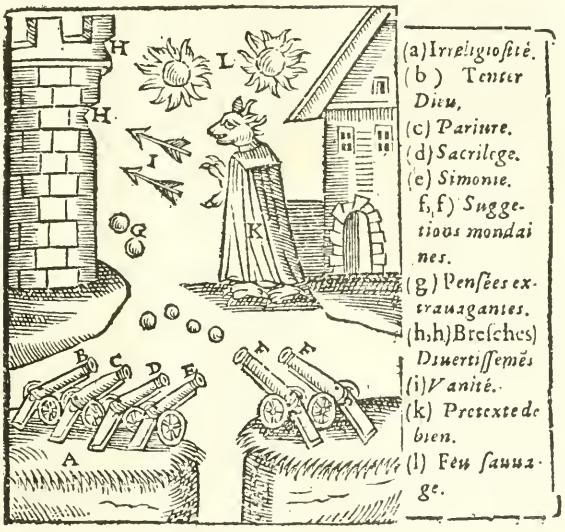

tinue ». Les prêtres, qui, dans le combat dévot, sont « commissaires de guerre spirituelle », sont aussi médecins experts à soigner les maladies susdites, « pour ce qu'ils ont, dans les Livres sacrés, les *Ordonnances* et *Recipe* de leur Maître, et la *pratique* qu'il suivait » en sa vie terrestre. C'est ainsi qu'ils connaissent une « medecine », entendez une *potion purgative*, — « très souveraine » : la Pénitence. Seulement, les troupiers chrétiens sont souvent empêchés d'avaler, comme il faut, jusqu'au bout, le breuvage amer : souvent une méchante femme nommée Sensualité, échappée du camp ennemi, du Régiment de la Chair, « leur ôte le hanap de la bouche, » ou bien en corrompt les ingrédients essentiels, « faisant que ny la Con-

trition soit parfaite, ni la Satisfaction totale... » Mais alors, gare au « Sergent du Grand Roy, » — la Mort, — qui saisit ces malades récalcitrants.

Les « figures d'armes », conformément au titre, dominent. *Militia est vita hominis super terram* : le P. Benoît se pique de montrer la rigoureuse exactitude de cette comparaison du

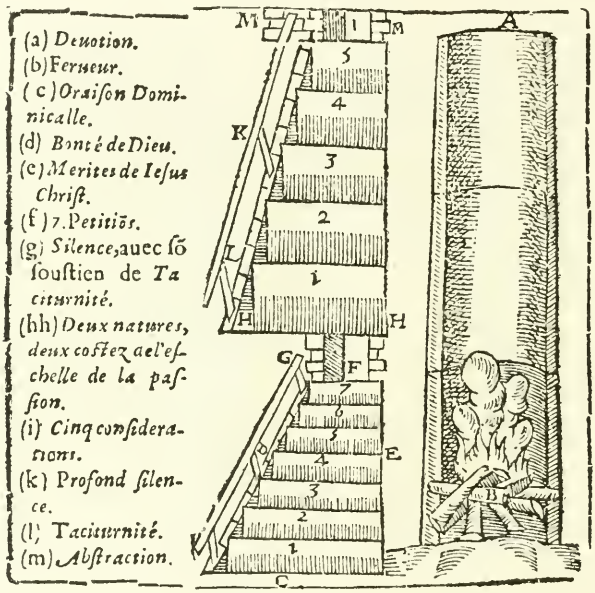

saint homme Job. Il a la *Somme* de Saint Thomas sous les yeux, et sur toutes les vertus que l'Ange de l'Ecole a étudiées, il met, il « applique » des « pièces de l'armement défensif ou offensif du chevalier d'antan. Non pas seulement, qu'on l'entende bien, d'une façon générale, comme qui comparerait la « Charité » à la cuirasse épaisse, ou la Foy qui éclaire à la « luisante épée ». Non. Il s'impose d'employer, sans en omettre aucune, « toutes les questions » du traité de saint Thomas, jusqu'aux plus « particuliers articles ». Il suit le grand théologien dans toutes ses définitions, distinctions, divisions, subdivisions, questions et objections. Pour chacune, il

s'ingénie, et il réussit, à trouver une « petite pièce d'armes » qui la figure. Ce n'était pas sans doute chose facile. Et le P. Benoît, pour enrichir son arsenal, commence par y faire entrer « le fourniment et enharnachement du cheval ». Aussi

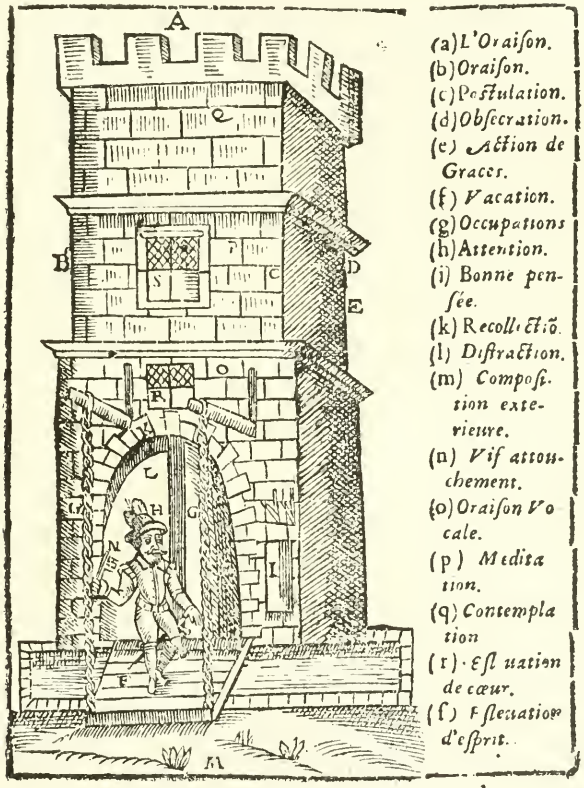

Dd

bien le Cheval a-t-il été, dès l'antiquité, un symbole : « animal superbe, libidineux, qui donne des ruades », Platon, déjà, représentait en lui la nature passionnée. Le Père de Canfeld y voit le Corps humain que l'on dompte. On l'investit du Caparaçon de Discipline ; on lui impose la Selle de Mortification, serrée des trois Sangles d'Abnégation — temporelle, corporelle, spirituelle — fabriquées d'un Chanvre fort amer et

fort efficace, qui s'appelle la Haine de Soi-même. Chacune de ces sangles est tissée de plusieurs *fils*, dont chacun est un Renoncement à quelque volupté illicite ou même à quelque satisfaction permise. (Sept fils pour la première, dix pour la seconde, douze pour la troisième.) Chaque fil a son nom moral. Et ce n'est pas tout. Car « comment faut-il serrer ces sangles? » « Par le moyen de petits trous percés à leur bout, et qui sont les *actes internes*. » — Et si elles cassent? — C'est qu'elles sont « d'un chanvre trompeur, qui a la même couleur que le chanvre d'Abnégation et qui n'est, pourtant, que le chanvre de Propre recherche, » dont la Racine est l'Amour de Soi-même, et les Feuilles, les Sept Péchés capitaux. Et quelle est, à présent, la Graine de ces branches? demande le jeune paien, inexorablement curieux. On le lui dit, et ainsi de suite. Mais passons sur les Etriers de Courage et Constance, et sur les « Estrivières, » et sur la Bride et ses appartenances, et sur les Fers et sur l'Ecurie, pour arriver à l'équipement du Chevalier lui-même.

Attention ! nous dit ici (p. 269-270) le bon père Benoît. « En ces huit ou neuf chapitres suivants, presque chaque mot a son poix ; chaque petite piece d'armes a une grande application, et beaucoup de substance est enclose en peu de paroles ».

Que la cuirasse symbolise la Foy et la Charité, c'est une métaphore courante. « *Induti lorica fidei et charitate*, » dit l'Apôtre (Thess. 3). Mais le P. Benoît pousse plus loin son exégèse. « Cette cuirasse a deux pièces, l'une en avant, l'autre en arrière, qui sont les deux parties de Charité, à savoir l'Amour de Dieu et du prochain », le premier mis par devant, comme de juste. Et ces deux pièces sont assemblées : 1° par deux Boucles sur les épaules qui sont les deux Préceptes évangéliques, desquels, comme dit saint Mathieu, *tota Lex pendet et Prophetae* ; 2° par deux boucles entre les aisselles et la ceinture, qui sont Dilection et Bienveillance. Et « quelle est la crête du devant de votre cuirasse? » — « Elle se nomme Sapience, car, comme un fil pénétrant, elle perce les choses profondes

de Dieu, sans que les coups de lance et d'arquebuze fassent autre chose que glisser dessus. » — Mais la *lamme* ou *basque* de la cuirasse ne signifierait-elle pas quelque chose ? Oui : « la Miséricorde, » qui part et sort de la charité par en bas, attendu que « nonobstant que la Charité ait *son objet en haut* qui est Dieu, toutefois elle fait sortir *ses effets en bas* par la Miséricorde du prochain. » Et à cette basque sont attachés par devant les cuissarts dont les sept pièces sont, tout juste, les sept Œuvres de miséricorde, et par derrière « la culotte de Correction fraternelle. » Culotte postérieure, car n'est-il pas évident que, si « les nécessités du prochain doivent être toujours devant nos yeux, ses fautes doivent être cachées derrière nous ?... »

Le Hausse-Col, qui est Justice, ne s'explique pas moins ingénieusement, et aussi le Casque ou Salade de Salut, dont « le pot, à cause de sa rotondité, est le Ciel Empyrée, » dont la bavière (ou partie qui couvre les joues) est « Vergongne ». Le père Benoît n'oublie pas de figurer pour chaque vertu, les vices contraires, de même façon. « L'ennemi combat le casque du Chevalier chrestien, soit en jettant, par la grille, de la Poussière de Vanité, soit en taschant de rompre la visière de Clémence par Balles de Hardiesse, soit en tirant contre le baveron de Mansuétude les flèches ardentes de Courroux enflammé ». Il n'est pas jusqu'au Panache que la subtilité féconde de Canfeld ne depèce plume à plume. Les menus brins qui retombent, sont « les fréquents Actes d'amour sortant de la méditation fervente en façon d'estincelles » ; les plumes « plus douillettes » sont les Joies spirituelles : « encore sont-elles frisées.... comme la chevelure de l'époux céleste », dans ce *Cantique des Cantiques*, dont notre capucin mystique est tout plein : « *comae capitis mei plenae sunt rore, cincinni mei guttis noctium*, dit le Bien-Aimé ; ma perruque est pleine des gouttes de la nuit, gouttes de la béatitude, qui descendent d'en haut comme en cachette ».

Ce mysticisme, dont l'amoureuse poésie ne perd rien à

passer par la prose balbutiante et gentille du Capucin (que l'on peut mieux encore savourer dans la *Règle de Perfection* du même auteur), colore d'une théologie pittoresque la partie de son allégorie où il décrit le Château de la Religion chrétienne.

Il s'attarde surtout à décrire la haute Tour carrée qui le surmonte : la Tour d'Oraison. On y entre par le pont-levis de Vacation, entendez de retraite, « duquel il est dit : *Vacate et videte quoniam ego sum Deus*, cessez vos affaires et voyez que je suis Dieu ». Seulement ce pont-levis est bien souvent fermé par des chaînes de fer, les Occupations. Est-il toujours nécessaire de les faire lever pour entrer? Non. « Le portier, qui se nomme Attention, » peut vous introduire s'il vous est ami », en côté, par « la petite planche de Bonne pensée ». Il est vrai que ce portier, — Attention, — ne vient pas toujours quand on l'appelle. « Ceux qui se présentent rarement à la Tour, il les laisse longtemps à la porte de Recollection, que l'huis de Distraction ferme ; il les y laisse « attediez », se morfondre, « quand la ferveur du Soleil de Justice ne donne par sur eux. » Et cette sévérité n'est pas « mal gracieuse ». Car, sans doute, il ne manque pas de curieux qui « prendraient grand plaisir de visiter le Roy en cette Tour » à cause des « délices, banquets, musiques et doux repos qu'ils y trouveraient ». Mais cette friandise des jouissances mystiques n'est pas une « vraie amitié ». Quant aux vrais et sérieux amis, une fois traversée la cour de Composition extérieure, ils entrent dans la salle basse d'Oraison vocale. Là sont servies et les viandes des Mystères et la boisson de la Doctrine, sur la table de Pauvreté d'affection, préalablement lavée de toute Passion « terrienne » et brossée de toute Poussière mondaine. Puis ils montent en l'Oraison mentale ou Méditation, « belle et spacieuse chambre, eslevée de terre, tapissée d'un bleu céleste, où ils vont s'esjoyr et banqueter ». Ils y entendront la musique des Anges, frappant en harmonie, avec l'Archet de Suave touche, les âmes nouvellement converties, les-

quelles sont de vrais Tambourins, parce que la mortification «a escorché leur peau et l'a séchée et tendue... » Ils savoureront, là aussi, d'excellents consommés, d'exquises gelées dont le P. Benoît donne la recette : « Les viandes de l'étage inférieur, bouillies au feu d'Affection sont ici passées au tamis de Considération ; la boisson nectaréenne consiste en la Quintessance de Doctrine distillée par l'Alambicq d'Entendement ».

Nous laisserons le Père Benoît dans ce pays de Cocagne séraphique. Non pourtant sans nous être posé deux questions dont la première est malaisée à résoudre : est-ce que le pieux moine avait raison d'espérer que ce trésor de subtiles ou bizarres métaphores servirait vraiment au profit des âmes ? Car il l'espère. Il donne même le conseil, si l'on ne peut pas retenir toutes les comparaisons des Vertus ou des Vices avec « tant de petites pièces d'armes », de retenir au moins les « principales, » comme « des deux Lambiers à la Prudence et à la Simplicité et des deux Boucles de la Cuirasse aux deux espèces de Justice distributive et commutative » ! Et sans doute, c'est lui qui a composé aussi les vignettes dont sa prose est accompagnée et dont je reproduis ici les plus typiques. Cet étrange manuel a-t-il eu des lecteurs ? Il ne semble pas avoir eu en français au moins (Catalogue de la Bibliothèque nationale) plus d'une édition ; mais un biographe nous assure qu' « il contribua à la convertion de M. Thayer, ministre protestant ». Chacun prend son bien où il le trouve.

...Et ce que je me demande encore, c'est dans quelle mesure l'auteur de cette Somme en allégorie put s'inspirer de compositions analogues antérieures. — Il trouvait dans la vieille littérature chrétienne des modèles, par exemple la *Psychomachie* de Prudence qui, nous dit son meilleur historien, M. Puech, fut très lue dès l'âge carolingien (Puech, *Prudence* p. 254 et suiv.) et resta sans doute un livre favori des monastères. Mais un autre livre de philosophie chrétienne, assez récent celui-là (1518), a pu aussi suggérer à Canfeld l'idée maîtresse, au moins, de sa compilation : l'*Enchiridion militis*

Christiani, le *manuel du soldat chrétien* d'Erasme, lequel débute par cette parole de Job que j'ai rappelée plus haut : « Il n'y a pas de paix avec l'impiété ; il faut que nous soyons, à l'égard des vices, dans un état de perpétuels belligérants. *Armamus corpusculum hoc, ne timeamus sicam latronis* ; nous armons notre misérable corps contre le poignard du brigand ; *non armabimus mentem* ? N'armerons-nous pas notre âme ? » Or quelles armes conviennent au Soldat chrétien, Erasme se propose de l'enseigner : *de armatura christiana speciatim suo loco dicetur*. Toutefois cet équipement du soldat chrétien, c'est par des considérations morales et abstraites qu'il le décrit, et non par des similitudes cherchées dans les objets réels de l'armement contemporain...

Est-ce donc des ouvrages profanes de pure littérature, que le Manuel mystique de notre capucin procède ? Par exemple du *Roman de la Rose* ou des imitations nombreuses qu'il provoqua ? Admettons que l'œuvre de Guillaume de Lorris et Jean de Meung ne soit pas pour grand' chose dans le *Chevalier* du P. Benoît : n'a-t-il pas lu du moins Beaudouin de Condé, Rutebeuf, l'auteur anonyme de la *Voie du Paradis*, Guillaume Le Clerc et Guillaume de Digulleville, Huon de Méri et Raoul de Houdan, et que leur peut-il devoir ? Plusieurs étaient anglo-normands, parmi ces auteurs de personnifications et d'allégories groupées autour d'un thème de Combat mystique ou moral, ou d'un Pélerinage laborieux de l'Ame (voir le Manuel de Gaston Paris, 2e édition, pages 176, 177, 251, 253). Que les emprunts faits à la littérature médiévale par les gens du XVIe et XVIIe siècle aient été beaucoup plus nombreux qu'on ne le dit dans les histoires de notre littérature moderne, je l'ai toujours pensé et j'ai souvent regretté qu'un romaniste-humaniste ne recherchât point ces emprunts plus ou moins conscients ou dissimulés. Au temps où Brunetière mettait entre la pensée française avant et après la Renaissance un tel abîme et une telle différence de niveau, il y aurait eu quelque élégance à déceler ces héritages, en

réponse aux dédains exclusifs du grand critique... C'eût été, du reste, en même temps un hommage à ses vues, sinon sur l'évolution des genres, au moins sur la continuité renouvelée des formes d'expression littéraire. Nulle forme, dit avec raison M. Puech, n'a eu la vie plus dure que l'Allégorie.

Alfred Rébelliau.

FRAGMENTS D'UN ROMAN DE LA TABLE RONDE

Dans une publication dédiée à un maître universellement réputé comme bibliophile aussi bien que pour ses travaux d'érudition, j'ai pensé qu'on ne trouverait pas déplacés quelques renseignements sur des débris, du reste intéressants, d'une vieille reliure. Il s'agit de quatre petits morceaux de parchemin, qui servaient de charnières dans la couverture d'un livre récemment entré à la bibliothèque universitaire de Lille [1], les *Commentaria in Isagogen Porphyrii et in omnes libros Aristotelis*... (Louvain, 1568, in-4°, « *opera et impensis Viduæ Servatii Sasseni* ») [2]. Ces fragments, taillés dans deux feuillets d'un manuscrit, ont à peine 45 millimètres de largeur ; en hauteur, deux ont 190 et 195 millimètres ; les deux autres proviennent d'un troisième fragment semblable aux deux précédents, mais coupé par le milieu dans le sens de la largeur.

Trois de ces fragments, dont les deux plus petits, appartiennent à un même feuillet, que leur juxtaposition reconstitue intégralement. Je suppose que ce feuillet précédait dans le volume, mais sûrement pas immédiatement, celui dont faisait partie le quatrième morceau. Du second feuillet, il n'existe plus, du côté que je crois être le recto, que les trois ou quatre dernières syllabes de chaque vers ; du côté opposé, il ne manque aux vers, en général, que les initiales.

1. C'est M. Macaigne, bibliothécaire, qui les y a découverts et me les a signalés ; M. Vanrycke, bibliothécaire en chef, s'est empressé de les en retirer pour m'en faciliter la lecture : à tous deux j'adresse mes remerciements amicaux.

2. La reliure étant contemporaine de l'édition, on peut espérer que d'autres exemplaires du même ouvrage conservent d'autres fragments de même origine.

Le manuscrit dépecé d'une façon si barbare était d'une belle écriture, des environs de 1325. La seule lettrine qui en soit conservée était à fond d'or avec arabesques d'azur ; de longues virgules, alternativement d'or et d'azur, courent tout le long de la marge, parallèlement à deux traits verticaux rouge et bleu. Chaque page était écrite sur une seule colonne de 30 vers ; l'espace occupé par le texte était en hauteur de 133 millimètres.

Le manuscrit contenait un roman du cycle breton. Existe-t-il d'autres copies du même poème ? Je ne le pense pas. Si je me trompe et si une identification des fragments conservés est possible, elle sera facilitée par les noms des rois *Ilas* et *Solvas*, qui y sont mentionnés, parmi d'autres personnages célèbres de la cour d'Artur [1].

Les passages conservés sont d'étendue insuffisante pour qu'il soit possible de déterminer avec certitude la patrie de l'auteur et celle du copiste. Je noterai pourtant quelques particularités dans les formes employées par l'un ou par l'autre.

L'accusatif masculin *vo*, v. 95, assuré par la mesure du vers, à côté de *vostre*, l'indicatif présent *desfiomes* (rimant avec *homes*, v. 21-22) sont des formes courantes dans les textes du nord, mais elles se rencontrent aussi dans d'autres régions, surtout dans l'est ; le maintien de *ou* dans *meillours* (rimant avec *vous*, v. 93-94) a un domaine encore plus étendu. D'autre part, l'assimilation de *-ens* à *-ans* (*grans* : *gens*, v. 1-2), les formes *tuit*, v. 39, *leu* < locum, v. 14, assurées par la rime, sont étrangères au dialecte picard. La réduction de *z* à *s* (*rois* : *adrois*, v. 57-58) ne serait à prendre en considération que si les exemples en étaient nombreux et s'il était démontré que le poème fût antérieur au milieu du XIII[e] siècle. Le pronom *on* (:*non*, v. 88) exclut la région orléanaise.

1. M. Lane, bibliothécaire du Collège d'Harvard, a bien voulu me faire savoir qu'aucun de ces deux noms ne figure dans l'index manuscrit des noms propres des Romans de la Table Ronde dressé par Miss Blount et déposé par elle à la bibliothèque de cette université.

Outre la rime bien connue *ours* : *ous*, on remarquera aussi *Solvas* : *cheval*, v. 11-12. La langue du copiste paraît être la même que celle de l'auteur. La substitution constante de *sà z* (*grans, gens, armés, drois*, etc.) et la forme *fieus*, v. 90, font d'abord penser au picard, mais d'autres formes plus caractéristiques de ce dialecte, telles que *ch* pour *ç*; *c* pour *ch*; *li, le* pour *la*; *me, te, se* pour *ma, ta, sa*, etc. font complètement défaut; une autre lui est étrangère: la 2e personne du pluriel des futurs en *-ois* (*tenrois, avrois, serois*). A noter encore que le suffixe osus est représenté par *-ous*, illorum par *lor*; que *o* devant une nasale libre est devenu *on* (*desfioumes, houmes, preudoume, dounés, pardounés*); que le *q* n'est pas suivi d'un *u* (*qi, qerre, reqiert, oqoison*); que deux fois la conjonction *se* < si est écrite *ce*.

En somme, le poète et le copiste pourraient être de la Champagne ou des pays limitrophes.

Peu ou pas de renseignements sur la date du poème. Si au v. 56 *de fait* est pour *desfait*, et si *seroit desfait* a pour sujet *un lait* et non *tant*, la rime présente une faute contre la déclinaison. On pourrait en voir d'autres, maladroitement corrigées par le copiste, dans les rimes *Urien* (sujet) : *bien*, v. 47-48 (écrite *Uriens: biens*), *a cheval : le seneschal* (sujet), v. 113-14 (écrite *a cheval* : *li seneschaus*). A part ces exemples incertains, les règles de l'ancienne déclinaison sont observées.

Dans ma copie, je placerai entre crochets les lettres restituées; j'imprimerai en italiques celles qui sont représentées dans le manuscrit par des signes d'abréviation; je traduirai par *mout* l'abréviation *mlt*.

Les v. 1-60 sont donnés par trois morceaux réunis (1-30 au recto, 31-60 au verso), les v. 61-120 par le quatrième morceau (v. 61-90 au recto, 91-120 au verso).

Ou l'asamblee estoit si grans
Del roi A[rtu] *et* de ses gens.
Entre la forest *et* la vile
En a logié plus de .c. mile;

Et li baron adès venoient,
Qi la contree pourprenoient.
Li rois atout maint conpaignon
Seoit devant son paveillon ;
Lors vit venir .II. rois armés
Qe il avoit ja mout a[mé]s,
Le roi Ilas, le roi Sol [va]s ;
Et furent mout bien [a] cheval,
Et chevalier hardi *et* preu,
Qe lor paraus n'avoi[t] nul leu.
Solvas fu sires des [.]enois
Et Ilas fu d'Irlande rois.
Devant le roi sont aresté,
Qui se seoit devan[t son tré].
Maint roi i ot, maint duc, maint conte,
Et Ilas sa parole conte :
« Roi », fait il, nous *vous* desfioumes,
Ja ne nous tenés pour vos houmes ;
Car tant avés *vers* nous mespris
Qe ja nus drois n'en seroit pris.
Ou il a amour ne concorde,
Trop est vilaine la descorde ;
Mais ce vous iestes ci trouvés,
Vous vous tenrois pour fol prouvés
Ainz qe qinzaine soit passee.
Ja tant n'avrois gent amenee
C'onques n'aiés en vous fiance. »
Qant il ont fait lor desfian[ce],
Les chiés de lor chevaus retournent,
Tout droit vers la forest s'en tournent ;
Et li rois est remés pensis,
Tous merveillous *et* tous pensis,
Q'il ne sét mot de l'oqoison
Pour quoi dient tel desraison.
S'en parloient li baron tuit,
Toute la cours frem[i]t *et* bruit,
Li plus preudoume, li plus sage
Dient qe ci a grant outrage

15 Ou *d'Es*[ ]*enois*. — 18 Ce qui reste de l'extrémité inférieure des lettres enlevées assure leur restitution.

Q'*en*si ont desfié le roi
Par tel orguel, par tel desroi.
Et li rois conseil en reqiert
Lon la raison qui li afiert :
« Sire », fait li rois Uriens,
« ..... biens
Q*e* vous en voissïés après :
Encor sont il de ci mo*u*t près.
Ne sai de quel force se sentent,
Mais de grant outraje se vantent,
Et nous soumes desarmé tuit,
Venu a joie *et* a deduit ;
S'il vous faisoient ore .I. lait,
Jamais tant ne seroit de fait (*sic*).
— Si m'aït Dieus », ce dist li rois,
« Cis consaus est bons *et* adrois.
Or *com*mandés cil q*i* ira
Et ma parole lor dira.
.....
ues forfait
es sires forfait
rtel orguel
[i]re vous en weil
t gaires q*e* face
eslés en la place
ement li vendra
qant il vendra
us b*ien* veoir
re pooir
p]arole escouta
honte douta
fu plus jentis hom
sor son blason
biau sire
orroie je *vous* dire
et par franchise

48 Il ne reste que l'extrémité inférieure des lettres représentées ici par des points. — 62 *es* est précédé d'un jambage, qui est probablement le 3e d'une *m*. — 64 On aperçoit devant *re* le trait qui surmontait un *i*. — 66 Un jambage précède *esles* (peut-être *meslés*).

e]stre en nule guise
je faire seüsse
e amour eüsse
ve]rs vous mespris
a dame apris
gnies orendroit
rai si bon droit
A]rtus de Bretaigne
r *et* sa conpaigne
vostre non
m]' apel'on
par foi
t]li fieus le roi
.. mon cors me fu mescheü
. e grant anui eüsse eü ;
[C]ar li mieudre estes des meillo[urs] ;
[J']ai bien oï parler de vous,
[D]e vo pris *et* de vostre los.
[M]ais, se pour Dieu qerre vous os
[Q*e*] vous si haut don me douné[s],
..vostre ire me pardounés.
[G.] li respondi : « Amis,
[N]'avés pas tant vers moi me [spris]
[Q*e*] vous encor m'amour n'aiié[s] ;
[J]a de ce ne vous esmaiés.
[M]ais vous referois tant pou[r moi] :
[J]a vous m'acointerois au roi.
— [C]ertes », fait li rois, « biau dous s[ire],
[C]e ne vous *con*vient il ja dire,
[Q*e*] bien i serois acointiés
[*Et*] de nouveles apointiés. »
[L]ors font lor hiaumes desla[cier],
[S]i se coururent enbracier
[C]'onques de si fiere bataille
[N]e fu si riche dessevraille ;

78 Les extrémités du premier *e* de *estre* sont visibles. — 88 Il reste de l'*m* deux jambages. — 90 On aperçoit l'extrémité du trait d'un *t* final. — 92. L'initiale pourrait être *Q* ou *S*. — 94 Peut-être [*S*]'*ai*. — 97 La restitution pourrait être [*Et*]. — 98 [*Ja*] conviendrait au sens, mais l'*a* n'aurait pas disparu (cf. v. 104, 114). — 99 G. = *Gavains*. — 111 Ou [*N*]'*onques*.

[*Et*] montent andui a cheval.
[J]a fust crevés li seneschaus
[S]'il ne li eüst auq*ues* dit :
« [G]avains », fait il, « se Dieus m'aït,
[M]aufé vous font porter escu :
[T]ost avés or cestui vencu.
[P]ar foi, ce cele lange dure,
[Q*i*] est si combatans *et* dure...

Ernest Langlois.

113 Il semble qu'avec [*Si*] ou [*Il*], l'*i* ou l'*l* n'aurait pas disparu.

L'ÉTYMOLOGIE DU VERBE TUER

L'étymologie du verbe **tuer** a été discutée à plusieurs reprises, sans qu'on soit encore arrivé à un résultat sûr ; le *Dictionnaire général* dont la partie étymologique est toujours si précieuse, déclare net que l'origine du mot est incertaine. Nous allons examiner les explications proposées jusqu'à présent et tâcher de montrer ce qu'elles contiennent de vrai et d'erroné.

Nous ne nous arrêterons pas aux plus anciens essais qui rattachent *tuer* soit à un verbe grec, soit à un verbe flamand ou allemand. Le P. Labbe lui attribue même une origine onomatopéïque ; il écrit que *tuer* vient « du bruit que faisaient nos ancêtres en guerre, poursuivant leurs ennemis en disant *tue, tue* ; qui dure encore maintenant ». On trouve ces différentes explications plus ou moins absurdes réunies dans le *Dictionnaire étymologique de la langue française* par Ménage[1].

Nous ajouterons, à titre de curiosité, que Ménage rapporte également que Dom Edme Marténe dérive le latin *tutare* du français **tuer**, et il ajoute qu'il « n'a pas bien rencontré ». S'il avait renversé le rapport, il aurait très bien « rencontré ».

Le premier essai sérieux fait pour expliquer le verbe *tuer* est dû à Fr. Diez, qui le fait venir du latin *tutare* (*tutari*). Au point de vue phonétique, cette explication est très satisfaisante ; au point de vue sémantique elle présente des difficultés : le sens actuel de **tuer** paraît s'accorder très mal avec le

1. Voir l'édition de 1750 ; vol. II, p. 554.

sens de *tutari*. Diez, cela va sans dire, a bien vu les difficultés; il les explique de la manière suivante: « *Tutari*... neigt sich zur bedeutung abwehren, hemmen...; aus abwehren folgte unschädlich machen, löschen, tödten ». Il nous paraît évident que Diez a ici touché au but; cependant son explication n'a pas convaincu tout le monde.

Littré résume l'évolution sémantique proposée par Diez de la manière suivante: « Diez... tire *tuer* du lat. *tutari*, protéger, recouvrir pour protéger, puis étouffer: *tuer le feu*, qui serait l'emploi primitif, était, à l'origine le couvrir de cendres pour le maintenir; d'où le sens d'étouffer qui s'est généralisé dans l'acception tuer. » Cette évolution n'a pas paru acceptable à Littré, qui objecte que tous les intermédiaires manquent pour appuyer un pareil écart de signification, et il ajoute que l'origine est le latin *tuditare* ou *tudare*. Ici le grand lexicographe n'a pas eu la main heureuse; les deux étymologies proposées sont également inacceptables, et je ne crois pas qu'il soit nécessaire de le démontrer en détail; pour *tuditare*, frapper, que Diez avait déjà écarté, il suffit de faire remarquer que ce verbe ne se rencontre que chez les plus vieux poètes latins (Ennius) et qu'il n'a jamais fait partie de la langue commune, pas plus que *ambitare* et autres formations analogues[1].

G. Ascoli a aussi protesté contre l'étymologie de Diez qu'il trouve invraisemblable pour la forme et pour le sens[2].

La critique du regretté maître italien nous paraît dans ce cas avoir frappé quelque peu à côté, et la nouvelle étymologie proposée par lui: *tōtare* (de *tōtus*), ne paraît pas jusqu'à présent avoir trouvé des partisans.

M. G. Körting qui écarte à bon droit l'étymologie d'Ascoli, approuve sans hésitation celle de Diez. M. Antoine Thomas au contraire proteste dans le *Dictionnaire général* en remarquant: le latin *tūtare* (*tutari*) conviendrait pour la forme mais

1. Malgré son invraisemblance, l'étymologie de Littré trouve encore des défenseurs. (Voir *Revue des langues romanes*, LI, p. 64 ss.)

2. *Archivio glottologico italiano*, I, 36, note 2.

non pour le sens puisqu'il signifie protéger. » Nous essayerons de montrer que les difficultés sémantiques qui arrêtent M. Thomas ne sont pas insurmontables.

Selon nous, **tuer** est arrivé à son sens actuel grâce à un emploi euphémique. Cette manière de voir est aussi celle de M. O Keller. Il écrit : « Auch die Verbrecher, die Gauner hatten ihre euphemistische Sprache. Aus ihrem Jargon stammt *tutari*, sich verteidigen im Sinne von töten, die Grundlage des französischen **tuer**. [1]

Il est regrettable que le savant allemand se soit exprimé d'une manière trop laconique, et qu'il ne nous ait pas expliqué un peu plus en détail l'évolution sémantique qui conduit au sens tuer, car c'est là la question essentielle.

La signification principale du verbe *tutari* est : protéger ; mais il signifie aussi autre chose. Il a déjà en latin classique le sens : « se défendre d'une chose, parer, repousser, détourner » (*tutare pericula*) ; ce sens nous conduit directement à celui de « modérer, tempérer, apaiser, éteindre » (*tutare famem, focum*). Nous touchons ici au sens qui a dû être dominant en gallo-roman ; c'est le sens qu'on retrouve dans les vieilles locutions françaises *tuer le feu*, *tuer la chandelle*, lesquelles survivent encore dans quelques patois, par exemple dans le patois normand.

Il s'agit maintenant d'expliquer l'origine du sens actuel. Constatons d'abord qu'il n'a pas une très grande extension géographique et qu'il ne paraît pas remonter très haut ; il existait, comme le montrent les exemples de Littré, déjà au XII^e^ siècle, mais nous manquons de renseignements pour la période antérieure du vieux français. Le changement de sens assez violent que le mot a subi dans la langue commune [2], est probablement dû à un emploi euphémique ; pour éviter le terme brutal et direct *occire*, ou *mater*, on a eu recours à une atté-

1. *Zur lateinischen Sprachgeschichte*. Leipzig, 1895, vol. II, 175.

2. Nous ne regardons pas, comme M. Keller, **tuer** comme un euphémisme appartenant primitivement à la « Gaunersprache ».

nuation. Cependant il s'est produit pour *tuer* ce qui s'est passé pour tant d'autres mots : l'emploi euphémique a déteint sur le sens ordinaire ; de la sorte la périphrase devient facilement synonyme du mot qu'elle remplace par discrétion et elle cesse par là même d'être un euphémisme. Pour la victoire du sens euphémique, nous rappelons les exemples suivants : *poison*, *soûl*, *malade*, *trépasser*, *benêt*, *crétin*, *imbécile*, *bordel*, etc.

L'emploi euphémique d'« éteindre » au sens de « tuer » n'a rien de surprenant. L'argot de Paris fait un emploi analogue de verbes tels que *apaiser*, *endormir*, *refroidir*, etc., et un parallèle très curieux nous est offert par le latin *extinguere* et l'ancien norrois *slökkva* qui présente simultanément les deux sens d'« éteindre » et de « tuer » ; je rappelle aussi le verbe nordique *stilla* qui signifie « tranquiliser » et « tuer » ; on trouve en allemand *er hat ihn stille gemacht* au sens de « il l'a tué ».

Rappelons en dernier lieu que la victoire du sens euphémique dans *tuer* a probablement contribué à l'extinction du verbe *occire*.

Note additionnelle. Après avoir dicté la note qu'on vient de lire, nous avons reçu de M. J. Vising son « Étude étymologique sur fr. tuer, it. attutar, etc. » qu'il vient de publier dans le volume offert à M. Pio Rajna [1]. Le savant suédois après avoir donné un dépouillement très intéressant de tous les vieux textes français et italiens où apparaît notre verbe, propose comme origine *tuta*, faire du bruit, qui se trouve sous différentes formes dans les langues germano-scandinaves. Nous ne discuterons pas cette étymologie que l'auteur ne soutient plus comme il vient de nous le faire savoir.

Kr. Nyrop.

1. *Studi letterari e linguistici dedicati a Pio Rajna*, Firenze, 1911, P. 395-405.

HUITAINS INÉDITS DE MARGUERITE DE NAVARRE

ET D'UN AMANT PLATONIQUE

En faisant des recherches dans le manuscrit 1700 du fonds français de la Bibliothèque Nationale pour l'édition des Poésies d'Antoine Héroet, j'ai remarqué au folio 25 v° une série de huitains portant comme titre *Douze huictains faictz par Monsieur de La Vaulx*, et au folio 27 v°, *Douze huictains faictz par la Royne de Navarre respondans a ceulx de monsieur de La Vaulx precedens*. Je désignerai ce ms. par la lettre *a*. Un autre manuscrit de la Bibliothèque Nationale (je dois cette indication à l'amabilité de M. R. Sturel), le ms. français 2334, fol. 106 r°, donne les mêmes huitains : je l'appellerai *b*.

M. Émile Picot, que je consultai sur ces poésies, m'apprit qu'elles se trouvaient dans deux manuscrits appartenant à M^me^ de Rothschild (Catal. Rothschild, tome IV sous presse, n^os^ 2965 et 3197). Avec son obligeance toujours prête et sa bonne grâce habituelle, il voulut bien me donner le moyen de transcrire le premier que j'appelle *R* et dont je donne plus loin le texte, et collationner pour moi le second que je désigne par *c*, réservant ainsi les minuscules aux mss. dont je donne les variantes.

J'ai choisi le texte de *R*, parce que ce recueil est d'une écriture très soignée, composé de pièces à peu près de la même époque et d'une époque relativement ancienne, et aussi parce que seul il fait suivre immédiatement chaque huitain du poète de la « responce » de la reine, disposition plus intéressante, et plus conforme sans doute à la réalité.

Les trois autres manuscrits ne donnent pas ces huitains dans le même ordre que *R* : c'est le 4e huitain de *R* qui est le 1er dans *abc* :

Jusques ici par mes plaingts et mes cris

Il y a plus : les mss. *a* et *b* (de la Bibliothèque Nationale) donnent ces huitains en *deux séries* : d'abord ceux du sieur de la Vaulx, puis ceux de Marguerite, et intervertissent l'ordre des 3 premiers de *R* et des 4 suivants : en conservant aux quatrains le numéro qu'ils portent plus loin dans notre transcription, voici comment ils se suivent dans *a* et *b* :

4.5.6.7.1.2.3.8.9.10.11.12

Dans le ms. *c* (le second de la Bibl. Rothschild), quelques huitains portent un numéro, les huitains qui se répondent portant le même numéro ; or dans leur ensemble, ils se groupent en *quatre séries* : chaque série comprenant d'abord 3 huitains du poète, puis 3 huitains de la reine : les 24 huitains de *R* se succèdent ainsi dans *c* :

4.5.6.4*bis*.5*bis*.6*bis*.— 7.1.2.7*bis*.1*bis*.2*bis*.— 3.8.9.3*bis*.
8*bis*.9*bis*.— 10.11.12.10*bis*.11*bis*.12*bis*.

Donc, malgré une disposition en apparence différente dans *c*, les huitains se succèdent de la même façon dans *abc* : d'ailleurs il n'est pas facile de décider quel est l'ordre le meilleur, celui de *R*, ou celui de *abc*. — Il suffira de remarquer que dans les quatre mss. les mêmes huitains de la reine répondent aux mêmes huitains du poète.

Il convient ici de faire remarquer que le dernier huitain de la reine a déjà été publié par F. Génin dans la préface de son édition des *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, tome I, page 45 ; il donne pour référence le manuscrit « Saint-Germain 1556, fol. 27 ». On pourrait donc croire qu'un cinquième manuscrit a reproduit ces huitains, ou du moins quelques-uns. Il n'en

est rien ; l'indication de Génin est erronée. Le ms. 1556 du fonds Saint-Germain porte aujourd'hui dans le catalogue général des manuscrits français de la Bibliothèque Nationale le numéro 17527 : or le huitain mentionné n'est ni au fol. 27 ni ailleurs. Si l'on remarque que Génin fait précéder ce huitain du titre « Huictain de la royne de Navarre respondant à M. de Lavaux » que l'on trouve précisément dans *c* et justement au fol. 27 indiqué par cet éditeur, on est amené à penser qu'il a confondu deux manuscrits et qu'en fait il a copié dans *c* le dernier huitain de Marguerite. Il est vrai que le texte transcrit par Génin, le 6e vers en particulier,

Quand vous serez par amour trespassé

diffère sensiblement du texte manuscrit, pourtant facile à lire. Mais on sait assez que l'édition des *Lettres de Marguerite d'Angoulême* fourmille d'erreurs et d'inexactitudes graves.

Quel était ce poète qui se posait en amoureux transi de la reine Marguerite ? Le manuscrit le désigne sous le nom de « monsieur de La Vaulx ». Il ne me paraît pas possible de l'identifier avec René de Silly qui vécut dans l'entourage de Marguerite, fut son échanson en 1512, 1517, 1524, son chambellan en 1524, son panetier en 1527 et ensuite bailli d'Alençon (voir A. Lefranc et L. Boulenger, *Comptes de Louise de Savoie et Marguerite d'Angoulême*, et Laferrière-Percy, *Marguerite d'Angoulême* ; consulter les tables). René de Silly était seigneur *de Vaulx* et non *de La Vaulx* : son titre n'est donc pas conforme, du moins exactement, à l'indication donnée par le ms. 1700.

Des collections d'archives récemment dépouillées nous font connaître un sieur *de Lavau*, qui fut un personnage important de la cour de François Ier. Il paraîtra sans doute d'autant plus légitime de lui attribuer les huitains, malgré la différence d'orthographe, qu'aucun document de l'époque ne donne le nom « de La Vaulx » avec l'orthographe même du

manuscrit : d'ailleurs à cette époque l'orthographe des noms de famille n'était pas établie. Notre personnage s'appelait Claude de Bombelles, seigneur de Lavau, seigneur de la Brosse (voir la table du *Catalogue des actes de François Ier* ; Rott, *La représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, tome I, p. 555 et la table ; les mss. de la Bibliothèque Nationale, fonds français, 7853, f° 348 v°, et 7856, f° 939 r°). Il est ordinairement désigné sous le seul titre de seigneur de Lavau, d'une terre mouvante d'Amboise et située à Cour-Cheverny (aujourd'hui en Loir-et-Cher). D'après un document du 16 novembre 1528, le seigneur de Lavau était dès cette époque « notaire et secrétaire du roi et son valet de chambre ordinaire » ; il fut chargé à plusieurs reprises de missions importantes, entre autres d'une mission secrète auprès du roi de Navarre et de plusieurs ambassades extraordinaires en Suisse (1528, 1531, 1536, 1548) ; en 1538, il avait été attaché au service du comte palatin Frédéric durant son séjour à Paris : il jouissait donc de l'estime et de la confiance du roi. On peut se demander si « la longue absence » dont se plaint l'auteur des huitains (voir le 10e) ne fait pas allusion à quelqu'une de ces missions dont le roi l'avait chargé. D'ailleurs de Lavau n'était pas de la cour même de Marguerite de Navarre, comme Victor Brodeau ou Clément Marot ; mais il semble avoir été un personnage plus considérable que ces deux poètes ; et sa haute situation explique peut-être qu'il ait pu se permettre d'avouer à la sœur du roi une de ces passions en vers qui entre gens de cour étaient alors à la mode et sans conséquence.

En publiant ces huitains, je n'ai pas la prétention de tirer de l'oubli un poète inconnu ou d'ajouter un nom nouveau à la liste déjà longue des rimeurs ignorés et médiocres de cette époque. De même je reconnais sans peine que cette publication n'ajoutera rien à la renommée de Marguerite de Navarre. Mais, à défaut de mérite littéraire, ces huitains ne sont peut-être pas dépourvus d'intérêt historique.

Ils nous offrent en effet un spécimen assez curieux et, je crois, le plus considérable d'un de ces divertissements poétiques qui étaient devenus sous François Ier des jeux de société. Un poète composait une chanson, et ses amis ajoutaient chacun leur couplet. Ou bien c'était sur un sujet donné que les beaux esprits composaient à qui mieux mieux huitains ou dizains ; ou encore on échangeait une ou deux pièces de vers. Mais le plus curieux, ici ce n'est pas tant le nombre même des huitains échangés que l'insistance du poète — d'ailleurs conforme au rôle qu'il prend — et surtout la complaisance avec laquelle la reine se prête au jeu. Dans d'autres productions poétiques, on peut apprécier la gravité de sa pensée et la délicatesse frêle ou même précieuse de son style : ici elle laisse voir sa bonne grâce, pleine de malicieuse bonhomie.

Il serait intéressant de savoir si l'amour platonique du sieur de la Vaulx doit quelque chose à l'influence du platonisme alors en vogue, et jusqu'où cette influence avait pénétré. La question est difficile à éclaircir, d'autant plus que, depuis longtemps assurément, on savait parler d'amour dans les mêmes termes que de la Vaulx. Peut-être d'ailleurs n'avait-il pris ce style et ce ton que pour mieux plaire à Marguerite de Navarre ; mais l'indice serait encore à recueillir. En tous cas certaines expressions, aussi bien dans les huitains de l'un que dans les « responces » de l'autre, semblent marquées de sentimentalité platonicienne.

Avec le texte du ms. Rothschild (*R*), j'ai donné, au bas de la page, les variantes des mss de la Bibliothèque Nationale (*ab*) et du deuxième ms. Rothschild (*c*), dont je parle plus haut. — Le numéro qui précède chaque couple de huitains n'est pas dans le manuscrit.

F. Gohin.

I

Il s'en fault tant que je plaine les ans f° 24 r°
Qu'en vous servant j'ay passes et perdus,
Que s'ilz estoient advenus en presens,
Ja ne seroient aultre part despenduz ;
Et sy mes pas me fussent tous rendus,
Je leur feroys reprendre mesme sante ;
Car mes labeurs et mes ans vous sont deubz,
Et feussiez vous trop plus mescongnoissante.

Response.

Quand vous comptez voz ans, voz pas, voz peines,
Qui sont perdus, ainsy que vous tennez
Les moys pour jours, et les ans pour sepmaines,
Et bien pour mal, comme je croy, prenez;
Doresnavant fault que vous apprenez
Voz pieds et pas a prendre aultre voyaige ;
Car je congnoys, sans que le m'apprenez,
Peu de travail cercher grand advantaige.

2

De plus heureux beaucoup que je ne suis
Et que fortune a plus auctorisez,
En poursuyvant le bien que je poursuis, f° 24 v°
N'ont gueres mieulx esté favorisez,
Dont sy je veoy mes labeurs peu prisez,
Je treuve bien compaignon de malheur ;
Mais s'on les a comme moy mesprisez,
Qu'en ay-je moins pour cela de douleur?

Responce.

Je n'ay veu nul, quand en bon lieu s'addresse,
Qui malheureux en debvoit estre extimé ;

1. je y *bc*; plaigne *bc*. — 2. passes *a* passez *b* passees *c* ; perduz *b* — 3. a venir *a b*; ou presens *a*; advenir ont present *c* — 5. si... m'estoient *abc*; trestous *ac* — 6. leurs *a* — 7. sont deuz *a* — 8. feussies... mescognoissante *a* — 9. Quant... comptes *a* ; voz ans *omis c*; et peines *b* peynes *a* — 10. perduz, ainsi *a* ; tenes *a* tenez *b* — 11. mois *b* septmaines *a* — 12. prenes *a* — 13. Doresenavant *a* ; aprenez *b* — 14. Vous pieds *a* Voz piedz, voz pas *c*; voiage *ab* — 15. cognois *a* — 16. chercher *ac* — 17. beaucop *a* ; suys *a*, suye *b* — 19. poursuys *a* — 21. si *a* ; veois *a* voy *b* — 22. trouve *b* — 22 et 23 *manquent dans c* ; peu prisez *ab* — 24. cella — 25. quant *ab* ; s'adresse *abc* — 26. que malheureux doit estre estimé *c*; Que *b*; deust *a* deubst *b* ; estimé *b*.

Mais sy quelqung choisist une maistresse
Et en aymant pensse estre bien aymé,
Selle ne veult que son cueur enflamé
Soit de l'amour ou il se vient offrir,
De trop aymer il doibt estre blasmé,
Ou comme tous les malheureux souffrir.

3

Je ne veulx pas desadvouer que vous
Ne m'ayez bien quelque bien procuré ;
Mais extimez que le plus grand de tous
Commenca tard et a bien peu duré,
Et m'a laissé un dueil desmesuré, f° 25 r°
Dont sy l'avoir pour quelque temps m'a pleu,
J'ay tant de mal pour le perdre enduré
Que je vouldroys jamais ne l'avoir eu.

Responce.

J'ay desiré, tant que j'ay peu, vous faire
Honneur et bien, je dictz sans reprocher :
Sy je n'ay peu comme voulu parfaire,
La volunté debviez extimer cher :
Le dernier bien, ou voulez attacher
Vostre regrect, est aux aultres semblable ;
Car ou j'ay peu sans m'en daigner cacher,
Je vous ay faict tout plaisir honnorable.

4

Jusques icy par mes plains et mes cris
Je veoy que j'ay bien fort peu advancé;

27. si *a*; voy *b*; quelcung *a* quelqun *b*; choysit — 28. en l'aymant *ab* ; peusse *R* pence *a* peust *b* — 29. Celle *R* selle *b*; enflammé *ab* — 30. se veult *ab* — 34. m'aies *a*; quelques biens *ab* — 35. extimes *ab*; que au plus *a* — 36. Commança *b* — 37. laysse *a* — 38. si *ac* ; le veoir *R* la voir *a* ; n'a *R b* (m'a *me paraît s'imposer*) — 40. vouldroys ne l'avoir jamais eu *a* — 42. l'avoir pour dix *a*; dis *b*; sans reproscher *a* — 43. Si *ab*; peu *omis c*; comme ay voulu *abc* — 44. voulente *a* volonte *b*; debves *a*; estimer *b* — 45. Du dernier *a* le derrenier *b* — 46. regret — 47. sans non *R* sans m'en *b*; sans m'en vouloir *ab* (*variante qui s'impose*) sans me voulloir *c* — 49. plaingtz *a* plainctz *bc* — 50. voys *a* voy *b*; fort *omis c*.

Sy veulx je encores donner tours aux escriptz,
Bien que le tout soit mal recompencé;
Et sy vostre œil s'en tient pour offencé,
Souviegne vous que la raison commande
Que luy qui a le debat commencé fo 25 vo
Soit condampné le premier a l'amende.

Responce.

L'œil qui n'a point en vous veoyant peché
N'estimera penitence de lire
Le triste escript, ou le cueur empesché
Voulez monstrer vaincu de dueil et d'ire;
Puis que mon œil n'est cause du martyre
Ny n'a donné d'aymer ung seul attraict,
Je liray tout ce qu'il vous plaist escripre
Sans en faillir par pitié d'ung seul traict.

5

Je ne puis pas a votre oubly pourveoir,
Sy vous voulez tant de tort me tenir;
Mais je veulx bien tant me ramentevoir
Que de ma faulte il ne puisse venir
Que j'aye perdu vostre bon souvenir;
Sy n'aura poinct l'honneur vostre oubliance.
Quelque tourment qu'il m'en puisse advenir,
D'avoir vaincu ma grand perceverance.

Responce.

Or veoy je bien que quand au premier poinct fo 26 ro
Vous me voulez accuser a grand tort
D'ung grand oubly duquel ne me sertz poinct

51. Si *ab*; encor *bc*; cours aux esperitz *b* — 53. si... offancé *a* — 54. Souviengne *b*; Raison *a* — 55. que cil luy qui *c*; a le premier offencé *a* la noix commence *b* — 56. condamné *ab*; en l'amende *b* — 57. oueil *a*; voiant voyant *bc* — 58. M'estimera *R* N'estimera *ac* — 59. tristre *R* triste *b*; empeche *ab* — 60. Voules... vainquu de deueil ou *a* — 61. Puys que mon oueil... martire *a* — 62. donner *a* — 63. lire *b* — 65. puys *a* pourvoir *c* — 66. Si *b*; voules *a* — 69. j'ay *ac* — 71. Que *R* Quelque *b*; torment; venir *c* — 72. vainquu *a* — 73. voy *ab*; que *omis c*; quant *ab* — 74. voules *a* — 75. oubly de quoy *b*; sers point *a*.

Et, qui plus est, je le desprise fort ;
Mais vous voulez faire tout vostre effort
De hault louer vostre perceverance,
Et ne trouvez meilleur moyen au fort
Que me donner le vice d'oublyance.

6

J'ay combattu malheur bien longuement,
En me cuydant de son effort deffendre ;
Mais je m'y suis porté sy foyblement
Qu'il m'a faillu a son vouloir dessendre.
Il est bien vray que devant que me rendre
J'ay avec luy faict une convenance,
Qu'il ne pourra a ma foy riens pretendre
Et qu'il n'aura dessus elle puissance.

Responce.

Au grand malheur de quoy vous vous plaignez,
Il est a vous et a tous invinsible,
Ou ung malheur tout nouveau vous faignez, f° 26 v°
Lequel n'est pas a deffaire impossible.
Et vostre foy a qui tout est possible,
La mettez vous, faisant semblant de craindre,
Contre ung malheur qui vous est insencible ?
C'est trop voulu vostre foy ferme faindre.

7

De tous les maulx qui d'amour excessive
Peuvent venir, de desir trop ardens,
D'une grand peur de jalousie active,
D'ung ris dehors ou le dueil est dedans,
De se ruer en perilz evidens,
D'un long regrect aprez ung despartir,

76. Et que *a* ; pis *b* — 77. voules *a* — 79. meilheur *a* — 80. oubliance *abc* — 81. combatu *ac* — 82. Et *b* — 83. si *ab* ; foiblement *a* — 84. Qui m'a fallu *c* ; descendre *ab* — 87. Qui *R* Qu'il *a* ; rien *ab* — 88. Et qui *R* Et qu'il *a* ; puyssance *a* — 89. Du grand *abc* ; plaignes *a* — 90. invincible *a* — 91. faignes *a* — 93. Est *R* Et *a b* — 94. mectes *a* — 95. insancible *a* insensible *b* — 98. Peulvent *a* ; desirs *b* ; ardans *ab* — 99. jalouzie *a* — 100. D'un riz *b* — 101. De soy ruer *a* — 102. regret.

J'en ay tasté maulgré moy et mes dentz ;
Mais je ne scay que c'est de repentir.

Responce.

D'avoir senty tous les maulx que promect
Vostre beau dieu, je ne vous responds rien.
Car je scay bien que celuy qui se mect
Entre ses mains n'a jamais ung seul bien.
Mais quand a vous je croy, et le maintien, f° 27 r°
Que oncques d'aymer vous n'eustes repentence
Et que jamais de luy ne son lyen
Souffert n'avez douleur ny penitence.

8

Souviegne vous qu'en mon plus grand tourment
Vous n'avez rien trouvé que fermeté ;
Souviegne vous qu'en mon contentement
Vous n'avez poinct veu de legiereté ;
Ny vostre accueil ny vostre estrangeté
Ne m'ont onc sceu reculler n'advancer :
Je suis tousjours tout tel que j'ay esté,
Tel a la fin que fuz au commencer.

Responce.

Je ne vous ay jamais tant tourmenté
Qu'il vous faillut ennuy ne courroux prendre,
Encores moins sy tres fort contenté
Que vous deussiez riens d'auldace entreprendre ;
Sy en la fin tel, me voulez aprendre,
Vous vous tenez comme au commencement,
Telle seray, je le vous foyz entendre, f° 27 v°

104. repantir *a* — 105. qui *R* que *ac* — 106. respondz *a b* ; quonques *b* ; repentance *b* — 107. celluy que *a* — 109. quant *a* — 110. Quoncques — 111. lien *ab* — 112. n'aves *a* — 113. Souvienne *bc* ; torment *ab* — 114. m'aves *a* — 116. n'aves *a* ; point *b* — 117. estrangetté *a* — 118. m'ont peu onc *a* onq peu *b* — 120. feuz *b* ; commancer *a* commencement *c*

122. Qui *R* Qu'il *a* ; faillust *a* faillist *b* ; ny *a* ou *c* — 123. Encore... si... contanté *a* — 124. deubssiez *a* ; rien d'audace *ab* — 125. Si en la fin ne me voullez apprendre *c* Si en la fiu comme voules pretendre *a* — 126. tenes *a* — 127. Telle je seray *c* ; fayz *a* fais *b*.

Sans vous donner grand plaisir ny tourment.

9

Depuis que j'euz en mon penser conceu
Voz grandz vertuz, et qu'en amour les pris,
Vostre faveur et voz tourmentz n'ont sceu
Dymynuer ny augmenter le prix
Que j'en avoys emprainctz en mes espritz;
Dont je ne suis, ce me semble, a reprendre ;
Car j'ay sy bien vostre valleur comprins
Que je ne puis rien oublier n'apprendre.

Responce.

Sy mes vertus de jour en jour n'augmentent,
Vous les debvez estimer bien petittes;
Et les douleurs qui poinct ne vous tourmentent
Ne povez pas comptez pour grans merites;
Mais pour mieulx estre au vray ce que vous dictes,
Peine mectray d'estre tant vertueuse,
Fuyant amour, ses liens et ses limyttes,
Que je n'auray tache d'estre amoureuse.

10

Durant le temps de ceste longue absence, fol. 28 r°
Qui m'est sy mal aysé a soustenir,
Amour m'avoit donné pour recompence
Ung bon espoir et ung long souvenir,
Qui me faisoit ma vie maintenir,
En promectant et en ramentevant,

128. torment *a* ; ou tourment *c* — 129. Despuys *a* ; j'en *c* — 130 grands *b*; vertus *a* — 132. Diminuer *a* — 133. emprix *a* ; esprix *a* ; esperitz *b* — 134. si me semble *a* — 135. si *ab* ; comprix *a* — 136. je nen *ab* — 137. Si *abc* ; vertuz *b* ; m'augmentent *a* augmentent *b* s'augmentent *c* — 138. Vous le *c* ; debves *a* ; petites *ab* — 139. point *ab* — 140. pouves *ab*; grandz *a* grands *b* — 141. estre mieulx *a* ; voz dittes *a* — 142. Peyne *a* — 143. Fouyant *a* ; les siens *Ra* — 146. si mal aysee *abc* ; soubstenir *a* — 147. Amour qui m'avoit *c* ; par recompence *a* — 148. beau espoir... beau souvenir *a* — 150. permectant *R* promectant *ac* promettant *b* (*variante qui s'impose d'après le texte même de la « Responce »*); remantevant *a*.

L'ung le bonheur qui m'estoit advenir,
L'aultre celuy qu'ay eu par cy devant.

Responce.

Sy vostre vie est sans aultre soustien
Que ung souvenir et l'espoir qu'ung menteur
Amour promect, scaichez qu'i ne tient rien ;
Et sy n'est poinct ung plus grand prometeur,
D'ung sainct espoir il vous est inventeur ;
Et sy vous painct ung souvenir tresfaulx,
Ne croyez poinct ce meschant caqueteur,
Qui pour ung bien donne dix mille maulx.

II

Mais cest espoir ne faict plus son office
Et dict qu'il n'a pour luy nul fondement ;
Le souvenir soustient bien l'ediffice fol. 28 v°
De son espoir, mais son soustenement
Ne le fera pas durer longuement,
Puisque sy fort le desespoir le myne ;
Vous qui avez crainct son accroyssement,
Contentez vous : il s'en va en ruyne.

Responce.

Je ne crainctz point que vostre amour soit grande
Et qu'elle dure avecques vostre vye,
Mais que raison sus le vouloir commande,
Comme je croy que vous avez envye :
Par desespoir ne sera donc ravye
L'affection prinse sur la vertu;
Sy fol espoir aultrement vous convye,

151. L'un *b*. — 152. que j'ay eu (*vers faux*) *R* qua en *a* qu'ay eu *b* — 153. Si *ac*; autre *c*; soubstien *a* — 154. Qung *a* qun *b* qun *b*; manteu *a* — 155. scaiches qu'il *ac* scachez qu'il *b*; — 156. si n'est point ung qui grand *a*; prometteur *b* promecteur *a* — 157. faingt *ab* fainct *c* — 158. s'il... plaingt — 159. croyes point... quacqueteur *a* — 162. dist *a* — 163. soubstient *a* — 164. soubstenement *a* — 165. le *abc* (*omis par R*) — 166. Puysque si... la myne *a* — 167. aves craingt *a*; accroissance *a* accroissement *b* — 168. Contentes vous *a* Contentez le *b*; ruine *a* — 169. crains *c*; ne *omis a*; crainds *b* — 170. aveques *b*; avec *c*; vie *a* — 171. sur *bc* — 172. voy *b*; aves *a* — 173. donq *b* — 174. prise *bc* — 175. Si *b* De *a*.

Rompu sera pour jamais le festu.

12

Or donc la mort m'est par vous advancee,
Et vous voulez d'ung serviteur deffaire
Qui n'eut jamais que loyalle pensee,
Sans luy donner le loysir de parfaire
Ce qu'il vouloit de service vous faire ; f° 29 r°
S'il ne vous a satisfaict en vivant,
Il vous veult bien par sa mort satisfaire
Et achever sa vye en vous servant.

Responce.

Vous estes loing, quoyque vostre escript die,
De ceste mort par trop d'affection ;
Car, dieu mercy, vous n'avez malladye
Monstrant ennuy, douleur, ou passion ;
Mais sy la mort souffrez par fiction,
Comme pour moy par amour trespassé,
Je vous en doy la lamentation
Et en la fin *requiescant in pace*.

177. Ou si *b* Or si la mort *ac* (si *d'une autre encre et dans l'interligne a*) — 178. voules *a* — 179. loialle *a* — 182. Si ne *a* — 184. vie *b* — 185. dey *ab* — 187. malladie *ab* — 189. si *a* ; souffres lamentacion *b*.

DU SUCCÈS DE L'ŒUVRE DE CHARLES D'ORLÉANS

ET DE SES IMITATEURS JUSQU'AU XVI^e SIÈCLE

C'est un lieu commun de notre histoire littéraire de dire que les poésies de Charles d'Orléans, composées pour le cercle très fermé de Blois, tombèrent immédiatement dans un oubli profond. L'un des historiens de notre poète a pu écrire: « Jamais l'idée ne lui vint de répandre ses vers, d'en tirer des copies. » Ainsi Charles, pour son plaisir désintéressé et mystérieux, aurait écrit ses poésies [1]. C'est là un point de vue que les documents, les nombreux manuscrits des œuvres du poète, l'étude des recueils collectifs, la connaissance des premiers imprimés contredisent formellement. Sans doute l'aspect du grand seigneur amateur en devient moins plaisant, moins chimérique : mais il faut reconnaître que Charles d'Orléans nous apparaît plutôt comme une façon d'homme de lettres dont le talent était apprécié de tous ses contemporains. Son œuvre eut la fortune de presque un siècle de vogue et d'imitation. Ce succès tomba seulement dans la seconde partie du XVI^e siècle sous l'influence italienne, sous l'inspiration antique qui triomphèrent en France avec la Pléiade. Colletet ne mentionnera pas Charles d'Orléans parmi les poètes français. Et quand, le 24 janvier 1734, l'abbé Salier, bibliothécaire des manuscrits du Roi, lira à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres quelques fragments du poète, il est juste de dire que l'œuvre du charmant rimeur était tombée dans l'oubli le plus profond.

1. R. de Maulde, *Histoire de Louis XII*, t. I, p. 90-91.

Mais il faut reconnaître aussi que la vogue des poésies de Charles d'Orléans avait été réelle. Dès 1745 le judicieux abbé Goujet avait pressenti ce point de vue des érudits modernes. Il écrivait: « Cette finesse et cette naïveté charmante qui caractérisent les poésies du duc d'Orléans, ont tellement plû aux poètes qui ont écrit dans le même siècle, ou au commencement du suivant, que plusieurs se sont cru permis, tantôt de s'approprier ses pensées, ses réflexions, les tours qu'il a employés, les fictions qu'il a imaginées, tantôt de copier entièrement plusieurs de ses pièces, de les donner sous leur nom, et de les mêler avec leurs foibles, et souvent leurs insipides productions. La lecture que j'ai faite de ces vieux poëtes m'a fait découvrir plusieurs de ces larcins, et peut-être en découvriroit-on beaucoup d'autres... » (*Bibliothèque Françoise*, t. IX, p. 274).

Il était réservé à M. Emile Picot[1] de nous faire connaître les emprunts faits par les compilateurs d'anthologies du début du XVI^e^ siècle à des poètes du XV^e^. Et sans doute il n'apparaissent rares que par la rareté même de tels documents.

On se propose ici : 1° de marquer sommairement les étapes du succès de l'œuvre de Charles d'Orléans, 2° de produire les imitations de ses poésies que contient le ms. du British Museum, Lansdowne, 380.

Un fait curieux, et qui ne saurait être mis aujourd'hui en doute, c'est que certaines compositions de Charles d'Orléans furent connues des Anglais durant sa captivité. Nous en avons la preuve par deux chansons du duc conservées parmi les poésies de Chaucer et de Lydgate dans le ms. du British Museum Harley 7333, fol. 36 v°, morceaux qui ne se rencontrent dans aucun autre ms. des poésies du duc :

Balade (sic) made by ye duc of Orlience
Mon cuer chante joyeuxsement
Quant il luy sovient de la belle ;

1. *Romania*, 1876, p. 390-3. [Compte rendu des *Cent quarante-cinq rondeaux d'amours*, éd. E. M. Bancel]; *Ibid.*, 1893, p. 254. [Une supercherie d'Antoine Vérard.]

Tout son plaisir [a] se renouvelle
De bien en mieulx [b] certaignement
En esperant que bien briefment [c]
.....
Dont [d] je merçi Amours et elle
Par chascun jour plus de foiz cente [e] !

Emi las, dolant ami,
Que ferai je [f] desor en avant
Quant j'ai perdue, sanz nul recouvrement,
Mon bien, m'amour, ma joye et mon ami ?
Jamès n'aurai [g] ne bon jour, ne demi,
Fors [h] que Sussy, Paine et Tourment :
Pour menz que soit desoubz le firmament
Jusqu'a [i] la mort je n'aimerai que lui !

Il faut alors se rappeler que, si Charles d'Orléans a éprouvé en Angleterre un ennui qu'il comparait à la mort, il a reçu aussi les égards dus à son rang. Il a demeuré chez William de Suffolk, qui fut son ami. Or William savait le français et a composé dans notre langue, maladroitement certes, une série de pièces amoureuses. Il était bon et lettré ; sa femme descendait du poète Chaucer. Sans doute, il s'intéressait aux productions du duc, son captif : on lui doit vraisemblablement d'avoir conservé les deux médiocres poésies que nous venons de citer [1].

a. *ms.* pleasre — b. *ms.* De dieu en mieulx — c. *ms.* breuvement — d. *ms.* donnt — e. *ms.* Par chascun jour de foiz plus de cent — f. *ms.* rege — g. *ms.* n'aurey — h. *ms.* Ffors — i. *ms.* joux — j. *ms.* nayneroys.

Je n'ai corrigé que les fautes évidentes. Mais ces vers ont dû être transcrits de mémoire. Ils ne sont pas bons ; peut-être sont-ils infidèles ?

1. Cf. Ces deux petits morceaux, que j'avais jadis copiés à Londres, viennent d'être publiés dans une curieuse étude de M. H. Noble Mac Cracken, *An english friend of Charles of Orléans* dans les *Publications of the Modern Language association of America*, Mars 1911. Sur les rondeaux français de Suffolk l'auteur aurait pu consulter les variantes du ms. add. 34360, fol. 38 et s. et corriger les fautes évidentes du copiste. Le rondeau : *Quel desplaisir, quels courroux, quelle destresse* se rencontre dans le ms. fr. 1719, fol. 73 v°.

Les compositions de Charles d'Orléans furent connues et estimées en France dès le retour du captif : Charles avait adressé un exemplaire de ses poésies à Philippe le Bon [1].

C'est cet exemplaire, aujourd'hui perdu, que dut connaître Martin le Franc, qui, entre 1440 et 1442, a mentionné Charles d'Orléans comme le modèle des poètes courtois et des amoureux. Dans son *Champion des Dames*, il dit parler « singulièrement » de Charles, qui venait d'ailleurs de recevoir l'ordre de la Toison d'or. Décrivant les peines que Vénus fait endurer aux amoureux il s'écrie :

Si tu ne me crois si enquert
Le livre qu'il fit en Inglant :
La per se les dames eut quier
Et si Venus l'ala sanglant !

En 1449, nous savons encore que Charles fit copier ses ballades pour les offrir à Madame d'Argueil [2]. C'est sans doute encore ses propres compositions qui furent copiées pour Mademoiselle de Roigny [3].

Une des tentatives qui montre le mieux l'estime où l'on tenait les compositions du duc d'Orléans est cette traduction latine qu'un humaniste d'Asti, Antonio Astesano, entreprit vers 1450 et qui parvint à Blois entre 1461 et 1463 (Ms. de Grenoble, 873). Ce secrétaire lombard, demeuré en notre pays de 1450 à 1453, lisait alors des livres en français pour se perfectionner dans notre langue : une heureuse fortune fait venir entre ses mains ce « petit livre » des poésies de son maître, à la fois si charmantes et si pleines d'enseignements. Cette lecture l'a de suite ravi ; il est touché de sympathie et d'étonnement en pensant dans quelles conditions ces poésies ont été composées. Mais laissons la parole à ce Rhétoricien ébaubi :

1. Il a dû servir de prototype au ms. du British Museum Royal 16 F. ij, ce joyau exécuté en Flandre pour le prince Arthur, fils de Henry VII.

2. J. de Croy, *Un portrait de Charles d'Orléans*, Blois, 1909, p. 15.

3. P. Champion, *La librairie de Charles d'Orléans*, Paris, 1910, p. LXXVIII.

Cum Gallis essem tantum versatus in oris,
Ut jam nota michi Gallia lingua foret,
Perlegeremque illos studio vehemente libellos
Quos eadem multos scribere lingua solet,
Fausta michi gratum tribuit fortuna libellum
In quo sunt multi carmina plena joci,
In quo praeterea moralia plurima vitæ.
Sunt et judicio dogmata mille meo
Ob que, non solum flores liber iste jocosos,
Sed fructus etiam, visus habere michi est.
Cujus, cum titulum legerem, michi constitit esse
Aurelianensis principis illud opus
Confectum teneris ab eo et juvenilibus annis,
Ut satis ex libro cernere quisque potest :
In quo praecipue miror quod, carcere clausum,
Magnam ejus partem composuisse scio,
Cum nemo ingenii possit captivus habere
Vim tantam quantam liber habere valet.
Admiratus eram Nasonis sepe libellos
Quos in Pontano scripserat exul humo ;
At tantum vatem mirari desino quando
Carmina captivi principis ista lego.
In versus igitur librum hunc transferre latinos
Institui, auctoris motus amore sui,
Qui meus est dominus, cui totus deditus exsto,
Cujus in obsequiis vita terenda michi est,
Egre cum ferrem quod solum Gallia tanti
Ingenii tantum nosceret esse ducem :
Namque ut se totus terrarum noverit orbis
Exigit hoc mirum principis ingenium.
Hic si rhetorica eloquium didicisset ab arte,
Et vatum audisset carmina docta puer,
Illum doctrina veteres equasse poetas
Atque oratores, aut superasse putem :
Quando quidem nullos legit puer ipse poetas,
Aut oratores, et tamen ista fecit,
Tantum grande michi reputo decus esse latina
Efficere istius gallica scripta ducis
Quantum illi qui de Graecis fecere latinos
Libros, quos magnus scripsit Aristoteles,
Quosve poetarum princeps cantavit Homerus,
Seu quos Plutarci condidit ingenium,
Seu reliquos quorum de græco copia magna
A multis quondam facta latina fuit.
Si quid in hoc libro quod dignum laude putaris

Invenies, ipsi laus sit habenda duci ;
Si vero offendes aliquid quod crimine dignum
Exstet, ego culpam solus habere velim.
Verum, his omissis verbis, lege carmina, lector,
Que sunt majori prodita ab ingenio
Et tibi persuade quod Karolus ipse loquatur
Aurelianensis talia verba movens !

Ce n'est pas seulement en latin que furent traduites les poésies de Charles d'Orléans : une très belle traduction anglaise, dont l'auteur est demeuré inconnu, fut faite vers la fin du xv^e^ siècle (British Museum, Harley 682).

On n'en saurait donc douter : Charles d'Orléans connut la gloire littéraire. Ainsi le déclarait d'ailleurs en 1457 Olivier de la Marche : « Et de ce temps je feis ung tour en Bourgoingne de la grace du duc d'Orleans qui me fist et monstra moult grant privaulté; et ce à cause qu'il estoit moult grant rethoricien et se delectoit tant en ses faictz comme en faictz d'aultruy. » Les familiers du duc, comme ceux qui remplissaient les offices de son administration, devaient rimer pour lui plaire. Il récompensait ceux qui faisaient des ballades devant lui, comme Baudet Harenc, de Châlon. C'est sur cette réputation qu'en 1460, un pauvre hère sortant de prison se mit en route vers Blois et s'offrit à lui comme son domestique : François Villon.

François Villon nommera Charles d'Orléans un « doulx seigneur », noble César ; Robertet, secrétaire du duc de Bourbon, après l'avoir célébré « ung droit Cesar en libéralité », intègre comme Caton, un Fabius en foi, dira d'une façon bien significative :

Ung Robertet, indigne à porter plume
Pour atouchier apres vos haulx escripts,
Ces petiz vers ici vous a escriptz
De rude main, plus pezant qu'un enclume.

Ecoutons encore le noble Cadier, président de la Chambre des Comptes du Forez, que Charles avait déclaré le digne serviteur d'une Table Ronde :

Vous l'ung des plus nobles du monde
Prince, très redoubté seigneur,
A Blois m'avez acreu d'onneur...

L'imprimerie reproduisit ces collections de petits vers, qui avaient charmé les contemporains de Charles d'Orléans et n'avaient pas cessé de plaire au public. Le plus connu de ces recueils est le célèbre *Jardin de Plaisance*. L'édition du *Triomphe de l'Amant vert* de Jean Le Maire, donnée à Paris en 1535 par les frères Denis et Simon Janot, insère encore 18 rondeaux de Charles d'Orléans et de son groupe. Enfin *La Chasse et le depart d'Amours* donnée sous le nom d'Octovien de Saint-Gelais, et publiée une quarantaine d'années après la mort de Charles d'Orléans, contient 253 rondeaux et ballades du duc, rajeunis et réunis par une sorte de rubrique romanesque.

Le nom de Charles d'Orléans n'y est pas prononcé, il est vrai. On a accusé Octovien de Saint-Gelais d'être l'auteur de cette supercherie, sinon de ce faux [1]. Mais comme Octovien est mort en 1502 il ne saurait être l'auteur de la supercherie de 1509. Peut-on d'ailleurs à cette occasion prononcer le nom de supercherie ? Il faudrait pour cela méconnaître la condition des poètes comme celle des artistes de ce temps. La gloire demeurait seule à l'auteur vivant ; elle lui survivait dans l'imitation du maître que faisaient ses élèves ou ses admirateurs.

La *Chasse et le départ d'Amours* prouve qu'on goûtait encore au début du XVI^e^ siècle les vers de Charles d'Orléans. Peu importe la renommée de leur auteur. En fait leur vogue se prolongea, et par Marot et par Saint-Gelais. Scévole de Sainte-Marthe évoquera encore ces petites poésies du vieux temps :

Venez en rang, venez petits huitains,
Venez dizains, vrais enfants de la France :

1. A. Piaget, *Une édition gothique de Charles d'Orléans* dans la *Romania*, 1892, p. 580-596. *Ibid.*, 1893, p. 254-260.

Si au marcher vous n'êtes si hautains
Vous avez bien, dessous moindre apparence,
Autant de grâce et ne méritez pas
Qu'un étranger vous fasse mettre à bas !

L'étranger c'était alors le sonnet italien; le goût antique qui triompha en France sous les Valois. Il faut noter toutefois que Catherine de Médicis fit encore recouvrir d'une magnifique reliure de maroquin brun mosaïquée, à sa devise PER ARDVA SVRGO, le beau manuscrit (fr. 1104), copie des poésies de Charles d'Orléans exécutée dans les dernières années de la vie du poète sur le ms. original de ses compositions en partie autographe.

Entre toutes les productions de Charles d'Orléans, les rondeaux qu'il écrivit aux alentours de 1450 eurent une vogue extraordinaire et furent très souvent copiés et imités.

Ainsi cette collection repassa en partie dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale (ms. fr. 9223), recueil exécuté bien vraisemblablement pour Jacques Monseigneur de Savoie, personnage que nous rencontrons à Blois et qui offrit un manuscrit de poésies au duc : et ce ms. nous permet, dans une certaine mesure, de compléter quelques disputes littéraires de la cour de Blois, et de déterminer d'une façon plus sûre la part du duc et celle de ses collaborateurs [1]. Le ms. fr. 1719 nous offre une collection analogue et des conclusions identiques [2].

Les imitaions parfois heureuses du ms. du British Museum, Lansdowne 380, attestent aussi le succès des compositions du duc d'Orléans.

Le ms. Lansdowne 380 est un petit volume de papier écrit en France, de diverses mains, dans la seconde partie du xv[e] siècle; il était déjà en Angleterre dans la première partie du

1. M. G. Raynaud a publié ce ms. (*Rondeaux et autres poésies du XV[e] siècle*, 1889); mais l'introduction contient, à mon avis, des conclusions erronées.

2. Cf. Marcel Schwob, *Parnasse satyrique*, 1905, qui a donné la table de ce ms.

XVI^e siècle, puisqu'on lit, sur le premier feuillet de garde, d'une écriture de ce temps : *by the leysurles hand de nouster povre servituer* THOMAS KENDALL. Ce recueil comprend surtout des poésies pieuses et édifiantes. On y rencontre entre autres au fol. 38 la translation des *Vigiles des Morts* de Pierre de Nesson; au fol. 72 l'*Oraison de Nostre-Dame* du même poète; au fol. 95 le *Mirouer de la Mort*; au fol. 113 les *Faintises du Monde* de Guillaume Alexis. Les poésies de Charles d'Orléans se rencontrent au fol. 148 v° : *Cy apres ensuyvent plusieurs ballades plaisans et joyeuses,* et au fol. 223 v° sous la rubrique : *Chansons, rondeaulx, carolles, laiz et virelais*. L'intérêt du ms. Lansdowne pour l'établissement du texte de Charles d'Orléans demeure fort secondaire. C'est un simple extrait fait vraisemblablement sur les manuscrits du duc qui circulèrent vers 1441 : l'auteur a surtout recueilli les ballades, les chansons, les complaintes. L'intérêt véritable du ms. Lansdowne est bien plutôt de nous présenter une série d'imitations, parfois assez curieuses, des poésies de Charles d'Orléans. Un scribe les aura recopiées parmi les morceaux de notre poète, et le tout aura été recueilli par le copiste du ms. Lansdowne.

Voici ces imitations :

As tu ce jour ma mort jurée ?
Soussy, je te pry, tien te quoy... (éd. J. M. Guichard, p. 313).

Cf. fol. 253 v° Hé Fortune, pourquoi si fortunée [1]
Suis je par toy ? As tu ma mort jurée,
Qui m'as osté le plaisir de mes yeux ?
Mon cueur en a pour jamais, se m'aist Dieux,
Dueil angoisseux, rage desmesurée !

Helas ! c'est ce que plus amoye,
Et que tenoye
Mon seul espoir, mon vueil, mon amy !

Je te pry que je le revoye,

1. Cette pièce se rencontre aussi dans le *Jardin de Plaisance*, éd. Vérard, fol. 94 r°, 1^re col.

Et que m'otroye
Que je puisse parler à luy ;

Ou se ce non, face descoulourée
Aray tousjours et prendray pour livrée
Drap sans couleur : puis apres, pour le mieulz,
Sur ma manche seront motz escrips tieulx :
Langueur sans fin et vie malheurée !
Hé Fortune [etc.]

Au plus fort de ma maladie,
Des fievres de mélancolie (éd. J. M. Guichard, p. 358).

Ct. fol. 251 v° Au plus fort de ma maladie,
Hélas ! il m'est pris envie
De vous veoir, ma seulle richesse,
Pour voir compter la grand destresse
Et douleur que tant m'ennuye !

Se j'eusse peu m'amour, m'amie,
Parler à vous, ne doubtez mie,
Tous mes maulx eussent eu cesse
Au plus fort [etc.]

De bonne heure vous ay choisie :
Pour ce, belle, je vous supplie
Que me soyez bonne maistresse,
Mais que vostre amour ne me laisse :
Vous serez cause de ma vie !
Au plus fort [etc.]

Dieu vous conduie, doulx penser,
Et vous doint faire bon voyage... (éd. J. M. Guichard, p. 236).

Cf. fol. 241 v° Tres doulx penser, Dieu te convoye
Vers celle ou mon desir t'envoye,
Dont je suis si d'amours actains ;
Prouchain du cueur, des yeulx loingtains,
Plains de regretz, wyde de joye.

Banny du plaisir que j'avoye
Suis et seray, tant que la voye :
Vas tos en souspirs et en plains
Tres doulx [etc.]

Dy lui, s'espoir ne me pourvoye,
Et que bien brief je la revoye,
Tous mes desirs seront estains ;

Va, je te pry, a joinctes mains,
Fay lui savoir, ou que je soye,
Tres doulz [etc.]

Je suis à cela... (éd. J. M. Guichard, p. 392)
Cf. fol. 252, cette pièce d'un esprit d'ailleurs bien différent :

Je suis à cela
De quicter amours
Se je n'ay secours
D'ung peu de cela.

Quant je la tiens nue,
Trois foiz de venue,
Je lui fais cela :
Je suis [etc.]

Et tout pour cela
Goucte je n'en sue ;
Es autres je rue
Et puis veez me la :
Je suis [etc.]

Mon seul amy, mon bien, ma joie (éd. J. M. Guichard, p. 232.)
Cf. fol. 338 v° :

Mon seul plaisir et ma doulce joye,
La maistresse de mon espoir,
J'ay tel desir de vous veoir
Que dire ne le vous sauroye.

Helas! pensez que ne pouvroye [1]
Nes ungs biens sans vous recevoir,
Mon seul [etc.]

Car quant Desplaisir me guerroye
Souventes foiz de son povoir,
Et je vueil reconfort avoir,
Esperance vers vous m'envoye,
Mon seul plaisir [etc.]

Benoît Damien (éd. J. M. Guichard p. 359) et Thignonville (Ms. de Carpentras, 375 fol 64 v°) ont écrit deux rondeaux sur les thèmes : *Pour parvenir a vostre grace.*

Cf. fol. 244 v° :

1. Corriger *prendroye* ?

Pour parvenir à mon atainte[1]
Laissier me fault semblans ouvers[2]
Pour tenir tous termes couvers
Et user de maniere fainte.

Parfois à l'embler, à grant craincte,
Je gecte bien l'ueil à travers,
Pour [etc.]

Trouver petite fasson mainte
Me fault, et mains moyens divers,
En faisant souvent le revers
De mon vueil, par droicte crainte.
Pour advenir [etc.]

Pierre CHAMPION.

1. Cette pièce se rencontre également dans le *Jardin de Plaisance*, éd. Vérard, fol. 61 r° col. 1.
2. J. de P., *Semblans divers*.

DESCRIZIONE DI UN BANCHETTO
DEL 1600

Il documento che segue, e che dedico all' amico Emilio Picot, cui mi stringono antichi e saldi vincoli di stima e di affetto, non è privo di qualche curiosità. Esso descrive il solenne convito dato in Lione il 17 decembre 1600 per festeggiare gli sposi Enrico IV e Maria de' Medici, e contiene rilevanti particolari di storia del costume. Vedrà chi legge come lo sfarzo fosse temperato da certa rozzezza, che oggi deturperebbe anche i più umili banchetti popolari. In pieno rinascimento sopravvivono avanzi di usi medievali.

Le nozze principesche erano un tempo una delle forme per le quali stringevansi relazioni fra popolo e popolo : adesso li riavvicinano intenti comuni di reciproca simpatia e di umana fratellanza.

Firenze.

Alessandro d'Ancona.

Descrizione del pranzo tenuto a Lione nella domenica 17 dicembre 1600 in occasione delle nozze di Enrico 4° re di Francia con Maria de' Medici, figlia di Francesco Granduca di Toscana [1].

La Sala, benché fusse guardata la porta con diligenza, era già ripiena di gente, quando ci arrivorno le Maestà con la comitiva de' Prencipi, Signori e Dame; e chi la vidde inanzi avrebbe giudicato ch' altri non vi fussero potuti capire; e nondimeno all' ingresso del Re v'entrò tanta gente, che non vi si poteva stare, per non poter fiatare per tal calca e strettezza; non ostante però i bastoni delle guardie, menati in volta senza discrettione, stettero un pezzo a giungere alla

1. Bibliot. di Modena : Codice Campori R. 2. 21 intitolato : *Diario del viaggio fatto dal Card. Pietro Aldobrandino nelle sue legationi di Fiorenza e Francia. Per le nozze e per la pace* (da carta 177 a 188).

tavola ai luoghi loro. Il Legato, ultimo a partire di Chiesa, et ultimo ad entrare, trovò così stipata la porta, e tutto il luogo della sala, che penò un buon quarto d'ora d'arrivare in capo, nè bastava la diligenza de' nostri ad impedire, che non venissero appresso; le dame della tavola di mezzo s'accostorno subito a' luoghi loro; le Maestà, e gli altri della Tavola Regia stettero sempre in piedi sin che giunse la vivanda, ma però ciascuno nel suo luogo dove aveva da sedere; ella tardò una grossa mezza ora ad arrivare, e vi volle del buono a far ala, per darli il passo, e quanto più s'appressava al Re, tanto più vi si trovava strettezza. Veniva portata nella seguente maniera : andavano inanzi quattro Tamburi, doppo otto Trombe sonando; appresso seguivano dieci Mastri di Casa con bastoni in mano assai grossi, di color giallo, che mostravano canna d'India con il capo, e mezzo cerchiato d'argento dorato : indi seguivano le due Mazze Regie d'argento dorate, con corone reali sopra, di nobil lavoro; a questi seguiva il Gran Mastro, ch' era il Conte di San Paolo, servente in questo offizio, in luogo del Conte di Soisons absente; aveva in mano una canna d'India sottile, levata in alto, guarnita di cerchielli d'oro, con una corona in cima, et un giglio sopra. Dietro a lui venivano le vivande : li primi piatti del Re e della Regina venivano portati dal Prencipe di Conty e Duca di Nivers, e dal Conte di Somariva; gli altri si portavano da persone molto ordinarie e di bassa conditione : in tanto che, cominciava dal Prencipe, e finiva forse in cuoco. Nell' arrivare i Mastri di Casa alla tavola facevano una riverenza, e si tiravano da parte, et il Gran Maestro la faceva, e vi poneva sopra il bastone, indi vi si collocava la vivanda. Con questo medesimo ordine le Maestà andorno e ritornorno dalla Chiesa; ma doppo i Trombetti dovevano caminare gli Araldi, non intervenutivi per la strettezza del luogo. In questa guisa si portò la vivanda in tavola quattro volte, la quale da principio era nuda senza rifreddi et alcuno antipasto : si diede a lavar le mani a modo loro, cioé, con una salvietta bagnata da un capo et asciutta

dall'altro, con la quale si lavavano et asciugavano insieme in un tempo. Mentre si stette ad aspettare la vivanda, la Regina tenne sempre un piatto in mano con la salvietta sopra, e la diede alRe con umil inchino; sopra il mezzo della tavola pendeva un baldacchino di velluto rosso, trinato d'oro; sotto questo sedevano il Re, la Regina et il Legato, quella nel mezzo, l'altro alla destra, e questo alla sinistra. Seguivano alla destra, ma un pezzo lontano, Madama di Nivers, Madama di Ghisa, la Contessa di Overnia, la Duchessa di Vantador. Alla sinistra, e pure alquanto lontano, Gioiosa, Gondi, e Gevry, il Patriarca, Gioanni Battista Taxis, ambasciatore di Spagna, e Marino Cavalli, ambasciatore di Venezia. Si portò in tavola a tre piatti. Il Duca di Ghisa, il Prencipe di Gianville stavano di qua su la tavola con salviette su la spalla a servire di scalchi e trincianti. Il Duca di Mompensieri e il Duca d'Elbeuf servirno di Coppieri, uno al Re e l'altro alla Regina. Il Conte di Overnia stava dietro alla sedia del Re come Gran Ciamberlano, in luogo del Duca di Umena; Girolamo Gondi dietro quella della Regina con offizio di Cavaliere d'onore; chè è come Aio, e le va sempre a lato in ogni luogo. La vivanda, al parere di tutti i Nostri, e de gl'istessi che mangiorno, fu di robba molto grossa et ordinaria, e lasciando stare gli ornamenti e le delicatezze, che non ve ne furno molte, o niuna, nè vi erano cose troppo esquisite; pezzi di carne grandi, alcune robbe coperte di legumi, poca polizia e niun' ordine.

Portorono sul principio una gran testa di cinghiale et alcuni gran pesci, trotte e lucci con i sardelli; forsi il meglio che vi fusse; nel fine non vi fu pure un confetto bianco, ma solo certe pere condite, e pochi frutti; la robba fu giudicata scarsa; al bere si stentò fuori di modo, perché la gran pressa non dava addito di penetrar alle bottigliarìe; perciò, eccettuati i coppieri delle Maestà, che andavano a pigliare il vino con la scorta de gli Arcieri, gli altri non potterono servire i loro padroni: anzi standosi un pezzo senza poter bere da principio, e cominciandosi a lamentare alcuni, si fece venir un poltrone,

che con un fiasco in mano stava in cospetto di quei Prencipi empiendo i bicchieri, e i gentiluomini li porgevano per sopra della tavola a i convivanti, et alcuni di quei Signori per essere più pronti, andavano col fiasco e bicchiere, porgendo bere ora a questi, ora a quelli; et in questa maniera fu dato bere al Signor Cardinale Nostro, dopo però essere stato un pezzo ad aspettare in vano. Non si parla di sottocoppa; solo i bicchieri delle Maestà avevano i coperchi di vetro, e li coppieri portavano seco una scudella dorata per far con essa la credenza. Alle tavole delle Dame un bicchier di vino, perchè gli usano assai grandi, serviva a più d'una persona, et in quello di mezzo portorono e levorono la vivanda li Svizzeri della Guardia, e questo spesso, prima d'arrivare alla tavola, facevano le credenze; era anco un piacere il vedere molti gentiluomini serviti e le Dame pigliare la robba da i piatti loro, e mangiarsela; poiché trovandosi la più parte digiuni, e vedendo che la festa era per allongarsi a grand' ora di notte, si procacciavano il vitto al meglio che potevano. A queste tavole non fu anche molta robba, et non arrivò tutta; vi mangiorno da quindici dame per ciascuna, comprese quelle della Regina. Le frutte servirno a tazze di maiolica, etiandio alla tavola Regia. Nel fine si cantò da buon coro di musica attioni di grazie; e levate le tavole si stette gran tempo in piedi e a ragionare; poi entrorno li pifferi e viole, per cominciar il Ballo.

Ma è bene di toccare gli abiti e vestimenti di ciascun ordine di persone. La Regina uscì la mattina alla chiesa vestita alla regale, con corona e manto. La corona era picciola, e li copriva solamente la somità de' capelli, ridotta in forma piramidale, perchè la potessero investire meglio. Vi erano dentro venti diamanti, quattro rubini e molte perle, tutte di gran prezzo in suo genere : in cima stava un giglio d'oro con un diamante sopra, ch' io viddi in Venetia in mano a Paolo Bardo, e dicono che sia di Sancy, et che vaglia più di cento vintimila scudi. Il Re disse in questo proposito alla Regina a cui rincresceva il peso della corona, et si parlava del

valore delle pietre, che facesse far la pace al Legato, perchè in tal caso le voleva comprar quel diamante, altrimenti voleva impiegare il prezzo in tanta polvere d'artegliarie. Aveva di più Sua Maestà un monile tutto di rose di diamanti, tramezzati di perle grossissime, e ciascuna rosa conteneva un grosso diamante in mezzo, e molti mezzani, intorno alle quali n'aveva diverse separate et appiccate in varii luoghi della persona, e due grandi a i lati del manto, il qual' era velluto paonazzo, tutto pieno di gigli, riccamato d'oro e foderato di pelle d'armellini e con coda lunga e pesante, che due persone si affaticavano a portargliela. Vestiva all' italiana, chè così se n'é contentato il Re, e con veste sparsa di gigli d'oro è tutta gioiellata e imperlata, et in vero stava così bene, e con tanta grazia e maestà, che appresso la bellezza naturale, era stimata, almeno da gl' italiani, la più bella donna che vi fusse, perciò che la Contessa di Overnia e la Duchessa di Vantador, figlie di Memoransy, e Madamisella di Ghisa stimate le più belle della Corte, non l'uguagliavano di molto.

Il vestire delle Principesse, e dell' altre Dame francesi era veramente ricco, ma altretanto goffo, et havevano ben levato alcune di loro quel cercchio, che portavano a i fianchi tanto largo, che l'ho vedute piegar in taglio, per poter passare nelle parti anguste; ma, in quel cambio, s'erano poste alcune faldiglie difformatamente larghe, e senza alcuna proporzione dalla strettezza della cintura all' ampiezza del giro da basso. Avevano le vesti di color varj con ricami lavorati diligentemente, ma assai minutie con poco disegno. Le conciature della testa non sono disdicevoli in chi le porta alla moderna, che si va accostando all' italiana, con gran copia di diamanti e di perle di gran valore; non usano altre gioie, non sanno però accomodarsele intorno, empiendosene le maniche, le spalle, et il ciufo, senz' ordine e garbo. In questo si discernevano l'italiane dalle francesi, che le poche portate dalle nostre apparivano doppiamente. Gli uomini in universale vestono molto meglio, et oggi dì s'accostano tanto allo spagnolo o all' ita-

liano, che oramai vi correrà poca differenza. Avevano giubboni, colletti, e calze intiere; cappotti corti e berrette picciole di velluto; non usano tuttavia queste berrette e cappotti fuori di nozze e di solennità principali. I vestiti erano ricchi al possibile, tutti coperti di ricami d'oro, lavorati a punta d'ago con esquisita diligenza e politezza; ma pativano il difetto detto di sopra del disegno, per esser troppo ammassati, confusi e minuti, nè fanno rilievo d'apparenza, e senza che discerna il campo del drappo. In Italia con la metà della spesa si fanno apparire al doppio, ma non arrivano facilmente alla diligenza. Il Re veste con calzoni intieri, bianchi, senz' oro, e con un colletto di pelle di fiori di Spagna guarniti di nero, la berretta con un mazzo d'arioni, il cordone di perle picciole, et una gran rosa di diamanti, e sopra la coppa una collana dell' ordine di San Spirito, si come l'avevano tutti gli altri cavalieri. Con questa occasione si é vestita la Guardia de' Svizzeri di velluto leonato, e li Paggi del medesimo colore con trine d'oro, e quasi all' italiana. Quanto alle livree de gli altri Signori non ho visto cosa di momento.

Fattasi nella Sala piazza per il ballo al meglio che fu possibile, il Re prese la Regina, e comincio una chiaranzana, che chiamano qua *il gran Ballo*, la quale durò un gran pezzo; dopo essa si fece una Nizzarda, che dicono la *Branles*. Si pigliorno un Cavaliere et una Dama per mano alternatamente, e formano prima un gran giro, e poi se ne fa uno di capo, e conduce gli altri a suo modo, sin che si termina il suono, che gli tocca, et indi succede l'altro più vicino rimanendo quel primo alla coda; e così di mano in mano, sin che tutti gli uomini hanno guidato, e siano finite tutte le sonate, perchè il Ballo è terminato da certo numero d'esse, ma l'istoria dura un gran pezzo. Appresso si fece una Corrente, dove il Cavaliere presa la Dama, la va menando quasi correndo in giro, et dove la vuol piantare presala a traverso, e l'alza alquanto da terra, et ivi la lascia, et ella é subito presa da un' altro, sin che lasciata torna al suo luogo, ma sempre nel finire si faceva una

profonda riverenza al Re. Indi fecero la *Volta*; in questa gli uomini pigliano sotto le braccia le donne; e volgendosi in giro stretto, levano alzando e ponendo in terra conforme al tempo del suono, a pericolo, se non sono lesti, di cadere ambidue, perchè non può essere che non vada loro in volta la testa. Sono tutti Balli allegri, e secondo l'umore della nazione; i Cavalieri ballanti si levorno l'armi e la cappa, e restorno in scarpette bianche sottili, le donne fecero il medesimo delle scarpe. Il Re non entrò che nel primo Ballo, ma andando sempre inanzi et in dietro acconpagnava il suono coi gesti, e saltando qualche volta, poi veniva dal Legato a dirli quello che si faceva, et a dimandare come le piacesse. Sua Signoria Illustrissima stette sempre a sedere sopra il tavolato a pari alla Regina, et a ragionar seco, poichè Sua Maestà gliela consignò da principio perchè le facesse compagnia. In vero che il Re fece tante carezze al Cardinale in tutta quella sera, quanto si possano da uomo imaginare, et a tavola in particolare stette quasi sempre volto verso Sua Signoria Illustrissima, e gli tagliava e le porgeva le vivande, lodando le migliori, e quelle che più a sè piacevano, e l'onorò in ogni cosa straordinariamente.

Finita la festa che potevano essere cinque ore di notte, fece accompagnare Sua Signoria Illustrissima sin fuori dalli Prencipi, e sin a casa dal Marescial Pandolfino, et andammo a casa sul Bucentoro, come la sera avanti. In quel giorno io so dire che i Lacché si cavorono la voglia di rubbare i cappelli e mantelli, e con tanta legiadria che nessuno s'accorgeva mai chi gli avesse tolti, perchè si porgevano subito il furto l'un l'altro, che nascondevano. Ma alcuni di Lione, a quali era stata fatta la burla, messisi insieme la medesima notte assalirno con spade e bastoni tutti quelli che trovorono, et ammazzorono alcuni e ferirno altri malamente.

GIUSEPPE PANZI

PEINTRE ITALIEN A PE-KING (XVIII^e siècle).

Feuillet de Conches a consacré aux Peintres européens en Chine un article paru dans le t. XXV de la *Revue Contemporaine* et publié à part [1]. Chose curieuse, il a oublié Panzi ; peut-être n'a-t-il pas entendu parler de cet artiste ? Nous allons essayer de réparer cette omission.

Giuseppe Panzi était né le 2 mai 1734 à Crémone, suivant Sommervogel, mais l'on remarquera que dans sa lettre adressée à Bertin, de Pe-King, le 16 novembre 1777, il déclare être né à Florence et avoir fait son éducation en Italie. Il entra dans la Compagnie de Jésus en qualité de frère coadjuteur le 30 septembre 1768, fut envoyé en Chine où il arriva en 1771 et il fut attaché à la mission des jésuites français de Pe-King. Les Jésuites avaient perdu depuis quelques années deux peintres appartenant en qualité de frères à leur société. Giuseppe Castiglione, de Milan, en chinois Lang *Che-ning*, né le 16 juillet 1688, arrivé dans la mission en août 1715, était mort le 16 juillet 1764, à un âge fort avancé, après avoir été comblé de faveurs par l'empereur K'ien-loung dont il avait peint le portrait ; il appartenait à la mission portugaise tandis que son confrère Attiret, arrivé beaucoup plus tard à Pe-King, le 5 août 1738, était attaché à la mission française. Jean-Denis Attiret, en chinois Pa *Te-ni*, était né le 31 juillet 1702, à Dôle, et il mourut à Pe-King le 8 décembre 1768.

Quand Panzi arriva dans la capitale de la Chine, il restait encore un peintre, frère chez les Jésuites, le tchèque Ignace Sickelpart, Ngai *Na-tsio*, né le 8 septembre 1708, arrivé à la

1. Les Peintres Européens en Chine et les Peintres chinois par M. F. Feuillet de Conches. (Extrait de la *Revue contemporaine*, t. XXV, 98^e livraison.) — Paris, Imprimerie de Dubuisson, 1856, in-8, 47 pp.

mission en 1745 ; il mourut à Pe-King le 6 octobre 1780 ; à l'occasion de l'anniversaire de sa soixante-dixième année, l'empereur K'ien-loung le 21 septembre 1777, le combla d'honneurs comme il l'avait fait en semblable circonstance pour le frère Castiglione ; les cérémonies qui eurent lieu à cette occasion ont été racontées dans les *Mémoires concernant les Chinois*, VIII, p. 283, et par Panzi lui-même dans une des lettres reproduites par Ch. de Murr que nous donnons plus loin. Sickelpart a été avec Attiret, Castiglione et le frère Jean Damascène, Augustin déchaussé, l'un des artistes qui ont dessiné les Seize Batailles de l'Empereur de Chine gravées à Paris sous la direction de Cochin.

Mais un grave événement allait troubler la quiétude de Panzi et de ses compagnons peu d'années après son arrivée : la Compagnie de Jésus avait été supprimée le 16 août 1773 par le bref *Dominus ac redemptor* de Clément XIV ; la nouvelle de la destruction arriva à Pe-King le 5 août 1774. L'évêché de de Pe-King était vacant depuis plusieurs années, la cour de Portugal ayant négligé d'y pourvoir, et l'administration en était confiée, en attendant la nomination du titulaire, à l'évêque de Nan-King, Godefroid Xavier de Laimbeckhoven, lui-même jésuite ; celui-ci était né à Vienne (Autriche) le 9 janvier 1707 ; arrivé en Chine le 5 août 1738, il fut nommé évêque le 15 mai 1752, et sacré à Macao le 22 juillet 1755 ; il mourut le 22 mai 1787 à Tang Ka hang (Kiang Sou). Il envoya à Peking pour y signifier le bref du Pape, son grand vicaire, le P. Joseph de Sainte Thérèse, carme déchaussé allemand, désigné par la Propagande. La visite de ce carme est racontée par le P. Amiot dans une lettre adressée à Bertin, Pe-King 15 septembre 1776 :

L'année dernière, un carme alleman nommé le P. Joseph de S^te^ Thérèse, Missionnaire de la Propagande depuis environ une trentaine d'années, et faisant actuellement sa résidence à Pe-King, se transporta dans notre maison pour nous intimer, par ordre de Mr. l'évêque de Nan-King, le bref de destruction de notre Saint-

Père le Pape. Nous nous soumîmes avec beaucoup de respect et une entière résignation au décret du Souverain Pontife, et nous signâmes l'un après l'autre, que ne nous regardant plus comme étant sous le régime de la Société, puisqu'elle étoit détruite, nous vivrions désormais comme des Prêtres séculiers, sous la dépendance de l'ordinaire.

Le Supérieur de la Mission française, le P. François Bourgeois prenait son rang d'ancienneté parmi ses confrères; et il s'installa avec le P. Amiot : « Continuant de vivre en commun avec MM. Amiot et Panzi, vous avez pris le parti le plus sage » écrit Bertin au P. Bourgeois, le 14 décembre 1783.

La Collection Delessert, de la Bibliothèque de l'Institut, renferme cinq lettres de Panzi toutes adressées à Bertin et datées de Peking : 16 novembre 1777 ; 10 octobre 1778 ; 10 novembre 1779 ; 5 août 1780 avec la réponse à cette lettre datée Paris, 16 novembre 1781 ; 4 octobre 1784 ; je serais surpris que cette lettre fut la dernière adressée à Bertin par Panzi. A ces six pièces inédites que je crois de nature à intéresser, j'ai cru devoir en ajouter trois autres peu connues, insérées par C. G. von Murr, le célèbre érudit de Nuremberg, dans son *Journal zur Kunstgeschichte*.

I

Pekino, 16 novembre 1777

Eccellenza

Mi permetta Vostra Eccellenza l'onore, di riverentemente manifestarli che vero e, che io son nato in Firenze, è la mia educazione pure, e stata in Italia, ma ed è ben vero ancora, che io sono stato sempre amantissimo della onoratissima, e stimatissima Nazione Francese ; E quando io era in Roma studiando la Pittura, mi era assi gradevole conversare sovente con gli studiosi, e destri Pittori, Pensionati Francesi, che io per lo spazio di tre anni o disegnato in quella loro nobilissima Accademia, detta di Francia, le belle, e non lodate mai abbastanza, statue antiche, che là sono collocate a vantaggio delli studienti.

Or dunque sappia l'Eccellenza Vostra, allora quando io stava là in Roma, appresi che l'Assistente de Gesuiti di Francia cercava un Pittore, per la Missione di Pekino, io fui si orgoglioso di offerirmi a detto Assistente, a condizione però, che io sarei entrato nella Compagnia di Gesù, per servire questa santa Missione in qualità di Pittore : Dopo alcuna prova fatta di me in Roma, m'inviarno a fare il mio noviziato in Genova; che di li poi dopo due anni, io parti per la Cina, contentissimo.

Arriavato per la Dio Grazia, in Pekino, i Reverentissimi PP. Francesi, e particolarmente il Reverdo P. Amiot, degnissimo amatore delle Belle Arti, e di più ancora di quelli, che l'esercitano, mi riempirno della loro più cortese amicizia, e benevolenza.

Ma che, Eccellenza, oggi pur sento, che più di ogni altro ancora nella Pregiatissima, e Cordialissima sua lettera scritta al Revedo Amiot che mi distingue particolarmente, nella distribuizione de suoi innumerabili benefizi; e come mai questo a me? Come posso io riconoscere, suo piccolissimo vassallo, un si tanto pregiato, e benigno onore! Il regio ritratto solo di sua Maestà Rè di Francia, ed è senza comparazione il più pregioso dono in se medesimo, e dalla parte ancora dell'offerente, che io possa ricevere : Onde la mia più gran pena, ed è di non avere nulla, che vaglia da offerire a quell'animo si generoso, ed a quanto io vi debba, per gli atti di singolar gentilezza con cui l'Eccellenza Vostra degnossi riconoscermi.

Ma l'anno prossimo consulterò col Revdo. P. Amiot, per fare qualche piccola cosa di mia proffesione, ma la mia insufficienza nell'Arte, sarà disgradevole al'si squisito gusto dell'Eccellenza Vostra. Prego per tanto la Benignità di Vostra Eccellenza a perdonare il mio rustico Italiano, e il povero mio stile non sufficiente al gran merito della Grandezza Vostra. A scrivere in lingua Francese mi è assai dificile.

Animato adunque da si Dolce Fiducia, che anco questa dal'merito addiviemmi di Vostra Eccellenza; E ricoverandomi all'ombra della rispettevole Vostra Grazia, mi dò l'onore di rassegnarmi di vera estimazione ripieno

Di Vostra Eccellenza
Umilissme Devotissmo Obligatissmo Servitore
Giuseppe Panzi, Missrio della Missne. Francese Pekino.
Pittore alla Corte dell'Imperatore

Le Ministre Bertin a écrit en marge : « Prié pour réponse Mr Amyot de luy dire que je le remercie. »

II

Eccellenza

I tre vasi di Fiori, che a Vostra Eccellenza riverentemente offero, dipinti sono dalla pura e bella Natura, ed è opera di un bravissimo Pittore Cinese Cristiano; e sono immitati divinamente in tutte le sue Parti. Io pregai il Rev^do. Padre Cibot[1], che scrivesse per far conoscere perffettamente a Vostra Grandezza detti Fiori, è il Rev^do. Padre mi a detto, che là gia fatto.

Deesi per buona legge di giustizia, mostrare riconoscenza al Nostro Degnissimo Benefattore di questa Santa Missione Francese: Niuno meglio di me per aventura conosce quanto io vi debba per gli atti di singolar gentilezza con cui vi compiacesse accogliermi, e mi apro ad un tempo il bell'adito di manifestarmi non ingratissimo per le tante riconoscenze, che si mi onorarno. Cosi l'offerta, che io vi fo, più fosse pregievole, e di Vostra Eccellenza più degna che non lo è.

Ma se quale esser doverebbesi, e quale io pur bramerei che la si fusse, non puote esser ella, non diffido non pertanto, che dalla bontà di Vostra Eccellenza accolta venga cortesemente per questo se non per altro, per chè l'animo vostro generoso risguardera l'intenzione ossequiosa del riconoscente donatore piuttosto, che il dono, il quale al Merito dell'Eccellenza Vostra nulla, o poco vale.

Siffatta fidanza alla Benignità soltanto di Vostra Eccellenza appoggiata, dammi coraggio bastevole di ricoverarmi all'ombra della rispettevole Vostra Grazia, e mi dò l'onore di rassegnarmi di vera estimazione ripieno.

Di Vostra Eccellenza
Pekino, 10 ottobre 1778
Umilissimo Devotissimo Obbligatissimo servitore
Fratello Giuseppe Panzi, Missionario.

1. *Pierre Martial* Cibot, Han *Kouo-ing*, né à Limoges, le 14 août 1727 ; mort à Pe-King le 8 août 1780.

III

Eccellenza

Debito mio speciale di gratitudine verso il generossisimo, è liberalissimo cuore di Vostra Eccellenza, e il dover' pure di giustizzia m'obbliga di riverentemente presentare queste mie poche, e rustiche linie all'Eccellenza Vostra. Io non ò termini sufficienti, ne tanto degni da esporre ad un Personaggio di tanto riguardevole merito, è adornato di Pietà, e Dottrina come Vostra Eccellenza in verità lo è : Ma la Grandezza Vostra, e il vostro nobile, e grande spirito, perdonerà mille, e mille volte alla mia arditezza, è alla mia ignoranza

Primo io ardito per tamperamento, mi dispenso di fare qui una lunga ed estesa numerazione delle inumerabili ed ilustre grazie, favori, e vantaggi, che l'Eccellenza Vostra con tanta cordialità mi avete procurato qui in Cina ; Egli è ora per Vostra Eccellenza, che mi si rendano più agevoli quei lavori di disegni, e pitture ch'i sono in caricato di dover fare per questo nostro Imperatore.

Io son corto di talento,
Nell'oprar, mollo pavento ;
Se d'avanti gli occhi non ò modello,
Coraggio non à mio debol'pennello.

Onde e chiaro, che ne verrà dalle insigne, pregiate grazie di Vostra Eccellenza quel' di più di vantaggio, ch'io ne riporterò da miei lavori per servizio di questa santa Missione, ben che di natura, e di ingegno per questo sempre deboli.

In fine io son persuaso, che la sommà moderazione di Vostra Eccellenza, ben essa veggendo, che la laude vostra medesima non riesce da ultimo, che a laude, è glorificazione maggiore dell' amorossimo nostro signore Gesu-Cristo, con questa ossequiosa fiducia mi ricovero all' ombra della rispettevole Vostra Grazia- e mi dò l'onore di rassegnarmi di vero rispetto ripieno.

Io contento odorai l'amabil Fiore,
Ch'or germoglia quasi in tutta la Terra :
BERTIN *s'appella, e mercè Suo Valore,*
Memoria mai sarà fra nos sotterra

Or tien in Francia il più sublime onore,
Che il perfetto essa discerne, e non erra :
Se il bel Fiore à pregio nel' franco seno,
Pur nel' Sen Cinese, è gradito à pieno.

Di Vostra Eccellenza
Pekino, 10 9bre 1779
Umilissimo Devotissimo, e obbligatissimo servitore
Giuseppe Panzi della Mission francese.

Le Ministre a écrit en marge de sa main : « Le remercier de tout ce qu'il me dit d'honnête, et le prie de se souvenir quand il aura peint quelque personne, ou quelque chose de marque de m'en faire part : Je ne serais pas fâché d'avoir le portrait d'Akoui s'il l'a fait, et celui de Litché yao, si ce dernier toutesfois, répond comme il doit à mon procédé pour luy. »

IV

Pekino, n. 5 Agosto 1780

Eccellenza

Umilmente all' Eccellenza Vostra, io offro il piccolo Disegno, del Ritratto, Reverendo Domino Pietro Marziale Cibot ; Ottimo Missionario, nella Missione Francese di Pekino ; Da me ritrattato, il giorno dopo sua santa morte, tal' quale come egli era allora : Io ben sò ch' assai più gradevole, e di più piacere saria stato, all' Eccellenza Vostra, ch'io glielo avesse ritrattato da vivo : Ma non è stato a me possibile d'ottenere tal' grazia dall' amabilissimo, e modestissimo Reverendo Cibot, ben ch'io pregatolo più volte per ritrarlo, Egli mi rispondeva sempre, di non aver tempo ; ond' io di questo nè sono in gran pena, per non aver potuto saddisfare a pieno, la consolazione di Vostra Eccellenza ; ora dunque riverentemente io suplicando la Rispettosissima Eccellenza Vostra, di volere cortesemente gradire l'Effigie morte, per felice memoria, di si tanto zelantissimo, e amatissimo Missionario.

Prego poi l'Eccellenza Vostra, perdonarmi ancora la mia vena poetica per quei versi, ch'io missi sotto il disegno, la mia fantasia, è solamente per conservare quel' detto : *Pictoribus atque Poetis.*

Vostra Eccellenza riceverà pure il Ritratto, del Vescovo in partibus di Delcona, Missionario in *Chan sï*, esso appellato Natanael Burger [1], di Nazione Bavara, Religioso di S. Francesco da Sisi [*sic*]; qui in Pekino egli venuto per consagrare, senza Bolle Pontificie, il Reverendo Fra Giovanni Damasceno Sallusti [2], per Vescovo di Pekino. La faccia di detto Ritratto, non è che solamente il primo abbozzo, ch'io trovai rassembrantissimo, coll'approvazione di tutti quelli, che l'hann' veduto e conosciuto; come che il Prelato di Delcona, era molto occupato negli affari della Consagrazione, di detto Sallusti, io non ebbi più la sorte di rivederlo, per potere terminare il ritratto; del'che, io dopo senza l'originale, non ho ardito di più ritoccarlo, per tema di non guastare quella prima viva rassembranza, che l'espettatori, con mio contento, gli ha trovato. Il fondo color' d'aria, ch'ora io faccio nè ritratti, sò bene che non si costuma fare, ho sia raramente da nostri celebri Pittori Eoropei, ma lo faccio per addatarmi al costume cinese, non ributtante, che pur questo costume l'usarono qui,i bravissimi e di bon gusto, Pittori Attiretto, e Castiglione; vero si è, che il fondo color' d'ombra, che costumano gl'Eropei Pittori, ne i loro ritratti, e più naturale, poiche essi figurano la persona dipinta, in una camera, com è per ordinario, e non già in mezzo di una Piazza, come sembra, che sa figurino, questi Pittori Cinesi; Perciò io son' ben lontano di dar censura, a miei saggi, ed amati Pittori Eoropei, anzi scusandomi io a loro, con dirli, *chi pratica lo zoppo, impara a zoppicare*.

Io già cominciai i Ritratti, del Reverendo Padre Amiot, e del Generalissimo A Kvuei [3]; questi, se a Dio piace, saranno rimessi All' Eccellenza Vostra nel prossimo Viaggio.

Io non saprei mai trovare espressioni degne del Merito di Vostra Eccellenza, per io testificarli la mia Gratitudine, de Benefici, Grazie, e favori, che dall'Eccellenza Vostra, io mi son trovato ornato a maggior vantaggio ancora di questa Missione, che l'Eccellenza Vostra, in verità n'è il Patrocinio; onde io ne sono tenuto obbli-

1. *Nathanael* Bürger, mineur observantin, évêque de Delcone, vicaire apostolique du Chen-si, nommé coadjuteur de Nan-King, 1780; mort 28 août 1783.

2. *Jean* Damascène de la Conception, O. S. A. 1780; mort sept. 1781 à Pe-King.

3. Célèbre général chinois qui s'était distingué dans la guerre des Eleutes, choisi par K'ien-loung pour la conquête du pays des Miao-tseu. — Cf. *Mémoires concernant les Chinois*, III, pp. 389 seq.

gato, d'impetrarne continovamente dalla Divina Maestà le Benedizioni e conservazione, a multos annos, dell'Eccellenza Vostra. In fine ricoverandomi sotto l'ombra della Rispettossisima sua Grazia, Pieno di alta Stima e Venerazione

Di Vostra Eccellenza
Umilissimo. Devotissimo. Obbligatissimo Servitore
Giuseppe Panzi, della Missione Francese.

Bertin répondit, non par une note, mais par la lettre suivante, la seule peut-être qu'il ait adressée à Panzi ; dans une lettre adressée au P. Bourgeois en mars 1781, il avait déjà mis en P. S. : « Remerciez je vous prie M. Panzi, je ne lui écris point, ne m'ayant écrit que pour des compliments et ne pouvant que lui répliquer de même. »

V

Paris, le 16 novembre 1781

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 5 août 1780. Je vous suis vraiment obligé des sentimens que vous me témoignés. M. Amyot m'a envoyé les Portraits d'Akoui et d'Yu *Nimg-Tchoung*, que vous avés eu la Complaisance de me destiner, et je vous prie d'en recevoir mes remercimens. Ils m'ont fait un vrai plaisir. Quant aux portraits de MM. Cibot et Delcon que vous m'annoncez, je ne sçais si vous les aviez joints à vos dépêches ; ils ne me sont pas parvenus. Je regrette surtout celui de M. Cibot dont j'estimais infiniment les vertus et les connoissances, et dont la mort m'a été très sensible. J'espère que vous réparerez la perte de son Portrait, si vous en avez réservé une copie, et je vous en prie.

M. Amiot vous remettra de ma part quelques bagatelles, que vous voudrez bien accepter comme une marque de mon amitié, si je puis de les faire passer avec ce qui le concerne, par cette Mousson, à Canton ; mais la guerre générale ne m'en laisse presque aucun espoir ; ce qui est différé au surplus n'est pas perdu.

Est-ce que vous n'avez pas reçu en son temps la figure en pied de l'Empereur Kien-Long faite en porcelaine blanche ou Biscuit, ainsi que son Portrait peint aussi sur porcelaine de France. J'aurois souhaité que le Prince eut pu le voir pour lui donner une idée de

notre industrie sur ce point ; j'aurois été bien aise d'en savoir des nouvelles. Vous connoissez, Monsieur, tous les sentiments avec lesquels je suis votre très-humble, et très obéissant serviteur.

BERTIN.

VI

Eccellentissimo Signore

Mio dover sarebbe di contribuire alle brame della Grandezza Vostra, la quale mi dimostra con somma gentilezza esserli a grado qualche ritratto di questi gran personaggi più segnalati in merito, è che più onora il Magno *Kien-Long*, nostro Imperatore.

Riverentemente offro all'Eccellenza Vostra il ritratto di Ho TAGIN : quest'è un giovane di un merito sopprendente ; Egli non ha più che 30 anni, e di già ne sono 7. o siano 8. ch' egli e grande dell' Imperio, governatore della Città, ed è il cortigiano il più favorito, et il più impiegato da questo incomparabile Monarca che di recentemente la fatto Colao [1].

Mio desiderio sole è di mostrarmi ubbidientissimo ai comandamenti dell' Eccellenza Vostra ; poi sotto il pregiatissimo Patrocinio di Vostra Grandezza ricovero il mio insufficiente talento.

In oltre, niuno vi è chi più di me palesar possa le tante prodigalissime Grazie, che nel Riveritissimo Nome di Vostra Eccellenza, continovamente io ne vengo onorato.

Onde a si tanti pregiati benefici, altro io non posso che nelle mie dobolissime preghiera raccomandare al Signore Iddio, si ottimo Benefattore che umilissimamente mi dò l'egregio onore colla maggiore stima, e venerazione

Di Vostra Eccellenza

Pekino, 4 Ottobre 1784

Umilissimo, Devotissimo, Obbligatissimo servitore

Giuseppe PANZI della Miss^ne^. Francese.

Cette même année 1784, Giuseppe Panzi signait avec les jésuites français de Pe-King : Amiot, Bourgeois, Ventavon, de Grammont, Luigi de Poirot, la lettre du 18 novembre par laquelle ils accusaient réception de l'avis de M. Raux, de la Con-

grégation de la Mission, nommé supérieur de la Mission française dans la capitale de la Chine, leur annonçant son arrivée en Chine avec un autre prêtre et un frère horloger.

Il est compris dans les dons que le Ministre Bertin faisait à la Mission de Pe-King; ainsi dans un envoi d'argent réparti par le P. Bourgeois le 11 mai 1778 je note cette indication de Bertin :

« A M. Panzy 1200 l. et je le remercie de tout mon cœur du portrait qu'il m'a procuré. »

VII [1]

Extrait des Lettres adressées à un ami le 6 et le 11 novembre 1776.

Nous sommes encore réunis dans cette Mission : la Bulle de suppression a été notifiée aux Missionaires, qui néanmoins n'ont qu'une seule maison, un même toit, et une table commune. Ils prêchent, ils confessent, ils baptisent, ils ont l'administration de leurs biens et ils remplissent tous leurs devoirs comme auparavant, aucun d'eux n'ayant été interdit, parce qu'on ne pouvoit faire autrement dans un Pays tel que celui-ci; et cependant il ne s'est rien fait sans l'approbation de Msgr. nôtre Evêque, qui est celui de *Nanquin*. Si on se fut conduit a nôtre egard, comme dans quelques endroits de l'*Europe*, c'en étoit fait de nôtre Mission, de nôtre Religion, et c'eut été un grand scandale pour les Chrétiens de la *Chine*, aux besoins desquels on n'avoit pas pourvu, et qui auroient peut-être abandonné la Foi Catholique.

Nôtre Sainte Mission, grace à Dieu, va assez bien, et est actuellement fort tranquile. Le nombre des Chrétiens augmente tous les jours. Les PP. Doliers [2] et Cibot ont la réputation de Saints, et le sont en effet; le premier est celui, qui maintient la devotion au sacré *Cœur* de *Jésus*, dans l'état de plus florissant, et le plus édifiant. Ce même Missionaire a converti presque toute une nation,

1. C. G. von Murr, *Journal zur Kunstgeschichte*, VIIter theil. Nürnberg, 1779, pp. 262-264.

2. *Jacques François Marie Dié* Dollières ou d'Ollières, né à Longuyon (Moselle), le 30 nov. 1722; mort à Pe-King, le 24 décembre 1780.

qui habite des montagnes à deux journées de *Pekin* ; je me suis trouvé toutes les fois, que ces bons *Chinois* sortoient d'aupres de ce Pere, a qui ils avoient demandé le Batême. J'ai remarqué dans eux les mêmes attitudes, et les mêmes expressions de tête, que nos meilleurs peintres ont su donner ou saisir si bien dans les tableaux de la prédication de nôtre Sainte Foi par St. *Francois Xavier*. C'est ici qu'on peut mieux connoitre combien grande est la grace, que Dieu nous a faite, en nous faisant naitre dans un Païs Chrétien.

Autant que l'on peut humainement juger de nôtre digne Empereur, il paroit, qu'il est encore bien éloigné d'embrasser notre Sainte Religion Catholique ; il n'y a même aucune raison de l'esperer, quoiqu'il la protege dans ses États ; et c'est ce, qui peut se dire pareillement de tous les autres Grands de l'Empire. Helas qu'il y a de vastes contrées dans cet Univers, où le nom de Dieu n'est pas encore connu.

Je fais toujours mon emploi de Peintre, et je suis le Peintre, ou le Serviteur de la Mission *Françoise* pour l'amour de Dieu. Je me glorifie de l'être pour son pur amour ; et je suis bien resolu de mourir dans cette Sainte Mission, quand Dieu le voudra.

VIII[1]

Lettres du 22 Novembre 1777 adressées à Rome.

Ad mortem decumbebat *P. Sichelbart*[2] : Missus est ab Imperatore mox primus aulae suae Medicus ; ut illi adsisteret. Quod is indefesse, et feliciter praestitit. Restituta valetudine, postquam rediit P. *Ignatius* ad palatium, suosque ibi labores infirmus, Imperator ad eum (quod quidem alias consueverat) invisit vidensque eum tremula nonnihil manu pingentem, interrogavit, *quot* esset *annorum* ; intelligensque, quod 70 annorum ; et *cur*, ajebat, *non prius indicasti*, *cum ita sis senex* ; *honorabo te* — Reipsa e palatio suo, ubi tunc degebat, suburbano, misit ad eum, in Collegio *Lusitanorum* morantem, dona Imperatoria, consistentia pro more in voluminibus aliquot sericis, maxime in quodam serico duos pedes longo, et unum lato, in quo manu Imperatoris inscripti erant quatuor praegrandes

1. Christoph Gottlieb von Murr, *Journal zur Kunstgeschichte*, IXter Theil. Nürnberg, 1780, p. 93.

2. Voir supra.

characteres, encomia, et merita P. *Ignatii* referentes. Portabant autem ista octo viri, iidem, qui Imperatorem ipsum portare solent, et eodem, quo tunc habitu, in quadam lectica, praeeunte in equo Mandarino quodam *Commissario*, et comitantibus eum octo aliis Mandarinis, itidem in equis cum turba musicorum, et magno militum numero, agmen claudente. Accepta sunt haec a P. *Ignatio* in Collegio *Lusitanorum*, ad quod *Nostri* omnes ex quatuor Collegiis convenerant, hunc actum cohonestaturi. Ecclesiae *Lusitanorum*, et *Gallorum* prae aliis frequentantur. — P. *Ludovicus du Gael* [*sic*] [1], qui nunc est in *Gallia*, a Rege *Christianissimo* Procurator generalis est nominatus, et ab illo Missioni nostrae *Sinensi* quot annis dantur 12000 *Franci*, vsque huc *Sinensis* epistola.

IX [2]

Lettre de 1780.

Allatae e Sina litterae testantur, factam ab Imperatore potestatem liberam, praedicandi sanctam legem, et, qui vellent, *Sinenses* baptizandi, cum hac solum restrictione, eaque graviter inculcata, ne quam prolem Magnatum, aut *Mandarinorum* bapt'zent absque parentum consensu. Addunt, impetratam hanc gratiam a P. *Aloysio de Poirot*, S. I.[3] e prouincia *Romana*, quam ingressus est *Florentiae* 1756, et ex qua ad *Sinas* migrauit 1769. Professus, ibi 1771 d. 15. *Augusti*. Origine *Gallus* est, potius *Lotharingus*, agitque annum 45, praeditus egregiis dotibus, et nunc in super linguae *Tataricae*, quam aula *Pekinensis* loquitur, notitia perfectissima : ob quod ipsum ab Imperatore commissum illi est, ut quae aliis linguis perscribuntur ad Aulam, ac in particulari, quae *Petroburgo* veniunt latina, in *Tataricam* transferat, et vicissim responsa &c.

Bertin ne paraît pas avoir eu une grande considération pour l'obséquieux Panzi, si on en juge par le passage suivant d'une lettre qu'il adressait le 29 janvier 1790 au P. Bourgeois :

1. *Louis* Du Gad, né à Lyon, le 26 février 1707 ; mort à Paris, le 25 mars 1786.

2. C. G. v. Murr, L. c., IXter Theil, p. 94.

3. *Louis* de Poirot, né en Lorraine, le 23 octobre 1735 ; mort à Pe-King en ?

« Le Signor Panzi, ou je suis bien trompé, a remis à l'année prochaine dites-vous à m'envoyer *un plat de son métier* ; je soupçonne puisqu'il faut vous le dire que c'est moins par paresse que parce qu'il n'est plus aussi bien qu'il l'était avec M. Amyot ; car par le *plat de son métier* vous entendez sans doute le portrait de ce dernier, c'est du moins ce que je conjecture, mais il auroit dû faire une réflexion que les gens de ce caractère ne font point, c'est que c'étoit moi qu'il obligeoit et non pas M. Amyot ; voyant que je ne recevais aucune nouvelle à ce sujet, j'ai confié à M. Amyot mon projet en le priant avec les dernières instances de m'envoyer son portrait ; quoique j'ai grande confiance aux talents du Sig^r^ Panzy, s'il continuoit cependant à en agir de même j'aime mieux l'avoir bien moins peint par le premier venu que de retarder davantage ; il y a plus de trois ans que je désire faire mettre dans nos *Mémoires* le portrait du pauvre M. Cibot que j'ai et que vous m'envoyâtes dans le temps mais il ne seroit pas juste qu'il y fut sans celui de M. Amyot. »

Le Ministre se trompait au sujet du portrait du P. Amiot ; M. Raux, Supérieur de la Mission française de Pe-King, après la destruction de la Compagnie de Jésus, écrivait en effet à Bertin, de Pe-King, le 17 octobre 1789 :

« M. Amiot se porte fort bien : son portrait peint par M. Panzi est aujourd'hui confié à des marchands porteurs de cette lettre, qui partent pour Canton. »

Le portrait arriva en effet à Paris, et, gravé par Helman, fut placé en tête du Tome XV des *Mémoires concernant les Chinois* paru en 1791. Outre les portraits d'Amiot et de Cibot, Panzi dessina également celui de l'Empereur K'ien-loung, qui, gravé par Martinet, sert de frontispice au Tome I de ces mêmes *Mémoires* publié en 1776.

Il ne nous a pas été possible de trouver la date de la mort de Panzi ; elle est postérieure à l'année 1792, car elle eût été mentionnée dans une lettre du P. Amiot[1] à Bertin ; le pre-

1. *Jean Joseph Marie* Amiot, Tsien *Ta-ming*, né à Toulon le 8 février

mier mourut à Pe-King dans la nuit du 8 au 9 octobre 1793; le second [1] succomba aux eaux de Spa, le 16 septembre 1792 à 4 heures du matin; j'ai trouvé cette dernière date qui n'est pas donnée par les biographes dans les papiers des missionnaires de Pe-King.

Henri Cordier.

1718; parti pour Lorient et la Chine le 17 nov. 1749, le P. Amiot arriva à Macao le 27 juillet 1750.

1. *Henri Léonard Jean Baptiste* Bertin, né dans le Périgord en 1719; lieutenant général de police à Paris (1757); contrôleur général des finances (1759); Ministre d'État.

LETTRES D'INDULGENCES

EN FAVEUR DES RELIGIEUSES PÉNITENTES OU REPENTIES DE PARIS

L'une des sources de revenus les plus fécondes aux XV^e^ et XVI^e^ siècles pour le clergé et les ordres religieux, aussi bien que pour les hôpitaux et hospices, ont été les lettres d'indulgences, colportées ou affichées pour solliciter les offrandes des fidèles. Répandus à profusion, ces documents, pour lesquels l'imprimerie a été mise à contribution dès ses débuts, sont aujourd'hui fort rares ; on n'en connaît que quelques spécimens [1], et encore ceux-ci ont-ils dû leur conservation à un emploi bien différent de celui auquel ils avaient été primitivement destinés, soit que leur grand format les ait fait utiliser comme chemises de dossiers de pièces d'archives, soit qu'ils aient servi à la confection de cartons pour les relieurs.

Aux exemplaires de ces lettres d'indulgences qui ont été déjà signalés, il en faut ajouter un nouveau, récemment découvert aux archives du Finistère, à Quimper, par l'archiviste, M. Bourde de la Rogerie, qui me l'a aimablement communiqué. On ne possède pas de spécimen entier de ce grand

1. Voir les placards de ce genre concernant l'Hôtel-Dieu de Paris, les Quinze-Vingts et l'hôpital Saint-Yves de Rennes, communiqués par Léopold Delisle en 1890 à la Société de l'histoire de Paris (*Bulletin*, t. XVII, p. 162), ainsi que ceux qui avaient été précédemment cités par M. Léon Le Grand dans son histoire des Quinze-Vingts (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* (1886-1887), t. XIII, p. 242, et t. XIV, p. 165). M. Ernest Coyecque en a mentionné d'autres dans son histoire de l'*Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge* (1891), publiée pour la Société de l'histoire de Paris, t. I, p. 142, note 1, et p. 395.

placard in-folio, mais seulement deux moitiés de deux exemplaires différents, permettant cependant d'en reconstituer complètement le texte, qui compte 62 lignes, imprimées en caractères gothiques, et dont la justification mesure 305 millimètres sur 230. C'est une affiche de pardons et indulgences, qui devait être apposée à la porte des églises de Bretagne pour solliciter les aumônes des fidèles en faveur des « pauvres religieuses pénitentes, nommées les Repenties de Paris », établies par le cordelier Jean Tisserant, à la fin du XV^e^ siècle.

Ce placard ne porte aucune mention d'année, mais le préambule, où sont cités le pape Paul III (1534-1549) et le dauphin François, fils de François I^er^ et duc de Bretagne (1518-1536), permet d'en fixer la date entre les années 1534 et 1536. Les religieuses Pénitentes ou Repenties de Paris, suivant la règle de Saint-Augustin, étaient alors au nombre de trois cents et étaient logées près de l'église Saint-Eustache, dans l'hôtel d'Orléans, qui leur avait été donné par le roi Louis XII [1].

Quant à Jean Tisserant, si ses sermons l'ont rendu célèbre de son temps [2], on a de lui encore quelques opuscules, impri-

1. Voir Jacques du Breul, *le Théâtre des antiquitez de Paris* (Paris, 1639, in-4°), p. 630-631, et Piganiol de La Force, *Description historique de la ville de Paris* (Paris, 1765, in-8°), t. II, p. 133-134, qui rapportent l'établissement de ces religieuses à l'année 1492 ; *Le tiers volume des Chroniques de France* [de Robert Gaguin] (Paris, G. Eustace, 1514, in-fol.), feuillet CCL, donne la date de 1494, et les lettres d'indulgences celle de 1498, alors que ces mêmes religieuses avaient reçu une Règle et des Constitutions de l'évêque de Paris, Jean Simon, en 1497 (N° 122 du *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, [par M. Émile Picot]. Paris, 1884, in-8°, t. I, p. 68-69).

2. Voir sur Jean Tisserant, confesseur d'Anne de Bretagne, mort à Lyon en 1494, les *Scriptores Ordinis Minorum*..., recensuit Fr. Lucas Waddingus (ed. Sbaralea ; Romæ, 1806, in-fol.), p. 464-465. On a de lui encore un petit volume intitulé : « Sermones religiosissimi F. Jo. Tisserandi, doctoris theologi, quos tempore Adventus Parisiensibus disseminavit cum maxima hominum frequentia... (A la fin :) Expliciunt Sermones de Adventu R. Patris F. Jo. Tisserandi Minorite, Parrhisiis impressi per magistrum Petrum Vidoue, expensis vero magistri Petri Gromorsi et Rogerii de Launay, anno

més sans doute par ses soins, à l'usage des religieuses, qu'il avait ainsi établies à Paris. Deux de ces petits livrets ont été décrits par M. Émile Picot dans le *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild* [1] ; ce sont une « Devote contemplation exitant || à la crainte de Dieu, moult || utile à ung chacun pe||cheur voulant penser de son sa||lut, laquelle chantent les filles || Repenties à Paris par devotion », et : « Sensuivent les noelz tresexcelens || et contemplatifz, lesquelz chantent || les filles rendues par devotion ». Un troisième petit livret du même genre a depuis été signalé par Léopold Delisle, avec le nom de Jean Tisserant [2] : « S'ensuyt|| une tres || belle sa||lutation, faicte sur || les sept festes de Nostre Dame, laquelle l'on || chante au Salut à Sainct Innocent à Paris. || Et la fist et composa frere Jehan Tissarant ; || Avec l'Aleluya du jour de Pasques. Et avec||ques ce les Graces à Dieu en françoys. » Chacun de ces trois livrets forme un petit in-8° gothique, de 4 feuillets, de 18 lignes à la page, imprimé, sans date, mais sans doute à la fin du XV^e^ siècle, par Guillaume Guerson de Villelongue, étudiant à Paris [3].

Ces lettres d'indulgences ne donnent aucun autre détail, sur les religieuses Pénitentes ou Repenties de Paris, que ceux qui ont été rapportés plus haut. Elles se terminent par l'énumération des multiples indulgences, « en somme dix-neuf mille deux cents jours de vray pardon pour les biensfaicteurs des pauvres Filles Pénitentes, fondées en l'honneur de Dieu et

Domini salvatorisque mundi millesimo quingentesimo decimo septimo, die vero vigesima prima mensis novembris. » (42 sermons.) Pet. in-4°, gothique, de 4 feuillets préliminaires, 39 feuillets chiffrés et un dernier feuillet. (Bibliothèque nationale, Imprimés, D. 10276.) Le titre de départ porte (fol. 1) : « Incipiunt declamationes F. Johannis Tisserandi, theologi doctoris, Ordinis Minorum, quibus apud Parrhisios usus, anno Domini M.CCCC.XCIIIJ. plurimas animas Christo domino lucrefecit. »

1. Tome I, pages 645-646 ; n^os^ 1015 et 1016.

2. Voir *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* (1900-1901), t. LXI, p. 595, et t. LXII, p. 719-720.

3. Voir A. Claudin, *Histoire de l'imprimerie en France* (Paris, 1901, in-fol.), t. II, p. 326-330.

de Marie Magdaleine », accordées par les papes Jules II (1503-1513) et Clément VII (1523-1534), par vingt-quatre cardinaux, dont elles ne donnent pas les noms, par le cardinal de Saint-Malo [1], par le cardinal de Luxembourg [2], et par dix autres cardinaux : le cardinal de Sens, légat de France [3], le cardinal d'Auch, légat en Avignon [4], le cardinal et légat d'Amboise [5], le cardinal et légat de Salviatis [6], les cardinaux de Bourbon [7], de Lorraine [8], de San Severino [9], de Gurk[10], le cardinal Raphael Riario (1477-1521), chambellan du pape, et le cardinal Ascanio Maria Sforza (1484-1505), vice-chancelier de l'Église de Rome.

H. Omont.

℄ De lauctorite & mandement de nostre Sainct pere le || Pape. Et de monsieur le Daulphin. Il nous est mande en vertu de saincte obedience Que nous vous exposõs et declairons de || mot apres mot les grãs pardõs & indulgences dõnez par plusieurs sainctz peres papes de Rõme & cõferme p*ar* nostre sainct pere || le pape Paul qui est a presẽt a to' || les biẽsfaicteurs des poures religieuses penitẽtes nõmees les repẽties de Paris, lesq̃lles fu-||rent cõverties p*ar* la vertu de la saincte p̃dicatiõ de frere Jehã tysserrãt preschãt a paris Lan mil quatre cẽs quatre vingtz xviii || cõme est faict mẽtiõ p*ar* les cronicq̃s de ce tẽps il en fut mis deux cẽs des plus ieunes en religiõ de lordre saĩct augustin et mises en || la maison du duc dorleas laq̃lle doña le Roy loys dernier decede & ce nest trouue en lad. maison bien troys cens de toutes cõtrees || & instruictes de apprẽdre les heures canonialles & a chãter leur plain chant pour

1. Guillaume Briçonnet (1495-1497).
2. Philippe de Luxembourg (1496-1519).
3. Antoine Duprat (1527-1535).
4. Jean de la Trémoïlle (1506-1507).
5. Georges Ier d'Amboise, archevêque de Rouen (1498-1510).
6. Jean Salviati (1517-1553).
7. Louis de Bourbon, archevêque de Sens (1517-1557).
8. Jean de Lorraine, « maximus cumulator episcopatuum » (Gams) (1518-1550).
9. Frédéric de San-Severino, archevêque de Vienne (1489-1516).
10. Raymond Pérauld, évêque de Gurk, puis de Saintes (1493-1505).

faire le seruice diuin q̓ est faict p*ar* lesd. religieu-‖ses Et toutes poures filles þ se veullent retirer de peche & laisser toute vie mōdaine & actiue & prendre la vie contēplative & salutaire de toutes pars sont receues en lad. maison pourueu q̄lle soiēt ieunes car se seroit vng grāt mal q̄ une poure pecheresse fust ‖ perdue & dāpnee p*ar* deffault de lauoir receue a penitence il y a grāt ioye au ciel quāt vng pecheur se retire a penitence car depuis ‖ quelles sōt receues iamais ne partēt de la iusq̄s a ce q̄lles soiēt bien vieilles & fault q̄l aillent q̄rir les aulmosnes parmy paris ‖ car il nya rentes ne reuenu sinon les aulmosnes du peuple xp̄ien & si ont de grandes charges Il y a ung docteur en theologie qui ‖ presche le Karesme & aduent les dimanches & festes solemnelles audict lieu & luy & aultres prestres pour dire les messes & pour ‖ les recōcilier & administrer p*ar* chascun dimanche de lan. Parquoy noz sainctz peres papes de Rōme & plusieurs cardinaulx cōsi ‖ derās q̄ cest vng tres-grāt bien de retirer les poures filles a penitēce & de les garder de retourner a peche : affin q̄ ung chascun soit ‖ plus inclin a leur dōner de leurs biēs pour les nourrir & edifier leur monastere et religiō ont dōne les grās pardōs qui sensuyuēt. ‖

℄ Et premierement.

℄ Nosdictz sainctz peres cōsiderās q̄ plusieurs catholicq̄s desirēt & vouldroiēt bien avoir visite les sainctes eglises de Romme ‖ pour gaigner les grās pardōs & remissiōs dōnez a ceulx q̓ les visitēt. Veullēt & ordōnent q̄ tous ceulx & celles q̓ dōnerōt ou envoy ‖ ront ausd. penitētes vne aulmosne hōneste a leur deuotiō gaignerōt & acquerrōt toutes les indulgences & remissions dōnez par ‖ les sainctz peres les papes aux eglises de rōme esq̄lles sōt les stations odonnez de tout le karesme & aultre tēps tant dedās les ‖ murs de la ville de Rōme que dehors tout ainsi que si personnellement visitoient lesdictes eglises es iours que les stations y sōt ‖ en lan du iubile Qui est vng bien lequel on ne pourroit estimer ne comprendre. ‖

℄ Par lesq̄lles stations lesd. biensfaicteurs en donnant une aulmosne honneste cōme dict est pourront gaigner & acquerir par ‖ chascun an cinquante foys planiere remission. Et delivrer neuf ames de purgatoire.....

[Suit l'énumération des indulgences accordées par les papes Jules II et Clément VII, par « xxiiii. cardinaulx », par le cardinal de Saint-Malo et le cardinal de Luxembourg, par dix autres cardinaux « c'est assavoir monsieur le cardinal de Sens, legat en France, le

cardinal d'Aulx, legat en Avignon, le cardinal et legat d'Amboyse. le cardinal et legat de Salviatis, le cardinal de Bourbon, le cardinal de Lorraine, le cardinal de Saint-Severin, le cardinal de Burce (*sic*) le cardinal Raphael, chambellan du pape, le cardinal Ascanius, vice-chancelier de Rome.]

.....& sõt en sõme. XIX. mille. II. cens iours de vray pardon pour les bienfai- || cteurs des poures filles penitentes fondees en lhonneur de Dieu & de Marie Magdaleine. ||

℄ Item lesd. biensfaicteurs sont & seront participans a iamais en toutes les messes, heures canonialles : prieres : disciplines : et || aultres biensfaictz qui se font & feront a iamais en lad. maison & aussi leurs amys trespassez. ||

℄ Item tous molestans : perturbans : contredisans : murmurans : ou empeschans la publication desd. indulgences : sont excom || muniez de lauctorite de nostre sainct pere le pape. ||

℄ Les iours nommez pour gaigner lesd. pardons sont [en blanc].

℄ Leglise deputee en laquelle sera le tronc pour gaigner lesd. pardons est leglise de ceans.

HISTOIRE POLITIQUE DES PROVINCES ESPAGNOLES DE 285 A 310

Maximien Hercule fut associé à l'empire, par Dioclétien, le 1er avril 285 [1], et reçut le commandement des armées de l'empire d'Occident. On ignore quel titre il porta ; les monnaies qui le désignent comme Auguste ne furent frappées qu'à partir du 1er mai 286 [2]. Certains auteurs lui attribuent le rang de César qu'il n'a jamais tenu [3]. Une mesure prise en sa faveur par Dioclétien, en 293, lorsqu'il éleva à ce rang Constance Chlore et Galère, je veux parler du redoublement de la puis-

1. Voir sur cette date : O Seeck, *Geschichte des Untergangs der Antiken Welt*, 3e édition, 1910, pp. 25 et 446. Le savant historien s'est trompé sur l'attribution du titre de César à Maximien Hercule, mais, par contre, il a le premier indiqué la solution du problème des deux séries de puissances tribunitiennes de Maximien Hercule. Je renvoie pour l'étude de cette question à : J. B. Mispoulet, Chronologie de Maximien Hercule dans *Bulletin de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1908, p. 455 sq.

2. Le Colonel Woetter dans ses études sur : *Die kupferprägungen d. Diocletianische Tetrarchie*, a placé en 285 la frappe d'un certain nombre de monnaies de bronze de Maximien Hercule, désigné comme Auguste ; mais il n'a pas apporté de raison positive pour justifier ce classement chronologique que nous avons adopté à sa suite ; rien n'autorise, en réalité, à faire remonter l'émission de ces monnaies plus haut que l'année 286.

3. Eutrope, IX, 20 et 22 se trompe formellement en attribuant le titre de César à Hercule. Ammien Marcellin, XXVII, 6, 16 dit que Verus seul fut élevé directement au rang d'Auguste par Marc Aurèle. Il se trompe également. Il oublie le cas de Licinius, notamment. Une confusion analogue est commise par les auteurs (Excerpta Val. V, 26), (Victor, Epitome, 59), (Zosim. hist. II, 23 et 27) qui ont attribué à Martinianus le titre de César qu'il ne porta pas. La Numismatique rectifie ces erreurs ; mais il reste à expliquer comment les anciens se sont trompés aussi formellement ? Est-ce en raison d'une idée préconçue, qui se serait formée sous

sance tribunitienne de Maximien Hercule en cette année [1], a trompé sur le début de son règne.

Des savants ont cru qu'il avait été promu au rang impérial de César ou d'Auguste, à partir de l'année 285, ainsi que semblaient l'indiquer les chiffres de ses puissances tributiennes postérieures à l'année 293. M. Mispoulet a récemment démontré que Dioclétien n'avait accordé, à cette époque, qu'une satisfaction d'amour-propre à son premier associé à l'empire [2], lequel ne reçut alors aucun des deux titres de César ou d'Auguste. Maximien Hercule posséda l'Imperium jusqu'au 1er mars 286, et dut être désigné par quelque appellation vague, telle que celle de Princeps Invictus que s'attribua plus tard son fils Maxence [3], peut-être en imitation de son père. Dioclétien l'éleva au rang d'Auguste, en 286, et lui accorda les mêmes prérogatives qu'à lui-même ; gardant seulement le droit de signer le premier les lois et rescrits, droit qui entraînait le pouvoir législatif [4]. Ce fut entre ces deux dates, (286

la tétrarchie, ou sous le règne de Constantin, lorsque l'habitude fut prise de donner le titre de Césars aux fils adoptifs des Augustes ou aux fils de Constantin? Il n'existe pas de monnaies frappées aux noms de Maximien Hercule César. (Voir sur Martinianus Auguste, *Num. Const.*, t. II, p. 587, et *Numismatic Chronicle*, 1903, p. 250; et sur Maximien Hercule, *Num. Const.*, t. I, p. 8 et pl. I, n° 11). Le médaillon attribué par Cohen à Hercule est de Galère et présente l'effigie de Dioclétien dont Galère était le fils adoptif.

1. Voir la savante discussion de M. Mispoulet ainsi que son tableau des puissances tribunitiennes de Dioclétien et de Maximien Hercule dans sa communication à l'Académie. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1908, p. 456-457; O. Seeck, *Gesch.*, I, p. 447.

2. *Ibid.*, p. 462. Mispoulet a pensé que Maximien Hercule aurait pu porter quelque titre vague tel que ceux de Titus « Caesar designatus » ; de Caracalla « Caesar destinatus »; d'Alexandre Sévère « Heres imperii ». J'indique pour ma part comme plus vraisemblable celui de « Princeps Invictus », qui fut repris par Maxence. Le titre d'Invictus emprunté aux religions astrologiques, ne fut abandonné que par Constantin, au milieu de son règne.

3. J. Maurice, *Numismatique Constantinienne*. Tome Ier, pp. 171-175.

4. O. Seeck, *Geschischte des Untergangs der Antiken Welt*, 3e édit., I, pp. 26, 448 explique que cette élévation au rang d'Auguste fut probablement arrachée par Maximien Hercule à Dioclétien. La nomination des Césars en 293 eut peut-être pour but de faire contre-poids au pouvoir d'Hercule.

et 293), que les « praesides » ou gouverneurs des provinces espagnoles descendirent du rang sénatorial au rang équestre « viri perfectissimi », et durent en conséquence être placés sous la direction d'un « Vicarius », gouvernant le diocèse des Espagnes, lequel dut alors être créé[1]. Il était nécessaire d'indiquer ces faits avant d'entreprendre l'étude qui suit.

Le diocèse des Espagnes fit partie des états de Maximien Hercule jusqu'en 293; mais, lorsqu'à cette date, Dioclétien attribua au César Constance Chlore le gouvernement des Gaules, il y eut deux empires en Occident. Celui d'Italie et d'Afrique appartint à Maximien Hercule, celui des Gaules à Constance Chlore. Les historiens ont différé d'avis, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, sur le rattachement du diocèse des Espagnes à l'un ou à l'autre de ces empires. Lactance, contemporain de cette histoire, parlant de la persécution qui sévit contre les chrétiens, sous la première tétrarchie impériale, de 293 à 305, s'exprime ainsi « Vexabatur ergo universa terra, et, praeter Gallias, ab oriente usque ad occasum, tres acerbissimae bestiae saeviebant »[2]. Ces trois sauvages persécuteurs des chrétiens sont Dioclétien, Maximien Hercule et Galère. Constance Chlore qui les protègeait ne règna donc que sur les Gaules, d'après Lactance, qui attribue ailleurs formellement à Maximien Hercule la possession de l'Espagne. « Nam cum ipsam imperii sedem teneret Italiam, subjacerentque opulentissimae provinciae, vel Africa, vel Hispania[3] ».

Un demi-siècle plus tard environ, l'empereur Julien disait exactement le contraire; parlant à Constance II de leur aïeul

1. Mispoulet, *Transformations de l'Espagne durant les trois premiers siècles de l'Empire romain*, dans *Revue philologique*, 1910, p. 308. La connaissance de l'état des provinces romaines au IVe siècle est due à la découverte de la liste de Vérone par Mommsen et à l'excellente traduction du texte et des mémoires de Mommsen et de Müllenhoff que nous devons à M. Picot. Cette liste ne daterait toutefois d'après M. Mispoulet que de la fin du règne de Constantin.

2. Lactance, *De mortibus persecutorum*, chap. XXVI.

3. *Ibid.*, c. VIII.

commun Constance Chlore, il lui attribuait la domination sur les peuples de la Gaule et de l'Espagne « ὅ γε μὲν τοῦ πατρὸς γεννήτωρ Γαλατίας ἔθνη τὰ μαχιμώτατα καὶ τοὺς Ἑσπερίους Ἴβηρας καί τὰς ἐντὸς Ὠκεανοῦ νήσους [1].

Parmi les historiens modernes, il est étonnant que le premier en date, Lenain de Tillemont, qui connaissait mieux que personne l'histoire religieuse de l'Empire romain, ait attribué l'Espagne à Constance Chlore [2]. M. P. Allard a retrouvé la vraie tradition historique dans les actes des Martyrs; ces derniers n'ont pu, en effet, souffrir de la persécution, en Espagne, que sous le gouvernement de Maximien Hercule [3]. J'ai montré, dans des travaux antérieurs, que la persécution s'étendit à toute l'Espagne, pendant toute la durée de la première tétrarchie, de 293 à 305 [4]. Il faut ajouter que l'on connaît des exécutions de soldats, antérieures à la première tétrarchie. Tel le martyre du centurion Marcellus, dans la Tingitane [5], province qui était rattachée à l'Espagne; et celui des soldats plus obscurs qui furent exécutés à Calahorra, dans la province de « Hispania Citerior [6] ».

L'auteur de la meilleure histoire actuelle sur la chute du monde antique, O'Seeck, trompé par le fait que le diocèse des Espagnes avait été administrativement rattaché à celui des

1. *Juliani imperatoris quae supersunt* (ed. Teubner, t. I, p. 65, lignes 6 à 10).

2. Lenain de Tillemont, *Histoire des Empereurs*, IV, p. 23. Cette erreur a quelque peu faussé la chronologie de l'histoire de Saint-Vincent dans *Mémoires ecclésiastiques*, V, p. 215-225.

3. Paul Allard, *La persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Eglise*, t. I, pp. 185 sq., et 239.

4. Voir mon article dans : *Mémoires des Antiquaires de France*, t. LXIV, année 1905, pp. 136 à 144, et *Numismat. Constantinienne*, t. II, pp. 199-200.

5. Acta Sancti Marcelli, dans Ruynart, *Acta Martyrum Selecta*, 1850, p. 343; en voir la discussion dans P. Allard, *op. cit.*, p. 134 sq.

6. Prudence, *Peristephanon*, hymne I; P. Allard, I, p. 141; *Acta Sanctorum*, I, pp. 231, 232.

Gaules, sous le règne de Constantin, a suivi formellement l'opinion de l'empereur Julien [1].

Le problème de l'attribution de l'Espagne à Maximien Hercule ou à Constance Chlore pourrait donc encore être considéré comme n'étant pas résolu, si les études numismatiques n'apportaient des arguments décisifs.

J'ai montré, dans mes études sur la Numismatique Constantinienne, qu'à la fin du IIIe siècle et au début du IVe, alors que l'Etat romain fut divisé en plusieurs empires, chacun de ces derniers comprit plusieurs ateliers monétaires, mais qu'une seule chancellerie ou administration centrale des monnaies envoyait du palais impérial certains ordres identiques à tous les ateliers de chaque empire [2].

La chancellerie de l'empereur des Gaules et de Bretagne envoyait les siens aux ateliers de Londres, de Trèves et de Lyon; celle de l'empereur d'Italie et d'Afrique en envoyait d'autres aux ateliers de Rome, d'Aquilée, et de Carthage.

Ces ordres portaient sur les types du revers à graver sur les coins et à reproduire au revers des monnaies, sur les légendes à y inscrire; enfin sur les attributs des effigies impériales qui devaient paraître au droit des monnaies, et sur l'indication des empereurs aux noms desquels on devait frapper monnaie.

C'est pourquoi, il existait en Occident deux groupes d'ateliers distincts par leurs émissions monétaires, ceux des Gaules et de Bretagne, et ceux d'Italie et d'Afrique.

On voit que, s'il est possible de reconnaître, d'une façon certaine, auquel de ces deux groupes appartint l'atelier de Tarragone, il devient possible de savoir si le diocèse des Espagnes se rattacha dès le début à l'empire des Gaules ou à celui d'Italie, et quelle histoire fut ensuite la sienne.

Or, les monnaies de bronze les plus couramment émises dans les ateliers des Gaules, dès le début de la seconde Tétrar-

1. O. Seeck, *Gesch.*, I, p. 455.

2. *Numismatique Constantinienne*, t. I, Introduction, pp. XXIII, XXVI, XXXV et t. II, préface, p. IX, XII et pp. 208, 209.

chie, c'est-à-dire dès le 1er mai 305, présentent à leur revers le type du génie ayant parfois un autel à ses pieds, avec la dédicace « Genio Populi Romani »; ou le type de Mars, avec la dédicace « Marti conservatori » [1]; tandis que les pièces de bronze sorties des ateliers d'Italie, à la même époque, offrent à l'observateur les noms de qualités impériales, telles la « Virtus Augg et Caess N. N. »; ou de la Fidélité de l'armée « Fides Augg et Caess N. N. », avec des types appropriés [2]. L'atelier de Tarragone procéda de même que les ateliers d'Italie [3]. Il appartenait donc probablement au même groupe et dépendait dans ce cas de l'empereur d'Italie, qui avait succédé à Maximien Hercule, c'est-à-dire Sévère II.

Mais la différence entre les deux groupes d'ateliers s'accentua après la prise du pouvoir impérial par Maxence, à Rome, le 28 octobre 306.

Une légende et un type particuliers, au revers des monnaies, caractérisent absolument à cette époque les émissions des ateliers de Maxence.

On sait que les grands dieux du panthéon romain ont été invoqués comme dieux tutélaires, protecteurs « conservatores » de l'Etat romain, ce qui a donné lieu aux dédicaces « Jovi Conservatori, Marti Conservatori ». Les empereurs, assimilés aux dieux, sous les gouvernements créés par Dioclétien, étaient considérés comme dieux protecteurs « conservatores » de leurs peuples [4]. Tel fut, en particulier, le cas de Maximien Hercule Son fils Maxence hérita de cette tradition et après avoir été promu au pouvoir par une révolte de prétoriens, malgré Galère, et reconnu comme empereur par son père Maximien Hercule qui était censé avoir gardé un pouvoir et une divinité

1. Voir *Num. Const.*, t. I, pp. 378 à 382, t. II, pp. 69 à 80.
2. *Ibid.*, t. I, pp. 291 à 294.
3. *Ibid.*, t. II, pp. 216 à 219.
4. *Num. Const.*, t. II, Introduction, p. XV, XVIII; voir pour le pouvoir des empereurs, Fustel de Coulanges, *Institutions politiques. L'invasion germanique*, p. 5 sq.; édit. revue et complétée par C. Jullian.

inaliénables, il prit le titre religieux de dieu tutélaire de Rome « Conservator Urbis suae » [1].

Ce titre, inscrit comme légende au revers des monnaies, et y entourant un temple à quatre ou à six colonnes, au milieu duquel est assise la déesse Rome, est en quelque sorte la signature de l'empereur de Rome.

C'est pourquoi cette légende et ce titre ne se trouvent pas au revers des monnaies des ateliers des Gaules ; mais ils ont été reproduits sur la plupart des pièces de bronze émises à cette époque par l'atelier de Tarragone, comme par ceux d'Italie [2]. L'Espagne appartenait donc à Maxence qui seul s'est déclaré à cette époque protecteur « Conservator » de Rome « Urbis Suae ».

Les ateliers des Gaules continuaient à inscrire sur les monnaies les dédicaces « Genio Populi Romani, Marti Propugnatori, — Conservatori », et le nom de Constantin Auguste, encore désigné comme « Princeps Juventutis », ou « Augustus ». On y célébrait l'alliance de Maximien Hercule [3] et de Constantin « Concordia Perpetua Dominorum nostrorum ».

Maxence, qui recherchait à cette époque l'alliance de Constantin, fit émettre des monnaies au nom de cet empereur ; mais Constantin qui ne se prêtait que par nécessité à cette alliance, ne laissa frapper qu'une pièce unique au nom de Maxence dans son atelier de Lyon [4].

Un fait caractéristique, au point de vue iconographique, vient confirmer l'attribution de l'atelier de Tarragone à Maxence.

J'ai expliqué ailleurs que les chancelleries n'échangeaient entre elles, au début du IVe siècle les effigies ou les images de

1. *Num. Const.*, t. I. L'atelier de Rome, p. 182 sq. L'atelier d'Aquilée, p. 305 sq. Cet atelier n'inscrivit cette légende sur ses monnaies que lorsqu'il tomba au pouvoir de Maxence. L'atelier de Carthage inscrivit la légende analogue « Conservator Karthaginis suae » ; voir t. I, p. 353.

2. *Num. Const.*, t. II, l'atelier de Tarragone, pp. 225-227, sq.

3. *Ibid.*, t. I, l'atelier de Trèves, pp. 385 à 391, et t. II, l'atelier de Londres, pp. 13 à 16, et l'atelier de Lyon, pp. 85 à 91.

4. *Ibid.*, l'atelier de Lyon, p. 89.

leurs empereurs corégents, que si ces derniers étaient unis par l'adoption [1]. Cet échange des images impériales n'eut pas lieu entre les chancelleries de Constantin et de Maxence [2] ; de telle sorte que Maxence, lorsqu'il voulut frapper monnaie au nom de Constantin, ne possédait pas son effigie dans ses ateliers. Les ateliers agissaient, en pareille occurrence, suivant les lois de la nécessité, et prêtaient à un empereur étranger une effigie qu'ils possédaient. C'est ce que firent ceux d'Italie et de Tarragone. Il en résulta une conséquence curieuse. Constantin qui, sur les monnaies de ses ateliers des Gaules et de Bretagne est imberbe, a un nez aquilin, de grands yeux, des traits réguliers, et, les tempes dégagées [3] ; est représenté tout autrement sur les pièces des ateliers d'Italie et sur celles de Tarragone. Il s'y présente pourvu d'un grand collier de barbe, caractéristique, avec un front bas, le plus souvent avec les yeux rapprochés, une bouche tombante et bestiale et un menton qui avance ; c'est le portrait de Maxence [4] ; dans d'autres cas, avec le nez court et relevé, un front ridé, des plis caractéristiques de chaque côté de la bouche, et un air rustique et sot ; c'est le portrait de Sévère II. Ce dernier avait possédé les mêmes ateliers que Maxence. Constantin ne fut jamais représenté ainsi dans ses états. Ces substitutions d'effigies sont une preuve de la domination de Sévère II, puis de Maxence, sur les ateliers d'Italie, d'Afrique et d'Espagne qui possédèrent leurs effigies et ne reçurent pas celle de Constantin.

Une confirmation très intéressante de cette dépendance de l'Espagne de l'empire de Maxence a été fournie par M. Mispoulet dans un travail récent [5].

1. Voir *Num. Const.*, t. I. L'Iconographie par les médailles des empereurs romains, pp. 1 à 17.

2. *Ibid.*, p. 83.

3. *Ibid.*, t. I. Iconographie de Constantin, planches VIII et IX ; l'atelier de Trèves, pl. XXII et t. II ; l'atelier de Londres, pl. I et II, et de Lyon, pl. III et IV.

4. *Ibid.*, Iconographie de Maxence, t. I, pl. VII de Sévère II, pl. V, et t. II, l'atelier de Tarragone, pl. VII.

5. *Transformations de l'Espagne pendant les trois premiers siècles de l'empire*, par J. B. Mispoulet, dans *Revue philologique*. 1908, p. 308.

Le savant épigraphiste a remarqué qu'une inscription de Tarragone [1], premier document qui révèle l'existence de la province désignée comme « Hispania Tarraconensis », avait été attribuée, sans preuves, par Hubner, à Licinius ; le nom d'un empereur y ayant été martelé. M. Mispoulet remarque que Licinius régnait en Orient. Il n'y avait guère de raison de lui dédier une inscription en Espagne. Les titres pompeux de l'empereur, ceux notamment de « princeps providentissimus » et « invictus », ont été portés par Maxence [2], et le deuxième consulat de cet empereur, indiqué dans l'inscription, la daterait de l'année 309. Les études numismatiques nous permettent même d'ajouter du début de l'année 309 [3].

Cette année fut en effet marquée par un fait historique des plus remarquables, dont une légende, considérée comme sans valeur, avait seule gardé le souvenir. Il s'agit de l'adhésion spontanée de l'Espagne, en pleine période de paix, au gouvernement de Constantin.

La légende, en question, rapportée par Rufin d'Aquilée [4], Socrates [5], Sozomène [6] et Théodoret [7], parle de la conversion de l'Espagne au christianisme, par le moyen d'une esclave captive, dont les miracles auraient convaincu un roi et une reine barbares ; lesquels, devenus chrétiens, se seraient décidés

1. *C. I. L.*, II, 4105, Tarragone : devictori omnium gentium barbarum et super omnes retro principes providentissimo imp[eratori] Caes[ari]..... p[io] f[elici] invicto Aug[usto] p[ontifici] m[aximo] tr[ibunitia] p[otestate] co[n]s[uli] II, proc[onsuli], Val[erius] Julianus v[ir] p[erfectissimus] p[raeses] p[rovinciae] H[ispaniae] Tarrac[onensis], etc.

2. Maxence a porté le titre de Princeps Invictus (voir *Num. Const.*, I, p. 173. Son titre de Conservator Urbis suae, qui en fait un dieu, s'accorde avec l'attribution qui lui est faite de la Providentia deorum, laquelle se trouve inscrite sur beaucoup de monnaies de Maximien Hercule.

3. En effet les émissions qui ne comprennent plus ses monnaies commencent à Trèves et à Lyon au courant de l'année 309.

4. Rufin d'Aquilée, *Hist. ecclés.*, cap. 10.

5. Socrates, *Id.*, lib. I, c. 20.

6. Sozomène, *Id.*, lib. II, c. x.

7. Theodoret, *Id.*, lib. I, c. 24.

à envoyer une ambassade à Constantin, pour se soumettre à son autorité. Il est difficile de constater le degré de véracité de toute la légende. Les souvenirs de royautés barbares sont sans doute antérieurs à l'époque qui nous occupe; mais nous pouvons contrôler ce qui est dit dans la légende, relativement à l'adhésion de l'Espagne chrétienne à l'empire de Constantin.

Voici ce qui s'était passé.

Ce pays possédait des communautés chrétiennes importantes dont s'occupa le concile d'Elvire en 305-306 [1]. Constantin, de son côté, continuant les traditions de son père, Constance Chlore, avait montré sa bienveillance pour les chrétiens, dès son avènement au pouvoir, alors qu'il était païen lui-même [2]. Il en était ainsi en 309 et l'Espagne fut attirée pour cette raison vers Constantin.

Mais d'autres circonstances avaient également engagé l'Espagne à se placer sous la protection de cet empereur. Elle était, en fait, en 309, séparée de l'Italie, par un empire hostile [3]. Elle n'avait plus rien à craindre de Maxence, dont le règne ne semble avoir été nulle part populaire; elle avait, au contraire, tout à attendre, au point de vue politique comme au point de vue religieux, de Constantin.

Les études Numismatiques permettent de rendre compte des événements qui s'accomplirent en 308 et 309.

Galère avait, sous la pression de Maximin Daza reconnu le titre d'Auguste à cet empereur et à Constantin, au début de 309. Licinius avait déjà été élevé à la même dignité, en novembre 308 [4], et Constantin lui-même avait été promu

1. Mgr Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. I, p. 522 et *Mélanges Rénier*, 1887, p. 150 sq.

2. Lactance, *De mortibus persecutorum*, c. XXIV. J'ai montré combien Lactance était digne de foi : cf. La véracité historique de Lactance. *Comptes rendus de l'Académie des inscript. et belles-lettres*, 1908, pp. 146-160.

3. Depuis la brouille survenue entre Constantin et Maxence en 308; voir O. Seeck, *loc. cit.*, I, pp. 97 et 485; et *Num. Const.*, t. I, p. LXII.

4. J'ai expliqué cette histoire des élévations des Augustes dans : *Num. Const.*, t. II, p. 300-305.

Auguste, dans ses propres états, en 307, par son beau-père Maximien Hercule, lequel était censé avoir gardé, après son abdication, le pouvoir inaliénable comme la dignité de l'auguste, de consacrer d'autres empereurs [1]. Galère ne reconnut, à Constantin, ainsi qu'il vient d'être dit, le rang d'Auguste, qu'en 309. Ce dernier, satisfait de cette reconnaissance de son titre, et cherchant à se rapprocher de Licinius auquel il fiança bientôt sa sœur Constantia et à désarmer Maximin Daza, afin d'isoler Maxence; fit frapper dans ses ateliers monétaires, au courant de l'année 309, les monnaies de Licinius, de Maximin Daza avec les siennes ; les trois empereurs y étaient désignés comme Augustes [2].

Maxence, au contraire, avait rompu toute relation diplomatique avec Constantin, en attendant qu'il se préparât à la guerre contre lui. Ses ateliers d'Italie n'émirent plus en conséquence que des monnaies frappées à son nom et à celui de son jeune fils Romulus, mort au début de l'année 309, et consacré comme Divus [3]. Ils cessèrent brusquement de frapper, comme ils l'avaient fait auparavant, les monnaies de Constantin. L'atelier de Tarragone suivit l'exemple de ceux des Gaules dont il s'était nettement distingué jusque là. Il émit les pièces de Licinius, de Maximien Daza et de Constantin [4].

C'est ce qui prouve l'adhésion du diocèse des Espagnes à l'empire des Gaules, en pleine période de paix, en 309. Ce fut, en effet, au cours de cette année, que l'atelier monétaire de Tarragone, cessant de frapper les monnaies de Maxence et de son fils Romulus, obéit aux ordres de la chancellerie de Constantin, reçut l'effigie de ce prince et com-

1. Voir sur cette inaliénabilité ou éternité du pouvoir de l'Auguste, le panégyrique VI et *Num. Const.*, II, p. XIX.

2. *Num. Const.*, I. L'atelier de Trèves, p. 392, sq.; t. II, l'atelier de Lyon, p. 95 sq.

3. *Ibid.*, t. I, l'atelier de Rome, p. 187-191 ; l'atelier d'Ostia, p. 267 sq. ; l'atelier d'Aquilée ferma avant la frappe de ces monnaies.

4. *Num. Const.*, t. II, p. 232 et sq.

mença à émettre des monnaies à son nom comme à ceux de Licinius et de Maximin Daza [1]. Il n'y eut pas de guerre à cette époque.

Ce fut donc spontanément, que l'Espagne adhéra au gouvernement de Constantin, en 309. L'Italie demeura seule sous la domination de Maxence et fut isolée du monde romain.

Jules MAURICE.

1. *Num. Const.*, t. II, p. 232.

LE CORPS DE LA MERCERIE DE PARIS EN 1592

On sait que le « corps de la marchandise de grosserie, mercerie et jouaillerie [1] » de Paris était considéré comme le plus important des six corps des marchands, bien qu'il occupât seulement le troisième rang dans la hiérarchie de ces corps [2]. Les marchands merciers étaient en effet fort nombreux et leur corps était presque aussi riche que tous les autres ensemble. Aussi bien les merciers réunissaient tous les commerces ; ils vendaient en gros (marchands « grossiers »), « en balle et sous corde » tout ce que les autres corps étaient autorisés à vendre en détail. Le public trouvait chez eux des draps et des étoffes d'or, des galons, des toiles, des dentelles, des soieries, des étamines, des joyaux, des fourrures, des tapisseries, des objets de fer, des chaudrons, des miroirs, des papiers, des tableaux, des violons et une quantité d'autres objets [3]. Les merciers se vantaient d'éviter le travail personnel [4], et c'est un point d'honneur assez surprenant à des époques où le sentiment artistique était assez puissant pour que la pièce de maîtrise fût considérée comme très importante.

Certains merciers privilégiés, « suivant la cour », avaient

1. C'est le titre officiel pris par la corporation dans un manuscrit qui n'existe plus (D.-G. Saint-Joanny, *Registre des délibérations et ordonnances des marchands merciers de Paris, 1596-1696 ; manuscrit incendié aux Archives de la ville, le 24 mai 1871, reconstitué avec préface et notes*. Paris, 1878).

2. H. Sauval, *H. des Antiquités de Paris*, 1724, t. II, p. 475.

3. J. Savary des Bruslons, *Dictionnaire univ. de commerce*, 1742, t. II, col. 1299 et s. — Il est vrai que ce commerce universel était un peu limité par les ordonnances. Ainsi, le 17 janvier 1568, le Châtelet rendit une sentence défendant aux merciers d'étaler plus de six chapeaux de feutre.

4. Toutefois quelques-uns d'entre eux contrevenaient aux ordonnances, quand ils y trouvaient leur bénéfice. Aussi un arrêt du Parlement des 16

au Palais une galerie [1] où les rois de France les avaient autorisés à vendre leurs marchandises, à l'époque où les merciers logeaient au Palais.

Ces privilégiés n'étaient pas tous des gens raisonnables et le désir d'étendre leur négoce fut la cause d'une réclamation que le corps des merciers accueillit en 1592. Le document que nous publions aujourd'hui se rapporte à cet événement ; il paraît inédit ou du moins inconnu des auteurs postérieurs [2]. Ce document dit que plusieurs marchands merciers, « spécialement du Pallais », contrevenaient aux anciennes ordonnances en tenant chacun plusieurs boutiques et en lésant ainsi d'autres merciers plus modestes. L'acte passé au Châtelet, le 19 septembre 1592, tout en invoquant les lettres patentes de 1567, reconnaît qu'il faut un article supplémentaire prescrivant à chaque mercier de vendre ses marchandises dans une seule boutique [3] ou sur un seul étal. Bien que le paragraphe 29 des lettres patentes de février et mars 1408 eût renvoyé les contestations concernant le corps de mercerie devant le Procureur du roi au Châtelet [4], il semble que l'acte de 1592 ait été un abus de pouvoir.

En tout cas, la restriction qu'il apportait dans l'exercice

et 26 novembre 1594 défendit aux merciers de tailler et coudre des gants et d'étaler plus de trois douzaines de gants. Et, le 11 août 1568, une sentence du Châtelet avait condamné un mercier à une amende pour avoir travaillé à un chapeau.

1. Le 15 janvier 1594, Charles X rendit une ordonnance portant défense aux habitants de Paris de s'assembler « en plus grand nombre de cinq ou six », dans divers lieux, en particulier dans les galleries des merciers.

2. Il n'en est pas fait mention dans l'ouvrage de M. René de Lespinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, 1892, t. II (XIVe-XVIIIe s.), p. 232 et s. (Ordonnances diverses relatives aux merciers).

3. Le nom de « boutique » est resté en particulier à la boîte de mercier ambulant contenant des marchandises. A propos des boutiques des merciers, voy. aussi G. Fagniez, *L'économie sociale de la France sous Henri IV*, 1897, p. 231 et 232.

4. C'est aussi au Châtelet, en présence du Procureur du roi, que le corps des merciers élisait annuellement le grand-garde et deux gardes (sur six). Cf. le paragraphe 1 des statuts des merciers, du 16 mars 1558.

du commerce de la mercerie fut admise et insérée dans le paragraphe 10 des lettres patentes de Louis XIII (janvier 1613), confirmant les statuts des merciers : « Ne pourront iceulx marchans merciers, grossiers et jouailliers, tenir soit dans le Palais ou en la ville et faulxbourgs de Paris, chascun d'eulx, plus d'une bouticque, sous quelque prétexte que ce soit, supposé mesme que leurs femmes feussent capables d'en tenir de leur part [1]. »

Le document de 1592 nous fournit une liste de quatre-vingt-neuf maîtres de la corporation, parmi lesquels on trouve une femme : Barbe Goujon. Quelques merciers portent des noms de villes indiquant sans doute l'origine de leur famille : Toulouse, Creil, Culant. Deux noms seulement paraissent rappeler une origine étrangère : Guillaume Izambourg et Cosime Carrel.

Parmi ces marchands, bien peu sans doute appartiennent à l'Histoire. On peut citer cependant les sires Gabriel de Flesselles et Jehan de Villebichot, qui furent au nombre des députés désignés en octobre 1592, pour aller trouver le duc de Mayenne [2]. Mais si la plupart de ces merciers restèrent dans une humble obscurité, ils furent néanmoins des bourgeois de Paris, et à ce titre ils ont quelque droit à notre souvenir. C'est une opinion que partagera sûrement le savant éminent et honoré, à qui est dédié le recueil où paraissent ces lignes.

Adrien Blanchet.

Accord des marchands merciers de Paris, au sujet de la modification d'un article des statuts de la corporation. Paris, 19 septembre 1592.

Aujourd'huy en la presence des notaires du Roy au Chastellet de Paris soubzsignez, honnorables hommes Gabriel de Flesselles, Grand Garde, Henry Gamyn, Anthoine Filleau, Philippes Sensier, André de Thoulouze, Jehan Louvet et Michel Febvrier, tous mar-

1. R. de Lespinasse, *Op. cit.*, t. II, p. 271-272. Cf. le *Recueil d'ord., statuts et règlements du Corps de la Mercerie*, 1767, p. 59.

2. *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. X (1590-1594), publiés par Paul Guérin, 1902, p. 305.

chans et bourgeois de Paris et à present maistres et gardes de la marchandise de grosserye, mercerye et joyaillerie de ceste ville de Paris, estant assemblez au bureau desdictz marchans, assiz à Paris, rue Quinquenpoix, ce jourd'huy, une heure de rellevée, ont dict et declairé qu'ilz ont faict advertir et sçavoir aux antiens gardes et à plusieurs notables marchans dudict corps de ladicte marchandise de se trouver et assembler, ce jourd'huy à ladicte heure, audict bureau desdictz marchans, par Jacques Cambray et Clement Patin, clercs de ladicte communaulté, en la forme et manière qu'ilz ont acoustumé de faire en tel cas.

Suivant laquelle assignation, seroient comparuz audict bureau les marchans dudict corps et estat cy après nomméz, sçavoir honnorables hommes Germain Boucher, Claude Patoillat, François Lhuillier, Nicolas de Creil, Pierre Poncher, Pierre Lebrun, Claude Reverend, Jehan Laurens, Pierre Le Roy, Charles Vellin, Claude Delacroix, Pierre de Brevières, Jehan de Villebichot, Pierre Le Febvre, Austache (*sic*) Boullanger, François Bélot, Guillaume Izambourg et Cosime Carrel, tous antiens maistres et gardes dudict estat ; Jehan Laisné, Joseph de Montagu, Jehan Galland, Loys Davys, Robert de Beausse, Jacques Giraudon, Michel Boucher, Jacques Gerbault, Pierre Secart, Michel Soly, Mathurin Fachu, Michel de Vaissière, Pierre Arnault, Jehan de Thillois, Nicolas Bachelier, Claude du Courroy, Anthoine Garrault, Charles Hémon, Nicolas Marlot, Thomas Coignet, Guillaume Ducarnoy, Robert Filleau, Pierre Clavier, Thomas Boucher, Jehan Dupré, Pierre de Vailles [1], Abraham de Riberolles, Barbe Goujon, Pierre Garrault, Jehan Pellerin, Denys Vauquier, Pierre Pinson, Lubin Legrand, Mathurin Prevost, Nicolas Gachon, Pierre Gaulmont, Claude Belin, François de Culant, Bernard Rousseau, François Glue, André Auger, Jehan Lescoffier, Denys Lellé, Charles Alain, Charles Auger, Didier Aubert, Ygnace Guyon, Nicolas Delaistre, Jehan Chappellier, Jehan Savary, Ollivier Picques, François Bunault, Jehan Marye, Pasquier Le Roy, Jacques Jolly, Estienne Mignon, Michel Ory, Anthoine Andrevau [2], François Langlois, Jehan Nourry, Claude Boucher, Adam Chastellier, Pierre Martin et Thomas Dupont, tous marchans bourgeois de Paris et maistres dudict estat.

Ausquelz antiens gardes et autres marchans susnomméz, com-

1. La signature de ce marchand est *P. de Vailly*.
2. La signature paraît donner *Andrevas*.

parans et assistans en ceste présente assemblée, lesdictz maistres et gardes de ladicte marchandise auroient declairé et faict entendre que, sur les plaintes faictes de longue main à leurs prédécesseurs, gardes de ladicte marchandise, par plusieurs marchans dudict estat, de ce que aulcuns marchans merciers, spéciallement du Pallais, en contrevenant aux antiennes ordonnances dudict estat, tenoient chascun d'eulx plusieurs et diverses bouticques, soubz prétexte et coulleur que ce n'estoient que bancz, eschoppes ou simples estaux, au moien de quoy ilz illudoyent leurs dictes ordonnances, au très grand préjudice de plusieurs pauvres particulliers, marchans dudict corps, et avec une notable confusion et désordre dudict estat.

Pour à quoy obvier et remedier, interpétrer (*sic*) plus clairement en cest endroict leurs dictes ordonnances, en tant que besoing seroict, et oster toute ambiguité de motz, recongnoissant très bien que par le mot de bouticque l'on a tousjours entendu tout lieu où l'on peult tenir, vendre et distribuer marchandise, quelz que banc, eschoppe ou estail que ce puisse estre, auroient leurs dicts prédécesseurs, qui lors estoient gardes de ladicte marchandise, en exécutant les lettres patentes en datte du mois de febvrier mil vc soixante et sept, et en vertu du pouvoir à eulx donné par icelles, bientost après les susdictes lettres patentes veriffiées, faict faire assembler plusieurs fois audict bureau tant des antiens gardes que de plusieurs autres notables marchans dudict corps, en toutes lesquelles fut dès lors ordonné pour statut inviolable qu'aulcun marchant dudict estat ne pourroit tenir que une seulle bouticque, banc ou eschoppe, soict dedans ceste dicte ville, Pallais [1] ou faulxbourgs d'icelle.

Duquel statut ne feust lors ny depuis jusques a présent faict et dressé aulcun acte solempnel, ains pour icelluy faire exécuter, observer et entretenir, il feust seullement dès lors verballement ordonné que, ès lectres de maistrises qui seroient octroyées aux marchans qui seroient à l'advenir receuz maistres dudict estat de groserye, mercerye et joyaillerie, il y seroict faict expresse mention qu'aulcun d'eulx ne pourroict tenir que une seulle bouticque, banc ou eschoppe, tant en ceste dicte ville, Pallais, que faulxbourgs d'icelle, et qu'ilz en feroient serment par exprès à leur dicte réception, ce qui a tousjours depuis esté observé ; et par ce moien

1. Après *Pallais*, on voit un renvoi à une note marginale, biffée de la même encre que le texte, mais qui était ainsi conçue : *encloz d'icelluy et ès environs*.

auroient esté réprimez telz abus et désordres, et ce seroient tousjours depuis contenuz tous les marchans dudict estat soubz l'observance dudict statut, sans entreprendre aulcune chose au préjudice l'un de l'autre.

Mais, d'aultant que, depuis quelque temps, aulcuns marchans dudict estat, tenans leurs bouticques dans l'encloz dudict Pallais, auroient révocqué en doubte ledict statut et ordonnance, par ce qu'il n'en apparoissoict aulcun acte par escript, comme dict est, affin qu'à l'advenir aulcun n'en peust prétendre cause d'ignorance et qu'il en feust redigé ung acte solempnel par escript, pour y avoir recours quant besoing seroict, lesdictz maistres et gardes, ensemble lesdictz antiens gardes et aultres notables marchans dudict estat, dessus nommez et ainsy assemblez pour plusieurs bonnes, justes et sainctes considérations, d'un commung accord et consentement et meure delliberation et par l'advis du Conseil, affin de mieulx reigler le corps de ladicte marchandise, obvier aux désordres, confusions et abus, qui s'y pourroient commectre, et oster toute ambiguité et difficulté qui s'y pourroit former, ONT DECLAIRÉ, en la présence desdictz notaires soubzsignéz, qu'ilz ont ordonné et renouvellé, ordonnent et renouvellent, en tant que besoing est ou seroict, par ces présentes, ledict statut inviolable et icelluy approuvent, confirment et ont pour bien agréable, veullent, entendent, accordent et ordonnent qu'aulcun marchant dudict estat ne puisse, pour le present ny à l'advenir, tenir, soict dedans ceste dicte ville de Paris, Pallais ou faulxbourgs d'icelle, que une seulle bouticque, banc ou eschoppe, où il pourra vendre et debiter sa marchandise et qu'à ces[te] fin aux lectres de maistrise qui seront octroyées et données aux marchans qui seront à l'advenir receuz à la maistrise de ladicte marchandise de grosserye, mercerie et joyaillerie, il y soict faict expresse mention de ce que dict est, et de ce en feront lesdictz marchans serment par exprès à leur dicte réception, le tout suivant le pouvoir à eulx donné par lesdictes lectres patentes.

Dont et desquelles choses lesdictz maistres et gardes ont requis et demandé acte ausdictz notaires, qui leur ont octroyé ces présentes pour servir et valloir en temps et lieu ce que de raison.

Ce fut faict audict bureau, après midy, l'an mil cinq cens quatre vingtz et douze, le samedy dix neufiesme jour de septembre, et après avoir attendu audict bureau depuis ladicte heure jusques à six heures sonnées.

(*Signatures autographes* [1] :)

P. Poncher [2]. — C. Patoillat. — C. Reverend. — E. Luillier. — C. Delacroix. — P. Le Roy. — J. Laurens. — P. Le Fèvre. — Charles Vellin. — E. (?) [3] Boullanger. — P. de Brevières. — N. de Creil. — G. Izambourg. — C. Carrel. — J. de Montagu. — P. (?) Succal. — M. Fachu. — C. du Caurroy.

Continuer à signer l'acte escript de cy devant [4] :

J. Laisné. — A. Riberolles. — P. Garrault. — N. Bachelier. — T. Loignet. — B. Goujon. — Y. Guyon. — R. Filleau. — N. Delaistre. — B. Rousseau. — F. Glue. — L. Legrand. — J. Pellerin. — Pierre Pinson. — Ch. Hémon. — N. Marlot. — Claude Belin. — D. Vaulquyer. — G. Ducarnoy. — F. Bunault. — F. de Cullant. — M. Prevost. — N. Gachon. — P. Gaumont. — P. de Vailly. — P. Clavier. — A. Garrault. — J. Dupré. — Jehan Marye. — A. Auger. — C. Boucher. — J. Gerbault. — J. Chappellier. — A. Chastellier. — O. Picques. — J. Savary. — Jehan Lescoffier. — D. Lellé. — C. Allain. — J. de Thilloys. — Charles Auger. — Didier Aubert. — P. Le Roy. — L. Davys. — R. de Beausse. — J. Joly. — E. Mignon. — M. Boucher. — F. Langloys. — A. Andrevas. — M. Ory. — T. Dupont. — P. Martin. — P. Arnault. — J. Nory. — J. Girauldon. — T. Boucher. — P. Lebrun. — J. de Villebichot. — G. Boucher [5]. — M. Soly. — F. Bélot. — J. Galland. — Michel de Vaissière.

Continuer à signer l'acte escript cy devant [6] :

1. On remarquera que les signatures ne sont pas dans le même ordre que les noms dans l'énumération en tête du document. Ainsi Jean de Villebichot, François Belot, Pierre Lebrun et Germain Boucher signent presque à la fin du document. Les signatures, étant contrôlées par la nomenclature du texte, fournissent des noms certains, ce qui n'est pas toujours le cas, lorsqu'il s'agit de signatures isolées. Il n'y a d'anomalie que pour le nom de Pierre Secart, car la signature est *Succal*.

2. Un Poncher était échevin de Paris, en 1592.

3. Il est possible que le signataire ait voulu lier en monogramme l'initiale de son prénom avec celle de son nom.

4. Cette phrase est en tête de la page 5.

5. C'est le quatrième mercier de la liste portant le nom de Boucher. Il s'agit peut-être d'une seule famille. Ces merciers étaient-ils parents de Charles Boucher, prévôt des marchands de Paris, en 1592? On trouve aussi dans cette liste deux merciers portant le nom de Garrault, deux celui d'Auger, deux celui de Filleau, deux celui de Le Roy.

6. Cette phrase est en tête de la page 6.

G. de Flecelles, Grand Garde. — H. Gamin, garde. — A. Filleau, garde. — P. Censier, garde. — A. de Toulouse, garde. — J. Louvet, garde. — Michel Febvrier, garde. — Jolly [1]. — E. (?) Parque [2].

(Collection Adrien Blanchet. Papier, 6 pages in-f°. Le papier présente un filigrane avec un écu, à trois lis, au chef chargé de nuages d'où sort une main portant un livre ; cet écu est surmonté d'une rosace et repose sur une base où est écrit le nom SIMEON NIVELLE. Ce personnage était un des papetiers jurés de l'Université de Paris, dont les armoiries sont précisément figurées sur l'écusson [3]).

1. Nicolas Jolli, notaire de février 1591 à octobre 1631, selon A.-J.-A. Thomas, *Les Notariats du département de la Seine*, 1862, p. 40 (Étude Fauchey).

2. Bien que le prénom soit douteux, il s'agit évidemment d'Edme Parque, notaire du 21 février 1564 à juin 1603, selon Thomas, *op. cit.*, p. 94 (Étude Thion de la Chaume).

3. C.-M. Briquet, *Les filigranes, Dict. histor. des marques de papier* (1282-1600), t. Ier, nos 1845 et 1846, p. 135-136. Cette marque a été relevée déjà plusieurs fois sur des papiers de la fin du XVIe siècle.

LA PREMIÈRE ÉTUDE FRANÇAISE SUR LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE HONGROISES

Les rapports politiques entre la France et la Hongrie s'établirent dès le règne de François Ier. Ils devinrent plus intimes à partir du commencement du XVIIe siècle, lorsque les princes de Transylvanie : Bocskai, Bethlen et les Rákóczi luttaient contre l'Autriche pour l'indépendance hongroise et pour la liberté de conscience. Au cours du XVIIe siècle, la France fut très bien renseignée sur tous les événements politiques de Hongrie. Une longue série d'ouvrages, des documents en grand nombre sont là pour l'attester. Il est cependant peu probable que les savants français aient eu des notions bien exactes sur l'idiome oriental que parlait le peuple qui avait excité leur intérêt. Sans doute, la *Grammaire hongroise* d'Albert Molnár de Szencz, parue en 1610 à Hanau et rédigée en latin [1] était connue des érudits. Des exemplaires se trouvaient dans les grandes bibliothèques et chez des particuliers. D'Avity, dans sa *Description générale de l'Europe* (1637) a même transcrit de cette Grammaire le texte hongrois de l'Oraison dominicale, et dit que cette langue n'a rien de commun avec les voisines, mais est la même dont usent les habitants de Yughrie d'où les Hongrois sont sortis. Ménage, dans la Préface de son *Dictionnaire étymologique* [2], affirme que par le fréquent commerce qu'il a eu avec des Hongrois pendant plusieurs années pour pénétrer à fond ce que pouvait être « cet idiome si différent de tous les autres de l'Europe », il les a convaincus « qu'ils étaient Scythes d'origine, ou du moins que leur langue était une des branches

1. *Novae Grammaticae Ungaricae libri duo.*
2. Page 13 de l'édition de 1750.

de la scythique, puisqu'à l'égard de l'inflexion elle avait rapport à celle des Turcs qui constamment passaient pour Scythes étant originaires du Turkestan et de la Transoxiane ». Ce passage prouve qu'il n'était pas très difficile à un savant français d'entrer en rapport direct avec quelques Hongrois. En effet, sous Louis XIV plusieurs officiers magyars prirent du service en France où ils organisèrent les premiers régiments de hussards. D'autre part, les nombreuses ambassades et missions qui se rendaient en Hongrie, principalement à la Cour des princes de Transylvanie, contribuèrent également à distinguer la langue magyare des idiomes germaniques. Louis XIV, dans ses instructions, recommande toujours à ses agents diplomatiques de le renseigner exactement « de l'état des cours et des pays où ils auront servi, des cérémonies qui s'y observent soit dans les entrées, soit dans les audiences ou dans tout autre rencontre, du génie et des inclinations des Princes et de leurs ministres, et enfin de tout ce qui peut donner une connaissance particulière des lieux où ils auront été employés et des personnes avec lesquelles ils auront négocié [1] ». C'est dans le rapport d'un agent diplomatique que nous trouvons un passage qui prouve que ces plénipotentiaires s'intéressaient quelquefois à la langue que l'on parlait autour d'eux. « La langue hongroise, dit cette Relation, a une chose singulière qui est qu'elle ne dérive d'aucune autre langue et ne forme aucun idiome. Elle a néanmoins toutes les qualités d'une belle langue, puisqu'elle est abondante et facile, ses expressions sont concises et sa prononciation est douce et naturelle. Les Hongrois se vantent de descendre directement des Scythes [2] ;

1. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Du Vernay Boucault s'en allant pour le service du Roi en Transilvanie. Du 2 janvier 1681. Archives des Affaires étrangères. *Hongrie*, t. III, fol. 394 et suiv.

2. Ce fut l'opinion courante jusque vers la fin du XVIII[e] siècle. Lorsque Sajnovics, dans son ouvrage : *Demonstratio idioma Ungarorum et Lapponum idem esse* (Copenhague, 1770 et Tyrnavie, 1772) démontra la parenté des Hongrois avec les Finnois, plusieurs écrivains protestèrent avec indignation. Voy. sur l'ouvrage de Sajnovics, *Journal des Savants*, 1772, p. 268-272. Le

je ne veux approuver, ni réfuter cette opinion, je dirai seulement qu'ils tiennent beaucoup des mœurs et des manières de ces anciens peuples; ils ont comme eux un habillement tout guerrier et qui n'a rien de superflu puisqu'ils ne portent pendant l'hiver qu'un petit manteau fourré fort étroit et si court qu'il ne couvre pas les cuisses [1]. »

Les rapports politiques ayant cessé avec la défaite de François Rákóczi II, la France se désintéressa de plus en plus des choses de Hongrie. Pour les écrivains du XVIII[e] siècle, il n'existe qu'une Autriche unifiée où l'on parle une seule langue : l'allemand. Si Voltaire entre en correspondance avec le comte Fekete, il ne voit en lui que le soldat et le haut dignitaire de Marie-Thérèse, toujours dénommée « reine de Hongrie ».

La littérature était tout aussi ignorée que la langue. Le *Journal des Savants* annonçait bien les travaux de Czwittinger (*Specimen Hungariae literatae*, 1711) et de Rotarides (*Historiae Hungariae literàriae lineamenta*, 1745) qui, les premiers, firent connaître les noms des écrivains magyars; quelques érudits feuilletaient, sans doute, les ouvrages de Horányi (*Memoria Hungarorum et Provincialium scriptis editis notorum*, 1775 et *Nova Memoria*, 1792), de Wallaszky (*Conspectus reipublicae literariae*, 1785), mais on peut dire qu'en général, on n'avait que des notions très vagues sur la langue et la littérature hongroises. Les guerres de la Révolution mirent de nouveau en contact la France et la Hongrie. Napoléon lui-même était bien renseigné par ses agents sur l'état d'esprit qui régnait dans le pays [2] et la proclamation qu'il lança de Schoenbrunn en 1809,

critique français dit que ce Mémoire est « un des plus curieux qui ait paru depuis longtemps ».

1. Relation de l'état où se trouvaient les affaires des Mécontents de Hongrie lorsque M. des Alleurs est arrivé auprès du prince Rákoczi... avec une description du pays et des mœurs des habitants. Archives des Affaires étrangères. *Hongrie*, t. XII (1705-1707), fol. 97.

2. Voy. ces rapports, notamment ceux de Lacuée et Lezay, aux *Archives nationales* AFIV 1638, 1675-1677 ; cf. tome 384 du fonds *Autriche* aux Affaires étrangères.

montre clairement qu'il connaissait les anciens griefs des Hongrois contre les Habsbourg. C'est à la suite de cette proclamation qu'un écrivain hongrois vint s'établir à Paris et c'est à lui que nous devons la série d'articles que le *Mercure étranger* publia en 1813 et que nous pouvons considérer comme la première étude très documentée et très sérieuse sur la langue et la littérature hongroises.

*
* *

Cet écrivain se nommait Jean Bacsányi [1] (1763-1845). Il se distingua de bonne heure par un livre sur la *Bravoure des Hongrois illustrée par des exemples des temps anciens* (1785) et fonda à Cassovie (Kassa), en 1788, une revue, le *Musée Hongrois* qui contribua beaucoup à éveiller l'esprit public, à stimuler les écrivains et à défendre la cause de la langue et de la nationalité. Le souffle révolutionnaire qui s'était manifesté en Hongrie vers la fin du règne de Joseph II, se faisait sentir fortement à Cassovie, centre littéraire et politique de la Haute-Hongrie. Le cercle littéraire dont Bacsányi, Baróti Szabó et Kazinczy étaient les chefs, était imbu d'idées égalitaires. A la nouvelle de la prise de la Bastille, Bacsányi fit paraître ces quatrains dans sa revue :

Nations et pays ! Vous qui gémissez dans un hideux cachot et dans les chaînes affreuses de la servitude ; vous qui n'avez pas pu jusqu'ici secouer le joug de fer qui vous tient enfermés comme dans un cercueil — Et vous aussi, tourmenteurs jurés de vos fidèles paysans, dont le sang est réclamé par la nature, venez, et si vous voulez voir le sort que l'avenir vous réserve, regardez avec attention du côté de Paris !

La Censure très tolérante sous Joseph II avait laissé passer ces strophes, mais après 1792, les écrivains étant surveillés de près, il se trouva des âmes assez viles pour dénoncer leur auteur. Bacsányi fut bientôt destitué et dut quitter Cassovie. Il

1. D'après l'orthographe du XVIIIe siècle : *Batsányi*.

devint ensuite secrétaire du comte libéral Nicolas Forgách, mais à peine était-il installé que la « Conjuration » de Martinovics fut découverte. Il fut arrêté pour avoir copié le Catéchisme républicain. Il put cependant prouver qu'il n'avait communiqué à personne la brochure et qu'il s'était toujours défié de Martinovics. Le tribunal l'acquitta, mais la Table septemvirale lui infligea un an de prison parce que, dans sa défense, il avait émis des principes dangereux. Il passa cette année à Kufstein et eut comme compagnon de captivité Maret, retenu par François II contre le droit des gens. Une fois sorti de prison, il s'établit à Vienne. Pour éviter tous les soupçons, il voulut vivre sous les yeux même de la police. Le préfet lui procura un modeste emploi à la banque de l'État. Il put fréquenter les cercles littéraires, fut bien accueilli dans la maison du directeur des archives de la Cour, Baumberg, dont la fille écrivait des vers d'un sentiment tendre et élevé. Bacsányi sut gagner son cœur et l'épousa en 1805. Leur bonheur ne dura pas longtemps. Il fut brisé par l'entrée de Napoléon à Vienne.

Presque tous les historiens prétendent que lorsque Maret, duc de Bassano, voulut faire traduire en magyar la proclamation de Napoléon, il se rappela que Bacsányi avait été jadis son compagnon de captivité, il le fit appeler et obtint qu'il traduisît la pièce. L'écrivain hongrois, oubliant sa situation officielle, introduisit même certaines phrases pour frapper encore mieux l'imagination des Hongrois. Ce qui prête une certaine vraisemblance à cette assertion, c'est que Bacsányi quitta Vienne avec les troupes françaises, s'installa à Paris où il obtint, en 1811, une pension de 2.000 francs en qualité d'homme de lettres ; que les Autrichiens en entrant à Paris, s'emparèrent de sa personne et l'envoyèrent au Spielberg. Cependant aucun document officiel n'est venu corroborer cette hypothèse [1]. Bacsányi et sa femme ont toujours nié ; les tribu-

1. Jusqu'ici on n'a rien trouvé de positif ni aux Archives nationales, ni aux Affaires étrangères. Les pièces relatives aux pensions du Ministre des finances ont brûlé pendant la Commune.

naux autrichiens ont dû l'acquitter faute de preuves et Metternich est intervenu lui-même, sous Louis XVIII, pour faire liquider la pension qu'il devait toucher jusqu'à sa mort [1]. M. Louis Horánszky, dans son remarquable ouvrage *Jean Bacsanyi et son temps* [2], a soumis à un examen attentif les pièces du procès et il est arrivé à ce résultat qu'un nommé Kermelics a fourni les données de cette fameuse proclamation ; que Joseph Márton, professeur de hongrois à Vienne, l'a traduite et que Bacsányi a simplement revu cette traduction, mais avec la permission du préfet de police de Vienne, Saurau.

Il est probable que Bacsányi vint à Paris dans l'espoir d'améliorer sa situation. Il entra en relation avec plusieurs hommes de lettres et voulut faire connaître l'histoire, la langue et la littérature hongroises. Très noble ambition, mais qui fut arrêtée trop tôt. Ce premier essai fut vite oublié et même en Hongrie on ne sut rien pendant longtemps de cette tentative.

*
* *

Dans son cycle de poésies intitulé : *Le poète hongrois sur la terre étrangère*, Bacsányi stimule les jeunes écrivains à persévérer dans leur tâche.

Qu'ils sachent qu'on s'occupe déjà de nous ici (à Paris), qu'on loue notre belle langue, qu'on admire nos poésies lyriques et nos vers d'un rythme plus libre. On commence à connaître le génie magyar et ses meilleures productions, le grand mérite de nos anciens écrivains et les victoires de nos contemporains. Ainsi notre renommée arrivée jusqu'à la Seine blonde, pénétrera bientôt jusqu'aux colonnes d'Hercule et de là, dans le pays du grand

1. Voy. François Szinnyci : *Bacsányi János*. Budapest, 1904, p. 107. — Bacsányi resta un an au Spielberg, puis il fut interné à Linz où il publia encore quelques brochures. Ce n'est qu'en 1843 que l'Académie lui rendit un hommage bien tardif, en le nommant membre correspondant. Le vieillard aigri et désabusé, n'exprima même pas ses remerciements. Il s'éteignit en 1845.

2. En hongrois. Budapest, 1907.

Washington et de Bolivar et jusqu'aux dernières limites du Nouveau Monde.

Et dans une note, Bacsányi renvoie au *Mercure étranger*. Cette revue qui a paru de 1813 à 1816 en quatre volumes, peut être considérée comme une suite au *Journal étranger* et à la *Bibliothèque Germanique* qui, au XVIII^e^ siècle, ont tant contribué à faire connaître le mouvement littéraire dans les différents pays de l'Europe. Le *Mercure étranger ou Annales de la littérature étrangère* rédigé par Langlès, Ginguené et Amaury-Duval, membres de l'Institut, Vanderbourg, Sevelinges, Durdent, Catteau-Calleville et autres hommes de lettres, tant français qu'étrangers, pouvait, grâce à Bacsányi, s'occuper de littérature hongroise. Il l'annonçait à ses lecteurs dès le tome I (p. 104) dans les termes suivants :

Pour mieux atteindre le but que nous nous sommes proposé dans notre entreprise, nous ferons entrer dans le *Mercure étranger* la *Littérature hongroise*. C'est une mine inconnue, mais très riche à exploiter. Les écrivains tant Français qu'étrangers se sont peu occupés jusqu'à présent de la langue et de la littérature des Hongrois. On ne peut attribuer cette indifférence pour une nation aussi intéressante qu'à l'ignorance presque générale où l'on est de sa langue, très peu répandue en Europe : de là ce silence profond que les écrivains français et autres ont gardé depuis environ cinquante ans sur un pays digne d'être mieux connu. Cependant la nation hongroise appartient à la grande famille européenne ; elle a des hommes savants et distingués dans la littérature : la poésie est cultivée chez elle avec beaucoup de succès ; sa langue est riche et harmonieuse, et parmi toutes les langues européennes elle seule a l'avantage d'avoir une prosodie semblable à celle du grec et du latin.

Dans le numéro prochain de notre *Mercure*, nous développerons le génie de cette langue, et nous tâcherons d'inspirer de l'intérêt pour une littérature dont les productions seront offertes pour la première fois à la curiosité et à l'examen des lecteurs français.

Le travail de Bacsányi se divise en quatre parties [1]. Dans

1. T. I, p. 174 (Notions préliminaires sur l'origine, la langue et la littérature des Hongrois); p. 218 (Suite des observations sur la langue et la lit-

la première, il parle de l'origine des Hongrois, jette un coup d'œil sur leur histoire et mentionne les plus anciens ouvrages parus en Hongrie. Il se plaint de l'ignorance et du mauvais vouloir de certains écrivains français qui « mal instruits, ou guidés souvent par des intérêts opposés, confondent les Hongrois, tantôt avec les Allemands tantôt avec les Esclavons [1], et font partager cette erreur à une grande partie de l'Europe, au préjudice de cette nation qui, depuis plus de neuf siècles, appartient à la grande famille européenne, et qui, sous tant de rapports, est digne d'être mieux connue pour être mieux appréciée ». Bacsányi ajoute cette remarque très juste : « Aussi longtemps que la France et l'Allemagne ont regardé la Hongrie comme le boulevard de la Chrétienté, elles se sont inté-

térature des Hongrois); p. 355 (Examen de plusieurs poèmes hongrois et traduction de quelques fragments de ces poèmes) ; t. II, p. 32 (Suite des observations sur la littérature hongroise). — Le nom de *Charles de Bérony* qui figure en bas de ces articles est probablement le nom de celui qui les a revus au point de vue de la langue, ou un pseudonyme. Aucun écrivain français ne pouvait citer alors des poésies hongroises et les corriger exactement ; aucun n'avait les connaissances intimes de la vie littéraire magyare que trahissent ces articles. Bacsányi avait recours à ce pseudonyme pour dépister les espions autrichiens, puis, il lui était plus facile de parler de ses propres œuvres et de justifier ainsi la libéralité de Napoléon. Le fait seul que Kazinczy avec lequel il s'était brouillé dans sa jeunesse à Cassovie et qui en 1813, était à la tête du mouvement littéraire, n'est pas mentionné une seule fois dans ces articles, prouve suffisamment qu'ils émanent entièrement de Bacsányi. Le nom de *Bérony* ne figure pas dans le catalogue de la Bibliothèque nationale ; il ne faut pas l'identifier avec Nicolas Beronie (1742-1820) auteur du *Dictionnaire du Bas-Limousin*, paru à Tulle en 1824.

1. Nous dirions aujourd'hui : les Slaves. — Dans une note, Bacsányi dirige une charge à fond contre les écrivains autrichiens qui représentent sous un faux jour tout ce qui est à l'avantage des Hongrois. Les écrivains étrangers, dit-il, égarés par l'opinion des Autrichiens ne font ordinairement que répéter leurs assertions absurdes, comme entre autres, Vosgien dans son *Dictionnaire de Géographie*, et Depping dans son *Nouveau Manuel de Géographie, à l'usage des maîtres et des élèves*. Bacsányi démontre les nombreuses bévues de ce dernier, lui recommande la *Statistique du Royaume de Hongrie* de Schwartner et l'engage à corriger les fautes graves, afin de donner aux maîtres et aux élèves les notions justes qu'ils cherchent à puiser dans son *Nouveau Manuel de Géographie*.

ressées à toutes les guerres et à tous les événements politiques de ce pays; mais peu à peu elles le perdirent de vue, et finirent par le regarder comme une province de l'Autriche. Depuis environ cinquante ans, les écrivains français n'en ont fait aucune mention excepté Sacy, dans son *Histoire générale de Hongrie* [1]. » Pourtant le droit que ce pays s'est acquis à la reconnaissance des nations chrétiennes suffirait seul pour les engager à s'intéresser à son existence politique, à son accroissement, comme à sa décadence. Ne sont-ce point les Hongrois qui ont servi de barrière contre les Turcs et les Tartares, et les ont empêchés d'envahir la plus belle partie de l'Europe?

A ces notions historiques, Bacsányi ajoute aussi quelques notions sur la langue. N'étant pas très versé en linguistique, il se contente de comparer une liste de mots hongrois avec le lapon et le finnois d'un côté, avec l'hébreu de l'autre et dit que cette étude comparée serait un objet digne des recherches des savants dont les efforts réunis ne manqueraient pas de jeter une nouvelle lumière sur l'histoire des peuples. Ensuite il initie ses lecteurs à la prononciation du hongrois et passe rapidement en revue les œuvres littéraires les plus anciennes. Il entre dans plus de détails quand il parle du renouveau littéraire de la fin du XVIII[e] siècle. Il cite même le texte hongrois d'une vingtaine de vers des traductions de Virgile par David Baróti Szabó (1739-1819), de l'Ode aux Romains traduite du grec par Rajnis (1741-1812) et quelques vers d'une traduction inédite de la *Henriade* de Voltaire [2].

Le 3[e] article est consacré au grand philologue Nicolas Révai (1749-1807) qui a écrit et traduit des Élégies, à Benoît Virág (1752-1830) surnommé l'Horace hongrois et à Bacsányi

1. 2 vol. Paris, 1778.

2. L'impression de ces textes hongrois est très correcte; on voit immédiatement qu'un Hongrois en a corrigé les épreuves. Si on les compare avec les strophes d'un ancien chant populaire hongrois citées par de La Borde dans son *Essai sur la Musique ancienne et moderne* (Paris, 1780; t. I. p. 157-162 : De la musique des Hongrois) on voit la différence énorme au point de vue de l'exactitude.

lui-même. « Il est regardé, dit le *Mercure*, par les littérateurs hongrois comme l'un des poètes modernes nationaux qui se distinguent le plus par l'énergie et la profondeur de sentiments et par la pureté de son style. Ayant pris pour modèles les meilleurs poètes anciens et modernes, et possédant un véritable génie poétique, il n'a pu manquer, dès son début dans la carrière littéraire de se faire remarquer. » Il mentionne sa traduction de quelques poèmes d'Ossian et donne une traduction très fidèle de son Ode intitulée : *Le Prisonnier. Apostrophe à la lune* écrite en 1795 pendant sa captivité.

Dans le second volume du *Mercure étranger*, Bacsányi donna encore un article assez détaillé sur le poète Gyöngyösi (1629?-1704), mais l'étude promise sur Faludi, poète favori de Bacsányi, n'a pas paru. Les deux premiers tomes de la revue contiennent encore de nombreuses nouvelles littéraires par lesquelles l'exilé voulut attirer l'attention du monde savant sur son pays natal. Avec le tome III sa collaboration cessa.

*
* *

Ce premier essai pour faire connaître la langue et la littérature hongroises en France est resté isolé. S'il avait été donné à Bacsányi de vivre plus longtemps à Paris et de pouvoir ainsi continuer son rôle d'intermédiaire entre les deux pays, la France aurait pu être initiée plus tôt à ces études. Avec le départ de Bacsányi, l'oubli se fait de nouveau et il faudra attendre une quarantaine d'années pour que les émigrés hongrois de la Révolution de 1848-49 se mettent à l'œuvre avec quelques écrivains français pour démontrer au public qu'il existe une langue magyare qui n'est ni un dialecte germanique, ni un idiome slave et qu'il y a des poètes hongrois qui peuvent prendre rang parmi ceux de la littérature universelle.

I. KONT,
chargé de cours à la Sorbonne.

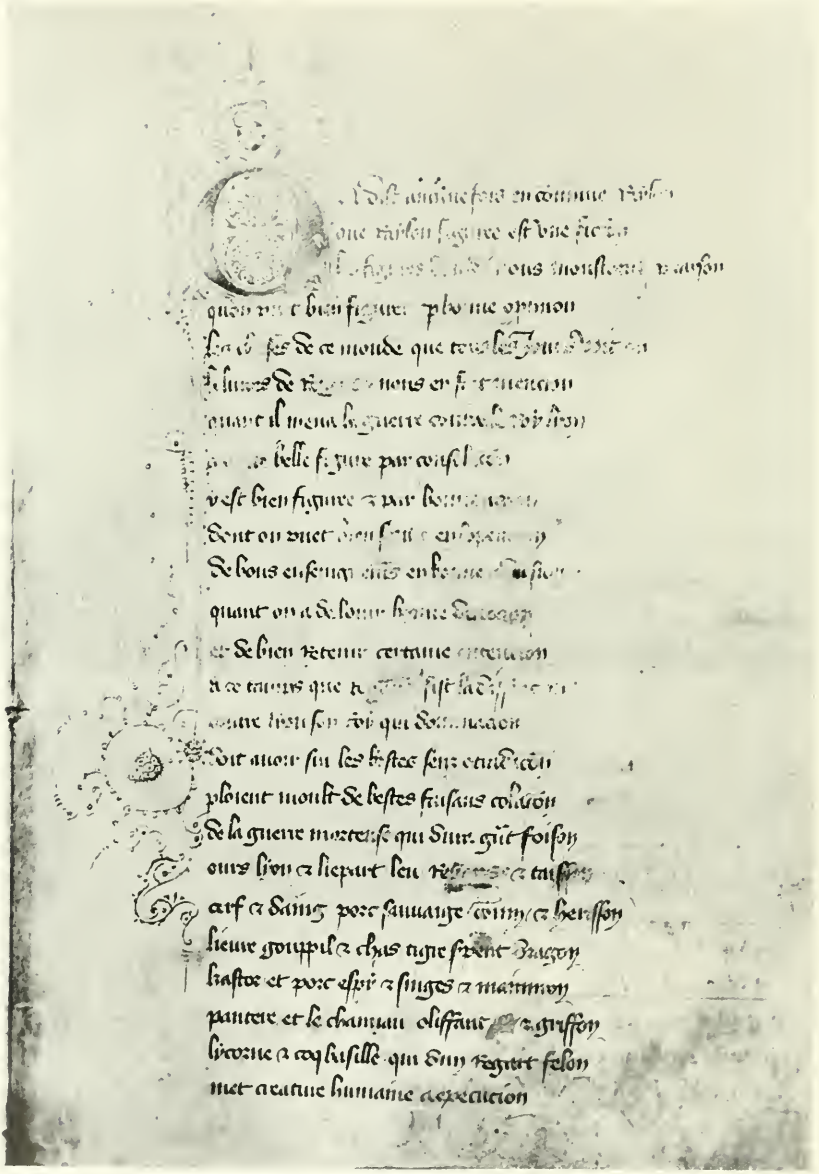

LE ROMAN DU LÉVRIER ARCHILÈS

FRAGMENT D'UN POÈME FRANÇAIS COMPOSÉ EN ITALIE

Deux feuillets de parchemin, de $0^{m},164$ de large sur $0^{m},240$ de haut, communiqués par M. Jacques Rosenthal, de Munich, à M. Henri Omont, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale, au mois de septembre 1909, sont tout ce qui nous est parvenu du *Roman du lévrier Archilès*, qui fait aujourd'hui son entrée dans l'histoire littéraire. Cette entrée ne sera pas sensationnelle, et l'on peut se consoler de n'en posséder que les 51 premiers vers, plus un autre fragment de 50 vers, séparé du premier par une lacune que l'on ne saurait évaluer exactement.

Le facsimilé de la première page, qui est joint à cette notice, me dispensera d'une trop minutieuse description. Le poème débute, sans titre, par un O majuscule en or décoré à l'intérieur et à l'extérieur de rosaces, filets, rinceaux et autres enjolivures à l'encre bleue, pointillés de rouge. Chaque page a régulièrement 25 lignes; mais le scribe ayant passé un vers après le 48e, une main postérieure a réparé cet oubli en inscrivant le vers passé à droite et sur la même ligne : de là au total 101 vers au lieu de 100.

L'écriture me paraît remonter au premier quart du XVe siècle, et je n'hésite pas à l'attribuer à une main française. En revanche, il me paraît certain que l'auteur de notre poème doit être un Italien. Mais avant d'aborder cette question délicate, il est indispensable de donner l'analyse de nos deux fragments.

Le premier feuillet ne nous a pas conservé tout le prologue de l'auteur, qui paraît avoir été long. Voulant faire d'un lévrier le héros de son poème, il invoque d'abord l'au-

torité d'Ovide, puis, avec plus d'insistance, celle du *Roman de Renart* : ici et là l'on trouve des bêtes qui parlent. Il passe ensuite à l'éloge des lévriers, principale source de « plaisance » pour les grands seigneurs ; or, d'après lui « plaisance » est un « tresor grant » car il n'est richesse en ce monde

Qui vaille envers plesance l'elle d'un papeillon (v. 40).

Enfin, se disposant à nous dire pourquoi il a choisi ce sujet, il rappelle que les nobles étrangers ont toujours afflué en Lombardie, « le bon païs peuplé »... Ici s'arrête notre fragment initial.

Le deuxième fragment s'ouvre par seize vers qui forment la fin d'un discours. Nous apprenons par la suite que l'orateur est « Archilès li courtois » le lévrier le mieux dressé

Qui onques fust menez a champz n'a boys ramage (v. 99).

S'adressant à ses compagnons, Archilès leur apprend que son maître « Monseigneur le comte » a décidé de lui « donner moullier » pour perpétuer sa race, destinée à faire l'admiration de l'Italie :

S'en fera mension li peuples d'Ytalye (v. 67).

Le reste du fragment est consacré à l'éloge du « courtois » Archilès. L'auteur énumère en grand détail ses avantages physiques, puis il passe au moral, et ne craint pas d'entrer dans des détails qu'un poète plus retenu se serait fait scrupule de présenter à son lecteur :

Il est plus debonnaires q'uns agnelet chastrez,
N'onques jour de sa vie — ce fait est bien provez —
Ne fist ordure en chambre, tant fust bien enfermés,
Ainssois attandroit il .ij. ou iij. jours passez.
S'il voit levriere chaude, il est si dottrinés
Que jamais ne feroit nesunes nicetés
Ainsy qu'autres levriés ors et deshordenez (v. 87 et s.).

L'éloge d'Archilès reprend avec une nouvelle tirade, mais la page se termine au cinquième vers, et nous ne savons rien du reste du poème.

Comme le lecteur a déjà pu s'en rendre compte, le

Roman du lévrier Archilès est écrit en vers de douze syllabes exactement rimés et répartis en tirades plus ou moins longues. Le style est de la dernière faiblesse, sans vie, sans couleur. La rime est obtenue à l'aide des plus misérables chevilles. L'auteur possède assez bien le français qu'on écrivait de son temps : toutefois il emploie *pour* au lieu de *par* (v. 26), et il faut noter qu'il fait usage de *mainmon* (v. 23), mot peu répandu en France au moyen âge. Ces deux indices, quoique légers, dénoncent un Italien. Ce qui parle surtout dans le même sens, ce sont les deux passages où il est question de l'Italie (v. 47 et s., v. 67), et que je ne crois pas qu'un Français ait pu écrire. La forme même du nom du héros, *Archilès* (pour *Achilès*), me paraît aussi (bien que je n'aie pas d'exemple précis à alléguer) indiquer une provenance italienne. Quant à l'idée de donner à un lévrier le nom d'un guerrier illustre dans le cycle de Troie, elle a pu se présenter à l'esprit d'un écrivain quelconque : je rappelle que dans la 8e pastourelle de Froissart, il est question d'un lévrier qui s'appelle Hector.

Où vivait l'auteur de notre poème ? Selon toute vraisemblance, dans l'une des nombreuses cours princières du nord de l'Italie, où la culture française est restée florissante jusqu'au début du xve siècle. Mais il est impossible de préciser davantage, si l'on ne veut pas s'abandonner aux conjectures. Il faut attendre aussi quelque découverte ultérieure pour se prononcer définitivement sur le caractère général de cette œuvre tronquée où, à défaut de mérite littéraire, il y aurait probablement, si on la possédait tout entière, à relever quelques traits intéressants pour la peinture de la vie aristocratique dans la vallée du Pô au déclin du moyen âge.

I

On dist aucune fois en commune rayson
Que rayson figuree est une ficcion.
Les figures d'Ovide nous moustrent par rayson
Qu'on puet bien figurer par bonne opinion
Les choses de ce monde que tous les jours voit on.

Li livres de Renars[1] nous en fait mencion,
Quant il mena la guerre contre le roy Lion :
Mainte belle figure par consolacion
Y est bien figuree, et par bonne accion,
Dont on puet bien sentir, en l'operacion,
De bons enseignemens en bonne advision,
Quant on a de l'ouir bonne devocion
Et de bien retenir certaine entencion.
A ce tamps que Renars fist la dissencion
Contre Lyon son roy, qui dominacion
Doit avoir sur les bestes senz contradiccion,
Parloient moult de bestes, faisans colacion
De la guerre morteuse qui dura grant foison :
Ours, lyon et liepart, leu, renars et taisson,
Cerf et daing, porc sauvaige, connin et herisson,
Lievre, gouppil[2] et chas, tigre, serpent, dragon,
Kastor et porc espy et singes et mainmon[3],
Pantere et le chamiau, oliffant et griffon,
Lycorne et coq basille[4], qui d'un regart felon
Met creature humaine a execucion,
Vaches, buefs et toreaux, chievre, brebis, mouton
Et autres plus[eur]s bestes de diverse façon[5] :
Qui nommer les vouldroit, trop [temps[6]] y mettroit on ;
Mais pour nostre matiere mettre a conclusion
Selon nostre y[n]troïte formee de raison,
Vouldray exerciter[7] et par probacion
La matiere que j'ay pris par eleccion.
Il est bien verité que grande mencion
Font li noble seigneur de haulte estracion
De levriés, quant il sont courtois et bel et bon,
Car c'est pour un seigneur grant recreacion
Et moult grande plaisance, selon m'opinion :
Je l'appelle tresor grant par comparison,

1. Ici et plus loin (vv. 14 et 19) la dernière syllabe du mot *renars* paraît avoir été grattée intentionnellement, mais la leçon n'est pas douteuse, car les quatre dernières lettres transparaissent encore sous le grattage.

2. L'auteur ne paraît pas s'être aperçu que *renars* et *gouppil* faisaient double emploi.

3. Variété de singe. Sur ce mot *mainmon*, voir *Romania*, XXXVIII, 556 et s., où j'ai précisément cité ce vers de notre poème.

4. Basilic; cf. Godefroy, COQBASILE.

5. Ms. *facon*.

6. Mot passé par le scribe.

7. Ms. *execciter*.

Car il n'est en ce monde argent, or en mangon
Qui vaille envers plesance l'elle d'un papeillon,
Car plesance nourist homme en compleccion
Et l'oste de penser de tribulacion ;
On en voit tous les jours vraye apparicion.

Or escoutés pour quoy j'ay ceste auctorité
Formee en retorique, dont li ver sont rimé :
Chascuns doit aujourdy savoir pour [1] verité
Que dedens Lombardye, le bon païs peuplé,
Sont jadiz voulentiers venu et arivé
Pluiseur homme d'estat, de bien faire apresté [2],
Qui vont cerchant le monde de bonne voulenté,
Car li noble estranger y ont toudiz trouvé
.....

II

« Envoyent l'un a l'autre par amour conjoÿe
« Choses dont vraye amour soit en chascun nourrie.
« Nous sommes des gentilz norry toute no vie,
« Et si sommes gentil et de gentil lignie,
« Et guardé et nourry en dottrine prisie,
« Dont chascuns de nous doit luy garder de folye.
« On dist en cest chastel, j'en ay la voix oÿe,
« Que pour ce que Nature, par sa noble maistrie,
« M'a formé si parfait en beauté addrecie [3],
« Que Mons[eigneur] le conte, ou j'ay m'amour fichie [4],
« Me vuelt [5] donner moullier, pour acroistre lignie [6]
« Et pour avoir enfans, qui lès ne seront mie,
« Adfin qu'en tamps futur, quant je leray la vie,
« Demeurent mes enfans et de ma progenie,
« Qui seront, se Dieu plest, de voulenté hardie,
« S'en fera mension li peuples d'Ytalye. »

Archilès li courtois, qui tant est bien amés,
Fu de ses compaignons doulcement escoutés,
Obeÿs et cremus, servis et honnorés,
Quar sur trestous les autres est li plus esmerés.

1. *Pour* au lieu de *par* est un italianisme flagrant.
2. Le vers 49, passé par le scribe, a été ajouté par une main postérieure à la suite du vers précédent et sur la même ligne.
3. Ms. *addrecee*.
4. Ms. *fichee*.
5. Ms. *vuelst*.
6. Ms. *lignee*.

Je vous vueil deviser de ses grandes [1] beautés :
Il a moult belle teste, amont ploiant le nés,
Large entroeil [2] et bons ieulx, hardiz et redoubtez,
Courtes oreilles, jointes justement, l'advisez,
Gros col et longue echine large par les costés,
Grossez cuissez, et s'est [3] de poitrinne avalez,
Bas devant, et les piés a il gros et fourmés;
Des .ij. fesses darrieres est il bien estoffés,
Et au bout de l'eschine a grosse queue assez
En agrelyant jus. Et s'est [4] acoustumés
Des plus nobles coustumes, et li mielz avisez
Qu'onques fust nulz levriés qu'en ce monde fu nez,
Quar, avec ce qu'il est gentement fassonnez,
Doulz est et amoureux, debonnaire et privez [5] :
Onques homs ne levriés ne fust par luy grevez.
Il est plus debonnaires qu'uns agnelet chastrez,
N'onques jour de sa vie — ce fait est bien provez —
Ne fist ordure en chambre, tant fust bien enfermés,
Ainssoys attandroit il .ij. ou .iij. jours passez.
S'il voit levriere chaude [6], il est si dottrinés
Que jamais ne feroit nesunes nicetés
Ainsy qu'autres levriés ors et deshordenez :
Non mye qu'il [7] ne soit vrays levriés naturez,
Car il a des levriés en son tamps engenrez
Plus[eurs], qui sont moult bel — je les ay regardez —.
Archilès le courtoys, qui tant a le cuer saige,
Est [8] li plus addreciés [9] levriés et par usage
Qui onques fust menez a champs n'a boys ramage,
Hardiz et[10] preux et fors, et scet son avantaige
Prandre a son ennemy grever par vasselage

.....

Antoine Thomas.

1. Ms. *grans*, corrigé en *grandes* par une main postérieure.
2. Ms. *entroiel*.
3. Ms. *cest*.
4. Ms. *cest*.
5. Ms. *priuez*.
6. Ms. *chande*.
7. Ms. *qui*.
8. Ms. *Et*.
9. Ms. *aidrecies*, à moins qu'on ne voie entre *a* et *r* une sorte de double *d* dont la partie inférieure est géminée et dont la partie supérieure est simple, mais plus développée que dans la forme ordinaire.
10. *Et* manque dans le ms.

L'ART POÉTIQUE ABRÉGÉ

DE CLAUDE DE BOISSIÈRE

(1554)

Dans une note succincte de notre édition de *l'Art poétique* de Thomas Sebillet [1], nous avons indiqué l'intérêt que présente l'abrégé peu connu, que publia en 1554 le dauphinois Claude de Boissière. Il nous paraît utile de compléter aujourd'hui ces indications rapides; l'ouvrage est fort rare, mais non dénué de valeur: double raison pour lui consacrer quelques pages.

Sur l'auteur les renseignements n'abondent pas: nous savons seulement qu'il était originaire du diocèse de Grenoble et qu'il enseigna les mathématiques à Paris de 1554 à 1608 [2]. Son livre même nous donne les noms de quelques personnages connus, avec qui il se trouva lié. C'est là en somme fort peu de chose. Quant à son ouvrage, on s'explique facilement qu'il soit resté inconnu de nombreux érudits: il ne figure pas au catalogue de la Bibliothèque Nationale et nous n'en avons découvert jusqu'ici que trois exemplaires: l'un à la Bibliothèque de la Sorbonne (R ra 247), un autre à la Bibliothèque Municipale de Lyon (342 421), le troisième enfin minutieusement décrit par l'éminent bibliographe auquel ces lignes sont dédiées. Nous nous contenterons donc d'en rappeler ici le titre exact : *Art poetique reduict en abrege en singulier ordre et souveraine methode, pour le soulas de l'aprehension et recreation des espritz. Faict et composé par maistre Claude de Boissiere, Daulphi-*

1. Th. Sebillet, *Art Poetique françois*. Édition critique. Paris, 1910, p. XXII, n. 1.

2. A. Rochas, *Biographie du Dauphiné*, Paris, 1861, t. I, p. 157.

nois. Au-dessous du monogramme de Jean Gentil, se trouvent les indications suivantes : *Avec privilege du Roy. Imprimé à Paris, par Annet Brière, à l'enseigne sainct Sebastian, rue des Porées, pour luy et pour Jehan Gentil, marchand et bourgeois de Paris, au Palais pres la chapelle sainct Michel, à l'enseigne de la fleur de Liz couronnee. 1554* [1].

Cet opuscule a de plus été réimprimé, mais sans nom d'auteur, à la suite de l'*Art Poetique* de Sebillet, dans les éditions de 1556, 1564, 1573, 1576. Le texte est le même, sauf d'insignifiantes variantes. Mais en tête du volume de 1554 se trouvent plusieurs pièces qui n'ont pas été reproduites dans les éditions suivantes : d'abord un sonnet à M^lle^ de la Haye, suivi du privilège, d'un dizain également dédié à Marie de la Haye, puis d'un avis au lecteur. Notons que le privilège, daté du 7 septembre 1554, concerne « quatre petis livres, dont l'un est intitulé l'art d'Arithmeticque, le second Musique, le tiers le jeu Pythagoricque dit Rhythmomachic, le quart abregement de l'Ars poëtique ». Quant aux pièces de vers, nous croyons devoir, vu leur rareté, les reproduire entièrement ici, ainsi que l'avis au lecteur :

1° A ma damoiselle de la Haye.
Sonet.

Le ciel jaloux de l'immortelle gloire,
Qui surpassoit des poles la grandeur
Par le renom du triomphant honneur
De l'homme ami des filles de Memoire,
Pour se venger s'efforçoit la victoire
Faire boitter par injuste malheur,
Obscurcissant des dames la haulteur
Par le mespris de l'oubliance noire.
Mais les neuf sœurs compagnes d'Apollon
D'un fier regard et courage felon
Contre le ciel animerent nature,

1. Notre description est faite d'après l'exemplaire de la Sorbonne. Cf. E. Picot, *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, Paris, 1885, t. I, p. 2 et 7.

A façonner une dame qui luit
Plus hault encor, que des hommes le bruit.
Haye c'est toi du monde la dorure.

En clairté l'œil s'esblouit.

2° A Ma Damoiselle Marie de la Haye.
Épigramme de Claude de Boissiere.

Si mon esprit pouvoit estre inspiré
Du tien heureux, ô toi ma seule muse,
L'instinct divin de ta vertu infuse
M'enflameroit au bien qu'ay desiré,
C'est de t'offrir de ma lyre confuse
Les rudes chantz pour les rendre embellis
Par la douceur des tiens les plus polis,
Qui soient chantez sur le mont de Pernaze,
Aussi n'ay beu au fleuve de Pegaze
Comme toi Haye egalle au royal lis.

Au lecteur.

Amy lecteur, je t'ay preparé ce mien petit œuvre au plus brief qu'il m'a esté possible, Ce neantmoins contenant en soy tout l'art poëtique : mais congnoissant que ceux qui traictent plus amplement d'une chose, quelque foys peuvent mieux speciffier et diffinir chacune diction, ne veux aucunement desroguer à ceux qui plus au long par cy devant en ont escript. Joinct aussi qu'en ce mien traicté, je ne pretens innover chose quelconque, ains seulement te proposer un abregé de l'art poëtique, que j'ay extraict, tant du livre autresfois faict par Sibillet, comme d'aucuns autres autheurs. Et ay ce faict à cause que la promptitude de nostre esprit quelque fois ne peult souffrir longuement estre retenue en une chose, ains se delecte à ce qui par brieveté luy est proposé : tu recepvras donc en la meilleure partie, ce que pour le soulagement de ton esprit je te presente.

Nous avons transcrit *in extenso* ces différentes pièces, d'abord parce qu'elles ne figurent que dans l'édition princeps, puis parce qu'elles constituent un des rares documents qui nous éclairent sur les relations littéraires et amicales de Claude de Boissière. Ses rapports avec M^lle^ de la Haye[1] nous permettent de le rattacher à ce groupe qui, après la publication de la

1. Cf. La Croix du Maine, II, 89, et Chamard, *Joachim du Bellay*, Lille, 1900, 249-255 et 489.

Deffence et Illustration, réunit Sebillet, ouvrier de la première heure, aux poètes plus illustres, mais quelque peu jaloux et défiants au début [1], par qui la Pléiade triompha définitivement.

Le corps même de l'ouvrage a été reproduit à la suite des quatre éditions de Sebillet que nous avons mentionnées plus haut ; il constitue un abrégé de l'*Art Poëtique* de cet auteur, qui avait paru en 1548. Mais on ne saurait trop insister sur la netteté frappante de ce résumé, sur le don de la formule brève et synthétique, que Boissière possède à un tout autre degré que son modèle. Il suit assez fidèlement l'ordre adopté par Sebillet, à qui il emprunte presque toujours ses exemples. Mais il apporte une clarté inattendue sur mainte question où son devancier se perd en distinctions subtiles, en digressions oiseuses, en définitions approximatives et contradictoires. Quelques lignes (f° 4 v° et 5 r°) lui suffisent pour débrouiller la théorie si complexe de la syllabe féminine, délayée bien inutilement par Sebillet en deux chapitres différents de son traité [2]. Puis étudiant, fort judicieusement, la valeur des syllabes avant leur agencement, il résume le long et confus chapitre des diphtongues en une brève définition accompagnée d'un tableau synoptique : une diphtongue est « la contraction de deux voyelles en une syllabe » ; son contraire se nomme diastole [3]. Laissant de côté toutes les particularités de phonétique et de flexion qui font du chapitre IX de Sebillet un fragment de grammaire égaré au milieu de son *Art poëtique,* il établit tout d'abord une excellente distinction, qui lui est personnelle. « En toute poësie sont troys choses necessaires, à sçavoir mesure, consonance et situation » (f. 5 v°). Par *mesure* il entend le nombre de vers qui convient aux différentes compositions poétiques et le nombre de syllabes qui constituent

1. Cf. Chamard, *op. cit.*, p. 90-92 et 169.
2. Sebillet, *Art Poetique francoys*, l. I, chap. 5 et 6, pp. 35-36 et 43-60.
3. Boissière, f° 5 v° ; cf. Sebillet, l. I, chap. 8, pp. 73-88.

les différentes espèces de vers ; par *consonance* les diverses sortes de rimes [1] ; par *situation* l'agencement des vers (ordre des rimes, reprises du rondeau, etc.). Dans ce cadre viennent tout naturellement se ranger, en moins de cinq pages, toutes les matières qui forment les chapitres V et VII de Sebillet.

La seconde partie du Traité de 1548 se trouve ensuite résumée dans l'ordre qu'a suivi Sebillet, avec des définitions assez semblables, mais souvent plus précises et plus brèves, illustrées de schémas fort ingénieux qui remplacent sans désavantage plus d'un long et confus développement. Par exemple, le recto et le verso du f° 9 suffisent à contenir les diverses formes de l'épigramme, ainsi que le sonnet, l'ordre des rimes étant indiqué par des lettres, et le nombre des syllabes et des vers par des chiffres placés à gauche et à droite. Voici le schéma du dizain :

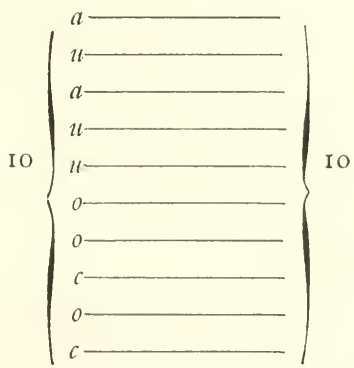

qui répond parfaitement à la description de Sebillet ainsi qu'à l'exemple de Marot [2].

Citons, dans les pages qui suivent, une bonne définition générale du rondeau : « Rondeau est faict en mode sirculaire, car apres son discours, revient reprendre son commencement : et à (*sic*) trois couplets, dont apres le second et le

1. « Consonance est quand eschet mesme termination d'une ou plusieurs syllabes en divers carmes » (f° 6 v°).

2. Sebillet, II, 1, pp. 110-111.

tiers couplet se reprent et repete le vers premier du premier couplet, ou à demy, ou en entier » (f° 10 r°). Puis viennent successivement les autres formes poétiques (ballade, chant royal, élégie, etc.); mais il réunit la définition et l'énigme en un même chapitre et ne parle pas de la version. Les schémas apportent parfois, sur l'agencement des rimes, des précisions qui ne correspondent ni aux définitions de son modèle, ni à l'usage habituel des poètes (par exemple pour l'épître, l'élégie et les différentes formes de dialogue, f^os^ 13 et 14). La définition du virelai, bien incomplète dans Sebillet, est utilement précisée ici et accompagnée d'un schéma qui correspond très exactement à l'exemple d'Alain Chartier : « en la moytié derniere des coupletz se commence la mesme consonance qu'en la moytié premiere ils se finissent [1] et ainsi il n'y a que deux consonances variantes aux vers faisans fin, et ainsi vire le virelay ». Le chapitre des « enrichissemens de la ryme » est résumé dans un ordre légèrement différent, mais avec les mêmes exemples que Sebillet, sauf pour la rime fratrisée :

Malheureux est qui recule science
Si en ce croit excuser son mesfaict,
Mais faict heureux la suivre en diligence
Diligent ce sera nommé parfaict,

et pour la couronnée :

Louange a Dieu, aux saincts lieux precieux [2].

Restent trois feuillets paginés F Fij Fiij, et un dernier non paginé et imprimé au recto seulement. Les deux premiers qui ont été seuls reproduits dans les éditions suivantes renferment sous le titre *De l'excellence de la poesie françoise* un développement général, inspiré du premier chapitre de Sebillet [3]. On y relève un éloge des tentatives de la Pléiade, tempéré de quelques réserves ; Ronsard et Le Caron y sont explicitement

1. Boissière, f° 15 r°; Sebillet, II, 13, pp. 182-185.
2. Boissière, f^os^ 13-16 ; Sebillet, II, 15, pp. 194-204.
3. Livre I^er^, chap. I^er^, *De l'antiquité de la Poësie et de son excellence*, pp. 7-15.

mentionnés, ainsi que Jodelle pour ses vers mesurés à l'antique : « Maintenant je diray seulement de noz François, lesquelz je dy sans flatterie, commencent à piller l'honneur des anciens, approchant si pres du souverain degré de la gloire poëtique, que je puis esperer (et n'est mon esperance vaine) les veoir faire honte aux anciens... Toutesfois il fault attendre la souveraine main de quelque grand Poëte, lequel marchant d'un plus grand stile passe les traces communes de la vulgaire Rithmaillerie de ces farceurs Courtisantz » (F r°-Fij v°). Citons encore une protestation contre les poésies dissolues « blasons, amours folles et dieux des idolatres » (F iij v°) et reproduisons le sonnet de l'avant-dernière page, qui présente le même genre d'intérêt que les pièces liminaires transcrites plus haut :

SONET.

L'Immortel bruit, qui voz noms eternize,
Ja triomphant sur la gloire des cieux
Promet un heur a vos chantz gracieux
Que de ses raiz Apollon favorize.
C'est luy, c'est luy, qui la faconde prise,
En le chassant au Temple precieux
Du saint troupeau de voz biens soucieux
Pour vous la France en toutz honneurs maistrise.
Divin Ronsard, le Delien Jodelle,
L'heureux Bellay, et celluy qui d'une elle
Du Cygne doux lamente ses erreurs,
Grave Caron, Sibillet et Le Conte
Aux anciens par vos chantz faites honte,
Authorisez voz Delphiques fureurs.
(F iij r°.)

Quand nous aurons mentionné l'insignifiant cinquain d'Eustache de Martigny à l'auteur, qui occupe une partie du dernier feuillet non paginé, nous aurons donné une description suffisamment complète de cet opuscule dont l'intérêt est beaucoup plus grand que sa brièveté ne pourrait le faire croire.

F. GAIFFE.

CHRONIQUE INÉDITE
DE LA GUERRE DE BRETAGNE (1487-1492)

D'APRÈS LE LIVRE DE RAISON D'UN NOTAIRE PÉRIGOURDIN

Dans un livre de raison d'un bourgeois périgourdin, entre des événements de famille et des comptes de dépenses ou de recettes, on ne s'attendrait guère à trouver une histoire au jour le jour des faits de guerre qui désolèrent la Bretagne sous le règne de Charles VIII [1]. Pourquoi le notaire Guillaume de Brosse intercala-t-il tout à coup, au milieu des menus faits qui intéressaient sa vie ou sa terre d'Aillac en Périgord [2], l'historique de la Guerre de Bretagne ? Il en faut chercher la raison dans les relations très étroites qu'il entretenait avec deux des combattants, fils et gendre de Guy sire de Pons. Les sires de Pons avaient des propriétés considérables dans la région [3] : Guillaume de Brosse était leur procureur général dans la vicomté de Turenne, et il était si apprécié d'eux que l'une de ses filles fut tenue sur les fonts baptismaux par deux des enfants de Guy de Pons, François et Antoinette [4].

1. Ce livre de raison, dont les dates extrêmes sont 1482 et 1496, appartient au comte de Scilhac. Partie en français et en périgourdin, partie en latin, il sera étudié au point de vue local par M. Paul Huet pour la Société historique et archéologique du Périgord. C'est à M. Huet que je dois la connaissance de ce document.

2. Dordogne, arrondissement de Sarlat.

3. Sur leurs possessions en Aunis, Saintonge, Poitou, Périgord, Limousin et Auvergne, voyez J. Chavanon, *Renaud VI de Pons, vicomte de Turenne et Carlat, seigneur de Ribérac, etc.* (1348-1427). La Rochelle, 1903, in-8°, p. 61.

4. *Partie de la généalogie de la très ancienne et très illustre maison et famille de Pons*, suivant la vérification qui en fut faite l'an 1558... d'après un exemplaire imprimé en 1692 à Agen, par Antoine Bru. Paris, Gueffier, 1824, in-4°, p. 16-17.

« Notaire et juré de la court du scel estably aux contractz à Périgueux », n'avait-il pas rédigé en cette qualité les contrats de mariage de François de Pons avec la petite-fille de Charles VII et d'Agnès Sorel [1], et d'Anne de Pons avec Odet d'Aydie le Jeune, qui devint par là châtelain d'Aillac et suzerain de Guillaume de Brosse. A Tours, où avait été passé le dernier contrat [2], — et c'est ce qui explique les notions très précises du notaire périgourdin sur les châteaux de la région tourangelle, — Guillaume avait rencontré « hault et puissant seigneur Odet d'Aydie, comte de Comminges », frère aîné et homonyme de l'époux, « un homme de grande réputation et vertu, qui cherchait avant tout l'intérêt public ».

Les événements ne donnèrent que trop un démenti au certificat de bonne conduite délivré par le notaire au comte de Comminges. Le comte fut l'un des fauteurs de cette coalition féodale qui se forma contre Anne de Beaujeu, dès que fut descendu dans la tombe « le très redoubté et obéy » Louis XI. C'est ce qu'on a appelé la *Guerre folle*, folle et criminelle dans ses origines, — car les conjurés, ducs de Bretagne et d'Orléans, comte de Dunois et sire d'Albret, ne reculèrent pas devant l'appel à l'étranger, — folle par la façon dont ils l'engagèrent. Déchu de ses offices, le comte de Comminges est attaqué en 1487 par l'amiral Malet de Graville qui le rejette de Saintes sur Blaye et le coupe de Dunois, refoulé lui-même de Parthenay sur la Bretagne.

Entraîné dans la rébellion par son aîné, Odet d'Aydie, châtelain d'Aillac, se bat avec les Bretons contre les troupes royales de Louis de La Trémoïlle. Il s'est enfermé dans la place de Châteaubriant, où ses deux mille hommes tiennent tête pendant huit jours à une armée. Mais enfin, après une valeureuse défense, il doit capituler le 23 avril 1488 [3].

1. Marguerite de Coëtivy. 15 novembre 1483 (Georges Musset, *Chartes de la maison de Pons*, publiées dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXI, p. 317).

2. 14 février 1484 (*Ibidem*, p. 326).

3. Barthélemy Pocquet, *Histoire de Bretagne*. Rennes, 1906, t. IV, p. 544.

Ce que la relation, très précise, mais très sèche du notaire Guillaume de Brosse passe sous silence, c'est la situation dramatique de la pauvre châtelaine d'Aillac durant la guerre de Bretagne. Son mari et son frère étaient dans les deux camps ennemis. François de Pons se signala même par sa valeur à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, où La Trémoïlle écrasa, le 28 juillet 1488, les coalisés bretons, gascons, anglais et allemands [1]. Et l'on comprend dès lors combien les nouvelles d'Armorique étaient anxieusement attendues dans la famille de Pons, combien on y soupirait après la paix, habituel refrain de notre chroniqueur occasionnel.

Après le drame, la comédie ; une comédie ridicule, presque odieuse, à laquelle le notaire fait une discrète allusion. Le duc de Bretagne, François II, n'avait pu résister au coup de massue de la défaite : il était mort six semaines après la bataille de Saint-Aubin, le 9 septembre. Un des chefs de la coalition, Alain d'Albret, s'improvisant le défenseur de l'héritière, voulut l'épouser [2]. Et ce barbon de quarante-cinq ans, veuf, père de huit enfants, laid et boiteux, mit à poursuivre de ses assiduités la petite duchesse Anne de Bretagne, — une enfant de onze ans ! — autant d'ardeur que celle-ci en montra à le refuser.

Un rival se présenta non point en personne, mais par procureur. Et comme Maximilien d'Autriche avait pour atouts, en plus de la jeunesse, des titres sonores, comme sa femme devait être reine des Romains, il séduisit à distance la duchesse Anne de Bretagne et l'épousa par procuration envoyée à Rennes, le 19 décembre 1490 [3].

1. Mis de Beauchesne, *L'expédition d'Édouard Wydeville en Bretagne* (1488). Vannes, 1911, in-8°.

2. Clément-Simon, *Alain d'Albret et la succession de Bretagne*. Pau, 1874, in-8°, extrait du *Compte rendu des travaux du Congrès scientifique de France* (XXXIXe session). — Achille Luchaire, *Alain le Grand, sire d'Albret* (1440-1522). Paris, 1877, in-8, p. 28.

3. B. Pocquet, t. IV, p. 574.

Les absents ont toujours tort : la suite le fit bien voir. Le Gascon évincé se vengea. Il se rapprocha du roi de France et promit de lui livrer la ville de Nantes, moyennant diverses pensions pour lui et les siens, pour le jeune Odet d'Aydie entre autres. Et ce qui prouve qu'Alain d'Albret agissait dans toute la fureur d'un dépit amoureux, c'est que la convention passée avec Charles VIII le fut au lendemain du mariage d'Anne et de Maximilien [1]. Odet d'Aydie, soupçonné d'intelligences avec le parti du roi, avait été un moment écroué au château de Nantes par les Bretons ; il y rentra en maître dans la nuit du 19 au 20 mars 1491, en profitant d'une absence du maréchal de Rieux ; et les Gascons d'Odet d'Aydie et d'Alain d'Albret ouvrirent les portes de la ville aux troupes royales. Là-dessus, Guillaume de Brosse nous donne plus d'un détail inédit.

« Le roi des Romains a épousé la duchesse de Bretagne, écrit philosophiquement le notaire périgourdin. Il aura la femme, mais non la terre, dont le Roi est maître. » La femme même lui échappa. Réduite comme place forte à sa capitale, la duchesse Anne y fut investie par Charles VIII et, le 15 novembre 1491, forcée de faire la paix, mais quelle paix ! Trois semaines plus tard, le 6 décembre, au château de Langeais, avait lieu l'épilogue bien imprévu de la Guerre de Bretagne. Le roi de France conduisait à l'autel sa jolie vassalle, Anne de Bretagne, ex-reine des Romains sans avoir eu d'époux. Et Guillaume de Brosse achève sa chronique par la naissance du dauphin dix mois plus tard, ce pauvre petit être souffreteux de Charles-Orland, qui vécut quelques mois, mais dont le pinceau de Bourdichon nous a conservé le saisissant portrait. Ce fut l'épilogue de la guerre.

Ch. DE LA RONCIÈRE.

1. Le 2 janvier 1491 (Clément-Simon, p. 30).

Chronique de Guillaume de Brosse notaire périgourdin (1487-1492).

...Die sabbati penultima mensis augusti anno Domini millesimo CCCC° octuagesimo tercio, circa horam nonam post meridiem, obiit in loco des Montiz prope civitatem Turonensem Dominus Ludovicus quondam rex Francorum, qui regnaverat xx^ti^ duos annos cum duobus mensibus, et dicebatur vulgariter in Francia tempore sui obitus : *le très redoubté et obéy est trespassé*.

...Anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo septimo, ...fuit divisio maxima in regno inter dominum nostrum regem et gentes sui consilii, ex una parte, et duces Aurelianensis (*sic*), Britanie, Borbonii, Alteriche, de Lorrenne [1], comites Angolismensem, de Lebreto, de Dunesio, Convenarum [2] et plures alios barones et principes hujus regni. Incepit guerra in Acquitania et fuit dissaisitus dictus comes Convenarum ab officiis et terris suis per dominum regem [3]. Deinde fuit capta platea et villa de Partenay Pictaviensis, quam dominus comes de Dunesio tenebat. Postea accessit rex cum ejus exercitu Britaniam, ubi adhuc est in bello. Deus conservet eum et dirigat et det nobis suam pacem, amen.

...Anno Domini millesimo CCCC^mo^ octuagesimo octavo, ...continuatum est bellum in Britania contra ducem et alios dominos de regno et fuerunt capte per potenciam regis ville et platee de Chasteaubriand, d'Ancenis, de Faugières, de Sancto Malo insule [4] et villa de Dinan et certe alie ville. Et deinde in mense Jullii ante

1. Louis, duc d'Orléans ; François II, duc de Bretagne ; Jean, duc de Bourbon ; Maximilien, archiduc d'Autriche ; René, duc de Lorraine.

2. Charles, comte d'Angoulême ; Alain d'Albret ; François de Dunois ; Odet d'Aydie, comte de Comminges.

3. Sur les démêlés du comte de Comminges avec le roi, cf. *Lettres et négociations de Philippe de Commines*, publiées par le baron Kervyn de Lettenhove. Bruxelles, 1868, in-8°, t. II, p. 42, note 2.

4. Valeureusement défendu par les 2.000 hommes d'Odet d'Aydie, le jeune, Châteaubriant tomba entre les mains des Français le 23 avril 1488 ; Fougères capitula le 19 juillet, Dinan le 7 août, Saint-Malo le 14 août. Saint-Malo tenait son nom de Saint-Malo-en-l'Isle, du fait qu'il avait été construit sur l'île Saint-Aaron, rejointe à la terre ferme par une longue chaussée (duc de la Trémoïlle, *Correspondance de Charles VIII en 1488*, n° 220, p. 246. — Dom Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. III, col. 595. — B. Pocquet, t. IV, p. 544).

villam Sancti Albini du Cormier in Britania se reperirunt armate. Rex habuit victoriam et mortui fuerunt a parte Britanorum, secundum oppinionem communem XII^cim mille hominum [1]. In dicto conflictu, fuerunt capti dominus dux Aurelianensis et princeps d'Orange [2], et fuit conductus dictus dux Aurelianensis apud castrum de Lezignen prope Pictavos, et dictus princeps ad castrum de Chinon, ubi sunt adhuc.

Certo tempore post, fuerunt inhite treuge et aliqua compositio per Britones cum rege facta, per quam ad regem remanebant dicte platee per eum capte [3], cum certis aliis pactis. Et postea in mense septembris, obiit dux Britanorum [4]; qua de causa, tractatur nunc alia compositio inter regem et Britones, manibus et conductu dominorum comitum de Dunesio et Convenarum. In Britania est nunc et remansit dominus de Lebreto, qui facit conatus suos habere in uxorem primam filiam dicti ducis. Deus det nobis suam pacem, amen.

Simul et semel in eodem anno presenti, fuit divisio maxima in comitatu Flandrie [5] et adhuc inter imperatorem Alamanie p[ro] suo filio, duce Alteriche procuratore regine... anno preterito, propter dictam divisionem captiva... villa de Bruges et ipsum ducem qui fuit eslargitus in adventum dicti imperatoris cum certis pactis et cautionibus, ex una parte, et communitates dicti comitatus Flandrie, ex alia. Plura incendia et mala fuerunt facta in dicto ducatu ratione dicte divisionis. Et dicitur eosdem imperatorem et ducem ejus filium esse confederatos cum Britonibus. Disperdat illos Deus ad honorem regis et regni et vivat rex feliciter longeve, amen.

...Anno Domini millesimo CCCC^mo octuagesimo nono..., fuit

1. La bataille de Saint-Aubin-du-Cormier eut lieu le 28 juillet 1488. Le chiffre des morts est manifestement exagéré, car c'était l'effectif total de l'armée bretonne (A. de La Borderie, *Louis de la Trémoille et la guerre de Bretagne*, p. 54). Pocquet réduit à 2.000 archers anglais-bretons et 6.000 bretons les pertes des coalisés (t. IV, p. 553).

2. Jean IV de Chalon, prince d'Orange. Emmené prisonnier à Chinon, il fut ensuite écroué au château d'Angers, tandis que le duc d'Orléans était transféré de Luzignan dans la tour de Bourges.

3. C'est-à-dire Fougères, Dinan, Saint-Aubin, Saint-Malo. Ce traité de paix, dit du Verger, fut conclu le 19 août 1488 (Dom Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. III, col. 598-602. — B. Pocquet, t. IV, p. 557).

4. François II mourut le 9 septembre.

5. Les Flamands voulaient empêcher Maximilien d'Autriche de gouverner la Flandre durant la minorité de son fils Philippe. La disparition de quelques mots du manuscrit rend ici le texte peu compréhensible.

continuatum bellum in Britania, tenendo plateas captas anno preterito. Anglici venerunt Britaniam ad juvamen Britanorum in grandi numero [1]; et tenuerunt, prout adhuc tenent, campos in Parquets prope villam de Dinan. Tractatur tamen pax inter dominum nostrum regem et regem Romanorum [2] et alios principes existentes in Britania, videlicet comites de Lebreto, Convenarum et de Dunesio [3]. Deus per suam sanctam gratiam illam nobis concedat, et vivat rex feliciter, amen.

...Anno Domini millesimo CCCC^mo nonagesimo..., fuit transquillitas in regno, excepta guerra Britanie, que continuata fuit et continuatur adhuc. Tamen a paucis diebus citra, facta est treuga inter dominum nostrum regem et Britones, et durat hinc usque ad primam diem mensis maii proxime futuri.

In mense Augusti ultime preterito, rex abolivit francos arbalisterios sui regni [4]; et loco illorum, mandavit omnes sponte accedere volentes cum balistis, alabardis, ensibus, daguis et alias bene dispositis. Fuit ordinatum quod haberent pro mense quilibet centum solidos turonenses pro eorum vadiis : pro quorum solutione fuerunt impositi et soluti in regno tres centum mille franci turonenses [5]. Et reppente audita proclamatione regis, tanta multitudo gentium pedum accessit ad partes Britanie quasi sine numero : qui in dicto viagio nichil boni fecerunt, ymo immediate habuerunt congedium redeundi mediante dicta treuga, et infinita mala et latrocinia eundo et redeundo fecerunt in regno super subditis regis. Nescitur ad quem finem perveniet dicta guerra.

In hujusmodi anno circa festum Pasche, obiit fortis et potens vir dominus Odetus d'Eydie, comes Convenarum, apud villam de

1. Les Anglais débarquèrent à Morlaix dans les premiers jours d'avril 1489. Aussitôt, les habitants de Rennes d'illuminer avec « lanternes et fallotz », en pavoisant leurs fenêtres de « feullez de pappier, où il y avoit une grande croiz rouge tout au travers ». Guichard d'Albon au roi, Angers, 8 avril (*Lettres de Charles VIII*, t. III, p. 404).

2. Traité de Francfort entre Charles VIII et Maximilien d'Autriche, 22 juillet 1489.

3. Après ratification par la duchesse Anne du traité de Francfort (3 décembre), une ordonnance datée d'Amboise, décembre 1489, accorda aux comtes d'Albret, de Dunois, de Comminges et autres seigneurs, qui s'étaient retirés en Bretagne, abolition générale pour leur rébellion (*Ordonnances des rois de France*, t. XX, p. 203. — B. Pocquet, t. IV, p. 569).

4. Les francs archers furent abolis par lettres patentes du 16 juin 1490.

5. Levée d'une aide de 300.000 livres pour renforcer Brest et la frontière de Bretagne.

Nantes feliciter et in gratia regis. Iste fuit miles magne auctoritatis et fame et virtuosissimus, in omnibus operibus suis diligens super omnia rem publicam hujus regni cum timore Dei et zelo justicie. Ejus frater nobilis Odetus d'Eydie supervixit ei et, pauco tempore post, perdidit dominum de Rouan [1], quem ceperat et captivum tenebat in castro dicte ville de Nanthes. Paulo post, ipsemet Odetus d'Eydie fuit constitutus prisonarius duchesse Britanie et adhuc detinetur in dicto castro de Nantes, ex eo quia imponitur sibi per Britones tenuisse et tenere secrete partem regis. Dominus de Lebreto adhuc permanet in Britania cum domino de Rieux marescallo Britanie. Nescitur ad quem finem perveniet...

Etiam predicto anno et die lune primo mensis marcii ultimo preteriti, circa horam decimam de mane et circa horam meridiei fuit terremotus universalis per regnum Francie et hujusmodi ducatum Acquitanie, et plura edifficia corruerunt in dicto ducatu Britanie. Et ad juvamen Britanorum fuerunt invitati Anglici, qui cum potestate permanent in eodem ducatu. Disperdat illos Deus, et vivat rex feliciter et longeve et habeat victoriam super rebelles et inimicos suos, amen.

...Die sabati XIX mensis marcii anno predicto, ex industria prudentis et nobilis viri Odeti d'Aydie, fratris quondam domini comitis Convenarum, et cum adjutorio domini de Lebreto, de nocte fuit captum castrum de Nantes et positum die sequenti ad manum et obedientiam domini nostri regis, que erat dominica de Passione [2]. Deinde cum adjutorio dicti domini regis fuit capta villa et in obedentiam regis posita mercurii sequenti. Et sic nunc villa cum castro finit ad obedienciam domini nostri regis, que multum nocebit Anglicis et Alamanis et ad eorum intreprisiam. Qui rex Romanorum nupserat in uxorem duchessam Britanie. Sed credo quod habebit eam sine terra : Rex tenet fere totam Britaniam, presertim plateas meliores. Deus det nobis suam pacem.

Anno Domini M°CCCC° nonagesimo primo, in mense decembris, in adventu Domini, fuit plantata arbor ulmi in cimiterio de Aillaco per Arnaldum Borna, clericum, et Petrum d'Eyrolis salvagardiatorem vicecomitatus Turenne pro domino de Pontibus, ex jussu et in presentia mei Guillelmi de Brossa, procuratoris generalis ipsius domini de Pontibus in dicto vicecomitatu.

1. Rohan.

2. Le récit est parfaitement exact. Ce furent les Gascons d'Alain d'Albret qui profitèrent d'une absence du maréchal de Rieux pour livrer le château aux troupes de La Trémoille dans la nuit du 19 au 20 mars 1491 (B. Pocquet, t. IV, p. 575).

Anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo primo..., fuit continuatum bellum in Britania, et fuerunt capte omnes platee dicti ducatis preter villam de Renes, in qua est dominus princeps d'Orange, qui habet gubernamentum domine duchesse. Rex cum suo exercitu nunc tenet eam obsessam, et sunt in dicto exercitu nobiles hujusmodi patrie, qui in principio mensis septembris fuerunt mandati ex parte regis. Dicitur tamen vulgariter quod erit pax [1] et quod dicta villa de Renes tradetur ad obedientiam domini nostri regis cum omnibus in ea existentibus, quoniam securum non potuerunt habere a rege Romanorum, qui a presenti habet bellum cum rege Ungarie, in qno est occupatus, licet promisisset dare securum dicte duchesse, quam, diu est, acceperat in uxorem. Anglici pariter fuerunt debellati et non potuerunt resistere potencie regis. Dominus det nobis suam pacem et vivat rex feliciter et longeve, amen.

...Illo anno VI^ta^ mensis decembris, dominus noster rex Karolus VIII accepit in uxorem et reginam dominam Annam de Britania, et fuerunt eadem die solemnisate nuptie in facie sancte matris ecclesie in loco de Langiers [2] prope Turones, et ea de remansit ducatus Britania in pace in manibus dicti domini regis et sine custodia gencium armorum. Quid erit de alia in futurum Deus scit.

Ex dicto matrimonio, natus est puer dominus Dalphinus die mercurii in crastinum beati Dionisii episcopi, circa tres horas post mediam noctem, in loco du Plessis prope Turones, que erat x^a^ mensis octobris anno quo supra Domini millesimo CCCC° nonagesimo secundo. Eadem die fuit babtisatus et levatus a fontibus babtismatis per dominos duces Aurialensem (*sic*) et Borbonii et dominam reginam Cecilie, vocatur Karolus Arlan [3]. Vivat longeve et feliciter, et subjectas sibi faciat omnes barbaras nationes, amen.

1. Le traité fut signé le 15 novembre 1491 « aux faubourgs de Rennes » (B. Pocquet, t. IV, p. 580).
2. Au château de Langeais, en Touraine.
3. Charles-Orland.

PRINCIPE GALEOTTO

Tel est le sous-titre, bien connu, du chef-d'œuvre de Boccace : « Libro chiamato Decameron cognominato principe Galeotto. » Les manuscrits les plus anciens, ceux qui nous ont conservé la tradition la plus pure du texte de Boccace, ne présentent à cet égard aucune variante notable[1]. Dès lors deux questions seulement se posent : quel est, d'une part, le sens de ce sous-titre ? et, problème plus délicat, ce sous-titre a-t-il été mis là par l'auteur lui-même, ou bien ne faut-il y voir qu'une addition postérieure, imputable à un lecteur des nouvelles ?

Sur le premier point, il ne saurait guère y avoir d'hésitation ; les commentateurs de Dante et les annotateurs du Décaméron ont depuis longtemps reconnu que l'explication de l'expression « principe Galeotto »[2] était fournie par le vers célèbre que Francesca adresse à Dante, au ch. v de l'Enfer (v. 137) :

Galeotto fu il libro e chi lo scrisse.

Pour Francesca, le livre, le *Roman de Lancelot du Lac*, a été le vil entremetteur qui l'a poussée dans les bras de Paolo, comme Galéhaut, dans le roman, favorise les amours du timide che-

1. Je m'en rapporte sur ce point aux renseignements que veut bien me communiquer mon ami Oscar Hecker, de l'université de Berlin ; depuis longtemps, les patientes recherches qu'il a entreprises sur le texte du Décaméron font de lui l'homme le plus qualifié pour nous donner une nouvelle édition de ce chef-d'œuvre ; nous espérons qu'il se décidera à la publier.

2. Les commentateurs de Dante, tels que P. Venturi, B. Lombardi, etc., répètent, d'après Benvenuto da Imola, que Galeotto était considéré au XIVe siècle comme synonyme de « mezzano d'intrighi d'amore », et ils expliquent par là le sous-titre du Décaméron. Cependant il ne paraît pas que cet emploi de Galeotto se soit généralisé.

valier et de la reine [2]. Par une évolution de sens toute semblable, le Pandaro de Boccace, dans le *Filostrato*, a donné naissance, après être devenu le Pandarus de Chaucer et de Shakespeare, au mot anglais « pandar » ou « pander » intermédiaire complaisant, fauteur de débauche [1].

Les objections faites à cette interprétation n'ont guère de valeur [2]. La plus récente et la plus catégorique, dans la forme qu'elle revêt, est celle qu'a présentée G. Koerting : pour le savant allemand, croire que les mots « principe Galeotto » soient destinés à ranger le Décaméron parmi les ouvrages corrupteurs « du genre de ce Roman du Galéhaut, dont la lecture poussa les amants de Rimini à céder à leur passion », c'est adopter « une explication tirée par les cheveux et invraisemblable au plus haut point ». Mieux vaut donc penser à un autre sens du mot *galeotto*, celui de « galérien », « gredin », en sorte que « principe galeotto » reviendrait à dire « coquin de premier ordre ». Il est vrai que le mot *galeotto* est inconnu dans ce sens au XIV^e^ siècle (il ne signifie en effet que « nocher », par exemple dans Inf. VIII, 17, et Purg. II, 27); mais pour se consoler on peut se dire que cet emploi du mot « principe » n'est pas moins inadmissible dans la langue ancienne [3].

Il y a là bien des inexactitudes. Tout d'abord le roman que lisaient Paolo et Francesca n'était pas celui de Galéhaut, comme paraît l'avoir cru G. Koerting; l'expression « principe Galeotto » serait en effet tirée par les cheveux si elle était

1. Paget Toynbee, *Dante Studies and researches*. Londres, 1902, p. 2, note 2.

2. Dans les *Annotationi* qui suivent l'édition du Décaméron dite des *Deputati*, Florence, 1573, on lit à la première note une petite dissertation d'où il ressort que « Principe Galeotto » doit bien être expliqué par le vers de Dante, mais que « Galeotto » n'a pas le sens bas et ignominieux que l'on pourrait croire : « e non si posson tal volta intrometter gli amici in cose d'amore ? » La conclusion de ce raisonnement n'est pas très claire; les *Deputati* paraissent admettre que ce sous-titre, nullement déshonorant, est bien de Boccace.

3. G. Koerting, *Boccaccio's Leben und Werke* (Leipzig, 1880), p. 648.

empruntée, telle quelle, au nom d'un personnage de roman français; mais puisque déjà Dante, en un vers de bonne heure célèbre, avait dit d'un livre qu'il était « Galeotto », quoi de plus naturel que de surnommer un autre livre « principe Galeotto » ? Cet emploi de « principe » n'a rien de surprenant : Dante écrit, au sens latin du mot, « i principi della terra », pour dire les premiers citoyens de Florence [1], et ailleurs il oppose les « principi e maestri » aux simples artisans et aux apprentis [2]. L'expression doit donc être traduite par « maître enjôleur », ou, si l'on préfère, par « maître suborneur », et non par « gibier de potence ». La différence est appréciable.

*
* *

Les raisons de douter que le sous-titre puisse être de l'invention de Boccace sont plus sérieuses. On a justement remarqué que l'usage du sous-titre est inconnu à l'auteur du *Filocolo* et du *Filostrato*, de la *Fiammetta* et de l'*Ameto*; et l'on a fait finement observer que les mots qui contiennent le sous-titre du Décaméron ressemblent assez à une interpolation. Voici en effet le titre des meilleurs manuscrits :

Comincia il libro chiamato Decameron *cognominato principe Galeotto* nel quale si contengono cento novelle in dieci dì dette da sette donne e da tre giovani uomini [3].

Il est certain que les trois mots soulignés ne sont pas heureusement placés, puisqu'ils séparent l'expression *Decameron* de ce qui en constitue l'explication [4].

1. *Vita Nuova*, c. XXX.
2. *Convivio*, IV, c. 9.
3. Telle est la leçon du célèbre manuscrit Mannelli, de Florence (voir l'éd. du *Décaméron*, Lucques, 1761), du ms. de Berlin (A. Tobler, dans les *Sitzungsberichte der K. Preuss. Akad. der Wissenschaften*, Berlin, 1887, p. 381) et du ms. de Paris (it. 482), tous trois du XIVe siècle.
4. M. Landau, *G. Boccaccio* (trad. ital. de C. Antona-Traversi, Naples, 1881), p. 497 et suiv.

Mais la considération la plus décisive est que ce sous-titre, qui renferme une appréciation sévère du livre envisagé au point de vue moral, ne saurait avoir été inscrit par Boccace à la première page d'un ouvrage dont il s'est efforcé de nier, à plus d'une reprise, le caractère licencieux. Il y a entre l'expression « principe Galeotto » et le préambule de la IV[e] journée, ou encore la « Conclusion de l'auteur » [1], une contradiction difficilement admissible, si léger que l'on suppose Boccace.

Faut-il encore remarquer que le manuscrit connu sous le nom de « Frammento magliabechiano », dont les extraits ont été copiés peu de temps après l'achèvement du chef-d'œuvre du conteur, ne le désigne que comme « un libro titolato Decameron » [2] ? Ainsi tout concorde pour faire écarter l'hypothèse d'après laquelle Boccace aurait présenté son œuvre « aux gracieuses jeunes femmes » en les avertissant dès les premiers mots qu'il leur offrait une pâture malsaine.

Il serait donc assez naturel de supposer que les mots « cognominato principe Galeotto » ont été ajoutés par un lecteur rigide, qu'avait choqué l'immoralité de certaines nouvelles, et qui a voulu signaler, dès le titre, le caractère fort libre de l'ouvrage. Cependant cette hypothèse se heurte, elle aussi, à de graves difficultés : l'exemplaire sur lequel fut faite l'addition doit être nécessairement considéré comme l'archétype d'où dérivent toutes les copies que nous possédons; car dans la nombreuse famille des manuscrits du Décaméron, il peut bien se rencontrer quelques individus incomplets ou anormaux, mais il n'y a pas de branche détachée de la souche commune avant que celle-ci eût été décorée à la fois du titre et du sous-titre. Ceci revient à dire que le texte sur lequel le sous-titre fut ajouté doit avoir été l'exemplaire de Boccace. Mais alors

1. Notamment le passage: « Niuna corrotta mente intese mai sanamente parola... » etc... Et à la fin de la VI[e] journée : « Se alquanto s'allarga la vostra onestà nel favellare, non per dover con l'opere mai alcuna cosa sconcia seguire... », etc...

2. Vincenzo Follini, dans les *Atti dell'Accademia della Crusca*, t. III, (1829), p. 97 et suiv.

l'auteur de l'addition peut-il être autre que le conteur lui-même ?

Cette nouvelle supposition me paraît propre à concilier les deux précédentes : ce n'est pas le Boccace de 1350, railleur et sensuel, déployant toutes les ressources de sa verve, de son imagination et de son style pour glorifier l'amour, qui qualifiait son chef-d'œuvre de « principe Galeotto » ; c'est le Boccace assagi, converti, moralisant, des années qui suivirent 1360 ; c'est l'auteur du *De Casibus virorum illustrium* et du *De Claris Mulieribus*, qui devait écrire en 1373 à Maghinardo dei Cavalcanti une lettre fameuse, pour lui recommander de la façon la plus pressante de ne pas laisser son Décaméron entre les mains d'honnêtes femmes, ne fût-ce que pour ne pas l'obliger à rougir devant elles. Ce Boccace-là, retrouvant parmi ses livres l'œuvre de sa savoureuse maturité, était fort capable d'ajouter au titre cette glose ironique et méprisante : « cognominato principe Galeotto ». Le ton même de cette addition, dont la sévérité est tempérée par une nuance de badinage, et la familiarité qu'elle suppose avec le texte de Dante, sont des traits qui conviennent bien à Boccace, et qui surprendraient de la part d'un annotateur à l'esprit moins délié.

Ce petit problème ne pourrait être tranché d'une façon définitive que si nous possédions l'autographe du Décaméron, et si nous pouvions y reconnaître, comme sur les autographes des *Églogues* et des *Généalogies*, si heureusement identifiés [1],

1. Oscar Hecker, *Boccaccio-Funde*, Braunschweig, G. Westermann, 1902, chap. III et IV. Je n'ai pas voulu me risquer à publier mon hypothèse sur le « principe galeotto » sans avoir consulté ce profond connaisseur de l'œuvre de Boccace ; à ma satisfaction, la réponse d'O. Hecker est conforme sur le point essentiel à ma manière de voir, que je ne lui avais d'ailleurs pas fait connaître. Il m'écrit (21 janvier 1912) : « Fest steht für mich dass — so sehr man auch das Gegenteil erwarten sollte — jedenfalls *Boccaccio* selbst diesen Beinamen noch seinem Werke gegeben hat ; nur wird er es mit einem feinen Lächeln getan haben, darin fast etwas wie einen Ehrentitel für das Decameron (wie es uun einmal war) gesehen haben, was wir aus unseren heutigen Sittlichkeits-Anschauungen heraus kaum begreifen können. Die ältesten und besten Handschriften haben

les ratures, les surcharges, les additions marginales de l'auteur. En l'absence de ce témoin irrécusable, l'hypothèse à laquelle je m'arrête me paraît celle qui répond le mieux aux données du problème tel qu'il se pose devant nous.

Henri Hauvette.

alle diesen Beinamen. » Que les mots « principe Galeotto » aient pu être un titre d'honneur aux yeux de Boccace, au moment où il publiait son livre, c'est de quoi je doute un peu ; mais que la condamnation formulée par ce sous titre soit atténuée par une légère et fine ironie, une ironie dont l'auteur était seul capable, c'est ce qui me paraît à peu près certain.

LE ANSIE D'UN BIBLIOFILO DURANTE IL SACCO DI ROMA

La lettera che pubblico s'aggiunge utilmente alla ricca suppellettile che possediamo intorno alla « ruina grande ». Per quanto scritta da un letterato a un letterato, riflette, senza retorica, lo stato degli animi fra i tumulti, gli incendi, le minacce, le persecuzioni di quei tristi giorni. Vera e più volte confermata è la notizia della peste, vero, ma incompleto, ciò che si dice dei prelati ostaggi presso il Card. Pompeo Colonna [1].

Per noi essa presenta un particolare interesse. Angelo Colocci, Segretario di Clemente VII, dal Luglio del 27 aveva riparato a Jesi, ove rimase sino al Dicembre [2]. Di là, certo pieno d'angoscia paurosa, incaricava gli amici d'informarlo delle cose sue e segnatamente della biblioteca che tanto amava.

Prima, in quella casa nella Parrocchia di S. Andrea delle Fratte, i cui Orti avevano visto rinnovarsi la classicità in tutte le sue pompe, dovette recarsi Pietro Corsi, l'Umanista di cui ci rimangono parecchie scritture nella *Coryciana* e altrove [3], ma percosso, non ebbe certo voglia di ritentare la prova. Un altro intimo del Colocci per due volte vi si ripresentò. Senza dubbio Antonio Tebaldeo [4], autore di rime che

1. Cf. Buonaparte, nella Racc. *Il Sacco di Roma*, di G. Milanesi, Firenze, 1867, p. 398-9; Sanudo, *Diarii*, XLV, 205, 316, 319, 323; H. Omont, *Les suites du Sac de Rome par les impériaux* ecc., p. 22, ed altre memorie cit. da D. Orano nelle note ai *Ricordi* di M. Alberini, Roma, 1901, p. 314, n. 2.

2. G. Lancellotti, *Poesie italiane e latine di mons. A. Colocci*, Jesi, 1762, p. 27.

3. G. Lancellotti, *op. cit.*, p. 81 e *passim*; P. de Nolhac, *La bibliothèque de F. Orsini*, Paris, 1887, cf. Indice.

4. L'amicizia del Colocci e del Tebaldeo è ampiamente documentata dal Lancellotti, *op. cit.*, p. 72, 87, 88; c. 19, 67. Per la vita e l'arte v. A.

piacquero ai tempi suoi ed ora non si leggono che per dovere professionale, diede in quest'occasione una bella prova d'amicizia. Dopo aver subito la stessa sorte del Corsi, partiti i soldati, tra la confusione che regnava nella casa del Colocci tentò di mettere un po' d'ordine, incominciando dai libri. Anche questa volta la disgraziata dimora fu assalita, il bibliotecario improvvisato percosso..... e quel che accadde ve lo lascio immaginare. Al Tebaldeo non rimaneva che avvisarne l'amico, che avrà versato nel leggere questa lettera amare lacrime : « credo che tutti li libri siano andati in la mala hora » « li libri vanno in diverse mani ». Nè miglior sorte era toccata, a quel che pareva, alla libreria di un altro poeta, Benedetto Porto, ch'era stimato dei migliori compositori latini che avesse allora Roma. Ciò che intanto succedeva della Vaticana, il Tebaldeo non seppe, o non volle dire [1].

Finalmente anche questa burrasca passò. Angelo, tornando a Roma, dimenticava per un momento, nella « Terrarum dea », le sciagure passate, si consolava tra gli unanimi sodali « tantis superstites ruinis », Antonio Nerli [2], Achille Estaço [3], Benedetto Lampridio [4], Antonio Tebaldeo, Pietro Corsi, Lazzaro Bonamici [5], Gianfrancesco Bini [6] ed altri [7].

D'Ancona, *Del secentismo* ecc., in *Studj sulla letteratura italiana de primi secoli*, Ancona, 1884, p. 191; V. Rossi, *Il Quattrocento*, p. 389-91; F. Cavicchi, *Intorno al Tebaldeo*, in *Gion. stor.*, Suppl. 8, pp. 106 sgg.; A. Luzio e R. Renier, *Coltura e relazioni letterarie d'Isabella D'Este*, Torino, 1903, p. 161; Debenedetti, *Gli studi provenzali in Italia nel Cinquecento*, Torino, 1911, cf. Indice.

1. G. Mercati, *Cenni di A. del Monte e G. Lascaris sulle perdite della bibl. Vaticana nel Sacco del 1527*, in *Miscellanea Ceriani*, Milano, 1910, p. 605.

2. Fu in relazione col Bembo, come risulta dell'Epistolario di quest' ultimo.

3. De Nolhac, *op. cit.*, cf. Indice; Debenedetti, *op. cit.*, p. 58, n. 12.

4. Debenedetti, *op. cit.*, p. 28, n. 3.

5. G. Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia*, vol. II, P. IV, p. 2322; *Giorn. stor.*, VIII, 377; G. Marangoni, *Lazzaro Bonamico e lo Studio padovano* ecc., in *N. Archivio Veneto*, 1901, p. 118 sgg.; p. 131 sgg. A. Luzio e R. Renier, *op. cit.*, p. 106.

6. Mazzuchelli, *op. cit.*, Vol. II, P. II, p. 1237.

7. Vedansi gli affettuosi endecasillabi in cui al ritorno saluta gli amici, presso il Lancellotti, *op. cit.*, c. 54 e cfr. p. 28.

Il peso della taglia che gli era stata imposta era grave, e una lunga causa, di cui non sappiamo l'esito, s'impegnò ben presto; la casa era guasta, distrutte le preziose suppellettili. Tuttavia, quanto alla biblioteca il Tebaldeo aveva esagerato : rimanevano ancora parecchie centinaia di codici a rallegrare la vecchiaia operosa dell'insigne prelato [1]. Parte dei libri, pochi anni appresso la sua morte furono accolti dalla Vaticana, parte vi entrarono colla bibl. di F. Orsini.

Un'opera complessa sul Colocci, come studioso e come raccoglitore, manca ancora.

Santorre Debenedetti.

ANTONIO TEBALDEO AD ANGELO COLOCCI [2]

R^do^ M. Angelo. Ho ricevuta tandem una vostra, a che vi rispondo che non sapete quanta fatica sia stata il stare in Roma, per la grandissima peste et per le botte che davano li soldati a chi volea andare a vedere le case, come fecero prima a M. Pietro Cursio et ultimamente a me in presentia de le vostre vicine. La massara mia hebbe la peste, ond'io stetti a gran pericolo, pur Dio ne ha salvati.

Quando io fui a casa vostra, li soldati erano partiti et la massara vostra era morta, ond'io andai con la Philippa vostra comadre; et trovai ne la camera di sopra a tetto li libri vostri et li cominciai a mettere in ordine, et in questa tornò il capitaneo spagnolo et mi percosse, ond'io non li potei più andare. Dapoi è venuto tutto lo exercito in Roma et altra gente è intrata in casa vostra, talchè è stato uno altro Saccho et credo che tutti li libri siano andati in la mala hora. Non potrò intendere quel che sia successo, se li soldati non vanno fuora, come si spera, in breve.

Tutte quelle persone che erano in casa de M. Benedetto da Porto sono morte di peste, et tutte le casse, come me dissero

1. Debenedetti, *op. cit.*, p. 25, n. 5.
2. Autogr. nel ms. Vat. lat. 4104, c. 79.

le vicine, furo portate in Santo Apostolo, ove io trovo sol quelle de M. Bendetto, ma credo che ancora queste, al tornare de li soldati siano perdute.

Quanto al fatto de riscotere li libri, ve dico che non seria possibile, perchè vanno in diverse mani.

M. Pietro Cursio stette un mese a Tivoli, poi sempre è stato in Roma.

Quello che diceva che una de le vostre case era sua, non mi fu detto chi fosse, ma mai più non vi fu, et tutte quelle case sono male andate, excetto quella ove si facea la cocina, la quale habitava la Philippa; ma poi la Philippa è fugita, non so come serà andata quella casa, perchè li soldati brusano tutto il legname de le case, in modo che tutte le case sono vote dentro, et se tornarete trovarete Roma disfatta.

Quando el Priore tornarà ve scriverò, et a voi mi raccomando. In Roma, a' 20 di Novembre [1] 1527.

Tutto di V. S. Ant^io^.

Thebaldeo.

Lo Episcopo di Verona, lo Episcopo de Pistoia, lo Episcopo Sipontino, l'Arcivescovo de Pisa, Iacobo Salviati et Lorenzo Ridolphi sono qui in casa del Cardinale Colonna, in mano de' Thedeschi per obstadesi, et stanno incatenati a dui a dui, che a vederli è una gran miseria; et se a' 27 di questo mese il Papa non paga una certa quantità di dinari, che è grande, li vogliono fare morire in Campo de Fiore, et se non fosse il Cardinale Colonna, seriano già mal capitati; sì che non mi pare che adesso se dia fastidio a lo Episcopo di Verona del vostro Secretariato [2], trovandosi in tal travaglio.

1. Prima : « ottobre ».
2. *d. v. s.* è supplito in margine.

LETTRES DE GUGLIELMO LIBRI CONSERVÉES A LA BIBLIOTHÈQUE VICTOR COUSIN

L'indigne abus qu'a fait Guglielmo Libri de la confiance des Français ne fait plus doute aujourd'hui pour personne, même en Italie, depuis les investigations savantes de M. Léop. Delisle et de M. Émile Châtelain dans nos bibliothèques pillées par lui. Mais il demeure honorable pour notre pays d'avoir cru à un proscrit qui donnait de belles espérances à la science. D'ailleurs des qualités utiles et solides se mêlèrent longtemps chez lui à l'improbité. J'en ai donné un aperçu au Congrès International de Rome en 1903 et j'y reviens en ce moment dans le *Bulletin Italien*. Aujourd'hui je publie simplement quelques lettres inédites qui donneront une idée de son activité, des péripéties qu'il traversa, de la bienveillance dont il fut l'objet. Dans sa correspondance avec Cousin nous ne lirons que lui, mais nous en apprendrons assez pour voir que Cousin, ce qui ne lui arrivait pas avec tout le monde, a eu le beau rôle avec lui. Non seulement Cousin lui a rendu des services avant le fameux procès, mais il est ultérieurement intervenu en sa faveur, générosité dont le prix se doublera pour quiconque lira la *Revue des Deux Mondes* du 15 août 1842 ; car Libri s'y exprime sur son compte d'une manière étrange pour un ancien obligé.

I

A M. Victor Cousin, Pair de France, Paris.

Je viens me rappeler à votre aimable souvenir et vous prier de vouloir bien me prêter votre appui dans mon affaire de naturalisa-

tion. J'ai vu ce matin, M. Renouard[1] qui m'a dit qu'elle serait présentée mardi matin au Conseil. M. Renouard paraît assez bien disposé pour moi, mais je crains qu'il ne veuille suivre des formes un peu trop lentes. Vous savez, Monsieur, quelles sont les raisons (*sa candidature à l'Institut*) qui me forcent à demander d'urgence cette naturalisation[2]. Mais je n'ai pas pu exposer ces raisons à M. Renouard qui aurait pu les croire une vanterie.

Oserai-je vous prier de vouloir bien écrire en ma faveur à M. Renouard? Je suis certain que votre recommandation serait très efficace. D'autant plus que je me trouve dans la même catégorie que Dal Pozzo[3] et que j'ai invoqué dans ma demande la même loi qui a servi à lui obtenir la naturalisation.

J'espère que vous voudrez bien vous intéresser à moi dans cette affaire. Seulement je vous prie d'agir au plus vite, car *lundi* le travail serait fait et on arriverait trop tard.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'hommage de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Samedi

Paradis Poissonnière, 25 bis

Votre très-humble et très-dévoué serviteur.

G. Libri.

II

A M. Victor Cousin, Conseiller d'État.

Monsieur; Ce n'est pas par oubli ni par nonchalance que j'ai si longtems tardé à remplir ma promesse. Mais j'attendais toujours de mes manuscrits que j'ai laissés à Florence et qui n'arrivent jamais, tandis que j'ai acquis la certitude que tous mes papiers que j'avais laissés à Parme ont été brûlés, perte immense et irréparable pour moi. En attendant, voici trois citations assez intéressantes.

1. Augustin Charles, Conseiller d'État, Secrétaire général à la Justice.

2. Il fut naturalisé le 19 février 1833 juste à temps pour être élu à l'Institut le 18 mars. Pelleg. Rossi reçut de même la petite naturalisation pour entrer à l'École de Droit, la grande pour entrer à la Chambre des Pairs.

3. Sur ce personnage, v. *Carteggio di M. Amari* annoté par M. D'Ancona, I, 185-6. Un livre qu'il publia cette année-là explique qu'il se fût fait antérieurement naturaliser Anglais, mais expliquerait encore mieux qu'il se fût fait Autrichien (*Della felicità che gl' Italiani possono e debbono dal governo austriaco procacciarsi*. Paris, Cherbuliez). Il avait été pourtant, sous Napoléon Ier, premier président de la Cour de Gênes.

Les deux premières sont tirées d'ouvrages imprimés mais ne sont pas connues; elles prouvent que déjà l'empirisme a précédé en Italie l'école de Cosenza postérieure au passage de Varchi; elles démontrent la haute importance que Galilée attachait aux études philosophiques. Le troisième passage est inédit et tiré du grand ouvrage de Léonard de Vinci de Milan.

J'espère avoir bientôt quelque autre chose à vous adresser.

En attendant, Monsieur, agréez l'expression de mes sentiments d'estime et d'amitié.

G. Libri.

[Suivent les citations annoncées.]

1er février 1832.

III

Monsieur,

Permettez-moi de réclamer encore votre appui et d'espérer que vous voudrez bien seconder M. Thénard et M. Poisson qui vont demander demain au Conseil [1] la permission de convoquer le Conseil Académique pour présenter les candidatures à la chaire de Calcul des Probabilités [2]. Il y a quinze jours que j'ai été présenté par la Faculté. Les ébranlements ministériels n'ont pas permis que l'on s'occupât de cette affaire depuis [3]. Maintenant que les choses commencent à se calmer, je désire beaucoup que le Conseil académique fasse sa présentation. Si elle m'est favorable, comme je l'espère, j'aurai gagné une quinzaine de jours, et le Ministre, lorsqu'il sera installé, pourra terminer cette affaire. Si l'on tardait encore, je serais forcé de retarder l'ouverture du cours et cela aurait beaucoup d'inconvénients.

Je vous prie d'excuser tous les ennuis que vous donne cette malheureuse histoire [4] et d'agréer l'hommage de ma haute considération.

G. Libri.

Lundi soir, 17 novembre [1834].

1. Le fameux Conseil des 8 où chaque membre présidait à une partie de l'enseignement universitaire : Thénard à la chimie, Poisson aux mathématiques, Cousin à la philosophie, etc.

2. A la Sorbonne.

3. Guizot avait quitté l'Instruction Publique le 10 novembre et l'avait presque aussitôt reprise.

4. On ne voit pas pourquoi il qualifie cette affaire de malheureuse, puisque la Faculté l'avait présenté en première ligne par 8 voix sur 9 (3 nov. 1834. Arch. de la Faculté des Sciences).

IV

Je viens à la hâte vous parler d'une chose à laquelle j'attache la plus grande importance et qui intéresse vivement plusieurs membres de l'Institut.

M. Persoz, préparateur de chimie au Collège de France, connu de tous les savants par plusieurs travaux remarquables et notamment par les recherches qu'il a faites avec M. Biot sur la polarisation circulaire de la lumière considérée sous le rapport de ses applications à l'analyse des corps organisés, désire se mettre à même d'obtenir une chaire de chimie vacante à la Faculté des Sciences de Strasbourg.

Nul doute que sous le rapport scientifique M. Persoz ne doive obtenir cette chaire. Mais il reste les difficultés des règlements académiques[1]. Ayant un grand nombre d'examens à passer d'ici à la fin du mois, M. Persoz n'aura pas le temps nécessaire pour se préparer à l'examen du baccalauréat ès-lettres[2]. M. Biot a écrit à M. le Ministre de l'Instruction Publique pour demander un examen secret pour M. Persoz. Mais il me semblerait plus convenable sous tous les rapports de demander d'être dispensé de cet examen. Cependant l'affaire presse, M. Biot est à la campagne et M. Villemain va présenter aujourd'hui au Conseil la demande de M. Persoz.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien faire pour ce jeune savant tout ce qui pourra lui être utile. M. Thénard pourra vous parler des talents de M. Persoz[3]. Il les connaît et les apprécie à leur juste valeur. D'autres membres du Conseil appuyeront la demande dont j'ai l'honneur de vous parler; elle serait appuyée par l'Institut si on pouvait attendre la prochaine réunion de l'Académie des Sciences.

Je m'étais présenté chez vous deux fois pour vous remercier, Monsieur, de l'intérêt que vous m'avez témoigné et de l'appui que vous m'avez prêté dans l'affaire de ma naturalisation. Votre lettre a eu le plus heureux résultat. Depuis quelques jours je suis Français. Recevez en mes vifs remerciements, et agréez...

Le 5 février 1833.

1. Persoz continua à justifier la faveur que Libri va demander pour lui. Il obtint la chaire de Strasbourg et professa plus tard au Conservatoire des Arts et Métiers. Il était né en Suisse de parents français, il avait eu des débuts difficiles (Nouvelle Biographie Générale).

2. Il fallait alors avoir le baccalauréat ès-lettres pour se présenter au baccalauréat ès-sciences.

3. C'était à la chaire de Thénard que Persoz était attaché comme préparateur.

V

A M. Victor Cousin, rue d'Enfer, 14.

Monsieur,

Je m'étais présenté chez vous pour vous dire où j'en suis relativement à l'affaire du *Journal des Savants*. N'ayant pas eu l'honneur de vous rencontrer, je vous écris ce petit mot pour vous rendre compte de la situation de la chose et pour vous prier de m'aider de votre influence.

J'ai vu M. Biot : il m'a expliqué la chose que j'avais mal comprise par M. Feuillet [1]. Il paraît qu'on s'est entendu pour prendre parmi les géomètres physiciens le rédacteur ordinaire qui doit remplacer M. Abel Rémusat, en même temps qu'on remplace M. Cuvier, assistant royal, par un érudit orientaliste, etc. (*sic*). M. Biot m'a assuré que, si vous me protégez un peu, je peux être sûr d'être nommé; car M. de Sacy a promis de m'appuyer de tout son crédit. C'est même lui qui a proposé la combinaison que je viens de vous exposer. Et si M. de Sacy n'appuie pas les orientalistes, ils se trouveront en minorité [2]. D'ailleurs cette combinaison devrait satisfaire tout le monde ; elle pourrait m'être infiniment utile sans nuire aux intérêts du journal. M. Biot a eu la bonté de faire valoir mes recherches historiques sur les sciences [3] et d'observer que l'histoire scientifique n'est pas représentée dans le journal.

Je réclame de nouveau votre appui en ma faveur et vous prie...

Jeudi 21 juin [1838].

P. S. M. Biot m'a parlé de votre projet relativement au cours du Collège de France. Il ne croit pas possible ce que vous pen-

1. Bibliothécaire de l'Institut, membre libre de l'Acad. des Sciences morales.

2. Bien des détails de cette lettre sont obscurs. D'abord elle porte pour date 21 juin : elle appartient évidemment à l'année 1838 (où le 21 juin tombe un jeudi), puisque, si A. Rémusat était mort en 1832 du choléra, Fréd. Cuvier, dont il s'agit ici, n'est mort que le 24 juillet 1838 et que c'est lui que Libri a remplacé au Journ. des Savts., le 20 août (*Monit.* du 4 sept.) ; encore faut-il admettre qu'un mois plus tôt on se préparait déjà à disposer de sa place. Ensuite il faut admettre que Silvestre de Sacy par qui Libri espère tenir les orientalistes en échec, n'est pas le savant, mort en février, mais son fils, le futur membre de l'Académie Française. Enfin comment peut-on avoir à combattre les orientalistes pour une combinaison qui leur fait leur part; et, d'un autre côté, réserver une place à un géomètre physicien, est-ce favoriser Libri qui est un mathématicien pur ?

3. Surtout, évidemment, son Histoire des Mathématiques en Italie.

sez; car il craindrait de trop blesser M. Lévy [1]. En conséquence, il y a urgence de profiter de l'occasion favorable du *Journal des Savants*; et je vous en prie de tout mon cœur.

VI

Mon cher Maître,

Nous avons besoin de votre appui pour l'élection de M. de Pontécoulant [2] qui se décide lundi prochain. J'irai vous voir pour cela, mais je vous supplie (de la part de M. Poisson aussi) d'agir en faveur de notre candidat qui a été attaqué lundi dernier en comité secret de la manière la plus déloyale et la plus injuste. M. Poisson *m'a chargé* de dire à tous nos confrères que *ce serait une grande injustice si M. de Pontécoulant n'était pas nommé* [3]. Parlez-en à MM. Thénard et Gay-Lussac qui sont déjà bien disposés [4]. Tâchez surtout que le général Trézel parle à M. Milne Edwards [5] : parlez et faites parler à M. de Prony et à toutes les personnes qui peuvent nous aider. La nomination se fera à 2 ou 3 voix de majorité tout au plus [6]. Il faut donc ne laisser rien d'intenté. Il faudrait chauffer Pouillet, il faudrait parler à M. Cauchy le père [7] pour qu'il agît sur son fils qui est bien disposé. Adieu, mon cher maître; nous comptons sur l'appui de la philosophie.

Votre admirateur [8],

19 mai [1839]. G. Libri.

1. Je pense qu'il s'agit ici du maître de conférence de mathématiques à l'École Normale qui, auparavant, avait, en outre, suppléé Biot à la Sorbonne.

2. Gust. de Pontécoulant, fils de l'historien, pair de France, se présentait à l'Académie des Sciences où l'inimitié d'Arago l'empêcha d'entrer. Cette inimitié était un de ses titres au dévouement de Libri dont je raconte ailleurs la longue querelle avec Arago. — Dans une autre occasion, Libri s'est entremis en faveur de Phil. Chasles, ainsi qu'en témoigne une lettre de lui (18 mai 1841) dont je dois la connaissance à un jeune et distingué professeur M. R. Sturel.

3. Les mots en italique sont soulignés dans le texte : Libri avait d'abord écrit *qu'il regarderait comme une grande injustice*; il a biffé et renforcé l'expression.

4. Thénard et Gay-Lussac seront les principaux membres du parti de la résistance à Arago, qui se formait alors, par les soins de Libri, à l'Académie des Sciences.

5. Milne Edwards avait épousé une fille de Trézel.

6. Rien de plus trompeur que ces pointages anticipés : Liouville fut élu le 3 juin 1839 par 29 voix contre 18 à Pontécoulant et 2 à Francœur.

7. Louis François, père du mathématicien. C'était une famille très unie où l'on s'entrechantait à certains jours de fêtes domestiques.

8. Quelques expressions caressantes n'empêcheront pas le lecteur de

VII

M. le Ministre,

Puisque vous avez bien voulu vous intéresser au succès des démarches que mes amis font pour moi dans la vue de me faire succéder à M. Poisson dans la place d'examinateur à l'Ecole de Metz, je viens, d'après votre aimable invitation, vous rendre compte de ce qui a été fait déjà. Je vous prie de dire un mot ce matin au général Cubières comme vous me l'avez fait espérer [1].

M. Mignet et d'autres personnes ont parlé pour moi à M. le Président du Conseil qui a bien voulu leur promettre d'en parler à M. de Cubières (*sic*). M. Rossi et M. de Pontécoulant ont vivement parlé en ma faveur au Ministre de la Guerre qui s'est montré bien disposé. Je vais lui écrire pour lui demander une audience particulière ; mais il serait tout à fait essentiel que, lorsqu'il recevra ma lettre, il ait été favorablement disposé par vous, Monsieur le Ministre, qui pourriez faire valoir en ma faveur l'amitié dont m'honorait l'illustre géomètre dont nous déplorons la perte. C'est une place d'*examinateur pour les mathématiques* dont il s'agit et on a toujours choisi un membre de l'Institut qui fût en même temps professeur et mathématicien. Vous savez, Monsieur le Ministre, que je ne cumule pas. Depuis six ans, je fais *gratuitement* le cours de M. Lacroix au Collège de France, et il me serait aussi utile qu'honorable de succéder à M. Poisson dans la fonction d'examinateur. Je serais d'ailleurs extrêmement flatté de devoir à votre appui et à votre ancienne bienveillance pour moi la faveur que j'ai sollicitée.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'hommage de ma considération distinguée [2].

Votre très humble serviteur,
G. Libri.

De la Sorbonne [3], 3 mai.

P. S. Permettez-moi d'ajouter un mot pour vous dire combien

remarquer dans les suppliques de Libri un fond de raideur impérative.

1. Cubières était ministre de la Guerre et Cousin ministre de l'Instruction Publique dans le cabinet Thiers du 1er mars 1840.

2. Comparez cette formule à peine convenable dans une lettre à un Ministre avec les lignes obséquieuses qui précèdent.

3. Le 28 décembre 1836, Libri avait été élu par la Faculté des Sciences pour jouir d'un appartement vacant à la Sorbonne où l'on sait que Cousin était également logé.

j'ai été charmé d'apprendre la nomination de M. Poinsot [1]. Ce choix doit plaire également à l'Université et à l'Institut, et pour ma part, je ne puis que féliciter le Ministre qui a proposé M. Poinsot à la nomination du Roi.

VIII

Permettez-moi de vous exprimer toute ma reconnaissance pour la démarche que vous avez bien voulu faire auprès de M. le Général Cubières et surtout pour l'aimable billet que vous m'avez adressé et qui m'a vivement touché. J'ai vu hier M. le Général Cubières ; il m'a répété ce que vous aviez eu la bonté de lui dire en ma faveur. Il paraît tout à fait décidé pour moi. Je sais que M. Mignet a déjà parlé pour moi à M. le Président du Conseil, mais, puisque vous avez si bien réussi auprès du Ministre de la Guerre, ne pourriez-vous pas avoir la bonté de protéger mes intérêts auprès de M. Thiers ? Vous le décideriez sans doute et je vous en serais éternellement reconnaissant.

Je sais qu'à propos de la place que je demande on a prononcé le nom de M. Poinsot. Mais je doute fort que M. Poinsot, géomètre d'un mérite très distingué sans doute et dont tout le monde a vu avec plaisir la nomination au Conseil Royal, voulût se charger des fonctions d'examinateur à l'Ecole de Metz, fonctions qui désormais devront être remplies réellement et qui nécessiteront un voyage annuel. D'ailleurs, M. Poinsot n'est pas candidat : il n'a fait aucune démarche, et je crois, s'il était consulté, qu'il serait favorable à ma candidature au lieu de demander la place pour lui.

Veuillez bien excuser, Monsieur le Ministre, la liberté avec laquelle je m'adresse à vous, mais vous accueillez toujours avec une grâce si parfaite vos anciens amis qu'ils oublient quelquefois la réserve que devrait leur imposer votre position actuelle.

Je vous prie...

De la Sorbonne, 6 mai.

Un billet sans date envoie à Cousin un passage tiré de Galilée *avec mille compliments de la part de G. Libri.*

IX

Monsieur et honoré confrère,

Bien que vous m'ayez engagé à ne pas vous écrire au sujet de la correspondance de Mairan avec Malebranche, cependant je

1. Au Conseil des Huit.

désire vous rendre compte de mes démarches et du résultat qu'elles ont eu. J'ai vu M. Lebrun [1] qui désire vivement avoir de vos écrits pour enrichir le *Journal des Savants* dont il croit qu'ils seraient l'un des principaux ornements. Cependant il a pensé qu'il fallait lire votre article à la conférence d'après les règlements et il a craint que l'on ne trouvât que c'était là une nouvelle édition de celui qu'on n'avait pas cru pouvoir imprimer. Comme, excepté l'introduction que vous y avez ajoutée, le reste est une épreuve déjà imprimée de votre premier article, si j'avais porté votre affaire devant la conférence, M. Lebrun et moi nous avons craint d'entendre dire que c'était là reprendre une chose déjà jugée. D'ailleurs vous ne m'aviez pas autorisé à lire de nouveau cet article et j'ai dû m'arrêter. Je prends donc la liberté de vous écrire pour vous dire : 1° que M. Lebrun désire très sincèrement et bien vivement pouvoir enrichir le Journal de vos productions, 2° que d'après aussi l'avis d'autres personnes que j'ai consultées, l'article soulèverait dans son état actuel les plus grosses difficultés s'il était présenté de nouveau à la conférence.

Maintenant dites-moi ce qu'il faut faire. Ou bien parlez de tout cela à M. Lebrun qui doit se rendre à Plombières et qui aura sans doute l'honneur de vous y voir [2].

Agréez, Monsieur et très-savant confrère, l'hommage de tous mes sentimente distingués.

12 aout 1841.

Suivent des lettres où Libri, réfugié à Londres, remercie Cousin de s'entremettre pour lui et sollicite ses bons offices. J'en donne seulement quelques courts extraits ; car autant la fermeté d'un accusé innocent émeut, autant répugne l'acharnement d'un coupable à tromper ses amis pour tromper la justice. Bornons-nous à montrer comment il puisait un chimérique espoir dans ses anciennes relations : « J'ai appris » écrit-il à Cousin le 29 avril 1849 « que vous avez pris avec vigueur ma défense au sein du Conseil [de l'Instruction Publique]... Encouragé par vos efforts et confiant dans votre appui, j'ai écrit une lettre *officielle* à M. Rousselle [3] dans laquelle, après avoir fait brièvement l'énumération des irrégularités

1. Le poète tragique ; il était alors secrétaire du *Journal des Savants*.

2. L'affaire dut s'arranger ; car le *Journal des Savants*, qui avait déjà inséré des articles de Cousin, publia de lui, dans la seconde moitié de 1842, *Méditations philosophiques et correspondance de N. Malebranche avec D. de Mairan*.

3. Recteur de l'Académie de Paris.

dont je fus la victime, je demande un congé jusqu'au 1er novembre. Vous recevrez une copie de cette lettre dont MM. Giraud et Thénard recevront communication aussi et que j'ai demandé (comme vous le verrez) qu'on lise devant le Conseil. J'espère que vous avez déjà reçu ma brochure. Veuillez, je vous prie, user de votre influence pour qu'elle soit connue et citée par les journaux... J'ai souvent parlé de vous avec M. Guizot [1] ». Le 2 mai, il informe Cousin qu'il a écrit à Mignet; le 8 octobre, il le remercie d'avoir obtenu que le Conseil Royal à l'unanimité lui concédât un délai de six mois : « Vos conseils sont excellents en tout et toujours; je ne quitterai pas la position d'*attaque* que j'ai prise et M. Chaix d'Est Ange va reprendre avec plus de vigueur que jamais l'attaque contre le *Moniteur* et le *National*... La lettre que, suivant votre excellent avis, j'ai adressée à M. Dumas, a produit un excellent effet. L'effet a été tel que je désire travailler à faire entrer actuellement plus à fond M. Dumas dans l'affaire. Il ne saurait être insensible aux applaudissements qu'il recevrait à Londres et à Berlin s'il me faisait rendre justice » [2]. La dernière lettre, datée du 30 juin 1850, est un billet de présentation pour Madame Libri qui se rendait à Paris afin d'y solliciter pour son mari.

Le seul intérêt de ces lettres de Londres est de prouver que Libri n'avait pas trouvé le bonheur dans le vol.

Charles DEJOB.

1. C'est possible; mais Guizot, quand il publiera ses Mémoires, se gardera de parler de lui, alors qu'il fait une place large et méritée à son autre ancien ami, Pellegrino Rossi.

2. L'Europe prenait alors Libri pour une victime et s'appliquait à le consoler.

NOTES
SUR L'HISTOIRE D'UN CHANSONNIER PROVENÇAL

Le chansonnier provençal qui porte dans le fonds français de la Bibliothèque Nationale le n° 856 [1], n'a rien de particulièrement luxueux [2]; il n'en est pas moins l'un des plus précieux de tous, moins par l'excellence de son texte que par la grande quantité de pièces uniques qu'il contient, et dont un grand nombre sont des sirventés historiques; on peut dire que s'il n'avait pas échappé aux multiples chances de destruction qui guettent les livres, notre connaissance, déjà si incomplète, de l'ancienne littérature provençale serait notablement amoindrie.

Nous savons qu'il a trouvé asile, vers la fin du XVII^e siècle, dans la grande bibliothèque où les derniers Bourbons avaient déjà amassé tant de richesses. Mais nul ne s'est encore préoccupé, à ma connaissance, de rassembler ce qu'on peut savoir sur ses destinées antérieures. C'est ce que je voudrais tenter ici : il m'a semblé que ces modestes notes ne seraient pas déplacées dans ce volume dédié à l'éminent érudit qui a,

1. Ancien 7226.
Il est communément connu, depuis Bartsch (*Grundriss der prov. Literatur*, 1872, p. 27) sous le sigle C.

2. Il était primitivement orné, comme tant d'autres chansonniers, de vignettes et d'initiales enluminées, qui ont été enlevées à coups de ciseaux. On ne sait à quelle époque remonte cet acte de vandalisme, d'autant plus déplorable qu'il nous a privé de certains passages de pièces uniques. Le manuscrit a en outre perdu, à la fin, un nombre de feuillets qu'il est impossible de déterminer. Pour une description détaillée et la recherche de ses sources, voy. Grœber, *Die Liedersammlungen der Troubadours*, dans *Romanische Studien*, II, 574 et 644.

comme les illustres bibliophiles dont je vais avoir à rappeler les noms, voué aux livres un culte si éclairé, si désintéressé, si profitable à la science.

Sur la date de ce manuscrit, le doute n'est guère possible : il a certainement été exécuté dans les vingt ou trente premières années du XIVe siècle [1]. Il serait bien intéressant de savoir aussi de quelle région il est originaire : son caractère paléographique ne nous apprend guère qu'une chose, c'est qu'il n'est pas, comme tant de recueils similaires, d'une main italienne. Son berceau ne peut donc être cherché, vraisemblablement, en dehors du Midi de la France [2] ; mais ce sont là des limites bien vagues, et il faudrait, pour les resserrer, se livrer à un examen minutieux de ses particularités graphiques et en poursuivre la trace dans les anciens documents dialectaux. Ce sont là des recherches que je n'ai pas le loisir d'entreprendre. Je signalerai toutefois deux de ces particularités : 1° le maintien constant de *tz* final, notamment aux 2mes personnes du pluriel, qui nous oriente vers le Quercy ou le Haut-Languedoc, approximativement entre Cahors, Rodez et Béziers, cette finale étant dès lors réduite à *s* dans presque tout le reste du domaine ; 2° la notation étrange, peut-être particulière à ce manuscrit, de *l* finale correspondant à *l* double latine, par le groupe *lh* (*auzelh, castelh*), qui est, à partir du XIIIe siècle, le signe ordinaire du mouillement de *l* [3]. Ce mouillement est,

1. Le *Catalogue des manuscrits français* (Paris, 1868, I, 129) et Bartsch, (*Grundriss*, p. 27) l'attribuent au XIVe siècle ; P. Paris (*Les manuscrits français*, VII, 18) et M. P. Meyer (*Romania*, XIX, 34), au commencement de ce siècle. La plus récente pièce qu'il contienne est datée de 1292 (Grœber, *loc. cit.*, p. 574).

2. Dans la Provence ou le Languedoc, d'après M. Grœber, qui se fonde uniquement sur la patrie des poètes les plus récents représentés dans le recueil; dans « la partie occidentale » du domaine d'oc, selon M. Meyer. M. Grœber (*loc. cit.*) promettait de rendre « vraisemblable » que le compilateur du ms. n'était autre que Matfré Ermengau ; mais tout ce qu'il a pu démontrer, c'est que l'auteur du *Breviari* avait puisé aux mêmes sources que le compilateur du ms. et de ses tables.

3. Cette graphie a été adoptée à tort dans certains ouvrages relatifs à

on le sait, un des traits caractéristiques du catalan, qui atteint, il est vrai, quelques cantons méridionaux des départements de l'Ariège et de l'Aude [1]. Ce catalanisme doit être propre au scribe, auquel je n'hésite pas à assigner une origine catalane ; il y en aurait beaucoup d'autres, sans doute, si l'original qu'il reproduisait avait été, d'un bout à l'autre, exécuté en Catalogne.

Une annotation marginale dont on n'a pas encore relevé l'importance, nous donne sur les destinées ultérieures de notre manuscrit une indication intéressante : nous lisons, à gauche du folio 281 v°, d'une écriture qui paraît être du commencement du XV^e^ siècle, les mots : *en lo soo deu plant deu Rey juen dangl[et]erre* [2]. Cette note est doublement intéressante : elle nous apprend d'abord qu'il y avait encore dans le Midi de la France, à cette époque tardive, quelqu'un qui s'intéressait à la musique des troubadours, et avait sur elle des renseignements que nous ne possédons plus ; par elle aussi nous apprenons que Peire Cardinal avait essayé de lier la fortune d'un de ses plus virulents sirventés à celle d'un planh très populaire de Bertran de Born [3].

Ces mots portent, comme on le voit, tous les caractères du dialecte béarnais. Il était tout naturel d'en conclure que notre

l'ancien provençal, dont les auteurs empruntaient leurs textes ou leurs exemples aux publications de Raynouard ; c'est en effet notre manuscrit que Raynouard a reproduit de préférence, et d'après lui qu'il a uniformisé la graphie des autres.

1. J. Anglade, *Le patois de Lézignan*, dans *Revue des langues romanes*, XL, 329.

2. En face du sirventés de Peire Cardinal : *Aissi quon hom planh son filh o son paire*.

3. La mélodie du planh de B. de Born (*Mon chan fenisc ab dol e ab maltraire*, 1^re^ éd. Stimming, n° 26 ; éd. Thomas, n° 6) étant perdue (Restori, *Per la storia musicale dei trovatori*, p. 92), de même que celle du sirventés de Cardinal, nous ne pouvons contrôler directement l'exactitude du renseignement fourni par l'annotateur, mais l'identité du mètre et des rimes prouve presque sûrement qu'il est exact ; rien ne nous permet non plus de savoir où il avait été puisé. Je n'ose me risquer à penser que les deux pièces étaient encore exécutées à cette époque avec leurs mélodies originales.

manuscrit se trouvait alors en Béarn, et vraisemblablement dans la bibliothèque la plus riche de ce pays, celle des comtes de Foix, conservée d'abord à Orthez, puis à Pau. Cette conjecture devient une certitude, grâce à une précieuse communication que veut bien me faire mon collègue et ami M. Antoine Thomas : nous lisons dans un inventaire des « meubles » du château de Pau rédigé en 1533, sous le n° 12 : *Un livre de chansons, escriptes en parchemin, commensant : Floquet de Marceille* [1]. Notre manuscrit correspond exactement à cette description. Une autre raison appuie l'identification : c'est qu'un autre manuscrit de la collection était au XVII^e^ siècle, comme le nôtre, entre les mains de Catel [2].

J'ai relevé encore sur les marges du manuscrit trois annotations anciennes qui ne manquent pas d'intérêt ; elles sont malheureusement très courtes et identiques entre elles : dans la marge des folios 321 r° et v°, et 322 v°, une main, que je crois être du XV^e^ siècle, et plutôt de la fin que du commencement, a tracé, d'une écriture anguleuse et fine, les mots : *del baus*. Ces mots se trouvent en face de deux pièces de Paulet de Marseille, où un prince des Baux (Barral, mort en 1270) est désigné par son titre [3] ; l'annotateur n'a donc fait que souligner une indication qui lui était fournie par le texte même. Cela prouve du moins qu'il s'intéressait particulièrement à la famille des Baux ; il y aurait, ce me semble, quelque vraisemblance à admettre que ce lecteur était provençal. On pouvait toutefois s'intéresser aux princes des Baux en dehors de leur pays d'origine [4].

1. *Romania*, XIV, 224.

2. M. P. Meyer, en publiant l'inventaire de 1533, avait déjà fait cette remarque et proposé dubitativement l'identification (*loc. cit.*, p. 226).

3. Il s'agit des trois pièces *Er quel jorn*, *Ges pels croys* et *Razos no es*, conservées uniquement dans notre ms. (On en trouvera le texte dans l'éd. Levy, *Revue des langues romanes*, XXI, 268, 270 et 278). La seconde avait déjà été publiée par Raynouard, *Choix*, IV, 74.) Je crois reconnaître la même main dans les mots *G. de Lemotges* écrits au fol. 363 r° en tête de la pièce *Un sirventes qu'es mieg*. Cette attribution est empruntée à la table.

4. Les marges portent encore çà et là, d'une encre ancienne et d'une

A partir du commencement du XVII[e] siècle, l'histoire de notre manuscrit est jalonnée d'un grand nombre de faits assurés. Nous savons positivement qu'il fut en possession (nous ignorons malheureusement à partir de quelle époque) de l'érudit Guillaume Catel, président au parlement de Toulouse [1], puis, après la mort de celui-ci (5 octobre 1626) de son neveu et héritier Jacques de Puymisson, d'abord avocat, puis conseiller au même parlement [2]. Après la mort de Puymisson (octobre 1631), nous ne savons entre quelles mains il passa, mais il est probable qu'il resta à Toulouse : il fut souvent utilisé en effet par des historiens de la région ou de la ville même, notamment par Dominicy, Caseneuve et Hauteserre. Malheureusement les érudits de ce temps pratiquaient avec ferveur le *nonum prematur in annum*, et la date des ouvrages où est cité le chansonnier ne nous renseigne pas exactement sur celle où il fut réellement consulté [3].

Le premier de ces érudits, mort en 1650 ou 1656, selon Chabaneau [4], nous a laissé une *Histoire du Päis de Quercy*, où il cite un certain nombre de troubadours. Le manuscrit de cet ouvrage a été étudié par M. A. Thomas, qui a montré que

exécution maladroite, des mains allongées, à l'index vigoureusement tendu ; l'usage de désigner ainsi au lecteur les passages importants était fréquent au XVI[e] siècle. Je ne signale quelques notes marginales de Raynouard (cette attribution est assurée par le paraphe même de l'auteur) aux folios 350 v° et 385 r° que pour regretter le sans-gêne avec lequel les érudits du siècle dernier en usaient parfois avec les manuscrits.

1. Catel, qui le désigne clairement comme étant sa propriété, en parle en ces termes : « Ces plaintes (les « *plaubs* » de Jean Estève et Guiraut Riquier dont il sera question plus bas) ce (*sic*) treuuent dans un grand tome que i'ay, escrit à la main, contenant les Poëmes de six vingts Poëtes Prouençaux... » (*Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, par M. Guillaume Catel, Tolose, Pierre Bosc, MDCXXXIII, p. 610).

2. La signature *de Puymisson* se lit encore, quoique très effacée, en tête du fol. 1.

3. Plusieurs des ouvrages que je vais avoir à mentionner furent publiés posthumes.

4. *Revue des langues romanes*, XXI, 213.

quatre des citations qu'il contient ont été empruntées à notre chansonnier [1].

Il a été également consulté par le plus ancien historien des Jeux Floraux, Caseneuve (né en 1591, mort le 30 octobre 1652), qui voit en lui, et avec raison, une sorte de « corpus » de la poésie provençale à son apogée : « Aussi estoit ce, écrit-il, presque au même temps que la Poësie Provençale se vît élevée au plus haut point de sa perfection, par les belles et riches productions d'esprit d'un grand nombre de poëtes et particulièrement de ceux de la ville de Toulouse, qui, comme j'ay veriffié dans les recueils des anciens Poëtes Provençaux, en avoit elle seule plus que les deux meilleures Provinces de la Langue Provençale, les Principaux d'esquels estoint *Peire Ramond lou Prous*, *Peire Vidal*, *Aymeric de Pegulha*, *Guillem Montagnol*, *Guiraut Despagna*, *Guillem Anellier*, *Pons Santolh*, *Ioyos*, et *Nat Demons*, parmy les œuvres d'esquels se trouvent celles du *Bien-heureux Ramon Escriva*... » [2]. Bien que Caseneuve parle de « recueils », c'est certainement le nôtre, et uniquement le nôtre, qu'il a en vue ; en effet l'ordre dans lequel il cite les dix troubadours originaires de Toulouse est précisément celui dans lequel le manuscrit nous les présente, sauf une exception aisément explicable [3].

Le jurisconsulte toulousain Dadin de Hauteserre ne s'est pas borné à le citer [4]: pour donner une idée de la manière du

1. Dominicy en possédait un autre, aujourd'hui perdu, étroitement apparenté au manuscrit I (*Romania*, XVII, 403 et 411).

2. *L'Origine des Jeux fleureaux* (*sic*) *de Toulouse par feu Mr de Caseneuve, avec la vie de l'autheur par Monsieur Medan*, à Tovlovse, chez Raimond Bosc, MDCLIX, in-4°, p. 58-9.

3. Il met en tête de sa liste Peire Raimon, soit parce que la rubrique même le donnait comme toulousain, soit parce qu'il le considérait comme le plus ancien de tous. On se demande pourquoi Caseneuve accolle à ce nom l'épithète de *lou Prous*. On ne trouve rien de pareil ni dans les rubriques, ni dans l'une ou l'autre des deux tables placées en tête du manuscrit.

4. Je ne sais sur quoi s'appuyait Tamizey de Larroque (*Lettres de Peiresc*, VII, 10, note 1), pour affirmer que Hauteserre en avait été possesseur. Je ne sache pas que celui-ci ait jamais rien dit de pareil.

plus ancien des troubadours, qui l'intéressait en tant que duc d'Aquitaine, il a emprunté au manuscrit de Catel deux longues pièces de Guillaume IX, qu'il a publiées intégralement, d'une façon assez correcte pour l'époque ; il a cru devoir, il est vrai, pour se faire pardonner cette hardiesse, les traiter le plus cavalièrement du monde [1].

Mais c'est surtout le possesseur même du manuscrit qui naturellement l'avait feuilleté avec le plus de soin. Il l'a souvent mis à profit pour la composition de ses *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, où il a cité, outre les deux « planhs » de Guiraut Riquier et de Jean Estève sur la mort d'Amalric de Narbonne, la chanson pieuse de Folquet de Marseille *Vers Dieu el vostre nom*, six vers de B. de Born et autant de Raimon de Castelnau [2].

Le précieux recueil avait bien failli, vers cette même époque, quitter Toulouse pour entrer dans une collection célèbre, dont il aurait sans doute partagé le triste sort. Peiresc, passant par la capitale du Languedoc, en août ou septembre 1623, était allé rendre visite à Catel, qui l'aurait pressé d'accepter en pur don son chansonnier. Dans un accès de délicatesse dont il ne se consola jamais, il aurait refusé. Plus tard, comprenant la valeur du trésor qu'il avait laissé échapper, il essaya de l'obtenir, moyennant compensation, de Puymisson ; mais celui-ci

1. «... Inter poetas quos vulgo vocant Prouinciales leguntur lusoria huiusce principis vernaculo idiomate conscripta, quae hic apponere non pigebit in gratiam antiquitatis, quae etiam puerilibus et anilibus nugis gratiam et auctoritatem conciliat. Horum primum est de Hierosolymitano itinere instituendo. (Suit la pièce *Pos de chantar*) ... Alterum carmen eiusdem est amatorium ac perineptum... Hoc genere versuum delectatus est Willelmus noster, eodem cecinit suas ineptias amatorias et res gestas in bello sacro (suit la pièce *Farai un vers*). (*Rerum Aquitanicarum libri quinque... auctore* Ant. Dadino Alteserra, *antecessore Tolosano*. Tolosae, apud Arnaldum Colomerium, MDCLVII, p. 469 et 504.) — Selon Chabaneau (*Revue des langues romanes*, XXIII, 126) notre ms. a été aussi consulté par P. Borel, de Castres (mort en 1689), qui lui a emprunté deux passages insérés dans son *Trésor des recherches et antiquités gauloises* (1655).

2. *Op. cit.*, p. 40, 610, 899, 233 et 311.

ne voulut rien entendre [1]. A en croire Peiresc, cette obstination aurait privé la France d'une édition des poésies des troubadours et cela près de deux cents ans avant Rochegude et Raynouard [2] !

Il est donc vraisemblable que le manuscrit resta à Toulouse jusqu'au jour où il entra dans les splendides collections de Mazarin ; on aimerait à connaître l'intelligent pourvoyeur à qui elles durent cette aubaine, et la date précise où fut faite l'acquisition. Si celle-ci est antérieure à la Fronde, le vénérable recueil, qui paraissait désormais à l'abri des orages, allait au contraire courir les plus grands périls : on sait, grâce à L. Delisle [3], comment un arrêt du Parlement ordonna, en 1651, la vente à l'encan de ces collections, dont les pièces les plus précieuses furent, du reste, rachetées par des amis ou des affidés de l'habile cardinal [4].

Quand fut réglée la succession de celui-ci, on fit de ses livres deux parts : les uns furent attribués au collège qu'il avait fondé et doté ; les autres (les plus précieux) vinrent enrichir la Bibliothèque du Roi [5] : parmi ceux-ci se trouva naturellement le « grand tome » de Catel. Il figure au catalogue qui fut rédigé

1. Voy. la lettre à M. d'Abatia, avocat au Parlement de Toulouse, octobre 1631 (éd. Tamizey, VIII, 10). Les « honnêtes offres » de l'un des érudits ne sont guère plus vraisemblables que le refus de l'autre ; il est probable que Peiresc entendait s'en servir comme d'un argument dans ses négociations avec Puymisson.

2. Je ne crois pas, à la vérité, qu'il faille prendre ces projets d'édition beaucoup plus au sérieux que ceux que le célèbre Bembo prétendait avoir formés de son côté longtemps auparavant (voy. S. Debenedetti, *Gli studi provenzali in Italia*, 1910, p. 29 et 120).

3. *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, I, p. 280.

4. Selon L. Delisle (*loc. cit.*, p. 280, n. 2), le ms. lat. 11926 de la Bibl. nat. contient, au folio 354, un état de la bibliothèque de Mazarin, dressé par Gabriel Naudé. Ce n'est pas un état, à proprement parler, mais une énumération très sommaire des principales richesses de cette bibliothèque, intercalée dans un récit très dramatique de la saisie qui fut faite, le 14 février 1651, du palais du cardinal et de « tout ce qui estoit dedans ».

5. Voyez l'arrêt du Conseil d'Etat, en date du 12 janvier 1668, cité par L. Delisle (*loc. cit.*, p. 281).

à cette occasion, sous le n° 38 et le titre : *Chansons provençales et gasconnes, sur vélin, in-folio* [1]. Cette même mention se lit, en tête du premier feuillet, d'une écriture très effacée, qui paraît antérieure au milieu du XVII[e] siècle ; les rédacteurs du catalogue se seront bornés à la reproduire.

Ce trésor est donc garanti, depuis plus de deux cents ans, contre la plupart des chances de perte ou de destruction (nous l'espérons du moins, en dépit du cruel avertissement donné naguère par une disparition sensationnelle) ; mais il ne l'est pas contre l'usure qu'entraîne la ferveur de plus en plus intense avec laquelle sont cultivées les études provençales : le vénérable volume commence à être vraiment très fatigué. Il serait temps d'en faire exécuter une bonne reproduction photographique, qui dispenserait de consulter aussi souvent l'original : celui-ci mérite certainement cet honneur, de même qu'il vaut cette dépense.

A. JEANROY.

1. Bibl. Nat., nouv. acq. fr. n[os] 5763, fol. 144. Paulin Paris (*Les manuscrits françois*, VII, 18) connaissait déjà la cote du ms. dans la Bibliothèque de Mazarin, sans doute d'après ce document même. La Bibl. Nat. possède deux autres registres concernant la bibliothèque de Mazarin, dont je dois la connaissance à l'obligeance de M. L. Dorez (même fonds, n[os] 5761-5) ; je n'y ai rencontré aucune trace du ms. 856.

GLI ANTICHI SCOLARI DI FRANCIA ALLO STUDIO DI PADOVA.

Le *nationes* degli scolari furono generalmente trascurate dagli storici dell' Università di Padova. — Scarsità di notizie e documenti intorno alle *nationes* degli scolari francesi a Padova. — Il loro ricordo negli statuti delle due *Universitates* padovane. — Alcuni nomi di antichi scolari francesi a Padova. — I Francesi nelle assemblee di quelle *Universitates*. — I ricordi dei *Galli* negli Atti degli scolari tedeschi a Padova. — Una matricola dei Francesi dall'anno 1591 al 1598. — Matricole del secolo XVII e XVIII.

In generale gli antichi storici dell' Università di Padova (più numerosi che quelli di altri Atenei) trascurarono di descriverci le *nationes* degli scolari, così come essi le vedevano quotidianamente in azione. Forse non li colpiva un ordinamento che loro sembrava naturale nella città antica, divisa in classi e corporazioni, e che essi credevano immutabile, mentre per noi è un passato, che la grande diversità del presente fa apparire anche più lontano.

La Università di altri tempi o *Studium, Studium generale*, non si comprende, nel suo genuino tipo bolognese o italiano che dir si voglia, senza risuscitare le corporazioni di scolari che fiorivano attorno alla Scuola. Da quelle dipese per lunga età tutto quanto l'insegnamento. Elessero gli scolari a Padova i professori tutti sino al 1475 ; poi, almeno i secondari, per così dire, sino al 1560 : anche quando fu loro totalmente sottratta questa elezione, ebbero pur sempre qualche efficacia nella scelta dei maestri spettante ormai alla Repubblica di Venezia. Il diritto di eleggersi propri Rettori e consiglieri restò agli scolari sino alla caduta della Repubblica e, ciò che

più importa, abbattute anche qui dallo Stato le giurisdizioni speciali e quasi annientata l'autonomia delle corporazioni, serbò quella degli scolari una certa dignità e indipendenza accanto alla Scuola, convertita ormai quasi del tutto in istituto di Stato.

Il solo storico dello Studio di Padova, il quale non abbia trascurato le *nationes* dei nostri antichi scolari (più che altro per mostrare la fama di quello), è il diligente Tommasini. Il quale ci narra pure[1] che, al tempo in cui scriveva (1654), la *natio gallica* era scarsamente rappresentata allo Studio di Padova, mentre per lo passato era stata molto numerosa; che non aveva mai compilato i propri statuti, ma soltanto l'anno 1629 talune norme, scritte in francese, intorno al proprio erario; che aveva avuto un albo ove erano registrati i nomi d'illustri personaggi; che la piccola biblioteca di essa presso il bidello gallico era perita, forse era stata rubata durante la peste del 1630. Da queste parole del Tommasini si comprende che i *Galli* avevano un ordinamento simile a quello della *natio germanica* : una cassa sociale per i bisogni comuni e per i prestiti ai *nationales*, e una biblioteca d'uso comune a questi. Anche la *natio* dei Galli aveva, come c' informa il Tommasini, i suoi protettori o patroni (eran professori dello Studio) al pari della *natio germanica*. Mentre nondimeno i Tedeschi, in quell' età di contese per la conquista dei privilegi, così nella grande repubblica come nella piccola repubblica degli scolari, erano riusciti ad ottenerne parecchi, i Francesi non godevano qui di alcun privilegio speciale, salvo il diritto di portare armi nelle pubbliche riunioni dell' Università. Per conservare questo diritto, ricordo di lontane consuetudini germaniche, gli scolari eran sempre vigili.

Ma il Tommasini, per essere preciso, avrebbe dovuto parlare di due *nationes gallicae* dello Studio di Padova : dei *Burgundiones* o *Borgundi* l'una, dei *Provinciales* l'altra. È vero nondi-

1. *Gymnasium patavin.* (Utini, 1654), p. 51.

meno che l'epiteto di *Galli*, e nei documenti dell' antico Archivio universitario e negli Annali degli studenti tedeschi a Padova, viene usato per indicare tutti gli scolari di Francia nel loro insieme. Le due *nationes* francesi erano ben distinte anche nelle magistrature e nel voto; e talora persino in guerra tra loro. Il titolo di queste mie note è giustificato dai documenti padovani, nei quali si ricordano scolari del regno di Francia.

Scarse son le notizie che possiamo spigolare intorno a questi nostri antichi scolari (la cui presenza a Padova è pur notevole dall' aspetto della storia della Giurisprudenza italiana); qualche sussidio ci offrono nondimeno i documenti dell' Archivio universitario, purtroppo incompleti!

Neppure per le *Universitates* di Padova abbiamo il testo dei più antichi statuti. Si può, malgrado ciò, ragionevolmente supporre che le *nationes* ricordate nello statuto della Università dei giuristi dei 1331 corrispondano a quelle del primo statuto, che si dice risalire al 1260[1]. Lo statuto del 1331[2] ricorda quattro *nationes generales* o *principales* (III, 28; IV, 11; V, 1); ma non sappiamo quali fossero, nè se vi appartenessero i Francesi. Nella rubrica del numero dei consiglieri e delle *nationes* (I, 13), sono annoverati i *Provinciales* e i *Burgundiones*. E così distinti restarono gli scolari francesi nelle successive redazioni degli statuti della Università dei giuristi[3]. Secondo gli statuti della *Universitas artistarum* tutti gli scolari nati di là dalle Alpi sono ascritti alla *natio Ultramontanorum seu Transalpinorum*[4], e così sempre fu.

1. Già nel 1228, gli scolari di Padova appaiono divisi in quattro corporazioni con proprio Rettore ciascuna: Francesi (Borgognoni), Italiani, Tedeschi, Provenzali. Cf. Denifle, *Die Universit. des Mittelalters*, I (Berlin, 1885), p. 279-280.

2. Pubblicati dal Denifle, *Die Statut. der Juristen-Univ. Padua v. J.* 1331 (*Arch. f. Liter. u. Kirchenq.*, VI, 1892, p. 309-361).

3. *Stat. spect. et almae Univers. Jurist. Patav. Gymn.* (Paduae MDL), I, 2. Così nella edizione del 1675, etc.

4. *Stat. dominor. artistar. Achadem. Patauinae, expens. mag. pasquini de Roma* (s. l. sec. XV), I, 2. Cf. le edizioni del 1595, del 1607, etc.

Chiunque non si appaga delle categorie degli statuti, vuol sapere se veramente i Francesi e in qual numero frequentavano lo Studio di Padova. Per dare una completa risposta occorrerebbe una lunga ricerca che io rilascio ai un mio prossimo libro sullo Studio di Padova, limitandomi qui ad anticipare qualche utile notizia. Essa ci viene anzitutto dai documenti padovani che il compianto prof. Gloria raccolse a servigio della storia del nostro Studio [1]. Nell' anno 1342 troviamo a Padova Arnaldo de Cidri di Borgogna dottore in diritto [2]; nel 1379 Francesco Caico de Poncio da Nicia in Provenza, licenziato nelle leggi, Giovanni di Ottone di Rostagno di Nicia in Provenza, Pucio di Jacopo Caico di Nicia scolare di diritto civille [3]. Nell' anno 1404 è rettore degli Oltramontani Enrico di Provenza. Altre persone sono indicate nei documenti padovani come appartenenti alla Francia, al regno di Francia. Così nel 1370 Giovanni di Giovanni [4]; nel 1377 Pietro Valduino di Mimata e Poncio figlio di Giovanni de Viridi Sicho (?) scolari di diritto civile [5], Giovanni de Reni studente in diritto canonico [6], Nicolò di Rodolfo [7]; nel 1387 Guglielmo canonico [8]; nel 1391 Giovanni di Pietro o Giovanni de Fraxinis sindaco del convento di S. Giustina [9]; nel 1399 magister Roberto di Laom e Giovanni di Franco [10]; nel 1400 Zanino di Girardo [11]; nel 1400-1401 Raimondo de Gau-

1. *Monumenti della Univers. di Padova*. La Parte prima (1222-1318), fu pubblicata nel vol. XXII delle *Memorie del R. Istit. ven. di sc. lett. ed arti* (1884). La Parte seconda divisa in due volumi (fino al 1405) fu pubblicata a Padova nel 1888.
2. Gloria I, p. 387; II, 1, p. 234.
3. Gloria II, 2, p. 138, n. 1472.
4. Gloria II, 2, p. 83, n. 1307.
5. Gloria II, 1, p. 279; II, 2, p. 122, n. 1424.
6. Gloria II, 1, p. 353.
7. Gloria II, 2, p. 120, n. 1418.
8. Gloria II, 2, p. 198, n. 1642.
9. Gloria II, 2, p. 257, n. 1809; p. 310, n. 1961.
10. Gloria II, 2, p. 350, n. 2065.
11. Gloria II, 2, p. 367.

bertis di Guascogna (il padre. Diodato detto Dorde, era pincerna presso il principe di Padova) scolare di diritto civile e poi dottore ascritto al sacro collegio dei giuristi [1]; nel 1402 Jacopino di Filomena notaro [2]; nel 1403 prete Francesco di Filiberto cappellano beneficiato in Padova [3].

Non tutte queste persone (i cui nomi furono scritti a orecchio o in forma latina che spesso li altera), sono indicate come studenti; ma la loro dimora a Padova, o all' atto in cui il documento ne attesta la presenza, o in origine, ebbe verosimilmente per causa la frequentazione del nostro Studio. Anche la qualità di ecclesiastico, propria di alcuni dei Francesi secondo il documento stesso, accresce quella verosimiglianza, essendo l'antica *Universitas Ultramontanorum*, per testimonianza dello statuto del 1331, composta principalmente di ecclesiastici e traendo da ciò l'alterigia con cui trattava la *Universitas Citramontanorum* [4].

È merito dell' esimio prof. E. Picot [5] di aver posto in evidenza parecchi nomi di scolari francesi a Padova nel secolo XVI. Egli ci fa rivivere in mezzo a quei giovani (alcuni dei quali divennero famosi personaggi) che, innamorati della lingua nostra e delle bellezze d'Italia, scrissero versi e prose in italiano elegante e spesso pieno di vivezza. Sebbene anche gli scolari tedeschi a Padova parlassero e scrivessero in italiano e si mostrassero amanti della lingua nostra [6] non poterono mai giungere, com' è naturale, alla perfezione dei Francesi. Non si può certamente negare che il nome di Padova e dei suoi professori chiamasse fra noi questi scolari di Francia; ma

1. Gloria II, 1, p. 211.
2. Gloria II, 2, p. 408, n. 2215.
3. Gloria II, 2, p. 421, n. 2246.
4. *Stat.*, VI, 32.
5. Nella sua elegante opera *Les Français italianisants au XVI^e siècle* (Paris, 1906, 1907).
6. Ciò risulta dai loro *Annali* e da giudizi di dotti: ad es. di Celio Curione (*Amerbachiorum epist. ed.* Teichmann. Basileae, 1888, p. 43-44), di Galileo Galilei (*Opere*, ediz. Favaro V, p. 190).

a me sembra che la libertà consentita dalla Repubblica di Venezia agli scolari protestanti, specialmente tedeschi, in Padova attraesse qui anche gli ugunotti francesi e coloro che in qualsiasi modo parteggiavano in Francia per la Riforma. Sono quindi molto utili le indicazioni che il Picot ci fornisce intorno alle tendenze religiose di alcuni dei Francesi a Padova. Ecco, in ordine cronologico, l'elenco di quegli scolari di Francia a Padova, di cui parla il Picot [1] :

1530. Milles o Émile Perrot (da non confondere col padre di nome eguale), poi grande umanista ed aperto seguace della Riforma. Si addottorò in Diritto a Padova nel 1531 : uno dei testimoni alla laurea di lui fu Michel de l'Hospital che doveva un giorno divenire cancelliere di Francia. A Padova dovette far soggiorno per qualche tempo anche il nipote di Milles, François Perrot (P. I, p. 325 sg.).

1538. François de Perussis (ramo francese dei Peruzzi), consigliere della *natio provincialis* nel 1539 e poi *Syndicus* della *Universitas iuristarum* (P. II, p. 33 n.).

1540. Antoine du Bourg, nipote del cancelliere di Francia, consigliere della *natio burgunda*, poi nel 1542 consigliere della *natio bohema supplenda* (P. II, p. 175 n.).

Verso la metà del secolo XVI Jean Taffin, che fu poi uno dei più efficaci propagatori del calvinismo (P. II, p. 97 n.).

Verso il 1560. Claude de Pontoux studente di medicina, appassionato e sensuale cantore di Venezia e delle sue cortigiane ed esperto filologo (P. II, p. 49).

1563. Lazare Coqueley, consigliere nel 1564 della *natio provincialis* (P. I, p. 285 n.).

1563? Claude Turrin, che presto si disgusta di Accursio e di Bartolo per darsi tutto alla poesia italiana e francese (P. II, p. 59).

1563? Pierre Le Goulx de la Berchère studente di diritto : ne resta lo stemma nel cortile dell' Università nostra (P. II, p. 64 n.).

1. Nell'elenco l'indicazione P. I o II seguita dal numero della pagina rinvia al volume I o II del Picot *Les Français italianisants*. Egli ricorda anche taluni illustri francesi, come Germain Audebert e Nicolas Audebert che l'uno nel 1541, l'altro nel 1576 visitano Padova per salutare alcuni dei nostri famosi professori. Aymar du Rivail, primo autore di una storia del diritto romano, voleva nel 1514 o 1515 venire a visitar Padova; ma ne fu impedito dalla guerra. Moeller, *Aymar du Rivail* (Berlin, 1907), p. 17.

1569 o 1570. Philippe de Mornay studente di Diritto, seguace delle dottrine protestanti (P. II, p. 110).

1571. Jean du Chemin che si addottorò qui in Diritto (P. II, p. 138).

1573. Antoine du Bourg (da non confondere col precedente omonimo), consigliere in quest'anno della *natio scota supplenda* (P. II, p. 175 n.).

1583. Gabriel de Gutterry, consigliere in quest' anno della *natio burgunda*. Ne resta lo stemma nel cortile universitario (P. II, p. 260).

1591. Charles de Harlay ascritto alla *natio provincialis*, tornato studente in tarda età [1].

1591. Pierre Bricard, consigliere in quest' anno della *natio burgunda* innamorato di una dama padovana (P. II, p. 315).

1592. Claude Enoch Virey scolare del Pancirolo, dell' Ottelio e del Piccolomini [2] (P. II, p. 326).

1594. Jean Bernard (de la Baffarderie?) studente di Diritto (P. II, p. 348) e Jean de Chaulnes ascritto alla *natio provincialis* (P. II, p. 328 n.).

Verso il 1595. Filippo de Mornay (da non confondere col padre omonimo) che giunse qui e vi restò ancora due anni col precettore, come tanti altri giovanissimi scolari (P. II, p. 111-112).

1599. Nicolas Claude Fabri, studente di diritto, conosciuto poi sotto il nome di Peiresc [3] che doveva renderlo sì celebre (P. II. p. 348).

Verso il 1625. Guillaume Alexandre Clavel signore di Novilliers (P. II, p. 350).

Fra gl' illustri scolari di Francia a Padova si deve ricordare quel Giacomo Badouère che nel 1598 era scolare di Galileo ed

1. Caso non infrequente di uno scolare di 51 anni; ma egli era già stato scolare a Padova nel 1561 e consigliere della *natio burgunda* e poi subito della *provincialis*. Nel 1585 aveva cercato di ritirarsi a vita tranquilla in Padova; ma fu richiamento in Francia e tornò poi fra noi il 1591. Era conosciuto anche da Fra Paolo Sarpi (P. II, p. 112, n. V).

2. Infatti i migliori scolari di Diritto seguivano alcuni cori della *Universitas artistarum*. Il Virey si addotto ò presso il Conte Capodilista (spettando a questo tale facoltà come conte palatino) nel 1594. Forse il Virey voleva evitare la cerimonia religiosa.

3. A Montpellier nel 1602 egli strinse poi grande amicizia col suo maestro Giulio Pace, vicentino (già professore a Padova) seguace della Riforma, facendo da intermediario per la conversione di lui al cattolicismo. Cf. Franceschini, *Giulio Pace da Beriga* (Venezia, 1903), p. 35 sg. (dalle *Mem. del R. Ist. veneto di sc. lett. ad arte*, XXVII, 2).

abitava con lui nella stessa casa « al Santo ». È merito dello esimio editore delle opere di Galileo, il prof. A. Favaro [1] di aver posto in luce la nazionalità francese del Badouère ; il quale, malgrado le indagini di tale insigne ricercatore, resta un personaggio in parte misterioso. Galileo lo ricorda nell' Introduzione al suo *Sidereus nuncius*. A Padova il Badouère era « addetto fino alla superstizione alla religione riformata » come scrive Fra Paolo Sarpi, il quale lo considerava anzi ateo. Tornato in Francia si convertì al cattolicismo, divenne segretario della Camera reale e braccio destro dei Gesuiti.

Volgendoci ora direttamente ai documenti dell' Archivio antico dell' Università nostra ci vien fatto in primo luogo di chiedere se è possibile stabilire il numero dei Francesi presenti di anno in anno alle assemblee degli scolari dell' una e della altra *Universitas*. La elezione del Rettore e delle altre magistrature, le formazione del Rotolo dei professori, la dispensa dalle tasse di laurea, etc., eran frequente occasione di convocare quelle assemblee. Se noi spigoliamo negli *Acta Universitatis legistarum* [2] e negli *Acta Universitatis artistarum* [3] del nostro Archivio, diverso è il frutto della ricerca secondo la *Universitas*.

Nella *Universitas artistarum* tutti gli scolari d'oltr' Alpe, come sappiamo, erano uniti nella *natio Ultramontanorum*, dove per numero e privilegi avevan primato i Tedeschi. Questi appunto danno annualmente i consiglieri alla nazione oltremontana. È rarissimo che ci imbattiamo qui in nomi di Francesi [4] o in atti che li riguardino [5]. Ma ciò può dipendere, in parte almeno, dallo stato delle nostre carte.

1. *Amici e corrisp. di Galileo Galilei* (*Atti R. Ist. ven. di sc. lett. ed arti*, 1905-906, t. LXV, p. seconda, p. 194-201).

2. Ant. Arch. univ. Cod. ms., n. 2-27 dall a. 1498 al 1799 con lacune.

3. Ant. Arch. univ. Cod. ms., n. 673-693 dall a. 1434 al 1756 con lacune.

4. Nel 1435 e 36 ci si offre il nome di Vicenzo de Monfort. Nel 1593 consigliere dell' Università artista era il conte *Paschalis gallus*.

5. Nel 1673 il sig. Pietro Pierson « di Lucenburgo gallo » è graziato del denaro spettante per la laurea alla magnifica Università.

In migliore condizione ci troviamo per le assemblee dei giuristi. Non è qui mio proponimento di cavar fuori dei nomi di Francesi dagli *Acta Universitatis iuristarum* (la esatta lezione di quelli è spesso difficilissima); ma soltanto di attingervi qualche utile notizia intorno al numero di essi in una non breve serie di anni. Quando cominciano quegli Acta del nostro Archivio (cioè nel 1498) tanto la *natio* dei *Burgundi*, come quella dei *Provinciales* appaiono complete. Si ricordi che una *natio ultramontana* era completa con quattro, poi con tre scolari: diversamente diveniva *supplenda* e si eleggeva per essa un consigliere di altra nazione [1]. E *supplenda* troviamo di anno in anno ora la *natio burgunda* ora la *provincialis*. Per le cifre dei presenti, anche se la nazione è abbondantemente rappresentata, bisogna pur ricordare che sono mobilissime: fino da un' assemblea all' altra dello stesso anno. Come ce ne fanno autorevole testimonianza gli *Atti della nazione germanica* dello Studio nostro, non tutti gli scolari erano diligenti nel venire alle assemblee; taluni trascuravano di farsi iscrivere o ritardavano l'iscrizione nella Matricola generale o Matricola del Rettore: condizione essenziale per avere i diritti degli scolari. Nel 1524 i Provenzali erano 20, la *natio burgunda* era *supplenda* [2]. Nel 1536 e 37 i Borgundi erano 11, i Provenzali 12. Nel 1538 i Borgundi erano 21, i Provenzali 4, come suppongo sempre quando la *natio* figura completa all' assemblea; ma non è indicato il numero dei presenti. Nel 1539 i Provenzali erano 13, i Borgundi 27. Nel 1541 i Provenzali erano 51 o 59 [3], i Borgundi 30. Poi le cifre discendono negli anni successivi; ma le *nationes* francesi non cadono fra le *supplendae*.

1. Nello statuto dai giuristi del 1550 si richiedono quattro scolari perchè la *natio ultramontana* sia completa (I, 46); nella redazione del 1675 bastano tre (I, 4).

2. Nel 1534 troviamo negli Atti un curioso processo accademico in cui lo studente Lodovico Malamort delfinate accusa il bidello dell' Università dei giuristi di avergli portato via alcuni quaderni del *Corpus iuris canonici*.

3. Il numero è di lettura difficilissima. Sembra formato di una cifra araba e di lettere romane in fine.

Nel 1564 i Provenzali tornano ad essere 12, i Borgundi 36 (*ut asseverant*, scrive il notaro). Poi nuova discesa delle cifre con qualche caso di *natio supplenda* : tutt' e due le francesi erano incomplete nel 1574. Nel 1580 i Provenzali risalgono a 15, i Borgundi a 10. In quest' anno il Montaigne [1] dice di aver trovato nelle scuole di scherma a Padova ben cento gentiluomini francesi. O tutti non eran presenti all' adunanza; o tutti non erano iscritti; o forse anche alcuni di essi non erano scolari [2]. La cifra più alta degli scolari francesi di Diritto a Padova, che nella seconda metà del secolo XVI io conosca, è nell' anno 1586 : 43 Provenzali e 37 Borgundi. L'anno dipoi i primi eran saliti a 60, i secondi discesi a 4 [3]. Nel 1593 tutti i Francesi presenti all' Assemblea erano 20. Negli anni successivi comincia a mancare il numero dei presenti dell' una e dell' altra *natio* francese; ma continuano ad essere complete. Ben si vede che la frequenza dei Francesi al nostro Studio scema. Anche lo studente Filippo de Mornay ci ha lasciato notizia [4] che nel 1596 i Francesi, un tempo numerosi a Padova, erano divenuti rari. Ma è gia notevole che durante il Cinquecento essi abbiano continuato a frequentare il nostro Studio anche per la Giurisprudenza. Infatti presto in quel secolo fiorirono le Università francesi e in alcune insegnarono sommi uomini; i quali ricondussero, con grande erudizione, alle fonti l'insegnamento del diritto romano. Ai superficiali osservatori è sembrato che nel secolo XVI il *mos gallicus ius docendi*, trionfante in Francia, abbia spopolato di stranieri le nostre Università. Quei superficiali osservatori ignorano le nostre statistiche d'Archivio; è vero nondimeno che nello Studio di Padova le tendenze che

1. Nell' edizione del d'Ancona, *L'Italia alla fine del sec. XVI, Giorn. del viaggio di M. de Montaigne* (Città di Castello, 1889), p. 127.

2. Infatti il M. non parla di scuole universitarie (forse tuttora chiuse), ma di « escoles d'escrime, du bal, de monter à cheval, où il y avait plus de çant jantilshommes français » da lui stesso contati.

3. O a 3 se si formava già per consuetudine la regola sancita poi negli statuti del XVII secolo (cf. sopra, p. 9 n. 1).

4. Cf. Picot, *op. cit.*, II, p. 112.

si desigranono col nome di *mos gallicus* fecero presto sentire in un modo o nell' altro la loro efficacia nel secolo XVI.

Sfogliando gli *Acta* della nostra Università dei legisti nel secolo XVII e XVIII sin dove essi ci restano, apparisce chiaro che il numero degli scolari francesi non tornò più a crescere [1]. Ma non si può asserire perciò che quegli scolari mancassero del tutto : spesso anzi le loro *nationes* sono complete, sebbene figurino nel documento senza indicazione di numero dei presenti. C'imbattiamo anche in qualche Francese eletto alle magistrature universitarie, come lo Hureau *syndicus* nel 1623 : frequente nulladimeno è il caso che le *nationes* francesi abbiano per *consiliarii* scolari stranieri ad esse, per lo più tedeschi. Tutto quanto l'antico glorioso Studio padovano decadeva nel suo secolare ordinamento che i tempi nuovi minavano di giorno in giorno. A una seduta del 27 marzo 1718 della Università dei giuristi, i presenti non erano che 20 : a una del 27 aprile 1720 non erano che 17. Anche quando le *nationes* degli Oltremontani non sono indicate come *vacantes*, spesso vengon rappresentate da stranieri. Nel 1734 la *natio burgunda* era vacante, la provenzale rappresentata da un Italiano. Ciò vale ormai non per i soli Francesi, ma quasi come regola per mantenere fittiziamente completo il quadro. E venne anche il momento che la finzione non bastò più : nell' assemblea del 1757, che non era neppure in numero legale, la nomina del *sindycus et prorector* è fatta dai Riformatori dello Studio ! Io non mi occupo qui dei laureati francesi (non avendo essi neppur l'obbligo, come *exteri*, di fare il corso a Padova) ; ma non mancano neppure nel secolo XVIII [2].

Tra i documenti del nostro antico Archivio Universitario che possono fornirci notizie sui Francesi, come in genere su

1. Ciò vale anche per la Università degli artisti.

2. Nelle *Mémoires de M. Goldoni* (Venezia, 1883), I, p. 179, n. 1 l'eccellente annotatore von Loehner ricorda che il giorno stesso della laurea del Goldoni a Padova (22 ottobre 1733) si laureò qui il sig. Malet de Malvoisine di Parigi.

tutti i nostri antichi scolari, hanno un posto precipuo gli *Atti della nazione germanica dei legisti e degli artisti nello Studio di Padova* in corso di stampa [1]. I consiglieri hanno l'occasione, nelle annuali Relazioni intorno a ciò che loro sembra degno di ricordo, di parlare non di rado anche dei *Galli*. E non pure possiamo spigolare in quegli Atti molti aneddoti su essi, ma ricavarne impressioni sulla scolaresca francese a Padova. Nello anno 1547 furono uccisi tre Francesi dagli scolari bresciani [2] forse in una delle frequenti risse, per fortuna non sempre così gravi. Con una di queste tra lo scolare tedesco Oller e il francese De Capitulis nel 1702 si chiudono gli Atti della nazione germanica dei giuristi [3]. Talora l'aneddoto fa indovinare molte cose. Nel 1575 ad uno studente francese, mentre era andato per gita a Venezia, furon rubati 50 coronati. Al ritorno accusò di furto, con buon fondamento, la moglie del padrone di casa. *Comparet*, dice il consigliere tedesco amicissimo del derubato, *pro muliere in iudicio maritus non ad defendendam causam, sed deterrendum ab instituto accusatorem, affirmando eum quo cum uxoris nomine sibi actio esset, hereticum esse, cuius farinae homines, si in domo aliqua sint, ibi fortunam ac felicitatem omnem exulare* [4]. E il *miser Gallus* desiste dalla sua azione. Dunque anche i Francesi, non i soli Tedeschi [5], erano in voce di eretici. Ecco perchè dalle pagine degli Atti della nazione germanica trapela il continuo timore dell' autorità ecclesiastica a Padova che gli scolari tedeschi luterani facessero propaganda. E si comprende così perchè lo scolare francese Filippo di Mornay

1. Degli *Atti degli artisti* sono già usciti due volumi (Venezia, 1911, 1912) a cura del prof. Favaro; degli *Atti dei legisti* è uscito il primo volume (Venezia, 1912) a *cura* mia ed ora attendo alla stampa del secondo ed ultimo. Cito qui i primi, per la parte pubblicata, *A. G. A.* i secondi *A. G. L.*

2. *A. G. L.*, I, p. 14.

3. Ant. Arch. univ., Cod. ms. n. 464, c. 307.

4. *A. G. L.*, I, p. 191.

5. Cf. la mia memoria. *Gli scolari tedeschi e la S. Inquisiz. a Padova*, etc. nel mio libro. *Gli scolari dello Studio di Padova nel Cinquec.* (Padova, 1905).

fuggì nel 1570 da Padova a Venezia per sottrarsi alle persecuzioni dei protestanti da parte del vescovo di Padova [1].

Anche maggiore interesse desta in questi Atti vedere come si stringessero alleanze o sorgessero più o meno lunghe controversie e antipatie tra gruppo e gruppo di scolari nella diversa loro moltitudine sempre vicendevolmente in contatto e bisognosa di accordi per le votazioni nelle assemblee. Fra gli stranieri a Padova tenevano, come dissi, il primato i Tedeschi: ma, sebbene numerosi, cercavano alleanze tra i condiscepoli. Talora i *Galli* sono alleati dei *Germani* [2]; ma vi è pure il caso di uno scolare francese che per la candidatura al Rettorato contrasta i desiderî della *natio germanica iuristarum* e riesce vittorioso [3]. È notevole che nell' anno 1574 nacque una grande contesa tra Provenzali e Borgognoni (non si sa il motivo), i quali abitavano anche in luoghi diversi della città e vi avevano le loro *stationes* [4]. Vicino ai Borgognoni abitava uno scolare tedesco che fu offeso e ferito da loro : di qui grandi contese tra Francesi e Vicentini da un lato e Tedeschi dall' altro, seguite poi da un trattato de pace [5]. Ed ecco sorgere nel 1579 un' altro grande dissidio tra scolari francesi e tedeschi [6], il quale dà origine a lunghe discussioni sulle regole cavalleresche (in cui anche i Francesi erano esperti), a pareri di professori dello Studio, e persino ad un intervento della nobiltà padovana. Ma il più grande scoppio di collera di un consigliere tedesco dei giuristi si ha quando i *Galli* nel 1591 non rispettarono il diritto di preminenza dei *Germani* nell' accompagnare il Rettore [7].

1. Picot, *op. cit.*, II, p. 110. Infatti nel marzo del 1570 era stato incarcerato, per sollecitazione del vescovo, di Padova lo studente Weydacher, sospetto di eresia e tutta la *natio* tedesca era in viva agitazione *A. G. L.*, I, p. 165-167.

2. *A. G. L.*, I, p. 113. Sull' alleanza tra i *Galli* e i *Poloni* cf. *A. G. A.*, II, p. 76.

3. *A. G. L.*, I, p. 247. Era sostenuto dai Vicentini.

4. *A. G. L.*, I, p. 180.

5. Cf. *A. G. A.*, I, p. 94 dove il fatto è riferito al 1573.

6. *A. G. L.*, I, p. 227, *A. G. A.*, I, p. 160 sg.

7. *A. G. L.*, I, p. 346.

Nel nostro antico Archivio universitario non ho trovato una Matricola generale degli artisti che rimonti al secolo XVI. Invece vi si conserva un fascicolo della Matricola dei giuristi degli ultimi anni di quel secolo [1]. Ne traggo i nomi dei Francesi riproducendoli così come li scrisse il notaro dell' Università. Non potrei qui darne la esatta lezione : talora il titolo nobiliare (come per il primo dei seguenti scolari, che è Charles de Harlay barone de Dolot) diviene il cognome [2].

NATIO PROVINTIALIS

D. Carolus Dolotius Gallus Parisiensis cum signo in digito annulari 28 sept. 1591.

D. Franc. de Mesnil nobilis gallus prouintiae Normandiae XI oct. 1591.

D. Philippus Pesim camaracensis prouincialis cum cicatrice in medio frontis 16 oct. 1591.

D. Nicolaus della Fons Gallus cum cicatrice super sinistrum oculum 26 octobre 1591.

D. Julius Cexar Gallotto, Gallus habens pollicem argenteum 18 nouembris 1591.

D. Carolus Funquet Gallus cum cicatrice in supercilio sinistro 26 nouembris 1591.

D. Claudius Briseur, Lotharingus Gallus die dicta.

D. Renatus Floriot Gallus cum macula nigra in medio frontis 12 xbris 1591.

D. Petrus Bernardus Gallus cum cicatrice in indice dextero 12 xbris 1591.

D. Henricus a Pote prouincialis cum supercilio sinistro releuato die 16 xbris 1591.

D. Petrus a Galme Gallus cum cicatrice in fronte X januarii 1592.

D. Jo Bapt. Murardus Lugdunensis Gallus cum cicatrice secundum oculum in parte sinistra, 28 januarii 1592.

1. Ant. Arch. Univ. Cod., ms. n. 30. È il primo fascicolo di questo volume, con propria numerazione di pagine.

2. Ciò era usuale. Anche Fra Paolo Sarpi chiama il nostro scolare « monsignor Dollot ».

D. Nicolaus d'Anzil (Auzil?) Anneciensis Gallus Sabaudus cum medio digito dextro curuo 4 mensis aprilis 1592.

D. Jac. d'Anzil (Auzil?) Anneciensis Gallus Sabaudus cum cicatrice in mano sinistra signatus die dicta.

D. Henricus des Sales nobilis Gallus... cum signo sub maxilla destra XI junii 1592.

D. Jo Gaiet burdigalensis inter supercilia signatus die dicta.

D. Claudius Virey Chabilonensis in medio frontis vulnere signatus die dicta.

D. Tanguy penfentenyo Gallus cum signo cicatricis in indice sinistro 7 julii 1592.

D. Paulus Scarrom Lugdunensis Gallus 12 aug. 1592.

D. Stephanus Clemes Chablonensis Gallus cum cicatrice in fronte a parte dextera 13 aug. 1592.

D. Zacharias Pelez dominus de Marygny diocesis Malisconensis Gallus die dicta.

D. Franc. Concherat Parisiensis Gallus cum cicatrice in manu sinistra dicta die.

Nob. D. Franc. de Rochefort baro Gallus prouincialis 22 aug. 1592.

D. Petrus Pontius de Belcaire prouincialis Gallus cum cicatrice in labiis die 8 oct. 1592.

D. Jo Martinus de lanmair clericus lutellen. cum parte barbae albae in sinistra.

D. Carolus de la Veriere Parisiensis habens ditos superiores paulo longiores et inferius labrum paulo eminentius die 15 oct. 1592.

D. Joannes Aubery Parisiensis gerens magnam cicatricem in jugulo dextero 16 oct. 1592.

D. Nicolaus Fondaeus Gallus Campanus cum cicatrice in oculo dextero 23 oct. 1592.

D. Gaspar Mantia (Mantin?) Gallus in Delfinatu 30 oct. 1592.

D. Andreas Fremotius Burgundus (!) Gallus 4 nbris 1592.

D. Beniaminus Sinra nobilis Gallus Lugdunensis cum cicatrice in fronte sinistro latere 29 xbris 1593.

D. Gulielmus Harron nobilis Gallus cum verruca in digito aniculari 30 xbris 1592.

D. Jacobus Rutandus Lotharingus Samullensis cum cicere in utraque parte nasi die 30 maii 1593.

D. Gulielmus Contenomb Gallus cum cicatrice in medio frontis die dicta.

D. Gabriel Jaquetius Lugdunensis die XI maii 1593 cum cicatrice in oculo sinistro.

D. Theodosius Durandus dominus de Venant nobilis Gallus cum superciliis iunctis die 20 maii 1592.

D. Petrus d'Aubeterre Trecensis Gallus die prima junii 1593.

D. Joannes Rouilliot Parisiensis lenticosus in facie die 19 junii 1593.

D. Carolus de Senneton Parisiensis cum cicatriculis in fronte die 19 junii 1593.

D. Petrus Pangerius Gallus prouincialis cum lentigine in digito manus dextere die 7 mensis julii 1593.

Illustrix. D. Renatus Rupitoardius a Mortemart Gallus Pittavicensis cum cicatrice parua in sinistra 28 julii 1593.

D. Philippus de limocin Gallus cum cicatrice in digitis manus sinistre die 17 septembris 1593.

D. Ludouicus Sclorgot Parisiensis Gallus cum cicatrice in facie die 25 7bris 1593.

D. Petrus Lataxius Mircuncensis Lotharingus Gallus cum cicatrice super oculo dextero die 27 oct. 1593.

D. Michael Rosetus Gallus die 27 octobris 1593.

D. Alexander del Bene Gallus 6 xbris 1593.

D. Franciscus de Viuo (Vino?) prouincialis Gallus die... xbris 1593.

D. Jo. Bapta de Glande Vestro prouincialis die d^{a}.

D. Theocunus de Glandeuestro prouincialis die d^{a}.

No^{s} D. Henricus de Blanica delphinas Gallus cum cicatrice in police dextero 24 januarii 1594.

D. Gaspar Brigadiere de Grinoble (?) delphinas cum cicatrice in parte dextera supercilii die aprilis 1594.

D. Joannes Hothomannus Gallus cum cicatrice in facie a parte sinistra die x maij 1594.

D. Petrus Mitaldecius Gallus Viennensis cum cicatrice in dextero supercilio die 26 maii 1594.

D. Henricus de Seuestre Gallus 6 junii 1594.

D. Jo de Chaulnei Gallus cum duobus porris in digito sinistro 24 mensis junii 1594.

D. Beltranus de La Robrie nobilis Gallus cum cicatrice in sinistro supercilio 16 julii 1594.

D. Antonius Rubeus ampolitanus prouincialis Gallus die 8 8bris 1594.

D. Robertus Arenorl Gallus cum verruca.

D. Ludouicus de Grinville picardus Gallus luscus 5 xbris 1594.

D. Gulielmus Gleyce Arelatensis prouincialis cum cicatrice in collo p^{o} martii 1595.

D. Antonius della piseria Gallus de Tolosa cum cicatrice subter oculo dextro 7 julii 1595.

D. Fabricius Isnardus Nicenus de Gallia Narbonensi paruae staturae die 25 augusti 1595.

D. Michael sempronius Gallus parisiensis cum signo subter oculum sinistrum die 2 nbris 1595.

D. Christophanus Prottus Parisiensis cum cicatrice in fronte die 9 nbris 1595.

D. Ludouicus Sigonius Gallus andegauensis cum cicatrice in pollice manus sinistrae 13 nbris 1595.

D. Laurentius de Haberat Gallus cum neo in medio frontis die 16 nbris 1595.

D. Franc. de Rocquemangarde Gallus Pariginus cum varollis in facie 13 xbris 1595.

D. Jo. Oliuarius baro de la Reniere nobilis Gallus cum cicatrice in digito medio sinistro 21 xbris 1595.

D. Jo Geandrellus Gallus Pitauinus cum barba nigra die dicta.

D. Christophorus Venellus campano Gallus cum cicatrice in brachio sinistro die dicta.

D. Petrus nobilis campano Gallus cum una paruula cicatrice in medio frontis die dicta.

D. Petrus de Moncel Gallus cum nevo in sinistro parte colli die 7 januarii 1596.

D. Jacobus de Biest Gallus cum cicere in sinistra parte faciei die dicta.

D. Carolus de Baillont Gallus Calensis cum cicatrice in collo die 28 martii 1596.

D. Ant. de Aainuille de Lorena Gallus cum porro a parte sinistra nasi 31 martii 1596.

D. Jac. deurre delphinas Gallus cum cicatrice in fronte dicta die.

D. Alex. dorsudes delphinus cum cicatrice sub oculo dextr. die dicta.

D. Carolus augustinus Gallus 8 maii 1596.

D. Marcus cornaleus Gallus prouincialis andegauensis cum verruca in facie die xi maii 1596.

D. Simon La Hier burgundus (!) Gallus cum barba nigra 21 junii 1596.

D. Franc. de fainetbelin Gallus 8 mensis julii 1596.

D. Carolus de crigny Gallus die dicta.

D. Andreas mutias Gallus cum parua cicatrice in fronte a parte dextera 16 sept. 1596

D. Salvator Malanus delfinas die 6 februarii 1597.

D. Abell Pinson Gallus cum cicatrice in oculo dextero 31 martii 1597.

D. Jo. Gallesius lemonincensis Gallus cum cicatrice in naso a parte sinistra 6 mensis aug. 1597.

D. Jacobus de Magli Gallus cum pauca barba nigra die 23 junii 1598.

D. Daniel Mercerus della cour de Clemey Gallus cum capillis flauis die 8bris 1598.

D. Jo Vincentius de caderwanga patria Auynyonensis cum cicatrice in oculo destero die 15 junii 1598.

NATIO BURGUNDA

D. Jacobus Androdias prouincialis (!) cum cicatrice in manu dextera 18 sept. 1591.

M. t. Cyrus de Theart burgundus dyocesis cabillonensis 4 oct. 1591.

M. t. D. Jacobus de Theart burgundus dyocesis cabillonensis die dicta.

D. Petrus frignanctus (?) vesulanus vesulinae dyocesis burgundus cum signo in parte sinistra 6 nbris 1591.

D. Gulielmus Guixonus burgundus dolanus cum signo in medio frontis 26 nbris 1591.

D. Claudius Leuroz burgundus cum cicatrice in indice sinistro XI xbris 1591.

D. Nicolaus Guenetus Aeduus burgundus cum parua cicatricula rotunda in medio frontis XI februarii 1593.

D. Carolus Belinus Chsne (?) burgundus cum cicatrice in naso die 5 julii 1593.

D. Jo Massol burgundus 3 xbris 1593.

D. Claudius Fridericus de Chamun (?) burgundus cum cicatrice in medio frontis 9 februarii 1594.

D. Jo della Balagx burgundus cum letulla juxta nasum in parte sinistra die 14 aug. 1594.

D. Phylibertus de... baro de la Clayelle burgundus Gallus die 9 nbris 1594.

D. Petrus Brasceo burgundus die dicta.

D. Guillelmus de Montholon burgundus 16 nbris 1594.

D. Jo Bapt. Lautinus cabillonensis burgundus cum duob. paruis signis in maxilla destra 30 junii 1595.

D. Jacobus de Carlly nobilis burgundus signum habens subter oculum dextrum 8 julii 1595.

D. Clausius Dravomanus Tansanensis Helmtius (?) burgundus 3 februarii 1596.

D. Stephanus Monsanglarius Dinionensis Gallus burgundus die dicta.

D. Philippus de Baunes Hormanus cum signo in vultu die 29 martii 1597.

D. Petrus Paerilleus Vasco cum signo pulveris sulfurei in manu dextra die dicta.

D. Otto Solwasser Flandrie cum cicatrice in fronte die... mensis nbris 1598.

Per i due anni restanti del secolo non trovo più i nomi degli scolari divisi secondo le *nationes*; ma tutti quanti sono immatricolati insieme in ordine di data.

Ciò si deve dire anche per le Matricole[1] degli artisti, le quali ci sono rimaste e che non risalgono purtroppo se non al secolo XVII [2]; e per quelle dei giuristi tanto del XVII come del XVIII secolo [3]. Nondimeno per gli anni dal 1622 al 1641 ho trovato nell' antico Archivio universitario il seguente elenco di scolari francesi giuristi riuniti sotto le loro *nationes* [4] :

PROVINCIALIS (NATIO)

D. Joannes Sarrau dominus de Bonimet Parisiensis Gallus..... Die 21 xmbris 1622
D. Claudius Hureau Parisiensis Gallus gratis M^to^ Illmi Syndici..... Die 22 d^ti^
D. Nicolaus de Horriple Gallus..... Die 9 Februarii 1623
D. Antonius d'Ville Tolosus Gallus..... Die 5 octobris 1625
D. Joannes Forget (?) Nameianus..... Die 20 Julii 1626
D. Gabriel Narde Parisiensis Gallus.... Die 8 9mbris 1626

1. Matric. cit., p. 63-66, 91.

2. Ant. Arch. Univ. Cod., ms. n. 697-702 (Racc. Minato) e n. 230-236. Talora, in specie nelle più antiche Matricole, gli *Ultramontani* sono raggruppati insieme e bisogna faticosamente cercarvi i Francesi.

3. Ant. Arch. Univ. Cod., ms. n. 30-39.

4. Ant. Arch. Univ. Cod., ms. n. 29. Era un registro in ordine alfabetico.

D. Claudius Clauius Burgundus (!) Gallus ..... Die 5 xbris 1626
D. Carolus d'Harlai dn Dolot Gallus.... Die 26 Augusti 1628
D. Nicolaus Rizier (?) Lugdunensis Gallus ..... Die 8 Nmbris 1628
D. Joannes Rotums (?) Gallus [1] ..... Die 7 Januarii 1630
D. Odoardus Fontana Gallus ..... Die 13 Aprilis 1635
D. Jacobus Coudraij Gallus ..... Die 3 Aprilis 1637
D. Carolus de Cochefilet comes de Vaucillas Gallus ..... Die 13 octobris 1642
D. Michael Pomine Gallus ..... Die 4 Maij 1647

BURGUNDA (NATIO).

Dnus Christoforus Barrot Lorenensis Gallus. Die XIX Jannuarij 1623
D. Joannes Vigorosus Burgundus ..... Die dta
D. Josephus Manialdus Burdegalensis Gallus ..... Die 12 Julij 1624
D. Marinus Gorreau Castrodunensis Gallus ..... Die 7 octobris 1624
D. Petrus della Garde Tuttelensis Gallus. Die 11 octobris 1624
D. Maximilianus Bubery d. dn Maurier parisiensis Gallus ..... Die 12 Januj 1625
D. Ludovicus Bubery d. dn Maurier parisiensis Gallus ..... Die dicta
D. Daniel Bubery d. dn Maurier parisiensis Gallus ..... Die dta
D. Mauritius Bubery d. dn Maurier parisiensis Gallus ..... Die dta
D. Abraham Raboteau pruniliacensis (?) Gallus ..... Die 27 Jannuarij 1625
D. Aegidius Vanmdou (?) Turo Champign... ? Gallus ..... Die 20 Aprilis 1625
D. Ludouicus Franciscus Riginaldus Arbosanus Burgundus ..... Die 8 Februarii 1626
D. Ludouicus Foy Gallus ..... Die 8 xmbris 1626
D. Fridericus de Chauizoy Burgundus.. Die 3 Augusti 1627

1. Nella linea seguente il notaro dell' Università annota : « Die 5 Augt fatti li conti fu ritrouata una sola matricola. »

D. Steffanus Cherbonarius cum porro in facie gratis M^to^ Ill. Syndici ut...?.... Die 11 octobris 1627
D. Ludouicus Berneus d. Ab Angoulins Gallus..... Die 12 nombris 1627
D. Jacobus de Cailli Gallus Aurelianensis prope Lutetiam (?) parisiorum Gallus..... Die 4 aprilis 1630
D. Laurentius Gioffli parisiensis Gallus. Die d^ta^
D. Georgius Lambiagus Gibennensis Gallus[1]..... Die 14 Jannuarij 1633
D. Maximilianus Abbas de Vaucellas Gallus..... Die 4 octobris 1635
D. Henricus Morgin Cambro (?) Britannus!..... Die 4 octobris 1641

D^r^ Biagio Brugi,
Profess. ord. di diritto romano nella R. Università di Padova.

1. Nella linea seguente il notaro annota: « Die 5 augusti 1634... computis sub (eadem... die factis, et sigilatis fuerunt comprehensae (?) tres tantum matriculae ».

TABLE DES ARTICLES DU TOME Ier

Paul Lacombe. *Bibliographie des travaux de M. Emile Picot*..... IX
A. Roersch. Quarante-six lettres inédites d'Érasme..... 1
E. Wickersheimer. Le Traité de la saignée de Jehan Lelièvre..... 11
P. Dorveaux. Synonymes anciens et modernes d' « ecchymose ». 21
P. Villey. Montaigne et le Timber de Ben Jonson..... 29
J. Baudrier. Michel Servet, ses relations avec les libraires et les imprimeurs lyonnais..... 41
Cte de Charencey. Étymologies françaises..... 57
H. Vaganay. Vingt fables d'Ésope, traduction française du XVe siècle..... 67
J. Babelon. Les Laudes et Complainctes du Petit Pont..... 83
L. Brandin. Vie de sainte Agathe (rédaction anglo-normande en vers)..... 91
V. van der Haeghen. Correspondance inédite de Claude Aquaviva au sujet de l'installation d'un collège de Jésuites à Gand au XVIe siècle..... 101
G. Huet. Le thème de Camaralzaman en Italie et en France..... 113
V. L. Bourrilly. Lazare de Baïf, maître des requêtes..... 121
E. Laloy. Les plans de Catherine II pour la conquête de Constantinople..... 135
E. Roy. Un régime de santé du XVe siècle pour les petits enfants et l'hygiène de Gargantua..... 151
H. Långfors. Deux témoignages inédits sur le costume des élégants au XIVe siècle..... 159
W. Söderhjelm. Le Manuscrit des nouvelles de Francesco Maria Molza..... 167
V. Crescini. *Gabella*..... 177
Paget-Toynbee. A note on *storia*, *storiato*..... 195
R. Weeks. « Bornes artu »..... 209
E. Stengel. Einige Bemerkungen über die altfranzösischen poetischen Bearbeitungen des Lebens Christi und der Jungfrau Maria.. 215
C. Wahlund. Trois siècles de littérature relative aux Serments de Strasbourg..... 225
A. Wallensköld. Le sort de la voyelle protonique non initiale latine en roumain..... 239
H. Suchier. Das älteste Vorkommen des Wortes *coisel*..... 257
D. Grand. Charte berrichonne de 1268..... 261
L. Karl. Sur la mort de Pan dans Rabelais et quelques versions modernes..... 267

A. C. Ott. Die pariser Handschrift Nat. Bibl. It, 2034 (fonds Libri) und Benedetto Menzini..... 275
C. E. Ruelle. La cryptographie grecque..... 289
A. Cartier. Les dixains catholiques de Jacques Estauge..... 307
P. Ravaisse. Un ex-libris de Guillaume Postel..... 315
A. Morel-Fatio. « Châteaux en Espagne »..... 335
A. Mazon. La notion morphologique de l'aspect des verbes chez les grammairiens russes..... 343
A. Rebelliau. Le *Chevalier chrestien* du père capucin Benoît de Canfeld (1609)..... 369
E. Langlois. Fragment d'un roman de la Table ronde..... 383
Kr. Nyrop. L'étymologie du verbe *tuer*..... 391
F. Gohin. Huitains inédits de Marguerite de Navarre et d'un amant platonique..... 395
P. Champion. Du succès de l'œuvre de Charles d'Orléans et de ses imitateurs jusqu'au XVIe siècle..... 409
A. D'Ancona. Descrizione di un banchetto del 1600..... 421
H. Cordier. Giuseppe Panzi, peintre italien à Pe-King (XVIIIe siècle). 429
H. Omont. Lettres d'indulgence en faveur des religieuses pénitentes ou repenties de Paris..... 445
J. Maurice. Histoire politique des provinces espagnoles de 285 à 310..... 451
A. Blanchet. Le corps de la mercerie de Paris en 1592..... 463
I. Kont. La première étude française sur la langue et la littérature hongroises..... 471
A. Thomas. Le roman du lévrier Archilès..... 481
F. Gaiffe. L'art poétique abrégé de Claude de Boissière (1554).... 487
Ch. de la Roncière. Chronique inédite de la guerre de Bretagne (1487-1492)..... 495
H. Hauvette. Principe Galeotto..... 505
S. Debenedetti. Le ansie d'un bibliofilo durante il sacco di Roma.. 511
Ch. Dejob. Lettres de Guglielmo Libri conservées à la Bibliothèque Victor Cousin..... 515
A. Jeanroy. Notes sur l'histoire d'un chansonnier provençal..... 525
Biagio Brugi. Gli antichi scolari di Francia allo Studio di Padova... 535

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PC
14
P54M45
1913
T.1
C.1
ROBA